

La plus internationale des banques canadiennes



RÉSEAU CANADIEN



OPÉRATIONS INTERNATIONALES



**Toujours privilégier les clients en vue
d'améliorer leur situation financière. »**

La Banque Scotia offre ses services à plus de 21 millions de clients répartis dans plus de 55 pays.



SERVICES BANCAIRES ET MARCHÉS MONDIAUX



GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE MONDIALES

La Banque Scotia, dont les services financiers sont offerts dans plus de **55 pays** est une institution phare, en plus d'être la plus internationale des banques canadiennes. Grâce à un effectif de plus de **83 000 employés**, la Banque Scotia et ses sociétés affiliées proposent une vaste gamme de produits et de services, y compris des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés ainsi que des services de gestion de patrimoine et de banque d'investissement, à plus de **21 millions de clients**.

Faits saillants financiers

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates

	2013	2012	2011
Résultats opérationnels (en millions de dollars)			
Bénéfice net	6 697	6 466	5 330
Performance opérationnelle			
Bénéfice dilué par action (\$)	5,15	5,22	4,53
Rendement des capitaux propres (%) ¹⁾	16,4	19,7	20,3
Ratio de productivité (%) (BMEE ¹⁾)	53,5	52,0	53,9
Données de l'état de la situation financière (en millions de dollars)			
Total des actifs	743 788	668 044	594 423
Mesures des fonds propres²⁾			
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (%)	9,1	s.o.	s.o.
Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires pondérés en fonction des risques ¹⁾ (%)	11,1	11,3	9,6
Données sur les actions ordinaires			
Rendement annuel pour les actionnaires (%)	21,7	7,6	(0,4)
Rendement annuel composé sur 10 ans (%)	10,9	13,0	13,1
Capitalisation boursière (en millions de dollars) (TSX)	76 612	64 252	57 204
Dividendes par action (\$)	2,39	2,19	2,05
Rendement de l'action (%) ³⁾	4,1	4,2	3,7
Valeur comptable d'une action ordinaire (\$)	33,57	29,76	24,20
Ratio cours-bénéfice	12,2	10,2	11,3

1) Mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique portant sur les mesures non conformes aux PCGR à la page 17.

2) Depuis le 1^{er} novembre 2012, les ratios de fonds propres réglementaires sont établis conformément aux règles de Bâle III, selon la méthode « tout compris » (se reporter à la page 39).

3) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

Sections du rapport

- 2 Message de Rick Waugh, président adjoint
- 5 Message de Brian Porter, président et chef de la direction
- 8 Équipe de la haute direction
- 10 Message de John T. Mayberry, président du conseil
- 11 Conseil d'administration
- 12 Message de Sean McGuckin, chef des affaires financières et rapport de gestion en un coup d'œil
- 15 Rapport de gestion
- 111 États financiers consolidés
- Responsabilité sociale (voir la troisième de couverture)

Le rapport annuel en ligne

Visitez notre site Web pour obtenir plus de détails sur le présent rapport, notamment des messages vidéo et des anecdotes de clients.

media.scotiabank.com/AR/2013/fr

Autres formats

Pour savoir comment obtenir ce rapport annuel en un format différent, veuillez visiter notre site, à l'adresse <http://www.banquescotia.com/autresformats>

Résultats de 2013 de la Banque Scotia

Bénéfice net total

6 697 millions de dollars

Performance par rapport aux objectifs

Rendement des capitaux propres

16,4 % Objectif : de 15 à 18 %

Croissance du bénéfice par action (dilué)

10,2 %¹⁾ Objectif : de 5 à 10 %²⁾

Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1

9,1 % Objectif : maintien de ratios de fonds propres de qualité

Ratio de productivité

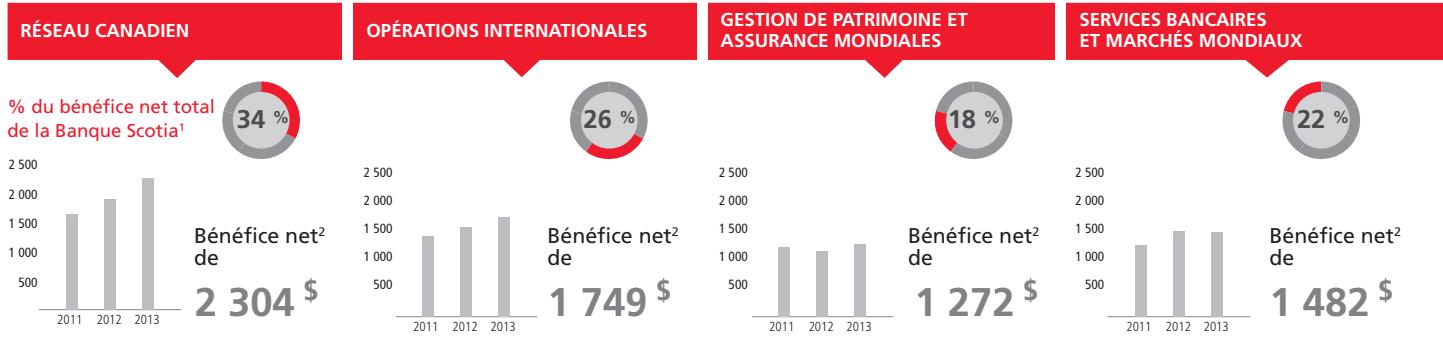
53,5 % Objectif : moins de 56 %

1) Après ajustement pour tenir compte de certains éléments non récurrents du secteur Opérations internationales pour le troisième trimestre de 2013 (0,07 \$) et des profits immobiliers pour 2012 (0,61 \$).

2) Compte non tenu d'un montant de 708 millions de dollars (0,61 \$ par action) relatif à des profits immobiliers en 2012.

Pour de plus amples renseignements sur la performance financière de la Banque Scotia en 2013, veuillez consulter le message aux actionnaires de Sean McGuckin, chef des affaires financières, à la page 12. L'ensemble des faits saillants financiers est présenté à la page 18.

Aperçu des secteurs d'activité



1) Pourcentage du bénéfice net de 2013 attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres, compte non tenu du secteur Autres.

2) Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres pour 2013 (en millions de dollars).

Le Réseau canadien offre une gamme complète de conseils financiers et de solutions bancaires, appuyés par un excellent service à la clientèle, à des particuliers et à des entreprises partout au Canada. La Banque Scotia fournit aussi, par l'intermédiaire d'ING DIRECT, des services non traditionnels à des clients qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs.



« Les relations avec la Banque Scotia sont excellentes. Elle nous aide actuellement à franchir la prochaine étape de notre programme de croissance mondiale et, grâce à sa présence internationale, elle a pu nous mettre en relation avec les parties prenantes. »

Ken Reucassel,
président et
chef de la direction
The International Group Inc.
Toronto (Ontario)

Le secteur **Opérations internationales** propose une gamme complète de produits, solutions et conseils financiers à des particuliers et à des entreprises dans divers pays étrangers, en complémentarité avec d'autres produits et services offerts par les secteurs Services bancaires et marchés mondiaux et Gestion de patrimoine et assurance mondiales, afin de combler les différents besoins des clients.



« La présence de la Banque Scotia à l'échelle internationale, ses connaissances de la réglementation et son expertise dans de multiples domaines, notamment la gestion de la trésorerie et du financement et les services de change, ont été précieuses pour nous qui sommes une entreprise internationale active dans quelque 80 pays. »

Pingzhen Chai, chef des finances
Jamaica North South Highway Co. Ltd.,
société affiliée de China Harbour
Engineering Co. Ltd.

La division **Gestion de patrimoine et assurance mondiales** regroupe les activités de gestion de patrimoine et d'assurance de la Banque au Canada et à l'étranger. La division est diversifiée sur le plan des territoires et des gammes de produits.



« Les conseils de la Banque Scotia nous ont prouvé qu'elle était capable de combler la demande et les besoins d'une entreprise en démarrage. L'équipe de la Banque a été proactive, rendant notre expérience très positive. Nous souhaiterions passer de la petite entreprise à la très grande entreprise avec la Banque Scotia à nos côtés. »

Jane (Jantzi) Klugman,
chef de la direction
JNK Solutions/Shaidée
Waterloo (Ontario)

La division **Services bancaires et marchés mondiaux**, soit celle des services bancaires de gros et des marchés des capitaux de la Banque Scotia, offre une vaste gamme de produits et services à une clientèle internationale composée de sociétés, d'administrations publiques et d'investisseurs institutionnels.



« Nous avons eu une longue relation avec la Banque Scotia au cours de laquelle son expertise nous a servi dans plusieurs domaines. Sa grande expérience dans le secteur minier lui a permis d'organiser une vente aux enchères relative à la production d'or de nos entreprises canadiennes et brésiliennes qui s'est traduite par une transaction franchement réussie. »

Luciano Siani,
chef des finances
Vale S.A., Rio de Janeiro, Brésil

2013
L'exercice en
un coup d'œil

T1



Acquisition d'**ING DIRECT**, huitième banque canadienne en importance, dont les dépôts s'élèvent à 30 milliards de dollars, et dont le succès est sans équivoque auprès de 1,8 million de clients.



Acquisition de **Crédito Familiar** au Mexique, qui compte 243 succursales axées sur les services aux particuliers et le microcrédit.

suivez en page 2



Rick Waugh, O.C.
Président adjoint

« Nos actionnaires ont bénéficié d'un rendement à long terme solide et stable, malgré une crise financière, une récession et une lente croissance économique. »

Chers actionnaires,

Pour l'exercice 2013, le bénéfice net de la Banque Scotia s'est élevé à 6,7 milliards de dollars, soit une fois de plus des résultats records. Nous avons encore offert un rendement exceptionnel aux actionnaires en 2013, y compris deux hausses de dividende.

Les résultats de 2013 traduisent la longue réussite de notre stratégie de diversification, qui nous démarque de nos concurrents canadiens et nous a procuré une stabilité au cours de ces dernières années de turbulence économique. Ils soulignent également la capacité de mise en œuvre de notre équipe de direction.

Opérations internationales

Nous avons continué de faire progresser nos activités bancaires internationales en bénéficiant des contributions accrues venant de Banco Colpatria en Colombie – l'une de nos plus importantes acquisitions à l'étranger – et de notre participation dans Thanachart Bank, en Thaïlande. Nous avons accentué notre présence parmi les entreprises très prometteuses, nichées dans des marchés stratégiques, notamment en faisant l'acquisition de Crédito Familiar au Mexique, sous l'impulsion de notre force grandissante en matière de services aux particuliers et de microcrédit.

Réseau canadien

Notre présence internationale ne serait rien sans notre base solide en expansion au Canada, ce qui reflète bien notre objectif de générer des bénéfices équilibrés entre le Canada et les marchés internationaux. Nous profitons de la saine économie du Canada et de sa gouvernance exemplaire, qui font du système bancaire canadien le système bancaire le plus sûr, le plus admiré et le plus rentable du monde.

Le Réseau canadien a enregistré une excellente performance pour 2013, dont le bénéfice net record résulte d'une bonne croissance des actifs parmi un large éventail d'entreprises et d'une forte contribution de notre récente acquisition, ING DIRECT, qui sera bientôt renommée Tangerine. Nous avons continué de nous concentrer sur les paiements, les dépôts et les investissements, en mettant à contribution nos solides partenariats, notamment avec SCENE et American Express, et en continuant d'accroître l'expérience pour les clients dans tous les canaux de services.

L'exercice en un coup d'œil **T1** (suite)



La Banque Scotia a mené à terme l'**acquisition d'une participation de 51 % dans Colfondos AFP**, quatrième plus importante société de régimes de retraite en Colombie.



Fonds Scotia a lancé six nouveaux fonds communs de placement, et le Groupe Gestion privée Scotia a introduit un nouveau fonds de revenu immobilier.



La Banque Scotia a agi comme co-chef de file et co-agent de la tenue des livres et de la documentation pour le montage d'une facilité de crédit garantie de premier

rang de 5 milliards de dollars américains dans le cadre de l'acquisition, par Plains Exploration & Production Company, de certains actifs du golfe du Mexique appartenant à BP PLC.

Valeurs de la Banque Scotia

Intégrité Nos relations avec les autres sont caractérisées par l'éthique et la dignité. **Respect** Nous faisons preuve d'empathie et tenons compte de la diversité des besoins. **Engagement** Nous avons à cœur la réussite de nos clients. **Discernement** Nous tirons parti de nos vastes connaissances pour réagir de façon proactive et trouver la solution idéale. **Dynamisme** Nous agrémentons notre environnement de travail grâce au travail d'équipe, à un enthousiasme contagieux et à une attitude positive.

Gestion de patrimoine et assurance mondiales

La division Gestion de patrimoine et assurance mondiales, rebaptisée ainsi au quatrième trimestre en raison de l'importance grandissante qu'occupent nos activités d'assurance, progresse bien. Les ventes de la division ont été solides, tant au Canada qu'à l'étranger, y compris des ventes records en fonds communs de placement. À l'étranger, nous avons connu une croissance et pris de l'expansion grâce à l'acquisition durant l'exercice de Colfondos AFP, en Colombie, et de celle d'AFP Horizonte au Pérou, qui est le troisième gestionnaire de caisses de retraite en importance dans ce pays. Nous sommes également très enthousiastes quant à l'approbation potentielle de notre coentreprise de gestion de fonds avec la Banque de Beijing, récemment annoncée.

Services bancaires et marchés mondiaux

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont produit d'excellents résultats tout au long de l'exercice pour réaliser leur deuxième meilleur exercice de tous les temps, malgré une situation économique toujours difficile. La volatilité des marchés à long terme met

actuellement en lumière la force du modèle de nos services bancaires traditionnels, dont presque 70 % des opérations concernent les particuliers et les entreprises, qui bénéficient du concours d'une division de services de gros forte et stable, mondialement présente et diversifiée dans plusieurs secteurs clés. Nous demeurons une des contreparties les plus respectées et recherchées au monde, ce qui est crucial dans le contexte commercial mondial actuel.

Solidité et stabilité à long terme

En dix ans, la Banque Scotia a plus que doublé ses revenus et son bénéfice net ainsi que sa clientèle et son effectif. Nos actionnaires ont bénéficié d'un rendement à long terme solide et stable, malgré une crise financière, une récession et une lente croissance économique.

Les difficultés de ces dernières années nous ont fait découvrir des choses très importantes, sans toutefois changer ce que nous sommes au fond. En réalité, elles n'ont fait que confirmer à quel point certains facteurs – qui ont fait de la Banque Scotia une institution stable et solide pendant plus de 180 ans – sont maintenant plus importants que jamais.

L'exercice en un coup d'œil **T2**



Acquisition de **50 % de l'entreprise de gestion de caisse de retraite de BBVA** au Pérou, soit AFP Horizonte, troisième gestionnaire de caisses de retraite en

importance dans ce pays, qui sera intégrée à Profuturo AFP.



La Banque Scotia et la Banque de Beijing ont eu l'autorisation des organismes de réglementation de former une **coentreprise** – nommée Bank of Beijing Scotiabank Asset Management Co., Ltd. – pour la gestion de fonds.



Lancement de la **carte VISA Momentum Scotia pour entreprise** qui offre des avantages notables à l'intention des petites entreprises.

« Nous sommes conscients de notre identité et du rôle important que nous jouons dans la vie de nos clients. »

Force est de constater qu'une observation stricte des principes de base en gestion des risques est essentielle pour n'importe quelle institution financière. En effet, le succès en dépend, sinon c'est l'échec. La gestion des risques a toujours été l'atout fondamental de la Banque Scotia et, bien avant les autres, nous avons créé une culture à l'égard du risque maintenant bien enracinée qui privilégie la responsabilisation et nécessite la pleine participation du chef de la direction, des hauts dirigeants et du conseil d'administration. L'exemple doit venir d'en haut, mais la culture doit être répandue dans toute l'organisation. C'est une de nos forces.

Les bonnes valeurs sont à la base d'une grande culture. Dans toute décision, il est rare que tout soit blanc ou noir; il y a plutôt une « zone grise ». S'il n'existe pas de réponse claire, ce sont nos valeurs qui nous guideront à prendre la bonne décision. Il incombe à chaque chef dans notre entreprise d'afficher les valeurs qui s'imposent et de prêcher par l'exemple. C'est le genre de leadership à prôner dans toute l'entreprise, pour que nos actes soient toujours irréprochables.

La Banque Scotia a également la responsabilité de prêcher par l'exemple. En effet, nous occupons une place phare sur le marché et nous sommes un employeur important offrant la possibilité de mener une carrière longue et soutenable. Nous avons une incidence importante sur la collectivité grâce aux impôts que nous payons et à nos dons aux organismes caritatifs et sans but lucratif. Seules des normes très élevées nous habitent, et nos parties prenantes n'en attendent pas moins de nous.

L'une de nos principales responsabilités consiste à être une institution à l'abri du risque où les dépôts des clients sont protégés et où l'on peut effectuer des paiements en toute confiance. Il importe donc d'agir avec intégrité et respect en tout temps et de soupeser les risques pour dégager une rentabilité soutenable.

Nous sommes conscients de notre identité et du rôle important que nous jouons dans la vie de nos clients, dans l'économie des pays où nous sommes présents et dans nos collectivités. Ce sens des responsabilités est enraciné dans notre culture afin de nous garantir la confiance de nos clients. Nos employés le démontrent chaque jour dans leurs relations avec les clients et par leurs contributions extraordinaires à la collectivité dans le cadre du programme *Un avenir meilleur*.

Un avenir prometteur

Je suis entièrement convaincu que non seulement cette culture unique demeurera intacte, mais qu'elle évoluera et se renforcera au fil du temps, dans l'attente de nouveaux défis au cours des années à venir.

La Banque est entre bonnes mains sous le leadership de notre nouveau chef de la direction, Brian Porter. M. Porter a une excellente connaissance du secteur bancaire et possède plus de 30 années d'expérience à la Banque Scotia, où il a occupé différents rôles dans un large éventail de secteurs. Il est soutenu par une superbe équipe de collègues expérimentés et je suis convaincu que la Banque est bien positionnée pour l'avenir.

La Banque Scotia possède une équipe formidable, et j'aimerais en remercier chaque membre pour sa passion et son dévouement envers la Banque, ainsi que pour le soutien que chacun m'a démontré durant ma carrière et, surtout, durant ces dix dernières années. Ce fut un honneur pour moi d'avoir été votre président et chef de la direction.

Avant de terminer, je tiens à remercier tous nos actionnaires de la confiance qu'ils nous ont témoignée.



L'exercice en un coup d'œil **T2** (suite)



La Banque Scotia a lancé le service **Premium Banking** au Chili, au Pérou, à la Barbade, à Trinité et en Jamaïque, en y offrant des représentants dévoués en ventes et services ainsi que d'autres priviléges bancaires.



La Banque Scotia a été reconnue par l'Institut Great Places to Work® comme faisant partie des **Meilleurs employeurs** aux Antilles et en Amérique centrale, au Canada, au Chili, au Costa Rica, en République dominicaine, au Salvador, en Amérique latine (pour les multinationales), au Mexique, au Panama, au Pérou et à Puerto Rico.

T3



La Banque Scotia a joué plusieurs rôles clés, dont celui de conseiller financier lors de l'acquisition, par Empire Company Limited, de Canada Safeway Limited pour 5,8 milliards de dollars, **l'une des plus importantes transactions en fusion et acquisition réalisées en 2013**.



Brian Porter

Président et chef de la direction

« Nous continuerons de faire ce que nous avons su si bien faire : nous **concentrer** sur les clients et **faire grandir notre entreprise**, tant par la **croissance interne** que par des **acquisitions sélectives**. »

Chers actionnaires,

C'est un véritable honneur et un grand privilège que d'avoir été choisi à la tête de la Banque Scotia alors que nous entamons notre 182^e année d'existence. Je suis entièrement convaincu que nous continuerons de générer d'excellents résultats pour toutes nos parties prenantes.

Excellents résultats pour 2013

L'exercice 2013 de la Banque s'est soldé, comme d'habitude, sur une excellente note avec un bénéfice record de 6,7 milliards de dollars. Nous avons obtenu ce résultat selon la recette classique de la Banque Scotia : contribution bien équilibrée et bien diversifiée de chacun de nos quatre secteurs d'activité dont la présence est inégalée à l'échelle mondiale. De plus, nous sommes fiers de notre rendement des capitaux propres, qui s'établit à 16,4 %, bien dans la fourchette visée de 15 à 18 %, et qui constitue une mesure importante de notre efficacité dans l'utilisation et le déploiement du capital des actionnaires.

Notre stratégie

À la Banque Scotia, dès qu'il s'agit de stratégie, nous l'abordons en ayant une vision globale. Pour ce faire, nous nous assurons d'avoir une saine combinaison de bonnes possibilités de croissance, de bénéfices de haut niveau, d'excellentes relations avec la clientèle et de tolérance prudente à l'égard du risque bien enracinée dans toutes nos activités. Avec ces conditions en place, nous sommes convaincus que nous possédons une bonne vision d'ensemble et que nous pourrons générer les résultats constants et prévisibles auxquels s'attendent nos actionnaires.

Ces dernières années, nous avons soigneusement créé une plateforme et un modèle d'entreprise qui nous démarquent de nos concurrents du Canada et d'ailleurs. Notre base au Canada est solide et ne cesse de grandir; à l'étranger, nos activités sur les marchés préférés sont importantes, ce qui augmente notre potentiel de croissance ainsi que la diversification. À l'heure actuelle, le bénéfice que nous générerons est également partagé entre le Canada et les marchés extérieurs.



Scotia iTRADE a lancé **une nouvelle application de négociation** pour iPad qui fournit aux clients un moyen pratique et efficace d'accéder à leur portefeuille de placements Scotia iTRADE.



Pour la quatrième fois en cinq ans, le magazine *Trade Finance* a désigné la Banque Scotia comme la **meilleure banque de commerce de 2013 globalement** pour l'Amérique centrale et les Antilles.



Lancement **d'un service bancaire sur appareils mobiles au Mexique**, permettant aux clients de gérer leurs comptes, d'obtenir les soldes de comptes et de voir les opérations récentes à l'aide d'un appareil mobile.

Objectifs financiers à moyen terme

- Rendement des capitaux propres de 15 % à 18 %
- Bénéfice par action de 5 % à 10 %*
- Atteindre un ratio de productivité favorable
- Maintenir de solides ratios de fonds propres

* Exclusion faite des éléments non récurrents des Opérations internationales au troisième trimestre de 2013 (0,07 \$ par action)

En outre, nous avons expressément structuré notre entreprise de manière à bien diversifier nos activités sur le plan géographique et celui de la clientèle, et nous avons volontairement axé notre stratégie sur le secteur plus prévisible qu'est le service bancaire aux particuliers et aux entreprises, duquel nous planifions tirer environ 70 % de notre bénéfice. Nous comptons sur nos activités visant le marché de gros pour qu'elles génèrent la tranche restante de 30 % et nous avons soutenu soigneusement ces activités afin qu'elles dégagent des bénéfices élevés et stables.

Notre avenir

Une croissance économique mondiale plus équilibrée et plus stable est de retour, quoiqu'à un rythme plus modéré que celui d'avant la crise financière. De la façon dont notre modèle d'entreprise est conçu, nous devrions bénéficier de cette tendance, car nos activités sont loin d'être négligeables en Amérique latine et en Asie, où la croissance est plus rapide. Quant au Canada, nous sommes encouragés de voir un retour des cibles à court terme en matière d'équilibre budgétaire fédéral, mais nous restons vigilants à l'égard de l'endettement élevé des consommateurs. Dans l'ensemble, nous sommes confiants à l'égard des possibilités de macrocroissance de nos activités.

La Banque Scotia a mené à bien ses stratégies des années durant. Elle continuera de faire ce qu'elle a su si bien faire : se concentrer sur les clients, faire grandir son entreprise tant par la croissance interne que par des acquisitions sélectives et mettre à profit l'équipe de haute

direction, qui est diversifiée et expérimentée. À l'heure actuelle, les membres de l'équipe de direction possèdent une expérience moyenne de 24 années à la Banque Scotia. La précieuse expérience et le jugement aiguisé de cette équipe de haute direction demeureront un moteur important de notre croissance dans l'avenir.

Notre empreinte et notre modèle d'entreprise ont subi d'énormes transformations ces cinq dernières années, en passant par de nombreuses acquisitions. Nous entrevoions encore beaucoup de possibilités d'intégrer totalement ces entreprises récemment acquises et de les mettre encore plus à contribution dans notre modèle d'entreprise.

Prenons pour exemple notre prise de participation donnant le contrôle dans Banco Colpatria, en Colombie. Lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Bogota, en Colombie, les administrateurs ont d'emblée été impressionnés par les activités de Banco Colpatria, par le haut potentiel de croissance du marché colombien et par certaines forces particulières de Banco Colpatria qui pourraient être mieux exploitées encore à l'échelle de la Banque Scotia. Nous tenons à l'occasion les réunions du conseil d'administration à l'extérieur du Canada afin de permettre à nos administrateurs d'apprécier l'envergure et le potentiel de nos activités internationales.

L'autre exemple pertinent est celui d'ING DIRECT, dont le nom sera bientôt changé pour Tangerine, qui a solidifié notre position avec des dépôts dont le volume occupe le troisième rang au Canada. L'entreprise a su proposer

L'exercice en un coup d'œil **T3** (suite)



La Banque Scotia a signé une nouvelle entente de cinq ans en vertu de laquelle elle demeurera le **commanditaire exclusif** du programme *Kiddy Cricket*, qui permet aux jeunes Antillais d'améliorer leurs techniques en leur fournissant l'accès à des entraîneurs et à du matériel.

T4



La Banque Scotia a **élargi son réseau de GAB** au Québec en y incluant certains dépanneurs Couche-Tard. Son réseau dans cette province, qui comptait 157 GAB, en compte maintenant 444.



La suite de produits de fonds communs de placement de la Banque Scotia a été reconnue par Standard & Poor's (S&P) comme étant l'une des **meilleures au Mexique**. Ce classement, publié dans l'importante revue d'affaires *Expansión*, a accordé cinq étoiles sur cinq aux fonds communs de placement de la Banque Scotia.

Je prends l'engagement solennel de faire en sorte que le leadership éthique continue d'être bien ancré dans toute l'organisation et dans notre culture. »

aux particuliers une valeur distinctive et a engendré une croissance solide et rentable. Nous croyons que le potentiel à plus long terme est grand si nous parvenons à reproduire ce modèle dans certains de nos établissements internationaux.

Notre méthode

La réussite d'une entreprise n'est pas qu'une question de bonne stratégie. Je prends l'engagement solennel de faire en sorte que le leadership éthique continue d'être bien ancré dans toute l'organisation et dans notre culture. La culture de la Banque Scotia est un élément clé de notre réussite. Elle remonte jusqu'aux valeurs fondamentales qui nous caractérisent depuis la naissance de notre Banque, par exemple, faire passer le client en premier et agir toujours avec respect et intégrité. Elle englobe aussi nos forces habituelles, dont le maintien d'un bilan solide, la prudente gestion du risque et le contrôle soutenu des coûts.

La Banque Scotia ne peut se dissocier de sa responsabilité sociale et elle promet d'intégrer dans ses activités commerciales de tous les jours des pratiques qui soient saines pour l'environnement, les causes sociales et la gouvernance. Nous avons la responsabilité de renvoyer l'ascenseur à la collectivité, selon une approche qui compte aux yeux de nos clients et de nos employés. Notre programme philanthropique mondial *Un avenir meilleur* de bénévolat du personnel vise à créer un

effet direct et significatif sur la vie des gens. Depuis sa création il y a quelques années, *Un avenir meilleur* est devenu le symbole de notre engagement communautaire, animé avec passion par nos employés partout dans le monde.

Avant de conclure, je tiens à souligner le travail et la contribution exemplaires de Rick Waugh durant sa formidable carrière de 43 ans. Au nom de toutes les parties intéressées, j'aimerais aussi le remercier de son leadership en tant que président et chef de la direction ces dix dernières années. Incontestablement, ses accomplissements à la tête de la Banque ont été remarquables.

Pour clore, je souhaite remercier notre formidable équipe de quelque 83 000 personnes partout dans le monde. Le dévouement et le travail acharné de notre personnel constituent l'armature de notre succès. Nous avons une équipe dynamique, une excellente stratégie et une plateforme unique et attrayante en tant que la plus internationale des banques canadiennes.

Nul doute que nous continuerons de livrer des résultats solides, soutenus et prévisibles pour nos actionnaires.




Pour une deuxième année de suite, la Banque Scotia a remporté le titre de « **Banque de l'année au Canada** » décerné par la revue *The Banker*. Nous avons aussi reçu cet honneur pour les îles Vierges britanniques, le Guyana, la Jamaïque et Trinité-et-Tobago.



Dans le cadre du programme ***Un avenir meilleur de la Banque Scotia***, la Banque a fait un don de 75 000 dollars américains à l'ONG Fundación Plan, qui s'occupe du bien-être et de l'épanouissement des enfants des quartiers défavorisés de la Colombie, et un autre de 20 000 dollars américains à l'Université des Andes, en Colombie, pour des bourses d'étude.



La Banque Scotia a octroyé la nouvelle facilité d'emprunt générale de 1,2 milliard de dollars américains de **EnQuest PLC**, soit la plus importante transaction de financement bancaire des 40 ans d'existence du financement du secteur de l'énergie de la mer du Nord britannique, et elle a été responsable des registres dans le cadre de la syndication européenne subséquente.

Équipe de la haute direction*

« La précieuse expérience et le jugement aiguisé de cette équipe demeureront un moteur important de notre croissance dans l'avenir. »

Brian Porter
Président et
chef de la direction



Brian J. Porter

Président et
chef de la direction

M. Porter est devenu président de la Banque Scotia le 1^{er} novembre 2012, puis chef de la direction le 1^{er} novembre 2013.

Depuis son entrée en service à la Banque il y a plus de 30 ans, M. Porter a occupé divers postes au sein des Services bancaires et marchés mondiaux, de la Gestion du risque global, de la Trésorerie du groupe ainsi que des Opérations internationales.



Rick Waugh, O.C.

Président adjoint

M. Waugh a été chef de la direction de la Banque Scotia ces dix dernières années, jusqu'au 1^{er} novembre 2013. Durant son mandat, il a su conduire la Banque vers une période de haute performance et de croissance soutenue et en a supervisé la transformation en une institution financière véritablement internationale. Depuis son entrée en service à la Banque Scotia il y a 43 ans à titre d'employé de succursale, M. Waugh a occupé divers postes au sein des divisions Trésorerie, Clientèle grandes entreprises, Opérations internationales et Services bancaires aux particuliers de la Banque. Il prendra sa retraite et quittera la Banque et le conseil d'administration le 31 janvier 2014.



Sarabjit (Sabi) S. Marwah

Vice-président et chef de l'exploitation

M. Marwah a la responsabilité des affaires financières et des fonctions administratives de la Banque et participe activement à l'élaboration des plans et priorités stratégiques de la Banque.

Depuis son entrée en service à la Banque Scotia à titre d'analyste financier il y a 34 ans, M. Marwah a progressivement occupé des postes de direction plus importants au sein de la Banque.

CHEFS DE GROUPE



1



2

1 J. Michael Durland
Chef de groupe et cochef à la direction, Services bancaires et marchés mondiaux

M. Durland assure conjointement la responsabilité de la gestion de l'ensemble des activités de la division Services bancaires et marchés mondiaux à l'échelle mondiale, tâche qu'il cumule avec la responsabilité spécifique de Marchés des capitaux mondiaux.



3



4



5

2 Christopher J. Hodgson
Chef de groupe, Gestion de patrimoine et assurance mondiales

M. Hodgson supervise tous les aspects de la gestion de patrimoine mondiale, des activités d'assurance et de la division Transactions bancaires mondiales.

3 Dieter W. Jentsch
Chef de groupe, Opérations internationales

M. Jentsch supervise toutes les activités liées aux services bancaires aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises à l'extérieur du Canada.

4 Stephen D. McDonald
Chef de groupe et cochef à la direction, Services bancaires et marchés mondiaux

M. McDonald assure conjointement la responsabilité de la gestion de l'ensemble des services bancaires de gros de la Banque Scotia à l'échelle mondiale. Il est également responsable des services bancaires aux grandes sociétés et des services bancaires d'investissement à l'échelle mondiale.

5 Anatol von Hahn
Chef de groupe, Réseau canadien

M. von Hahn est responsable de tous les services bancaires aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises au Canada.

* Au 6 décembre 2013



SECTEURS D'ACTIVITÉ ET FONCTIONS DU SIÈGE SOCIAL

1 Deborah M. Alexander

Vice-présidente à la direction, Affaires juridiques et secrétariat général

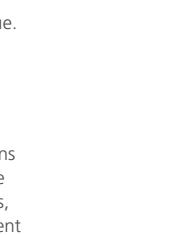
Mme Alexander est responsable de la gestion des affaires juridiques de la Banque dans le monde, surveille la conformité aux lois et aux règlements et agit à titre de secrétaire de la Banque.



2 Alberta G. Cefis

Vice-présidente à la direction et chef, Transactions bancaires mondiales

Mme Cefis est responsable de la division Transactions bancaires mondiales, qui s'occupe de la gestion de trésorerie, des paiements, des dépôts d'entreprises, des services bancaires électroniques, du financement des opérations commerciales et des solutions bancaires correspondantes, qui sont tous offerts aux entreprises et aux institutions financières clientes à l'échelle mondiale.



3 Terry Fryett

Vice-président à la direction et chef du crédit

M. Fryett supervise la gestion mondiale du risque de crédit pour la Banque. Il est président des comités de crédit clés pour le Réseau canadien, les Opérations internationales et les Services bancaires et marchés mondiaux.

4 Sue Graham Parker

Vice-présidente à la direction, Ressources humaines et Communications d'entreprise

Mme Graham Parker est responsable de l'exécution dans le monde de tous les programmes de ressources humaines de la Banque Scotia, et des communications d'entreprise.

5 Wendy Hannam

Vice-présidente à la direction, Amérique latine

Mme Hannam est responsable de l'optimisation des possibilités de croissance dans nos établissements d'Amérique latine, ainsi que des services aux particuliers et du microcrédit, au sein des Opérations internationales.

6 Stephen P. Hart

Chef de la gestion du risque

M. Hart supervise la gestion des risques à l'échelle de la Banque Scotia, notamment les risques de crédit et de marché et le risque opérationnel.

7 Marianne Hasold-Schilter

Vice-présidente à la direction et chef de l'administration, Opérations internationales

Mme Hasold-Schilter est responsable des opérations, des intégrations et de la surveillance conjointe des systèmes pour les Opérations internationales. Elle est aussi responsable des produits et du marketing.

8 Jeffrey C. Heath

Vice-président à la direction et Trésorier du groupe

M. Heath est responsable de la gestion mondiale de la trésorerie et des opérations de placement de la Banque Scotia, ce qui inclut la dotation en capital et le financement à moyen terme, la gestion des actifs et des passifs, de même que les portefeuilles de placements publics et privés.

9 Robin S. Hibberd

Vice-président à la direction, Produits et services aux particuliers, Réseau canadien

M. Hibberd est responsable des actifs, des dépôts et des paiements du secteur des particuliers au Canada, y compris le crédit automobile et l'analyse des données tirées de la centrale de données.

10 Barbara Mason

Chef des ressources humaines

Mme Mason est responsable de l'ensemble des ressources humaines, du marketing et des communications de la Banque Scotia à l'échelle mondiale.

11 Sean D. McGuckin

Vice-président à la direction et chef des affaires financières

M. McGuckin supervise les affaires financières ainsi que les relations avec les investisseurs, la fiscalité et la gestion stratégique des approvisionnements.

12 Kim B. McKenzie

Vice-présidente à la direction, Technologie et solutions de l'information

Mme McKenzie est responsable des services liés à la technologie de l'information pour l'ensemble de la Banque Scotia.

13 James McPhedran

Vice-président à la direction, Distribution – Services aux particuliers, Réseau canadien

M. McPhedran est responsable des canaux de distribution aux particuliers et aux petites entreprises au Canada.

14 Anne Marie O'Donovan

Vice-présidente à la direction et chef de l'administration, Services bancaires et marchés mondiaux

Mme O'Donovan est responsable des opérations, des technologies, des stratégies, de la gouvernance et des questions de réglementation de la division Services bancaires et marchés mondiaux à l'échelle mondiale.

15 James O'Sullivan

Vice-président à la direction, Gestion d'actifs mondiale

M. O'Sullivan supervise l'orientation stratégique de la gestion d'actifs mondiale en dirigeant l'élaboration et l'exécution à l'échelle mondiale des stratégies de gestion d'actifs et des stratégies opérationnelles.

16 Troy Wright

Vice-président à la direction et président et chef de la direction de Grupo Financiero Scotiabank Mexico

Installé au Mexique, M. Wright est responsable de la filiale mexicaine de la Banque, soit notre plus important établissement à l'extérieur du Canada.

Message de John T. Mayberry, président du conseil



1

John T. Mayberry, C.M.

Président du conseil d'administration de la Banque Scotia

Présidents des comités



2



3



4



5

Chers actionnaires,

En 2013, la Banque Scotia a encore produit de solides résultats pour toutes ses parties prenantes du monde entier. Son succès des 181 dernières années repose solidement sur l'intégrité et le sens des responsabilités, y compris l'obligation d'une gestion prudente du risque et d'une gouvernance exemplaire. Cette obligation part du plus haut échelon – le conseil d'administration – et s'étend à tous les membres de la Banque Scotia, y compris la direction et le personnel du monde entier.

Leadership reconnu

Les administrateurs de la Banque Scotia sont eux-mêmes des leaders dans des entreprises et des collectivités au niveau régional, national ou international qui ont démontré leur expertise en finances, leur discernement en gestion des risques, leur intégrité et leur jugement éclairé et objectif en affaires. Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires qui s'est tenue en avril 2013 à Halifax, nous avons dit au revoir à Allan Shaw, qui s'est retiré du conseil. C'est M. Shaw qui a eu le plus long mandat au conseil, et nous ne pouvons que le remercier d'avoir partagé avec nous ses compétences et son expertise aussi longtemps.

Lors de cette même assemblée annuelle, nous avons accueilli un nouvel administrateur, Aaron Regent, et, le 23 septembre 2013, Charles Dallara s'est joint à nous. Nous sommes ravis que M. Regent et M. Dallara siègent à notre conseil et nous sommes enthousiastes à l'idée de pouvoir bénéficier de leurs conseils et de leur apport.

Planification de la relève

L'une des principales responsabilités du conseil est la planification de la relève, et justement, l'équipe de direction de la Banque a subi plusieurs changements importants cette année.

En effet, le chef de la direction, Rick Waugh, a annoncé qu'il quittait cette fonction après 43 années de dévouement et de leadership

exemplaire consacrées à la Banque. Même s'il n'occupe plus ce poste depuis le 1^{er} novembre, il sera là en tant que président adjoint de la Banque et en tant qu'administrateur, jusqu'à son départ à la retraite le 31 janvier 2014.

Au nom du conseil et de nos actionnaires, j'aimerais remercier M. Waugh de sa contribution inestimable à la croissance et à la réussite de la Banque Scotia, et je lui souhaite une heureuse retraite.

Regard positif vers l'avenir

Je tiens aussi à exprimer notre confiance à notre nouveau président et chef de la direction, Brian Porter. Les nombreuses années de service de M. Porter, sa très grande expérience dans divers domaines de la Banque et son ferme engagement à l'égard d'un leadership éthique nous seront précieux au moment où nous ouvrons un nouveau chapitre de notre histoire.

Il ne s'agit que du quatrième changement de leadership à la Banque Scotia en 40 ans, et le long succès dont nos parties prenantes ont bénéficié durant cette période témoigne de la force et de la stabilité de nos leaders à la tête de la Banque et de l'ingéniosité de notre stratégie.

Enfin, l'ensemble des employés de la Banque Scotia dans le monde, maintenant au nombre de quelque 83 000, méritent d'être remerciés de leurs inestimables contributions au succès de la Banque. Leur plein engagement envers la Banque Scotia et ses valeurs et, en particulier, leur attention et leur dévouement constants au service à la clientèle, à la collectivité et à leurs propres collègues me remplissent tous d'optimisme quant à l'avenir brillant qui nous attend.

Message de Sean McGuckin, vice-président à la direction et chef des affaires financières



Sean McGuckin

Vice-président à la direction et chef des affaires financières

Chers actionnaires,

J'ai le plaisir de vous présenter notre rapport de gestion pour l'exercice 2013. En générant un bénéfice net record de 6,7 milliards de dollars, la Banque Scotia a livré une excellente performance en dépit d'une croissance économique modérée. Le bénéfice dilué par action s'est établi à 5,15 \$, contre 5,22 \$ pour 2012, et le rendement des capitaux propres a été solide, atteignant 16,4 %. Nous avons réalisé ou dépassé tous nos objectifs financiers et avons une fois de plus versé un dividende aux actionnaires, à raison de 2,39 \$ par action pour l'exercice 2013, soit 9 % de plus que celui de l'exercice précédent.

Le bénéfice net de l'exercice écoulé rend compte de certains éléments non récurrents liés aux Opérations internationales, notamment un profit sur la vente d'activités d'assurance non essentielles en Thaïlande, un ajustement de l'évaluation de créances liées à une acquisition et une charge de restructuration. Ces éléments ont fait augmenter le bénéfice net par action de 0,07 \$. Le bénéfice net par action de l'exercice précédent avait bénéficié de profits immobiliers à hauteur de 0,61 \$. Après ajustement des résultats des deux exercices pour tenir compte de ces éléments, le bénéfice net s'est finalement accru de 15 % et le bénéfice dilué par action, de 10,2 %.

Le total des revenus (BMEF) s'est établi à 21,7 milliards de dollars, en hausse de 8 %, ou de 12 % après ajustement compte tenu des éléments non récurrents susmentionnés. La croissance est évidente du côté des revenus d'intérêts nets et du montant net des revenus tirés des frais et des commissions. De plus, les autres revenus opérationnels sous-jacents ont augmenté, dont une forte contribution venant des sociétés associées, des revenus d'assurance et des profits sur les titres.

Globalement pour la Banque, le rythme de croissance des revenus a encore dépassé celui des dépenses au cours de l'exercice écoulé, ce qui s'est traduit par un levier opérationnel positif, atteignant 1,6 %, après ajustement compte tenu des éléments non récurrents déjà mentionnés.

Les portefeuilles de prêts de la Banque ont affiché un rendement conforme à notre tolérance au risque, même si la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances de l'exercice a été augmentée. Cette augmentation de la dotation par rapport à l'exercice précédent est surtout

attribuable à la croissance des portefeuilles, à un certain assouplissement des conditions d'octroi de crédit en Amérique latine et à l'acquisition de Banco Colpatria.

La Banque Scotia ne veut rien de moins qu'un capital solide pour pouvoir se protéger contre les risques inhérents à ses activités diversifiées et bien se préparer afin de saisir les prochaines occasions de croissance. En 2013, la Banque a généré en interne un capital de 3,3 milliards de dollars grâce à une forte croissance du bénéfice, déduction faite des dividendes versés. Au 31 octobre 2013, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 calculé selon la méthode « tout compris » de Bâle III était de 9,1 %, ce qui est bien supérieur au minimum requis par la réglementation.

La Banque Scotia a continué de profiter des occasions d'acquisitions sélectives et stratégiques en 2013. Au premier trimestre de 2013, elle a conclu l'acquisition d'ING DIRECT, dont le nom changera pour celui de Tangerine le printemps prochain, qui contribue déjà de manière importante au bénéfice du Réseau canadien. En 2013, la Banque a aussi acquis une participation de 51 % dans Colfondos AFP, en Colombie et de 50 % dans AFP Horizonte, au Pérou, et a fait l'acquisition de Crédito Familiar au Mexique en vue de poursuivre la croissance de ses activités internationales en gestion des caisses de retraite, en services aux particuliers et en microcrédit.

Grâce à notre stratégie d'entreprise et à un modèle d'entreprise diversifiée, nos résultats ont été exceptionnels, et notre diversification a su créer une stabilité et réduire les risques. Notre bonne performance financière en 2013, associée à une situation plus positive sur le marché des actions, a donné lieu à un solide rendement total pour les actionnaires, soit 21,7 %, en 2013. Notre performance passée est éloquente : des résultats constants et prévisibles et, en conséquence, un taux de rendement total annuel composé pour les actionnaires de 14,2 % pour chacune des cinq dernières années et de 10,9 % pour chacune des dix dernières années.

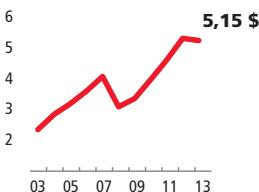
Le rapport de gestion décrit plus en détail la performance de la Banque pour 2013 et présente les perspectives pour 2014.

A handwritten signature in black ink that reads "Sean McGuckin".

Le rapport de gestion en un coup d'œil – Raisons d'investir dans la Banque Scotia

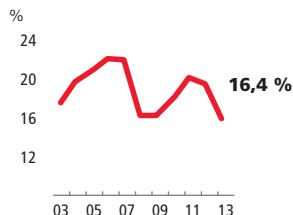
Bénéfice par action*

Dilué, dollars par action



Pour de plus amples renseignements,
se reporter à la page 19.

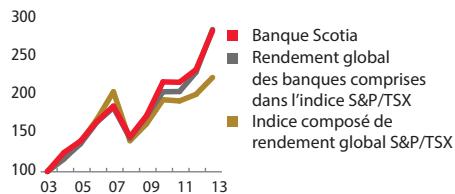
Rendement des capitaux propres*



Pour de plus amples renseignements,
se reporter à la page 19.

Rendement total pour les actionnaires ordinaires

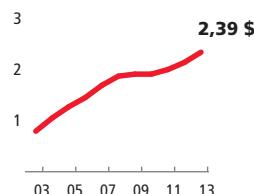
Plus-value de l'action + dividendes réinvestis en 2003 = 100



Pour de plus amples renseignements,
se reporter à la page 20.

Croissance des dividendes

Dollars par action



Pour de plus amples renseignements,
se reporter à la page 41.

Données sur les actions ordinaires*

Pour les exercices clos les 31 octobre	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Cours de clôture de l'action ordinaire (\$)	63,39	54,25	52,53	54,67	45,25	40,19	53,48	49,30	42,99	39,60
Dividendes versés par action (\$)	2,39	2,19	2,05	1,96	1,96	1,92	1,74	1,50	1,32	1,10
Rendement de l'action (%) ¹⁾	4,1	4,2	3,7	3,9	5,4	4,3	3,4	3,3	3,3	3,1
Hausse (baisse) du cours de l'action (%)	16,8	3,3	(3,9)	20,8	12,6	(24,9)	8,5	14,7	8,6	21,0
Taux de rendement total annuel pour les actionnaires (%) ²⁾	21,7	7,6	(0,4)	25,7	18,8	(21,6)	12,2	18,4	12,1	24,7
Capitalisation boursière (en millions de dollars) (TSX)	76 612	64 252	57 204	57 016	46 379	39 865	52 612	48 783	42 568	39 937
Valeur comptable d'une action ordinaire (\$)	33,57	29,76	24,20	22,68	20,55	18,94	17,45	17,13	15,64	14,56
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable	1,9	1,8	2,2	2,4	2,2	2,1	3,1	2,9	2,7	2,7
Ratio cours-bénéfice	12,2	10,2	11,3	14,0	13,6	13,1	13,2	13,7	13,5	13,8

1) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

2) Le taux de rendement total annuel pour les actionnaires présume le réinvestissement des dividendes trimestriels et peut donc ne pas correspondre au total des dividendes et des variations du cours de l'action mentionnés dans le tableau.

Notations des instruments d'emprunt de premier rang

Agence	Note	Perspectives
S&P	A+	Stable
Moody's	Aa2	Stable
Fitch	AA-	Stable
DBRS	AA	Stable

Autres données¹⁾

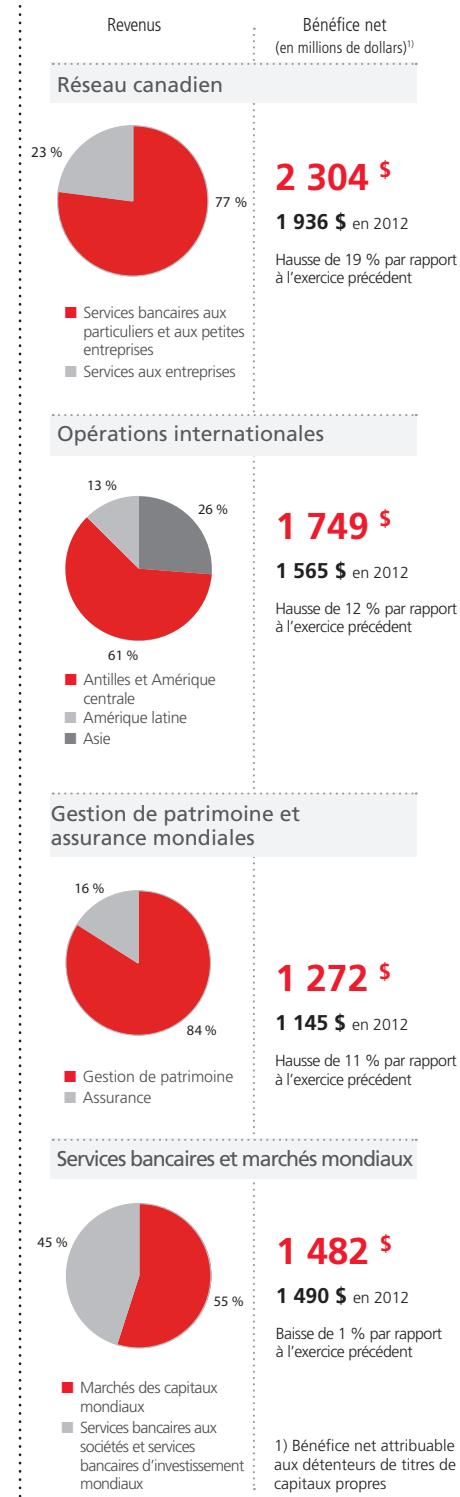
Total des actifs	743,8 milliards de dollars
Prêts	402,2 milliards de dollars
Dépôts	516,6 milliards de dollars
Succursales et bureaux ²⁾	3 330
GAB	8 471

1) Au 31 octobre 2013

2) Exclusion faite des sociétés affiliées

* Les chiffres de 2013, de 2012 et de 2011 ont été calculés selon les IFRS, tandis que les chiffres antérieurs à 2011 ont été calculés selon les PCGR du Canada.

Revenus et bénéfice net de 2013 par secteurs d'activité



Recommendations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (GTDAR)

Le Conseil de stabilité financière a mis en place le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (le « GTDAR ») en mai 2012 afin d'élaborer des principes fondamentaux en matière d'informations à fournir. Le 29 octobre 2012, le GTDAR a publié son rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, lequel met de l'avant des recommandations axées sur l'amélioration des informations fournies sur le risque et répertorie les pratiques les plus courantes en matière de présentation d'informations sur le risque.

La Banque appuie l'information additionnelle à fournir et les principes généraux aux termes des recommandations du rapport du GTDAR de même que l'objectif général d'amélioration de la qualité, de la comparabilité

et de la transparence des informations fournies sur le risque. Bon nombre des recommandations se reflétaient essentiellement dans les informations déjà fournies par la Banque. L'élargissement des informations fournies sur le risque a été adopté par la Banque pour l'exercice écoulé. Les efforts visant à fournir des informations supplémentaires se poursuivront après 2013 à des fins d'amélioration et d'harmonisation avec les pratiques en évolution du secteur en ce qui a trait aux 32 recommandations du rapport du GTDAR. Suit la table des matières de ces recommandations afin de faciliter la consultation du rapport annuel de la Banque et des autres documents déposés dans le public, qui sont disponibles au www.scotiabank.com, à la section portant sur les relations avec les investisseurs.

Tableau de référence du GTDAR

Recommandation			Pages		
Type de risque	Numéro	Information fournie	Rapport de gestion	États financiers	Informations supplémentaires sur les fonds propres réglementaires
Général	1	Liste des risques auxquels la Banque est exposée.	68, 70, 74		
	2	Terminologie, mesures et paramètres clés liés au risque de la Banque.	66		
	3	Principaux risques, risques émergents et évolution des risques durant la période de communication de l'information.	29-32, 51		
	4	Examen de l'évolution du cadre réglementaire et des plans visant à satisfaire aux nouveaux ratios réglementaires.	39, 81, 92		
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gouvernance du risque de la Banque.	64-65		
	6	Description de la culture de gestion du risque et des procédures appliquées pour soutenir cette culture.	66		
	7	Description des principaux risques découlant du modèle d'affaires de la Banque.	68-69		
	8	Essais dans des conditions critiques dans le cadre des activités de gouvernance du risque et de gestion du capital de la Banque.	67		
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences en matière de fonds propres liées au pilier 1 et répercussions pour les établissements bancaires d'importance systémique à l'échelle mondiale.	39-40	161	2
	10	a) Composantes des fonds propres réglementaires.	41	162	4, 7
	11	b) Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire.	41-42		5, 6, 7
	12	État des variations des fonds propres réglementaires depuis la période de communication de l'information précédente, y compris l'évolution des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 supplémentaires et des fonds propres de T2.			
	13	Analyse du niveau cible de capital, et plans pour atteindre celui-ci.	40		
	14	Analyse des actifs pondérés en fonction des risques par types de risque, entreprises et actifs pondérés du risque de marché.	44-48, 69, 100	141, 177-182, 185, 186	8 10
	15	Analyse des exigences en matière de fonds propres pour chaque catégorie d'actif aux termes des règles de Bâle.	44-48	141, 177-182	9-16, 19-21
	16	Compilation du risque de crédit de la Banque.	44-47		181-182
	17	États du rapprochement des variations des actifs pondérés en fonction des risques pour chaque type d'actifs pondérés en fonction des risques.	44, 48		9-16, 19-21
	18	Examen de l'exigence d'évaluation rétrospective des règles de Bâle III, y compris le rendement et la validation du modèle lié au risque de crédit.	46-47		
Liquidité	18	Analyse des actifs liquides de la Banque.	79-81		
Financement	19	Analyse des actifs grevés et non grevés par catégories du bilan.	80-81		
	20	Total consolidé des actifs, des passifs et des engagements hors bilan analysés par échéances contractuelles restantes à la date du bilan.		186-187	
	21	Analyse des sources de financement de la Banque et description de sa stratégie de financement.	81-82		
Risque de marché	22	Interdépendance des mesures du risque de marché pour les portefeuilles de transaction, les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction et le bilan.	79		
	23	Examen des principaux facteurs du risque de marché pour les portefeuilles de transaction et les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction.	75-79	182-185	
	24	Examen de l'évolution de la VaR d'une période à l'autre et des hypothèses, limites, évaluations rétrospectives et validations de la VaR.	75-79	182-185	
	25	Autres techniques de gestion du risque : essais dans des conditions critiques, VaR ayant subi une simulation de crise, évaluation du risque d'écart grave et horizon du risque de marché.	75-79	185	
Risque de crédit	26	Analyse des expositions globales au risque de crédit, y compris pour les prêts aux particuliers et les prêts de gros.	29-31, 94-96, 100	146-147, 180-181	17-23 ¹⁾
	27	Examen des politiques visant à cerner les prêts douteux, à définir la dépréciation et les prêts renégociés ainsi qu'à expliquer les politiques de report de remboursements de prêts.		124-126, 148	9-16
	28	Rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des prêts dépréciés et dotations au compte de correction de valeur pour l'exercice.	27, 95, 97, 99	148	18-19 ¹⁾
	29	Analyse du risque de crédit de contrepartie découlant des transactions dérivées.	73	139, 141	
	30	Analyse des techniques d'atténuation du risque de crédit, y compris les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit.	72-73		
Autres risques	31	Mesures quantifiées de gestion du risque opérationnel.	48, 83-84		
	32	Examen des éléments de risque connus publiquement.	51		

1) Voir le rapport d'informations financières supplémentaires.

Rapport de gestion

Table des matières	
16	Énoncés prospectifs
17	Mesures non conformes aux PCGR
18	Faits saillants financiers
Survol	
19	Résultats financiers
19	Perspectives
20	Rendement revenant aux actionnaires
20	Incidence de la conversion des devises
20	Incidence des acquisitions
Résultats financiers du Groupe	
21	Total des revenus
21	Revenus d'intérêts nets
23	Revenus nets tirés des frais et des commissions
24	Autres revenus opérationnels
25	Charges opérationnelles
26	Impôt
26	Qualité du crédit
33	Revue du quatrième trimestre
34	Sommaire des résultats trimestriels
34	Revue des résultats financiers – 2012 c. 2011
Situation financière du Groupe	
37	État de la situation financière
38	Gestion du capital
46	Arrangements ne figurant pas à l'état de la situation financière
48	Instruments financiers
49	Principaux instruments de crédit – éléments de risque connus publiquement
Secteurs d'activité	
50	Survol
51	Réseau canadien
53	Opérations internationales
55	Gestion de patrimoine et assurance mondiales
57	Services bancaires et marchés mondiaux
59	Autres
Gestion du risque	
60	Survol
66	Risque de crédit
70	Risque de marché
75	Risque de liquidité
79	Autres risques
79	Risque opérationnel
81	Risque de réputation
81	Risque environnemental
82	Risque d'assurance
82	Risque stratégique
Contrôles et méthodes comptables	
83	Contrôles et procédures
83	Principales estimations comptables
87	Prises de position futures en comptabilité
88	Faits nouveaux en matière de réglementation
89	Transactions avec des parties liées
Données supplémentaires	
90	Renseignements par secteurs géographiques
92	Risque de crédit
97	Revenus et charges
99	Informations trimestrielles choisies
100	Statistiques des onze derniers exercices

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques de la Banque comprennent souvent des énoncés prospectifs verbaux et écrits. Le présent document renferme ce genre d'énoncés, qui peuvent également être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ou à d'autres communications. De tels énoncés sont formulés aux termes des règles d'exonération de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et de toute loi pertinente sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre, notamment, les énoncés formulés dans le présent rapport de gestion de la Banque figurant dans son rapport annuel 2013 à la rubrique « *Survol-perspectives* », à la rubrique « *Perspectives* » se rapportant à la performance financière du groupe et à la rubrique « *Perspectives* » de chaque secteur opérationnel, ainsi que dans tout autre énoncé concernant les objectifs de la Banque, les stratégies qu'elle emploie pour les atteindre, ses résultats financiers prévisionnels (y compris ceux relevant du domaine de la gestion du risque) et les perspectives à l'égard des activités de la Banque et de l'économie du Canada, des États-Unis et du monde entier. On reconnaît habituellement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes ou d'expressions comme « *croire* », « *prévoir* », « *s'attendre à* », « *avoir l'intention de* », « *estimer* », « *projeter* », « *pourrait augmenter* » et « *pourrait fluctuer* » et autres expressions similaires ainsi que par la conjugaison des verbes au futur et au conditionnel comme « *devrait* » et « *pourrait* ».

De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent de nombreuses hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents, tant généraux que spécifiques, ainsi que le risque que les prédictions et autres énoncés prospectifs se révèlent inexacts. La Banque conseille aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations et intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison d'un certain nombre de facteurs importants dont plusieurs sont indépendants de sa volonté. Ces facteurs sont notamment la conjoncture économique et financière au Canada et dans le monde; les variations des taux d'intérêt et des cours du change; la liquidité; une volatilité importante et les interruptions des marchés; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers la Banque et envers les sociétés membres de son groupe; l'incidence des changements apportés à la politique monétaire; les modifications apportées aux lois et à la réglementation au Canada et ailleurs, notamment les changements apportés aux lois fiscales; l'incidence qu'aurait tout changement aux notations de crédit attribuées à la Banque; les modifications apportées aux lignes directrices relatives au capital au titre des risques, aux directives de présentation de l'information et aux directives réglementaires en matière de liquidité, ou les interprétations qui en sont faites; le risque opérationnel et le risque de réputation; le risque que les modèles de gestion du risque de la Banque ne tiennent pas compte de tous les facteurs pertinents; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information que la Banque reçoit sur sa clientèle et ses contreparties; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun sur des marchés réceptifs; la capacité de la Banque à étendre ses canaux de distribution existants, à en mettre sur pied de nouveaux et à en tirer des revenus; la capacité de la Banque à mener à terme ses acquisitions et ses autres stratégies de croissance et à intégrer les établissements acquis; les modifications aux méthodes comptables dont la Banque se sert pour présenter sa situation et sa performance financières, y compris les incertitudes entourant les principales hypothèses et estimations comptables (se reporter à la rubrique « *Contrôles et méthodes comptables – Principales estimations comptables* » figurant dans le rapport annuel 2013 de la Banque, compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels); l'incidence de l'application de

modifications comptables futures (se reporter à la rubrique « *Contrôles et méthodes comptables – Prises de position futures en comptabilité* » figurant dans le rapport annuel 2013 de la Banque, compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels); l'activité sur les marchés financiers mondiaux; la capacité de la Banque à recruter et à conserver des dirigeants clés; le recours aux tiers qui fournissent les composantes de l'infrastructure commerciale de la Banque; les changements imprévus aux habitudes de dépenses et d'épargne des consommateurs; les changements technologiques; la fraude perpétrée en interne ou par des tiers, notamment par l'utilisation inédite de nouvelles technologies pour commettre des fraudes à l'endroit de la Banque ou de ses clients; le regroupement du secteur canadien des services financiers; la présence de nouveaux concurrents et des concurrents établis; les procédures judiciaires et réglementaires; les cas de force majeure comme les tremblements de terre et les ouragans; l'incidence éventuelle de conflits internationaux et autres événements, y compris les actes terroristes et la guerre contre le terrorisme; les incidences de maladies ou d'épidémies sur les économies locales, nationales ou internationales; les perturbations des infrastructures publiques, notamment les transports, les communications, l'électricité et l'eau; de même que la capacité de la Banque à prévoir et à gérer les risques que comportent ces facteurs. Une grande partie des activités de la Banque consiste à consentir des prêts ou à affecter autrement ses ressources à certains secteurs, entreprises ou pays. Tout événement imprévu touchant ces emprunteurs, secteurs ou pays risque d'avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers de la Banque, sur ses activités, sur sa situation financière ou sur sa liquidité. Ces facteurs, et d'autres encore, peuvent faire en sorte que la performance réelle de la Banque soit, dans une mesure importante, différente de celle envisagée par les énoncés prospectifs. Pour plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la rubrique « *Gestion des risques* » figurant à la page 60 du rapport annuel 2013 de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes sous-jacentes aux énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont présentées dans le rapport annuel 2013 à la rubrique « *Survol-perspectives* », compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels, ainsi qu'aux rubriques « *Perspectives* » de chaque secteur opérationnel. Ces rubriques « *Perspectives* » sont fondées sur les opinions de la Banque et leur réalisation est incertaine. Le lecteur est prié de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de ces rubriques.

La liste des facteurs importants énoncés ci-dessus n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard de la Banque et de ses titres, les investisseurs et les autres personnes doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs verbaux ou écrits qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris sa notice annuelle, sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com, ainsi que dans la section EDGAR du site Web de la SEC, au www.sec.gov.

Le 6 décembre 2013

Mesures non conformes aux PCGR

Pour évaluer sa performance, la Banque a recours à diverses mesures financières. Certaines d'entre elles ne sont pas calculées selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »), lesquels s'appuient sur les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), ni définies par les PCGR. Ces mesures n'ont aucune signification normalisée qui assurerait qu'elles soient cohérentes et comparables à celles du même nom utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR sont utilisées dans le présent rapport de gestion et elles sont définies ci-après.

Actifs sous administration (les « ASA »)

Les ASA représentent les actifs administrés par la Banque dont les propriétaires réels sont les clients et qui ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Les services fournis à l'égard des ASA sont de nature administrative, et comprennent les services d'administration fiduciaire, de garde, de dépôt de titres, de perception et de distribution de revenus, de règlements de négociation de titres, de production de rapports pour les clients, ainsi que d'autres services semblables.

Actifs sous gestion (« ASG »)

Les ASG représentent les actifs gérés par la Banque de façon discrétionnaire à l'égard desquels la Banque touche des honoraires de gestion. Les ASG sont la propriété réelle des clients et ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Certains ASG sont également des actifs administrés et sont donc parfois inclus dans les actifs sous administration.

Bénéfice dilué ajusté par action

Le bénéfice dilué ajusté par action est calculé en ajustant le bénéfice dilué par action de manière à rajouter le montant de l'amortissement après impôt hors trésorerie des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (exception faite des logiciels).

Capital économique et rendement du capital économique

Aux fins de l'information financière interne, la Banque répartit le capital entre ses secteurs opérationnels d'après leur profil de risque et selon une méthode qui tient compte du risque de crédit, du risque de marché, du risque opérationnel et des autres risques propres à chaque secteur. Le montant de capital lié au risque réparti est communément appelé « capital économique ». La méthode de calcul du capital économique a été modifiée en 2013 de manière à inclure de nouveaux modèles et de nouvelles hypothèses. Ces modifications ont été appliquées de façon prospective. Le rendement du capital économique des secteurs opérationnels correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires du secteur opérationnel par rapport au capital économique attribué au secteur.

Actifs liés aux activités bancaires principales

Les actifs liés aux activités bancaires principales représentent les actifs productifs moyens, exclusion faite des acceptations bancaires et du total des actifs moyens liés au groupe Marchés des capitaux mondiaux du secteur Services bancaires et marchés mondiaux.

Marge sur activités bancaires principales (BMEF)

Ce ratio représente les revenus d'intérêts nets (sur une base de mise en équivalence fiscale) divisés par les actifs liés aux activités bancaires principales moyens, ce qui est conforme à la présentation du compte consolidé de résultat de la Banque, dans lequel les revenus d'intérêts nets tirés des activités de transaction sont comptabilisés dans les revenus provenant des activités de transaction, qui sont inclus dans les autres revenus opérationnels.

Levier opérationnel (BMEF)

La Banque définit le levier opérationnel comme le taux de croissance du total des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) moins le taux de croissance des charges opérationnelles.

Ratio de productivité (BMEF)

La direction utilise le ratio de productivité comme mesure de l'efficacité de la Banque. Ce ratio représente les charges opérationnelles exprimées en pourcentage du total des revenus (BMEF).

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est une mesure de rentabilité qui présente le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage

des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. La Banque calcule le rendement de ses capitaux propres à l'aide des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires aux actifs pondérés en fonction des risques

Le ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires aux actifs pondérés en fonction des risques est une mesure financière servant à évaluer la qualité du capital. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires représentent la somme des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et des participants ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite du goodwill et des immobilisations incorporelles non amorties (après impôt). Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires sont présentés en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques. Au cours des exercices antérieurs, les actifs pondérés en fonction des risques correspondaient aux actifs pondérés en fonction des risques calculés selon les règles de l'accord de Bâle II ajustés au titre des immobilisations incorporelles déduites des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Pour 2013, le ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires tient compte des actifs pondérés en fonction des risques calculés selon les règles de l'accord de Bâle III, ajustés de manière à inclure les montants comptabilisés à titre de déduction réglementaire selon une pondération des risques de 100 %.

Les ratios des fonds propres réglementaires, comme le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, ont une signification normalisée définie par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Base de mise en équivalence fiscale

La Banque analyse les revenus d'intérêts nets, les autres revenus opérationnels et le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (la « BMEF »). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les autres revenus opérationnels jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des autres revenus opérationnels découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Aux fins de la présentation des informations sectorielles, les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant équivalent imposable. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres. Le montant de la majoration au titre de la BMEF à l'égard des revenus d'intérêts nets, des autres revenus opérationnels, du total des revenus et de la charge d'impôt sur le résultat est présenté ci-après :

T1 Majoration au titre de la BMEF

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2013	2012	2011
Revenus d'intérêts nets	15 \$ 297	17 \$ 271	21 \$ 266
Autres revenus opérationnels			
Total des revenus et de la charge d'impôt sur le résultat	312 \$	288 \$	287 \$

Ajustement de normalisation fiscale du revenu net découlant de participations dans des sociétés associées

En ce qui a trait à l'évaluation et à la présentation de la performance des secteurs opérationnels, le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées, lequel est un montant après impôt, fait l'objet d'un ajustement de normalisation aux fins de l'impôt.

Cet ajustement de normalisation fiscale majore le montant du revenu net découlant des participations dans des sociétés associées et normalise le taux d'impôt effectif des secteurs afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.

RAPPORT DE GESTION

T2 Faits saillants financiers

	IFRS		— PCGR du Canada —		
	2013	2012	2011	2010	2009
Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates ¹⁾					
Résultats opérationnels (en millions de dollars)					
Revenus d'intérêts nets	11 366	10 003	9 014	8 621	8 328
Revenus d'intérêts nets (BMEF ²⁾)	11 381	10 020	9 035	8 907	8 616
Revenus autres que d'intérêts	9 977	9 698	8 296	6 884	6 129
Revenus autres que d'intérêts (BMEF ²⁾)	10 274	9 969	8 562	6 884	6 129
Total des revenus	21 343	19 701	17 310	15 505	14 457
Total des revenus (BMEF ²⁾)	21 655	19 989	17 597	15 791	14 745
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 296	1 252	1 076	1 239	1 744
Charges opérationnelles	11 587	10 403	9 481	8 182	7 919
Charge d'impôt sur le résultat	1 763	1 580	1 423	1 745	1 133
Charge d'impôt sur le résultat (BMEF ²⁾)	2 075	1 868	1 710	2 031	1 421
Bénéfice net	6 697	6 466	5 330	4 339	3 661
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 205	6 023	4 965	4 038	3 361
Performance opérationnelle					
Bénéfice de base par action (en dollars)	5,19	5,31	4,63	3,91	3,32
Bénéfice dilué par action (en dollars)	5,15	5,22	4,53	3,91	3,31
Bénéfice dilué ajusté par action ²⁾⁽³⁾ (en dollars)	5,21	5,28	4,58	3,94	3,35
Rendement des capitaux propres ²⁾ (en pourcentage)	16,4	19,7	20,3	18,3	16,7
Ratio de productivité (en pourcentage) (BMEF ²⁾)	53,5	52,0	53,9	51,8	53,7
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage) (BMEF ²⁾)	2,32	2,32	2,32	s.o. ⁴⁾	s.o. ⁴⁾
Données tirées de l'état de la situation financière (en millions de dollars)					
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières ⁵⁾	53 338	47 337	38 723	39 530	37 698
Actifs détenus à des fins de transaction	96 489	87 596	75 799	s.o. ⁴⁾	s.o. ⁴⁾
Prêts ⁵⁾	402 150	352 487	319 056	284 224	266 302
Total des actifs	743 788	668 044	594 423	526 657	496 516
Dépôts ⁵⁾	516 554	463 590	421 335	361 650	350 419
Actions ordinaires	40 569	35 252	26 356	23 656	21 062
Actions privilégiées	4 084	4 384	4 384	3 975	3 710
Actifs sous administration ²⁾	377 766	327 977	297 668	243 817	215 097
Actifs sous gestion ²⁾	145 470	114 694	102 733	53 532	46 304
Mesures des fonds propres¹⁾⁽⁶⁾					
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (en pourcentage)	9,1	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio de T1 (en pourcentage)	11,1	13,6	12,2	11,8	10,7
Ratio total des fonds propres (en pourcentage)	13,5	16,7	13,9	13,8	12,9
Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires aux actifs pondérés en fonction des risques ²⁾ (en pourcentage)	11,1	11,3	9,6	9,7	8,3
Ratio actifs/fonds propre	17,1	15,0	16,6	17,0	16,6
Actifs pondérés en fonction des risques (en millions de dollars)	288 246	253 309	233 970	215 034	221 656
Qualité du crédit					
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars) ⁷⁾	1 808	1 973	1 957	3 044	2 563
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars)	3 273	2 969	2 689	2 796	2 875
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ⁵⁾⁽⁷⁾	0,44	0,55	0,60	1,04	0,93
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne des prêts et acceptations (annualisé ⁵⁾	0,32	0,36	0,34	0,45	0,60
Données sur les actions ordinaires					
Cours des actions (en dollars) (TSX)					
Haut	64,10	57,18	61,28	55,76	49,19
Bas	52,30	47,54	49,00	44,12	23,99
Clôture	63,39	54,25	52,53	54,67	45,25
Actions en circulation (en millions)					
Moyenne – de base	1 195	1 133	1 072	1 032	1 013
Moyenne – dilué	1 209	1 160	1 108	1 034	1 016
Clôture de la période	1 209	1 184	1 089	1 043	1 025
Dividendes par action (en dollars)	2,39	2,19	2,05	1,96	1,96
Rendement de l'action (en pourcentage) ⁸⁾	4,1	4,2	3,7	3,9	5,4
Capitalisation boursière (en millions de dollars) (TSX)	76 612	64 252	57 204	57 016	46 379
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	33,57	29,76	24,20	22,68	20,55
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable	1,9	1,8	2,2	2,4	2,2
Ratio cours-bénéfice	12,2	10,2	11,3	14,0	13,6
Autres données					
Effectif	83 874	81 497	75 362	70 772	67 802
Succursales et bureaux	3 330	3 123	2 926	2 784	2 686

1) Les montants et les ratios financiers pour les périodes postérieures à 2010 ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les montants et les ratios financiers pour 2010 et 2009 ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada »). Les mesures des fonds propres pour 2011 n'ont pas été retraitées conformément aux IFRS étant donné qu'elles représentent les montants réels de la période en cause aux fins de la réglementation.

2) Se reporter à la page 17 pour obtenir une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

3) Les montants des périodes précédentes ont été retraités afin de refléter la présentation adoptée pour la période écoulée. Se reporter à la page 17 pour les mesures non conformes aux PCGR.

4) Le sigle s.o. signifie sans objet/non présenté selon les PCGR du Canada.

5) Les montants et les ratios connexes des périodes précédentes ont été retraités afin de refléter la présentation adoptée pour la période écoulée en ce qui a trait aux dépôts auprès d'autres institutions financières et aux garanties en trésorerie relatives aux titres empruntés ainsi qu'aux transactions sur dérivés. (Il y a lieu de se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.) Les montants et les ratios connexes antérieurs à 2011 n'ont pas été retraités.

6) Depuis le 1^{er} novembre 2012, les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III selon la méthode « tout compris ». (Se reporter à la page 38). Les montants comparatifs des périodes antérieures ont été déterminés selon les règles de l'accord de Bâle II et n'ont pas été retraités.

7) Compte non tenu des prêts garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

8) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

Survol

Résultats financiers

En 2013, la Banque Scotia a enregistré des résultats record et elle a atteint ou surpassé tous ses objectifs financiers. Le bénéfice net s'est établi à 6 697 millions de dollars, en hausse de 231 millions de dollars, ou de 4 %, par rapport au bénéfice record de l'exercice précédent. Le bénéfice dilué par action s'est établi à 5,15 \$, par rapport à 5,22 \$ en 2012. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 16,4 %, comparativement à 19,7 % l'exercice précédent.

Le bénéfice net de l'exercice à l'étude tient compte d'un avantage après impôt non récurrent de 90 millions de dollars lié aux Opérations internationales au titre i) du profit sur la vente de Thanachart Life Assurance Public Company Limited par Thanachart Bank, société associée en Thaïlande (150 millions de dollars après impôt), ii) de la moins-value de montants à recevoir au titre d'une acquisition à Puerto Rico (40 millions de dollars après impôt) et iii) d'une charge de restructuration liée aux activités de la Banque en Uruguay (20 millions de dollars après impôt). Au total, ces éléments non récurrents ont eu une incidence de 0,07 \$ par action. Le bénéfice net de l'exercice précédent comprenait des profits immobiliers de 708 millions de dollars ou de 0,61 \$ par action. Compte non tenu de ces éléments, le bénéfice net s'est accru de 849 millions de dollars ou de 15 %, et le bénéfice dilué par action s'est établi à 5,08 \$, comparativement à 4,61 \$ en 2012. Il s'agit d'une progression de 10,2 %. Le rendement des capitaux propres sous-jacents a été soutenu à 16,1 %, comparativement à 17,6 % l'exercice précédent.

Le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (la « BMEF ») a progressé de 8 % par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 21 655 millions de dollars. Compte non tenu du profit susmentionné au titre d'une société associée enregistré au cours de l'exercice, des profits immobiliers dégagés en 2012 et de l'incidence favorable de la conversion des devises, le total des revenus a augmenté de 12 %.

Les revenus d'intérêts nets (BMEF) ont augmenté de 1 361 millions de dollars, ou de 14 %, pour se chiffrer à 11 381 millions de dollars, cette hausse étant principalement attribuable à l'apport des acquisitions et à la croissance des actifs moyens des activités bancaires principales. La marge sur activités bancaires principales est restée inchangée par rapport à celle de l'exercice précédent.

Les revenus nets tirés des frais et des commissions se sont chiffrés à 6 939 millions de dollars, en hausse de 665 millions de dollars ou de 11 % par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les acquisitions ont représenté environ le tiers de la hausse. La croissance a surtout été observée dans les honoraires de gestion de patrimoine, grâce à l'augmentation des actifs au titre des fonds communs de placement et des commissions de courtage. On a également constaté une augmentation des revenus tirés des services bancaires dans l'ensemble des catégories de revenus.

Les autres revenus opérationnels (BMEF) se sont établis à 3 335 millions de dollars, en baisse de 360 millions de dollars ou de 10 % par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui reflète l'incidence des profits immobiliers réalisés en 2012. Ce facteur a été en partie contrebalancé par le profit susmentionné au titre d'une société associée enregistré au cours de l'exercice. Compte non tenu de ces éléments, la progression de 11 % reflète la croissance des profits nets sur les titres de placement et celle des revenus d'assurance.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a totalisé 1 296 millions de dollars en 2013, en hausse de 44 millions de dollars par rapport à 1 252 millions de dollars l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse de la dotation au titre des prêts du secteur Opérations internationales, ce qui a été quelque peu contrebalancé par la baisse de la dotation au titre des prêts du secteur Réseau canadien. Les résultats de l'exercice précédent tenaient compte également d'une hausse de 100 millions de dollars du compte de correction de valeur collectif pour les prêts productifs.

Les charges opérationnelles ont augmenté de 11 % par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 11 587 millions de dollars. Près de la moitié de cette croissance s'explique par les acquisitions, par l'incidence défavorable de la conversion des devises ainsi que par les éléments non récurrents susmentionnés.

L'augmentation restante est attribuable à des mesures visant la croissance, à la hausse des coûts des avantages du personnel et à l'augmentation des loyers par suite de la vente de Scotia Plaza l'exercice précédent. Compte non tenu de l'incidence des profits immobiliers ainsi que de celle des éléments non récurrents susmentionnés en 2013, le levier opérationnel s'est établi à un pourcentage positif de 1,6 %.

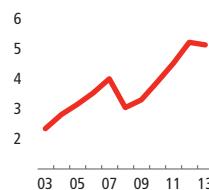
Le taux d'impôt effectif global de la Banque s'est établi à 20,8 %, par rapport à 19,6 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse est essentiellement attribuable à l'incidence de la diminution des taxes de vente sur les biens immobiliers au cours de l'exercice précédent.

Le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 conformément aux règles de l'accord de Bâle III, selon la méthode « tout compris », s'établissait à 9,1 % au 31 octobre 2013, soit bien au-delà du minimum requis par la réglementation.

Perspectives

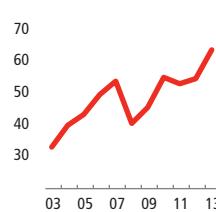
Toutes les régions du monde affichent une croissance positive pour la première fois depuis la récession, bien que l'activité à l'échelle mondiale demeure encore assez modérée. Le renforcement de la compétitivité des exportations soutient une reprise timide dans la zone euro, malgré les pressions fiscales et la morosité des marchés du travail. Plusieurs pays d'Amérique latine bénéficient du développement continu en termes d'infrastructure et de ressources, quoique la performance de certains pays ait ralenti en raison d'un certain déséquilibre interne, ce qui a entraîné la modification de certaines politiques. La performance des principales économies émergentes, particulièrement dans la région Asie-Pacifique, est en général plus modeste, la Chine se tournant vers un modèle de croissance plus durable qui dépend moins des investissements.

D1 Bénéfice par action (dilué)*



* Le bénéfice par action avant 2011 était calculé conformément aux PCGR du Canada.

D2 Cours de clôture de l'action ordinaire
Aux 31 octobre

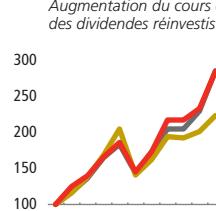


D3 Rendement des capitaux propres*



* Le rendement des capitaux avant 2011 était calculé conformément aux PCGR du Canada.

D4 Rendement revenant aux actionnaires ordinaires
Augmentation du cours de l'action majorée des dividendes réinvestis 2003 = 100



■ Banque Scotia
■ Indice de rendement global S&P/TSX pour les banques
■ Indice composé de rendement global S&P/TSX

Les restrictions budgétaires instaurées par le gouvernement fédéral des États-Unis et la progression relativement importante des coûts d'emprunt à long terme ont freiné la croissance des dépenses de consommation et la reprise dans le secteur de l'habitation dans ce pays enregistrée un peu plus tôt. Les économies canadienne et mexicaine ont tiré parti de l'accroissement des dépenses intérieures malgré le fait que la conjoncture morose aux États-Unis ait réduit le nombre des exportations et des investissements et ralenti la croissance générale dans les deux pays. L'économie canadienne profitera une fois de plus de l'intensification des activités dans les provinces de l'Ouest, où les ressources abondent.

La Banque occupe une place de choix pour continuer à enregistrer une croissance dans l'ensemble de ses secteurs d'activité. Nonobstant la croissance économique modérée qui se poursuivra jusqu'en 2014, la diversification des secteurs d'activité de la Banque, ses revenus durables et prévisibles, son accent mis sur l'augmentation de sa clientèle et son capital solide devraient continuer à soutenir la croissance en 2014 et après.

Rendement revenant aux actionnaires

La solide performance financière en 2013, conjuguée à des marchés boursiers plus favorables, a généré un rendement total positif revenant aux actionnaires de 21,7 %, soit une hausse substantielle par rapport au rendement de 7,6 % en 2012, comme l'indique le tableau 3.

Le rendement annuel composé total des actions de la Banque revenant aux actionnaires s'est établi à 14,2 % au cours des cinq derniers exercices et à 10,9 % au cours des dix derniers exercices. Il a été supérieur au rendement global de l'indice composé S&P/TSX, lequel s'est établi à 9,7 % au cours des cinq derniers exercices et à 8,3 % au cours des dix derniers exercices, comme le présente le diagramme 4.

Les dividendes trimestriels ont été accrus deux fois au cours de l'exercice, soit de 5 % au deuxième trimestre et encore de 3 % au quatrième trimestre. Par conséquent, les dividendes par action ont totalisé 2,39 \$ pour l'exercice, soit 9 % de plus qu'en 2012. Le ratio de distribution de la Banque a atteint 46 % pour l'exercice, s'inscrivant ainsi dans la fourchette cible de 40 % à 50 %.

Le rendement des capitaux propres de la Banque s'est établi à 16,4 % pour l'exercice 2013, en baisse par rapport aux 19,7 % de l'exercice précédent, en raison principalement des importants profits réalisés à la vente d'actifs immobiliers en 2012 et de l'incidence des niveaux de fonds propres supérieurs de la Banque.

T3 Rendement revenant aux actionnaires

Pour les exercices clos les 31 octobre	2013	2012	2011	2010	2009
Cours de clôture de l'action ordinaire (en dollars)	63,39	54,25	52,53	54,67	45,25
Dividendes versés (en dollars par action)	2,39	2,19	2,05	1,96	1,96
Rendement de l'action (en pourcentage)	4,1	4,2	3,7	3,9	5,4
Hausse (baisse) du cours de l'action (en pourcentage)	16,8	3,3	(3,9)	20,8	12,6
Total du rendement annuel revenant aux actionnaires (en pourcentage) ¹⁾	21,7	7,6	(0,4)	25,7	18,8

1) Le total du rendement annuel revenant aux actionnaires suppose le réinvestissement des dividendes trimestriels et, par conséquent, pourrait ne pas correspondre à la somme des dividendes et du rendement de l'action figurant dans le tableau.

Incidence de la conversion des devises

L'incidence de la conversion des devises sur le bénéfice de la Banque en 2013 a été positive. En moyenne, le dollar canadien s'est déprécié de 1 % par rapport au dollar américain et de 5 % par rapport au peso mexicain. Les variations des taux de change moyens ont eu une incidence sur le bénéfice net, tel que l'illustre le tableau 4.

T4 Incidence de la conversion des devises

Taux de change moyen	2013	2012	2011
Dollar américain/dollar canadien	0,981	0,995	1,013
Incidence sur le bénéfice (en millions de dollars, sauf pour le bénéfice par action)	2013 c. 2012	2012 c. 2011	2011 c. 2010
Revenus d'intérêts nets	71 \$	7 \$	(138)\$
Revenus nets tirés des frais et des commissions	38	–	(85)
Autres revenus opérationnels ¹⁾	(25)	(6)	(9)
Charges opérationnelles	(65)	13	87
Autres éléments (après impôt)	(10)	(7)	38
Bénéfice net	9 \$	7 \$	(107)\$
Bénéfice par action (dilué)	0,01 \$	0,01 \$	(0,10)\$
Incidence par secteurs d'activités (en millions de dollars)			
Réseau canadien	1 \$	3 \$	(5)\$
Opérations internationales	22	4	(53)
Gestion de patrimoine et assurance mondiales	2	3	(15)
Services bancaires et marchés mondiaux	6	(4)	(22)
Autres	(22)	1	(12)
	9 \$	7 \$	(107)\$

1) Comprend l'incidence des couvertures de devises.

Incidence des acquisitions

La Banque a réalisé un certain nombre d'acquisitions en 2012 et en 2013, lesquelles ont contribué à la croissance des activités des secteurs Réseau canadien, Opérations internationales et Gestion de patrimoine et assurance mondiales. Leur incidence sur les principaux postes du compte de résultat est présentée au tableau 5.

T5 Incidence des acquisitions¹⁾

(en millions de dollars)	2013	2012
Revenus d'intérêts nets	1 282 \$	433 \$
Revenus nets tirés des frais et des commissions	393	190
Autres revenus opérationnels	12	11
Charges opérationnelles	(833)	(310)
Autres éléments (après impôt)	(326)	(122)
Bénéfice net	528 \$	203 \$

1) Comprend les acquisitions ayant eu une incidence sur les résultats de 2013, exclusion faite des frais de financement.

RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE

Total des revenus

Le total des revenus (BMEF) s'est établi à 21 655 millions de dollars en 2013, ce qui représente une hausse de 1 666 millions de dollars ou de 8 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Les revenus d'intérêts nets et les revenus nets tirés des frais et des commissions ont affiché une hausse de plus de 10 % par rapport à l'exercice précédent. Les autres revenus opérationnels ont été inférieurs à ceux de 2012 puisque les résultats de l'exercice précédent comprenaient d'importants profits immobiliers. La croissance du total des revenus a été de 7 % après ajustement pour exclure l'incidence des acquisitions, de l'incidence favorable de la conversion de devises, du profit au titre d'une société associée au cours de l'exercice à l'étude et des profits immobiliers en 2012.

L'augmentation de 1 361 millions de dollars ou de 14 % des revenus d'intérêts nets (BMEF) s'explique par l'apport des acquisitions, essentiellement celle d'ING DIRECT, et par la hausse notable des actifs moyens liés aux activités bancaires principales. La marge sur activités bancaires principales est identique à la marge enregistrée à l'exercice précédent. Compte non tenu d'ING DIRECT, la hausse des revenus d'intérêts nets du Réseau canadien s'explique par une augmentation de 7 % de la moyenne des actifs productifs. La hausse de la moyenne des actifs productifs des Opérations internationales a été contrebalancée en partie par un léger recul de la marge. Les prêts en Amérique latine ont affiché une forte croissance, grâce à des hausses de plus de 15 % dans l'ensemble des pays importants.

Les revenus nets tirés des frais et des commissions se sont accrus de 665 millions de dollars ou de 11 % par rapport à ceux de l'exercice précédent; environ le tiers de cette augmentation est attribuable à l'incidence des acquisitions. La croissance est surtout le fait des honoraires de gestion de patrimoine, en raison de la hausse des honoraires liés aux fonds communs de placement et des revenus tirés des activités de courtage, de même que la hausse des frais de carte de crédit, des services de dépôt et de paiement, des commissions et des autres frais bancaires. L'augmentation des honoraires de gestion liés aux fonds communs de placement s'explique en partie par la mise en place de frais d'administration fixes pour les Fonds Dynamique, lesquels ont remplacé les charges opérationnelles qui étaient auparavant engagées par ces fonds ou facturées à ceux-ci.

Les autres revenus opérationnels (BMEF), compte non tenu des profits immobiliers de 838 millions de dollars en 2012 et du profit susmentionné de 150 millions de dollars au titre d'une société associée en 2013, ont augmenté de 328 millions de dollars ou de 11 %. La hausse est surtout le fait de la croissance du revenu découlant de participations dans des sociétés associées sous-jacent, des profits nets sur les titres de placement et des revenus d'assurance. Les revenus provenant des activités de transaction ont augmenté légèrement par rapport à l'exercice précédent et la hausse des revenus tirés des activités liées aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres a été contrebalancée en partie par la baisse des revenus liés aux marchandises et aux devises.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets (BMEF) se sont établis à 11 381 millions de dollars, en hausse de 1 361 millions de dollars ou de 14 % par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les acquisitions expliquent 60 % de la croissance. Compte non tenu des acquisitions, la croissance sous-jacente a été de 6 % et s'explique en grande partie par la hausse de 6 % des actifs productifs principaux puisque la marge sur activités bancaires principales est demeurée relativement stable.

Les actifs liés aux activités bancaires principales ont augmenté de 60 milliards de dollars ou de 14 % pour se fixer à 489 milliards, dont une tranche d'environ 60 % est attribuable aux acquisitions. Compte non tenu des acquisitions, la croissance des actifs liés aux activités bancaires principales a été de 6 %; une tranche de 10 milliards de dollars est attribuable aux prêts hypothécaires à l'habitation, une tranche de 3 milliards de dollars est le fait des prêts automobiles à la consommation pour le Réseau canadien, une tranche de 9 milliards de dollars découle des Opérations internationales, soit essentiellement des prêts aux particuliers et aux entreprises, et une tranche de 2 milliards de dollars est attribuable aux prêts aux entreprises aux États-Unis, en Europe et au Canada.

La marge sur activités bancaires principales s'est établie à 2,32 %, ce qui est identique à la marge enregistrée à l'exercice précédent. La compression de la marge pour tous les secteurs d'activité a été contrée par la variation de la composition des produits.

La marge du Réseau canadien a diminué en raison de l'acquisition d'ING DIRECT. Compte non tenu d'ING DIRECT, la marge est demeurée stable puisque l'augmentation des écarts sur les prêts hypothécaires a été contrebalancée par une diminution des écarts sur les dépôts.

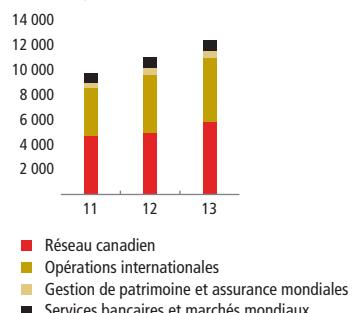
La marge des Opérations internationales est demeurée relativement stable à 4,12 % par rapport à 4,14 % à l'exercice précédent. L'incidence favorable des acquisitions a été contrebalancée par une baisse en Asie et en Amérique latine qui s'explique en partie par l'intensification de la concurrence, les changements à la réglementation et la composition des produits.

La marge des Services bancaires et marchés mondiaux a reculé en raison de la baisse des écarts au Canada et aux États-Unis.

Perspectives

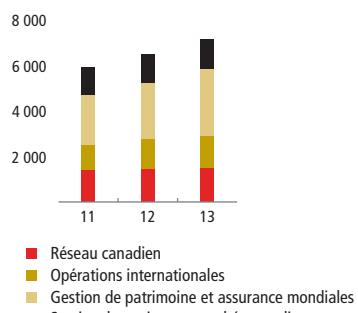
Les revenus d'intérêts nets de la Banque devraient s'accroître en 2014, surtout en raison d'une modeste croissance des actifs liés aux activités bancaires principales. La marge sur activités bancaires principales devrait être semblable à celle de 2013. Elle pourrait tirer avantage du remboursement de financement à long terme plus coûteux et d'une modification de la composition des actifs, y compris une baisse des volumes de dépôts auprès d'autres banques générant des écarts plus faibles. Toutefois, cet avantage devrait être contrebalancé en partie par une pression à la baisse sur les écarts liés aux dépôts du fait de l'incidence des taux d'intérêt, qui demeureront peu élevés.

D5 Revenus d'intérêts nets par secteurs d'activité¹⁾
BMEF, en millions de dollars



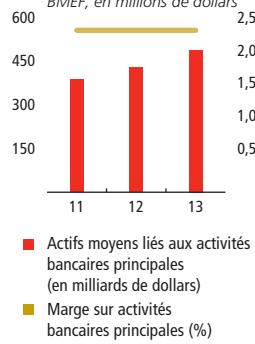
1) Compte non tenu du secteur Autres.

D6 Revenus nets tirés des frais et des commissions par secteurs d'activité¹⁾
En millions de dollars

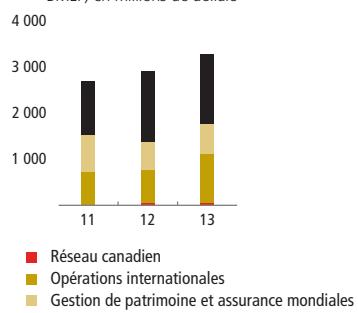


1) Compte non tenu du secteur Autres.

D7 Actifs moyens liés aux activités bancaires principales et marge connexe
BMEF, en millions de dollars



D8 Autres revenus opérationnels par secteurs d'activité¹⁾
BMEF, en millions de dollars



1) Compte non tenu du secteur Autres.

RAPPORT DE GESTION

T6 Revenus d'intérêts nets et marge sur activités bancaires principales¹⁾

(en milliards de dollars, sauf les pourcentages)	2013			2012			2011		
	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen
Total des actifs moyens et des revenus d'intérêts nets	748,8 \$	11,3		659,5 \$	10,0		586,1 \$	9,0	
Déduire : total des actifs des Marchés des capitaux mondiaux ²⁾	212,0	—		183,8	—		160,0	—	
Ratio de la marge sur activités bancaires au total des actifs moyens	536,8 \$	11,3	2,11 %	475,7 \$	10,0	2,10 %	426,1 \$	9,0	2,11 %
Déduire : actifs non productifs et engagements de clients en contrepartie d'acceptations	47,4			46,1			37,9		
Actifs liés aux activités bancaires principales et marge connexe	489,4 \$	11,3	2,32 %	429,6 \$	10,0	2,32 %	388,2 \$	9,0	2,32 %

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17.

2) Les revenus d'intérêts nets tirés des actifs détenus à des fins de transaction liés au groupe Marchés des capitaux mondiaux sont comptabilisés dans les revenus provenant des activités de transaction sous les autres revenus opérationnels.

T7 Soldes moyens des actifs et passifs¹⁾ et revenus d'intérêts nets

BMEF ²⁾ Pour les exercices (en milliards de dollars)	2013			2012 ⁴⁾			2011 ⁴⁾		
	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen
Actifs									
Dépôts auprès d'autres banques	55,6 \$	0,3 \$	0,50 %	56,9 \$	0,3 \$	0,50 %	45,7 \$	0,3 \$	0,60 %
Actifs détenus à des fins de transaction	105,1	0,1	0,12 %	90,8	0,1	0,15 %	86,3	0,1	0,16 %
Titres pris en pension	80,0	0,2	0,24 %	60,1	0,2	0,37 %	47,5	0,2	0,46 %
Titres de placement	40,2	0,8	2,19 %	34,6	0,9	2,67 %	33,9	0,9	2,57 %
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	206,6	7,4	3,59 %	167,9	6,5	3,86 %	156,2	6,4	4,10 %
Prêts personnels et sur cartes de crédit	72,1	5,6	7,70 %	65,7	4,9	7,49 %	62,4	4,3	6,89 %
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	116,9	4,4	3,76 %	105,0	4,3	4,00 %	88,8	3,7	4,13 %
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(3,3)			(2,9)			(2,7)		
Total des prêts	392,3 \$	17,4 \$	4,42 %	335,7 \$	15,7 \$	4,65 %	304,7 \$	14,4 \$	4,56 %
Total des actifs productifs	673,2 \$	18,8 \$	2,80 %	578,1 \$	17,2 \$	2,97 %	518,1 \$	15,9 \$	3,06 %
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	10,2			8,8			7,9		
Autres actifs	65,4			72,6			60,1		
Total des actifs	748,8 \$	18,8 \$	2,52 %	659,5 \$	17,2 \$	2,60 %	586,1 \$	15,9 \$	2,71 %
Passifs et capitaux propres									
Dépôts									
Dépôts de particuliers	167,2 \$	2,6 \$	1,57 %	135,4 \$	2,4 \$	1,75 %	129,3 \$	2,4 \$	1,88 %
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	312,0	3,4	1,09 %	292,8	3,3	1,13 %	259,0	3,0	1,14 %
Dépôts d'autres banques	35,7	0,3	0,69 %	33,0	0,3	0,80 %	28,2	0,2	0,74 %
Total des dépôts	514,9 \$	6,3 \$	1,22 %	461,2 \$	6,0 \$	1,29 %	416,5 \$	5,6 \$	1,34 %
Obligations relatives aux titres mis en pension	77,7	0,3 \$	0,37 %	54,5	0,3	0,48 %	37,3	0,4	0,95 %
Débentures subordonnées	7,8	0,3	4,37 %	7,3	0,4	5,19 %	6,9	0,4	5,34 %
Instruments de fonds propres – composante passif	1,1	0,1	8,19 %	1,8	0,1	7,30 %	2,1	0,1	6,61 %
Autres passifs portant intérêt	44,5	0,5	1,02 %	36,6	0,4	1,17 %	41,3	0,4	0,94 %
Total des passifs portant intérêt	646,0 \$	7,5 \$	1,15 %	561,4 \$	7,2 \$	1,27 %	504,1 \$	6,9 \$	1,36 %
Autres passifs, y compris les acceptations	58,7			61,5			51,7		
Capitaux propres ³⁾	44,1			36,6			30,3		
Total des passifs et des capitaux propres	748,8 \$	7,5 \$	1,00 %	659,5 \$	7,2 \$	1,08 %	586,1 \$	6,9 \$	1,17 %
Revenus d'intérêts nets					11,3 \$				9,0 \$

1) Soldes quotidiens moyens.

2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17.

3) Comptiennent les participations ne donnant pas le contrôle de 1,8 milliard de dollars en 2013, de 1,7 milliard de dollars en 2012 et de 1,5 milliard de dollars en 2011.

4) Les montants des périodes précédentes ont été retraités afin de refléter la présentation adoptée pour la période éoulée en ce qui a trait aux dépôts auprès d'autres institutions financières et aux garanties en trésorerie relatives aux titres empruntés ainsi qu'aux transactions sur dérivés (se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés).

T8 Revenus nets tirés des frais et des commissions

Pour les exercices (en millions de dollars)

	2013	2012	2011	2013 c. 2012
Revenus tirés des frais et des commissions				
Services bancaires				
Revenus sur cartes	816 \$	768 \$	608 \$	6 %
Services de dépôt et de paiement	865	846	761	2
Services de dépôt	257	237	212	8
Autres services de paiement				
	1 122 \$	1 083 \$	973 \$	4 %
Commissions de crédit				
Commissions sur engagement et autres commissions de crédit	717	690	668	4
Commissions sur acceptations	226	207	188	9
	943 \$	897 \$	856 \$	5 %
Autres				
Autres	611 \$	467 \$	435 \$	31 %
	3 492 \$	3 215 \$	2 872 \$	9 %
Total des revenus tirés des services bancaires				
Gestion de patrimoine				
Fonds communs de placement	1 280 \$	1 125 \$	940 \$	14 %
Commissions de courtage	848	721	728	18
Gestion de placements et services fiduciaires				
Gestion et garde de placements	150	141	133	6
Services fiduciaires aux particuliers et aux entreprises	215	183	162	18
	365	324	295	13
	2 493 \$	2 170 \$	1 963 \$	15 %
Placement et autres services-conseils				
Opérations de change à des fins autres que de transaction	503 \$	493 \$	492 \$	2 %
Autres	404	365	349	11
	345	293	267	17
Revenus tirés des frais et des commissions				
Charges liées aux frais et aux commissions				
Charges liées aux cartes de crédit	221 \$	189 \$	153 \$	17 %
Charges liées aux services de dépôt et de paiement	76	68	52	13
Autres charges	1	5	11	(85)
	298 \$	262 \$	216 \$	14 %
Revenus nets tirés des frais et des commissions				
	6 939 \$	6 274 \$	5 727 \$	11 %

Revenus nets tirés des frais et des commissions

Les revenus nets tirés des frais et des commissions se sont établis à 6 939 millions de dollars, en hausse de 665 millions de dollars ou de 11 % constatée dans toutes les catégories. Les acquisitions expliquent environ le tiers de cette hausse.

Les revenus sur cartes ont progressé de 48 millions de dollars ou de 6 % pour s'établir à 816 millions de dollars. La hausse des revenus du Réseau canadien s'explique par l'augmentation des frais sur transactions. La croissance quant aux Opérations internationales provient de l'incidence des acquisitions en Colombie sur l'ensemble de l'exercice ainsi que de la croissance des revenus aux Antilles.

Les revenus tirés des services de dépôt se sont établis à 865 millions de dollars, soit une augmentation de 19 millions de dollars ou de 2 % par rapport à ceux de 2012; la croissance découle en partie de la Colombie et le reste est attribuable aux Antilles. Les revenus tirés des autres services de paiement ont affiché une hausse de 20 millions de dollars ou de 8 % constatée dans l'ensemble de l'Amérique latine ainsi que dans le Réseau canadien.

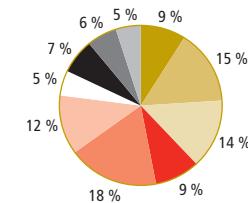
Les commissions de crédit ont été supérieures de 46 millions de dollars ou de 5 % à celles de l'exercice précédent. Les commissions sur engagement et autres commissions de crédit se sont accrues dans les Services bancaires et marchés mondiaux et dans les Opérations internationales. Les commissions sur acceptations des Services bancaires et marchés mondiaux et du Réseau canadien ont augmenté en raison de la hausse des volumes.

Dans la catégorie Autres, la hausse de 144 millions de dollars s'explique surtout par l'augmentation des honoraires de gestion des caisses de retraite attribuable aux acquisitions et par la croissance des honoraires tirés des services aux particuliers des Opérations internationales.

La hausse de 155 millions de dollars ou de 14 % des honoraires liés aux fonds communs de placement reflète l'augmentation des actifs sous gestion moyens des Fonds Scotia, l'incidence sur l'ensemble de l'exercice de la mise en place de frais d'administration fixes pour les Fonds Dynamique et la croissance des honoraires des Opérations internationales.

Les commissions de courtage ont affiché une hausse de 127 millions de dollars ou de 18 % en raison de la croissance des commissions fondées sur les actifs tirées des services de courtage de plein exercice.

Les honoraires de gestion de placements et les frais de garde ont augmenté de 9 millions de dollars ou de 6 % en raison surtout des honoraires de gestion de portefeuilles de la division Gestion de patrimoine et assurance mondiales.

D9 Sources des revenus nets tirés des frais et des commissions

- Revenus sur cartes
- Services de dépôts et de paiement
- Commissions de crédit
- Autres frais bancaires
- Fonds communs de placement
- Commissions de courtage
- Services de gestion de placements et de fiducie
- Autres revenus tirés des frais et des commissions

RAPPORT DE GESTION

Les honoraires liés aux services fiduciaires aux particuliers et aux entreprises ont augmenté de 32 millions de dollars ou de 18 %, essentiellement en Amérique latine.

Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils ont augmenté de 10 millions de dollars ou de 2 %.

Les commissions tirées des opérations de change à des fins autres que de transaction ont affiché une hausse de 39 millions de dollars ou de 11 % pour s'établir à 404 millions de dollars, en raison de l'augmentation des revenus des Opérations internationales et de la division Gestion de patrimoine et assurance mondiales.

Les autres revenus tirés des frais et des commissions étaient composés essentiellement de commissions d'assurance et de commissions de courtage non liées aux particuliers. L'augmentation des commissions d'assurance s'est principalement fait sentir en Colombie et dans les Antilles. Les commissions de courtage non liées aux particuliers ont également crû dans les Services bancaires et marchés mondiaux.

Les charges liées aux frais et aux commissions ont augmenté de 36 millions de dollars ou de 14 % pour s'établir à 298 millions de dollars. La hausse des charges liées aux cartes de crédit reflète l'augmentation des volumes de transactions du Réseau canadien et des Opérations internationales.

Perspectives

Les revenus nets tirés des frais et des commissions devraient afficher une forte croissance interne en 2014 pour l'ensemble des catégories, notamment les revenus tirés des cartes de crédit, des frais de crédit et des commissions de courtage.

Autres revenus opérationnels

Les autres revenus opérationnels (BMEF) ont atteint 3 335 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 360 millions de dollars ou de 10 % par rapport à ceux de 2012. Les revenus de l'exercice précédent comprenaient des profits immobiliers de 838 millions de dollars alors que ceux de l'exercice à l'étude comprennent le profit susmentionné au titre d'une société associée de 150 millions de dollars. Après ajustement pour exclure ces éléments non récurrents, la hausse sous-jacente des autres revenus opérationnels a été de 328 millions de dollars ou de 11 %.

Les revenus provenant des activités de transaction de 1 597 millions de dollars (BMEF) ont légèrement augmenté de 10 millions de dollars. La hausse des revenus provenant des titres à revenu fixe mondiaux a plus que contrebalancé la baisse des revenus liés aux marchandises et aux devises.

Les profits nets sur les titres de placement se sont établis à 375 millions de dollars en regard de 185 millions de dollars en 2012 en raison des profits accrus sur les ventes de titres et des réductions de valeur inférieures en 2013.

Le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées s'est fixé à 680 millions de dollars, en hausse de 238 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent. Compte non tenu du profit susmentionné au titre d'une société associée, les revenus sous-jacents ont augmenté de 88 millions de dollars, du fait surtout des revenus de Thanachart Bank, lesquels avaient été touchés par les inondations survenues en Thaïlande en 2012. Les revenus ont également augmenté en raison de la participation de la Banque dans CI Financial Corp.

Les revenus d'assurance ont crû de 60 millions de dollars ou de 15 % pour s'établir à 448 millions de dollars. Les revenus de primes ont affiché une hausse de 9 % par rapport à ceux de l'exercice précédent alors que les frais liés aux sinistres et autres charges sont demeurés relativement stables.

Les autres revenus se sont chiffrés à 235 millions de dollars, soit une baisse de 858 millions de dollars par rapport à 2012, puisqu'au cours de cet exercice, la Banque avait comptabilisé un profit de 838 millions de dollars sur la vente d'actifs immobiliers.

Perspectives

Après ajustement pour exclure un profit non récurrent en 2013, les autres revenus opérationnels devraient s'accroître en 2014. Les revenus provenant des activités de transaction devraient être supérieurs à ceux de 2013, mais ils pourraient fluctuer en fonction de la volatilité du marché et de la demande de la clientèle. Les profits tirés des titres devraient être inférieurs aux niveaux élevés réalisés en 2013.

T9 Autres revenus opérationnels

Pour les exercices (en millions de dollars)	2013	2012	2011	2013
				c. 2012
Revenus provenant des activités de transaction ¹⁾	1 300 \$	1 316 \$	830 \$	(1)%
Profit net sur la vente de titres de placement	375	185	285	100+
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	680	442	433	54
Revenus d'assurance, déduction faite des sinistres	448	388	294	15
Autres	235	1 093	727	(79)
Total des autres revenus opérationnels	3 038	3 424	2 569	(11)
Ajustement sur une base de mise en équivalence fiscale	297	271	266	10
Total des autres revenus opérationnels (BMEF) ²⁾	3 335 \$	3 695 \$	2 835 \$	(10)%

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale, les revenus provenant des activités de transaction se sont établis à 1 597 millions de dollars (1 587 millions de dollars en 2012 et 1 096 millions de dollars en 2011).

2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17.

T10 Revenus provenant des activités de transaction

Pour les exercices (en millions de dollars)	2013	2012	2011	2013
				c. 2012
Par produits de transaction				
Taux d'intérêt et crédit	598 \$	520 \$	322 \$	
Actions	120	115	27	
Marchandises	338	425	335	
Change	198	232	181	
Autres	46	24	(35)	
Sous-total	1 300	1 316	830	
Ajustement sur une base de mise en équivalence fiscale	297	271	266	
Total des revenus provenant des activités de transaction (BMEF) ¹⁾	1 597 \$	1 587 \$	1 096 \$	
En pourcentage du total des revenus	7.4 %	7.9 %	6.2 %	

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17.

T11 Charges opérationnelles et productivité

	2013	2012	2011	2013 c. 2012
Pour les exercices (en millions de dollars)				
Salaires et avantages du personnel				
Salaires	3 552 \$	3 231 \$	3 018 \$	10 %
Rémunération liée à la performance	1 558	1 477	1 350	5
Rémunération fondée sur des actions ¹⁾	222	208	246	7
Autres avantages du personnel	981	833	744	18
	6 313 \$	5 749 \$	5 358 \$	10
Locaux				
Loyers, montant net	378	321	276	18
Impôts fonciers	83	85	76	(2)
Autres frais liés aux locaux	400	362	334	10
	861 \$	768 \$	686 \$	12
Technologie				
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles				
Amortissement des immobilisations corporelles	301	281	274	7
Amortissement des immobilisations incorporelles	219	169	139	30
	520 \$	450 \$	413 \$	16
Communications				
Publicité et prospection				
Honoraires				
	432 \$	340 \$	262 \$	27
Taxes d'affaires et taxes sur le capital				
Taxes d'affaires	234	203	154	15
Taxes sur le capital	40	45	29	(11)
	274 \$	248 \$	183 \$	10
Autres				
	1 319	1 186	1 048	11
Total des charges opérationnelles	11 587 \$	10 403 \$	9 481 \$	11 %
Ratio de productivité (BMEF)²⁾	53,5 %	52,0 %	53,9 %	

1) Compte non tenu des Régimes d'actionnariat des salariés.

2) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17.

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles totales se sont établies à 11 587 millions de dollars en 2013, en hausse de 1 184 millions de dollars ou de 11 %. De cette hausse, une tranche de 523 millions de dollars est le fait d'acquisitions, une tranche de 65 millions de dollars provient de l'incidence défavorable de la conversion de devises et une tranche de 74 millions de dollars est attribuable à l'incidence des charges non récurrentes des Opérations internationales. Après ajustement pour exclure ces éléments, les charges opérationnelles ont augmenté de 522 millions de dollars ou de 5 % par rapport à 2012.

Les salaires et avantages du personnel se sont chiffrés à 6 313 millions de dollars, en hausse de 564 millions de dollars ou de 10 % par rapport à ceux de l'exercice précédent. Compte non tenu de l'incidence des acquisitions et de la conversion de devises de même que des charges non récurrentes des Opérations internationales, la hausse sous-jacente a été de 284 millions de dollars ou de 5 %, en raison de l'augmentation des salaires et des coûts liés aux avantages du personnel, ce qui traduit la hausse de l'effectif, l'inflation annuelle et l'incidence des taux d'intérêt peu élevés sur les coûts des prestations de retraite.

Les frais associés aux locaux ont augmenté de 93 millions de dollars ou de 12 % en regard de l'exercice précédent pour s'établir à 861 millions de dollars. Environ la moitié de cette augmentation s'explique par l'incidence des acquisitions et de la conversion de devises. La tranche restante de cette augmentation rend compte en partie de l'incidence de la vente de Scotia Plaza en 2012, laquelle a donné lieu à une hausse des coûts locatifs.

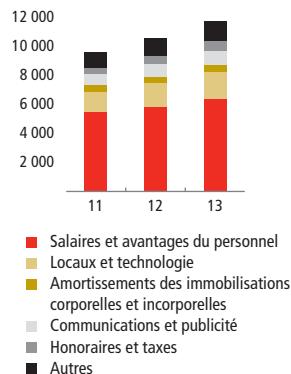
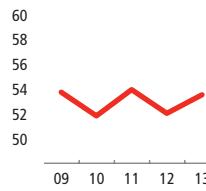
Les frais associés à la technologie se sont chiffrés à 954 millions de dollars, soit une hausse de 115 millions de dollars ou de 14 % par rapport à ceux de l'exercice précédent en raison des acquisitions, de l'expansion des activités et de l'investissement de la Banque dans des projets nouveaux.

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 70 millions de dollars ou de 16 %, surtout en raison des acquisitions.

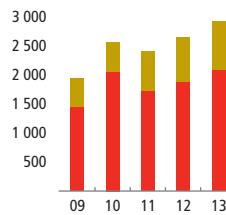
Les frais liés aux communications ont augmenté de 36 millions de dollars ou de 10 % en raison surtout des acquisitions.

Les frais de publicité et de prospection ont atteint 505 millions de dollars, une hausse de 55 millions de dollars ou de 12 %, entièrement attribuable à l'incidence des acquisitions.

Les honoraires ont grimpé de 92 millions de dollars ou de 27 %, ce qui est attribuable essentiellement à l'inclusion de certaines charges opérationnelles qui sont désormais récupérées dans les revenus, à

D10 Housse maîtrisée des charges
En millions de dollars**D11** Productivité*
Charges opérationnelles en pourcentage des revenus (BMEF)

* Les chiffres des périodes antérieures à 2011 ont été établis selon les PCGR du Canada.

D12 Impôts directs et indirects¹⁾
En millions de dollars

1) Les chiffres des exercices 2010 et 2009 ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada
2) Tient compte de l'ajustement sur une base de mise en équivalence fiscale

RAPPORT DE GESTION

l'incidence des acquisitions et aux effets défavorables de la conversion de devises. La tranche restante de 32 millions de dollars ou de 10 % est surtout le fait de l'accroissement des coûts liés à des projets technologiques.

Les taxes d'affaires et taxes sur le capital se sont chiffrées à 274 millions de dollars en 2013, soit une progression de 26 millions de dollars ou de 10 % en raison surtout des acquisitions.

Les autres charges ont bondi de 133 millions de dollars ou de 11 %; une tranche de 40 % est attribuable à l'incidence des acquisitions et à la conversion défavorable de devises. La hausse restante s'explique essentiellement par les charges d'évaluation non récurrentes des Opérations internationales et des frais liés à la hausse du volume d'activités.

Le ratio de productivité s'est établi à 53,5 % en 2013 contre 52,0 % en 2012. Après ajustement pour exclure les profits découlant des profits immobiliers de 2012 et les éléments non récurrents de 2013, le ratio de productivité a atteint 53,5 % en 2013 par rapport à 54,3 % en 2012, soit une amélioration de 0,8 %.

Le levier opérationnel s'est établi à un montant négatif de 3,0 %, ou à un taux positif de 1,6 % après ajustement pour exclure les éléments non récurrents susmentionnés.

Perspectives

En 2014, la Banque entend mettre l'accent sur le contrôle des coûts et générer un levier opérationnel positif, tout en favorisant la croissance interne à l'échelle mondiale et les investissements dans des initiatives commerciales clés.

Impôt

La charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 1 763 millions de dollars, en hausse par rapport à 1 580 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif global de la Banque s'est établi à 20,8 % par rapport au taux de 19,6 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse du taux d'impôt effectif sur le résultat est principalement attribuable à la baisse de l'impôt au titre de la vente d'actifs immobiliers l'exercice précédent.

Perspectives

Le taux d'impôt effectif consolidé de la Banque pour 2014 devrait se situer dans une fourchette de 20 % à 24 %.

Qualité du crédit

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Le montant total de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 1 296 millions de dollars en 2013, en hausse de 44 millions de dollars par rapport aux 1 252 millions de dollars inscrits en 2012. Les résultats de l'exercice précédent tenaient compte d'une hausse de 100 millions de dollars du compte de correction de valeur collectif au titre des prêts productifs.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances du Réseau canadien a été de 477 millions de dollars, en baisse de 29 millions de dollars par rapport à celle de 506 millions de dollars enregistrée pour l'exercice précédent, ce qui s'explique en grande partie par la baisse de la dotation au titre des prêts aux entreprises.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances des Opérations internationales s'est établie à 781 millions de dollars, en hausse de 168 millions de dollars. Compte non tenu des acquisitions et de la baisse des recouvrements au titre des prêts aux entreprises au Pérou, l'augmentation sous-jacente de la dotation au compte de correction de valeur correspondait en grande partie à la croissance des actifs. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances de l'exercice à l'étude tient compte d'un avantage net de 55 millions de dollars lié à l'amortissement net de l'ajustement pour pertes sur créances au titre de prêts acquis en Colombie comparativement à 20 millions de dollars en 2012.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances de la division Gestion de patrimoine et assurance mondiales a totalisé 3 millions de dollars en 2013, inchangée depuis l'exercice précédent.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances des Services bancaires et marchés mondiaux s'est établie à 35 millions de dollars en 2013, en légère hausse de 5 millions de dollars par rapport à celle de 2012. La hausse de la dotation de l'exercice à l'étude aux États-Unis a été quelque peu atténuée par les reprises et les recouvrements nets au Canada.

T12 Dotation au compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux par secteurs d'activité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2013	2012	2011
Réseau canadien			
Prêts aux particuliers ¹⁾	423 \$ 54	419 \$ 87	466 \$ 126
Prêts aux entreprises	477 \$	506 \$	592 \$
Opérations internationales			
Antilles et Amérique centrale	172 \$ 601 8	192 \$ 413 8	209 \$ 296 4
Amérique latine ²⁾	781 \$	613 \$	509 \$
Asie et Europe	3 \$	3 \$	2 \$
Gestion de patrimoine et assurance mondiales			
Services bancaires et marchés mondiaux			
Canada	(7)\$ 38 4	7 \$ 20 3	27 \$ (12) 18
États-Unis	35 \$	30 \$	33 \$
Europe	1 296 \$	1 152 \$	1 136 \$

1) Les montants de 2011 ont été retraités en fonction des modifications apportées aux secteurs d'activité en 2011.

2) L'Amérique latine comprend le Mexique.

T13 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations

Pour les exercices (en pourcentage)	2013	2012	2011
Réseau canadien			
Prêts aux particuliers	0,18 %	0,21 %	0,25 %
Prêts aux entreprises	0,18	0,31	0,50
Opérations internationales			
Prêts aux particuliers	2,06	1,93	1,88
Prêts aux entreprises	0,15	0,09	0,09
Gestion de patrimoine et assurance mondiales			
Services bancaires et marchés mondiaux¹⁾			
Total partiel pondéré – Dotation à l'égard des prêts douteux	0,32	0,33	0,36
Dotation à l'égard des prêts productifs	0,00	0,03	(0,02)
Total pondéré	0,32 %	0,36 %	0,34 %

1) Services bancaires aux sociétés et Services bancaires d'investissement seulement.

T14 Radiations nettes¹⁾ en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations

Pour les exercices (en pourcentage)	2013	2012	2011
Réseau canadien			
Prêts aux particuliers	0,18 %	0,22 %	0,24 %
Prêts aux entreprises	0,26	0,31	0,23
Opérations internationales			
Prêts aux particuliers	1,51	1,28	1,61
Prêts aux entreprises	(0,06)	0,05	0,07
Gestion de patrimoine et assurance mondiales			
Services bancaires et marchés mondiaux²⁾			
Total pondéré	0,52	0,49	0,64
0,00	0,06	0,04	
0,13	0,01	0,11	
0,25 %	0,27 %	0,31 %	

1) Radiations, déduction faite des recouvrements.

2) Services bancaires aux sociétés et Services bancaires d'investissement seulement.

T15 Prêts douteux par secteurs d'activité

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montant brut des prêts douteux		Compte de correction de valeur pour pertes sur créances		Montant net des prêts douteux	
	2013 ¹⁾	2012 ¹⁾	2013 ¹⁾	2012 ¹⁾	2013 ¹⁾	2012 ¹⁾
Réseau canadien						
Prêts aux particuliers	756 \$	765 \$	(460)\$	(462)\$	296 \$	303 \$
Prêts aux entreprises	256	326	(195)	(212)	61	114
	1 012 \$	1 091 \$	(655)\$	(674)\$	357 \$	417 \$
Opérations internationales						
Antilles et Amérique centrale	1 160 \$	1 151 \$	(454)\$	(369)\$	706 \$	782 \$
Amérique latine ²⁾	1 237	1 005	(700)	(473)	537	532
Asie et Europe	51	25	(20)	(16)	31	9
	2 448 \$	2 181 \$	(1 174)\$	(858)\$	1 274 \$	1 323 \$
Gestion de patrimoine et assurance mondiales						
Canada	10 \$	11 \$	(4)\$	(1)\$	6 \$	10 \$
Étranger	5	—	—	—	5	—
	15 \$	11 \$	(4)\$	(1)\$	11 \$	10 \$
Services bancaires et marchés mondiaux						
Canada	— \$	80 \$	— \$	(28)\$	— \$	52 \$
É.-U.	184	139	(35)	(21)	149	118
Europe	42	80	(25)	(27)	17	53
	226 \$	299 \$	(60)\$	(76)\$	166 \$	223 \$
Total	3 701 \$	3 582 \$	(1 893)\$	(1 609)\$	1 808 \$	1 973 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard des prêts productifs					(1 272)	(1 272)
Montant net des prêts douteux, déduction faite du compte de correction de valeur à l'égard des prêts productifs					536 \$	701 \$

Données relatives aux prêts douteux

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montant net des prêts douteux	
	2013 ¹⁾	2012 ¹⁾
Montant brut des prêts douteux en pourcentage du total du compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des capitaux propres	7,44 %	8,09 %
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et acceptations ³⁾	0,44 %	0,55 %
Compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux en pourcentage du montant brut des prêts douteux	51 %	45 %

1) Compte non tenu des prêts garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

2) L'Amérique latine comprend le Mexique.

3) Les ratios de 2012 ont été retraités afin de refléter la présentation adoptée pour la période à l'étude en ce qui a trait aux dépôts auprès d'autres institutions financières. (Il y a lieu de se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.)

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

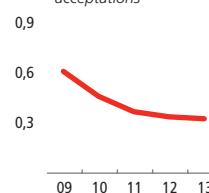
Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances total se chiffrait à 3 165 millions de dollars au 31 octobre 2013, compte non tenu d'un montant de 108 millions de dollars lié à des prêts visés par des garanties de la FDIC au titre de R-G Premier Bank of Puerto Rico, en hausse par rapport au compte de 2 881 millions de dollars à l'exercice précédent. Le compte non tenu d'un montant de 88 millions de dollars au titre de R-G Premier Bank. Cette augmentation de 284 millions de dollars s'explique essentiellement par la hausse du compte de correction de valeur des Opérations internationales.

Le compte de correction de valeur du Réseau canadien a diminué de 19 millions de dollars, principalement dans les portefeuilles de prêts aux entreprises, dans lesquels les radiations de prêts ont dépassé les nouvelles dotations.

Le compte de correction de valeur des Opérations internationales a augmenté de 316 millions de dollars pour s'établir à 1 174 millions de dollars. Bien que la croissance ait été généralisée à toutes les régions géographiques, la majeure partie est attribuable à l'Amérique latine.

D13 Pertes sur créances*

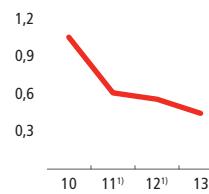
Dotation à l'égard des prêts douteux en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations



* Les chiffres des périodes antérieures à 2011 ont été établis selon les PCGR du Canada.

D14 Ratio du montant net des prêts
douteux*

En pourcentage des prêts et des acceptations aux 31 octobre

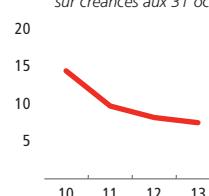


* Les chiffres des périodes antérieures à 2011 ont été établis selon les PCGR du Canada.

1) Les ratios de 2012 ont été retraités afin de refléter la présentation adoptée pour la période à l'étude en ce qui a trait aux dépôts auprès d'autres institutions financières. (Il y a lieu de se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.)

D15 Montant brut des prêts douteux*

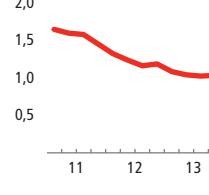
En pourcentage des capitaux propres et du
compte de correction de valeur pour pertes sur créances aux 31 octobre



* Les chiffres des périodes antérieures à 2011 ont été établis selon les PCGR du Canada.

D16 Faibles défaillances dans le portefeuille
de prêts aux particuliers au Canada

Prêts en défaillance en pourcentage du total
des prêts

**D17** Portefeuille de prêts aux particuliers à
l'étranger

Prêts en défaillance en pourcentage du total
des prêts



RAPPORT DE GESTION

Le compte de correction de valeur des Services bancaires et marchés mondiaux est demeuré modeste, diminuant à 60 millions de dollars par rapport à 76 millions de dollars.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif au titre des prêts productifs est demeuré stable à 1 272 millions de dollars par rapport à une hausse de 100 millions de dollars en 2012.

Prêts douteux liés aux acquisitions

Le montant brut des prêts douteux a augmenté pour s'établir à 3 701 millions de dollars au 31 octobre 2013, par rapport à 3 582 millions de dollars à la même date de l'exercice précédent.

Le montant des prêts douteux du Réseau canadien a diminué de 79 millions de dollars, essentiellement en raison des portefeuilles de prêts aux entreprises.

Le montant des prêts douteux des Opérations internationales a augmenté de 267 millions de dollars, en grande partie du fait des hausses en Amérique latine.

Le montant des prêts douteux de la division Gestion de patrimoine et assurance mondiales a progressé de 4 millions de dollars.

Le montant des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux a affiché une baisse de 73 millions de dollars, essentiellement en raison des portefeuilles au Canada et en Europe.

Le montant net des prêts douteux, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances, s'établissait à 1 808 millions de dollars au 31 octobre 2013, soit une baisse de 165 millions de dollars par rapport à la même date l'an passé.

Comme l'indique le diagramme 14, le montant net des prêts douteux exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations s'établissait à 0,44 % au 31 octobre 2013, soit une amélioration comparativement au ratio de 0,55 % affiché à pareille date il y a un an qui est essentiellement attribuable au portefeuille des prêts aux entreprises du Réseau canadien et aux Services bancaires et marchés mondiaux.

Prêts acquis

Les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur à la date de l'acquisition et aucun compte de correction de valeur pour pertes sur créances n'est comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière à la date de l'acquisition. En conséquence, on ne considère pas que les prêts acquis ont subi une dépréciation à la date de l'acquisition. Dans son évaluation de la juste valeur, la Banque tient compte des taux d'intérêt et des ajustements au titre des pertes sur créances.

L'ajustement au titre des taux d'intérêt à la date de l'acquisition est principalement lié aux prêts à taux fixe, et il reflète l'incidence de l'écart entre le taux d'intérêt contractuel du prêt et le taux d'intérêt s'appliquant au prêt à la date de l'acquisition pour sa durée résiduelle. L'ajustement au titre des taux d'intérêt est amorti intégralement par imputation aux revenus d'intérêts dans le compte consolidé de résultat sur la durée prévue du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Pour en arriver à la juste valeur de l'acquisition de Banco Colpatria, la Banque a inscrit un ajustement pour pertes sur créances total de 549 millions de dollars (ajustement pour pertes subies de 385 millions de dollars et ajustement pour pertes futures attendues de 164 millions de dollars). Cet ajustement représente la meilleure estimation de la direction quant à l'insuffisance des flux de trésorerie au titre des prêts sur leur durée entière, établie à la date de l'acquisition.

Dans les cas où les prêts sont évalués individuellement, l'ajustement au titre des pertes subies de 115 millions de dollars établi à la date de l'acquisition fait l'objet d'un suivi sur la durée du prêt. Les variations des flux de trésorerie attendus de ces prêts par rapport à ceux attendus à la date de l'acquisition donnent lieu à une dotation supplémentaire au compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans le compte consolidé de résultat ou à une reprise sur ce compte, selon le cas. Au 31 octobre 2013, l'ajustement au titre des pertes sur créances résiduel s'établissait à 67 millions de dollars (112 millions de dollars au 31 octobre 2012).

Dans les cas où les pertes ne sont pas évaluées individuellement pour chaque prêt, la Banque utilise une approche axée sur le portefeuille pour déterminer les pertes à la date de l'acquisition. L'approche axée sur le portefeuille a donné lieu à un ajustement de 270 millions de dollars au titre des pertes subies et à un ajustement de 164 millions de dollars au titre des pertes futures prévues. L'ajustement au titre des pertes subies est comparé au rendement du portefeuille de prêts chaque date de clôture, et une augmentation des flux de trésorerie prévus donnera lieu à une reprise sur le compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans le compte consolidé de résultat. Les flux de trésorerie inférieurs aux attentes entraîneront une dotation supplémentaire au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. L'ajustement au titre des pertes futures prévues est amorti par imputation au résultat au fur et à mesure que les pertes sont comptabilisées ou que le portefeuille de prêts est

amorti sur sa durée prévue. Le caractère raisonnable du solde non amorti au regard du portefeuille de prêts acquis est réévalué chaque date de clôture. Un avantage global est comptabilisé uniquement dans la mesure où le montant amorti est supérieur aux pertes réellement subies. Une charge est comptabilisée si les pertes réelles sont supérieures aux montants amortis. Au 31 octobre 2013, les ajustements restants pour pertes subies et pour pertes futures attendues des prêts qui ne sont pas évalués individuellement s'établissaient respectivement à 80 millions de dollars et à 57 millions de dollars (159 millions de dollars et 137 millions de dollars au 31 octobre 2012).

Pour en arriver à la juste valeur des prêts acquis dans le cadre de l'acquisition d'ING DIRECT, la Banque a inscrit un ajustement pour pertes sur créances total de 40 millions de dollars (ajustement pour pertes subies de 11 millions de dollars et ajustement pour pertes futures attendues de 29 millions de dollars) relativement à des prêts non garantis de 13,9 milliards de dollars. Le portefeuille de prêts acquis ne comprenait aucun prêt à forte décote. Au 31 octobre 2013, les ajustements restants pour pertes subies et pour pertes futures attendues s'établissaient respectivement à 7 millions de dollars et à 23 millions de dollars.

Examen du portefeuille

Réseau canadien

Au Canada, la qualité globale du crédit du portefeuille de prêts à la consommation s'est améliorée d'un exercice à l'autre. Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers s'est amélioré par rapport à celui de 2012 puisqu'il a diminué de 1 % ou de 9 millions de dollars. Le nombre élevé de prêts garantis continue d'avoir une incidence positive sur la qualité du portefeuille, 94 % de l'ensemble des prêts consentis aux particuliers étant garantis par un actif sous-jacent comme une maison ou une automobile.

Le taux de défaillance à déclarer a reculé de 15 points du Réseau canadien pour s'établir à 1,02 %. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances du portefeuille de prêts aux particuliers canadien s'est élevée à 423 millions de dollars, en hausse de 4 millions de dollars ou de 1 % par rapport à celle de l'exercice précédent, conformément à la croissance du portefeuille. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de l'encours moyen des prêts s'est établie à 0,18 %, comparativement à 0,21 % pour l'exercice précédent.

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux entreprises du Réseau canadien a diminué de 70 millions de dollars pour s'établir à 256 millions de dollars. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances du portefeuille de prêts aux entreprises du Réseau canadien s'est chiffrée à 54 millions de dollars, en baisse de 33 millions de dollars ou de 38 % par rapport à celle de l'exercice précédent.

Opérations internationales

Les paramètres de rendement des prêts aux particuliers sont demeurés stables, conformément à la croissance du portefeuille. Dans le secteur des prêts aux particuliers, le montant brut des prêts douteux s'est accru de 163 millions de dollars pour atteindre 1 560 millions de dollars au cours de l'exercice en raison d'une augmentation attribuable au Mexique et aux acquisitions récentes en Amérique latine. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances relative aux prêts aux particuliers a augmenté, passant de 568 millions de dollars en 2012 à 698 millions de dollars en 2013, la hausse la plus élevée ayant été enregistrée en Amérique latine.

Le montant brut des prêts douteux aux entreprises s'est chiffré à 888 millions de dollars, en hausse de 104 millions de dollars par rapport au montant de l'exercice précédent. Cette hausse a été observée dans la plupart des régions, mais elle a été contrée en partie par le Chili, les Antilles et l'Amérique centrale. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans le portefeuille de prêts aux entreprises s'est élevée à 83 millions de dollars en 2013 par rapport à 45 millions de dollars en 2012. La hausse est principalement attribuable aux recouvrements moins élevés à l'égard des prêts aux entreprises au Pérou et à l'incidence de l'acquisition en Colombie, des facteurs qui ont en quelque sorte été compensés par la diminution des dotations aux Antilles et en Amérique centrale.

Gestion de patrimoine et assurance mondiales

La qualité du crédit globale de la division Gestion de patrimoine et assurance mondiales a été excellente en 2013. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 3 millions de dollars et le montant brut des prêts douteux s'est établi à 15 millions de dollars.

Services bancaires et marchés mondiaux

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 35 millions de dollars en 2013, en regard de 30 millions de dollars en 2012. La dotation de l'exercice à l'étude a touché principalement les États-Unis.

Le montant brut des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux a diminué de 73 millions de dollars en 2013 pour s'établir à 226 millions de dollars. Les prêts douteux du portefeuille canadien ont diminué de 80 millions de dollars d'un exercice à l'autre pour s'établir à néant, alors que ceux du portefeuille européen ont diminué de 38 millions de dollars pour s'établir à 42 millions de dollars. Les prêts douteux du portefeuille américain ont augmenté de 45 millions de dollars pour s'établir à 184 millions de dollars.

Diversification des risques

Les risques auxquels la Banque s'expose, selon les divers pays et types d'emprunteurs, sont bien diversifiés. (Il y a lieu de se reporter au tableau 62 à la page 90 et au tableau 66 à la page 92). Le diagramme 18 illustre la répartition géographique des prêts et acceptations. Au Canada, c'est en Ontario que le risque est le plus grand, à 36 % du risque global. Par ailleurs, l'Amérique latine compte pour 9 % de l'exposition totale et les États-Unis, 5 %.

Le diagramme 19 illustre la répartition des prêts et acceptations par types d'emprunteur. (Il y a lieu de se reporter au tableau 66 à la page 92). Exception faite des prêts aux ménages, les risques les plus importants touchent le secteur des services financiers (5,7 %), le secteur de la vente en gros et au détail (3,4 %) et le secteur de l'immobilier et de la construction (3,4 %).

Atténuation du risque

Afin d'atténuer son exposition au risque dans ses portefeuilles de prêts productifs aux sociétés, la Banque a recours à une diversification par sociétés, par secteurs et par pays, au moyen d'une utilisation prudente des cessions de prêts et des instruments dérivés de crédit. En 2013, les cessions de prêts se sont élevées à 161 millions de dollars, contre 649 millions de dollars en 2012. En 2013, le plus fort volume de prêts cédés a été enregistré dans le secteur du pétrole et du gaz et dans le secteur des aliments et boissons.

Au 31 octobre 2013, les dérivés de crédit ayant servi à atténuer l'exposition des portefeuilles totalisaient 31 millions de dollars (montant notionnel), contre 80 millions de dollars au 31 octobre 2012.

La Banque surveille activement les concentrations dans les secteurs et dans les pays. Elle continue de suivre attentivement les tendances émergentes et de prendre les mesures supplémentaires qui s'imposent pour atténuer les risques, comme elle le fait pour l'exposition aux risques de tous les secteurs. Elle gère de près les portefeuilles du secteur hôtelier, du secteur des médias et du secteur de l'expédition.

Aperçu du portefeuille de prêts – Risques importants et risques émergents

La Banque possède un portefeuille diversifié par produits, par activités commerciales et par régions géographiques. Des détails concernant certains portefeuilles sur lesquels l'accent est mis actuellement sont présentés ci-dessous.

Prêts hypothécaires à l'habitation

Une partie importante du portefeuille de prêts de la Banque est constituée de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts à la consommation, lesquels sont bien diversifiés sur le plan des emprunteurs.

Au 31 octobre 2013, ces prêts s'élevaient à 286 milliards de dollars ou à 69 % de l'encours total des prêts et des acceptations de la Banque (244 milliards de dollars ou 67 % au 31 octobre 2012). De ces prêts, une tranche de 228 milliards de dollars ou de 81 % est composée de prêts hypothécaires garantis (194 milliards de dollars ou 80 % au 31 octobre 2012). Les tableaux qui suivent présentent des détails par portefeuilles.

Prêts hypothécaires et marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés

Le tableau qui suit présente les montants des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés, par régions géographiques.

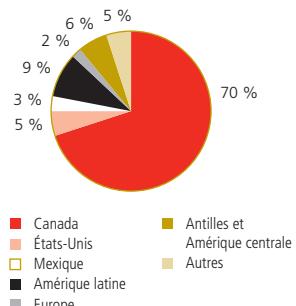
T16 Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés, par régions géographiques

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013												
	Prêts hypothécaires à l'habitation						Marges de crédit hypothécaires à l'habitation						
	Assurés ¹⁾		Non assurés		Total		Assurés ¹⁾		Non assurés		Total		
Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Canada ²⁾													
Provinces de l'Atlantique	7 294 \$	3,9 %	4 656 \$	2,5 %	11 950 \$	6,4 %	2 \$	– %	1 298 \$	6,9 %	1 300 \$	6,9 %	
Québec	8 265	4,4	7 701	4,0	15 966	8,4	1	–	1 029	5,5	1 030	5,5	
Ontario	50 866	26,9	43 704	23,1	94 570	50,0	5	0,1	9 150	48,9	9 155	49,0	
Manitoba et Saskatchewan	4 567	2,4	3 330	1,8	7 897	4,2	2	–	889	4,8	891	4,8	
Alberta	17 298	9,2	11 209	5,9	28 507	15,1	4	–	3 186	17,1	3 190	17,1	
Colombie-Britannique et territoires	15 005	7,9	15 042	8,0	30 047	15,9	1	–	3 114	16,7	3 115	16,7	
Canada	103 295 \$	54,7 %	85 642 \$	45,3 %	188 937 \$	100 %	15 \$	0,1 %	18 666 \$	99,9 %	18 681 \$	100 %	
Étranger	–	–	20 928	100	20 928	100	–	–	–	–	–	–	
Total	103 295 \$	49,2 %	106 570 \$	50,8 %	209 865 \$	100 %	15 \$	0,1 %	18 666 \$	99,9 %	18 681 \$	100,0 %	
2012													
Canada	92 956 \$	59,2 %	64 068 \$	40,8 %	157 024 \$	100 %	25 \$	0,1 %	18 823 \$	99,9 %	18 848 \$	100 %	
Étranger	–	–	18 606	100	18 606	100	–	–	–	–	–	–	
Total	92 956 \$	52,9 %	82 674 \$	47,1 %	175 630 \$	100 %	25 \$	0,1 %	18 823 \$	99,9 %	18 848 \$	100 %	

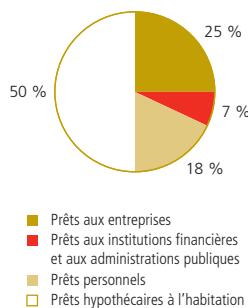
1) Une assurance prêt hypothécaire s'entend d'une couverture contractuelle sur la durée des prêts admissibles, en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est protégée contre les manques à gagner pouvant découler de la défaillance de l'emprunteur. Cette assurance est fournie soit par des organismes bénéficiant du soutien du gouvernement, soit par des assureurs hypothécaires privés.

2) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.

D18 Diversification équilibrée au Canada et à l'étranger...
Prêts et acceptations, octobre 2013



D19 ... ainsi que dans les prêts aux ménages et aux entreprises
Prêts et acceptations



RAPPORT DE GESTION

Périodes d'amortissement des prêts hypothécaires à l'habitation

Le tableau qui suit présente la distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement et par régions géographiques.

T17 Distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement et par régions géographiques

Aux 31 octobre	2013					
	Moins de 20 ans	De 20 à 24 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	35 ans et plus	Total des prêts hypothécaires
Canada	34,3 %	29,4 %	26,6 %	9,5 %	0,2 %	100 %
Étranger	64,5 %	21,2 %	12,9 %	1,1 %	0,3 %	100 %
2012						
Canada	36,5 %	20,3 %	30,8 %	10,8 %	1,6 %	100 %
Étranger	63,6 %	19,0 %	16,3 %	0,9 %	0,2 %	100 %

1) La période d'amortissement s'entend de la durée d'amortissement à courir.

Ratios prêt/valeur

Une tranche de 45 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien n'était pas garantie (41 % au 31 octobre 2012) et le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non garantie du portefeuille s'établissait à 57 % (57 % au 31 octobre 2012).

Le tableau suivant présente le ratio prêt/valeur moyen pondéré de l'ensemble des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation non assurés nouvellement montés au cours de l'exercice, lesquels comprennent les prêts hypothécaires pour financer un achat, refinancés afin d'en augmenter le solde et transférés d'autres institutions financières, par régions géographiques.

T18 Ratios prêt/valeur

	Ratios prêt/valeur des prêts non assurés ¹⁾	
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013	
	Ratios prêt/valeur des prêts hypothécaires à l'habitation (%)	Ratios prêt/valeur des marges de crédit hypothécaires à l'habitation ²⁾ (%)
Canada:		
Provinces de l'Atlantique	67,2 %	62,7 %
Québec	62,1	66,6
Ontario	62,7	63,2
Manitoba et Saskatchewan	66,6	64,7
Alberta	66,0	67,8
Colombie-Britannique et territoires	59,5	62,0
Canada	63,0 %	63,8 %
Étranger ⁴⁾	71,1 %	s.o.
Pour le trimestre clos le 31 octobre 2012		
Canada ³⁾	63,8 %	65,8 %
Étranger ⁴⁾	70,4 %	s.o.

1) Selon l'emplacement géographique des unités responsables de la comptabilisation des revenus.

2) Le ratio prêt/valeur correspond à la somme de chaque prêt à hypothécaires à l'habitation et de la limite autorisée des marges de crédit hypothécaires à l'habitation renouvelables connexes aux termes du programme Crédit Intégré Scotia, divisée par la valeur du bien immobilier résidentiel connexe, présentée sur une base moyenne pondérée pour les prêts hypothécaires et les marges de crédit hypothécaires à l'habitation nouvellement montés au cours de l'exercice.

3) Compte non tenu des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés acquis dans le cadre de l'acquisition d'ING DIRECT, dont le ratio prêt/valeur moyen pondéré s'établissait à 60,0 %.

4) Il n'y a aucune exposition significative aux marges de crédit hypothécaires à l'habitation dans le portefeuille de prêts à l'étranger.

Incidence d'un éventuel ralentissement économique sur les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires à l'habitation

La Banque soumet son portefeuille à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence qu'aurait une hausse du taux de chômage, une augmentation des taux d'intérêt, une baisse de la valeur des biens immobiliers et des variations d'autres variables macroéconomiques pertinentes. La Banque juge que les pertes potentielles liées au portefeuille de prêts hypothécaires advenant de tels événements défavorables sont gérables grâce à la diversification du portefeuille, au pourcentage élevé de prêts assurés et au faible ratio prêt-valeur du portefeuille. Cette conclusion est aussi étayée par une saine supervision de la gestion du risque et par des stratégies dynamiques d'atténuation du risque.

Prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada

En ce qui a trait aux prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada, secteur qui a récemment retenu l'attention, la Banque avait des prêts en cours de 971 millions de dollars au 31 octobre 2013 (695 millions de dollars au 31 octobre 2012). Il s'agit d'un portefeuille de qualité supérieure composé de prêts à des promoteurs bien connus qui entretiennent des relations de longue date avec la Banque.

Exposition au risque en Europe

En raison de ses diverses activités internationales, la Banque est exposée au risque-pays dans un certain nombre de pays. La Banque gère activement ce risque, notamment à l'aide de limites de risque établies en fonction de la solvabilité des pays en question.

L'exposition brute totale de la Banque au risque en Europe (déduction faite des garanties détenues) s'établissait à 27,7 milliards de dollars au 31 octobre 2013 (28,8 milliards de dollars au 31 octobre 2012), compte tenu d'une exposition provisionnée nette de 19,4 milliards de dollars (déduction faite des engagements non prélevés et des garanties détenues) (20,8 milliards de dollars au 31 octobre 2012).

La Banque est d'avis que ses expositions au risque en Europe sont gérables, que leur taille est appropriée au regard de la solvabilité des contreparties (81 % des expositions sont des contreparties de première qualité selon une combinaison de notations internes et externes) et qu'elles sont peu importantes compte tenu du capital de la Banque. L'exposition de la Banque au risque en Europe est comptabilisée au coût amorti ou à la juste valeur calculée au moyen de données observables, des montants négligeables étant évalués selon des modèles assortis de données d'entrée non observables (niveau 3). Il ne s'est produit aucun événement significatif au cours du trimestre qui a eu une incidence importante sur l'exposition de la Banque.

T19 Exposition au risque en Europe

Les expositions actuelles au risque en Europe se détaillent comme suit :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013					2012	
	Prêts et équivalents de prêts			Autres		Exposition totale au risque en Europe	Exposition totale au risque en Europe
	Prêts et acceptations ¹⁾	Lettres de crédit et de garantie ²⁾	Engagements non prélevés ³⁾	Titres et dépôts auprès d'autres banques ⁴⁾	Transactions financières sur titres et dérivés ⁵⁾		
Expositions brutes	8 374 \$	1 523 \$	8 370 \$	8 871 \$	611 \$	27 749 \$	28 751 \$
Déduire : engagements non prélevés	–	–	8 370	–	–	8 370	7 970
Expositions provisionnées nettes	8 374 \$	1 523 \$	0 \$	8 871 \$	611 \$	19 379 \$	20 781 \$

1) Déduction faite des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances de 27 millions de dollars. Les valeurs brutes correspondent aux valeurs nettes, les garanties n'étant pas portées en diminution de celles-ci.

2) Les lettres de crédit et de garantie sont incluses dans les expositions provisionnées puisqu'elles ont été émises.

3) Les engagements non prélevés représentent l'estimation du montant prévu au contrat qui pourrait devoir être versé avant la défaillance d'un débiteur.

4) L'exposition aux titres est calculée en tenant compte des positions dérivées lorsque le titre est l'actif de référence sous-jacent, ainsi que des positions vendeur. Les valeurs brutes correspondent aux valeurs nettes, les garanties n'étant pas portées en diminution de celles-ci.

5) Les transactions financières sur titres comprennent des titres pris en pension, des obligations relatives aux titres mis en pension et des transactions de prêt ou d'emprunt de titres. Les expositions provisionnées nettes représentent la totalité des positions nettes positives, compte tenu des garanties. Les garanties au titre des dérivés s'établissaient à 1 265 millions de dollars et celles au titre des transactions financières sur titres, à 11 121 millions de dollars.

T20 Expositions provisionnées

Le tableau ci-dessous présente les positions provisionnées à l'égard du risque de crédit de tous les pays européens.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013 ¹⁾			2012	
	Emprunteurs souverains ³⁾	Banques	Sociétés ²⁾	Total	Total
Grèce	– \$	– \$	432 \$	432 \$	426 \$
Irlande	33	20	173	226	298
Italie	(28)	375	60	407	695
Portugal	–	7	21	28	30
Espagne	28	46	242	316	252
Total – groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	33 \$	448 \$	928 \$	1 409 \$	1 701 \$
Royaume-Uni	725 \$	1 314 \$	4 760 \$	6 799 \$	8 711 \$
Allemagne	621	874	903	2 398	2 914
France	1 631	614	689	2 934	1 947
Pays-Bas	10	392	610	1 012	1 268
Suisse	–	807	1 138	1 945	1 503
Autres	520	455	1 907	2 882	2 737
Total – autres pays que le groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	3 507 \$	4 456 \$	10 007 \$	17 970 \$	19 080 \$
Total – Europe	3 540 \$	4 904 \$	10 935 \$	19 379 \$	20 781 \$
Total – Europe – 31 octobre 2012	4 579 \$	5 668 \$	10 534 \$	20 781 \$	

1) Les chiffres entre parenthèses représentent le montant net des positions vendeur découlant des activités de transaction.

2) Les sociétés comprennent les institutions financières autres que les banques.

3) Compte tenu de 170 millions de dollars (183 millions de dollars au 31 octobre 2012) d'expositions liées à des agences supranationales.

T21 Exposition de la Banque par pays

Les expositions de la Banque sont réparties comme suit :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013 ¹⁾					2012	
	Prêts et équivalents de prêts	Dépôts auprès d'autres banques	Titres	Transactions financières sur titres et dérivés		Total	Total
Grèce	427 \$	– \$	5 \$	– \$	432 \$	426 \$	
Irlande	21	35	170	–	226	298	
Italie	354	2	51	–	407	695	
Portugal	–	–	28	–	28	30	
Espagne	260	–	45	11	316	252	
Total – groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	1 062 \$	37 \$	299 \$	11 \$	1 409 \$	1 701 \$	
Royaume-Uni	3 830 \$	1 092 \$	1 470 \$	407 \$	6 799 \$	8 711 \$	
Allemagne	760	530	1 076	32	2 398	2 914	
France	520	102	2 287	25	2 934	1 947	
Pays-Bas	353	49	600	10	1 012	1 268	
Suisse	1 442	20	414	69	1 945	1 503	
Autres	1 930	32	863	57	2 882	2 737	
Total – autres pays que le groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	8 835 \$	1 825 \$	6 710 \$	600 \$	17 970 \$	19 080 \$	
Total – Europe	9 897 \$	1 862 \$	7 009 \$	611 \$	19 379 \$	20 781 \$	

1) Les chiffres entre parenthèses représentent le montant net des positions vendeur découlant des activités de transaction.

Le risque de la Banque lié à certains pays européens qui ont fait récemment les manchettes, à savoir la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Portugal et l'Espagne (le « groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne »), est négligeable. Au 31 octobre 2013, les positions provisionnées de la Banque à ces États souverains ainsi qu'aux banques, institutions financières autres que les banques et sociétés domiciliées dans ces pays totalisaient quelque 1,4 milliard de dollars, en baisse par rapport au chiffre de 1,7 milliard de dollars pour l'exercice précédent.

En ce qui a trait au risque-pays propre aux pays de ce groupe, l'exposition de la Banque à l'Irlande comprenait des dépôts de 29 millions de dollars auprès de la banque centrale et des titres des portefeuilles de transaction de 4 millions de dollars. La Banque détenait une position acheteur nette en ce qui a trait aux titres d'États souverains de l'Espagne (28 millions de dollars) et une position vendeur nette en ce qui a trait aux titres d'États souverains de l'Italie (28 millions de dollars). La Banque n'avait aucun titre d'États souverains de la Grèce ou du Portugal.

La Banque était exposée aux banques italiennes à hauteur de 375 millions de dollars au 31 octobre 2013 (626 millions de dollars au 31 octobre 2012), surtout au titre d'activités à court terme de transactions sur métaux précieux et de prêts. L'exposition en Grèce de 432 millions de dollars (426 millions de dollars au 31 octobre 2012) est principalement liée à des prêts garantis à des sociétés de transport.

Au 31 octobre 2013, la Banque détenait des titres au montant de 4,4 milliards de dollars dans des États souverains et banques d'Europe autres que le groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne (3,5 milliards de dollars au 31 octobre 2012), surtout en regard d'émetteurs du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la France. Les titres sont comptabilisés à la juste valeur, et la quasi-totalité des placements présente une forte liquidité de marché.

La plus grande partie des expositions au risque de crédit provisionné se compose actuellement de prêts provisionnés constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. En outre, l'exposition au risque de crédit de clients découle de transactions sur dérivés et de transactions financières sur titres (prises en pension, mises en pension ainsi que prêts et emprunts de titres). Les expositions au risque de contrepartie au titre des dérivés négociés de gré à gré se calculent sur la base de la juste valeur, alors que celles au titre des transactions financières sur titres sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Les engagements non prélevés de 8,4 milliards de dollars (8,0 milliards de dollars au 31 octobre 2012) sont composés d'engagements non provisionnés et de lettres de crédit émises au nom d'autres banques aux termes d'une entente relative à un consortium bancaire. Le total des engagements non provisionnés envers des sociétés en Europe (sauf le groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne) s'établissait à 5,1 milliards de dollars au 31 octobre 2013 (4,5 milliards de dollars au 31 octobre 2012). Au 31 octobre 2013, l'encours des lettres de crédit émises en faveur d'autres banques s'élevait à 2,9 milliards de dollars (3,1 milliards de dollars au 31 octobre 2012). Les engagements non provisionnés sont détaillés par pays dans le tableau 22 ci-après.

L'exposition indirecte de la Banque, comme l'indique en détail le tableau 22 ci-dessous, comprend ce qui suit :

- des titres exposés à des entités non européennes dont la société mère est domiciliée en Europe
- des lettres de crédit ou de garanties (prises en compte dans les équivalents de prêts dans le tableau ci-dessus) émises par des entités européennes en faveur d'entités non européennes

Sont inclus dans cette exposition indirecte un montant de 179 millions de dollars lié au groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne, un montant de 91 millions de dollars lié au Royaume-Uni et un montant de 236 millions de dollars lié à l'Allemagne. L'exposition indirecte sous la forme de lettres de crédit totalisait 1 523 millions de dollars au 31 octobre 2013 (1 068 millions de dollars au 31 octobre 2012), dont une tranche de 69 millions de dollars (196 millions de dollars au 31 octobre 2012) représentait une exposition indirecte liée au groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne. La Banque gère l'exposition indirecte par l'intermédiaire de son cadre de gestion du risque de crédit et d'une évaluation poussée de la contrepartie. Outre les expositions indirectes totales détaillées ci-après, la Banque détenait des garanties libellées en euros

de 680 millions de dollars (507 millions de dollars au 31 octobre 2012) fournies par des contreparties non européennes.

T22 Expositions indirectes

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Engagements non prélevés		Exposition indirecte	
	2013	2012	2013	2012
Grèce	0 \$	23 \$	0 \$	0 \$
Irlande	68	28	18	2
Italie	74	38	21	155
Portugal	0	–	0	0
Espagne	294	231	209	423
Total – groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	436 \$	320 \$	248 \$	580 \$
Royaume-Uni	4 043 \$	2 914 \$	524 \$	138 \$
Allemagne	782	1 116	370	257
France	647	879	273	306
Pays-Bas	845	892	172	51
Suisse	548	942	229	125
Autres	1 069	907	288	206
Total – autres pays que le groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	7 934 \$	7 650 \$	1 856 \$	1 083 \$
Total – Europe	8 370 \$	7 970 \$	2 104 \$	1 663 \$

La Banque n'a recours à aucun swap sur défaillance comme mesure d'atténuation des risques visant à réduire son exposition au risque-pays. En ce qui a trait aux banques, aux institutions financières autres que les banques et aux sociétés, la Banque peut parfois avoir recours à des swaps sur défaillance pour compenser en partie son exposition à l'égard des prêts provisionnés. Pour ce qui est du groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne, la Banque ne bénéficiait pas d'une protection par voie de swap sur défaillance à l'égard des positions provisionnées au 31 octobre 2013. Au titre de son portefeuille de transaction, la Banque peut acheter ou vendre des swaps sur défaillance. Toutes les expositions, y compris celles liées aux swaps sur défaillance, sont soumises à des limites de risque et font l'objet d'une surveillance continue de la part du service indépendant de gestion des risques.

Comme d'autres banques, la Banque Scotia fournit aussi des services de règlement et de compensation à une clientèle variée dans ces pays et elle suit et gère activement les expositions intrajournalières découlant de ces services. Cependant, la Banque Scotia n'a aucune position provisionnée dans ces pays à l'égard des particuliers ou des petites entreprises.

Perspectives

La qualité du portefeuille de prêts de la Banque devrait demeurer solide en raison de son exposition limitée aux secteurs et aux régions à risque et de son excellente diversification mondiale. À l'échelle nationale, la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances devrait connaître une augmentation parallèle à celle des actifs, tout comme la dotation au titre des prêts aux entreprises, laquelle était très basse en 2013. À l'échelle internationale, le ratio de pertes sur prêts de la Banque devrait augmenter quelque peu en raison des acquisitions récentes.

Revue du quatrième trimestre

Comparaison du quatrième trimestre de 2013 et du quatrième trimestre de 2012

Bénéfice net

Le bénéfice net du quatrième trimestre s'est élevé à 1 703 millions de dollars, en hausse de 184 millions de dollars ou de 12 % par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation reflète principalement la hausse des revenus d'intérêts nets provenant en partie des acquisitions, la hausse des frais de services bancaires et la progression des revenus de gestion de patrimoine. Ces hausses ont été contrebalancées en partie par la croissance des charges opérationnelles.

Total des revenus

Le total des revenus (BMEF) s'est chiffré à 5 493 millions de dollars, en hausse de 555 millions de dollars ou de 11 % en regard de celui de la période correspondante de l'exercice précédent, grâce à des hausses importantes des trois catégories de revenus. Les acquisitions récentes comptent pour environ le tiers de la croissance d'un exercice à l'autre.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets (BMEF) ont augmenté de 301 millions de dollars ou de 12 % par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation est attribuable à la croissance de 13 % des actifs liés aux activités bancaires principales, contrebalancée en partie par la baisse de trois points de base de la marge sur activités bancaires principales. L'augmentation traduit en partie l'acquisition d'ING DIRECT Canada (« ING DIRECT ») et la hausse des volumes de prêts du Réseau canadien et des Opérations internationales alors que la baisse de base de la marge s'explique en grande partie par l'incidence d'ING DIRECT.

Revenus nets tirés des frais et des commissions

Les revenus nets tirés des frais et des commissions de 1 788 millions de dollars sont en hausse de 154 millions de dollars ou de 9 % par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation traduit essentiellement la hausse des revenus de gestion de patrimoine liés aux fonds communs de placement et des commissions de courtage, de même que la croissance des revenus bancaires sur cartes de crédit et des revenus tirés des services de dépôt et de paiement.

Autres revenus opérationnels

Les autres revenus opérationnels (BMEF) se sont établis à 821 millions de dollars, ce qui représente un bond de 101 millions de dollars ou de 14 % par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation des profits nets sur les titres de placement, par un profit sur la vente d'activités non stratégiques au Pérou et par la croissance des revenus tirés des opérations de change.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 329 millions de dollars au quatrième trimestre, contre 321 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. La modeste hausse de la dotation au compte de correction de valeur est attribuable surtout à la hausse des dotations au sein des Opérations internationales, contrebalancée en partie par la baisse des dotations du Réseau canadien.

Charges opérationnelles et productivité

Les charges opérationnelles se sont établies à 2 949 millions de dollars au quatrième trimestre, en hausse de 236 millions de dollars ou de 9 % par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les acquisitions comptent pour environ la moitié de la croissance des charges. La hausse restante s'explique en grande partie par l'augmentation des salaires, ce qui comprend une hausse des coûts des avantages du personnel, tandis que l'augmentation des frais liés aux locaux et à la technologie ainsi que des honoraires rend compte des dépenses au titre des initiatives de croissance.

Le ratio de productivité s'est fixé à 53,7 % au quatrième trimestre, ce qui représente une amélioration par rapport au ratio de 54,9 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Impôt

Le taux d'impôt effectif du trimestre à l'étude s'est établi à 20,3 % par rapport à 17,0 % pour le trimestre correspondant de l'exercice

précédent. Cette hausse est principalement attribuable à une baisse des recouvrements d'impôt et des revenus exonérés d'impôt au cours de l'exercice à l'étude.

Comparaison du quatrième trimestre de 2013 et du troisième trimestre de 2013

Bénéfice net

Le bénéfice net du trimestre à l'étude s'est élevé à 1 703 millions de dollars, comparativement au bénéfice net de 1 768 millions de dollars enregistré au trimestre précédent. Le bénéfice net du dernier trimestre tenait compte d'un avantage après impôt non récurrent de 90 millions de dollars lié aux Opérations internationales au titre i) du profit sur la vente d'une filiale par une société associée en Thaïlande (150 millions de dollars après impôt), ii) de la moins-value de montants à recevoir au titre d'une acquisition à Puerto Rico (40 millions de dollars après impôt) et iii) d'une charge de restructuration liée aux activités de la Banque en Uruguay (20 millions de dollars après impôt). Compte non tenu de ces éléments, le bénéfice net a progressé de 25 millions de dollars d'un trimestre à l'autre, en raison surtout de la hausse des frais de services bancaires et d'un profit sur la vente d'activités non stratégiques au Pérou. Ces hausses ont été contrebalancées en partie par la baisse des revenus d'intérêts nets.

Total des revenus

Le total des revenus (BMEF) s'est chiffré à 5 493 millions de dollars, en baisse de 109 millions de dollars ou de 2 % en regard de celui du trimestre précédent, ce qui comprend un profit provenant d'une société associée. Compte non tenu de ce profit, les revenus ont augmenté de 41 millions de dollars ou de 1 % puisque la croissance des revenus autres que d'intérêts a largement contrebalancé la diminution des revenus d'intérêts nets.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets (BMEF) ont diminué de 49 millions de dollars pour s'établir à 2 885 millions de dollars. La diminution est attribuable une baisse de la marge des Opérations internationales et des Services bancaires et marchés mondiaux. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'augmentation des revenus d'intérêts nets du Réseau canadien.

Revenus nets tirés des frais et des commissions

Les revenus nets tirés des frais et des commissions de 1 788 millions de dollars ont affiché une hausse de 34 millions de dollars ou de 2 %. Cette augmentation traduit essentiellement la hausse des revenus tirés des services bancaires aux particuliers en Amérique latine et l'augmentation des frais sur cartes de crédit, contrebalancées en partie par une diminution des commissions de placement.

Autres revenus opérationnels

Les autres revenus opérationnels (BMEF) se sont établis à 821 millions de dollars, ce qui représente un recul de 92 millions de dollars par rapport à ceux du trimestre précédent, lequel traduit presque exclusivement le profit précité par une société associée au dernier trimestre. Le reste de la croissance découle surtout d'un profit sur la vente d'une entreprise non stratégique au Pérou, de la hausse des revenus provenant des activités de transaction et de la progression des revenus sous-jacents des sociétés associées.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 329 millions de dollars, en hausse de 15 millions de dollars par rapport à celle du trimestre précédent. Cette augmentation traduit surtout la hausse modérée des dotations à l'égard des portefeuilles de prêts aux entreprises aux Antilles et en Colombie.

Charges opérationnelles et productivité

D'un trimestre à l'autre, les charges opérationnelles ont affiché une légère baisse de 35 millions de dollars ou de 1 %. Compte non tenu des éléments non récurrents des Opérations internationales du trimestre précédent, les charges sous-jacentes ont augmenté de 39 millions de dollars ou de 1 %. Les frais de publicité ainsi que les frais associés aux bureaux et à la technologie ont augmenté afin de soutenir la croissance des activités. Ces hausses ont été contrebalancées en partie par une baisse des coûts des prestations de retraite et des avantages du personnel ainsi que de la rémunération liée à la performance.

Le ratio de productivité s'est fixé à 53,7 %, par rapport à celui de 53,3 % pour le trimestre précédent.

Impôt

Le taux d'impôt effectif du trimestre à l'étude s'est établi à 20,3 %, ce qui cadre avec le taux de 20,6 % du trimestre précédent. L'augmentation des

recouvrements d'impôt et des revenus exonérés d'impôt des filiales au cours du trimestre à l'étude a contrebalancé l'avantage de l'incidence de la hausse du revenu net découlant de sociétés associées constaté au trimestre précédent.

Sommaire des résultats trimestriels**Faits saillants financiers trimestriels****T23 Faits saillants financiers trimestriels****Trimestres clos les**

	31 oct. 2013	31 juill. 2013	30 avril 2013	31 janv. 2013	31 oct. 2012	31 juill. 2012	30 avril 2012	31 janv. 2012	31 oct. 2011	31 juill. 2011	30 avril 2011	31 janv. 2011
Total des revenus (en millions de dollars)	5 416 \$	5 523 \$	5 222 \$	5 182 \$	4 864 \$	5 512 \$	4 704 \$	4 621 \$	4 225 \$	4 298 \$	4 639 \$	4 148 \$
Total des revenus (BMEF ¹⁾ (en millions de dollars)	5 493	5 602	5 304	5 256	4 938	5 589	4 773	4 689	4 299	4 371	4 708	4 219
Bénéfice net (en millions de dollars)	1 703 \$	1 768 \$	1 601 \$	1 625 \$	1 519 \$	2 051 \$	1 460 \$	1 436 \$	1 157 \$	1 303 \$	1 621 \$	1 249 \$
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,31	1,38	1,24	1,27	1,20	1,70	1,18	1,23	0,99	1,12	1,42	1,11
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,30	1,37	1,23	1,25	1,18	1,69	1,15	1,20	0,97	1,10	1,39	1,08

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17.

La Banque a enregistré d'excellents résultats pour chacun des quatre trimestres de l'exercice, lesquels sont attribuables aux acquisitions et à la croissance interne.

Les revenus d'intérêts nets ont affiché une croissance durant l'exercice. Les actifs liés aux activités bancaires principales ont augmenté de façon importante en 2013 en raison de l'acquisition d'ING DIRECT au premier trimestre de même qu'en raison d'une forte croissance continue des prêts en Amérique latine et d'une croissance des prêts hypothécaires à l'habitation et des prêts automobiles à la consommation du Réseau canadien. Les volumes de dépôts auprès d'autres banques ont clôturé l'exercice en deçà des niveaux moyens affichés au premier trimestre.

La marge sur activités bancaires principales de la Banque a affiché de légères fluctuations trimestrielles reflétant le moment des acquisitions, les variations des volumes de dépôts auprès d'autres banques générant des rendements moins élevés, les variations de la marge des Opérations internationales et l'arrivée à échéance de débentures et d'instruments de fonds propres.

La marge du Réseau canadien a diminué au premier trimestre en raison de l'acquisition d'ING DIRECT, mais a progressé au cours des trimestres suivants du fait de l'augmentation des écarts sur les prêts hypothécaires. La marge des Opérations internationales a augmenté au cours des deux premiers trimestres de 2013, en raison notamment de l'incidence des acquisitions, avant de régresser au second semestre du fait de la réduction des écarts en Asie et en Amérique latine. Les écarts du portefeuille de prêts aux entreprises des Services bancaires et marchés mondiaux ont diminué au quatrième trimestre à la suite de l'ajustement non récurrent du rendement d'un groupe précis de prêts américains.

Les revenus autres que d'intérêts ont affiché une croissance continue durant l'exercice, notamment grâce à l'avantage lié au profit non récurrent au titre d'une société associée au troisième trimestre. Les revenus des services

bancaires ont progressé au cours de l'exercice, le quatrième trimestre affichant une hausse des frais de cartes de crédit et des frais tirés des services bancaires aux particuliers en Amérique latine. Les honoraires liés aux fonds communs de placement et les commissions de courtage ont affiché une croissance continue tout au long de l'exercice en raison de la croissance des actifs sous gestion et des actifs sous administration moyens. Les revenus tirés des activités de transaction chaque trimestre ont reflété les occasions sur le marché qui se sont présentées tout au long de l'exercice. Les profits nets sur les titres de placement traduisent les occasions sur le marché.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a fluctué au cours de l'exercice en raison du moment où ont été inscrites les dotations du Réseau canadien. Les dotations des Opérations internationales ont affiché une augmentation tout au long de l'exercice du fait de la croissance des volumes de prêts. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances des Services bancaires et marchés mondiaux s'est maintenue à des niveaux très bas.

Les charges opérationnelles ont augmenté en 2013, rendant compte en partie des acquisitions et des éléments non récurrents des Opérations internationales au troisième trimestre. Les frais associés à la technologie ont progressé de manière stable et reflètent l'expansion des activités et l'investissement dans des projets nouveaux. Le moment de la rémunération fondée sur des actions et des coûts de publicité et de prospection explique en partie les fluctuations trimestrielles.

Le taux d'impôt effectif a varié de 20 % à 22 % en raison des différents niveaux de revenus gagnés dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés ainsi que du moment de l'avantage tiré de la hausse du revenu net découlant de participations dans des sociétés associées.

Les tendances du bénéfice net au cours des huit derniers trimestres et d'autres données importantes sont présentées à la page 99.

Revue des résultats financiers – 2012 c. 2011

Dans le but d'isoler les principales tendances entre 2012 et 2011, les tableaux qui suivent présentent les résultats et les explications connexes.

T24 Revue des résultats financiers

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (en millions de dollars)
Base de mise en équivalence fiscale

	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine et assurance mondiales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets	4 756 \$	4 468 \$	502 \$	792 \$	(515)\$	10 003 \$
Revenus autres que d'intérêts	1 531	2 030	3 071	2 790	276	9 698
Total des revenus	6 287 \$	6 498 \$	3 573 \$	3 582 \$	(239)\$	19 701 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	506	613	3	30	100	1 252
Frais autres que d'intérêts	3 152	3 687	2 067	1 519	(22)	10 403
Charge d'impôt sur le résultat	691	464	333	541	(449)	1 580
Bénéfice net	1 938 \$	1 734 \$	1 170 \$	1 492 \$	132 \$	6 466 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	2	169	25	2	25	223
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 936 \$	1 565 \$	1 145 \$	1 490 \$	107 \$	6 243 \$

1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs opérationnels de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les autres revenus opérationnels et dans la charge d'impôt sur le résultat de (288 millions de dollars) pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, pour parvenir aux montants présentés dans le compte consolidé de résultat, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs opérationnels.

Revue des résultats financiers – 2012 c. 2011 (suite)

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 (en millions de dollars) Base de mise en équivalence fiscale	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine et assurance mondiales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets	4 553 \$	3 579 \$	444 \$	768 \$	(330)\$	9 014 \$
Revenus autres que d'intérêts	1 438	1 810	2 993	2 372	(317)	8 296
Total des revenus	5 991 \$	5 389 \$	3 437 \$	3 140 \$	(647)\$	17 310 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	592	509	2	33	(60)	1 076
Frais autres que d'intérêts	3 084	3 038	1 900	1 482	(23)	9 481
Charge d'impôt sur le résultat	645	375	280	367	(244)	1 423
Bénéfice net	1 670 \$	1 467 \$	1 255 \$	1 258 \$	(320)\$	5 330 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	3	59	29	–	58	149
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 667 \$	1 408 \$	1 226 \$	1 258 \$	(378)\$	5 181 \$

1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs opérationnels de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les autres revenus opérationnels et dans la charge d'impôt sur le résultat de (287 millions de dollars) pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, pour parvenir aux montants présentés dans le compte consolidé de résultat, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs opérationnels.

Bénéfice net

Le bénéfice net s'est établi à 6 466 millions de dollars en 2012, en hausse de 1 136 millions de dollars ou de 21 % par rapport à celui de 2011. Le bénéfice dilué par action s'est établi à 5,22 \$, soit une augmentation de 15,2 % comparativement à celui de 4,53 \$ pour 2011. Le rendement des capitaux propres est demeuré solide à 19,7 %.

En 2012, la Banque a comptabilisé des profits nets sur la vente de deux biens immobiliers (0,61 \$ par action) alors qu'en 2011, elle avait comptabilisé des profits non récurrents liés à des acquisitions (0,26 \$ par action). Après ajustement pour exclure l'incidence de ces éléments, le bénéfice par action s'est chiffré à 4,61 \$ en 2012, en hausse de 0,34 \$ ou de 8 % par rapport à celui de 2011.

Total des revenus

En 2012, le total des revenus a augmenté de 13,6 % par rapport à celui de 2011 pour se chiffrer à 19 989 millions de dollars, sur une base de mise en équivalence fiscale (la « BMEF »), compte tenu de l'incidence de profits immobiliers de 838 millions de dollars en 2012.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets (BMEF) ont augmenté de 985 millions de dollars, ou de 11 %, pour se chiffrer à 10 020 millions de dollars, cette hausse étant principalement attribuable à l'apport des acquisitions et à la croissance des actifs moyens des activités bancaires principales. La marge sur activités bancaires principales est restée inchangée par rapport à celle de 2011.

Revenus nets tirés des frais et des commissions

Les revenus nets tirés des frais et des commissions se sont établis à 6 274 millions de dollars en 2012, ce qui représente une progression de 547 millions de dollars ou de 9,6 % par rapport à ceux de 2011. Les acquisitions ont représenté la majeure partie de la hausse. La hausse des revenus tirés des services bancaires est attribuable à la forte croissance des revenus sur cartes et des frais liés aux dépôts. Les revenus tirés des fonds communs de placement ont aussi connu une croissance d'un exercice à l'autre.

Autres revenus opérationnels

Les autres revenus opérationnels (BMEF) ont atteint 3 695 millions de dollars en 2012, ce qui représente une hausse de 860 millions de dollars ou de 30,3 % par rapport à ceux de 2011. La hausse reflète l'incidence des profits immobiliers et du profit sur la cession d'une entreprise de crédit-bail non stratégique au cours de 2012. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par des profits liés aux acquisitions de 286 millions de dollars en 2011. La croissance restante s'est fait sentir partout, y compris dans les activités de transaction, où de forts revenus ont été enregistrés.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 176 millions de dollars pour s'établir à 1 252 millions de dollars. Les résultats de l'exercice 2012 tiennent compte d'une hausse de 100 millions de dollars du compte de correction de valeur collectif pour les prêts productifs, comparativement à une baisse de 60 millions de dollars au cours de l'exercice 2011.

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles ont augmenté de 922 millions de dollars, ou de 9,7 %, pour s'établir à 10 403 millions de dollars. Les acquisitions ont compté pour 603 millions de dollars de cette augmentation. La croissance restante est attribuable à la hausse des charges de rémunération, les salaires et les avantages du personnel ayant augmenté en raison de la hausse de la rémunération au mérite annuelle et des mesures soutenues visant la croissance. La hausse des frais liés aux locaux a découlé principalement de la vente de Scotia Plaza. Les taxes d'affaires et les taxes sur le capital ont augmenté principalement en raison

de l'émission d'actions et de débentures au cours de 2012. La poursuite des investissements de la Banque dans les projets d'expansion a également contribué à la hausse des charges. Pour 2012, la Banque a affiché un levier opérationnel positif de 3,9 %. Après ajustement pour exclure l'incidence des profits immobiliers ainsi que celle des profits liés aux acquisitions au cours de 2011, le levier opérationnel s'est établi à un pourcentage positif de 0,9 %.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt global a diminué de 150 points de base pour s'établir à 19,6 %, par rapport à 21,1 % en 2011. Cette baisse est essentiellement attribuable à la diminution du taux d'impôt prévu par la loi au Canada, à la baisse des ajustements d'impôt différé et au taux d'impôt moins élevé s'appliquant aux profits sur la vente de biens immobiliers. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une baisse des revenus exonérés d'impôt en 2012 et par les profits découlant des acquisitions en 2011 qui n'étaient pas imposables.

Résultats financiers par secteurs d'activité

Réseau canadien

Le bénéfice net du Réseau canadien s'est établi à 1 938 millions de dollars en 2012, en hausse de 268 millions de dollars ou de 16 % par rapport à celui de 2011. Le rendement du capital économique s'est établi à 39,1 %, contre 35,7 % pour l'exercice précédent. Les services bancaires aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises ont affiché de solides résultats.

Le total des revenus s'est établi à 6 287 millions de dollars, en hausse de 296 millions de dollars ou de 5 % par rapport à 2011.

Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 4 % pour atteindre 4 756 millions de dollars. L'incidence de la solide croissance des volumes a été en partie neutralisée par une diminution de 5 points de base de la marge d'intérêt, qui s'est chiffrée à 2,16 %. La marge a baissé en raison principalement de la pression concurrentielle générale sur les écarts quant aux dépôts dans le contexte actuel caractérisé par de faibles taux d'intérêt.

Opérations internationales

Le bénéfice net des Opérations internationales s'est établi à 1 734 millions de dollars, en hausse de 267 millions de dollars ou de 18 % par rapport à celui de 2011. Les résultats ont profité de l'incidence favorable des acquisitions en 2012 et de la forte croissance sous-jacente des revenus, en partie atténuées par l'augmentation des pertes sur prêts et des charges. Le rendement du capital économique s'est établi à 12,3 %, contre 13,2 % l'exercice précédent.

Le total des revenus s'est chiffré à 6 498 millions de dollars en 2012, en hausse de 1 109 millions de dollars, ou de 21 %. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 889 millions de dollars, du fait des récentes acquisitions et de la croissance interne des prêts pour l'ensemble des activités. La marge nette sur intérêts s'est établie à 4,14 %, en hausse par rapport à 3,89 % en 2011, en raison principalement des acquisitions.

Les revenus nets tirés des frais et des commissions ont augmenté de 21 % pour s'établir à 1 299 millions de dollars, du fait en grande partie des acquisitions en 2012 et de la hausse des revenus tirés des frais bancaires et des opérations de change en Amérique latine, aux Antilles et en Amérique centrale.

Gestion de patrimoine et assurance mondiales

Le bénéfice net de la division Gestion de patrimoine et assurance mondiales s'est établi à 1 170 millions de dollars en 2012, en baisse de 85 millions de dollars ou de 7 % par rapport à celui de 2011. Cette baisse est attribuable au profit non récurrent de 260 millions de dollars lié à la participation initiale de la Banque dans Patrimoine Dundee comptabilisé en 2011. Compte non tenu de ce profit, le bénéfice net a augmenté de 175 millions de dollars, ou de 18 %, en raison des solides ventes de produits

Revue des résultats financiers – 2012 c. 2011 (suite)

d'assurance et de fonds communs de placement et de la hausse des actifs sous gestion et des actifs sous administration, malgré la conjoncture difficile des marchés financiers. Le rendement du capital économique s'est établi à 14,5 % contre 17,6 % en 2011, baisse attribuable au profit non récurrent lié aux acquisitions en 2011.

En 2012, le total des revenus s'est chiffré à 3 573 millions de dollars, en hausse de 136 millions de dollars, ou de 4 %, par rapport à celui de 2011. Compte non tenu du profit lié à l'acquisition, le total des revenus a progressé de 396 millions de dollars, ou de 12 %, du fait principalement de l'incidence de l'acquisition de Patrimoine Dundee sur un exercice au complet, de la hausse des revenus d'assurance à l'échelle mondiale, ainsi que des revenus tirés des services de gestion d'actifs et revenus tirés des services de gestion de patrimoine à l'échelle internationale.

Services bancaires et marchés mondiaux

En 2012, les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un excellent bénéfice net de 1 492 millions de dollars, en hausse de 234 millions de dollars, ou de 19 %, en regard de celui de 2011. Il s'agit de l'un des meilleurs résultats jamais obtenus par le groupe, attribuable à l'incidence favorable de la forte demande des clients et de l'amélioration de la conjoncture du marché à la fin de l'exercice précédent. La solide croissance des revenus pour l'ensemble des activités a largement dépassé la hausse modérée des charges. Le rendement du capital économique s'est établi à 27,9 %, contre 21,8 % pour 2011.

Le total des revenus pour 2012 s'est chiffré à 3 582 millions de dollars, contre 3 140 millions de dollars pour 2011, ce qui représente une augmentation de 14 %, les activités ayant continué de tirer parti de la plateforme de produits et services diversifiés. En outre, la conjoncture des marchés s'est améliorée sensiblement par rapport aux conditions économiques difficiles constatées durant 2011. L'augmentation a été observée dans les activités touchant les titres à revenu fixe, les titres de capitaux propres, les marchandises et les métaux précieux. Les revenus tirés des activités liées aux titres de capitaux propres et aux métaux précieux ont atteint un niveau record en 2012. Les activités de prêts aux sociétés en Europe ont également affiché une croissance très prononcée, alors que les activités de prêts aux États-Unis et au Canada ont dégagé de solides résultats. Ces progressions ont été en partie neutralisées par le recul modéré des services bancaires d'investissement du fait de la faiblesse des fusions et acquisitions.

Autres

La majoration des revenus exonérés d'impôt est éliminée des revenus d'intérêts nets, des autres revenus opérationnels et de la charge d'impôt sur le résultat de chaque période. Ce montant est pris en compte dans les résultats des secteurs, qui sont comptabilisés sur une base de mise en équivalence fiscale. L'élimination s'est chiffrée à 288 millions de dollars en 2012, contre 287 millions de dollars à l'exercice précédent.

Le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte des ajustements de normalisation fiscale liés à la majoration des revenus des sociétés associées. Ces ajustements normalisent le taux d'impôt effectif des secteurs afin de donner une meilleure image de l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.

Outre la majoration au titre de la BMEF et l'ajustement de normalisation fiscale susmentionnés, les autres éléments significatifs suivants ont eu une incidence sur les résultats présentés de chaque exercice.

En 2012, le bénéfice net de 132 millions de dollars reflète l'incidence du profit après impôt de 708 millions de dollars sur la vente d'actifs immobiliers et d'une hausse de 74 millions de dollars du compte de correction de valeur collectif pour pertes sur créances au titre des prêts productifs. Compte non tenu de ces deux éléments, le secteur Autres a affiché une perte nette de 502 millions de dollars qui reflète l'incidence des activités de gestion des actifs et des passifs et les charges de rachat de 17 millions de dollars au titre d'une obligation liée aux instruments de fonds propres – composante passif, lesquelles ont été annulées intégralement par le biais des participations ne donnant pas le contrôle. En outre, un montant de 39 millions de dollars a été porté en diminution des revenus comptabilisés dans les autres secteurs opérationnels en raison de la prise ferme des actions ordinaires émises par la Banque durant l'exercice, ce qui n'a eu aucune incidence sur les résultats consolidés de la Banque. Ces facteurs ont été en partie atténués par des profits nets de 43 millions de dollars sur les titres de placement.

En 2011, la perte nette de 320 millions de dollars reflète l'incidence des activités de gestion des actifs et des passifs, contrebalancée en partie par des profits nets de 131 millions de dollars sur les titres de placement, des profits de change de 64 millions de dollars découlant du basculement aux IFRS, lesquels ont depuis été couverts, et par une baisse de 43 millions de dollars du compte de correction de valeur collectif pour pertes sur créances au titre des prêts productifs.

Situation financière – 2012 c. 2011

Total des actifs

Le 31 octobre 2012, le total des actifs de la Banque s'élevait à 668 milliards de dollars, en hausse de 74 milliards de dollars ou de 12 % par rapport à ce qu'il était au 31 octobre 2011. L'incidence de la conversion des devises est négligeable.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres banques ont progressé de 10 milliards de dollars, essentiellement en raison de la hausse des dépôts portant intérêt auprès des banques centrales des États-Unis et du Royaume-Uni.

Les métaux précieux se sont accrus de 3 milliards de dollars et les titres pris en pension ont augmenté de 13 milliards de dollars.

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de transaction ont augmenté de 12 milliards de dollars par rapport à ceux au 31 octobre 2011, ce qui s'explique principalement par la hausse de 12 milliards de dollars des titres détenus à des fins de transaction découlant de l'accroissement des placements en titres de créance d'administrations publiques des États-Unis et d'autres pays, et des placements en titres de capitaux propres ordinaires.

Titres de placement

Les titres de placement se sont accrus de 3 milliards de dollars en raison principalement de la hausse des placements en titres de créance d'administrations publiques des États-Unis et d'autres pays, augmentation qui a été annulée en partie par un recul des placements en titres de créance d'administrations publiques du Canada.

Le 31 octobre 2012, le profit latent sur les titres disponibles à la vente, compte tenu de l'incidence des couvertures admissibles, s'établissait à 891 millions de dollars, en hausse de 155 millions de dollars par rapport à celui au 31 octobre 2011. La variation est surtout attribuable à la hausse de la valeur des obligations de sociétés et des titres de capitaux propres.

Prêts

Les prêts ont progressé de 37 milliards de dollars ou de 11 % depuis le 31 octobre 2011. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont augmenté de 19 milliards de dollars, principalement en raison de la croissance en Amérique latine, y compris l'acquisition de Banco Colpatria en Colombie, et de la croissance dans les Services bancaires et marchés mondiaux, surtout en ce qui a trait aux prêts de première qualité aux sociétés aux États-Unis et en Europe. Dans le secteur des prêts aux particuliers, les prêts hypothécaires à l'habitation ont progressé de 14 milliards de dollars, ce qui résulte essentiellement de la croissance au Canada. Les prêts personnels et les prêts sur cartes de crédit ont augmenté de 5 milliards de dollars, surtout en raison de l'acquisition de Banco Colpatria et de la croissance au Canada.

Total des passifs

Les passifs totalisaient 627 milliards de dollars au 31 octobre 2012, en hausse de 64 milliards de dollars ou de 11 % par rapport à ceux au 31 octobre 2011.

Dépôts

Le total des dépôts a affiché une hausse de 42 milliards de dollars. Les dépôts de particuliers ont augmenté de 5 milliards de dollars, essentiellement en raison de la croissance des dépôts au Canada et de l'acquisition de Banco Colpatria. Les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ont augmenté de 29 milliards de dollars, surtout en raison de la croissance enregistrée aux États-Unis et au Canada et de l'apport de Banco Colpatria. Les dépôts d'autres banques ont augmenté de 9 milliards de dollars aux États-Unis et en Asie.

Autres passifs

Les obligations relatives aux titres mis en pension et celles liées aux titres vendus à découvert ont affiché une hausse respective de 19 milliards de dollars et de 3 milliards de dollars. Les passifs liés aux instruments dérivés ont reculé de 5 milliards de dollars, ce qui est semblable à la baisse des actifs liés aux instruments dérivés.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres a progressé de 9 139 millions de dollars depuis le 31 octobre 2011. Cette augmentation traduit l'autogénération de capital de 3 557 millions de dollars, l'émission d'actions ordinaires de 4 803 millions de dollars, notamment aux termes d'appels publics à l'épargne de 3 329 millions de dollars, le montant de 518 millions de dollars lié à l'acquisition de Banco Colpatria et le montant de 956 millions de dollars lié au régime de réinvestissement de dividendes et à l'exercice d'options. Le cumul des autres éléments du résultat global a diminué de 466 millions de dollars en raison de l'augmentation des profits latents sur les titres disponibles à la vente, de l'amélioration des pertes de change latentes sur les investissements de la Banque dans ses établissements à l'étranger et de la baisse des pertes latentes sur les couvertures de flux de trésorerie.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

T25 État résumé de la situation financière

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)

	2013	2012	2011
Actifs			
Trésorerie, dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	62,2 \$	59,7 \$	48,0 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	96,5	87,6	75,8
Titres pris en pension et titres empruntés	82,5	66,2	47,2
Titres de placement	34,3	33,4	30,2
Prêts	402,2	352,5	319,0
Autres	66,1	68,6	74,2
Total des actifs	743,8 \$	668,0 \$	594,4 \$
Passifs			
Dépôts	516,6 \$	463,6 \$	421,3 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	77,5	56,9	38,2
Autres passifs	96,6	94,6	93,8
Débentures subordonnées	5,8	10,1	6,9
Instruments de fonds propres – composante passif	0,7	1,4	2,0
Total des passifs	697,2 \$	626,6 \$	562,2 \$
Capitaux propres			
Actions ordinaires	40,6	35,3	26,3
Actions privilégiées	4,1	4,4	4,4
Autres ¹⁾	1,9	1,7	1,5
Total des capitaux propres	46,6 \$	41,4 \$	32,2 \$
Total des passifs et des capitaux propres	743,8 \$	668,0 \$	594,4 \$

1) Comprend des participations ne donnant pas le contrôle de 1,9 milliard de dollars en 2013, de 1,7 milliard de dollars en 2012 et de 1,5 milliard de dollars en 2011.

État de la situation financière

Actifs

Au 31 octobre 2013, le total des actifs de la Banque s'élevait à 744 milliards de dollars, en hausse de 76 milliards de dollars ou de 11 % par rapport à ce qu'il était au 31 octobre 2012, compte tenu d'un montant d'environ 28 milliards de dollars lié à l'acquisition d'ING DIRECT.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières ont progressé de 6 milliards de dollars, essentiellement en raison de la hausse des dépôts portant intérêt auprès des banques centrales, alors que les métaux précieux ont reculé de 4 milliards de dollars en raison de la baisse des prix et des stocks. Les titres pris en pension et les titres empruntés ont augmenté de 16 milliards de dollars.

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de transaction ont augmenté de 9 milliards de dollars par rapport à ceux au 31 octobre 2012. Les titres détenus à des fins de transaction ont progressé de 10 milliards de dollars du fait de l'accroissement des actions ordinaires et des titres de créance des gouvernements canadien et américain détenus. Les prêts détenus à des fins de transaction ont reculé de 2 milliards de dollars, surtout du fait de la baisse des activités de transaction sur métaux précieux et de prêts.

Titres de placement

Les titres de placement ont progressé de 1 milliard de dollars, essentiellement en raison de l'accroissement des titres de créance de gouvernements étrangers détenus. Au 31 octobre 2013, le profit latent sur les titres disponibles à la vente, compte tenu de l'incidence des couvertures admissibles, s'établissait à 980 millions de dollars, en hausse de 89 millions de dollars par rapport à celui au 31 octobre 2012. La variation traduit en grande partie les hausses des actions ordinaires, les profits latents sur les titres de créance ayant diminué d'un exercice à l'autre.

Prêts

Les prêts ont progressé de 50 milliards de dollars ou de 14 % depuis le 31 octobre 2012. Les prêts hypothécaires à l'habitation ont augmenté de 34 milliards de dollars, surtout en raison de l'acquisition d'ING DIRECT. Les prêts aux particuliers et sur cartes de crédit ont augmenté de 8 milliards de dollars, ce qui traduit en grande partie la croissance au Canada et au Mexique. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont augmenté de 8 milliards de dollars, principalement en raison de la croissance en Amérique latine et en Asie.

Total des passifs

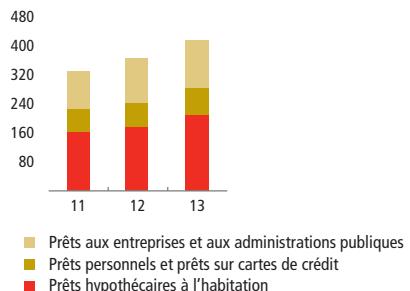
Les passifs totalisaient 697 milliards de dollars au 31 octobre 2013, en hausse de 71 milliards de dollars ou de 11 % par rapport à ceux au 31 octobre 2012, compte tenu d'un montant d'environ 35 milliards de dollars lié à ING DIRECT.

Dépôts

Le total des dépôts a affiché une hausse de 53 milliards de dollars. Les dépôts de particuliers ont augmenté de 33 milliards de dollars, essentiellement en raison de l'acquisition d'ING DIRECT. Les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ont augmenté de 21 milliards de dollars, dont 6 milliards de dollars du fait de l'acquisition d'ING DIRECT et d'autres moteurs de croissance au Canada et aux États-Unis. Les dépôts d'autres institutions financières ont fléchi de 1 milliard de dollars.

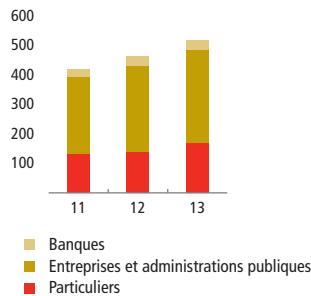
D20 Portefeuille de prêts

Prêts et acceptations, en milliards de dollars, aux 31 octobre



D21 Dépôts

En milliards de dollars, aux 31 octobre



Autres passifs

Les obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés et celles liées aux titres vendus à découvert ont affiché une hausse respective de 21 milliards de dollars et de 6 milliards de dollars. Les passifs liés aux instruments dérivés ont reculé de 6 milliards de dollars, ce qui est semblable à la baisse des actifs liés aux instruments dérivés.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres a progressé de 5 172 millions de dollars depuis le 31 octobre 2012. Cette augmentation traduit l'autogénération de capital de 3 337 millions de dollars et l'émission d'actions ordinaires de 1 377 millions de dollars, dont un montant de 99 millions de dollars dans le cadre de l'achat de Colfondos, en Colombie, et un montant de 1 278 millions de dollars par l'intermédiaire du régime de réinvestissement de dividendes et de l'exercice d'options. La Banque a racheté des actions privilégiées pour un montant de 300 millions de dollars au cours de l'exercice.

Le cumul des autres éléments du résultat global a augmenté 576 millions de dollars, essentiellement en raison de la diminution de la conversion des devises latente quant aux investissements de la Banque dans ses établissements à l'étranger et de la hausse des profits latents sur les titres disponibles à la vente.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales ont augmenté de 189 millions de dollars, surtout en raison du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, déduction faite des dividendes versés, comptabilisé pour l'exercice à l'étude et de l'acquisition de Colfondos. Les détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres liés aux participations ne donnant pas le contrôle ont diminué de 34 millions de dollars, surtout du fait des distributions aux porteurs de titres.

Perspectives

Les actifs et les dépôts devraient poursuivre leur croissance dans tous les secteurs d'activité en 2014. Une légère baisse des prêts hypothécaires à l'habitation est attendue au Canada en raison de la diminution des prêts hypothécaires d'ING DIRECT, laquelle baisse devrait être contrée par une croissance dans les autres catégories d'actifs. Les actifs liés aux prêts et les dépôts internationaux devraient poursuivre leur croissance.

Gestion du capital

Aperçu

La Banque Scotia est déterminée à conserver un capital solide pour pouvoir assumer les risques inhérents à ses activités diversifiées. Un capital solide permet à la Banque d'assurer la sécurité des sommes que lui confient ses clients, de gagner la confiance des investisseurs et de conserver une cote de crédit élevée. Il lui permet également de saisir les occasions de croissance au fur et à mesure qu'elles se présentent et d'accroître le rendement pour les actionnaires grâce à l'augmentation des dividendes. Le cadre de gestion du capital de la Banque comporte un processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance des fonds propres visant à assurer que la Banque dispose d'un capital suffisant pour lui permettre de faire face aux risques actuels et futurs et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Les principales composantes du processus interne d'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque comprennent une saine gouvernance d'entreprise, la constitution d'un cadre de tolérance au risque complet pour la Banque, une gestion et une surveillance du capital sur une base courante, mais aussi prospective, et l'utilisation de paramètres financiers appropriés qui mettent en corrélation le risque et le capital, notamment les mesures de capital économique et des fonds propres réglementaires.

Gouvernance et supervision

La Banque s'est donné un cadre de gestion du capital prudent afin de mesurer, d'utiliser et de surveiller son capital disponible et d'en évaluer la suffisance. Le capital est géré conformément à la politique de gestion du capital, qui est approuvée par le conseil d'administration. En outre, le conseil examine et approuve le plan annuel visant le capital. Le Comité de gestion du passif et la haute direction assurent la gouvernance du processus de gestion du capital. Les groupes Finance, Trésorerie et Gestion du risque global collaborent à la mise en œuvre du plan de la Banque en matière de capital.

Tolérance au risque

Le cadre de tolérance au risque, qui définit la tolérance au risque à l'échelle de la Banque, en plus d'établir les cibles en matière de capital, est présenté sous la rubrique « Tolérance au risque » de la section traitant de la gestion du risque, à la page 62. Le cadre comporte des cibles à moyen et à long terme relativement aux seuils des fonds propres réglementaires, au bénéfice, au capital économique et aux autres paramètres fondés sur les risques. Grâce à ces cibles,

la Banque s'assure d'atteindre les objectifs globaux suivants : dépasser les cibles au titre des fonds propres réglementaires et du capital généré en interne, gérer le capital en fonction de son profil de risque, conserver une cote de crédit élevée et offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires.

Fonds propres réglementaires

Les ratios de fonds propres servent à surveiller la suffisance des fonds propres et la solidité financière des banques. On obtient les trois principaux ratios de fonds propres réglementaires fondés sur le risque, soit le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, en divisant les composantes des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques. Les normes en matière de suffisance des fonds propres des banques canadiennes sont établies par l'organisme canadien de réglementation, le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). Ces normes sont conformes dans une large mesure aux normes internationales fixées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le « CBCB »).

Depuis le 1^{er} novembre 2012, les banques canadiennes sont assujetties aux nouvelles exigences en matière de suffisance des fonds propres publiées par le CBCB, lesquelles sont désignées sous le nom de « Bâle III ». Bâle III s'appuie sur les règles énoncées dans le document intitulé Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres – Dispositif révisé (Bâle II). Le BSIF a publié des lignes directrices, des exigences de communication de l'information et des directives en matière d'information à fournir qui sont conformes aux réformes de Bâle III.

Par rapport aux normes antérieures, Bâle III accorde une importance accrue aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires en introduisant une nouvelle catégorie de fonds propres, à savoir les « actions ordinaires et assimilées de T1 », qui sont principalement constituées des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires compte tenu des déductions réglementaires. Ces ajustements réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt différé), les actifs d'impôt différé, les actifs des régimes de retraite et les investissements dans des institutions financières en sus de certains seuils. Dans l'ensemble, les règles de Bâle III accroissent le niveau des déductions réglementaires prévues par Bâle II.

Bâle III accroît également le niveau des actifs pondérés en fonction des risques pour les investissements importants et les montants d'impôt différé sous certains seuils précis, les expositions aux institutions financières importantes ou non réglementées répondant à certains critères, les expositions au titre des dérivés aux contreparties centralisées et les expositions qui donnent lieu à un risque de corrélation défavorable.

Le 13 janvier 2011, le CBCB a publié des directives supplémentaires traitant des critères d'admissibilité en matière d'absorption des pertes en ce qui a trait aux fonds propres au point de non-viabilité. Ces critères sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 pour les banques canadiennes. Ces règles modifient l'admissibilité des instruments qui peuvent être inclus dans les fonds propres réglementaires et prévoient une période de transition et de retrait progressif de tous les instruments non admissibles. Les actions privilégiées, les instruments de fonds propres et les débentures subordonnées de la Banque ne respectent pas tous ces critères supplémentaires et sont sujettes à un retrait progressif à compter de janvier 2013. La Banque se réserve le droit de rembourser ou de racheter en tout temps ces instruments, selon les modalités de chaque émission.

Afin de permettre aux banques de respecter les nouvelles normes, les règles de Bâle III du CBCB contiennent des dispositions transitoires applicables du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2019. Les exigences transitoires entraîneront la mise en place graduelle des nouvelles déductions liées aux capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires sur cinq ans, le retrait graduel des instruments de fonds propres non admissibles sur dix ans et l'introduction graduelle d'un volant de conservation des fonds propres sur quatre ans. À compter de janvier 2019, les banques seront tenues d'appliquer les nouvelles exigences minimales liées aux actifs pondérés en fonction des risques suivantes : un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de 4,5 % et un volant de conservation des fonds propres de 2,5 %, pour un total de 7 %, un ratio minimal de T1 de 8,5 % et un ratio total des fonds propres de 10,5 %.

Depuis le premier trimestre de 2013, le BSIF exige que les institutions de dépôt canadiennes appliquent la totalité des réformes stipulées dans l'accord de Bâle III pour 2019, sans dispositions transitoires d'adoption progressive à l'égard des déductions des fonds propres (adoption dite « tout compris »), et atteignent un ratio cible des actions ordinaires et assimilées de T1 minimal de 7 %.

Modifications à la réglementation liée aux fonds propres

Dans un préavis publié en mars 2013, le BSIF a déterminé que les six plus grandes banques canadiennes étaient des banques d'importance systémique nationale (des « BISN ») et a haussé de 1 % ses exigences en matière de ratios

de conservation des fonds propres minimums pour les BISN désignées. Ce supplément de 1 % s'applique à toutes les exigences en matière de ratios de conservation des fonds propres minimums pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et le total des fonds propres au plus tard le 1^{er} janvier 2016, conformément aux exigences régissant les banques d'importance systémique mondiale.

Le 21 août 2013, à la suite de la décision du BSIF annoncée en décembre 2012 de différer les charges au titre des fonds propres à l'égard de l'ajustement de l'évaluation du crédit selon Bâle III, le BSIF a indiqué que cette charge sera introduite progressivement sur une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Outre les exigences de fonds propres fondées sur le risque, les réformes de Bâle III récemment mises en œuvre introduisent un ratio de levier simple, qui n'est pas basé sur le risque et qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier s'entend des fonds propres de T1 aux termes de Bâle III divisés par une mesure du risque de levier qui tient compte des actifs inscrits à l'état de la situation financière et des engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée à ces expressions dans Bâle III.

En juin 2013, le CBCB a publié un document consultatif proposant des modifications au cadre du ratio de levier de Bâle III. Les modifications du cadre touchent principalement la mesure de l'exposition, c.-à-d. le dénominateur du ratio, en introduisant plus précisément : des précisions supplémentaires quant au traitement des dérivés, des garanties connexes et des cessions temporaires de titres; des exigences additionnelles pour les dérivés de crédit; et des exigences minimales en matière de communication de l'information à compter de janvier 2015. Tout ajustement final des définitions et de la calibration du ratio de levier devrait être effectué d'ici 2017, en vue de son intégration au premier pilier le 1^{er} janvier 2018.

Planification, gestion et surveillance du capital

La Banque gère et surveille son capital en fonction des changements prévus au chapitre de sa stratégie, des changements observés dans le contexte au sein duquel elle exerce ses activités ou des changements dans son profil de risque. Dans le cadre du processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance des fonds propres, la provenance et l'affectation du capital sont continuellement mesurées et surveillées au moyen de paramètres financiers, notamment les seuils réglementaires, le capital économique et les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. (Ces résultats sont également utilisés dans le cadre de la planification du capital et de la prise de décisions stratégiques.)

L'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque tient compte de sa situation actuelle et de son profil et de sa situation en matière de risque prévus dans l'avenir par rapport à ses cibles internes, tout en prenant en compte l'incidence potentielle de divers scénarios d'essais dans des conditions critiques. Des scénarios précis sont choisis en fonction de la conjoncture économique et des événements auxquels la Banque est exposée. Par ailleurs, l'évaluation prospective de la suffisance des fonds propres de la Banque tient compte des résultats de scénarios à risques multiples plus graves réalisés dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque. Ces essais servent à déterminer la mesure dans laquelle des événements graves, mais plausibles, pourraient influer sur le capital de la Banque.

La Banque met en place des cibles internes relativement au capital économique et aux fonds propres réglementaires. Les cibles relativement au capital économique permettent de s'assurer que la Banque a suffisamment de capital disponible par rapport à son niveau de tolérance au risque. Les cibles relativement aux fonds propres réglementaires permettent de s'assurer que la Banque excède les exigences actuelles et est en bonne voie de respecter les exigences futures, et qu'elle détient suffisamment de capital.

Au titre du capital économique, la Banque vise à moyen terme à ce que les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires représentent 100 % du capital économique exigé. Toutefois, à court terme, ce taux pourrait être de 95 % du capital économique exigé et soutenu par des actions privilégiées.

Au titre des fonds propres réglementaires, la cible interne de la Banque inclut une marge adéquate par rapport au minimum exigé permettant une flexibilité suffisante en vue d'un déploiement de capital futur et en fonction du degré de tolérance au risque de la Banque, de la volatilité des hypothèses de planification, des résultats des essais dans des conditions critiques et de la planification d'urgence.

La Banque dispose d'un cadre de gestion du risque élaboré pour s'assurer que les risques qu'elle prend dans l'exercice de ses activités commerciales correspondent à son degré de tolérance au risque et à son incidence sur le

capital en fonction des cibles internes, et qu'il existe un bon équilibre entre le risque et l'avantage. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque », à la page 60, pour obtenir une analyse plus complète du cadre de gestion du risque de la Banque. La gestion du capital de la Banque exige qu'une attention particulière soit prêtée au coût et à la disponibilité des divers types de capital, à l'effet de lever financier souhaité, aux variations des actifs et actifs pondérés en fonction des risques, de même qu'aux occasions d'utiliser le capital de manière rentable. Le capital requis pour couvrir les risques commerciaux et pour satisfaire aux exigences réglementaires est équilibré de manière à atteindre l'objectif visé, à savoir générer un rendement approprié pour les actionnaires de la Banque.

Génération de capital

Le capital est généré en interne au moyen du bénéfice net, déduction faite du versement de dividendes. Le capital provient également de l'émission d'actions ordinaires, d'actions privilégiées, d'instruments innovateurs de T1 et de débentures subordonnées de T2.

Utilisation du capital

La Banque utilise le capital pour favoriser une croissance durable à long terme des revenus et du bénéfice net. Cette croissance peut s'effectuer par l'ajout de nouveaux clients aux activités existantes, l'augmentation des activités de ventes croisées auprès de la clientèle existante, la proposition de nouveaux produits et l'amélioration de la productivité des ventes, ou elle peut être le fruit d'acquisitions. Toutes les principales mesures d'utilisation du capital font l'objet d'une analyse rigoureuse, d'un processus de validation des hypothèses commerciales et d'une évaluation des avantages qui devraient en être tirés. Les principaux critères financiers d'évaluation sont l'incidence sur le résultat par action, les ratios de fonds propres, le rendement du capital investi, le délai prévu de récupération des coûts et le taux de rendement interne fondé sur les flux de trésorerie actualisés. Les acquisitions d'entreprises et les investissements éventuels, de même que les mesures stratégiques possibles, sont passés en revue et approuvés par le Comité exécutif de l'investissement stratégique de façon à garantir l'utilisation efficace des fonds propres.

Ratios de fonds propres réglementaires

La Banque maintient toujours des niveaux de capital élevés et de haute qualité qui la placent en bonne position pour une croissance future. En 2013, les ratios de fonds propres réglementaires de la Banque se sont améliorés, grâce à une gestion prudente du capital et à un solide capital généré en interne.

Le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 selon l'approche tout-compris de Bâle III s'établissait à 9,1 % à la clôture de l'exercice. La hausse des actions ordinaires et assimilées de T1 est attribuable à la forte génération interne de capital et aux émissions externes au moyen du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'acquisition d'ING DIRECT au premier trimestre de 2013 et par la croissance interne des actifs pondérés en fonction des risques au cours de l'exercice. En plus de ces modifications, le rachat d'instruments de fonds propres autres que les actions ordinaires au cours de l'exercice s'est traduit par un ratio de T1 et un ratio total des fonds propres selon l'approche tout-compris de Bâle III de 11,1 % et 13,5 % respectivement à la clôture de l'exercice.

Les ratios de fonds propres de la Banque continuent de dépasser largement les ratios de fonds propres minimaux de 7 %, de 8,5 % et de 10,5 % établis par le BSIF, pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et le total des fonds propres, respectivement. Ces ratios étaient également élevés selon les normes internationales.

Selon les directives du BSIF, en plus des ratios de fonds propres réglementaires fondés sur le risque, les banques sont également assujetties aux exigences d'un test de levier financier maximum, à savoir le ratio actif/fonds propres. Le ratio actif/fonds propres est calculé en divisant le total des actifs d'une banque, y compris certains éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les effets remplaçant directement des instruments de crédit et les lettres de crédit, par le total des fonds propres. Au 31 octobre 2013, le ratio de la Banque, qui était de 17,1x, était bien en deçà des seuils réglementaires maximaux.

Perspectives

En 2014, la Banque continuera d'afficher une solide situation de trésorerie. Le capital sera géré prudemment afin d'appuyer les initiatives de croissance interne, de procéder à des acquisitions choisies et de s'adapter aux changements de réglementation, et ce, tout en améliorant les rendements pour les actionnaires. La Banque s'attend à demeurer bien au-delà du ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 minimum selon Bâle III pleinement appliquée de 7 %, comme l'exige le BSIF.

RAPPORT DE GESTION

T26 Fonds propres réglementaires¹⁾

	IFRS		PCGR du Canada		
	Dispositions tout compris de Bâle III	Dispositions de Bâle II	2012	2011	2010
Aux 31 octobre (en millions de dollars)					
Actions ordinaires et assimilées de T1	2013				
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ²⁾	40 569 \$		34 755 \$	27 932 \$	23 199 \$
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales	479		966	640	579
Goodwill et immobilisations incorporelles nettes non admissibles	(9 772)		(7 840)	(6 860)	(3 638)
Déductions liées à un seuil	(3 630)				
Autres déductions des actions ordinaires et assimilées de T1 ³⁾	(1 287)				
Actions ordinaires et assimilées de T1	26 359				
Instruments de fonds propres innovateurs ⁴⁾	1 400		2 150	2 900	3 400
Actions privilégiées à dividende non cumulatif ⁴⁾	4 084		4 384	4 384	3 975
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les fonds propres de T1 des filiales	71		21	(507)	(2 181)
Déduction des autres fonds propres de T1 selon les règles de Bâle II ⁵⁾	—				
Fonds propres de T1, montant net	31 914 \$		34 436 \$	28 489 \$	25 334 \$
Fonds propres de T2	5 841 \$		9 893 \$	6 723 \$	6 790 \$
Débentures subordonnées, après amortissement ⁶⁾	971		454	353	574
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif admissible dans les fonds propres de T2 et compte de correction de valeur excédentaire (selon l'approche NI avancée)	115		(2 590)	(3 033)	(3 099)
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les fonds propres de T2 des filiales	—				
Autres déductions des fonds propres selon les règles de Bâle II ⁵⁾	—				
Fonds propres de T2	6 927 \$		7 757 \$	4 043 \$	4 265 \$
Total des fonds propres	38 841 \$		42 193 \$	32 533 \$	29 599 \$
Actifs pondérés en fonction des risques (en milliards de dollars)					
Risque de crédit	240,9 \$		210,0 \$	200,8 \$	180,5 \$
Risque de marché	15,4		13,8	5,9	10,5
Risque opérationnel	31,9		29,5	27,3	24,0
Total des actifs pondérés en fonction des risques	288,2 \$		253,3 \$	234,0 \$	215,0 \$
Ratios de fonds propres					
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1	9,1 %		S.O.	S.O.	S.O.
Ratio de T1 ⁶⁾	11,1 %		13,6 %	12,2 %	11,8 %
Ratio total des fonds propres ⁶⁾	13,5 %		16,7 %	13,9 %	13,8 %
Ratio actifs/fonds propres ⁷⁾	17,1x		15,0x	16,6x	17,0x

1) Depuis le 1^{er} novembre 2012, les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III selon la méthode « tout compris » (se reporter à la page 38). Les montants des périodes précédentes ont été déterminés selon les règles de l'accord de Bâle II et n'ont pas été retraités.

2) Les montants des périodes précédentes ne tiennent pas compte des composantes du cumul des autres éléments du résultat global qui n'étaient pas admissibles à titre de fonds propres de T1 aux termes de Bâle II.

3) Les autres déductions des actions ordinaires et assimilées de T1 aux termes des dispositions d'adoption tout compris de Bâle III comprennent les actifs d'impôt différé (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires) et les actifs des régimes de retraite à prestations définitives et d'autres éléments.

4) Les instruments de fonds propres de T1 et de T2 non admissibles peuvent faire l'objet d'un retrait progressif sur dix ans.

5) Les déductions selon les règles de Bâle II comprennent la déduction « 50/50 » de certains placements dans des sociétés associées et d'autres éléments.

6) Pour l'exercice 2012, compte non tenu des capitaux propres émis relativement à l'acquisition par la Banque d'ING Direct Canada, le ratio de T1 a été de 12,9 % et le ratio total des fonds propres s'est chiffré à 16,0 %.

7) Selon les règles de Bâle III, le ratio actifs/fonds propres est calculé en divisant les actifs totaux de la Banque, y compris certains éléments particuliers ne figurant pas à l'état de la situation financière, par les fonds propres réglementaires totaux aux termes des dispositions transitoires.

T27 Variation des fonds propres réglementaires¹⁾

	IFRS		PCGR du Canada		
	Dispositions tout compris de Bâle III	Dispositions de Bâle II	2012	2011	2010
Pour les exercices (en millions de dollars)					
Total des fonds propres à l'ouverture de l'exercice	42 193 \$		32 533 \$	29 599 \$	28 588 \$
Mise en œuvre de Bâle III	(1 906)\$				
Modifications aux actions ordinaires et assimilées de T1					
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	6 422		6 243	5 181	4 239
Dividendes versés aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	(3 075)		(2 713)	(2 416)	(2 224)
Fluctuations du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des couvertures de flux de trésorerie ²⁾	482		168	(624)	(590)
Actions émises (modifications aux actions ordinaires et au surplus d'apport)	1 404		4 872	2 657	829
Modifications aux participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales	119		339	62	24
Modifications au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles (réduction faite du passif d'impôt connexe)	(1 928)		(577)	(1 612)	(142)
Autres modifications y compris les ajustements réglementaires suivants :	(379)				
- Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires)	48				
- Placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières (montant au-dessus d'un seuil de 10 %)	(147)				
- Autres	(280)				
Modifications aux actions ordinaires et assimilées de T1	3 045 \$		S.O.	S.O.	S.O.
Modifications aux autres éléments de T1					
Émission	(1 050)		—	409	265
Rachat	23		(750)	(500)	1 500
Autres modifications y compris les ajustements réglementaires et le retrait graduel des instruments non admissibles	(1 027)		(1 634)	(3)	(717)
Modifications aux autres éléments de T1	5 948 \$		3 154 \$	1 684 \$	418 \$
Modifications aux fonds propres de T2					
Émission	(4 052)		3 250	—	1 606
Rachat			—	(67)	(43)
Compte de correction de valeur collectif admissible à l'inclusion dans les fonds propres de T2 et compte de correction excédentaire aux termes de l'approche NI	517		101	(218)	3
Autres modifications y compris les ajustements réglementaires et le retrait graduel des instruments non admissibles	71		361	65	59
Modifications aux fonds propres de T2	(3 464)\$		3 712 \$	(220)\$	(673)\$
Total des fonds propres générés (utilisés)	(3 352)\$		9 660 \$	2 934 \$	1 011 \$
Total des fonds propres à la clôture de l'exercice	38 841 \$		42 193 \$	32 533 \$	29 599 \$

1) Depuis le 1^{er} novembre 2012, les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III selon les dispositions tout compris (se reporter à la page 38). Les montants des périodes précédentes ont été déterminés selon les règles de l'accord de Bâle II et n'ont pas été retraités.

2) La Banque a mis en œuvre les IFRS le 1^{er} novembre 2011. Toutefois, les montants se rapportant aux fonds propres réglementaires des périodes précédentes n'ont pas été retraités, car il représentent les montants réels pour ces périodes à des fins réglementaires.

Composantes des fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires de la Banque sont divisés en trois composantes - les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et les fonds propres de T2, selon leur degré de permanence et leur capacité d'absorption des pertes. Toutes les composantes des fonds propres soutiennent les opérations bancaires et procurent une protection aux déposants.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 sont principalement constituées de capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, d'une répartition des participations ne donnant pas le contrôle et des déductions réglementaires. Ces déductions réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles compte tenu des passifs d'impôt différé, les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies, l'insuffisance des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances attendues et les placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières.

Les fonds propres de T1 supplémentaires se composent principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif admissibles et d'instruments innovateurs de T1 admissibles ou d'instruments non admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel. Les fonds propres de T2 se composent surtout de débentures subordonnées admissibles ou de débentures non admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel et des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances admissibles.

Le total des fonds propres de la Banque s'établissait à 38,8 milliards de dollars au 31 octobre 2013, en baisse de 3,4 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison :

- d'une diminution de 1,9 milliard de dollars du fait de la mise en œuvre de Bâle III;
- d'une diminution de 1,9 milliard de dollars du fait de la hausse du goodwill et des déductions au titre des immobilisations incorporelles attribuables aux acquisitions de l'exercice considéré, notamment ING DIRECT;
- d'une réduction de 5,3 milliards de dollars du fait du rachat d'instruments de fonds propres d'un montant de 0,8 milliard de dollars, d'actions privilégiées d'un montant de 0,3 milliard de dollars et de débentures subordonnées d'un montant de 4,1 milliards de dollars, après amortissement.

Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par :

- une croissance des résultats non distribués de 3,3 milliards de dollars. Au cours des cinq derniers exercices, les fonds propres générés en interne de la Banque sont demeurés solides;
- une augmentation de 1,4 milliard de dollars du fait de l'émission d'actions ordinaires essentiellement par l'intermédiaire du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions.

Dividendes

La solidité des résultats et de la situation du capital de la Banque lui a permis d'augmenter ses dividendes à deux reprises en 2013. Le dividende annuel versé en 2013 s'est établi à 2,39 \$, comparativement à 2,19 \$ en 2012. Les dividendes se sont accrus au taux annuel composé de 11 % au cours des 10 derniers exercices.

T28 Points saillants de la gestion du capital

Pour les exercices (en millions de dollars)

	2013	2012	2011
Dividendes			
Ordinaires	2 858 \$	2 493 \$	2 200 \$
Privilégiés	217	220	216
Actions ordinaires émises ¹⁾	1 377	4 803	2 586
Actions privilégiées rachetées ²⁾	(300)	–	–
Actions privilégiées émises ³⁾	–	–	409
Débentures subordonnées émises ⁴⁾	–	3 250	–
Échéance, remboursement et rachat de débentures subordonnées ⁴⁾	(4 210)	(20)	–
Émission (rachat) de titres fiduciaires ⁵⁾	(750)\$	(750)\$	(500)\$

1) Représente principalement le montant en trésorerie reçu pour les options sur actions exercées au cours de l'exercice, les actions ordinaires émises aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions et les actions émises aux fins des acquisitions.

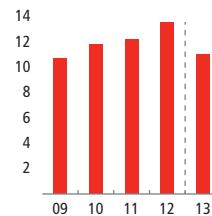
2) De plus amples renseignements sont fournis à la note 25 afférente aux états financiers consolidés.

3) De plus amples renseignements sont fournis à la note 26 afférente aux états financiers consolidés.

4) De plus amples renseignements sont fournis à la note 21 afférente aux états financiers consolidés.

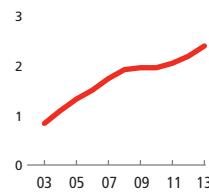
5) De plus amples renseignements sont fournis à la note 22 afférente aux états financiers consolidés.

D22 Fonds propres de T1*
En %, aux 31 octobre

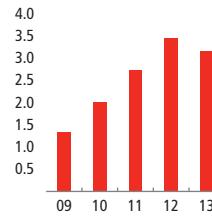


* Avant 2012, les montants étaient calculés selon les règles de Bâle II et, avant 2011, ils étaient calculés conformément aux PCGR du Canada.

D23 Croissance des dividendes
En dollars par action



D24 Fonds propres générés en interne*
En milliards de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre



* Avant 2011, les montants étaient calculés conformément aux PCGR du Canada.

Information sur les actions et les autres instruments de capitaux propres

Les données liées aux actions ordinaires et privilégiées de la Banque, ainsi qu'aux autres instruments de capitaux propres sont présentées dans le tableau 29. De plus amples renseignements, notamment les caractéristiques d'échange, sont fournis aux notes 21, 22, 25 et 26 afférentes aux états financiers consolidés.

T29 Actions et autres instruments

Au 31 octobre 2013

Données sur les actions

	Montant (en millions de dollars)	Dividendes	Taux d'intérêt nominal (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Actions ordinaires ¹⁾	14 516 \$	0,62 \$	–	1 208 589
Actions privilégiées				
Actions privilégiées de série 13 ²⁾	300	0,300000	4,80	12 000
Actions privilégiées de série 14 ²⁾	345	0,281250	4,50	13 800
Actions privilégiées de série 15 ²⁾	345	0,281250	4,50	13 800
Actions privilégiées de série 16 ²⁾	345	0,328125	5,25	13 800
Actions privilégiées de série 17 ²⁾	230	0,350000	5,60	9 200
Actions privilégiées de série 18 ²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	187	0,209375	3,35	7 498
Actions privilégiées de série 19 ²⁾⁽³⁾⁽⁵⁾	158	0,189750	3,04	6 302
Actions privilégiées de série 20 ²⁾⁽³⁾⁽⁶⁾	201	0,225625	3,61	8 039
Actions privilégiées de série 21 ²⁾⁽³⁾⁽⁷⁾	149	0,167875	2,69	5 961
Actions privilégiées de série 22 ²⁾⁽³⁾⁽⁸⁾	300	0,312500	5,00	12 000
Actions privilégiées de série 24 ²⁾⁽³⁾⁽⁹⁾	250	0,390600	6,25	10 000
Actions privilégiées de série 26 ²⁾⁽³⁾⁽¹⁰⁾	325	0,390625	6,25	13 000
Actions privilégiées de série 28 ²⁾⁽³⁾⁽¹¹⁾	275	0,390625	6,25	11 000
Actions privilégiées de série 30 ²⁾⁽³⁾⁽¹²⁾	265	0,240625	3,85	10 600
Actions privilégiées de série 32 ²⁾⁽³⁾⁽¹³⁾	409	0,231250	3,70	16 346

Titres fiduciaires

	Montant (en millions de dollars)	Dividendes	Rendement (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Titres fiduciaires Banque Scotia – Série 2003-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia ¹⁵⁾				
Titres fiduciaires Banque Scotia – Série 2006-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia ¹⁴⁾	750 \$	28,25 \$	5,650	750

Titres fiduciaires de catégorie 1 – Série 2009-1 émis par la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1)

Banque Scotia¹⁴⁾

650 39,01 7,802 650

Billets fiduciaires secondaires

	Montant (en millions de dollars)	Taux d'intérêt (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Billets secondaires de la Fiducie Banque Scotia – Série A, émis par la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia ¹⁶⁾			

Options

	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Options en circulation attribuées aux termes des régimes d'options sur actions pour l'achat d'actions ordinaires ¹⁾⁽¹⁷⁾	23 609

- 1) Les dividendes sur les actions ordinaires sont versés sur une base trimestrielle. Au 22 novembre 2013, le nombre d'actions ordinaires et d'options en circulation se chiffrait respectivement à 1 208 788 milliers et à 23 542 milliers. Ces nombres comprennent 1,7 million d'actions ordinaires émises le 19 décembre 2012 en contrepartie de l'acquisition de Colfonds SA.
- 2) Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en trésorerie privilégié non cumulatif.
- 3) Ces actions privilégiées sont assorties de caractéristiques de conversion (se reporter à la note 26 afférente aux états financiers consolidés pour obtenir de plus amples renseignements).
- 4) Les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, se rapporteront à la période de cinq ans se terminant le 25 avril 2018. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes sur les actions privilégiées de série 18 seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 2,05 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$. Le 26 avril 2013, 6 302 milliers des 13 800 milliers d'actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 18 ont été converties en actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 19.
- 5) Les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur trois mois offert par les bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 2,05 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$, avec révision chaque trimestre jusqu'au 25 avril 2018.
- 6) Les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, se rapporteront à la période initiale de cinq ans se terminant le 25 octobre 2013. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes sur les actions privilégiées de série 20 seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,70 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$. Le 26 octobre 2013, 5 961 milliers des 14 000 milliers d'actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 20 ont été converties en actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 21.
- 7) Les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur trois mois offert par les bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 1,70 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$, avec révision chaque trimestre jusqu'au 25 octobre 2018.
- 8) Les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, se rapporteront à la période initiale de cinq ans se terminant le 25 janvier 2014. À l'issue de la période initiale de cinq ans à taux fixe, ainsi que tous les cinq

- ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,88 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- 9) Les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, se rapporteront à la période initiale de cinq ans se terminant le 25 janvier 2014. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 3,84 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- 10) Les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, se rapporteront à la période initiale de cinq ans se terminant le 25 avril 2014. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 4,14 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- 11) Les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, se rapporteront à la période initiale de cinq ans se terminant le 25 avril 2014. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 4,46 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- 12) Les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, se rapporteront à la période initiale de cinq ans se terminant le 25 avril 2015. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 4,00 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- 13) Les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, se rapporteront à la période initiale de cinq ans se terminant le 1^{er} février 2016. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,34 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- 14) Chaque titre donne droit à une distribution semestrielle en trésorerie fixe et non cumulatif (se reporter à la note 22 afférente aux états financiers consolidés pour obtenir de plus amples renseignements).
- 15) Le 30 juin 2013, la Fiducie de Capital Banque Scotia a racheté la totalité des titres fiduciaires Banque Scotia de série 2003-1 émis et en circulation.
- 16) Le 1^{er} novembre 2012, la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia a racheté la totalité des billets de fiducie secondaires de série A en circulation.
- 17) Comprend 644 milliers d'options d'achat d'actions assorties de droits à l'appréciation des actions (« composante DAA »).

Notations de crédit

Les notations de crédit ont une incidence sur la capacité de la Banque d'accéder aux marchés financiers et sur les coûts d'emprunt, ainsi que sur les conditions selon lesquelles la Banque peut conclure des opérations sur des instruments dérivés ou des opérations de couverture et obtenir des emprunts connexes. La Banque bénéficie toujours de notations de crédit élevées. Les notations de crédit actuelles sont les suivantes : AA par DBRS, Aa2 par Moody's, AA- par Fitch et A+ par Standard & Poor's (S&P). En décembre 2012, S&P a décoté la cote de crédit de la Banque afin principalement que soit prise

en compte la révision du Banking Industry Country Risk Assessment (BICRA) de S&P pour les activités de la Banque au Canada. Moody's a abaissé la cote de crédit qu'elle accordait à la Banque en janvier 2013, tout comme celle accordée à d'autres institutions financières.

Ces changements ne sont pas propres à la Banque; ils reflètent plutôt l'opinion de ces agences de notation sur les questions d'ordre macro-économique, notamment le niveau d'endettement des consommateurs, les prix élevés de l'immobilier au Canada et les risques liés à l'environnement économique touchant l'ensemble du système.

Actifs pondérés en fonction des risques

Les exigences réglementaires en matière de fonds propres reposent sur la cible minimale du BSIF au titre du pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques. Les actifs pondérés en fonction des risques correspondent à l'exposition de la Banque au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel. Ils sont calculés au moyen de l'application d'une combinaison de mesures internes du risque de crédit de la Banque et des pondérations en fonction du risque prescrites par le BSIF à l'exposition au risque au titre d'éléments figurant à l'état de la situation financière ou n'y figurant pas. Les actifs pondérés en fonction des risques se sont accrus de 34,9 milliards de dollars en 2013 pour atteindre 288,2 milliards de dollars. Les principaux facteurs ayant contribué au changement ont été le risque de crédit, à hauteur de 30,9 milliards de dollars, le risque de marché, à hauteur de 1,6 milliard de dollars, et le risque opérationnel, à hauteur de 2,3 milliards de dollars :

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit

Les actifs pondérés en fonction du risque de crédit, qui s'élevaient à 241 milliards de dollars, ont augmenté de 30,9 milliards de dollars, comme il est indiqué au tableau 30, en raison des composantes suivantes :

- La croissance des activités sous-jacente a accru de 12,4 milliards de dollars les actifs pondérés en fonction des risques essentiellement en raison de la hausse généralisée des prêts aux particuliers et aux entreprises.
- L'amélioration de la qualité du crédit du portefeuille s'est traduite par une diminution de 0,7 milliard de dollars des actifs pondérés en fonction des

risques. Des antécédents de crédit favorables ont donné lieu à des paramètres du risque améliorés, lesquels sont mis à jour au moins une fois par année afin de rendre compte de l'accroissement des données antérieures et des changements aux estimations / hypothèses des modèles.

- Les modifications aux méthodologies et aux politiques reflètent l'adoption de Bâle III, ce qui s'est traduit par une hausse de 11,5 milliards de dollars. La hausse découle du multiplicateur de corrélation de la valeur de l'actif applicable aux expositions à des institutions financières qui respectent des critères précis, du risque pondéré à l'égard des dérivés négociés en Bourse et des modifications au traitement des opérations de titrisation et des investissements importants.
- La hausse de 3,8 milliards de dollars des actifs pondérés en fonction des risques liés aux acquisitions est essentiellement attribuable à l'acquisition d'ING DIRECT.
- L'incidence de la conversion des devises a entraîné une hausse de 4,0 milliards de dollars en raison surtout de la faiblesse du dollar canadien par rapport au dollar américain. L'exposition de la Banque au risque de change structurel est géré en fonction de notre objectif principal, soit de nous assurer, lorsque cela est possible, que nos ratios de fonds propres consolidés et que les ratios de fonds propres des filiales bancaires individuelles sont amplement protégés contre l'incidence des variations des taux de change.

T30 – État des flux liés aux actifs pondérés en fonction du risque de crédit (en millions de dollars)

Principaux facteurs des fluctuations des actifs pondérés en fonction du risque de crédit ¹⁾ (en millions de dollars)	Total du risque de crédit
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit au 1 ^{er} novembre 2012 (Bâle II)	209 966 \$
Taille du portefeuille ²⁾	12 448
Qualité du portefeuille ³⁾	(745)
Mises à jour des modèles ⁴⁾	–
Méthodologie et politique ⁵⁾ (mise en œuvre de Bâle III)	11 473
Acquisitions et cessions	3 843
Fluctuations des taux de change	3 955
Autres	–
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit au 31 octobre 2013 (Bâle III)	240 940 \$

1) Comprend le risque de crédit de contrepartie.

2) La taille du portefeuille s'entend des modifications internes à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance).

3) La qualité du portefeuille s'entend des modifications à la qualité du portefeuille attribuables à l'expérience, notamment le comportement de la clientèle ou la démographie, y compris les modifications au moyen de la calibration ou du réalignement des modèles.

4) Les mises à jour des modèles s'entendent de la mise en œuvre de modèles, de la modification au champ d'application d'un modèle ou de toutes modifications apportées afin d'améliorer le modèle.

5) « Méthodologie et politique » s'entend des modifications de la méthodologie de calcul du fait des modifications aux politiques réglementaires, comme une nouvelle réglementation (par exemple Bâle III).

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – prêts autres qu'aux particuliers

Le risque de crédit désigne le risque qu'un emprunteur ou une contrepartie ne respecte pas ses obligations financières ou contractuelles à l'égard de la Banque. La Banque utilise l'approche fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée ») de Bâle III pour déterminer les exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires de ses portefeuilles de prêts canadiens, américains et européens ainsi que certains portefeuilles internationaux de prêts autres qu'aux particuliers. Les autres portefeuilles de prêts sont assujettis à l'approche standard, aux termes de laquelle les notations

de crédit externes des emprunteurs, si elles sont disponibles, sont utilisées pour calculer les fonds propres réglementaires liés au risque de crédit. Dans le cas des portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, les principales mesures du risque utilisées pour quantifier les fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit comprennent la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« PCD ») et l'exposition en cas de défaut (« ECD »).

• La PD mesure la probabilité qu'un emprunteur auquel a été attribuée une notation interne (« NI ») se trouve en situation de défaut dans un horizon temporel de un an. Les NI sont des composantes du système de notation du risque de la Banque décrit à la page 68. Chaque NI de la Banque à l'égard des emprunteurs est associée à une estimation de la PD.

T31 Échelle de notation interne¹⁾ et notations équivalentes d'agences de notation externes

Notations équivalentes

Notation externe – S&P	Notation externe – Moody's	Notation externe – DBRS	Catégorie	Code NI	Fourchette de PD ²⁾
AAA à AA+	Aaa à Aa1	AAA à AA (élevé)		99-98	0,0000 % – 0,0610 %
AA à A+	Aa2 à A1	AA à A (élevé)		95	0,0610 % – 0,1699 %
A to A-	A2 à A3	A à A (bas)		90	0,0951 % – 0,2249 %
BBB+	Baa1	BBB (élevé)	Première qualité	87	0,1187 % – 0,2977 %
BBB	Baa2	BBB		85	0,1481 % – 0,3941 %
BBB-	Baa3	BBB (bas)		83	0,1849 % – 0,5216 %
BB+	Ba1	BB (élevé)		80	0,3026 % – 0,6923 %
BB	Ba2	BB		77	0,4950 % – 0,9189 %
BB-	Ba3	BB (bas)	Qualité inférieure	75	0,8099 % – 1,2196 %
B+	B1	B (élevé)		73	1,2196 % – 1,6188 %
B à B-	B2 à B3	B à B (bas)		70	1,6188 % – 3,1128 %
CCC+	Caa1	-		65	3,1128 % – 10,9168 %
CCC	Caa2	-		60	10,9168 % – 21,6358 %
CCC- à CC	Caa3 à Ca	-	Sous surveillance	40	21,6358 % – 36,8521 %
-	-	-		30	36,8521 % – 61,4244 %
Défaut			Défaut	27-21	100 %

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.

2) Les fourchettes de PD chevauchent les catégories de codes de NI étant donné que la Banque utilise deux systèmes de notation du risque pour les portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, et que chaque système de notation des risques possède son propre système de correspondance de la NI avec la PD.

T32 Exposition du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée selon la notation interne¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2013					2012 ²⁾				
Catégorie	Code NI	Exposition en cas de défaut (\$) ⁴⁾	Actifs pondérés en fonction des risques (\$)	PD (%) ^{5), 8)}	PCD (%) ^{6), 8)}	PR (%) ^{7), 8)}	Exposition en cas de défaut (\$) ⁴⁾	Actifs pondérés en fonction des risques (\$)	PD (%) ^{5), 8)}	PCD (%) ^{6), 8)}	PR (%) ^{7), 8)}
Première qualité ²⁾	99-98	143 123	643	0,00	15	—	134 971	407	0,00	16	—
	95	35 103	6 871	0,08	35	20	34 559	5 192	0,08	30	15
	90	37 154	9 052	0,12	37	24	28 930	7 103	0,13	38	25
	87	26 626	8 472	0,15	39	32	23 268	6 822	0,15	39	29
	85	31 949	11 418	0,24	39	36	26 590	10 613	0,24	42	40
	83	29 932	14 624	0,32	43	49	30 349	14 729	0,33	43	49
Qualité inférieure	80	26 530	13 304	0,44	41	50	21 793	10 956	0,43	41	50
	77	14 466	9 000	0,66	41	62	15 184	9 799	0,67	41	65
	75	13 367	9 260	0,95	39	69	12 733	9 167	1,00	39	72
	73	4 337	3 241	1,60	34	75	3 938	3 434	1,65	39	87
	70	3 774	3 477	3,11	34	92	3 651	3 060	3,21	34	84
	Sous surveillance	65	1 030	1 871	10,91	44	182	902	1 399	11,17	37
	60	591	1 326	20,87	44	224	875	1 772	20,53	40	203
	40	706	1 562	32,23	40	221	849	1 854	34,03	41	218
	30	11	18	56,81	42	164	35	59	58,06	40	169
Défaut ⁹⁾	27-21	1 527	3 327	100	43	218	1 997	4 421	100	42	221
Total		370 226	97 466	0,76	30	26	340 624	90 787	0,99	30	27

1) Exclut l'exposition aux risques liés aux actifs titrisés.

2) Depuis 2013, les fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III. Les montants des périodes précédentes ont été déterminés selon les règles de l'accord de Bâle II et ont été retraités.

3) Comprend des prêts hypothécaires à l'habitation assortis de garanties consenties par des administrations publiques de 86 216 millions de dollars.

4) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

5) PD – probabilité de défaut.

6) PCD – perte en cas de défaut tenant compte d'une marge de prudence conformément à l'accord de Bâle. Certains montants ont été retraités afin de refléter la présentation actuelle.

7) PR – pondération en fonction des risques.

8) L'exposition en cas de défaut est utilisée comme base d'estimation des pondérations.

9) Montant brut des expositions en situation de défaut, compte non tenu de tout compte de correction de valeur connexe.

- La PCD mesure la gravité de la perte sur une facilité advenant le défaut d'un emprunteur. Les mesures internes de la Banque de la PCD sont associées à des fourchettes d'estimations de la PCD. Les notations de PCD sont attribuées selon les caractéristiques des facilités, comme la priorité, le type et la portée de la garantie et d'autres éléments structurels. La PCD au regard d'une exposition en état de défaut est fondée sur le concept de perte économique et est calculée au moyen de la valeur actualisée des remboursements, des recouvrements et des charges directes et indirectes connexes.
- L'ECD mesure l'exposition prévue pour une facilité advenant le défaut d'un emprunteur.

Ces trois mesures du risque sont estimées au moyen des données historiques de la Banque ainsi que des étalons externes disponibles et sont régulièrement mises à jour. Les données historiques utilisées pour estimer ces mesures du risque excèdent l'exigence minimale de 5 ans de l'approche NI avancée pour les estimations de la PD et l'exigence minimale de 7 ans de l'approche NI avancée pour les estimations de la PCD et de l'ECD. D'autres ajustements analytiques requis aux termes de Bâle II et des exigences énoncées dans les notes de mise en œuvre au Canada du BSIF sont appliqués aux estimations moyennes établies à partir des données historiques. Ces ajustements analytiques tiennent compte des exigences réglementaires ayant trait aux éléments suivants :

- l'estimation à long terme de la PD, aux termes de laquelle les estimations de la PD doivent tenir compte de la moyenne des défauts sur un nombre raisonnable d'années marquées par des taux de défaut élevés et bas pendant le cycle économique;
- l'estimation liée aux conditions économiques défavorables aux fins du calcul de la PCD, qui requiert que cette estimation reflète adéquatement les conditions observées au cours de périodes où les pertes de crédit sont beaucoup plus élevées que la moyenne;
- l'estimation liée aux conditions économiques défavorables aux fins du calcul de l'ECD, qui requiert que cette estimation reflète adéquatement les conditions observées au cours de périodes de ralentissement économique;
- l'ajout d'une marge de prudence, laquelle est fonction de la gamme d'erreurs probables selon l'identification et la quantification de diverses sources d'incertitude inhérente aux estimations fondées sur des données historiques.

Ces mesures du risque entrent dans le calcul des fonds propres réglementaires requis effectué selon des formules prescrites par l'accord de Bâle. La répartition, selon la qualité du crédit, du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée est présentée dans le tableau 32.

Les mesures du risque sont assujetties à un cadre rigoureux d'évaluations rétroactives, lequel a recours aux données historiques de la Banque pour

s'assurer que leur calibrage est adéquat. Selon les résultats obtenus à la suite des évaluations rétroactives, les mesures du risque sont passées en revues ou recalibrées au moins une fois par an afin d'avoir l'assurance qu'elles reflètent l'utilisation de nouvelles données, des avancées techniques et d'autres renseignements pertinents.

- Les estimations de la PD étant des paramètres à long terme, les évaluations rétroactives sont effectuées au moyen de données historiques qui s'étalent sur au moins un cycle économique. Les PD réalisées sont évaluées rétroactivement au moyen d'intervalles de confiance prédefinis et les résultats sont ensuite regroupés afin de fournir une évaluation globale du caractère approprié de chaque estimation de la PD.
- Les évaluations rétroactives des estimations de la PCD et de l'ECD sont réalisées selon une perspective à long terme et des conditions économiques défavorables afin de s'assurer que les estimations sont suffisamment prudentes pour tenir compte des conditions à long terme et des conditions économiques défavorables.

Le tableau 33 présente les résultats des évaluations rétroactives pour l'ensemble du portefeuille selon une comparaison des paramètres estimés et réalisés pour la période de quatre trimestres close le 31 juillet 2013. Au cours de cette période, la situation réelle a été considérablement meilleure que le paramètre du risque estimé.

T33 Comparaison pour l'ensemble du portefeuille des pourcentages estimés et réels liés aux prêts autres qu'aux particuliers

	Estimés ¹⁾	Réels
PD moyenne	1,02	0,50
PCD moyenne	38,37	22,70
FCEC moyens ²⁾	60,94	10,85

1) Les paramètres estimés sont fondés sur les moyennes du portefeuille au troisième trimestre de 2012, alors que les paramètres réels sont fondés sur les moyennes des paramètres réalisés au cours des quatre trimestres précédents.

2) Les évaluations rétroactives de l'ECD sont effectuées au moyen d'une évaluation rétroactive du facteur de conversion en équivalent crédit (FCEC), puisque l'ECD est calculée au moyen de la somme de l'exposition prélevée et des engagements non prélevés multipliée par le FCEC estimatif.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – Prêts aux particuliers – Réseau canadien

La Banque utilise l'approche NI avancée pour déterminer les exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires relatives au portefeuille de prêts aux particuliers. Le portefeuille de prêts aux particuliers comprend les groupes conformes à l'accord de Bâle suivants :

- les expositions garanties par des biens immeubles résidentiels, qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation ordinaires et à ratio élevé, de même que tous les autres produits aux termes du programme

Crédit Intégré Scotia, tels que les prêts, les cartes de crédit et les marges de crédit garanties;

- les expositions aux prêts renouvelables aux particuliers admissibles, qui se composent de toutes les cartes de crédit et marges de crédit non garanties;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme (garantis et non garantis) de même que les cartes de crédit et les marges de crédit garanties par des actifs autres que des biens immobiliers.

Dans le cas des portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, les modèles et les paramètres suivants sont estimés :

- la probabilité de défaut (« PD ») est la probabilité que la facilité se trouve en situation de défaut au cours des 12 prochains mois;
- la perte en cas de défaut (« PCD ») mesure la perte économique proportionnellement au solde en situation de défaut;
- l'exposition en cas de défaut (« ECD ») correspond à une partie des expositions qui se trouveront en situation de défaut.

La période d'observation des données utilisées pour les estimations liées à la PD, à la PCD et à l'ECD respecte la période d'échantillon d'au moins cinq ans.

Plusieurs techniques statistiques ont été utilisées pour élaborer les modèles, y compris la modélisation prédictive et les arbres décisionnels. Les modèles

affectent des comptes à des secteurs homogènes au moyen d'antécédents de crédit d'emprunteurs ou de facilités consenties internes et externes. Tous les mois, les expositions sont automatiquement réévaluées selon les caractéristiques de risque et de perte. Les estimations de la PD, de la PCD et de l'ECD sont ensuite assignées à chacun de ces segments en incorporant les exigences réglementaires suivantes :

- La PD comprend la moyenne à long terme des défauts pour un cycle économique. Cette moyenne à long terme tient compte des années de taux de défaut élevés et bas.
- La PCD est ajustée afin de refléter adéquatement les conditions de ralentissement économique.
- L'ECD peut aussi être ajustée afin de refléter les conditions de ralentissement économique dans les cas où il existe une corrélation très marquée entre la PD et l'ECD.
- Les sources d'incertitude sont examinées régulièrement afin de s'assurer que les incertitudes sont détectées, quantifiées et prises en compte dans les calculs afin qu'à tous les paramètres estimatifs reflètent des marges de prudence adéquates.

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée en octobre 2013.

T34 Exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée selon la notation interne attribuée¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2013					2012 ²⁾				
Notation	Fourchette de PD	Exposition en cas de défaut (\$) ³⁾	Actifs pondérés en fonction des risques (\$)	PD (%) ^{3),6)}	PCD (%) ^{4),6)}	PR (%) ^{5),6)}	Exposition en cas de défaut (\$) ³⁾	Actifs pondérés en fonction des risques (\$)	PD (%) ^{3),6)}	PCD (%) ^{4),6)}	PR (%) ^{5),6)}
Exceptionnellement faible	0,0000 % – 0,0499 %	16 578	207	0,03	13	1	15 159	195	0,03	13	1
Très faible	0,0500 % – 0,1999 %	87 255	4 410	0,12	28	5	65 371	3 227	0,11	30	5
Faible	0,2000 % – 0,9999 %	46 058	8 890	0,46	37	19	32 685	6 073	0,43	39	19
Moyenne faible	1,0000 % – 2,9999 %	17 928	8 854	1,70	51	49	16 149	8 010	1,74	52	50
Moyenne	3,0000 % – 9,9999 %	10 669	8 095	4,82	41	76	7 775	5 637	4,62	40	72
Élevée	10,0000 % – 19,9999 %	934	1 452	12,86	61	156	1 747	2 235	13,26	51	128
Exceptionnellement élevée	20,0000 % – 99,9999 %	2 077	2 570	34,45	36	124	1 097	1 489	42,33	44	137
Défaut ⁷⁾	100 %	597	–	100,00	63	–	503	–	100,00	70	–
Total		182 096	34 478	1,41	32	19	140 486	26 866	1,47	34	19

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

2) Depuis 2013, les fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III. Les montants des périodes précédentes ont été déterminés selon les règles de l'accord de Bâle II et ont été retraités.

3) PD – probabilité de défaut.

4) PCD – perte en cas de défaut.

5) PR – pondération en fonction des risques.

6) L'exposition en cas de défaut sert de base aux pondérations estimatives.

7) Montant brut des facilités en situation de défaut, compte non tenu de tout compte de correction de valeur connexe.

Tous les modèles et les paramètres de l'approche NI avancée sont surveillés sur une base trimestrielle et font l'objet d'une validation indépendante annuellement par le groupe Gestion du risque global. Ces modèles sont évalués dans le but d'assurer que le classement et les évaluations rétroactives des paramètres soient appropriés, tel qu'il est décrit dans les lignes directrices de validation. Le tableau 35 présente une comparaison des paramètres de la perte estimée et des paramètres de la perte réelle pour la période close le 31 juillet 2013. Au cours de cette période, la situation réelle a été considérablement meilleure que celle envisagée avec les paramètres du risque estimé.

T35 Paramètres de la perte estimée et paramètres de la perte réelle¹⁾

(en millions de dollars)	PD estimée moyenne % ²⁾	Taux réel de défaut % ²⁾	PCD estimée moyenne % ³⁾	PCD réelle % ³⁾	ECD estimée \$ ⁴⁾	ECD réelle \$ ⁴⁾
Prêts immobiliers résidentiels garantis						
Prêts hypothécaires à l'habitation						
Prêts hypothécaires assurés ⁵⁾	0,90	0,65	–	–	–	–
Prêts hypothécaires non assurés	0,53	0,40	15,71	10,49	–	–
Marges de crédit garanties	0,91	0,26	27,44	16,46	83	76
Expositions renouvelables admissibles envers les prêts aux particuliers	1,53	1,34	71,57	67,72	410	402
Autres prêts aux particuliers	1,91	1,27	65,75	57,80	11	10

1) Compte non tenu de l'acquisition de la Banque ING du Canada (« ING DIRECT »).

2) Regroupement pondéré en fonction des comptes

3) Regroupement pondéré en fonction des défauts

4) L'ECD est estimée pour les produits renouvelables seulement

5) Les montants réels sont fondés sur des comptes qui ne sont pas en défaut durant les quatre trimestres précédant la date de clôture.

6) La PCD réelle est calculée selon une période de recouvrement de 24 mois suivant un cas de défaut et elle exclut donc tous les recouvrements reçus après la période de 24 mois.

7) Les estimations se fondent sur les quatre trimestres précédant la date de clôture.

8) Les PCD réelles et estimées au titre des prêts hypothécaires assurés ne sont pas présentées. La PCD réelle comprend les prestations d'assurance, tandis que la PCD estimée peut ne pas les inclure.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – Prêts aux particuliers – Opérations internationales

Les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales sont assujettis à l'approche standard et se composent des éléments suivants :

- les prêts immobiliers résidentiels garantis;

- les expositions renouvelables admissibles envers les prêts aux particuliers, qui se composent de toutes les cartes de crédit et marges de crédit;
 - les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme.
- Selon l'approche standard, une pondération du risque de 35 % est habituellement appliquée aux produits de prêts immobiliers résidentiels garantis, tandis que cette pondération pour les autres produits destinés aux particuliers est de 75 %.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours des actions, les cours de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité.

La Banque applique ses modèles internes pour calculer la charge au titre du capital lié au risque de marché en ce qui a trait à tous les portefeuilles de transaction importants. Le BSIF a approuvé les modèles internes de VaR, de VaR ayant subi une simulation de crise, d'exigence de fonds propres incrémentale et mesure du risque global de la Banque aux fins de la détermination de ses exigences en matière de capital lié au risque de marché. Les caractéristiques et les paramètres de ces modèles sont décrits à la rubrique « Sommaire des mesures du risque » à la page 71.

En ce qui concerne certains portefeuilles de transaction moins importants, la Banque applique l'approche standard pour calculer le capital exposé au risque de marché. La méthode standard fait appel à une approche « modulaire » aux termes de laquelle la charge en matière de capital est calculée séparément pour chacune des catégories de risque.

Le tableau qui suit présente les exigences au titre du risque de marché aux 31 octobre 2013 et 2012 :

T36 Total du capital lié au risque de marché

(en millions de dollars)	2013	2012
VaR à l'échelle de la Banque	192 \$	195 \$
VaR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	397	421
Exigence de fonds propres incrémentale	338	118
Mesure du risque global	166	164
Surcharge au titre de la mesure du risque global	112	169
Approche standard	31	38
Total du capital lié au risque de marché	1 236 \$	1 106 \$

1) Correspond à des actifs pondérés en fonction du risque de marché de 15 455 millions de dollars (13 823 millions de dollars en 2012).

T37 Fluctuations des actifs pondérés en fonction des risques selon les principaux facteurs

(en millions de dollars)	Risque de marché
Actifs pondérés en fonction des risques au 1 ^{er} novembre 2012	13 823 \$
Fluctuations des niveaux de risque ¹⁾	1 537
Mises à jour du modèle ²⁾	94
Méthodologie et politique ³⁾	—
Acquisitions et cessions	—
Autres	—
Actifs pondérés en fonction des risques au 31 octobre 2013	15 454 \$

- 1) Les fluctuations des niveaux de risque s'entendent des fluctuations du risque attribuables à l'évolution des positions et aux fluctuations du marché. Les variations du taux de change sont incluses dans les fluctuations des niveaux de risque.
- 2) Les mises à jour du modèle s'entendent des mises à jour apportées au modèle afin de tenir compte de l'expérience récente et de l'évolution du champ d'application du modèle.
- 3) « Méthodologie et politique » s'entend des modifications de la méthodologie de calcul du fait des modifications aux politiques réglementaires, comme une nouvelle réglementation (par exemple Bâle III).

Les actifs pondérés en fonction du risque de marché ont augmenté de 1,6 milliard de dollars par rapport à 2012, tel qu'il est indiqué dans le tableau 37, en raison surtout des fluctuations des niveaux de risque liés à une exposition plus élevée aux obligations de sociétés, ce qui a haussé l'exigence de fonds propres incrémentale.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison d'événements externes, d'erreurs humaines ou de l'insuffisance ou de l'échec de processus, de procédures, de systèmes ou de contrôles. La Banque applique actuellement l'approche standard pour calculer les fonds propres requis liés au risque opérationnel aux termes des dispositions de l'accord de Bâle. Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de chacune des huit unités opérationnelles définies dans l'accord de Bâle. Les fonds propres de chacune des unités opérationnelles correspondent au résultat de la multiplication par le facteur de risque pertinent, selon les définitions de l'accord de Bâle, du bénéfice brut de chaque unité opérationnelle. La Banque a soumis sa demande préliminaire au BSIF pour utiliser l'approche de mesures complexes (« AMC »). Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, la Banque devrait être conforme à l'AMC au cours de l'exercice 2015. En vertu de l'AMC, le calcul des fonds propres réglementaires reflétera plus directement le contexte de risque opérationnel de la Banque grâce à l'utilisation d'un modèle de répartition des pertes qui fera entrer en jeu des événements générateurs de pertes internes,

des événements générateurs de pertes externes, l'analyse de scénarios et des autres ajustements dans le but d'en arriver à un calcul final des fonds propres réglementaires liés au risque opérationnel. L'incidence sur les fonds propres réglementaires requis ne peut être déterminée à l'heure actuelle.

Les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel ont augmenté de 2,4 milliards de dollars au cours de l'exercice en raison de la croissance du bénéfice brut attribuable à des facteurs internes et aux acquisitions.

Capital économique

Le capital économique constitue une mesure des pertes imprévues inhérentes aux activités commerciales de la Banque. Le capital économique constitue également une mesure clé du processus interne d'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque. Le calcul du capital économique repose sur des modèles qui sont assujettis à des examens et à des évaluations objectifs, tel que l'exigent les politiques à l'égard de la gestion du risque à l'aide de modèles de la Banque. La direction évalue le profil de risque de cette dernière afin de déterminer les risques pour lesquels la Banque devrait attribuer du capital économique.

Les principales catégories de risques comprises dans le capital économique sont les suivantes :

- La mesure du risque de crédit se fonde sur les évaluations internes de la Banque du risque de crédit dans le cas des produits dérivés ainsi que des prêts aux sociétés et aux entreprises, et sur les notations dans le cas des prêts aux particuliers. Elle se fonde également sur les résultats réels de la Banque en matière de recouvrement et tient compte des différences en matière d'échéances, de la probabilité de défaut, de la gravité de la perte en cas de défaut et des avantages tirés de la diversification de certains portefeuilles.
- Le risque de marché lié au capital économique comprend des modèles conformes à la réglementation, avec certaines exceptions, et est calibré à un intervalle de confiance supérieur établi à 99,95 %;
- Le risque opérationnel lié au capital économique repose sur un modèle qui comprend les pertes réelles, ajustées en fonction d'une majoration au titre des fonds propres réglementaires.
- Les autres risques comprennent les risques supplémentaires pour lesquels du capital économique est attribué, notamment le risque commercial, les placements importants, le risque d'assurance et le risque immobilier.

De plus, l'évaluation du capital économique de la Banque comprend un avantage de diversification qui tient compte du fait que tous les risques susmentionnés ne se réaliseront pas simultanément.

En outre, la Banque inclut le montant complet du goodwill et des immobilisations incorporelles dans le montant du capital économique. La Banque fait appel à son cadre de capital économique pour attribuer un capital aux secteurs d'activité (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR », à la page 17). Le tableau 47 de la page 65 présente la ventilation du capital économique par secteurs d'activité, ce qui permet à la Banque de comparer et de mesurer de manière appropriée les rendements des secteurs d'activité, selon le risque qu'ils assument. Pour obtenir plus de renseignements sur la gestion du risque et des détails sur les risques de crédit et de marché et sur le risque opérationnel, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque ».

Arrangements ne figurant pas à l'état de la situation financière

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des arrangements contractuels avec des entités qui sont consolidées ou qu'elle n'est pas tenue de consolider dans ses états financiers, mais qui pourraient avoir une incidence immédiate ou future sur sa performance financière ou sa situation financière. Ces arrangements appartiennent aux catégories suivantes : les entités ad hoc, les titrisations et les garanties et autres engagements.

Entités ad hoc

Les arrangements avec les entités ad hoc englobent les entités ad hoc qui offrent une vaste gamme de services aux clients. Ces services comprennent les entités ad hoc établies en vue de permettre aux clients de titriser leurs actifs financiers tout en favorisant un financement économique et en offrant des occasions de placement. En outre, la Banque constitue, administre et gère des fiducies personnelles et des fiducies commerciales pour ses clients. En outre, elle parvient et gère activement des fonds communs de placement.

Toutes les entités ad hoc sont assujetties à des processus d'examen et d'approbation rigoureux qui visent à s'assurer que la Banque a bien évalué les risques pertinents et qu'elle les a traités. Pour bon nombre d'entités ad hoc auxquelles elle a recours en vue de fournir des services à ses clients, la Banque ne donne aucune garantie quant au rendement de leurs actifs sous-jacents et elle n'absorbe aucune perte connexe. D'autres entités ad hoc, comme les instruments de titrisation et de placement, peuvent exposer la Banque aux risques de crédit, de marché et de liquidité ou au risque opérationnel. La Banque tire des honoraires d'une entité ad hoc selon la nature de son association avec celle-ci.

Entités ad hoc consolidées

La Banque contrôle son fonds multicédants aux États-Unis et certains instruments de financement et autres instruments et consolide ces entités ad hoc dans les états financiers consolidés de la Banque.

Au 31 octobre 2013, le total des actifs des entités ad hoc consolidées s'élevait à 42,0 milliards de dollars, comparativement à 31,2 milliards de dollars à la fin de 2012. Cette hausse s'explique par le lancement de la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia au deuxième trimestre de l'exercice considéré aux fins du soutien des émissions futures visées par le programme inscrit d'obligations sécurisées mondiales de La Banque de Nouvelle-Écosse. En outre, la Banque a créé la Fiducie à terme de créances Hollis II au premier trimestre de 2013, soit une fiducie de titrisation de créances sur marges de crédit personnelles non garanties, ce qui a également contribué à la hausse du total des actifs. De plus amples renseignements sur les entités ad hoc consolidées de la Banque sont fournis à la note 14 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 150 à 152.

Entités ad hoc non consolidées

La Banque est essentiellement associée à deux types d'entités ad hoc non consolidées :

- fonds multicédants canadiens gérés par la Banque;
- entités de financement structuré.

La Banque a touché des honoraires totaux de 20 millions de dollars en 2013 et en 2012 de certaines entités ad hoc dans lesquelles elle détenait une participation importante à la clôture de l'exercice, mais qu'elle ne consolide pas. Des renseignements supplémentaires sur le recours de la Banque à des entités ad hoc, notamment des renseignements détaillés sur les concours de trésorerie et le risque de perte maximale par catégories d'entités ad hoc, sont présentés ci-après et à la note 14 afférente aux états financiers consolidés aux pages 150 à 152.

Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque

La Banque parraine deux fonds multicédants établis au Canada qu'elle ne consolide pas. Ces fonds multicédants ont versé à la Banque des droits d'émission de papier commercial, des honoraires de gestion des programmes, des commissions liées à la liquidité ainsi que d'autres honoraires, lesquels droits, honoraires et commissions ont totalisé 15 millions de dollars en 2013, contre 13 millions de dollars en 2012. Ces fonds multicédants achètent des actifs financiers de première qualité et financent l'achat de ces actifs au moyen de l'émission de papier commercial bénéficiant d'une cote élevée.

Comme il est décrit plus en détail ci-après, l'exposition de la Banque à ces fonds multicédants ne figurant pas à l'état de la situation financière se compose principalement de concours de trésorerie et de papier commercial détenu temporairement. La Banque n'est pas tenue d'absorber les pertes ou de recevoir les avantages qui pourraient potentiellement être significatifs pour les fonds multicédants auxquels elle est exposée; par conséquent, elle ne consolide pas ces fonds. La Banque a mis en place des processus de surveillance de ces risques et des événements importants pouvant avoir une incidence sur les fonds multicédants afin de s'assurer que le contrôle ne change pas, ce qui pourrait obliger la Banque à consolider les actifs et les passifs des fonds multicédants à leur juste valeur.

Une tranche importante des actifs des fonds multicédants a été structurée de manière à recevoir des rehaussements de crédit de la part des vendeurs, y compris des protections par surnantiissement et des comptes de réserve de trésorerie. Chacun des actifs achetés par les fonds multicédants est financé par une facilité de trésorerie de sûreté fournie par la Banque sous la forme de conventions d'achat d'actifs liquides (« CAAL »). L'objet premier des facilités de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où les fonds multicédants se trouveraient dans l'incapacité d'émettre du papier commercial sur le marché. Aux termes de la CAAL, la Banque n'est pas tenue d'acheter des actifs en situation de défaut.

Le principal risque auquel la Banque est exposée relativement aux fonds multicédants au Canada découle des concours de trésorerie consentis, ceux-ci s'établissant, au total, à 4,2 milliards de dollars au 31 octobre 2013 (3,5 milliards de dollars au 31 octobre 2012). Cette hausse d'un exercice à l'autre s'explique par l'accroissement des activités des clients. Au 31 octobre 2013, le total du papier commercial en circulation relativement aux fonds multicédants établis au Canada se chiffrait à 3,0 milliards de dollars (2,6 milliards de dollars au 31 octobre 2012), et la Banque détenait moins de 0,4 % du total du papier commercial émis par ces fonds multicédants.

Le tableau 38 présente un sommaire des actifs acquis détenus dans les deux fonds multicédants canadiens de la Banque aux 31 octobre 2013 et 2012, selon le risque sous-jacent.

Au 31 octobre 2013, environ 7 % des actifs financés étaient cotés AAA par une agence de notation externe, et les autres actifs financés avaient une cote équivalente à une cote AA- ou supérieure selon le programme de notation interne de la Banque. Au 31 octobre 2013, aucun actif de qualité inférieure n'était détenu dans ces fonds multicédants. La date d'échéance d'environ 39 % des actifs financés tombe à l'intérieur d'une période de trois ans et la période de remboursement moyenne pondérée, en fonction des flux de trésorerie, était d'environ deux ans. Ces deux fonds multicédants ne comportent aucune créance hypothécaire à risque élevé des États-Unis.

T38 Actifs détenus par les fonds multicédants canadiens parrainés par la Banque

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2013		
	Actifs financés ¹⁾	Engagements non provisionnés	Exposition totale ²⁾
Prêts-auto/locations	1 385 \$	775 \$	2 160 \$
Créances clients	521	197	718
Prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien	1 112	163	1 275
Total³⁾	3 018 \$	1 135 \$	4 153 \$
2012			
Au 31 octobre (en millions de dollars)	Actifs financés ¹⁾	Engagements non provisionnés	Exposition totale ²⁾
Prêts-auto/locations	2 097 \$	619 \$	2 716 \$
Créances clients	135	120	255
Prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien	406	104	510
Total³⁾	2 638 \$	843 \$	3 481 \$

1) Les actifs financés sont présentés au coût initial, lequel se rapproche de la juste valeur estimée.

2) Le risque de la Banque a trait aux concours de trésorerie à l'échelle mondiale.

3) Ces actifs proviennent essentiellement du Canada.

Entités à financement structuré

La Banque détient une participation dans des entités ad hoc utilisées afin d'aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation. Le risque de perte maximal de la Banque découlant d'entités à financement structuré s'établissait à 1 257 millions de dollars au 31 octobre 2013 (1 826 millions de dollars au 31 octobre 2012). La baisse d'un exercice à l'autre reflète les remboursements sur la dette, conformément à l'échéance des actifs sous-jacents.

Opérations de titrisation

La Banque titrise des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés en créant des titres hypothécaires qui sont vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (la « FCH ») ou à des tiers. La vente de ces prêts hypothécaires ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation, exception faite des ventes de portefeuilles hypothécaires relatifs à des logements sociaux. Au 31 octobre 2013, le montant ne figurant pas à l'état de la situation financière des portefeuilles de prêts hypothécaires relatifs à des logements sociaux titrisés s'établissait à 1 590 millions de dollars, contre 1 755 millions de dollars à l'exercice précédent. Les hypothèques transférées vendues à la FCH ou à des tiers continuent d'être comptabilisées à l'état de la situation financière dans le produit de la vente traité comme un emprunt garanti. De plus amples renseignements sont fournis à la note 13 afférente aux états financiers consolidés à la page 149.

La Banque titrise une partie de ses créances sur marges de crédit personnelles non garanties (les « créances ») sur une base renouvelable, au moyen de la Fiducie à terme de créances Hollis II (« Hollis »), entité ad hoc parrainée par la Banque. Hollis émet des billets à des investisseurs tiers et à la Banque, et le produit d'une telle émission est affecté à l'achat de participations en copropriété dans les créances montées par la Banque. La vente de ces participations en copropriété ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation. Le recours des porteurs de billets se limite à la participation achetée. Les billets subordonnés émis par l'entité ad hoc sont détenus par la Banque. Au cours de l'exercice, Hollis a permis de titriser un montant de 602,4 millions de dollars d'actifs.

Garanties et autres engagements

Les garanties et les autres engagements sont des produits à la commission que la Banque fournit à sa clientèle. Ces produits se catégorisent comme suit :

- Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie. Au 31 octobre 2013, le montant de ces lettres s'établissait à 24,2 milliards de dollars, contre 22,1 milliards de dollars pour l'exercice précédent. Ces lettres sont émises à la demande d'un client de la Banque afin de garantir ses obligations de paiement ou d'exécution à l'endroit d'un tiers. L'augmentation d'un exercice à l'autre reflète l'accroissement général des activités des clients;
- Concours de trésorerie. Ils représentent habituellement une source de financement de rechange aux fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, au cas où une perturbation du marché empêcherait les fonds multicédants d'émettre du papier commercial ou, dans certains cas, lorsque certaines conditions précises ou certaines mesures de rendement ne sont pas respectées;
- Contrats d'indemnisation. Dans le cours normal de ses activités, la Banque passe de nombreux contrats, aux termes desquels elle peut indemniser les contreparties aux contrats au titre de certains aspects de ses activités opérationnelles, selon la performance des autres parties ou lorsque certains événements surviennent. La Banque ne peut estimer, dans tous les cas, le montant maximum des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser ni le montant de la garantie ou des actifs disponibles aux termes des dispositions de recours, qui diminuerait ces paiements. Jusqu'à maintenant, la Banque n'a effectué aucun paiement important aux termes de ces contrats d'indemnisation;
- Engagements de prêt. La Banque a des engagements de crédit qui représentent une promesse de sa part de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Au 31 octobre 2013, ces engagements s'élevaient à 119 milliards de dollars, en regard de 110 milliards de dollars en 2012.

Ces garanties et engagements de prêt peuvent exposer la Banque à des risques de crédit ou de liquidité, et ils sont assujettis aux processus normaux d'examen et d'approbation de la Banque. En ce qui a trait aux produits garantis, les montants correspondent au risque de perte maximale si les parties visées par les garanties manquent à tous leurs engagements. Ces montants sont présentés compte non tenu des sommes recouvrées aux termes des dispositions de recours, des polices d'assurance ou des biens donnés en nantissement.

Les commissions au titre des garanties et engagements de prêt de la Banque, comptabilisées parmi les commissions de crédit au poste « Autres revenus » du compte consolidé de résultat, se sont établies à 434 millions de dollars en 2013, en regard de 445 millions de dollars pour l'exercice précédent. La note 37 afférente aux états financiers consolidés aux pages 177 et 178 contient de l'information détaillée sur les garanties et les engagements de prêt.

Instruments financiers

En raison de la nature des principales activités commerciales de la Banque, les instruments financiers constituent une part importante de la situation financière de la Banque et ils font partie intégrante de ses activités. En ce qui a trait aux actifs, les instruments financiers englobent les liquidités, les titres, les titres pris en pension, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Pour ce qui est des passifs, les instruments financiers comprennent les dépôts, les acceptations, les obligations relatives aux titres mis en pension, les obligations relatives aux titres vendus à découvert, les débentures subordonnées et la composante passif des instruments de fonds propres. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture.

En règle générale, les instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur, à l'exception des prêts et créances détenus à des fins autres que de transaction, de certains titres et de la plupart des passifs financiers, qui sont comptabilisés au coût amorti, sauf s'ils sont désignés initialement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les profits et pertes latents sur les éléments suivants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

- titres disponibles à la vente, déduction faite des couvertures connexes;
- dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie;
- couvertures d'investissement net.

Les profits et pertes sur les titres disponibles à la vente sont inscrits au compte consolidé de résultat au moment où ils sont réalisés. Les profits et pertes sur les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissement net sont inscrits au compte consolidé de résultat lorsque l'élément couvert a une incidence sur les résultats.

Toutes les variations de la juste valeur des instruments dérivés, y compris les dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés séparément, sont inscrites au compte consolidé de résultat, à l'exception des variations des instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures d'un investissement net, lesquels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les méthodes comptables visant les dérivés et les activités de couverture sont présentées plus en détail à la note 3 afférente aux états financiers consolidés (se reporter aux pages 123 et 126).

Les revenus et charges d'intérêts sur les instruments financiers portant intérêt détenus à des fins autres que de transaction sont inscrits au compte consolidé de résultat dans les revenus d'intérêts nets. Les pertes sur créances se rapportant à des prêts sont quant à elles comptabilisées dans la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Les revenus et charges d'intérêts, de même que les profits et pertes, sur les titres détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au poste « Autres revenus opérationnels – Revenus provenant des activités de transaction ». Les profits et pertes réalisés et les réductions de valeur découlant de la dépréciation de titres de créance disponibles à la vente ou d'instruments financiers sont inscrits dans les autres revenus opérationnels au poste « Profit net sur les titres de placement ».

Plusieurs risques découlent des transactions d'instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque opérationnel et le risque de marché. Ce dernier découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours de change, le cours des actions et le prix des marchandises). La Banque gère ces risques au moyen de politiques et de pratiques intégrales de gestion du risque, notamment différents plafonds relatifs à la gestion du risque approuvés par le conseil.

Une analyse détaillée des politiques de gestion des risques de la Banque est présentée au chapitre « Gestion des risques » aux pages 61 à 82. Par ailleurs, la note 38 afférente aux états financiers consolidés qui se trouve aux pages 179 à 188 expose le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des instruments financiers, ainsi que les politiques et procédures de gestion des risques de la Banque s'y rapportant.

Différentes mesures reflètent le niveau de risque associé au portefeuille d'instruments financiers de la Banque. Par exemple, le risque de taux d'intérêt découlant des instruments financiers de la Banque peut être estimé en tenant compte de l'incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le bénéfice annuel et la valeur économique des capitaux propres, comme il est décrit à la page 73. Pour les activités de transaction, le tableau de la page 75 présente la valeur à risque quotidienne moyenne par facteur de risque. En ce qui a trait aux instruments dérivés, selon leur profil d'échéance établi par la Banque, seulement 15 % (14 % en 2012) de ceux-ci ont une durée à courir jusqu'à l'échéance supérieure à cinq ans.

La note 9 afférente aux états financiers consolidés (se reporter aux pages 139 à 143) contient des renseignements détaillés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transactions ou de couverture, y compris les montants notionnels, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers de la Banque et une description de la méthode de calcul de ces montants sont présentées à la note 6 afférente aux états financiers consolidés (se reporter aux pages 133 à 137).

Lorsque comparée à leur valeur comptable, la juste valeur des instruments financiers de la Banque était favorable de 517 millions de dollars au 31 octobre 2013 (favorable de 3 618 millions de dollars au 31 octobre 2012). La différence découle d'actifs liés à des prêts, de passifs liés à des dépôts, de débentures subordonnées et de la composante passif des instruments de fonds propres. La variation d'un exercice à l'autre de la juste valeur par rapport à la valeur comptable a découlé principalement des fluctuations des taux d'intérêt. En outre, l'estimation de la juste valeur se fonde sur la conjoncture du marché au 31 octobre 2013 et peut donc ne pas refléter les justes valeurs futures. La rubrique portant sur les principales estimations comptables aux pages 84 et 85 contient de plus amples renseignements sur la méthode de calcul des estimations de la juste valeur.

Les informations à fournir propres à certains instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées à la note 8 afférente aux états financiers consolidés (se reporter à la page 138). Ces désignations ont principalement pour but de réduire considérablement les non-concordances comptables.

Principaux instruments de crédit – éléments de risque connus publiquement

Titres hypothécaires

Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction

Le total des titres hypothécaires classés comme étant disponibles à la vente en pourcentage du total des actifs de la Banque était négligeable au 31 octobre 2013 et ces titres sont présentés dans le tableau 39 ci-dessous. L'exposition aux prêts hypothécaires à risque élevé aux États-Unis est négligeable.

Portefeuille de transaction

Le total des titres hypothécaires détenus à des fins de transaction représentait moins de 0,15 % du total des actifs de la Banque au 31 octobre 2013 et est présenté dans le tableau 39.

T39 Titres hypothécaires

	2013		2012	
	Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction	Portefeuille de transaction	Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction	Portefeuille de transaction
Aux 31 octobre Valeur comptable (en millions de dollars)				
Titres hypothécaires LNH canadiens ¹⁾	– \$	733 \$	– \$	353 \$
Titres hypothécaires commerciaux	2	59	3 ²⁾	24 ³⁾
Autres titres hypothécaires à l'habitation	127	292	123	228
Total	129 \$	1 084 \$	126 \$	604 \$

- 1) La Société canadienne d'hypothèques et de logement offre une garantie de paiement en temps opportun aux investisseurs dans des titres hypothécaires LNH.
- 2) Les actifs sous-jacents aux titres hypothécaires commerciaux dans le portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction se rapportent principalement à des propriétés non canadiennes.
- 3) Les actifs sous-jacents aux titres hypothécaires commerciaux dans le portefeuille de transaction se rapportent à des propriétés canadiennes.

Titres adossés à des créances avec flux groupés et titres adossés à des prêts avec flux groupés

Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction

La Banque détient des placements dans des titres adossés à des créances avec flux groupés (« TCFG ») et des titres adossés à des prêts avec flux groupés (« TPFG ») dans son portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction. Les TCFG et les TPFG se trouvent habituellement exposés au risque lié au crédit structuré soit de façon synthétique par le recours à des dérivés de crédit, soit en raison des placements sous forme de prêts à des sociétés ou d'obligations de sociétés et de la détention de tels prêts ou obligations.

Les TCFG et les TPFG fondés sur des actifs liquides sont classés dans les prêts et comptabilisés au coût amorti. Ils sont soumis à un test de dépréciation à l'instar de tous les autres prêts. Les TCFG et les TPFG synthétiques continuent d'être classés dans les titres disponibles à la vente et toutes les variations de leur juste valeur attribuables au dérivé de crédit intégré sont comptabilisées dans le bénéfice net.

Au 31 octobre 2013, la valeur comptable des TCFG et TPFG fondés sur des actifs liquides et inscrits à l'état consolidé de la situation financière en tant que prêts s'établissait à 548 millions de dollars (821 millions de dollars au 31 octobre 2012), et leur juste valeur s'élevait à 535 millions de dollars (717 millions de dollars au 31 octobre 2012). L'importante diminution d'un exercice à l'autre découle en grande partie des ventes et des remboursements au cours de l'exercice. Aucun de ces TCFG et TPFG fondés sur des actifs liquides n'était classé comme douteux. La quasi-totalité des actifs de référence des TCFG et des TPFG de la Banque sont des titres de sociétés, mais non des titres hypothécaires des États-Unis.

L'exposition résiduelle de la Banque à l'égard des TCFG et TPFG synthétiques s'établissait à 30 millions de dollars au 31 octobre 2013 (23 millions de dollars au 31 octobre 2012). Au cours de l'exercice, la Banque a inscrit un profit avant impôt de 9 millions de dollars dans le bénéfice net en raison des variations de la juste valeur des TCFG et TPFG synthétiques (profit avant impôt de 24 millions de dollars en 2012). La variation de la juste valeur des TCFG et TPFG synthétiques tient essentiellement à la vente de certains TCFG et aux titres acquis par l'entremise de l'acquisition d'ING DIRECT en 2013.

Portefeuille de transaction

La Banque détient également des TCFG synthétiques dans son portefeuille de transaction, en raison des activités de montage et de gestion menées auprès de clients et d'autres institutions financières. Afin de couvrir son risque lié aux transactions, la Banque acquiert des TCFG auprès d'autres institutions financières ou en cède à ces dernières, et elle achète ou vend des tranches indicielles ou des swaps sur défaillance à désignation unique. Les variations des écarts de taux constituent le principal facteur ayant une incidence sur la valeur des TCFG et des swaps sur défaillance. Le tableau 40 ci-dessous présente le total des TCFG du portefeuille de transaction qui ont été acquis ou cédés.

T40 Titres adossés à des créances avec flux groupés (« TCFG »)

	2013		2012	
	Montant notional	Juste valeur positive/ (négative)	Montant notional	Juste valeur positive/ (négative)
Aux 31 octobre En circulation (en millions de dollars)				
TCFG – protection vendue	2 529 \$	31 \$	2 793 \$	(156) \$
TCFG – protection achetée	1 938 \$	8 \$	2 374 \$	202 \$

La variation des montants notionnels de la protection vendue des TCFG est principalement attribuable à des échanges qui se sont déroulés avec des contreparties au cours de l'exercice. La variation de la juste valeur des TCFG a découlé du resserrement des écarts de taux au deuxième semestre de l'exercice. Selon les positions détenues au 31 octobre 2013, un accroissement de 50 points de base des écarts de taux visés dans ce portefeuille aurait entraîné une hausse avant impôt d'environ 6,4 millions de dollars du bénéfice net.

Plus de 66 % des risques de crédit auxquels la Banque est exposée en ce qui a trait à des contreparties à des swaps de TCFG se rapportent à des entités dont la cote de crédit interne ou externe est de première qualité. La quasi-totalité des actifs de référence sous-jacents aux TCFG contenus dans le portefeuille de transaction sont des titres de sociétés, et il n'y a pas de titres hypothécaires.

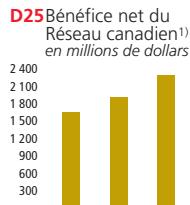
Autres

Au 31 octobre 2013, l'exposition de la Banque aux prêts à fort effet de levier financier en attente de syndication, aux titres à enchères, aux prêts de type Alt-A, aux rehausseurs de crédit et aux placements dans des instruments de placement structuré était négligeable.

SURVOL DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

RÉSEAU CANADIEN

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres record de 2 304 millions de dollars en 2013, soit une augmentation de 368 millions de dollars, ou de 19 %, en regard de celui de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par l'acquisition d'ING DIRECT, la forte croissance des actifs et des dépôts, ces facteurs ayant été contrebalancés en partie par le recul des autres revenus opérationnels. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est améliorée de façon notable, tandis que les charges opérationnelles ont été bien maîtrisées. Le rendement du capital économique a été ramené à 35,8 %, comparativement à 39,1 % pour l'exercice précédent, ce qui reflète en grande partie la hausse du capital économique liée à ING DIRECT.



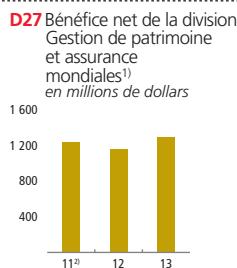
OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Les Opérations internationales ont affiché des résultats accrus en 2013, le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'étant établi à 1 749 millions de dollars, en hausse de 184 millions de dollars, ou de 12 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Ces résultats tiennent compte d'un avantage net après impôt de 90 millions de dollars lié à des éléments non récurrents. Compte non tenu de ces éléments, le bénéfice net s'est accru de 94 millions de dollars ou de 6 %. Cette hausse découle de la forte croissance des actifs en Amérique latine, de l'acquisition de Banco Colpatria en Colombie et de Credito Familiar au Mexique, de l'amélioration de l'apport sous-jacent sociétés associées, des profits sur les titres de placement et de l'incidence favorable de la conversion des devises. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges et de l'impôt sur le résultat.



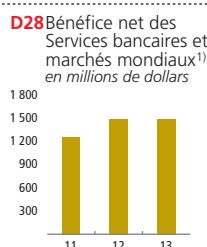
GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE MONDIALES

La division Gestion de patrimoine et assurance mondiales dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres record de 1 272 millions de dollars, en hausse de 127 millions de dollars ou de 11 % par rapport à celui de l'exercice précédent. La hausse découle de la forte croissance interne et d'acquisitions, y compris l'acquisition d'une participation dans Colfondos AFP et l'acquisition d'une participation dans AFP Horizonte, qui sont respectivement les quatrième et troisième sociétés de gestion de caisses de retraite en importance en Colombie et au Pérou. Les secteurs Assurance mondiale et Gestion de patrimoine mondiale ont tous deux affiché une forte hausse des revenus, en raison de la croissance soutenue des ASA et ASG dans le cas du secteur Gestion du patrimoine mondiale.



SERVICES BANCAIRES ET MARCHÉS MONDIAUX

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 482 millions de dollars en 2013, malgré une conjoncture du marché un peu moins favorable. Il s'agit d'un léger recul de 8 millions de dollars, ou de 1 %, par rapport à l'exercice précédent. Les revenus ont atteint des niveaux records, mais la croissance a été modeste, l'excellente performance des activités de prêts et des revenus tirés des titres à revenu fixe ayant été neutralisée par les perturbations du marché touchant les services bancaires d'investissement et les autres activités liées aux marchés financiers. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 5 millions de dollars en 2013 alors que les charges opérationnelles se sont accrues de 5 %.



PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La direction utilise plusieurs mesures clés pour surveiller la performance des secteurs d'activité :

- Bénéfice net
- Rendement du capital économique
- Ratio de productivité
- Ratio de pertes sur prêts
- Engagement des employés

T41 Performance financière de 2013

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine et assurance mondiales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ²⁾	5 577 \$	4 936 \$	486 \$	821 \$	(454)\$	11 366 \$
Revenus nets tirés des frais et des commissions	1 507	1 403	2 934	1 290	(195)	6 939
Revenu net (perte nette) découlant de participations dans des sociétés associées	10	668	230	—	(228)	680
Autres revenus opérationnels ²⁾	37	426	423	1 534	(62)	2 358
Total des revenus ²⁾	7 131	7 433	4 073	3 645	(939)	21 343
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	477	781	3	35	—	1 296
Charges opérationnelles	3 534	4 113	2 400	1 596	(56)	11 587
Charge d'impôt sur le résultat ²⁾	816	595	359	523	(530)	1 763
Bénéfice net	2 304 \$	1 944 \$	1 311 \$	1 491 \$	(353)\$	6 697 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle						
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	—	195	39	9	1	244
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	—	—	—	—	31	31
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 304 \$	1 749 \$	1 272 \$	1 482 \$	(385)\$	6 422 \$
Rendement du capital économique ³⁾ (%)	35,8 %	14,4 %	17,6 %	28,1 %	s.o.	16,4 %
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	272 \$	121 \$	14 \$	250 \$	92 \$	749 \$
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	191 \$	78 \$	18 \$	189 \$	229 \$	705 \$

1) La catégorie Autres regroupe des secteurs opérationnels de moindre envergure, notamment la division Trésorerie du Groupe et d'autres ajustements du siège social qui ne sont pas affectés à un secteur opérationnel. Les ajustements du siège social comprennent la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques, l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les autres revenus opérationnels et la charge d'impôt sur le résultat, les variations du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif à l'égard des prêts productifs, les écarts entre les coûts réellement engagés et ceux imputés aux secteurs opérationnels et l'incidence des titrisations.

2) Base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17.

3) Mesure non conforme aux PCGR. Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité est calculé selon le capital économique affecté. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17.

Réseau canadien

Le Réseau canadien offre aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises du Canada une gamme complète de solutions bancaires et de conseils financiers, appuyés par un excellent service à la clientèle.

Réalisations en 2013

- La Banque a maintenu l'accent sur les paiements, les dépôts et les placements.
 - Elle a conclu avec succès l'acquisition d'ING DIRECT, qui a permis de diversifier les activités de la Banque et d'augmenter les dépôts des particuliers de 30 milliards de dollars.
 - Elle a misé sur des partenariats avec SCÈNE et American Express pour accélérer le rythme des paiements.
 - Elle a travaillé en étroite collaboration avec la division Gestion de patrimoine et assurance mondiales afin d'offrir aux clients une gamme complète de produits de placement.
- La Banque a dominé le marché du prêt automobile en ciblant les fabricants d'automobiles.
- La Banque a rehaussé l'expérience client.
 - Elle a établi un partenariat avec les dépanneurs Couche-Tard afin de permettre aux clients de la Banque Scotia d'accéder sans frais à 287 GAB supplémentaires au Québec.
 - Elle a lancé une application bancaire pour iPad qui, avec l'option de clavardage, donne un nouvel essor aux services bancaires mobiles de la Banque Scotia et place l'expérience en mode libre-service au sommet de sa catégorie.
 - Elle a procédé à une mise à niveau de tous ses GAB qui arborent de nouveaux écrans et de nouvelles fonctionnalités.
 - La Banque a élargi son réseau des ventes et accru les communications avec ses clients des services bancaires aux entreprises, ce qui lui a permis d'enregistrer un niveau inégalé de satisfaction de la clientèle.
- La Banque est reconnue sur le marché comme un chef de file du secteur pour ce qui est des services bancaires en libre service, des Services bancaires aux petites entreprises et des centres de contact clientèle.
 - Elle a été désignée comme meilleur fournisseur canadien de services bancaires en ligne aux entreprises par le magazine Global Finance et elle s'est également vu décerner les prix « Meilleures offres de produits de placement, de crédit et de dépôt en ligne », « Meilleur site bancaire intégré pour les consommateurs », « Meilleurs services bancaires mobiles » et « Meilleure conception de site Web ».
 - Dans le rapport de recherche de la FCEI intitulé La bataille des banques, elle est classée au premier rang pour ce qui est des services que les banques offrent aux PME.
 - Elle a obtenu une certification de calibre mondial de Sensors Quality Management Inc. (SQM) pour ses centres de contact clientèle de Calgary, de Toronto et de Halifax.

T42 Performance financière du Réseau canadien

(en millions de dollars)	2013	2012	2011
Revenus d'intérêts nets ¹⁾	5 577 \$	4 756 \$	4 553 \$
Revenus nets tirés des frais et des commissions	1 507	1 477	1 418
Revenu net (perte nette) découlant de participations dans des sociétés associées	10	4	7
Autres revenus opérationnels	37	50	13
Total des revenus ¹⁾	7 131	6 287	5 991
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	477	506	592
Charges opérationnelles	3 534	3 152	3 084
Impôt sur le résultat	816	691	645
Bénéfice net	2 304 \$	1 938 \$	1 670 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	2	3
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 304 \$	1 936 \$	1 667 \$
Principaux ratios			
Rendement du capital économique	35,8 %	39,1 %	35,7 %
Ratio de productivité	49,6 %	50,1 %	51,5 %
Marge nette sur intérêts ²⁾	2,10 %	2,16 %	2,21 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage des prêts et acceptations	0,18 %	0,23 %	0,28 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs productifs	270 059 \$	223 904 \$	209 359 \$
Total des actifs	272 488	224 916	210 549
Dépôts	186 518	146 689	140 130
Total des passifs	190 820	150 434	143 217
Capital économique	6 320 \$	4 918 \$	4 626 \$

1) Base de mise en équivalence fiscale.

2) Revenus d'intérêts nets (BMEF) exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens compte non tenu des acceptations bancaires.

Profil sectoriel

Le Réseau canadien offre une gamme complète de conseils financiers et de solutions bancaires, appuyés par un excellent service à la clientèle, à plus de 7,6 millions de particuliers et entreprises partout au Canada, et ce, par l'intermédiaire d'un réseau de 1 038 succursales et de 3 800 guichets automatiques bancaires, ainsi que par Internet, par appareil mobile, par téléphone et par l'intermédiaire de personnel de vente spécialisé. La Banque Scotia offre également des services bancaires non traditionnels, par Internet, par appareil mobile, par téléphone, à 1,9 million de clients d'ING DIRECT du Canada qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs.

Le Réseau canadien se compose des unités suivantes :

Les Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises offrent aux particuliers et aux petites entreprises des conseils financiers, des solutions financières et des produits bancaires courants, qui comprennent des cartes de débit, des comptes de dépôt, des cartes de crédit, des placements, des prêts hypothécaires, des prêts ainsi que des produits d'assurance connexes aux emprunteurs.

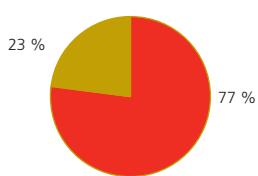
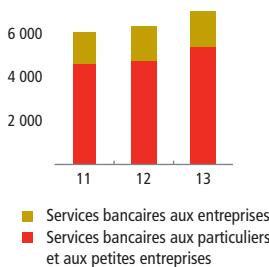
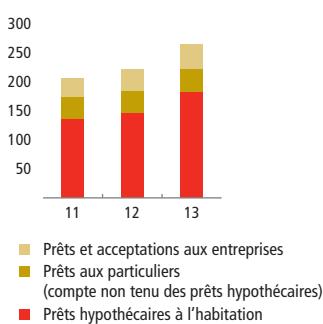
Les Services aux entreprises offrent des conseils aux moyennes et aux grandes entreprises et leur fournissent une gamme complète de solutions de prêt, de dépôt, de gestion de trésorerie et de financement du commerce.

Stratégie

Le Réseau canadien continue d'améliorer sa position concurrentielle en mettant de l'avant son principal objectif qui consiste à être les meilleurs lorsqu'il s'agit d'aider les clients à améliorer leur situation financière. Pour y parvenir, le Réseau canadien misera davantage sur l'expérience client et mettra en œuvre ses priorités stratégiques pour 2014.

Priorités pour 2014

- Opter pour une approche centrée sur le client et lui offrir une expérience constante et entièrement intégrée dans tous les canaux.
- Attirer de nouveaux clients et approfondir les relations avec les clients existants afin de les fidéliser et obtenir des indications de clients.
- Constituer une base de clients principaux afin d'accroître les paiements, les dépôts et les placements.
- Accélérer le développement des capacités et des infrastructures techniques relatives aux paiements du Réseau canadien, et miser sur les partenariats et les avantages en découlant pour s'approprier une juste part du marché des cartes de crédit et des produits courants.
- Stimuler l'excellence opérationnelle en simplifiant les processus et en optimisant l'efficience.
- Conserver les dépôts d'ING DIRECT du Canada et les faire progresser en perfectionnant la proposition de valeur de sorte à répondre aux besoins de services bancaires courants des clients canadiens qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs.
- Soutenir les employés talentueux de la Banque Scotia et former les leaders actuels et futurs.

D29 Total des revenus en millions de dollars**D30** Total des revenus par sous-secteurs en millions de dollars**D31** Moyenne des prêts et des acceptations en milliards de dollars**D32** Total des revenus par sous-secteurs en millions de dollars

Performance financière

Le Réseau canadien a affiché un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 2 304 millions de dollars en 2013, soit une progression de 368 millions de dollars, ou de 19 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement du capital économique s'est établi à 35,8 %, contre 39,1 % à l'exercice précédent. Les services bancaires aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises ont affiché de solides résultats.

Actifs et passifs

Les actifs moyens se sont accrus de 48 milliards de dollars, ou de 21 %, d'un exercice à l'autre. La hausse s'explique essentiellement par l'acquisition d'ING DIRECT ainsi que par la croissance de 10 milliards de dollars ou de 7 % des prêts hypothécaires à l'habitation, de 3 milliards de dollars ou de 23 % des prêts automobiles à la consommation et de 2 milliards de dollars ou de 7 % des prêts et acceptations aux entreprises.

Les passifs moyens ont augmenté de 41 milliards de dollars, ou de 27 %, surtout du fait de l'acquisition d'ING DIRECT et de la forte croissance des services bancaires aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises. Une forte croissance interne a été observée au sein des comptes de chèques et des dépôts d'épargne à intérêt élevé des services bancaires aux particuliers. Les comptes d'opérations des petites entreprises et des entreprises ont aussi enregistré une croissance.

Revenus

Le total des revenus s'est établi à 7 131 millions de dollars, soit une amélioration de 844 millions de dollars, ou de 13 %, par rapport à celui de l'exercice précédent.

Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 17 % pour atteindre 5 577 millions de dollars. Compte non tenu de l'incidence d'ING DIRECT, la croissance sous-jacente des revenus d'intérêts nets traduit la forte augmentation des actifs et des dépôts. La marge nette sur intérêts a reculé de 6 points de base pour s'établir à 2,10 % du fait entièrement de l'acquisition d'ING DIRECT.

Les revenus nets tirés des frais et des commissions se sont établis à 1 507 millions de dollars en 2013, en hausse de 30 millions de dollars, ou de 2 %, ce qui s'explique en grande partie par l'importante croissance dans plusieurs catégories, y compris la hausse des honoraires tirés de la vente de fonds communs de placement et des revenus sur cartes.

Les autres revenus opérationnels se sont établis à 37 millions de dollars, une baisse de 13 millions de dollars qui s'explique par la prise en compte d'un profit sur la vente d'une entreprise de location non stratégique dans les résultats de l'exercice précédent. Ce facteur a été contrebalancé en partie par la hausse des profits nets sur les titres de placement.

Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises

Le total des revenus des services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises s'est établi à 5 473 millions de dollars, soit une hausse de 792 millions de dollars, ou de 17 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 725 millions de dollars, ou de 20 %. Compte non tenu de l'incidence d'ING DIRECT, la croissance sous-jacente traduit la forte augmentation des prêts hypothécaires, des prêts automobiles à la consommation et des dépôts ainsi qu'une amélioration de 2 points de base de la marge. Les revenus nets tirés des frais et des commissions affichent une progression de 38 millions de dollars, ou de 3 %, qui traduit les apports d'ING DIRECT, la hausse des honoraires liés aux fonds communs de placement et l'accroissement des revenus tirés des cartes de crédit. Les autres revenus opérationnels ont augmenté de 29 millions de dollars, principalement sous l'effet de la hausse des profits sur les titres de placement.

Services bancaires aux entreprises

Le total des revenus des services bancaires aux entreprises a augmenté de 52 millions de dollars, ou de 3 %, pour s'établir à 1 658 millions de dollars en 2013. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 95 millions de dollars, ou de 8 %, principalement en raison de la croissance des prêts et des comptes d'opérations d'entreprises. Les revenus nets tirés des frais et des commissions ont reculé de 7 millions de dollars, ou de 2 %, en raison de la baisse des revenus sur cartes et des revenus tirés des opérations de change. D'un exercice à l'autre, le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées a augmenté de 6 millions de dollars ou de 63 %. Les autres revenus opérationnels ont diminué de 42 millions de dollars, ou de 87 %, surtout en raison du profit sur la vente d'une entreprise de location non stratégique comptabilisé l'exercice précédent.

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles ont augmenté de 382 millions de dollars, ou de 12 %. Compte non tenu de l'incidence d'ING DIRECT, les charges sous-jacentes ont augmenté de 4 %, en raison notamment de l'inflation, de la hausse des dépenses au titre des initiatives de croissance et de l'augmentation des coûts des prestations de retraite. Le levier opérationnel correspond à un taux positif de 1,3 % en regard de l'exercice précédent.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 477 millions de dollars, en baisse de 29 millions de dollars par rapport à 506 millions de dollars à l'exercice précédent, ce qui s'explique en grande partie par la baisse de la dotation au titre des prêts aux entreprises.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif est similaire à celui de l'exercice précédent.

Perspectives

Les perspectives pour le Réseau canadien demeurent excellentes en 2014, et elles laissent entrevoir une bonne croissance des prêts dans la plupart des activités, quoique le taux de croissance des prêts hypothécaires à l'habitation devrait ralentir légèrement. La croissance des dépôts continuera d'être freinée par la concurrence intense au vu de la faiblesse des taux d'intérêt. L'acquisition d'ING DIRECT permet d'accroître les dépôts et la clientèle du Réseau canadien, une contribution non négligeable qui devrait se poursuivre au cours du prochain exercice. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances devrait connaître une augmentation parallèle à celle des actifs, du fait notamment de la hausse potentielle de la dotation au titre des prêts aux entreprises par rapport à son très faible niveau en 2013. La gestion des charges sera une priorité clé pour le groupe.

Opérations internationales

Le secteur Opérations internationales fournit une gamme complète de produits, solutions et conseils de nature financière aux particuliers et aux entreprises dans certains pays autres que le Canada.

Réalisations en 2013

- La Banque a parachevé l'acquisition de Credito Familiar au Mexique, un établissement de 243 succursales œuvrant dans le secteur du microcrédit et des services aux particuliers. Cette acquisition permettra à la banque d'importer au Mexique le modèle de CrediScotia qui a si bien réussi au Pérou.
- La Banque a lancé les services Premium Banking au Chili, au Pérou, à la Barbade, à Trinité-et-Tobago et en Jamaïque, ce qui renforce sa position dans le lucratif segment des clients fortunés.
- Scotiabank Mexico a annoncé un partenariat avec OXXO, la plus grande chaîne de dépanneurs du pays, ce qui permettra aux dépanneurs d'effectuer des transactions bancaires de base pour le compte de leurs clients. Ce nouveau partenariat fournira 10 800 nouveaux points de contact avec la clientèle et permettra d'exécuter un nombre estimatif de 750 000 transactions additionnelles par année.
- Le magazine *Global Finance* a accordé à la Banque Scotia le titre de meilleure banque au chapitre des services aux particuliers par Internet en 2013 dans 22 pays des Antilles et d'Amérique centrale.
- La Banque a ouvert un centre de transactions et de services partagé à Trinité-et-Tobago pour soutenir les tâches opérationnelles d'ordre administratif dans 12 pays des Antilles.
- La revue *The Banker* a désigné la Banque Scotia comme « banque de l'année 2013 » pour Trinité-et-Tobago, la Jamaïque ainsi que les îles Vierges britanniques.
- La Banque Scotia a été désignée comme le meilleur employeur des Antilles et d'Amérique centrale. Elle a aussi été désignée comme le meilleur employeur au Costa Rica, en République dominicaine, au El Salvador, au Mexique, au Panama, au Pérou et à Puerto Rico.
- En mai 2013, la Chambre de commerce Thaïlande-Canada a désigné la Thanachart Bank comme l'entreprise de l'année 2012.
- La Banque Scotia en Jamaïque s'est vu décerner un prix pour l'excellence de son service en 2013 par le Private Sector Organisation of Jamaica et la Jamaica Customer Service Association.
- Le Président du Mexique, Enrique Peña Nieto, a décerné à la Scotiabank Mexico le « prix national de l'agroalimentaire », catégorie Services. Ce prix représente la plus haute distinction dans le milieu agricole mexicain.

T43 Performance financière des Opérations internationales

(en millions de dollars)

	2013	2012	2011
Revenus d'intérêts nets ¹⁾	4 936 \$	4 468 \$	3 579 \$
Revenus nets tirés des frais et des commissions	1 403	1 299	1 076
Revenu net (perte nette) découlant de participations dans des sociétés associées	668	384	378
Autres revenus opérationnels ¹⁾	426	347	356
Total des revenus ¹⁾	7 433	6 498	5 389
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	781	613	509
Charges opérationnelles	4 113	3 687	3 038
Impôt sur le résultat ¹⁾	595	464	375
Bénéfice net	1 944 \$	1 734 \$	1 467 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	195	169	59
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 749 \$	1 565 \$	1 408 \$
Principaux ratios			
Rendement du capital économique	14,4 %	12,3 %	13,2 %
Ratio de productivité ¹⁾	55,3 %	56,7 %	56,4 %
Marge nette sur intérêts ²⁾	4,12 %	4,14 %	3,89 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage des prêts et acceptations	0,86 %	0,75 %	0,75 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs productifs	119 899 \$	108 048 \$	92 194 \$
Total des actifs	121 085	109 135	93 185
Dépôts	61 741	54 305	45 182
Total des passifs	78 460	69 884	59 466
Capital économique	11 629 \$	12 429 \$	10 374 \$

1) Base de mise en équivalence fiscale.

2) Revenus d'intérêts nets (BMEF) exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens compte non tenu des acceptations bancaires.

Profil sectoriel

Le secteur Opérations internationales englobe les services bancaires aux particuliers et aux entreprises offerts dans 43 des 55 pays et plus, autres que le Canada, desservis par la Banque Scotia, soit une présence à l'échelle internationale qu'aucune autre banque canadienne ne possède. Ce secteur exerce ses activités en Amérique latine, dans les Antilles, en Amérique centrale et en Asie. Il offre une gamme complète de services financiers aux particuliers et aux entreprises à plus de 13,9 millions de clients par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 3 000 succursales et bureaux et de 7 500 GAB, de services bancaires mobiles, de services bancaires par Internet et par téléphone, de comptoirs de services bancaires en magasin et de personnel de vente spécialisé.

Stratégie

La stratégie de croissance du secteur Opérations internationales est axée sur les priorités de la Banque dans son ensemble, et comporte les principaux objectifs suivants :

- Établir des relations fructueuses avec les principaux clients qui reposent sur une proposition de valeur axée sur les services-conseils aux clients, une offre de multiples produits et services pour répondre à leurs besoins et la consolidation des relations avec des solutions axées sur le paiement.
- Être la première à utiliser un modèle opérationnel rationalisé reposant sur l'uniformisation, la maximisation des gains d'efficience et le réinvestissement dans des occasions clés choisies pour alimenter la croissance des revenus et maintenir un modèle de gouvernance efficace répondant aux critères de conformité.
- Continuer d'investir dans des stratégies de leadership pour attirer, former et motiver les leaders de demain et instiguer une diversité culturelle et de genre reflétant celle des marchés desservis.

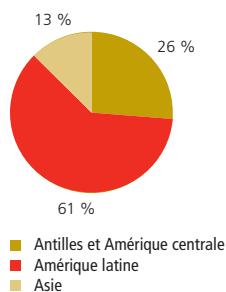
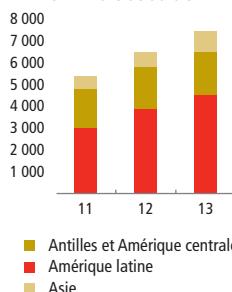
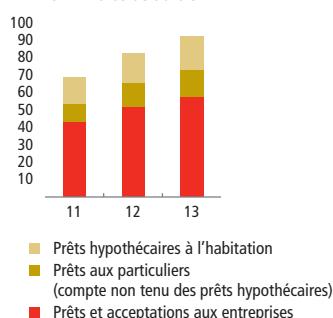
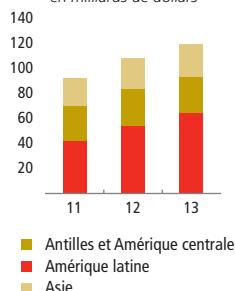
Priorités pour 2014

Services bancaires aux entreprises

- Accroître la clientèle du marché intermédiaire en améliorant le modèle de couverture des relations clients de la Banque et en alignant les lignes directrices et les processus en matière de crédit en fonction du profil de risque de ce secteur.
- Tirer parti des capacités globales et sectorielles de la Banque Scotia, en collaborant avec les Services bancaires et marchés mondiaux et la division Gestion de patrimoine et assurance mondiales afin d'offrir des solutions adaptées aux besoins des clients des services bancaires aux entreprises.
- Améliorer le service à la clientèle et l'efficacité des réseaux de distribution.

Services bancaires aux particuliers

- Renforcer les canaux de distribution au moyen de l'expansion des canaux hors succursales et rehausser la productivité des succursales.
- Assurer la croissance rentable de la clientèle en renforçant la position de la Banque dans le segment des clients fortunés et en consolidant le modèle des ventes de Payroll/Bank@Work pour alimenter les dépôts de base, les ventes d'actifs et la croissance de la clientèle.
- Consolider les relations avec la clientèle en misant sur le risque et les technologies de mesure du risque global dans les différents canaux et en rendant compte de l'ensemble des relations avec les principaux clients dans des propositions de valeur propres au secteur articulées autour des dépôts de base.

D32 Total des revenus**D33** Total des revenus par régions
en millions de dollars**D34** Moyenne des prêts et des acceptations
en milliards de dollars**D35** Actifs productifs moyens¹⁾ par régions
en milliards de dollars

1) Actifs productifs moyens, exclusion faite des acceptations bancaires.

Performance financière

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 184 millions de dollars, ou de 12 %, pour s'établir à 1 749 millions de dollars compte tenu d'un avantage après impôt de 90 millions de dollars au titre i) de la vente d'une filiale par une société associée en Thaïlande (150 millions de dollars), diminué ii) de la moins-value de montants à recevoir au titre d'une acquisition à Puerto Rico (40 millions de dollars) et iii) d'une charge de restructuration en Uruguay (20 millions de dollars). Compte non tenu de ces éléments, le bénéfice net a augmenté de 94 millions de dollars, ou de 6 % du fait des acquisitions et de la forte croissance des revenus sous-jacents, qui comprenaient un profit après impôt de 25 millions de dollars sur la vente d'une entreprise non stratégique au Pérou. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges opérationnelles et de l'impôt sur le résultat. Le rendement du capital économique s'est établi à 14,4 %, contre 12,3 % à l'exercice précédent.

Actifs et passifs

Les actifs moyens ont totalisé 121 milliards de dollars, en hausse de 11 %. La hausse s'explique par une forte croissance de 12 % des prêts aux particuliers et aux entreprises en Amérique latine, compte tenu des acquisitions de Banco Colpatria et de Credito Familiar. La forte croissance des dépôts s'est établie à 14 %.

Revenus

Le total des revenus s'est établi à 7 433 millions de dollars, en hausse de 14 %. Compte non tenu de l'avantage de 203 millions de dollars (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant du profit susmentionné au titre d'une société associée en Thaïlande et de l'incidence favorable de la conversion des devises, les revenus ont augmenté de 641 millions de dollars, ou de 10 %.

Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 10 %, ce qui s'explique par la forte croissance des prêts et par les acquisitions. La marge nette sur intérêts s'est chiffrée à 4,12 %, soit un taux relativement stable par rapport à 4,14 % pour l'exercice précédent. Les revenus nets tirés des frais et des commissions ont totalisé 1 403 millions de dollars, en hausse de 8 %, ce qui reflète essentiellement les acquisitions et l'augmentation des revenus sous-jacents tirés des services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Le revenu net découlant des sociétés associées a augmenté de 284 millions de dollars. Compte non tenu du profit susmentionné (sur une base de mise en équivalence fiscale) au titre d'une société associée, les apports ont remonté de 81 millions de dollars, ou de 21 %, surtout en Asie. Les autres revenus opérationnels se sont chiffrés à 426 millions de dollars, soit une hausse de 23 %, qui s'explique en grande partie par un profit sur la vente d'une entreprise non stratégique au Pérou et par l'accroissement des profits nets sur les titres de placement.

Amérique latine

Le total des revenus s'est chiffré à 4 550 millions de dollars, en hausse de 17 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par la forte croissance des prêts et par les acquisitions. Les revenus d'intérêts nets ont progressé de 496 millions de dollars, ou de 18 %, traduisant ainsi la croissance des actifs et l'apport des acquisitions. Les revenus nets tirés des frais et des commissions ont progressé de 81 millions de dollars, ou de 9 %, ce qui découle en grande partie des acquisitions. Les autres revenus opérationnels ont enregistré une progression de 76 millions de dollars, ou de 29 %, essentiellement attribuable au profit réalisé sur la vente d'une entreprise non stratégique au Pérou et à la hausse des profits nets sur les titres de placement.

Antilles et Amérique centrale

Le total des revenus s'est établi à 1 953 millions de dollars, en hausse de 2 %. Les revenus d'intérêts nets sont demeurés stables par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les revenus tirés des frais et des commissions ont progressé de 6 %, en raison de l'augmentation des frais des services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Les autres revenus opérationnels ont progressé de 51 %, un fait attribuable à la solidité des revenus tirés des services bancaires aux commerçants et des opérations de change.

Asie

Le total des revenus s'est établi à 930 millions de dollars, en hausse de 36 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Compte non tenu du profit susmentionné de 203 millions de dollars (sur une base de mise en équivalence fiscale) au titre d'une société associée, les revenus ont progressé de 6 %. Les revenus d'intérêts nets ont reculé de 29 millions de dollars, ou de 9 %, la croissance solide de 5 % des actifs au titre des prêts ayant été compensée par des écarts moins grands. Compte non tenu du profit susmentionné, le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées a augmenté de 85 millions de dollars, ou de 34 %, et il provient essentiellement de Thanachart Bank, en Thaïlande. Les autres revenus opérationnels ont diminué de 15 millions de dollars du fait de la baisse des profits nets sur les titres de placement.

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles se sont chiffrées à 4 113 millions de dollars, en hausse de 12 % par rapport à celles de l'exercice précédent, ou de 8 % si l'on fait abstraction des charges non récurrentes susmentionnées, de 74 millions de dollars, et de l'incidence défavorable de la conversion des devises. Environ les deux tiers de la croissance sous-jacente sont attribuables aux nouvelles acquisitions. Compte non tenu des éléments exceptionnels susmentionnés, le levier opérationnel s'est établi à un taux positif de 1,7 %.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 168 millions de dollars pour s'établir à 781 millions de dollars. Compte non tenu des acquisitions et des recouvrements moins élevés sur les prêts aux entreprises au Pérou, l'augmentation de la dotation sous-jacente au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'alignait, en règle générale, sur la progression des actifs. La dotation pour l'exercice à l'étude inclut un avantage net de 55 millions de dollars attribuable à l'amortissement net de l'ajustement pour pertes sur créances au titre des prêts acquis en Colombie, comparativement à 20 millions de dollars en 2012.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif a été de 23 %, contre 21 % pour l'exercice précédent, ce qui s'explique en grande partie par la diminution des économies d'impôt.

Perspectives

Le secteur Opérations internationales prévoit tirer parti de ses activités diversifiées à l'échelle internationale et du profil relativement attrayant, tant du point de vue économique que démographique, qui caractérise les régions où il les exerce. Bien que la croissance ait ralenti dans bon nombre de pays d'Amérique latine et d'Asie, la croissance des prêts devrait demeurer solide sur ces marchés clés en 2014. Les marges devraient demeurer relativement stables aux niveaux actuels. Les dations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre du portefeuille de prêts aux particuliers devraient augmenter en raison de la progression des actifs et les dations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre du portefeuille de prêts aux entreprises devraient augmenter légèrement, alors qu'elles sont actuellement au niveau le plus bas jamais enregistré. Des acquisitions choisies et prudentes, principalement sur les marchés existants, continueront d'être envisagées. Dans l'ensemble, le secteur Opérations internationales est bien positionné pour 2014 et il garde l'accent sur la croissance des actifs, tout en accordant une attention particulière à la gestion des risques et des charges.

Gestion de patrimoine et assurance mondiales

La division Gestion de patrimoine et assurance mondiales fournit des produits et services de gestion de patrimoine et d'assurance aux particuliers et aux clients institutionnels au Canada et à l'étranger.

Réalisations de la division Gestion de patrimoine et assurance mondiales en 2013

- La Banque a parachevé l'acquisition d'une participation de 51 % dans Colfondos AFP, quatrième société de gestion de caisses de retraite en importance en Colombie.
- La Banque a acquis 50 % d'AFP Horizonte, troisième gestionnaire de caisses de retraite en importance au Pérou.
- La Banque a obtenu des organismes de réglementation l'autorisation d'exploiter une coentreprise de gestion de fonds avec Bank of Beijing.
- Scotia Insurance Caribbean Limited (SICL) a lancé les activités de souscription d'assurance destinée aux emprunteurs de la Banque Scotia à la Barbade et a accru sa présence dans les Antilles anglaises avec des capacités de souscription d'assurance vie et santé.
- La Banque a réalisé des ventes nettes record de Fonds Scotia par l'intermédiaire du Réseau canadien.
- Scotia Fondos, au Mexique, s'est vu décerné 3 prix Fund Pro Platinum Performance, et Scotia Asset Management, au Chili, a remporté 2 prix Fund Pro Platinum Performance.
- Les Fonds Dynamiques ont remporté 5 Lipper Awards et 2 Canadian Investment Awards, prix qui récompensent l'excellence au sein du secteur canadien.
- La Banque a parachevé le changement de la marque de ses activités de services-conseils qui passe de Patrimoine Dundee à PatrimoineHollis.
- Le premier sondage sur le courtage à escompte mené au Canada par le magazine *MoneySense* classe Scotia iTRADE comme meilleur établissement de courtage à escompte pour les négociants actifs et les investisseurs novices.
- Le magazine *El Inversionista* (L'investisseur) a désigné Scotia Casa de Bolsa comme meilleure maison de courtage au Mexique.
- La Banque a lancé les Services de banque privée internationale à Toronto qui seront menés par l'équipe de Services-conseils en investissement à l'étranger.
- *Euromoney* a désigné la Banque Scotia comme meilleur fournisseur de services bancaires privés, toutes catégories confondues, en Jamaïque et à la Barbade, et comme meilleur fournisseur en gestion des relations dans les Antilles.

Transactions bancaires mondiales (TBM) – Le groupe Transactions bancaires mondiales offre une gamme complète de solutions d'affaires : gestion de trésorerie, services de paiement, services bancaires électroniques, dépôts d'entreprises et services de transaction commerciale, et ce, aux petites entreprises, aux entreprises et aux sociétés clientes de la Banque à l'échelle mondiale. Ce groupe offre également des produits et services en matière de relations avec les correspondants bancaires à d'autres institutions financières à l'échelle internationale. Les résultats de ce groupe sont inclus dans les secteurs d'activité Réseau canadien, Opérations internationales et Services bancaires et marchés mondiaux.

Réalisations de la division Transactions bancaires mondiales en 2013

- La Banque a lancé de nouvelles activités en Uruguay.
- Le magazine *Global Finance* a accordé à la Banque Scotia le prix « Meilleure banque d'affaires/ institutionnelle sur Internet » en 2013 dans 17 pays d'Amérique latine ainsi que le prix « Meilleure gestion de trésorerie en ligne ».
- La Banque Scotia a été désignée comme meilleure banque de commerce dans l'ensemble (« Best Overall Trade Bank ») en 2013 en Amérique centrale et dans les Antilles par le magazine *Trade Finance* pour la quatrième fois en cinq ans. Elle a aussi reçu le prix « Deal of the Year », en 2012, pour le projet repère Cerro del Aguila, au Pérou, et le financement s'y rapportant.

T44 Performance financière de la division Gestion de patrimoine et assurance mondiales

(en millions de dollars)

	2013	2012	2011
Revenus d'intérêts nets ¹⁾	486 \$	502 \$	444 \$
Revenus nets tirés des frais et des commissions	2 934	2 469	2 205
Revenu net (perte nette) découlant de participations dans des sociétés associées	230	210	212
Autres revenus opérationnels ¹⁾	423	392	576
Total des revenus ¹⁾	4 073	3 573	3 437
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	3	3	2
Charges opérationnelles	2 400	2 067	1 900
Impôt sur le résultat ¹⁾	359	333	280
Bénéfice net	1 311 \$	1 170 \$	1 255 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	39	25	29
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 272 \$	1 145 \$	1 226 \$
Principaux ratios			
Rendement du capital économique	17,6 %	14,5 %	17,6 %
Ratio de productivité ¹⁾	58,9 %	57,9 %	55,3 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs productifs	10 553 \$	9 638 \$	9 328 \$
Total des actifs	14 379	13 539	12 324
Dépôts	16 789	15 227	11 826
Total des passifs	17 522	15 923	12 755
Capital économique	6 965 \$	7 756 \$	6 843 \$
Autres (en milliards de dollars) aux 31 octobre			
Actifs sous administration	326 \$	283 \$	262 \$
Actifs sous gestion	145 \$	115 \$	103 \$

1) Base de mise en équivalence fiscale.

Profil sectoriel

La division Gestion de patrimoine et assurance mondiales regroupe les activités de gestion de patrimoine et d'assurance de la Banque Scotia au Canada et à l'échelle internationale, et elle couvre de multiples régions et comprend diverses lignes de produits et des activités bien établies. Compte tenu de l'envergure et des occasions de croissance des activités d'assurance de la Banque, le groupe Gestion de patrimoine mondiale a récemment changé de nom pour la division Gestion de patrimoine et assurance mondiales (« GPAM »).

Le groupe *Gestion de patrimoine mondiale* est une entité intégrée qui comprend la gestion d'actifs mondiale et la prestation de services à la clientèle.

Les activités de gestion d'actifs mondiale portent sur la création de solutions novatrices de placement pour les particuliers et les investisseurs institutionnels. Les activités de prestation de services à la clientèle comprennent les services bancaires privés, les services de courtage en ligne et de courtage de plein exercice, les services à la clientèle institutionnelle, ainsi que les services de conseillers indépendants. Ces produits et conseils de placement s'adressent principalement aux clients au Canada et à l'échelle mondiale.

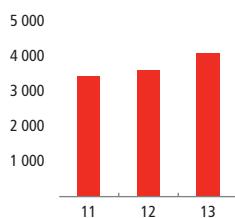
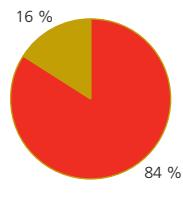
Le groupe *Assurance mondiale* se divise en quatre principaux secteurs au Canada : l'assurance crédit, l'assurance vie et santé, l'assurance habitation et automobile et l'assurance voyage. À l'échelle internationale, une vaste gamme de produits d'assurance destinés ou non aux emprunteurs (assurance vie et santé, assurance habitation et automobile, assurance perte d'emploi, assurance-vie universelle, assurance épargne-retraite, assurance fraude et assistance en matière de fraude) sont vendus aux clients par le truchement de divers canaux de distribution de la Banque Scotia.

Stratégie

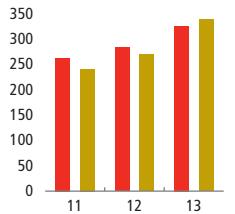
La GPMA s'attache à favoriser une forte croissance interne. Son objectif consiste à offrir un service de grande qualité et des solutions exhaustives adaptées aux besoins des clients pour les aider à faire fructifier, à préserver et à transférer leur patrimoine. Pour atteindre cet objectif, la GPMA devra miser sur le talent et l'expérience d'un personnel dispersé à l'échelle mondiale, une plateforme internationale, le rayonnement international de la Banque et sa capacité à forger des partenariats en interne pour favoriser le tissage de relations plus étroites et plus durables avec les clients.

Priorités pour 2014

- Améliorer l'expérience client par la fourniture de produits, de solutions et de conseils de premier ordre à l'échelle internationale.
- Accroître la clientèle en tirant parti de la présence notable de la Banque à l'échelle mondiale.
- Accroître la pénétration du marché de l'assurance aussi bien au Canada qu'à l'échelle internationale.
- Intégrer les entités acquises et miser sur elles pour accélérer la croissance.
- Travailler en collaboration afin de mieux combler les besoins de nos clients de la Banque Scotia.
- Investir dans la technologie afin d'améliorer l'efficience et l'expérience client.
- Optimiser le portefeuille de marques de la division.

D36 Revenus de la GPAM**D37** Total des revenus

■ Gestion de patrimoine
■ Assurance

D38 Croissance des actifs de Gestion de patrimoine, en milliards de dollars, aux 31 octobre

■ Actifs sous administration (colonne de gauche)
■ Actifs sous gestion (colonne de droite)

* Les montants de 2011 ont été retraités pour tenir compte des liens intragroupe (conformément au rapport de gestion du premier trimestre de 2012).

Performance financière

La division Gestion de patrimoine et assurance mondiales a dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 272 millions de dollars, en hausse de 127 millions de dollars, ou de 11 %, en regard de celui de l'exercice précédent. La hausse du bénéfice net traduit les solides résultats dans l'ensemble des activités de gestion de patrimoine et d'assurance. La croissance liée à la gestion de patrimoine s'explique par la hausse des actifs sous gestion (« ASG ») et des actifs sous administration (« ASA ») du fait des ventes nettes, du redressement des marchés des capitaux et de l'acquisition de Colfondos, en Colombie, et de AFP Horizonte, au Pérou. Le rendement du capital économique s'est établi à 17,6 %, contre 14,5 % à l'exercice précédent.

Actifs et passifs

Les actifs sous gestion (ASG) se sont chiffrés à 145 milliards de dollars pour l'exercice, en hausse de 30 milliards de dollars, ou de 27 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison des acquisitions, du redressement des marchés des capitaux et des ventes nettes soutenues des Fonds Scotia. Les ASA se sont chiffrés à 326 milliards de dollars, soit une hausse de 43 milliards de dollars, ou de 15 %, qui s'explique par les acquisitions, l'ajout de nouveaux clients et le redressement des marchés des capitaux. Les ASG et les ASA au titre du placement de la Banque dans CI Financial Corp. ne sont pas pris en compte dans ces résultats.

Revenus

Le total des revenus s'est établi à 4 073 millions de dollars, soit une hausse de 500 millions de dollars, ou de 14 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, qui découle de la forte croissance dans l'ensemble des activités de gestion de patrimoine et d'assurance et des acquisitions.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 486 millions de dollars, en baisse de 16 millions de dollars, ou de 3 %, d'un exercice à l'autre, en raison du repli des marges, contrebalancé en partie par la croissance des prêts et des dépôts.

Les revenus nets tirés des frais et des commissions se sont chiffrés à 2 934 millions de dollars, soit une hausse de 465 millions de dollars, ou de 19 %, qui s'explique d'abord et avant tout par la hausse des revenus tirés des activités de courtage et des honoraires liés aux fonds communs de placement, par les acquisitions et par l'augmentation des ventes de produits d'assurance à l'échelle mondiale.

Le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées a augmenté de 20 millions de dollars, ou de 9 %, en raison du placement de la Banque dans CI Financial Corp.

Les autres revenus opérationnels se sont établis à 423 millions de dollars, en hausse de 31 millions de dollars, ou de 8 %, ce qui s'explique par la hausse des revenus d'assurance à l'échelle mondiale.

Gestion de patrimoine

Le total des revenus s'est chiffré à 3 415 millions de dollars, soit une hausse de 418 millions de dollars, ou de 14 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. La hausse des revenus de gestion de patrimoine découle de la progression des revenus tirés des activités de courtage, de la forte croissance des honoraires liés aux fonds communs de placement et des acquisitions. L'augmentation des honoraires liés aux fonds communs de placement s'explique en partie par la mise en place de frais d'administration fixes pour les Fonds Dynamique au quatrième trimestre de 2012, lesquels ont remplacé les charges opérationnelles qui étaient auparavant engagées par ces fonds ou facturées à ceux-ci. Cette modification a donné lieu à une hausse des revenus et des charges connexes.

Assurance

Le total des revenus a atteint 658 millions de dollars, en hausse de 82 millions de dollars, ou de 14 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse des primes d'assurance et d'une évolution favorable des sinistres. Les revenus d'assurance ont représenté environ 16 % des revenus de la division Gestion de patrimoine et assurance mondiales comme en 2012.

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles de l'exercice se sont établies à 2 400 millions de dollars, en hausse de 333 millions de dollars, ou de 16 %, comparativement à celles de l'exercice précédent, en raison de la hausse des volumes et des charges de rémunération visant à soutenir la croissance, des acquisitions et de l'inclusion des charges des Fonds Dynamique qui sont désormais récupérées selon des frais d'administration fixes. Le levier opérationnel s'est établi à un taux négatif de 2 %, en raison, notamment, de l'incidence qu'a eue l'adoption de frais d'administration fixes pour les Fonds Dynamique.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 21,5 %, contre 22,1 % pour l'exercice précédent, surtout du fait d'une charge d'impôt différé de CI Financial Corp. comptabilisée l'exercice précédent.

Perspectives

Les perspectives pour la division Gestion de patrimoine et assurance mondiales demeurent positives, mais elles sont tributaires de l'évolution des conditions de marché. Le groupe Gestion de patrimoine mondiale devrait continuer d'enregistrer une solide croissance qui sera stimulée par l'arrivée de nouveaux clients, par une meilleure pénétration de la clientèle de la Banque, ainsi que par la fourniture de produits et solutions de tout premier ordre au Canada et dans les autres pays du monde où la Banque Scotia est très présente. Les perspectives pour le groupe Assurance mondiale sont favorables, car celles-ci sont soutenues par la progression constante des ventes croisées, le lancement de nouveaux produits et la mise à contribution du réseau étendu de distribution de la Banque. Pour ce qui est de la division Transaction bancaires mondiales, la Banque s'en tient aux priorités clés qui sont d'acquérir de nouveaux dépôts et les accroître et miser sur les occasions commerciales, notamment dans les marchés émergents. L'investissement continu dans les activités se poursuivra, de même que l'accent sur la gestion des charges.

Services bancaires et marchés mondiaux

Le groupe Services bancaires et marchés mondiaux offre une vaste gamme de produits de services bancaires aux sociétés et de services bancaires d'investissement et de produits liés aux marchés des capitaux, à une clientèle composée de sociétés, d'administrations publiques et d'investisseurs institutionnels au Canada et dans certains pays étrangers.

Réalisations en 2013

- La Banque Scotia a agi à titre de conseiller financier auprès d'Empire Company Limited dans le cadre de son acquisition de Canada Safeway Limited pour 5,8 milliards de dollars. Elle a agi à titre d'unique syndicataire chef de file et de responsable exclusif des registres dans le cadre de l'octroi de facilités de crédit de 6,4 milliards de dollars à Empire et à sa filiale entièrement détenue Sobeys Inc., à titre de responsable des registres dans le cadre du placement de reçus de souscription de 1,8 milliard de dollars d'Empire, de responsable exclusif des registres dans le cadre du placement de billets de premier rang de 1,0 milliard de dollars de Sobeys et de co-chef de file dans le cadre des offres publiques de reçus de souscription et de débentures convertibles d'une valeur totale de 300 millions de dollars de Crombie REIT. Il s'agit de l'une des plus importantes opérations de fusion-acquisition ayant eu lieu en territoire canadien en 2013.
- La Banque Scotia a agi à titre de conseiller financier exclusif auprès de l'entreprise Vale S.A., établie au Brésil, dans le cadre de la vente, à Silver Wheaton Corp., d'une partie de sa production de sous-produits aurifères en provenance de certaines de ses mines de cuivre et de nickel. Évaluée à plus de 1,9 milliard de dollars américains, cette transaction est la plus importante de ce genre dans l'histoire. Elle a aussi agi à titre de co-syndicataire chef de file, de co-responsable des registres dans le cadre de l'octroi de facilités de crédit de 2,5 milliards de dollars américains à Silver Wheaton et elle fournit de l'aide à Vale en ce qui a trait à la gestion des obligations courantes de livraison physique d'or à Silver Wheaton, par l'entremise de ScotiaMocatta.
- Dans le cadre du refinancement de 3,5 milliards de dollars américains d'Ashland Inc., la Banque a agi à titre de co-syndicataire chef de file et d'agent administratif pour ce qui est de l'accord de crédit renouvelable de 1,2 milliard de dollars américains et comme co-responsable des registres pour ce qui est des émissions d'obligations de 2,3 milliards de dollars américains.
- La Banque Scotia a agi à titre de responsable en chef des registres dans le cadre d'un placement de titres de capitaux propres et de débentures convertibles de 690 millions de dollars pour Société Davis + Henderson, en lien avec l'acquisition de Harland Financial Solutions pour 1,2 milliard de dollars américains. Elle a agi à titre d'agent administratif et de co-responsable des registres dans le cadre d'un financement bancaire entièrement confirmé de 1,4 milliard de dollars.
- La Banque Scotia a agi à titre de conseiller financier exclusif auprès de E-L Financial Corporation Limited dans le cadre de la vente de la Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada à The Travelers Companies Inc. pour 1,1 milliard de dollars, une transaction qui se classe au deuxième rang en importance dans l'histoire de l'assurance IARD au Canada.
- Le magazine *Global Finance* a décerné à la Banque Scotia, la mention de « meilleure banque pour les opérations de change au Canada » pour la neuvième année d'affilée et la mention de « premier fournisseur pour les services de change », pour la sixième année d'affilée au Pérou et la cinquième année d'affilée en Jamaïque.
- Le magazine *Project Finance* d'Euromoney a décerné à la Banque Scotia le prix du projet de l'année à quatre reprises en 2012.
- L'*India International Gold Convention* a accordé un prix d'excellence à ScotiaMocatta en la désignant comme la meilleure banque de métaux précieux en 2013.
- Dans le volet canadien du sondage de 2013 sur les titres à revenu fixe pour l'Amérique du Nord, mené par *Greenwich Associates*, la Banque Scotia s'est classée deuxième, dans l'ensemble, pour ce qui est de sa part estimative du marché canadien des titres à revenu fixe.

T45 Performance financière des Services bancaires et marchés mondiaux

(en millions de dollars)	2013	2012	2011
Revenus d'intérêts nets ¹⁾	821 \$	792 \$	768 \$
Revenus nets tirés des frais et des commissions	1 290	1 246	1 198
Revenu net (perte nette) découlant de participations dans des sociétés associées	–	1	–
Autres revenus opérationnels ¹⁾	1 534	1 543	1 174
Total des revenus ¹⁾	3 645	3 582	3 140
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	35	30	33
Charges opérationnelles	1 596	1 519	1 482
Impôt sur le résultat ¹⁾	523	541	367
Bénéfice net	1 491 \$	1 492 \$	1 258 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	9	2	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 482 \$	1 490 \$	1 258 \$
Principaux ratios			
Rendement du capital économique	28,1 %	27,9 %	21,8 %
Ratio de productivité ¹⁾	43,8 %	42,4 %	47,2 %
Marge nette sur intérêts ^{2,3)}	2,43 %	2,53 %	2,81 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage des prêts et acceptations ²⁾	0,09 %	0,09 %	0,11 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs détenus à des fins de transaction	102 304 \$	88 236 \$	82 489 \$
Prêts et acceptations	39 075	33 832	28 206
Actifs productifs	221 811	183 470	161 074
Total des actifs	250 294	219 045	191 578
Dépôts	48 280	46 474	46 965
Total des passifs	188 913	164 740	146 543
Capital économique	5 151 \$	5 358 \$	5 772 \$

1) Base de mise en équivalence fiscale.

2) Pour les services bancaires aux sociétés et services bancaires d'investissement mondiaux seulement.

3) Revenus d'intérêts nets (BMEF) exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens compte non tenu des acceptations bancaires.

Profil sectoriel

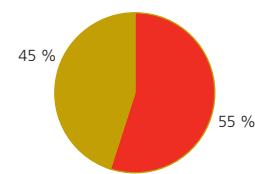
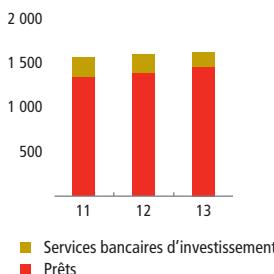
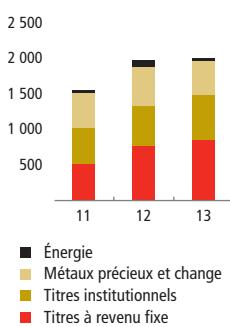
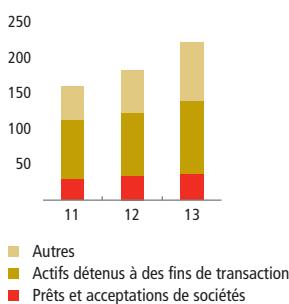
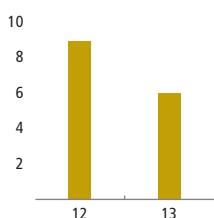
Les Services bancaires et marchés mondiaux constituent la branche de services bancaires de gros et de services liés aux marchés des capitaux de la Banque. Ils offrent une vaste gamme de produits à une clientèle composée de sociétés, d'administrations publiques et d'investisseurs institutionnels. Prêteur et courtier en placements fournissant des services complets au Canada et au Mexique, le groupe Services bancaires et marchés mondiaux offre un large éventail de produits aux États-Unis, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, ainsi que dans certains pays d'Europe et de l'Asie-Pacifique. Le groupe Services bancaires et marchés mondiaux offre des services de prêts aux sociétés, des services de placement pour compte de titres de capitaux propres et de créance et des services-conseils en matière de fusions-acquisitions; il fournit également des produits et services liés aux marchés des capitaux comme des titres à revenu fixe, des produits dérivés, des services de courtage de premier ordre, des services de titrisation, des services de change, des services de vente de titres de capitaux propres, des services de transaction et de recherche, des services liés aux transactions sur les produits énergétiques et agricoles et, par l'intermédiaire de ScotiaMocatta, des services liés aux opérations sur métaux précieux et métaux de base.

Stratégie

La stratégie des Services bancaires et marchés mondiaux demeure axée sur la croissance durable des revenus et du bénéfice net ainsi que sur la réalisation d'un bon rendement des capitaux dans le cadre d'une gestion prudente des risques. Cette stratégie se concrétise au moyen d'une grande diversification des produits et des services et de la fidélisation de la clientèle. La vision stratégique des Services bancaires et marchés mondiaux consiste à réaliser une croissance supérieure en étant un partenaire financier de premier plan pour ses clients et un chef de file mondial réputé dans les secteurs clés. Pour y parvenir, ce secteur d'activité mise sur ses employés, son envergure internationale, sa connaissance des marchés et son expertise technique.

Priorités pour 2014

- Afficher une croissance durable des revenus et du bénéfice net dans les secteurs de base, soit l'énergie, les mines, les infrastructures et les services financiers, ainsi que dans des secteurs précis, notamment les services bancaires aux sociétés, les services bancaires d'investissement, les titres à revenu fixe, les titres de capitaux propres et les marchandises, ainsi que les transactions de change.
- Rehausser l'accent général sur la clientèle au moyen de l'amélioration de la gestion des relations avec les principaux clients, de l'accroissement des ventes croisées et d'un investissement supérieur dans l'approche sectorielle de la Banque Scotia.
- Accroître la clientèle et les ventes croisées de produits et services liés aux marchés des capitaux à des clients visés par les activités de prêts, en poursuivant l'expansion en Amérique latine et en Asie-Pacifique.
- Améliorer l'infrastructure des systèmes et les efficiencies opérationnelles.
- Assurer une gestion prudente des risques et des charges au moyen d'une surveillance et d'une gouvernance globales.
- Renforcer les capacités de leadership et favoriser une culture axée sur la collaboration.

D39 Total des revenus**D40** Revenus tirés des services bancaires aux sociétés et services bancaires d'investissement mondiaux
en millions de dollars**D41** Revenus tirés des marchés des capitaux mondiaux par secteurs d'activité
en millions de dollars**D42** Composition des actifs productifs moyens
en milliards de dollars**D43** Jours de bourse marqués par une perte**Performance financière**

En 2013, les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 482 millions de dollars, en léger recul de 8 millions de dollars, ou de 1 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Malgré le recul, la solide contribution en provenance de la clientèle diversifiée a eu des répercussions favorables sur ce résultat. La croissance soutenue des revenus pour l'ensemble des activités a entraîné l'enregistrement de revenus inégalés, qui ont toutefois été atténués par la hausse des charges. Le rendement du capital économique s'est établi à 28,1 %, contre 27,9 % à l'exercice précédent.

Actifs et passifs

Les actifs moyens ont augmenté de 31 milliards de dollars, ou de 14 %, pour s'établir à 250 milliards de dollars pour l'exercice, et ils se composent surtout d'actifs productifs, qui se sont accrus de 38 milliards de dollars, ou de 21 %, pour s'établir à 222 milliards de dollars pour l'exercice. Cette hausse découle principalement de l'accroissement de 20 milliards de dollars des titres pris en pension et de 16 milliards de dollars des titres détenus à des fins de transaction, alimenté en grande partie par l'expansion continue des activités liées aux titres à revenu fixe. En outre, les prêts et acceptations de sociétés ont affiché une croissance de 3 milliards de dollars, aux États-Unis, au Canada et en Europe. Les actifs liés aux instruments dérivés ont affiché un recul de 7 milliards de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent, qui a donné lieu à l'inscription d'une baisse correspondante des passifs liés aux instruments dérivés.

Revenus

Le total des revenus pour 2013 s'est chiffré à un montant record de 3 645 millions de dollars, contre 3 582 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 2 %, les activités ayant continué de tirer parti de la plateforme de produits et services diversifiés. Les revenus tirés des activités liées aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres et des activités de prêts aux sociétés au Canada ont atteint un niveau record en 2013. Les activités de prêts aux sociétés en Europe, qui ont affiché une croissance très prononcée, ont aussi contribué à ce résultat. Ces facteurs ont été en partie neutralisés par le recul des activités liées aux marchandises et aux métaux précieux, des services bancaires d'investissement, des activités de prêts aux sociétés aux États-Unis et des activités liées aux devises.

Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 4 % pour s'établir à 821 millions de dollars, une augmentation qui s'explique principalement par une hausse du volume de prêts aux sociétés et par un élargissement des écarts de taux liés aux prêts aux sociétés en Europe. L'augmentation a été freinée en partie par un rétrécissement des écarts de taux au Canada et aux États-Unis.

Les revenus nets tirés des frais et des commissions se sont établis à 1 290 millions de dollars, une autre hausse de 4 %, qui s'explique essentiellement par l'augmentation des commissions de placement de titres de créance des activités liées aux titres à revenu fixe et par la hausse des frais de crédit des activités de prêts au Canada. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la baisse des commissions de placement de titres de capitaux propres et des honoraires de services-conseils.

Les autres revenus opérationnels se sont établis à 1 534 millions de dollars, ce qui représente un léger recul de 1 %. La hausse des revenus tirés des marchés des capitaux relativement aux activités liées aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres a été plus que compensée par le recul des activités liées aux marchandises, aux métaux précieux et aux devises.

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles ont augmenté de 5 % pour s'établir à 1 596 millions de dollars en 2013. Cette augmentation découle principalement de la hausse des salaires et des charges sociales et des charges compensatoires liées au volume. Les charges liées à la technologie et au soutien ont aussi augmenté en raison des obligations réglementaires accrues de même que de l'expansion soutenue des activités. Ces facteurs ont été compensés en partie par la baisse de la rémunération liée à la performance. Le levier opérationnel s'est établi à un taux négatif de 3 %.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances des Services bancaires et marchés mondiaux s'est chiffrée à 35 millions de dollars en 2013, en hausse de 5 millions de dollars par rapport aux 30 millions de dollars inscrits en 2012. La hausse des dotations aux États-Unis pour l'exercice à l'étude a été quelque peu atténuée par le montant net des reprises et des recouvrements au Canada.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif de 26,0 % affiche un léger recul par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui rend compte de la hausse des revenus dans les territoires où les taux d'impôt sont moins élevés.

Perspectives

En 2014, les Services bancaires et marchés mondiaux continueront de mettre l'accent sur la stabilité du bénéfice net devant provenir de la grande diversification de la plateforme de leurs activités. La croissance devrait être alimentée par l'expansion continue des secteurs ciblés par l'offre de produits fondamentaux et des secteurs privilégiés. Il faut savoir qu'une faible volatilité et un faible volume de clients menacent en permanence l'accroissement des revenus, mais les répercussions devraient être atténuées par la diversification de la plateforme des Services bancaires et marchés mondiaux, par le rendement obtenu à l'égard des investissements effectués dans les secteurs ciblés par l'offre de produits fondamentaux au cours des dernières années, ainsi que par l'accent prononcé mis sur les revenus tirés de services auxiliaires aux clients. Les Services bancaires et marchés mondiaux continuent de gérer activement les risques et d'optimiser l'utilisation des capitaux. La croissance du portefeuille de prêts aux sociétés devrait s'accélérer en 2014, et les écarts de taux devraient demeurer stables. La qualité du crédit du portefeuille de prêts demeure excellente et la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances devrait rester faible. En vue de maintenir le ratio de productivité à un bas niveau, la gestion des charges demeurera une priorité.

Autres

Le secteur Autres regroupe la Trésorerie du Groupe, les secteurs opérationnels de moindre envergure et d'autres éléments du siège social qui ne sont pas attribués à un secteur en particulier.

Performance financière

Le secteur Autres a affiché une perte attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 385 millions de dollars en 2013, comparativement à un bénéfice net de 107 millions de dollars en 2012. Au cours de l'exercice précédent, des profits après impôt sur des biens immobiliers de 708 millions de dollars avaient eu une incidence positive sur le bénéfice net.

Les revenus d'intérêts nets, les autres revenus opérationnels et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte de l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt. Ce montant est inclus dans les résultats des secteurs opérationnels, lesquels sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale. L'élimination s'est chiffrée à 312 millions de dollars en 2013, contre 288 millions de dollars en 2012.

Le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte des ajustements au titre de la normalisation fiscale liés à la majoration des revenus des sociétés associées. Cet ajustement normalise le taux d'impôt effectif des secteurs afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.

Revenus

Les revenus d'intérêts nets se sont soldés par un montant négatif de 454 millions de dollars pour l'exercice à l'étude, ce qui représente une amélioration de 61 millions de dollars par rapport à 2012 qui reflète l'incidence des activités de gestion des actifs et des passifs.

Les revenus nets tirés des frais et des commissions se sont soldés par un montant négatif de 195 millions de dollars en 2013, en regard d'un montant négatif de 217 millions de dollars. La diminution découle en partie d'un montant de 52 millions de dollars porté en diminution des revenus comptabilisés dans les autres secteurs opérationnels en raison de la prise ferme des actions ordinaires émises par la Banque durant l'exercice 2012. Cette compensation n'a eu aucune incidence sur les résultats consolidés de la Banque.

Les autres revenus opérationnels se sont soldés par un montant négatif de 62 millions de dollars en 2013, en regard de 650 millions de dollars pour l'exercice précédent. La baisse est essentiellement attribuable au profit de 838 millions de dollars sur la vente de biens immobiliers en 2012, lequel a été atténué par des profits nets accrus de 136 millions de dollars sur les titres de placement.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La variation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif au titre des prêts productifs a été nulle pour l'exercice à l'étude, alors qu'elle représentait une augmentation de 100 millions de dollars en 2012.

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles se sont soldées par un solde créditeur de 56 millions de dollars en 2013, en comparaison d'un solde créditeur de 22 millions de dollars pour l'exercice précédent. Au cours de l'exercice à l'étude, la Banque a bénéficié de recouvrements d'impôt liés aux activités.

T46 Performance financière du secteur Autres

(en millions de dollars)	2013	2012	2011
Revenus d'intérêts nets ¹⁾	(454)\$	(515)\$	(330)\$
Revenus nets tirés des frais et des commissions	(195)	(217)	(170)
Revenu net (perte nette) découlant de participations dans des sociétés associées	(228)	(157)	(164)
Autres revenus opérationnels ¹⁾	(62)	650	17
Total des revenus ¹⁾	(939)	(239)	(647)
Dotation au (reprise sur le) compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	100	(60)
Charges opérationnelles	(56)	(22)	(23)
Impôt sur le résultat ¹⁾	(530)	(449)	(244)
Bénéfice net	(353)\$	132 \$	(320)\$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	32	25	58
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	(385)\$	107 \$	(378)\$

1) Tient compte de la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétrique et de l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les autres revenus opérationnels et la charge d'impôt sur le résultat imputés aux secteurs d'activité.

GESTION DU RISQUE

La gestion efficace du risque est essentielle au succès de la Banque et représente l'une des pierres angulaires de la démarche de la Banque en ce qui a trait à la gestion du risque. Par conséquent, la Banque Scotia possède une culture rigoureuse et disciplinée en matière de gestion du risque selon laquelle la gestion du risque est une responsabilité qui incombe à tous les employés de la Banque. L'un des principaux aspects de cette culture consiste en une bonne diversification par secteurs d'activité, par secteurs géographiques, par produits et par secteurs.

Cadre de gestion du risque

La gestion du risque vise essentiellement à faire en sorte que l'issue des activités comportant un risque corresponde aux stratégies ainsi qu'à la tolérance au risque de la Banque. Elle vise également à maintenir un juste équilibre entre le risque et les avantages en vue de maximiser les résultats pour les actionnaires. Le cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque offre le fondement pour atteindre ces objectifs.

Ce cadre est évalué régulièrement pour s'assurer qu'il répond aux exigences des marchés à l'échelle mondiale dans lesquels la Banque exerce ses activités, y compris les normes réglementaires et les meilleures pratiques du secteur. Les programmes de gestion du risque des filiales de la Banque sont conformes à tous les égards importants au cadre de gestion du risque de la Banque, même si leur mise en application peut différer en pratique. Lorsqu'elle procède à de nouvelles acquisitions ou vient d'obtenir le contrôle d'une filiale, la Banque évalue les programmes existants de gestion du risque et, au besoin, prépare un plan d'action pour les améliorer dans les plus brefs délais.

Le cadre de gestion du risque de la Banque est articulé autour du modèle des trois points de contrôle. Aux termes de ce modèle, le personnel et la direction des divers secteurs d'activité (premier point de contrôle) assument les risques et en sont responsables, tandis que la Gestion du risque global et les autres fonctions de contrôle (deuxième point de contrôle) assurent une surveillance indépendante et une remise en question objective du premier point de contrôle, en plus d'effectuer le suivi et le contrôle du risque. Le Service d'audit interne (troisième point de contrôle) fournit l'assurance que les premier et deuxième points de contrôle atteignent les objectifs de contrôle.

1 Secteurs d'activité/siège social

- Sont responsables des risques liés aux activités commerciales.
- Font appel à leur jugement pour évaluer le risque.
- S'assurent que les activités sont conformes à la tolérance au risque et aux politiques de gestion du risque de la Banque.

2 Gestion du risque global et autres fonctions de contrôle

- Facilitent la mise en œuvre de pratiques efficaces de gestion du risque et effectuent un suivi indépendant.
- Sont responsables de l'élaboration des politiques, de l'évaluation, de la reddition de comptes, des limites, des contrôles, de la surveillance et du suivi.
- Assurent la remise en question objective du premier point de contrôle.
- Fournissent formation, outils et conseils en vue de soutenir les politiques et la conformité.

3 Service d'audit interne

- Assure un suivi et une surveillance indépendants.
- Se concentre sur le cadre de gouvernance et les systèmes de contrôle.
- Communique ses conclusions à la direction et au comité d'audit.

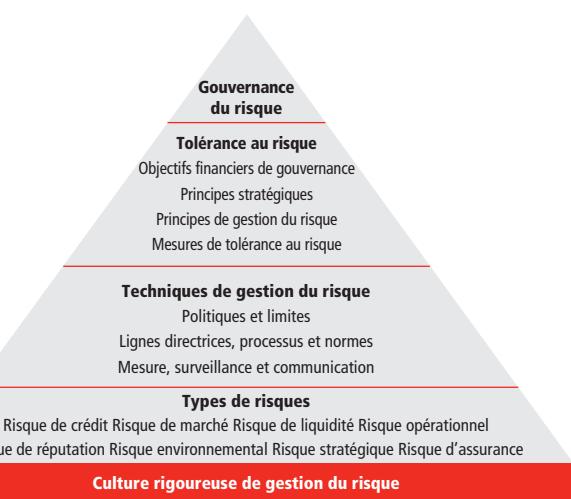
Gouvernance du risque

La gestion efficace du risque repose sur une gouvernance efficace du risque.

La Banque s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance du risque et un conseil d'administration actif et engagé, tous deux soutenus par une équipe de haute direction expérimentée et un groupe de gestion centralisée du risque qui est indépendant des secteurs d'activité. La prise de décisions est fortement centralisée et confiée à certains comités de gestion du risque composés de membres de la haute direction et de cadres supérieurs.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration, de manière directe ou par l'intermédiaire de ses comités, s'assure que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à la tolérance au risque de la Banque. Le conseil d'administration approuve les principales politiques, limites et cadres de tolérance liés au risque et, trimestriellement, il reçoit un sommaire global du profil de risque et du rendement des portefeuilles de la Banque en regard des objectifs fixés. Le service d'audit interne de la Banque présente au conseil d'administration des rapports indépendants (par l'intermédiaire du comité d'audit et de révision) portant sur l'efficacité de la structure de gouvernance du risque et le cadre de gestion du risque.



Le cadre de gestion du risque de la Banque est appliquée à l'échelle de celle-ci, et il se compose de trois principaux éléments :

- la gouvernance du risque,
- la tolérance au risque,
- les techniques de gestion du risque.

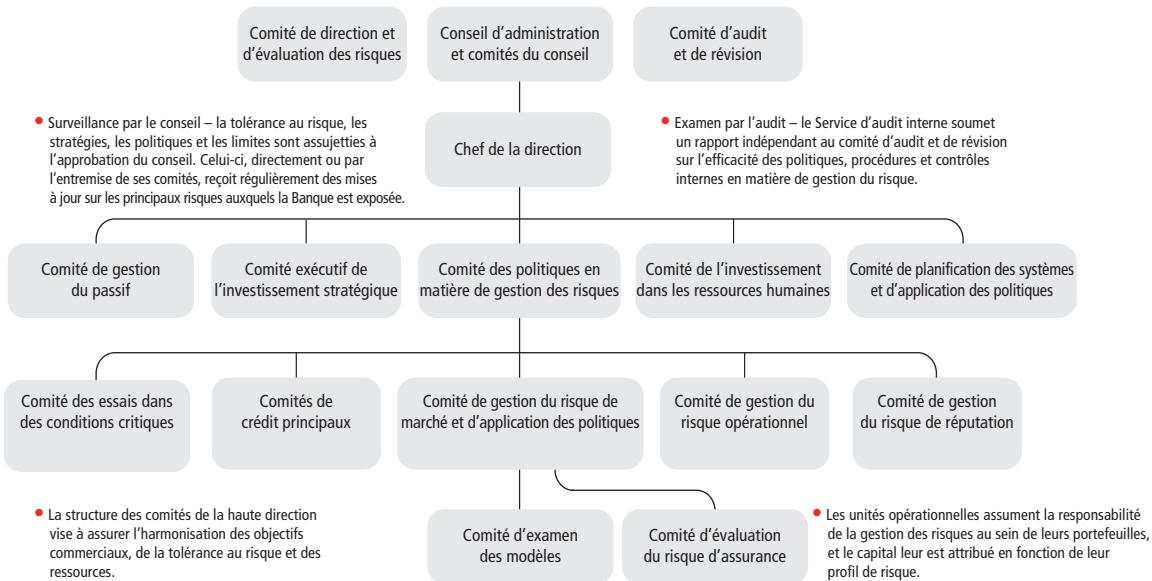
La direction

La responsabilité de la gestion du risque incombe à la haute direction, plus particulièrement au chef de la direction et au chef de la gestion des risques, sous la supervision du conseil d'administration. Le chef de la gestion des risques, qui supervise le groupe Gestion du risque global de la Banque, fait rapport au chef de la direction, mais a également un accès direct au Comité de direction et d'évaluation du risque du conseil d'administration. Le chef de la direction, le chef de la gestion des risques et d'autres membres de la haute direction président les comités de gestion du risque de la direction et de la haute direction de la Banque. Les structures et les principales responsabilités des comités sont présentées à la page 61.

Gestion du risque global

Le groupe Gestion du risque global de la Banque est chargé de concevoir et de mettre en application le cadre de gestion du risque de cette dernière et il est indépendant des unités opérationnelles de la Banque. Il surveille les risques de crédit, de marché (y compris le risque de change structurel et le risque de taux d'intérêt structurel), le risque de liquidité, le risque opérationnel (y compris le risque lié aux modèles), le risque environnemental et le risque d'assurance.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU RISQUE DE LA BANQUE



Comités de direction

Le **Comité des politiques en matière de gestion des risques** examine les principaux risques ainsi que les politiques adoptées pour les atténuer, puis se prononce sur les problèmes en matière de risque que les Comités de crédit principaux, de gestion du risque de marché et de gestion du risque de réputation lui soumettent.

Le **Comité de gestion du passif** fournit une orientation stratégique en ce qui a trait à la gestion du risque global de taux d'intérêt, de change, de liquidité et de financement, aux décisions liées aux portefeuilles détenus aux fins de transaction et de placement et à la gestion du capital.

Le **Comité exécutif de l'investissement stratégique** donne des avis, fournit des conseils et prend des décisions sur l'utilisation et la hiérarchisation efficaces des ressources en ce qui a trait au portefeuille d'activités et aux investissements stratégiques de la Banque, y compris les fusions et acquisitions et les cessions.

Le **Comité de planification des systèmes et d'application des politiques** examine et approuve les mesures commerciales d'importance qui touchent les systèmes et les installations informatiques dépassant les limites approuvées par les dirigeants désignés.

Le **Comité de l'investissement dans les ressources humaines** examine et approuve tous les nouveaux objectifs, stratégies, politiques et programmes en matière de ressources humaines dans l'ensemble de la Banque, notamment en ce qui a trait à la rémunération, ainsi que les modifications qui leur sont apportées, puis il examine et approuve les nominations à la haute direction et la dotation des postes clés.

Comités de la haute direction

Les **Comités de crédit principaux** sont responsables de l'octroi de crédit à l'intérieur des limites prescrites ainsi que de l'élaboration de règles de fonctionnement et de lignes directrices pour la mise en application des politiques de crédit. Des comités distincts couvrent les contreparties qui sont des entreprises commerciales ou internationales ou des sociétés, ainsi que les entreprises de vente au détail, les petites entreprises et la gestion du patrimoine au Canada et à l'étranger.

Le **Comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques** supervise et fixe les normes régissant les processus de la Banque en matière de gestion des risques de marché, de liquidité et d'assurance, notamment en ce qui a trait à l'examen et à l'approbation des nouveautés au chapitre des produits, des limites, des pratiques et des politiques se rattachant aux principales activités de transaction et de trésorerie de la Banque.

Le **Comité de gestion du risque opérationnel** soutient un cadre de gestion du risque opérationnel à l'échelle de la Banque visant à s'assurer que les risques opérationnels sont compris et communiqués et que les mesures appropriées sont prises pour atténuer les pertes connexes.

Le **Comité des essais dans des conditions critiques** établit l'orientation générale et prend les décisions clés relativement aux essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque, de même qu'il dirige la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des résultats du programme d'essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque.

Le **Comité de gestion du risque de réputation** examine les activités commerciales, les mesures, les produits, les services, les transactions ou les processus qui lui sont présentés par les secteurs d'activité ou les comités de gestion du risque et il recommande ou non leur mise en application, à la lumière d'une évaluation du risque de réputation, afin de s'assurer que la Banque agisse selon des normes de probité professionnelle élevées et qu'elle soit perçue comme agissant ainsi.

Le **Comité d'examen des modèles** supervise les processus de soumissions modèles, d'examen détaillé, d'approbation et d'examen continu principalement en ce qui concerne les modèles de risque de marché et de trésorerie.

Le **Comité d'évaluation du risque d'assurance** fournit une orientation et une supervision à l'égard de la gestion du risque en ce qui a trait aux activités d'assurance comportant des risques à l'échelle de la Banque.

Culture de gestion du risque

Une gestion efficace du risque repose sur une culture solide, rigoureuse et systématique de gestion du risque.

Les secteurs d'activité sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'affaires conformes au cadre de gestion du risque de la Banque et ils assument la responsabilité des risques auxquels ils s'exposent. Comprendre et gérer ces risques fait partie intégrante de chaque plan d'affaires. Les unités opérationnelles de la Banque travaillent en collaboration avec le groupe Gestion du risque global pour s'assurer que les risques découlant de leurs activités sont évalués consciencieusement et traités adéquatement.

Le personnel des secteurs d'activité et du groupe Gestion du risque global a accès aux mêmes programmes de formation sur le risque ainsi qu'à des politiques et procédures documentées.

La prise de décisions à l'égard des questions liées au risque est fortement centralisée. Les comités de direction et de la haute direction chargés de l'examen, de l'approbation et de la surveillance des transactions et de l'exposition au risque connexe se composent de chefs de secteurs d'activité et de responsables de la gestion du risque du groupe Gestion du risque global. Le flux d'informations et de transactions que reçoivent ces comités permet à la direction et à la haute direction d'être au courant des risques encourus par la Banque et ainsi de s'assurer que les transactions et les risques sont conformes au cadre de tolérance au risque de la Banque. Les responsables de la gestion du risque et les chefs de secteurs d'activité interagissent activement lors des réunions des comités, où tous les intervenants participent à des échanges constructifs et à des remises en question objectives dans le but de cerner et de traiter tous les risques inhérents à une transaction.

Les principaux programmes de rémunération incitative sont structurés de façon à respecter la tolérance au risque de la Banque, une partie importante de cette rémunération étant reportée dans le but de mieux l'harmoniser avec les résultats des activités comportant un risque. De plus, la Banque a mis en place des directives très strictes en matière de code d'éthique à l'égard desquelles tous les employés doivent fournir une attestation annuellement. La rémunération liée à la performance peut faire l'objet d'une reprise dans les cas importants de non-conformité aux règles ou aux directives en matière de code d'éthique, ou lorsqu'il y a une inexactitude significative dans les résultats présentés pour l'exercice où l'attribution a eu lieu.

Cadre de tolérance au risque

La gestion efficace du risque nécessite une définition claire de la tolérance au risque de la Banque ainsi que de la façon dont le profil de risque de la Banque sera géré en fonction de cette tolérance.

Le cadre de tolérance au risque de la Banque comprend une stratégie de gestion du risque et des mesures clés de tolérance au risque. Collectivement, l'application de la stratégie de gestion du risque et la surveillance des mesures clés de tolérance au risque aident la Banque à respecter les limites appropriées en matière de risque.

Cadre de tolérance au risque

Stratégie de gestion du risque

Principales mesures de tolérance au risque

- Le cadre de tolérance au risque de la Banque regroupe des paramètres qualitatifs et quantitatifs pour orienter la Banque dans la détermination des montants et des types de risques qu'elle est prête à assumer prudemment pour atteindre ses objectifs stratégiques et financiers.

La stratégie de gestion du risque de la Banque est appuyée par les principes stratégiques suivants :

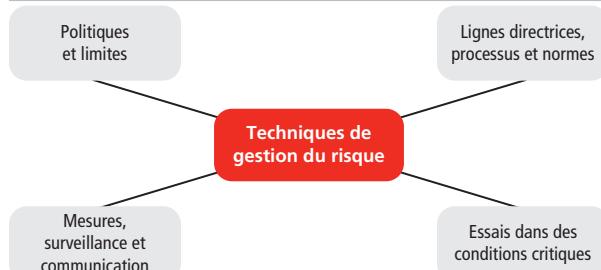
- Diversité, qualité et stabilité des revenus
- Croissance viable des revenus
- Accent sur les activités principales grâce à des placements stratégiques de manière méthodique
- Maintien de la suffisance des fonds propres
- Maintien de notations de crédit externes élevées

- Succès stratégique grâce à un leadership fort
- Responsabilité claire, excellente gouvernance et culture rigoureuse de gestion du risque
- Compréhension, évaluation et gestion des risques
- Attention particulière au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque opérationnel
- Attention méticuleuse au risque de réputation, au risque environnemental et aux autres risques
- Maintien du contrôle opérationnel et de l'efficience

Les principales mesures de tolérance au risque fournissent des niveaux concrets de tolérance au risque et de limite du risque, lesquels sont au cœur d'une gestion du risque efficace. Pour les principaux risques, les mesures clés de tolérance au risque sont appuyées par des limites et contrôles exhaustifs mis en place par la direction, ainsi que par des activités de surveillance et de reddition de comptes. La vigilance de la direction quant à ces limites met l'accent sur les activités prospectives qui permettent à la Banque de respecter ses paramètres de tolérance au risque en continu.

Techniques de gestion du risque

La gestion efficace du risque comprend des techniques qui sont définies par le cadre de tolérance au risque de la Banque et intégrées aux stratégies et aux processus de planification des activités de la Banque.



- Les techniques de gestion du risque sont revues et mises à jour périodiquement afin qu'elles soient adéquates en regard des activités comportant un risque et qu'elles soient appropriées aux activités et stratégies financières de la Banque.

Politiques et limites

Politiques

Les politiques s'appliquent à des types précis de risques ou aux activités qui servent à mesurer et à contrôler le risque. Elles sont fondées sur les recommandations des responsables de la gestion des risques, de l'audit interne et des secteurs d'activité ainsi que des membres de la haute direction. Les politiques tiennent également compte des meilleures pratiques du secteur et des exigences des organismes de réglementation. De plus, les politiques sont fonction de la tolérance au risque de la Banque et elles établissent les plafonds et les contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités.

- Les principales politiques en matière de risque sont approuvées par le conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire du comité de direction et d'évaluation des risques ou le Comité d'audit et de révision (le « conseil d'administration »).
- Les politiques en matière de risque au niveau de la direction liées aux processus, notamment l'élaboration de modèles et les essais dans des conditions critiques, sont approuvées par la haute direction ou par les principaux comités de gestion du risque.

Limites

Les limites s'appliquent aux activités comportant un risque en fonction du seuil de tolérance établi par le conseil d'administration et la haute direction. Elles établissent aussi la responsabilité en ce qui a trait aux tâches clés liées aux activités comportant un risque ainsi que le niveau ou les conditions d'approbation ou de mise en œuvre des opérations.

Lignes directrices, processus et normes

Lignes directrices

Les lignes directrices constituent les directives fournies pour la mise en œuvre des politiques susmentionnées. Généralement, elles décrivent les types de facilités, l'ensemble des risques auxquels les facilités exposent la Banque ainsi que les conditions dans lesquelles la Banque est prête à mener ses activités. Ces lignes directrices servent à assurer que la Banque possède les connaissances suffisantes sur ses clients, ses produits et ses marchés et qu'elle saisisse entièrement les risques liés aux activités qu'elle entreprend. Les lignes directrices peuvent être modifiées à l'occasion en raison des conditions du marché ou d'autres circonstances. Les activités comportant un risque qui ne suivent pas les lignes directrices sont habituellement approuvées par les comités de crédit principaux de la Banque, par son Comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques ou par son Comité des politiques en matière de risque.

Processus

Les processus constituent les activités liées à la détermination, à l'évaluation, à la documentation, à la communication et au contrôle des risques.

Normes

Les normes définissent l'étendue et la qualité de l'information requise pour prendre une décision ainsi que les attentes sur le plan de la qualité de l'analyse et de la présentation. Les processus et les normes sont établis à l'échelle de la Banque et consignés sous forme de politiques, de manuels et de guides dont le groupe Gestion du risque global est responsable. Les principaux processus portent sur l'examen et l'approbation des nouveaux produits, la validation des modèles et les essais dans des conditions critiques.

Mesures, surveillance et communication

Mesures

Il incombe au groupe Gestion du risque global de concevoir et de maintenir une gamme appropriée de techniques de gestion du risque afin de soutenir les activités des divers secteurs d'activité et d'appuyer l'évaluation du capital économique à l'échelle de la Banque. La section sur les risques contient une explication de l'utilisation de ces outils.

Les techniques de mesure du risque comprennent les modèles et les essais dans des conditions critiques. La Banque utilise des modèles pour divers objectifs, notamment pour évaluer la valeur des transactions, l'exposition aux risques, les notations et les paramètres de risque de crédit ainsi que le capital économique et réglementaire. L'utilisation de méthodes et de modèles quantitatifs de risque est équilibrée par un solide cadre de gouvernance et comprend l'exercice d'un jugement éclairé et fondé sur l'expérience. Le développement, l'examen indépendant et l'approbation des modèles sont soumis à des politiques officielles, le cas échéant, y compris la surveillance des comités de la haute direction, comme le Comité d'examen des modèles pour les modèles de risque de marché (y compris le risque de crédit de contrepartie) et de risque de liquidité.

Surveillance régulière

La surveillance régulière permet de s'assurer que les activités commerciales s'exercent dans le respect des limites et des lignes directrices approuvées, et qu'elles sont conformes aux stratégies et à la tolérance au risque de la Banque. Le cas échéant, tout manquement à ces limites ou lignes directrices est signalé à la haute direction, aux comités responsables des politiques ou au conseil d'administration, selon la limite ou ligne directrice en cause.

Rapports sur le risque

Des rapports sur le risque sont utilisés pour regrouper les mesures du risque pour tous les produits et secteurs d'activité aux fins du respect des politiques, des limites et des lignes directrices. Ils fournissent aussi une idée précise des montants, types et sensibilités des divers risques liés aux portefeuilles de la Banque. Le conseil d'administration et la haute direction utilisent ces

renseignements dans le but de comprendre le profil de risque et le rendement des portefeuilles de la Banque.

Les fonctions de contrôle et d'audit sont établies de façon à être indépendantes des organismes dont ils examinent les activités et dont le rôle consiste à s'assurer que toutes les composantes du cadre de gestion du risque sont efficaces et mises en application de façon courante.

Essais dans des conditions critiques

Les programmes d'essais dans des conditions critiques de la Banque s'appuient sur les principes mis de l'avant dans les lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières, plus particulièrement :

- la ligne directrice A-1, *Norme de fonds propres* (Chapitre 9, *Simulation de crise*),
- la ligne directrice E-18, *La simulation de crise – Saines pratiques commerciales et financières*,
- le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres; ainsi que sur celles d'associations professionnelles internationales, plus particulièrement :
- l'Institute of International Finance (Governance for Strengthened Risk Management),
- le Fonds monétaire international (Macrofinancial Stress Testing – Principles and Practices),
- la Banque des règlements internationaux (Principles for sound stress testing practices and supervision).

Les programmes d'essais dans des conditions critiques selon les divers risques individuels et à l'échelle de la Banque permettent à la Banque d'évaluer l'incidence éventuelle sur ses revenus, son capital et sa liquidité par suite de changements importants dans la conjoncture du marché, l'environnement de crédit, les besoins en matière de liquidités ou d'autres facteurs de risque. Chaque programme est élaboré avec l'aide d'un large éventail de parties prenantes et les résultats sont intégrés à la prise des décisions de gestion concernant le capital, le financement, les limites du risque de marché et la tolérance au risque de crédit. Les essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque sont aussi intégrés aux processus de planification stratégique et financière. L'élaboration, l'approbation et l'examen continu des programmes d'essais dans des conditions critiques de la Banque sont encadrés par une politique officielle et sont sous la supervision du Comité des essais dans des conditions critiques.

Les paragraphes qui suivent présentent un survol de certains des principaux essais dans des conditions critiques réalisés.

- Particuliers au Canada : La Banque a effectué un essai dans des conditions critiques comprenant une détérioration sans précédent de la qualité du crédit des ménages et des sociétés canadiens (y compris un fléchissement d'au moins 6,6 % du PIB réel, un taux de chômage de 13,3 % et une régression des prix de l'habitation pouvant atteindre 40 %, avec des baisses supplémentaires de 20 % à Toronto et à Vancouver).
- Autres pays : Les essais dans des conditions critiques effectués comprennent une crise politique et économique en Amérique latine, des pertes de valeur généralisées dans les pays de la zone euro (y compris un défaut de paiement désordonné) et un choc déflationniste en Asie.

Malgré la sévérité des essais dans des conditions critiques susmentionnés, la Banque est demeurée rentable dans tous les cas, et ce, pendant toute la durée de l'essai.

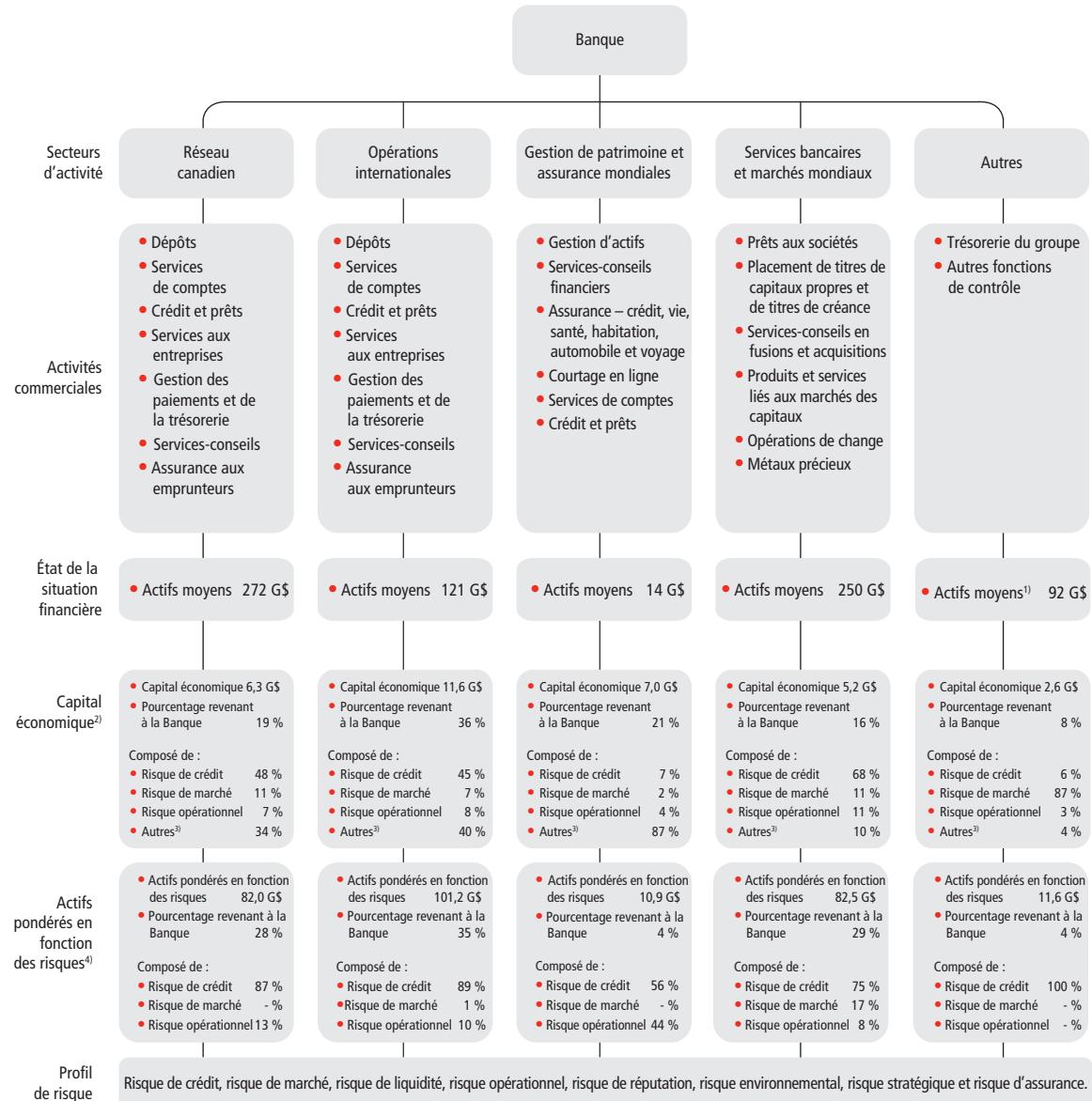
Le programme d'essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque pour 2013, qui comprend diverses conditions de risque opérationnel, de risque stratégique et de risque économique généralisé, a montré sans équivoque que la combinaison des ratios de fonds propres adéquats, du profil de risque de crédit et des sources de revenus diversifiées de la Banque fait en sorte qu'il serait très difficile d'élaborer des conditions critiques fondées sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel conventionnels qui seraient suffisamment graves pour remettre en question la solvabilité de la Banque.

Principaux types de risques

Le tableau suivant résume les principaux types de risques, leurs documents de régie et leur application à la tolérance au risque.

Type de risque	Documents de régie	Application à la tolérance au risque
Risque de crédit	Politique de gestion du risque de crédit Tolérance au risque de crédit Politique en matière de compte de correction de valeur collectif au titre des prêts productifs Politique de montage des prêts hypothécaires à l'habitation	Limites/tolérances quantitatives : <ul style="list-style-type: none">Exposition à un seul client ou à un groupe de parties liées (limites établies par notations du risque et couvertures de sécurité du client);Risque-pays (limites d'exposition visant à contrôler le risque de transfert/transfrontalier et le risque de défaut d'emprunteurs souverains);Concentrations sectorielles (limites d'exposition et de concentration ajustée en fonction du risque).
Risque de marché	Politique de gestion du risque de marché et du risque de taux d'intérêt structurel	Limites/tolérances quantitatives, comme diverses VaR limites, résultats des essais dans des conditions critiques, expositions aux placements en titres de capitaux propres et en titres de créance, de même qu'expositions au risque de taux d'intérêt structurel et au risque de change.
Risque de liquidité et de financement	Politique de gestion du risque de liquidité et de gestion des garanties	Limites/tolérances quantitatives, dont : <ul style="list-style-type: none">Niveaux appropriés de détention d'actifs liquides de haute qualité non grevés qui peuvent rapidement être vendus ou nantis;Limites visant à contrôler les sorties de trésorerie nettes maximales sur une durée à court terme spécifiée;Diversification du financement par sources, types de déposant, instruments, durées et régions géographiques.
Autres risques		
Risque opérationnel	Politique et cadre de gestion du risque opérationnel Politique de contrôle interne Politique de gestion du risque fiduciaire Politique de gestion du risque lié aux modèles Gestion du risque lié aux nouveaux produits et services	<ul style="list-style-type: none">Identification, évaluation, atténuation et suivi systématiques du risque opérationnel, peu importe que le risque soit interne ou imparié à un tiers;Minimisation du risque opérationnel résiduel;Quantification au moyen d'une limite de perte globale, d'une limite par perte et d'une comparaison des pertes opérationnelles de la Banque à des pertes de référence du secteur.
Risque de réputation	Politique de gestion du risque de réputation Lignes directrices relatives au code d'éthique Politique de conformité	<ul style="list-style-type: none">Faible tolérance au risque de réputation, au risque juridique et au risque d'imposition découlant des activités commerciales, produits, services, transactions ou processus, ou encore de l'inadéquation des produits pour les clients.
Risque environnemental	Politique environnementale	Respect des Principes d'Équateur grâce au provisionnement du financement de projet uniquement si l'emprunteur peut démontrer sa capacité et sa volonté de se conformer à des processus exhaustifs visant à faire en sorte que les projets sont développés d'une manière socialement responsable et respectent de saines pratiques de gestion de l'environnement.
Risque stratégique	Rapport annuel sur la stratégie au conseil d'administration	Le rapport sur la stratégie tient compte des liens entre le cadre de tolérance au risque de la Banque et la stratégie d'entreprise, les stratégies des secteurs d'activité et les stratégies des fonctions du siège social; il intègre également les liens aux fins de l'évaluation des avancées en matière de priorités stratégiques et de mise en œuvre de la stratégie.
Risque d'assurance	Politique et cadre de gestion du risque d'assurance	Maintien d'une exposition minimale au risque d'assurance; les risques d'assurance sont acceptés uniquement en vue d'atteindre un bénéfice stable et durable, le risque est diversifié par régions géographiques et par produits, et il est majoritairement à court terme.

T47 Exposition au risque découlant des activités des secteurs d’activité de la Banque



1) Les actifs moyens du secteur Autres comprennent certains actifs non productifs se rapportant aux secteurs d’activité.

2) Le capital économique est présenté selon une moyenne sur douze mois, soit de la même façon que le rendement du capital économique.

3) Comprend le capital économique au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles.

4) Les actifs pondérés en fonction des risques au 31 octobre 2013 sont évalués aux fins réglementaires selon l’approche tout-inclus de Bâle III.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque. Ce risque découle des activités de prêt direct de la Banque de même que de ses activités de financement, d'investissement et de transaction lorsque les contreparties ont des obligations de remboursement ou autres envers elle.

Table des matières des informations sur le risque de crédit

	Page	Tableaux et diagrammes	Page
Sommaire du risque de crédit	67		
Cadre de gestion du risque de crédit	67		
Mesures du risque	67		
Sociétés et entreprises	67		
Notations de risque	67		
Approbation du crédit	68		
Atténuation du risque de crédit – Garanties	68		
Produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers	68		
Biens immobiliers de sociétés et d'entreprises	68		
Produits négociés	69		
Atténuation du risque de crédit – Garanties	69		
Prêts aux particuliers	69		
Approbation du crédit	69		
Notations de risque	69		
Atténuation du risque de crédit – Garanties	69		
Qualité du crédit	26	T2 Faits saillants financiers	18
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	26	T15 Prêts douteux par secteurs d'activité	27
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	27,83	T12 Dotation au compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux par secteurs d'activité	26
Prêts douteux	28	T13 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations	26
		T14 Radiations nettes en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations	26
		D13 Pertes sur créances – Dotation à l'égard des prêts douteux en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations	26
		D14 Ratio du montant net des prêts douteux – En pourcentage des prêts et des acceptations	26
		D15 Montant brut des prêts douteux – En pourcentage des capitaux propres et du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	26
		T63 Montant brut des prêts douteux par secteurs géographiques	91
		T64 Dotation au compte de correction de valeur au titre des prêts douteux par secteurs géographiques	91
		T65 Exposition au risque outre-frontière – pays choisis	91
		T66 Prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	92
		T67 Instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière	92
		T68 Variations du montant net des prêts douteux	93
		T69 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	94
		T70 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux par catégorie d'emprunteurs	94
		T71 Prêts non productifs par catégorie d'emprunteurs	95
		T72 Total de l'exposition au risque de crédit par secteurs géographiques	95
		T73 Exposition au risque de crédit par échéance selon l'approche NI avancée	95
		T74 Total de l'exposition au risque de crédit et actifs pondérés en fonction des risques	96
		Analyse de l'exposition globale au risque de crédit, y compris l'exposition au risque de marché, les actifs des filiales d'assurance de la Banque et les autres actifs qui peuvent être complètement conciliés avec l'état de la situation financière (se reporter à la note 38, Instruments financiers – gestion des risques, figurant dans les états financiers consolidés)	181
Prêts acquis	28		
Examen du portefeuille	28	D16 Faibles défaillances dans le portefeuille de prêts aux particuliers au Canada – Prêts en défaillance en pourcentage du total des prêts	27
		D17 Portefeuille international de prêts aux particuliers – Prêts en défaillance en pourcentage du total des prêts	27
Diversification des risques	29	D18 Diversification équilibrée au Canada et à l'étranger...	29
		D19 ... ainsi que dans les prêts aux ménages et aux entreprises – Prêts et acceptations	29
		T62 Prêts et acceptations par secteurs géographiques	90
Aperçu du portefeuille de prêts	29	T19 Exposition au risque en Europe	31
Prêts hypothécaires à l'habitation	29	T20 Expositions provisionnées	31
Prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada	30	T21 Exposition de la Banque par pays	31
Exposition au risque en Europe	30	T22 Expositions indirectes	32
Atténuation du risque	29		
Instruments financiers	48-49	T39 Titres hypothécaires	49
		T40 Titres adossés à des créances avec flux groupés (« TCFG »)	49

Sommaire du risque de crédit

- Les prêts et acceptations (particuliers et autres) sont demeurés diversifiés par régions géographiques, secteurs d'activité et clients. L'exposition régionale est répartie également entre nos marchés clés (70,1 % au Canada, 4,8 % aux États-Unis, 3,1 % au Mexique, 2,7 % au Pérou et 18,3 % ailleurs). Le secteur d'activité auquel nous sommes le plus exposés est celui des services financiers, qui représente 5,7 % des expositions brutes totales (compte non tenu des garanties) et s'établissait à 24 milliards de dollars, en baisse de 3 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2012. Pour l'essentiel, ces expositions visent des contreparties bénéficiant d'une cote élevée et sont habituellement garanties.
- Au 31 octobre 2013, le portefeuille de prêts global de la Banque avait été porté à 413 milliards de dollars par rapport à 361 milliards de dollars au 31 octobre 2012, la croissance du portefeuille étant essentiellement attribuable aux prêts aux particuliers. Les prêts hypothécaires à l'habitation représentaient 210 milliards de dollars au 31 octobre 2013, 90 % de ceux-ci se trouvant au Canada. Le portefeuille de prêts aux sociétés, qui représente 31 % du portefeuille de prêts total, était composé à hauteur de 61 % de prêts de grande qualité au 31 octobre 2013, ce qui est identique à la proportion au 31 octobre 2012.

Pour que la gestion du risque de crédit soit efficace, il faut établir une culture appropriée du risque de crédit. Les politiques clés en matière de risque de crédit et les déclarations de tolérance au risque de crédit sont au cœur de cette culture.

Le conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire du Comité de direction et d'évaluation du risque (le « conseil d'administration »), examine et approuve la politique en matière de tolérance au risque de crédit et de gestion du risque de crédit de la Banque tous les ans :

- Les objectifs de la tolérance au risque de crédit sont de s'assurer que :
 - les marchés cibles et les produits offerts sont bien définis à l'échelle de la Banque et de chacun des secteurs d'activité;
 - les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles sont bien précisés;
 - les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, sont gérées d'une manière qui est conforme à la tolérance au risque de la Banque.
- La politique de gestion du risque de crédit précise le cadre de gestion du risque de crédit, notamment :
 - les principaux principes de gestion du risque de crédit;
 - la délégation de pouvoir;
 - le programme de gestion du risque de crédit;
 - la gestion du risque de crédit de contrepartie pour les activités de négociation et de placement;
 - les limites globales, soit la limite au-delà de laquelle les demandes de crédit doivent recevoir l'approbation du conseil d'administration;
 - le risque inhérent à un emprunteur individuel ou à un groupe à partir duquel le conseil d'administration doit être mis au fait de l'existence d'un risque.

Le groupe Gestion du risque global élabore le cadre de gestion du risque de crédit et les politiques qui expliquent en détail, notamment, le système de notation du risque de crédit et les paramètres estimatifs connexes, la délégation du pouvoir d'octroyer du crédit, le calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances et l'autorisation des radiations.

Le risque de crédit lié aux sociétés et aux entreprises est classé par pays et par grands groupes sectoriels. Les limites totales du risque de crédit de chacun de ces groupes sont également examinées et approuvées annuellement par le conseil d'administration. Les objectifs de la gestion des portefeuilles et la diversification du risque constituent des facteurs clés dont il faut tenir compte pour établir ces limites.

Conformément aux limites approuvées par le conseil d'administration, des limites d'emprunt sont fixées dans le cadre des critères et des lignes directrices établis pour les emprunteurs individuels, des secteurs d'activité particuliers, des pays donnés et certains types de prêts afin que la Banque ne souffre pas d'une concentration excessive auprès d'un emprunteur, d'un groupe d'emprunteurs, d'un secteur d'activité ou d'une région. Dans le cadre du processus de gestion des portefeuilles, les prêts peuvent faire l'objet d'une syndication dans le but de réduire le risque global lié à un emprunteur individuel. Pour certains

segments des portefeuilles, des dérivés de crédit sont utilisés afin d'atténuer le risque de perte lié au défaut d'un emprunteur. Le risque est également atténué par la vente sélective de prêts.

Les unités opérationnelles de la Banque et le groupe Gestion du risque global examinent régulièrement les divers segments des portefeuilles de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer l'incidence des tendances économiques ou d'événements précis sur le rendement des portefeuilles et de déterminer si des mesures correctives doivent être prises. Ces examens comportent l'évaluation des facteurs de risque liés à des produits en particulier, à des secteurs d'activité et à des pays donnés. Les résultats de ces examens sont communiqués au Comité des politiques en matière de risque et, s'ils revêtent une importance particulière, au conseil d'administration.

Mesures du risque

Le système de notation du risque de crédit permet d'établir les principaux paramètres estimatifs du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une transaction. Ces paramètres de risque, soit la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut, sont transparents et doivent pouvoir être reproduits afin d'assurer l'uniformité pour ce qui est de l'approbation de crédit et des normes minimales de crédit par catégorie de notation du risque. Ces paramètres font partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque, qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle, et sont utilisés dans plusieurs calculs internes et réglementaires visant à quantifier le risque de crédit.

Le système de notation du risque de crédit de la Banque est assujetti à un cadre rigoureux en matière de validation, de gouvernance et de supervision. Ce cadre a pour objectifs de veiller à ce que :

- les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit soient conçus et élaborés adéquatement, validés indépendamment et examinés régulièrement;
- les processus d'examen et de validation représentent une mise à l'épreuve efficace des processus de conception et d'élaboration.

Les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit autres qu'envers les prêts aux particuliers sont examinés et validés au moins une fois l'an. Les unités du groupe Gestion du risque global sont responsables de la conception, de l'élaboration, de la validation et de l'examen de ces méthodes et paramètres et sont fonctionnellement indépendantes des unités opérationnelles responsables des opérations de montage. Elles sont également indépendantes, au sein du groupe Gestion du risque global, des unités qui prennent part à l'approbation des notations de risque et à l'approbation de crédit.

Les notations internes de risque de crédit et les paramètres de risque connexes influent sur l'établissement du taux d'intérêt d'un prêt, le calcul du compte de correction de valeur collectif pour pertes sur créances et le rendement du capital économique.

Sociétés et entreprises

L'exposition au risque de crédit lié aux sociétés et aux entreprises découle des activités des groupes Réseau canadien, Opérations internationales, Gestion de patrimoine et assurance mondiales et d'assurance et Services bancaires et marchés mondiaux.

Notations de risque

Le système de notation du risque de la Banque se fonde sur des notations internes (« NI »), soit une échelle de 18 points utilisée pour distinguer le risque de défaut des emprunteurs et le risque de perte lié aux facilités. Le tableau 31, qui figure à la page 43, présente la relation générale entre les NI de la Banque à l'égard des emprunteurs et les notations des agences externes.

Les NI servent en outre à définir le niveau hiérarchique devant intervenir dans le processus d'approbation de crédit selon l'ampleur et le risque de chaque demande. Les demandes de crédit auxquelles une faible notation a été attribuée exigent l'intervention d'un palier plus élevé de la haute direction selon l'ampleur du risque global. Lorsqu'une décision dépasse leurs compétences, les unités responsables de l'approbation de crédit transmettent la demande, accompagnée de leur recommandation, à l'un des comités de crédit principaux aux fins de l'approbation du crédit. Les comités de crédit principaux sont également investis de pouvoirs décisionnels bien définis et, par conséquent, peuvent réacheminer certaines demandes au Comité des politiques en matière de risque. Dans certains cas, ces demandes doivent être transmises au Comité de direction et d'évaluation du risque du conseil d'administration.

Approbation du crédit

Les unités responsables de l'approbation de crédit au sein du groupe Gestion du risque global analysent et évaluent toutes les demandes de crédit importantes provenant de sociétés et d'entreprises et donnant lieu à une exposition au risque de crédit afin de s'assurer que les risques sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. La prise de décisions commence par une évaluation du risque de crédit de l'emprunteur individuel ou de la contrepartie. Les facteurs clés de l'évaluation incluent les suivants :

- l'équipe de direction de l'emprunteur;
- les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur;
- le secteur d'activité de l'emprunteur;
- les tendances économiques;
- le risque géopolitique.

Au terme de cette évaluation, une cote de risque est attribuée à l'emprunteur ou à la contrepartie selon le système de notation du risque de la Banque.

Les facilités consenties font l'objet d'une notation distincte qui tient compte d'autres facteurs qui ont une incidence sur le montant de la perte éventuelle en cas de défaut de paiement, comme la garantie, la priorité de la créance, la structure, l'échéance et toute mesure d'atténuation du risque de crédit. Les garanties prennent généralement la forme de droits grevant les stocks, les débiteurs, les biens immobiliers et les actifs opérationnels dans les cas où un prêt est consenti à des emprunteurs qui sont des sociétés ou des entreprises. En ce qui a trait aux activités de transaction, comme les prêts de titres, les opérations de rachat et les produits dérivés, les garanties sont sous forme de trésorerie ou de valeurs du Trésor. Les types de garanties acceptables et les processus d'évaluation connexes sont documentés dans les politiques et les manuels de gestion du risque.

Les autres mesures d'atténuation du risque de crédit comprennent les cautionnements consentis par des tiers et, dans le cas des produits dérivés, les accords généraux de compensation.

Une notation interne du risque est attribuée à l'emprunteur et à la facilité au moment de l'approbation initiale de la facilité et cette notation est ensuite rapidement réévaluée et rajustée, au besoin, à la lumière des changements qui surviennent dans la situation financière du client ou dans ses perspectives d'affaires. La réévaluation est un processus continu et elle est effectuée dans le cadre de changements de la conjoncture économique, de perspectives propres à un secteur d'activité et de risques ponctuels comme la révision de prévisions financières, la publication de résultats financiers intermédiaires ou toute autre annonce exceptionnelle. Le groupe Gestion du risque global est l'arbitre suprême en matière de notations internes du risque.

Les notations internes du risque de crédit sont aussi prises en considération dans l'établissement des limites d'approbation, puisque les lignes directrices concernant les seuils de détention sont liées aux différentes notations attribuées. Les limites par emprunteur sont beaucoup plus basses pour les emprunteurs à risque élevé que pour les emprunteurs à faible risque.

Le processus d'approbation de crédit s'appuie aussi sur un modèle de rentabilité du rendement des capitaux propres ajusté en fonction du risque pour faire en sorte que le client et la structure de l'opération offrent un rendement approprié pour un niveau de risque donné. En ce qui a trait aux portefeuilles de prêts aux sociétés et aux gros emprunteurs des Opérations internationales, le Groupe de gestion des portefeuilles de prêts examine les résultats du modèle de rentabilité en les comparant avec des indices de référence externes et émet une opinion sur le rendement relatif et la tarification de chaque opération au-dessus d'un seuil minimal.

Les unités opérationnelles ainsi que le groupe Gestion du risque global suivent de près les risques de crédit liés à chaque client pour relever tout signe de détérioration. De plus, un examen et une analyse du risque de chaque emprunteur sont effectués une fois l'an ou plus souvent dans le cas des emprunteurs à risque élevé. Si, de l'avis de la direction, un compte exige le recours à des spécialistes en arrangement et en restructuration, il sera remis à un groupe responsable des comptes spéciaux aux fins de suivi et de résolution.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers (lignes de crédit à l'exploitation, emprunts à terme, etc.)

La valeur des garanties est établie d'une manière précise au début et sur toute la durée d'une transaction au moyen de méthodes d'évaluation courantes. Les estimations de la valeur des garanties sont réalisées à une fréquence appropriée au regard de la fréquence des fluctuations de la valeur de marché, selon le type de garantie et le profil de risque de l'emprunteur.

De plus, lorsqu'il n'est pas rentable d'effectuer le suivi de garanties très volatiles (comme les débiteurs et les stocks), des marges de prêt appropriées sont appliquées pour compenser (p. ex. : le plafond est établi à 80 % de la valeur pour les débiteurs et à 50 % de la valeur pour les stocks). La fréquence des évaluations est également accrue si des signaux d'alerte précoce indiquent que la situation financière d'un emprunteur s'est détériorée.

Les emprunteurs doivent confirmer leur respect de certaines clauses restrictives, notamment en confirmant périodiquement la valeur des garanties, la Banque utilisant ces clauses restrictives comme signaux d'alerte précoce d'une détérioration de la valeur des garanties. Une inspection périodique des garanties physique est effectuée, le cas échéant, s'il existe un moyen raisonnable de le faire.

Les procédures de la Banque prévoient la vérification, notamment au moyen de l'attestation par les dirigeants de la Banque lors des examens initiaux, annuels et périodiques, que la valeur des garanties, marges ou autres a été évaluée et, au besoin, que des mesures ont été prises pour atténuer toute baisse de la valeur des garanties.

La Banque n'a pas recours à des modèles d'évaluation automatisée aux fins d'évaluation. Le groupe Gestion du risque global effectue ses propres évaluations des sociétés en fonction de divers facteurs comme la valeur comptable, la valeur comptable actualisée et la valeur de l'entreprise.

Biens immobiliers de sociétés et d'entreprises

De nouvelles évaluations ou des évaluations mises à jour doivent être obtenues à l'octroi d'une facilité de même que lors de renouvellements, refinancements et transactions subséquentes, de modifications de prêts de même que de restructurations de prêts et de restructurations de prêts en difficulté, sauf dans de rares cas. Dans la majorité des cas, une nouvelle évaluation est nécessaire si, de l'avis raisonnable de la Banking Execution Unit, la valeur a subi une variation importante. De plus, aucune des lignes directrices en matière d'évaluation énoncées dans les politiques ne devrait dissuader la Banque de demander une évaluation plus fréquente si l'on constate ou anticipe une évolution défavorable de la conjoncture du marché, du parrainage, de la solvabilité ou d'autres hypothèses connexes.

Les évaluations doivent être consignées par écrit et comprendre des informations et une analyse suffisantes pour établir la décision de la Banque d'accorder le prêt. De plus, lorsqu'ils fournissent une opinion quant à la valeur de marché d'un bien immobilier, il incombe aux évaluateurs tiers d'établir la portée des travaux nécessaires pour obtenir des résultats crédibles. Dans le cas de biens immobiliers productifs de revenus stabilisés visés par des prêts hypothécaires conventionnels au Canada, la Banque utilise également des modèles d'évaluation automatisée pour valider les résultats de l'évaluation. L'évaluation doit satisfaire aux exigences réglementaires et sectorielles, lesquelles, selon le type de bien évalué, doivent comprendre une ou plusieurs des méthodes d'évaluation suivantes :

- i. la méthode de comparaison
- ii. la méthode du coût
- iii. la méthode du revenu

L'évaluateur doit indiquer la raison qui sous-tend l'omission de l'une ou l'autre de ces méthodes. De plus, l'évaluation doit indiquer si le bien visé a été inspecté physiquement et si le signataire du rapport d'évaluation a reçu une aide importante. Le rapport doit également contenir une présentation et une explication des hypothèses entrant dans le calcul de la valeur aux termes de chacune des méthodes susmentionnées.

Les unités opérationnelles et la section du groupe Gestion du risque global responsable du secteur immobilier examinent toutes les évaluations pour confirmer que l'évaluation tient compte de tous les enjeux importants au regard de la catégorie, de l'emplacement et de l'environnement économique de l'actif et qu'elle intègre toutes les méthodes et hypothèses appropriées.

Lorsque des évaluateurs tiers sont utilisés, ceux-ci sont choisis à partir d'une liste d'évaluateurs approuvés par la Banque qui sont agréés et ont une expérience auprès de la Banque. De plus, le groupe Gestion du risque global valide les évaluations de tiers au moyen d'estimations internes fondées sur des biens comparables ou des évaluations du revenu actualisé.

Produits négociés

Les produits négociés sont des opérations concernant des instruments dérivés, des opérations de change, des opérations sur marchandises, des opérations de pension sur titres et des opérations de prêts et d'emprunts de titres. Le risque de crédit lié aux produits négociés ne peut être déterminé avec certitude au départ puisque, pendant la réalisation d'une opération, la valeur monétaire de l'obligation de la contrepartie envers la Banque variera en fonction de l'évolution des marchés des capitaux (comme les fluctuations des cours des actions, des taux d'intérêt et des taux de change). La Banque approuve le risque de crédit lié aux produits négociés en tenant compte de leur juste valeur courante, majorée d'une composante additionnelle servant à refléter l'évolution éventuelle de leur évaluation à la valeur de marché. Le processus d'approbation du crédit comprend également l'évaluation de la possibilité de risque de corrélation défavorable, lequel se produit lorsque l'exposition à une contrepartie est corrélée de façon positive à la probabilité de défaut de cette contrepartie.

Le risque de crédit lié aux produits négociés est géré selon le processus d'approbation du crédit appliquée aux activités de prêt. La Banque tient compte du risque de crédit lié aux activités de prêt ainsi que du risque de crédit éventuel découlant des opérations sur produits négociés avec la contrepartie.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Les dérivés sont généralement négociés aux termes d'accords généraux de compensation standards de l'ISDA, lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. Les accords de l'ISDA sont fréquemment assortis d'une annexe sur le soutien du crédit (« ASC ») de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC peuvent exiger qu'une partie fournit une marge initiale au début de chaque opération. Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les quotités qui s'appliqueront à chaque type de garanties. Les modalités de l'accord général de compensation de l'ISDA et des ASC sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie.

Les contreparties de première qualité représentent environ 91 % du montant exposé au risque de crédit découlant des opérations sur produits dérivés. Une proportion d'environ 63 % de l'exposition au risque de contrepartie lié aux produits dérivés est attribuable à des contreparties bancaires. Compte tenu des accords de compensation et de nantissement, le cas échéant, aucun montant net à risque en raison des opérations sur produits négociés avec une contrepartie en particulier n'était jugé important en regard de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2013. Aucun risque individuel lié à une contrepartie bilatérale de première qualité n'était supérieur à 1 250 millions de dollars et aucun risque individuel lié à une contrepartie qui est une société n'était supérieur à 190 millions de dollars.

Prêts aux particuliers

L'exposition au risque de crédit lié aux prêts aux particuliers découle des secteurs Réseau canadien, Opérations internationales et Gestion de patrimoine mondiale.

Approbation de crédit

Le processus décisionnel touchant les prêts aux particuliers fait en sorte que les risques de crédit sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. En général, les décisions en matière de crédit liées aux prêts à la consommation sont traitées par le logiciel

d'approbation de crédit de la Banque et sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation de crédit et de gestion des portefeuilles de la Banque visent à assurer l'uniformité de l'octroi de crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Les méthodes rigoureuses de la Banque en matière d'octroi de crédit et la modélisation des risques au Canada sont davantage centrées sur le client que sur le produit. La Banque estime qu'une telle démarche assure une meilleure évaluation des risques que celles centrées sur le produit et devrait contribuer à la baisse des pertes sur prêts avec le temps. Le système d'approbation de crédit de la Banque calcule la dette maximale que le client peut contracter, ce qui permet au client de choisir les produits qui satisfont à tous ses besoins de crédit. Le secteur Opérations internationales s'appuie sur une démarche similaire à l'égard de la modélisation des risques, de l'approbation de crédit et de la gestion de portefeuilles.

Toutes les modifications de la notation et des politiques sont proposées par les services du risque dans les secteurs d'activité, sous la gouvernance et la supervision du groupe Gestion du risque global et conformément aux approbations clés définies par celui-ci. Les modèles et paramètres de risque doivent aussi être validés et continuellement examinés par le groupe Gestion du risque global. Le processus d'examen prévoit le renvoi au Comité de crédit principal concerné pour approbation, au besoin. Les portefeuilles de prêts à la consommation font l'objet d'exams mensuels qui servent à mieux circonscrire toute nouvelle tendance dans la qualité des prêts et à déterminer si des mesures correctives s'imposent.

Notations de risque

Le système de notation du risque lié aux particuliers de la Banque est centré sur l'emprunteur et sur l'opération. Une notation du risque est attribuée à chaque prêt à un particulier en fonction des antécédents de crédit ou de l'évaluation de crédit interne du client. Le système automatisé de notation du risque de la Banque évalue mensuellement la solvabilité de chaque client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le système de notation du risque dans son ensemble aux termes de l'approche NI avancée fait l'objet d'un examen régulier comportant un suivi du rendement en cours des principales composantes. Les modèles du risque sont validés indépendamment des secteurs responsables de la conception et de la mise en œuvre du système de notation pour en assurer l'indépendance véritable.

Le système de notation du risque canadien lié aux particuliers de la Banque utilisé dans la gestion du risque centré sur l'emprunteur et sur l'opération constitue des données importantes pour les modèles de l'approche NI avancée de Bâle II. À l'heure actuelle, l'approche standard est appliquée aux portefeuilles de prêts des Opérations internationales.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Pour ce qui est des expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels, la valeur des biens immobiliers est confirmée lors du montage au moyen d'une méthode d'évaluation automatisée ou d'une évaluation exhaustive (inspection en personne). L'évaluation est réalisée par un évaluateur tiers approuvé par la Banque. Aux fins de surveillance des principaux portefeuilles, les valeurs des biens immobiliers sont indexées trimestriellement au prix des maisons. S'il y a dépréciation de prêts des principaux portefeuilles, la valeur des biens immobiliers résidentiels est reconfirmée au moyen de méthodes d'évaluation automatisée de tiers.

Les valeurs obtenues au moyen de méthodes d'évaluation automatisée sont systématiquement validées au moyen d'un processus d'échantillonnage aléatoire qui évalue rétrospectivement les valeurs fournies par les modèles d'évaluation automatisée par rapport aux évaluations disponibles (essentiellement des méthodes d'évaluation automatisée de tiers). Lorsque des évaluations de tiers sont obtenues, la Banque s'appuie sur le titre professionnel de l'évaluateur. Un échantillon des rapports d'évaluation approuvés est examiné par les évaluateurs principaux de la Banque afin d'assurer que la qualité des évaluations est uniforme et que les valeurs obtenues sont satisfaisantes. Les évaluateurs tiers sont choisis au moyen d'une liste d'évaluateurs préapprouvés par la Banque.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours des actions, les cours de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. La table des matières des informations sur le risque de marché est présentée ci-après.

Table des matières des informations sur le risque de marché

Table des matières	Page	Tableaux et diagrammes	Page
Catégories du risque de marché	71		
Risque de taux d'intérêt	71		
Risque d'écart de taux	71		
Risque de change	71		
Risque sur actions	71		
Risque sur marchandises	71		
Gouvernance du risque de marché	71		
Sommaire des mesures du risque	71		
Valeur à risque	71		
Exigence de fonds propres incrémentale et mesure du risque global	72		
Essais dans des conditions critiques	72		
Analyse de sensibilité	72		
Analyse des écarts de sensibilité	72		
Validation des modèles de risque de marché	72		
Risque de marché lié aux activités autres que de transaction	72		
Risque de taux d'intérêt	72	D44 Écart de sensibilité aux taux d'intérêt, T48 Écart de taux d'intérêt, T49 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels	73 73 73
Risque de change	73		
Risques liés aux portefeuilles de placements	73		
Risque de marché lié aux activités de transaction	74	T50 VàR quotidienne par facteurs de risque D45 Répartition des revenus de transaction D46 Revenus de transaction quotidiens c. VàR	74 74 74
Interdépendance du risque de marché et de l'état de la situation financière	75	T51 Interdépendance du risque de marché et de l'état de la situation financière	75
Produits dérivés et opérations structurées	75		
Produits dérivés	75		
Opérations structurées	75		
Exposition au risque en Europe	30-32	T19 Exposition au risque en Europe T20 Expositions provisionnées T21 Exposition de la Banque par pays	31 31 31
Risque de marché	46	T36 Total du capital lié au risque de marché	46
Instruments financiers	48	T39 Titres hypothécaires T40 Titres adossés à des créances avec flux groupés (« TCFG »)	49 49

Catégories du risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte attribuable aux variations du degré ou à la volatilité des taux d'intérêt. Ce risque touche des instruments comme, sans toutefois s'y limiter, les titres de créance, les prêts, les prêts hypothécaires, les dépôts et les dérivés.

Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'analyses des écarts de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur le revenu annuel et la VâR, et il est atténué grâce à la diversification du portefeuille et des couvertures au moyen de dérivés de taux d'intérêt et de titres de créance.

Risque d'écart de taux

Le risque d'écart de taux correspond au risque de perte découlant des variations du prix du crédit sur le marché et de la volatilité du crédit ou de la solvabilité d'émetteurs. Ce risque touche essentiellement les portefeuilles de prêts et de titres de créance. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'analyses de défaillances immédiates, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VâR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des dérivés de crédit.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de perte découlant des fluctuations et de la volatilité des cours de change. Les titres de créance, autres titres et flux de trésorerie futurs libellés en monnaie étrangère sont exposés à ce type de risque. L'exposition au risque de change est gérée au moyen de la position de transaction maximale nette, d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VâR sont utilisés pour gérer. Le risque est géré grâce à des couvertures reposant sur des positions et des dérivés de change.

Risque sur actions

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours, de la volatilité ou de tout autre facteur de risque propre aux actions individuelles ou aux titres assimilables à des actions. Ce risque touche des instruments comme, sans toutefois s'y limiter, les actions, les fonds négociés en bourse, les fonds communs de placement, les dérivés et d'autres produits assimilables à des actions. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et les plafonds sur la VâR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des actions physiques et des instruments dérivés.

Risque sur marchandises

Le risque sur marchandises correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours ou de la volatilité des métaux précieux, des métaux de base, des produits énergétiques et des produits agricoles. Les positions sur marchandises physiques et sur dérivés sont exposées à ce risque. Le risque est géré au moyen de la position de transaction totale nette, d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VâR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des dérivés de marchandises.

Les facteurs de risque liés aux activités de transaction et aux activités autres que de transaction sont présentés ci-après.

Activités autres que de transaction

Activités de financement

Risque de taux d'intérêt
Risque de change

Activités d'investissement

Risque de taux d'intérêt
Risque d'écart de taux
Risque de change
Risque sur actions

Activités de transaction

Risque de taux d'intérêt
Risque d'écart de taux
Risque de change
Risque sur actions
Risque sur marchandises

Gouvernance du risque de marché

Aperçu

Une fois l'an, le conseil d'administration examine et approuve les politiques et limites à l'égard du risque de marché. Le Comité de gestion du passif (le « CGP ») et le Comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques (le « CGRMAP ») veillent à l'application du cadre établi par le conseil d'administration et surveillent le risque de marché auquel la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ce risque. Le CGRMAP établit des politiques de fonctionnement précises et des limites par produit, par portefeuille, par unité opérationnelle et par secteur d'activité, ainsi qu'à l'échelle de la Banque. Les limites sont examinées au moins une fois l'an.

Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de marché important, soutenant le CGRMAP et le CGP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, de la surveillance, de la communication, de la proposition de normes et du soutien à la création de produits. Afin d'assurer le respect des politiques et des limites, le risque de marché est surveillé indépendamment de manière continue par le groupe Gestion du risque global ou par les services administratifs. Ils fournissent à la haute direction, aux unités opérationnelles, au CGP et au CGRMAP des rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels sur le risque de marché par secteurs d'activité et par types de risques.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Ces mesures sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité particulière. Les principales techniques de mesure sont la valeur à risque (« VâR »), l'exigence de fonds propres incrémentale, la mesure du risque global, les essais dans des conditions critiques, l'analyse de sensibilité et l'analyse des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt. L'utilisation et les caractéristiques de chacune de ces techniques sont présentées à la rubrique « Sommaire des mesures du risque ».

Sommaire des mesures du risque

Valeur à risque (VâR)

La VâR est une mesure statistique servant à estimer les pertes potentielles découlant du risque de marché fondée sur un niveau de confiance et un horizon temporel communs. La Banque calcule la VâR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour pour ses portefeuilles de transaction. Par conséquent, il est prévu qu'une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VâR. La VâR a deux composantes, à savoir le risque de marché général et le risque spécifique à la dette. La Banque calcule la VâR du risque de marché général à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour ce qui est des instruments de créance et de dérivés de crédit, le risque propre au débiteur n'est pas reflété dans la VâR au titre du risque de marché général et est calculé au moyen de la VâR du risque spécifique à la dette, qui a recours à la méthode de simulation de Monte Carlo. En outre, la Banque calcule une VâR ayant subi une simulation de crise, laquelle est obtenue au moyen de la même méthode de base que la VâR, mais est calibrée en fonction d'une période de un an considérée comme ayant subi une crise. La période ayant subi une crise est déterminée par analyse du profil de risque du portefeuille de transaction en regard de données de marché historiques. La VâR ayant subi une situation de crise vient compléter la VâR, puisqu'elle évalue l'incidence d'une volatilité de marché supérieure aux données historiques prises en compte dans le calcul de la VâR.

Tous les principaux facteurs de risque se reflètent dans la VâR. Lorsqu'il n'existe pas de données historiques, des substituts sont utilisés pour établir la volatilité pertinente de la VâR et de la VâR ayant subi une simulation de crise jusqu'à ce que des données suffisantes soient disponibles. La fluctuation de la VâR entre les périodes est généralement attribuable aux variations des niveaux d'exposition, de la volatilité ou des corrélations entre les catégories d'actifs. La VâR sert également à évaluer les risques découlant de certains portefeuilles de financement et de placements. Les évaluations rétroactives des résultats réels par rapport aux résultats au titre de la VâR sont aussi une partie importante et nécessaire du processus lié à la VâR, puisqu'elles valident la qualité et l'exactitude du modèle de la VâR de la Banque. Le conseil d'administration examine les résultats de la VâR et des évaluations rétrospectives tous les trimestres.

Exigence de fonds propres incrémentale et mesure du risque global

Les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché imposées par l'accord de Bâle comprennent l'exigence de fonds propres incrémentale et la mesure du risque global, lesquels tiennent compte de ce qui suit :

Risque de défaillance : Désigne les pertes directes potentielles découlant de la défaillance d'un débiteur (émetteur d'actions/d'obligations ou contrepartie) ainsi que les pertes indirectes potentielles pouvant survenir advenant un événement de défaillance;

Risque de migration du crédit : Désigne les pertes directes potentielles découlant de la révision à la baisse ou à la hausse de notations ainsi que les pertes indirectes potentielles pouvant survenir en cas d'événement de migration du crédit.

Un modèle Monte Carlo est appliqué aux débiteurs sous-jacents aux portefeuilles de dérivés de crédit et d'obligations aux fins de simulations de défaillance et de migration. De plus, pour la mesure du risque global d'un portefeuille de transaction en corrélation, un modèle de simulation de marché sert également à tenir compte des variations historiques des prix. L'exigence de fonds propres incrémentale et la mesure du risque global sont calculées au 99,9^e centile sur un horizon de liquidité de un an. Le conseil d'administration examine les résultats de l'exigence de fonds propres incrémentale et de la mesure du risque global tous les trimestres.

Essais dans des conditions critiques

L'une des limites inhérentes à la VaR et à la VaR ayant subi une situation de crise est que celles-ci ne reflètent que l'historique de volatilité récent et une période de un an considérée comme ayant subi une crise, respectivement. Par conséquent, les essais dans des conditions critiques permettent d'examiner l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement marqués des facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Les conditions critiques retenues sont conçues pour tenir compte d'importants mouvements des facteurs de risque ainsi que d'événements de marché historiques et hypothétiques comportant de multiples risques. Les conditions historiques tiennent compte de fluctuations considérables sur des périodes qui sont beaucoup plus longues que la période de détention de un jour utilisée dans le calcul de la VaR, comme la crise du crédit de 2008 ou la crise financière russe en 1998. Comme c'est le cas pour la VaR, la VaR ayant subi une situation de crise fournit à la direction de l'information sur les pertes pouvant potentiellement découler d'événements extrêmes. De plus, les résultats du programme d'essais dans des conditions critiques sont utilisés pour vérifier que les fonds propres liés au risque de marché de la Banque sont suffisants pour absorber ces pertes potentielles.

La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à une série d'essais dans des conditions critiques sur une base quotidienne, hebdomadaire et mensuelle. Elle évalue aussi mensuellement le risque dans ses portefeuilles de placements en effectuant des essais dans des conditions critiques fondés sur des sensibilités à des facteurs de risque et à des événements précis sur le marché. Le programme d'essais dans des conditions critiques constitue une composante essentielle du cadre de gestion du risque global de la Banque, qui s'ajoute à la VaR ainsi qu'à d'autres mesures et contrôles du risque de la Banque. Le conseil d'administration examine les résultats des essais dans des conditions critiques tous les trimestres.

Analyse de sensibilité

Pour les portefeuilles de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des facteurs de risque, dont les cours et la volatilité, sur les produits financiers et les portefeuilles. Ces mesures s'appliquent à tous les types de produits et les régions géographiques et sont utilisées pour le suivi des limites et la communication de l'information à la direction.

Pour les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des capitaux propres. Cette analyse s'applique aux activités opérationnelles que la Banque mène dans chacune des grandes devises à l'échelle mondiale. L'analyse de sensibilité de la Banque aux fins d'établissement de limites et de présentation de l'information est évaluée au moyen de variations parallèles favorables et défavorables des courbes de taux d'intérêt sous-jacents. La Banque effectue également des analyses de sensibilité au moyen de variations non parallèles des courbes de taux d'intérêt, notamment en accentuant, en aplatisant et en déformant la courbe. Le conseil d'administration examine les résultats des analyses de sensibilité tous les trimestres.

Analyse des écarts de sensibilité

L'analyse des écarts de sensibilité sert à évaluer la sensibilité aux taux d'intérêt des disparités liées à la refixation des prix des activités autres que de transaction

de la Banque. Aux termes de cette analyse, les actifs, les passifs et les instruments ne figurant pas à l'état de la situation financière sensibles aux taux d'intérêt sont attribués à des périodes définies selon les dates prévues de refixation des prix. L'écart de taux d'intérêt des produits assortis d'échéances contractuelles est fondé sur la date d'échéance contractuelle ou la prochaine date de réévaluation du prix, selon la plus rapprochée de ces deux dates. L'écart de taux d'intérêt des produits n'ayant pas d'échéance contractuelle est fondé sur le comportement historique des consommateurs. Le conseil d'administration examine les résultats des analyses des écarts de sensibilité tous les trimestres.

Validation des modèles de risque de marché

Avant qu'un nouveau modèle de risque de marché soit mis en œuvre, il a fait l'objet d'une validation approfondie et d'essais suffisants. Le modèle est validé lors de son élaboration initiale et lorsque des changements importants y sont apportés. Les modèles sont également validés périodiquement à une fréquence déterminée par les notations des risques visés par le modèle. Certains événements peuvent déclencher une validation anticipée, à savoir d'importantes variations de la structure du marché ou de la composition du portefeuille. La validation des modèles passe par des évaluations rétroactives et des analyses supplémentaires, y compris ce qui suit :

- un examen théorique ou des tests visant à évaluer le caractère approprié des hypothèses utilisées dans le modèle interne
- des analyses d'impact, y compris des simulations de crise, qui surviendraient advenant diverses conditions du marché historiques et hypothétiques;
- le recours à des portefeuilles hypothétiques visant à assurer que le modèle tient compte du risque de concentration pouvant survenir dans un portefeuille qui n'est pas diversifié.

Le processus de validation est régi par la politique de gestion des risques à l'aide de modèles de la Banque.

Risque de marché lié aux activités autres que de transaction

Activités de financement et d'investissement

Le risque de marché découlant des activités de financement et d'investissement de la Banque est déterminé, géré et contrôlé au moyen des processus de gestion de l'actif et du passif de la Banque. Le Comité de gestion du passif se réunit toutes les semaines pour examiner les risques et les possibilités et pour évaluer les résultats à ce chapitre, notamment l'efficacité des stratégies de couverture.

Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt liés aux portefeuilles d'activités autres que de transaction découlent essentiellement des disparités de taux d'intérêt (fréquence des refixations de prix) au titre des expositions des actifs et des passifs. Les plus importantes expositions liées au portefeuille d'activités autres que de transaction découlent des services bancaires aux particuliers au Canada. La principale composante de ce risque est liée aux positions du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation. Le tableau 48 résume les écarts de taux d'intérêt au titre des positions liées aux activités autres que de transaction de la Banque.

Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de prêt, de financement et d'investissement de la Banque est géré conformément aux politiques et limites globales approuvées par le conseil d'administration, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres. La limite relative aux revenus mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur les revenus d'intérêts nets annuels de la Banque au cours des douze prochains mois, tandis que la limite liée à la valeur économique mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée de l'actif net de la Banque. Ces limites sont fixées d'après le cadre de tolérance au risque documenté de la Banque. L'utilisation des limites à l'échelle du conseil fait régulièrement l'objet d'un rapport au Comité de gestion du passif et au conseil d'administration. Toute exception aux limites est déclarée conformément à la politique de suivi et de conformité relative aux limites de la Banque.

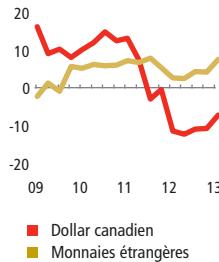
Les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres résultent de la différence entre le rendement gagné sur les actifs autres que de négociation de la Banque et le taux d'intérêt versé sur ses passifs. Les écarts en ce qui a trait aux rendements découlent en partie de la disparité dans les caractéristiques relatives à l'échéance et à la modification de taux des actifs et des passifs. Cette disparité est inhérente aux opérations autres que de négociation de la Banque et expose cette dernière à des variations défavorables des taux d'intérêt. Le Comité de gestion du passif fournit une orientation stratégique en ce qui a trait à la gestion du risque de taux d'intérêt structurel dans le cadre de tolérance au risque approuvé par le conseil d'administration. Trésorerie du Groupe met en œuvre la

stratégie de gestion de l'actif et du passif en vue d'améliorer les revenus d'intérêts nets dans le cadre de tolérance au risque établi. La Banque a par ailleurs recours à des analyses des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt, à des modèles de simulation, à des analyses de sensibilité et à la VaR pour l'évaluation du risque, la surveillance des limites et la planification. Les calculs du risque de taux d'intérêt de la Banque se fondent généralement sur la révision des taux contractuels ou l'échéance des actifs et des passifs inscrits ou non à l'état de la situation financière, selon la première des deux éventualités, bien que certains actifs et passifs, comme ceux liés aux cartes de crédit et aux dépôts ne comportant pas d'échéance fixe, se voient attribuer un profil d'échéance basé sur la durée de l'exposition au risque. Les remboursements par anticipation prévus à l'égard des prêts et des produits d'investissement encaissables sont également intégrés aux calculs du risque. Il est présumé que les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt.

Le tableau 49 fait état de l'incidence après impôt d'une variation immédiate et soutenue de 100 points de base pendant un an sur le bénéfice annuel et la valeur économique des capitaux propres. Les sensibilités aux taux d'intérêt sont fondées sur un bilan statique. Aucune hypothèse n'est posée au titre des mesures de la direction en vue d'atténuer le risque. Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt à la clôture de l'exercice 2013, une hausse immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt, pour toutes les devises et toutes les échéances, aurait pour effet d'augmenter le bénéfice net après impôt d'environ 97 millions de dollars au cours des 12 prochains mois. Au cours de l'exercice 2013, ce chiffre a varié de 42 millions de dollars à 97 millions de dollars.

La même hausse des taux d'intérêt réduirait la valeur actualisée après impôt de l'actif net de la Banque d'environ 572 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2013, ce chiffre a varié de 572 millions de dollars à 807 millions de dollars. La sensibilité directionnelle de ces deux indicateurs clés est en grande partie déterminée par la différence d'horizons temporels (le bénéfice annuel n'illustre l'incidence que dans les douze prochains mois, alors que la valeur économique prend en compte l'incidence potentielle des variations du taux d'intérêt sur la valeur actualisée de tous les flux de trésorerie futurs). Le bénéfice annuel et la valeur économique sont comparés aux limites approuvées par le conseil d'administration. Il n'y a pas eu de dépassements aux limites au cours de l'exercice.

D44 Écart de sensibilité aux taux d'intérêt
en milliards de dollars, écart de sensibilité aux taux d'intérêt pour un an



T48 Écart de taux d'intérêt

Positions sensibles aux taux d'intérêt ¹⁾ Au 31 octobre 2013 (en milliards de dollars)	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Plus de 1 an	Positions non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Dollars canadiens					
Actifs	211,3 \$	39,0 \$	132,1 \$	5,6 \$	388,0 \$
Passifs	204,2	53,4	119,9	10,5	388,0
Écart	7,1 \$	(14,4)\$	12,2 \$	(4,9)\$	– \$
Monnaies étrangères					
Actifs	271,0 \$	20,3 \$	32,8 \$	31,7 \$	355,8 \$
Passifs	261,6	22,1	22,0	50,1	355,8
Écart	9,4 \$	(1,8)\$	10,8 \$	(18,4)\$	– \$
Total					
Écart	16,5 \$	(16,2)\$	23,0 \$	(23,3)\$	– \$
Au 31 octobre 2012					
Écart	11,3 \$	(20,2)\$	27,9 \$	(19,0) \$	– \$

1) Compte tenu des instruments ne figurant pas à l'état de la situation financière et du montant estimatif des remboursements anticipés de prêts à la consommation, de prêts hypothécaires et de CPG encaissables.

L'écart ne figurant pas à l'état de la situation financière est porté aux passifs.

T49 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013		2012	
	Valeur économique des capitaux propres	Bénéfice annuel	Valeur économique des capitaux propres	Bénéfice annuel
Incidence après impôt				
Hausse de 100 points de base des taux				
Risque lié aux activités autres que de transaction	(572)\$	97 \$	(460)\$	(78)\$
Baisse de 100 points de base des taux				
Risque lié aux activités autres que de transaction	420 \$	(103)\$	294 \$	(85)\$

1) Les variations des positions de transaction ne sont pas prises en compte dans la détermination de la sensibilité aux taux d'intérêt structurels. Certains montants de la période antérieure ont été retraités pour tenir compte de ce changement.

Risque de change

Le risque de change inhérent aux activités de financement et d'investissement non couvertes de la Banque découle essentiellement de ses investissements nets dans des établissements à l'étranger et du bénéfice en devises qu'elle tire de ses succursales situées au pays et à l'étranger.

Le risque de change lié aux investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger est assujetti à une limite approuvée par le conseil d'administration. Cette limite tient compte de facteurs tels que la volatilité éventuelle des capitaux propres et l'incidence éventuelle des fluctuations des taux de change sur les ratios de fonds propres. Chaque trimestre, le Comité de gestion du passif examine la position de la Banque relativement au risque de change lié à ses investissements nets et détermine les stratégies de couverture appropriées. Les activités de couverture peuvent inclure le financement des placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

Les profits et les pertes de change découlant des investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et des incidences fiscales connexes, sont portés au cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. En revanche, les ratios des fonds propres réglementaires de la Banque ne sont pas touchés de manière importante par ces fluctuations des cours de change étant donné que les actifs pondérés en fonction des risques des établissements à l'étranger varient normalement dans la même direction.

La Banque est également exposée au risque de change sur le bénéfice de ses succursales situées au pays et à l'étranger. La Banque prévoit ses revenus et ses charges en devises, qui sont principalement libellés en dollars américains, sur un certain nombre de trimestres futurs. Le CGP évalue aussi les tendances en matière de données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer s'il faut couvrir une partie ou la totalité des revenus et des charges estimatifs futurs en devises. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur devises ainsi que les options sur devises et les swaps de devises. Certaines de ces couvertures économiques peuvent ne pas être admissibles à la comptabilité de couverture et il pourrait donc y avoir un décalage entre le moment où sont comptabilisés les gains ou les pertes découlant des couvertures économiques et le moment où sont comptabilisés les gains ou les pertes de change sous-jacents. Conformément aux IFRS, les profits et les pertes de change découlant des éléments monétaires et non monétaires sont portés directement au compte de résultat.

Au 31 octobre 2013, en l'absence de couvertures, principalement à l'égard de l'exposition au dollar américain, une hausse de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les devises dans lesquelles la Banque exerce des activités aurait diminué d'environ 47 millions de dollars son bénéfice de l'exercice avant impôt. Au 31 octobre 2013, compte tenu des activités de couverture, une variation similaire du dollar canadien aurait donné lieu à une augmentation d'environ 224 millions de dollars des pertes de change latentes imputées au cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Risques liés aux portefeuilles de placements

La Banque détient des portefeuilles de placements pour satisfaire aux exigences en matière de liquidités et de réserve légale, de même qu'à des fins d'investissement. Ces portefeuilles exposent la Banque aux risques de taux d'intérêt, de change et d'écart de taux ainsi qu'au risque sur actions. Les placements sous forme de titres de créance sont principalement constitués

RAPPORT DE GESTION

d'obligations d'États, d'organismes gouvernementaux et de sociétés. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers. La plupart de ces titres sont évalués à l'aide de prix obtenus de sources externes. Les portefeuilles sont assujettis aux politiques et limites approuvées par le conseil d'administration.

Risque de marché lié aux activités de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client, mais elles ont trait aussi aux besoins propres de la Banque.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration et aux

limites globales établies au moyen de la VâR et des essais dans des conditions critiques. La qualité de la VâR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VâR est comparée avec des résultats hypothétiques fondés sur des positions de fin de journée fixes et sur les résultats réels. Une VâR à un niveau de confiance de 99 % indique une probabilité de 1 % que les pertes soient supérieures à la VâR si les positions demeurent inchangées pendant le prochain jour ouvrable. Les positions de transaction sont toutefois gérées de façon dynamique et, par conséquent, les exceptions soulevées par les évaluations rétroactives par rapport aux résultats réels sont rares. Au cours de l'exercice 2013, il n'y a eu aucune exception par rapport aux résultats hypothétiques et aucune exception par rapport aux résultats réels.

Au cours de l'exercice 2013, la VâR quotidienne totale de transaction s'est établie en moyenne à 17,4 millions de dollars, contre 18,7 millions de dollars en 2012. Cette diminution découle de la baisse du risque de marché général et du risque spécifique à la dette du fait de l'exposition moins élevée du portefeuille de titres à revenu fixe mondiaux.

Résultats de la VâR ayant subi une situation de crise

La Banque calcule également une VâR ayant subi une simulation de crise selon la même méthode de départ que la VâR. La VâR ayant subi une simulation de crise tient également compte de la volatilité de marché sur une période de un an considérée comme ayant subi une crise compte tenu du profil de risque du portefeuille de transaction. La période actuelle englobe la crise du crédit de 2008-2009 faisant suite à l'effondrement de Lehman Brothers. Au cours de l'exercice 2013, la VâR quotidienne de transaction ayant subi une simulation de crise s'est établie en moyenne à 34,3 millions de dollars, en regard de 37,1 millions de dollars en 2012. La baisse s'explique en partie par un changement de méthodologie en faveur du calcul en fonction d'une période de détention de 10 jours, comparativement à la mise à l'échelle d'un calcul en fonction d'une période de détention de 1 jour aux fins des fonds propres.

T50 VâR quotidienne par facteurs de risque

(en millions de dollars)	2013				2012			
	Clôture de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher	Clôture de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher
Écart de crédit majoré des taux d'intérêt ¹⁾	10,9 \$	10,4 \$	15,5 \$	7,0 \$	12,9 \$	11,6 \$	18,6 \$	6,4 \$
Écart de crédit	7,6	8,0	10,3	5,6	6,8	9,7	12,7	6,8
Taux d'intérêt	7,4	7,6	14,8	4,4	14,1	9,0	18,1	3,4
Actions	2,5	2,6	6,2	0,9	1,7	2,6	5,3	1,1
Change	1,5	1,2	2,8	0,4	0,8	1,1	2,5	0,4
Marchandises	3,7	3,0	7,7	1,2	3,3	2,8	4,2	1,5
Risque propre à la dette	14,5	13,8	17,3	10,2	13,7	14,5	17,6	11,9
Effet de la diversification	(15,9)	(13,6)	s.o.	s.o.	(14,0)	(13,9)	s.o.	
VâR à l'échelle de la Banque	17,2 \$	17,4 \$	21,8 \$	13,2 \$	18,4 \$	18,7 \$	24,2 \$	15,2 \$
VâR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	33,1 \$	34,3 \$	41,3 \$	28,2 \$	38,8 \$	37,1 \$	43,6 \$	32,5 \$

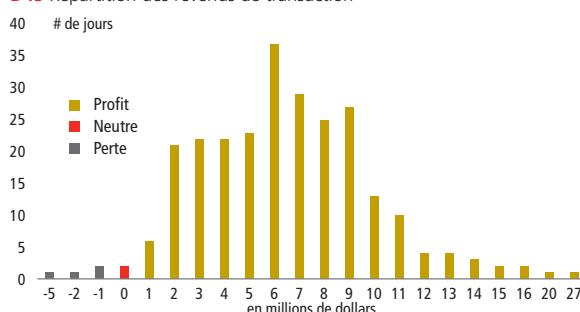
1) Ce poste s'intitulait auparavant « Taux d'intérêt ». Une granularité additionnelle a été ajoutée afin de tenir compte de l'écart de crédit et du taux d'intérêt de la VâR individuellement et collectivement.

Les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché imposées par l'accord de Bâle comprennent l'exigence de fonds propres incrémentale et la mesure du risque global, lesquels tiennent compte du risque de défaillance du débiteur et du risque de migration. Au 31 octobre 2013, les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché s'établissaient à 338 millions de dollars pour l'exigence de fonds propre incrémentale et à 166 millions de dollars pour la mesure du risque global. La surcharge au titre de la mesure du risque global totalisait 112 millions de dollars.

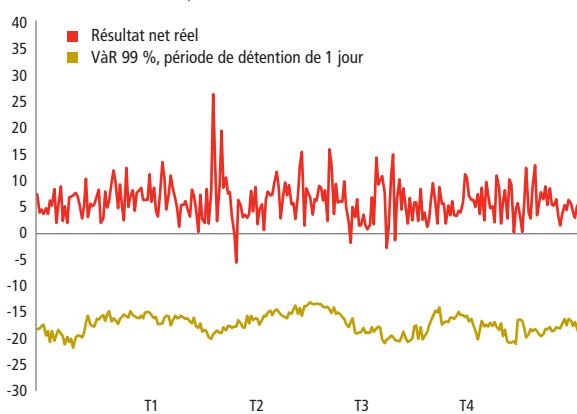
Description des composantes des revenus de transaction et comparaison graphique de la VâR quotidienne et du résultat net quotidien

Le diagramme 45 présente la répartition des revenus de transaction quotidiens pour l'exercice 2013, et le diagramme 46 compare cette répartition aux résultats de la VâR quotidienne. Les revenus de transaction tiennent compte des variations de la valeur du portefeuille ainsi que de l'incidence des nouvelles opérations, des commissions, des honoraires et des réserves. Certaines composantes des revenus qui sont calculées moins fréquemment sont prises en compte proportionnellement. Les revenus de transaction ont atteint une moyenne quotidienne de 6,2 millions de dollars, contre 6,1 millions de dollars en 2012. Les revenus ont été positifs pour 98 % des jours de transaction au cours de l'exercice, en hausse par rapport à 2012. Au cours de l'exercice, la perte la plus importante subie en une seule journée, qui est survenue le 15 mars 2013, s'est établie à 5,7 millions de dollars et était inférieure à la VâR totale de 17,8 millions de dollars la même journée.

D45 Répartition des revenus de transaction



D46 Revenus de transaction quotidiens c. VâR en millions de dollars, du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013



Interdépendance du risque de marché et de l'état de la situation financière

Les actifs et les passifs de transaction sont évalués quotidiennement à la valeur de marché et pris en compte dans les mesures du risque lié aux activités détenus à des fins de transaction comme la VaR. Les risques sur dérivés liés aux activités des Services bancaires et marchés mondiaux sont reflétés dans les mesures du risque lié aux activités de transaction, tandis que les dérivés utilisés aux fins de gestion de l'actif et du passif sont pris en compte dans le risque lié aux activités autres que de transaction. Le tableau 51 ci-dessus présente une comparaison des éléments de l'état de la situation financière qui sont couverts par les mesures du risque lié aux activités de transaction et du risque lié aux activités autres que de transaction.

T51 Interdépendance du risque de marché et de l'état de la situation financière de la Banque

Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	Mesure du risque de marché			
	État de la situation financière	Risque lié aux activités de transaction	Risque lié aux activités autres que de transaction	Principale sensibilité du risque lié aux activités autres que de transaction
Actifs financiers assujettis au risque de marché				
Métaux précieux	8 880 \$	8 880 \$	– \$	s.o.
Actifs détenus à des fins de transaction	96 489	96 489	–	s.o.
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	106	–	106	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	24 503	23 147	1 356	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	34 303	–	34 303	Taux d'intérêt, actions
Prêts	402 150 \$	– \$	402 150 \$	Taux d'intérêt
Passifs financiers assujettis au risque de marché				
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	24 977 \$	24 977 \$	– \$	s.o.
Instruments financiers dérivés	29 255	28 250	1 005	Taux d'intérêt, change
Passifs détenus à des fins de transaction	3 622	3 622	–	s.o.
Passifs au titre des prestations de retraite	1 000 \$	1 000 \$	Taux d'intérêt, écarts de crédit	

- 1) Comprend les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.
2) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.

Au 31 octobre 2012 (en millions de dollars)	Mesure du risque de marché			
	État de la situation financière	Risque lié aux activités de transaction	Risque lié aux activités autres que de transaction	Principale sensibilité du risque lié aux activités autres que de transaction
Actifs financiers assujettis au risque de marché				
Métaux précieux	12 387 \$	12 387 \$	– \$	s.o.
Actifs détenus à des fins de transaction	87 596	87 596	–	s.o.
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	197	–	197	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	30 338	28 553	1 785	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	33 361	–	33 361	Taux d'intérêt, actions
Prêts	352 487 \$	– \$	352 487 \$	Taux d'intérêt
Passifs financiers assujettis au risque de marché				
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	18 622 \$	18 622 \$	– \$	s.o.
Instruments financiers dérivés	35 299	34 322	977	Taux d'intérêt, change
Passifs détenus à des fins de transaction ²⁾	3 617	3 617	–	s.o.
Passifs au titre des prestations de retraite	1 164 \$	– \$	1 164 \$	Écarts de crédit, taux d'intérêt

- 1) Comprend les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.
2) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.

Produits dérivés et opérations structurées

Produits dérivés

La Banque a recours aux produits dérivés pour répondre aux besoins des clients, générer des revenus tirés des activités de transaction, gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités de prêt, de financement et d'investissement, et réduire le coût de son capital. Elle fait appel à plusieurs types de produits dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options, pour couvrir le risque de taux d'intérêt. Elle a aussi recours à des contrats à terme de gré à gré, à des swaps et à des options pour gérer le risque de change. Le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts et de placements est géré au moyen de swaps sur défaillance. En tant que courtier, la Banque offre une gamme de produits dérivés à ses clients, notamment des produits dérivés sur taux d'intérêt, sur cours de change, sur actions et sur marchandises, ainsi que des dérivés de crédit.

Le risque de marché découlant des opérations sur produits dérivés est assujetti aux techniques de contrôle, de communication et d'analyse présentées précédemment. La Banque utilise d'autres contrôles et techniques d'analyse pour faire face à certains risques de marché propres aux produits dérivés.

Opérations structurées

Les opérations structurées sont des opérations spécialisées qui peuvent faire appel à des combinaisons de liquidités, d'autres actifs financiers et de produits dérivés afin de répondre aux besoins particuliers de la clientèle en matière de gestion du risque ou de financement. Ces opérations sont soigneusement évaluées par la Banque, qui cherche à circonscrire les risques de crédit, de marché, de fiscalité et de réputation ainsi que le risque juridique et les autres risques, et à y faire face. Elles sont également assujetties à un examen interfonctionnel et à l'approbation de la direction des activités de transaction, du groupe Gestion du risque global et des services de la fiscalité, des finances et des affaires juridiques. Par ailleurs, les opérations structurées d'importance

sont soumises à l'examen des comités de la haute direction chargés de la gestion du risque et évaluées conformément aux pratiques décrites plus loin à la rubrique « Risque de réputation ».

Ces opérations comportent habituellement un faible risque de marché et les revenus réalisés par la Banque proviennent du savoir-faire en structuration qu'elle offre et du risque de crédit qu'elle assume. Une fois effectuées, les opérations structurées sont assujetties aux mêmes examens de crédit continus et analyses du risque de marché que les autres types d'opérations sur produits dérivés. Les examens et analyses comportent une surveillance prudente de la qualité des actifs sous-jacents ainsi que l'évaluation continue des produits dérivés et des actifs sous-jacents.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Les obligations financières comprennent les engagements envers les déposants, les paiements exigibles dans le cadre de contrats sur produits dérivés, le règlement d'opérations d'emprunt et de rachat de titres ainsi que les engagements en matière de prêt et d'investissement.

Une gestion efficace du risque de liquidité est essentielle pour maintenir la confiance des déposants et des contreparties, pour gérer le coût du financement de la Banque et pour soutenir les principales activités commerciales, même dans les circonstances les plus difficiles.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre des politiques et des limites approuvées par le conseil d'administration. Ce dernier reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux limites approuvées. Le CGP supervise le risque de liquidité pour la haute direction et se réunit chaque semaine pour passer en revue le profil de liquidité de la Banque.

RAPPORT DE GESTION

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité sont les suivants :

- Mesure du risque et établissement d'un modèle – Le modèle de liquidité de la Banque permet de mesurer et de prévoir les rentrées et les sorties de fonds, y compris les flux de trésorerie ne figurant pas à l'état de la situation financière, sur une base quotidienne. Le risque est géré par l'établissement d'un ensemble de limites clés à l'égard des sorties de fonds nettes maximales, par devise, pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme précise (écart de trésorerie), par la mise en place d'un niveau minimal de liquidités de base et par des essais de la liquidité dans des conditions critique.

- Communication – Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de liquidité important, soutenant le CGP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, d'essais dans des conditions critiques et de la communication.
- Essais dans des conditions critiques – La Banque effectue régulièrement des essais dans des conditions critiques concernant la liquidité pour évaluer l'incidence de perturbations propres au secteur d'activité ou propres à la Banque sur la liquidité de celle-ci. Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité ont de nombreux buts, notamment :
 - aider la Banque à comprendre l'évolution éventuelle, dans des conditions critiques, des diverses positions figurant et ne figurant pas à l'état de la situation financière;
 - à partir de cette compréhension, faciliter l'élaboration de plans d'atténuation des risques et d'urgence.

Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité de la Banque tiennent compte de l'incidence des changements d'hypothèses relatives au financement, du comportement des déposants et de la valeur marchande des actifs liquides. La Banque réalise des essais dans des conditions critiques qui correspondent aux pratiques du secteur et qui sont exigés par les organismes de réglementation et les agences de notation. Les résultats de ces essais sont examinés par la haute direction de la Banque et pris en considération lorsque le moment est venu de prendre des décisions en matière de liquidité.

- Planification d'urgence – La Banque a un plan d'urgence en matière de liquidité qui établit une approche devant permettre d'analyser les problèmes réels et potentiels au chapitre de la liquidité et d'y répondre. Le plan prévoit une structure de gouvernance adéquate aux fins de la gestion et de la surveillance des problèmes au chapitre de la liquidité ainsi que des processus efficaces de communication interne et externe, et il établit les mesures de prévention devant être envisagées aux différentes étapes de la crise. Un plan d'urgence est maintenu à l'échelle de la Banque et des principales filiales.
- Diversification des sources de financement – La Banque gère activement la diversification des passifs dépôts par sources, par types de déposants, par instruments, par durées et par régions géographiques.

Les valeurs comptables présentées dans le tableau des actifs liquides sont cohérentes avec celles figurant à l'état de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2013. La valeur liquide du portefeuille fluctuera en fonction de diverses conditions critiques, différentes hypothèses étant utilisées pour les conditions critiques.

Le groupe d'actifs liquides de la Banque est présenté sommairement dans le tableau qui suit :

T52 Groupes d'actifs liquides

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus à titre de garanties dans le cadre de financements par titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Aux		Total des actifs liquides non grevés ³⁾
				Actifs liquides grevés	Total des actifs liquides non grevés ³⁾	
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	44 097 \$	– \$	44 097 \$	7 509 \$	36 588 \$	32 231 \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	9 240	–	9 240	1 626	7 614	7 555
Métaux précieux	8 880	–	8 880	54	8 826	12 269
Titres	–	–	–	–	–	–
Obligations du gouvernement du Canada	28 667	8 231	36 898	23 007	13 891	8 619
Obligations de gouvernements à l'étranger	30 903	38 327	69 230	53 809	15 421	18 716
Autres titres	49 573	34 808	84 381	32 292	52 089	50 557
Prêts	–	–	–	–	–	–
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH ¹⁾	45 546	–	45 546	10 810	34 736	31 639
Prêts à vue et à court terme	887	–	887	–	887	1 127
Total	217 793 \$	81 366 \$	299 159 \$	129 107 \$	170 052 \$	162 713 \$
Au 31 octobre 2012 ²⁾	199 178 \$	64 494 \$	263 672 \$	100 959 \$	162 713 \$	–

1) Ces titres hypothécaires, lesquels sont disponibles à la vente, sont pris en compte dans les prêts hypothécaires à l'habitation dans l'état de la situation financière.

2) Les montants de la période précédente ont été retraités en fonction du classement adopté pour la période à l'étude.

3) Le total des actifs liquides non grevés correspond au total des actifs liquides moins les actifs liquides grevés.

- Liquidités de base – La Banque maintient un bloc d'actifs très liquides non grevés qui peuvent aisément être vendus ou donnés en nantissement pour garantir des emprunts si la conjoncture du marché est critique ou encore pour réagir en cas de circonstances particulières touchant la Banque. Cette dernière maintient également des actifs liquides pour remplir ses obligations de règlement quotidiennes relatives aux systèmes de paiement, de dépôt et de compensation.

Actifs liquides

Les actifs liquides sont une composante clé de la gestion de la liquidité, et la Banque détient ce type d'actifs en quantité suffisante pour répondre à ses besoins éventuels en matière de gestion de la liquidité.

Les actifs liquides peuvent servir à générer des rentrées de trésorerie, que ce soit au moyen de leur vente, de transactions de rachat ou d'autres transactions dans le cadre desquelles les actifs peuvent être donnés en garantie en vue de générer des rentrées de trésorerie ou on peut les laisser arriver à échéance. Les actifs liquides comprennent les dépôts auprès de banques centrales, les dépôts auprès de banques commerciales, les prêts à vue et autres prêts à court terme, les titres négociables, les métaux précieux et les titres reçus en garantie dans le cadre de financements par titres ou de transactions sur dérivés. Les actifs liquides ne comprennent pas les liquidités pouvant être obtenues de banques centrales.

Les titres négociables sont des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être convertis en trésorerie dans un délai donné qui est conforme au cadre de gestion de la liquidité de la Banque. Les actifs sont évalués en fonction de plusieurs facteurs, dont le délai nécessaire pour les convertir en trésorerie.

Les titres négociables pris en compte dans les actifs liquides sont composés de titres spécifiquement détenus en tant que coussin de liquidités ou aux fins de la gestion de l'actif et du passif, de titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont pour l'essentiel détenus par les Services bancaires et marchés mondiaux, ainsi que des garanties reçues dans le cadre de financements par titres ou de transactions sur dérivés.

La Banque maintient des avoirs considérables en actifs liquides non grevés afin de soutenir ses activités. De manière générale, elle peut vendre ou donner en nantissement ces actifs en vue d'honorer ses engagements. Au 31 octobre 2013, les actifs liquides non grevés s'élevaient à 170 milliards de dollars, contre 163 milliards de dollars au 31 octobre 2012. Ces actifs liquides étaient composés de titres et d'autres actifs liquides, notamment de la trésorerie, des dépôts auprès d'autres banques et des métaux précieux, à raison de 68 % et de 32 %, respectivement (67 % et 33 %, respectivement, au 31 octobre 2012). L'augmentation des actifs liquides s'explique en grande partie par la croissance du portefeuille de titres. Les actifs liquides comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires qui sont classés dans les prêts hypothécaires à l'habitation aux fins de la comptabilité.

Le groupe d'actifs liquides de la Banque est présenté sommairement dans le tableau qui suit :

T52 Groupes d'actifs liquides

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus à titre de garanties dans le cadre de financements par titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Aux		Total des actifs liquides non grevés ³⁾
				Actifs liquides grevés	Total des actifs liquides non grevés ³⁾	
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	44 097 \$	– \$	44 097 \$	7 509 \$	36 588 \$	32 231 \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	9 240	–	9 240	1 626	7 614	7 555
Métaux précieux	8 880	–	8 880	54	8 826	12 269
Titres	–	–	–	–	–	–
Obligations du gouvernement du Canada	28 667	8 231	36 898	23 007	13 891	8 619
Obligations de gouvernements à l'étranger	30 903	38 327	69 230	53 809	15 421	18 716
Autres titres	49 573	34 808	84 381	32 292	52 089	50 557
Prêts	–	–	–	–	–	–
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH ¹⁾	45 546	–	45 546	10 810	34 736	31 639
Prêts à vue et à court terme	887	–	887	–	887	1 127
Total	217 793 \$	81 366 \$	299 159 \$	129 107 \$	170 052 \$	162 713 \$
Au 31 octobre 2012 ²⁾	199 178 \$	64 494 \$	263 672 \$	100 959 \$	162 713 \$	–

1) Ces titres hypothécaires, lesquels sont disponibles à la vente, sont pris en compte dans les prêts hypothécaires à l'habitation dans l'état de la situation financière.

2) Les montants de la période précédente ont été retraités en fonction du classement adopté pour la période à l'étude.

3) Le total des actifs liquides non grevés correspond au total des actifs liquides moins les actifs liquides grevés.

Le sommaire du total des actifs liquides non grevés détenus par la banque société mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger est présenté ci-dessous :

T53 Total des actifs liquides non grevés détenus par la banque société mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger

(en millions de dollars) ¹⁾	Aux	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
La Banque de Nouvelle-Écosse (société mère)	126 376 \$	121 110 \$
Filiales de la Banque au Canada	21 288	18 328
Filiales de la Banque à l'étranger	22 388	23 275
Total	170 052 \$	162 713 \$

1) Les montants de la période précédente ont été retraités en fonction du classement adopté pour la période à l'étude.

Le bassin de liquidités de la Banque est détenu dans diverses grandes monnaies, surtout le dollar canadien et le dollar américain. Comme il est expliqué ci-dessus, la grande majorité (87 %) des actifs liquides sont détenus par le siège social, les succursales et les filiales canadiennes de la Banque. Dans la mesure où une réserve de liquidités détenue dans une filiale de la Banque à l'étranger est exigée aux fins de la réglementation, on présume qu'elle n'est pas disponible pour le reste du groupe. On présume que les autres actifs liquides détenus par une filiale à l'étranger ne sont disponibles que dans de rares circonstances. La Banque surveille les niveaux minimaux de liquidités requis et d'actifs détenus par chaque entité ou dans chaque territoire, et elle veille au respect de ces exigences.

Actifs grevés

Dans le cours de ses activités quotidiennes, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir une obligation, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. Des titres peuvent également être nantis dans le cadre de mises en pension. Le tableau qui suit présente le sommaire des actifs grevés et non grevés.

T54 Grèvement d'actifs

Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus à titre de garanties dans le cadre de financements par titres et de transactions sur dérivés	Actifs grevés			Actifs non grevés	
			Total des actifs	Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie ²⁾	Autres ³⁾
Actifs liquides	217 793 \$	81 366 \$	299 159 \$	119 918 \$	9 189 \$	170 052 \$	-\$
Autres titres de placement	9 462	-	9 462	2 491	-	-	6 971
Prêts	366 942		366 942	6 799	30 802	-	329 341
Autres actifs financiers ⁴⁾	123 954	-	123 954	2 938	-	-	121 016
Actifs non financiers	25 637	-	25 637	-	-	-	25 637
Total	743 788 \$	81 366 \$	825 154 \$	132 146 \$	39 991 \$	170 052 \$	482 965 \$

1) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons légales ou autres.

2) Actifs qui sont immédiatement disponibles comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités.

3) Autres actifs non grevés qui peuvent être utilisés comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement, mais que la Banque ne considère pas comme étant immédiatement disponibles. Ces autres actifs incluent les prêts, dont une partie peut être utilisée afin d'avoir accès aux facilités de banques centrales ou pour s'assurer d'un financement garanti au moyen des programmes de financement garanti de la Banque.

4) Les titres liquides reçus en garantie d'autres actifs financiers sont pris en compte dans les actifs liquides.

Au 31 octobre 2013, les actifs grevés de la Banque totalisaient 172 milliards de dollars. Des actifs non grevés restants de 653 milliards de dollars, une tranche de 170 milliards de dollars est considérée comme étant immédiatement disponible comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités comme il est détaillé dans le tableau 52, Groupe d'actifs liquides.

Aux termes de certains contrats dérivés négociés de gré à gré, la Banque devra fournir des garanties supplémentaires si jamais ses cotes de crédit sont abaissées. La Banque dispose de garanties suffisantes pour s'acquitter de ces obligations si sa cote de crédit était abaissée par une ou plusieurs agences de notation. Si les agences de notation diminuaient d'un cran ou de deux crans la cote de crédit de la Banque, celle-ci devrait donner des garanties supplémentaires de 426 millions de dollars ou de 547 millions de dollars, respectivement, afin de satisfaire aux exigences contractuelles en matière de financement des dérivés ou de marge.

Les actifs liquides grevés ne sont pas considérés comme étant disponibles pour la gestion de la liquidité. On considère que les actifs liquides utilisés pour couvrir les positions dérivées des portefeuilles de transaction ou aux fins de couverture sont disponibles pour la gestion de la liquidité s'ils réunissent les critères dont il est fait mention plus haut sous « Actifs liquides ».

Faits nouveaux en matière de réglementation sur la liquidité

En janvier 2013, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a finalisé les exigences relatives au ratio de liquidité à court terme de son cadre international. Les exigences relatives au ratio structurel de liquidité à long terme n'ont quant à elles pas été finalisées. Le ratio de liquidité à court terme et le ratio structurel de liquidité à long terme doivent être adoptés en janvier 2015

et en janvier 2018, respectivement. La Banque continue de surveiller l'évolution des exigences de liquidité à l'échelle locale.

Financement

La Banque s'assure que ses sources de financement sont bien diversifiées. Les concentrations dans le financement sont régulièrement surveillées et analysées par types. Les sources de financement sont le capital, les dépôts provenant des particuliers et des entreprises par l'intermédiaire du réseau national et international de succursales, les dépôts d'autres institutions financières ainsi que les émissions de créances de gros.

Le capital et les dépôts de particuliers constituent des composantes clés du financement de base de la Banque, et ils s'établissaient à 224 milliards de dollars au 31 octobre 2013 (191 milliards de dollars au 31 octobre 2012). L'augmentation par rapport au 31 octobre 2012 s'explique en grande partie par l'acquisition d'ING DIRECT, l'augmentation du capital autogénéré et l'émission d'actions ordinaires, ces facteurs ayant été contrebalancés par une baisse des débentures subordonnées. Une partie des dépôts d'entreprises, particulièrement ceux dont la nature a trait aux opérations ou aux relations, sont considérés comme faisant partie du financement de base de la Banque. Aussi, le financement de base est accru par des émissions de créances de gros à plus long terme (échéance originale de plus de un an) de 110 milliards de dollars (97 milliards de dollars au 31 octobre 2012). Les émissions de créances de gros à plus long terme comprennent des billets à moyen terme et des billets de dépôt, des titrisations de prêts hypothécaires, des titres adossés à des actifs et des obligations couvertes.

RAPPORT DE GESTION

La Banque exerce des activités dans bon nombre de monnaies et de pays. Les monnaies les plus importantes pour le financement sont le dollar canadien et le dollar américain. En ce qui a trait aux activités de la Banque à l’extérieur du Canada, différentes stratégies de financement sont en place, en fonction de la nature des activités du pays en question. Dans les pays où la Banque exploite une filiale de succursales bancaires, la stratégie prévoit que cette filiale sera essentiellement autofinancée sur son marché local. Pour les autres filiales ou succursales à l’extérieur du Canada dont la capacité de collecte de dépôts locaux est insuffisante, le financement est assuré par l’intermédiaire des activités de financement de gros de la Banque.

L’objectif de financement global de la Banque consiste à atteindre un équilibre approprié entre le coût et la stabilité du financement. La diversification des sources de financement est un élément clé de cette stratégie.

La stratégie de diversification des créances de gros de la Banque passe en grande partie par les principaux centres de financement de gros de la Banque à Toronto, New York, Londres et Singapour. Ces fonds sont pour l’essentiel libellés en dollars canadiens et en dollars américains. Au besoin, ces fonds font l’objet de swaps en vue de financer des actifs libellés dans différentes monnaies. La gestion de la stratégie de financement des centres de financement de gros et des risques connexes, comme le risque géographique et le risque de change, est centralisée dans le cadre de politiques et de limites qui sont approuvées par le conseil d’administration.

Dans le cours normal des activités, la Banque se sert d’une combinaison d’instruments de financement de gros garantis et non garantis dans divers

Aux États-Unis, du financement de gros à court terme est obtenu au moyen de l’émission de certificats de dépôt négociables et de programmes de papier commercial. Le programme de billets à moyen terme de la Banque sert à assurer le financement de gros à long terme aux États-Unis. Ailleurs dans le monde, la Banque obtient du financement de gros à court terme au moyen de certificats de dépôt libellés en diverses monnaies et d’un programme de papier commercial australien. La Banque obtient du financement à terme de gros ailleurs dans le monde en diverses monnaies au moyen d’un programme de billets à moyen terme européen ainsi que d’un programme d’obligations mondiales couvertes (jusqu’à maintenant, les titres émis ont été libellés en dollars américains et en dollars australiens).

L’émission par la Banque de capitaux propres autres que ceux revenant aux actionnaires ordinaires, y compris les débentures subordonnées, afin de satisfaire aux exigences en matière de fonds propres réglementaires fournit également du financement à long terme additionnel.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles restantes du financement obtenu au moyen d’émissions de créances de gros. Dans l’état de la situation financière, ces passifs sont pour l’essentiel pris en compte au poste « Dépôts d’entreprises et d’administrations publiques ».

T55 Financement de gros¹⁾

Au 31 octobre 2013 (en millions dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de cinq ans	Total
Financement non garanti										
Billets à moyen terme et billets de dépôt	486 \$	3 426 \$	2 493 \$	2 116 \$	1 487 \$	10 009 \$	14 275 \$	25 848 \$	1 377 \$	51 508 \$
Billets de dépôt au porteur, papier commercial et certificats de dépôts	12 666	31 061	26 376	5 183	6 055	81 341	8 274	930	125	90 670
Financement garanti										
Titrisations de prêts hypothécaires ²⁾	1 750	1 510	3 483	1 327	1 369	9 439	2 482	10 129	5 116	27 166
Obligations couvertes	16	999	42	–	10	1 067	5 998	6 809	36	13 910
Titres adossés à des actifs						–	931	2 390	1 822	5 143
Total des émissions de créances de gros	14 918 \$	36 996 \$	32 394 \$	8 626 \$	8 921 \$	101 855 \$	31 960 \$	46 106 \$	8 476 \$	188 397 \$
Ventilation :										
Financement non garanti	13 152 \$	34 487 \$	28 869 \$	7 299 \$	7 542 \$	91 349 \$	22 549 \$	26 778 \$	1 502 \$	142 178 \$
Financement garanti	1 766 \$	2 509 \$	3 525 \$	1 327 \$	1 379 \$	10 506 \$	9 411 \$	19 328 \$	6 974 \$	46 229 \$

1) Le financement de gros ne tient pas compte des opérations de pension sur titres, des acceptations bancaires et des titres d’emprunt subordonnés, lesquels sont fournis dans les tableaux sur les échéances contractuelles à la note 39 des états financiers consolidés. Les montants sont fondés sur la durée à courir jusqu’à l’échéance.

2) Correspond aux prêts hypothécaires à l’habitation financés aux termes de programmes parainnés par un organisme gouvernemental fédéral canadien. Le financement disponible aux termes de ces programmes n’a aucune incidence sur la capacité de financement de la Banque en son propre nom.

En règle générale, le financement de gros est assujetti à un risque de remboursement plus élevé dans une situation critique que d’autres sources de financement. La Banque atténue ce risque au moyen de la diversification du financement, d’un engagement continu auprès des investisseurs et du maintien d’un important bassin d’actifs liquides non grevés. Au 31 octobre 2013, les actifs liquides non grevés de 170 milliards de dollars étaient largement supérieurs au financement de gros venant à échéance dans les 12 prochains mois.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles de la Banque sont composées de contrats et d’obligations d’achat, notamment des ententes visant l’achat de biens et de services, auxquels la Banque ne peut se soustraire en droit. Le tableau 56 présente une image globale, au 31 octobre 2013, des obligations contractuelles liées à tous les passifs financiers et autres passifs de la Banque qui ont une incidence sur ses besoins de liquidités et de capital. Le tableau fournit des détails à l’égard des flux de trésorerie non actualisés à l’échéance. Suivant la nature de ces obligations, elles sont inscrites ou non à l’état de la situation financière.

Les marchés. Le choix des instruments et du marché est fondé sur un certain nombre de facteurs, y compris les coûts relatifs et la capacité du marché ainsi que l’objectif de maintenir un éventail diversifié de sources de financement. Les conditions du marché peuvent évoluer au fil du temps, ce qui a une influence sur les coûts et la capacité pour certains marchés ou instruments. L’évolution des conditions du marché peut comprendre les périodes de crise pendant lesquelles la disponibilité du financement dans certains marchés ou instruments est limitée. Dans ces circonstances, la Banque se concentrerait davantage sur les sources de financement dans les marchés qui fonctionnent bien et sur les instruments de financement garantis. Pour faire face à une période de crise majeure au cours de laquelle toutes les sources de financement de gros seraient limitées, la Banque maintient une réserve d’actifs liquides afin de réduire son risque de liquidité. Cette réserve comprend de la trésorerie, des dépôts auprès de banques centrales et des titres.

Au Canada, la Banque obtient des créances de gros à court terme et à long terme au moyen d’émissions de billets de dépôt de premier rang non garantis. Des créances de gros à long terme additionnelles sont générées par la titrisation de prêts hypothécaires à l’habitation assurés canadiens par l’intermédiaire des programmes de titrisation de la SCHL et de marges de crédit personnelles non garantis par l’intermédiaire du programme préalable de la Fiducie à terme de créances Hollis II de 7 milliards de dollars de la Banque. Bien que la Banque tienne compte des programmes de titrisation de la SCHL dans son analyse des émissions de créances de gros, cette source de financement n’est pas assujettie au risque de remboursement pouvant découler du financement obtenu sur les marchés des capitaux.

Aux États-Unis, du financement de gros à court terme est obtenu au moyen de l’émission de certificats de dépôt négociables et de programmes de papier commercial. Le programme de billets à moyen terme de la Banque sert à assurer le financement de gros à long terme aux États-Unis. Ailleurs dans le monde, la Banque obtient du financement de gros à court terme au moyen de certificats de dépôt libellés en diverses monnaies et d’un programme de papier commercial australien. La Banque obtient du financement à terme de gros ailleurs dans le monde en diverses monnaies au moyen d’un programme de billets à moyen terme européen ainsi que d’un programme d’obligations mondiales couvertes (jusqu’à maintenant, les titres émis ont été libellés en dollars américains et en dollars australiens).

L’émission par la Banque de capitaux propres autres que ceux revenant aux actionnaires ordinaires, y compris les débentures subordonnées, afin de satisfaire aux exigences en matière de fonds propres réglementaires fournit également du financement à long terme additionnel.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles restantes du financement obtenu au moyen d’émissions de créances de gros. Dans l’état de la situation financière, ces passifs sont pour l’essentiel pris en compte au poste « Dépôts d’entreprises et d’administrations publiques ».

La Banque loue un grand nombre de ses succursales, bureaux et autres locaux. La plupart des baux ont une durée de cinq ans et sont assortis d’options de reconduction. Le coût total des baux, déduction faite des revenus de location provenant des locaux sous-loués, s’est élevé à 378 millions de dollars en 2013 (321 millions de dollars en 2012). Cette hausse de 57 millions de dollars reflète principalement l’incidence sur l’exercice complet de la vente de Scotia Plaza et la

reprise à bail de l'espace occupé par la Banque dans le complexe, ainsi que les frais liés aux locaux au titre des acquisitions récentes, dont celles d'ING DIRECT au Canada, de Credito Familiar au Mexique et de Banco Colpatria en Colombie.

La Banque a signé deux contrats d'impartition majeurs. Ces deux contrats sont résiliables à la réception d'un préavis.

Le plus important de ceux-ci est un contrat conclu avec IBM Canada en 2001 visant la gestion des activités informatiques de la Banque au pays, notamment les centres de données, les succursales, les guichets automatiques bancaires et les ordinateurs de bureau. La portée de ce contrat a été élargie en 2005 afin

T56 Obligations contractuelles

Au 31 octobre (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance définie ¹⁾	Total
Dépôts	204 325 \$	78 062 \$	35 715 \$	6 636 \$	191 816 \$	516 554 \$
Acceptations	10 556	—	—	—	—	10 556
Obligations relatives à des titres vendus à découvert	2 448	7 240	6 795	6 011	2 483	24 977
Instruments financiers dérivés	6 862	7 087	5 320	9 986	—	29 255
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	77 503	5	—	—	—	77 508
Débentures subordonnées	—	—	—	5 841	—	5 841
Instruments de fonds propres – composante passif	—	—	—	—	650	650
Autres passifs	1 674	2 727	1 865	3 009	22 621	31 896
Total partiel	303 368 \$	95 121 \$	49 695 \$	31 483 \$	217 570 \$	697 237 \$
Contrats de location simple	289	455	296	499	—	1 539
Engagements de crédit ²⁾	39 553	32 088	43 834	2 670	5	118 150
Garanties financières ³⁾	—	—	—	—	26 002	26 002
Obligations liées à l'impartition	238	388	285	2	1	914
Total	343 448 \$	128 052 \$	94 110 \$	34 654 \$	243 578 \$	843 842 \$

1) Comprend les dépôts à vue et sur préavis.

2) Comportent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.

3) Comportent l'encours des garanties, lettres de crédit de soutien et lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.

Dépenses d'investissement

Le programme de dépenses d'investissement de la Banque Scotia lui procure de manière continue les ressources technologiques et immobilières qui lui sont indispensables pour servir ses clients et répondre aux exigences des nouveaux produits. Toutes les dépenses d'investissement d'importance font l'objet d'un processus d'examen et d'approbation rigoureux.

Le total des dépenses d'investissement s'est établi à 247 millions de dollars en 2013, en baisse de 33 % par rapport à 2012. La diminution a trait surtout au recul des dépenses liées aux GAB du fait de l'achèvement d'un programme de remplacement d'envergure; au recul des frais d'entretien d'immeubles du fait de la vente de Scotia Plaza à Toronto; et de la diminution des frais d'entretien des succursales aux Antilles.

Autres risques

Risque opérationnel

Le risque opérationnel s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison de l'insuffisance ou de l'échec de processus ou systèmes, d'erreurs humaines ou d'événements externes. Le risque opérationnel comprend le risque juridique et réglementaire, le risque lié aux processus d'affaires et au changement, les manquements aux obligations de fiduciaire ou aux obligations d'information, la défaillance de la technologie, les crimes financiers et les risques environnementaux. Le risque opérationnel est présent d'une façon ou d'une autre dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque. Il peut donner lieu à des pertes financières, à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque. Celle-ci réussit très bien à gérer le risque opérationnel dans le but de protéger les actifs des clients et de préserver la valeur pour les actionnaires.

Au cours de l'exercice 2013, la Banque n'a subi aucune perte importante ou potentiellement importante découlant du risque opérationnel. Les pertes découlant du risque opérationnel demeurent conformes à la tolérance au risque de la Banque.

Gouvernance et organisation

La Banque a mis au point des politiques, des procédures et des méthodes d'évaluation pour faire en sorte que le risque opérationnel soit bien circonscrit et géré au moyen de contrôles efficaces. Les principes directeurs dans le cadre

d'englober les activités informatiques aux Antilles, en Amérique centrale et au Mexique. Le contrat visant les activités au Canada, au Mexique, aux Antilles et en Amérique centrale a été renouvelé plus tôt en 2013 pour une période de cinq ans.

Le deuxième contrat, passé avec Symcor Inc. en 2003, est d'une durée de trois ans et comprend deux options de reconduction de cinq ans. Symcor Inc. gère le traitement des chèques et du règlement des factures de la Banque, y compris l'impression des relevés et des rapports partout au Canada. La dernière option de reconduction de cinq ans a été exercée et elle viendra à échéance à la fin de 2015.

Au 31 octobre (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance définie ¹⁾	Total
Dépôts	204 325 \$	78 062 \$	35 715 \$	6 636 \$	191 816 \$	516 554 \$
Acceptations	10 556	—	—	—	—	10 556
Obligations relatives à des titres vendus à découvert	2 448	7 240	6 795	6 011	2 483	24 977
Instruments financiers dérivés	6 862	7 087	5 320	9 986	—	29 255
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	77 503	5	—	—	—	77 508
Débentures subordonnées	—	—	—	5 841	—	5 841
Instruments de fonds propres – composante passif	—	—	—	—	650	650
Autres passifs	1 674	2 727	1 865	3 009	22 621	31 896
Total partiel	303 368 \$	95 121 \$	49 695 \$	31 483 \$	217 570 \$	697 237 \$
Contrats de location simple	289	455	296	499	—	1 539
Engagements de crédit ²⁾	39 553	32 088	43 834	2 670	5	118 150
Garanties financières ³⁾	—	—	—	—	26 002	26 002
Obligations liées à l'impartition	238	388	285	2	1	914
Total	343 448 \$	128 052 \$	94 110 \$	34 654 \$	243 578 \$	843 842 \$

du Programme de gestion du risque opérationnel de la Banque sont les suivants :

- Le modèle des trois points de contrôle contribue à garantir une reddition de comptes adéquate et définit clairement les rôles et les responsabilités pour la gestion du risque opérationnel. Les unités opérationnelles, qui assument les risques de leurs entreprises et de leurs activités, constituent le premier point de contrôle. Le deuxième point de contrôle est dirigé par une unité centrale de gestion du risque faisant partie de Gestion du risque global, laquelle unité est appuyée par les fonctions de contrôle et de gérance à l'échelle de la Banque. Le troisième point de contrôle est l'audit interne.
- Les divers secteurs d'activité sont assujettis à l'obligation de rendre des comptes en matière de gestion et de contrôle des risques opérationnels importants auxquels ils sont exposés.

La Banque dispose d'une structure de gouvernance et d'une structure organisationnelle qui permet une surveillance efficace et la gestion du risque opérationnel en fonction d'une tolérance au risque établie, notamment :

- un conseil d'administration responsable d'une saine gouvernance d'entreprise et qui approuve annuellement la politique de gestion du risque opérationnel et le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque;
- un comité de gestion du risque opérationnel de la haute direction, composé des chefs des secteurs d'activité et des fonctions de contrôle principales, et dirigé par le chef de la gestion des risques, qui assure une surveillance uniforme de la gestion du risque opérationnel à l'échelle de la Banque;
- des comités de gestion du risque opérationnel des unités opérationnelles mises en place pour veiller à ce que les problèmes soient connus, qu'il fassent l'objet de discussions, qu'ils soient gérés et qu'ils soient communiqués aux personnes responsables, au besoin et en temps opportun;
- des cadres de direction dont les domaines de responsabilité sont clairement définis;
- une unité centrale dans Gestion du risque global responsable d'élaborer et d'appliquer des méthodes afin de déceler, d'évaluer, de gérer et de surveiller les risques opérationnels; et de rédiger des rapports sur les risques et sur les pertes réelles et jouer un rôle proactif pour les unités opérationnelles dans leurs évaluations et leur gestion du risque opérationnel;

- des spécialistes d'unités indépendants responsables de l'élaboration de méthodes pour atténuer des composantes précises du risque opérationnel, y compris la normalisation de politiques et de processus nécessaires pour maîtriser ces risques spécifiques;
- une séparation des tâches entre les fonctions principales;
- un service d'audit interne indépendant responsable de vérifier que les principaux risques opérationnels sont décelés et évalués ainsi que de déterminer si des contrôles adéquats sont en place afin de faire en sorte que le risque global se situe à un niveau acceptable. Le service d'audit interne est également responsable de l'audit et de l'évaluation du cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque, y compris de sa conception et de son efficacité.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque énonce une approche intégrée qui a pour but de détecter, d'évaluer, de contrôler, d'atténuer et de signaler les risques opérationnels à l'échelle de la Banque. Les éléments suivants occupent une place importante dans le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque :

- Le programme d'évaluation du contrôle des risques de la Banque, géré par l'unité centrale de gestion du risque opérationnel, qui fait partie du groupe Gestion du risque global de la Banque, inclut des examens en bonne et due forme des unités, opérations et processus importants afin de déceler et d'évaluer le risque opérationnel. Ce programme permet à la direction de s'assurer que les principaux risques ont été relevés et que les contrôles sont efficaces. La direction des secteurs d'activité confirme l'exactitude de chaque évaluation et élaboré des plans d'action pour atténuer les risques si les contrôles ne sont pas efficaces. Les résultats de ces examens sont résumés et communiqués à la haute direction et au conseil d'administration.
- La Banque a dressé un inventaire standard des risques opérationnels, qui font l'objet de discussions et qui sont examinés à chaque évaluation du risque.
- Le programme d'analyse de scénarios de la Banque fournit une vision prospective des principaux risques et donne à la direction un meilleur éclairage sur le caractère plausible de la survenance d'un risque opérationnel théorique à incidence élevée. L'analyse de scénarios facilite également la répartition de la gravité dans le modèle de capital de l'approche de mesures complexes (« AMC ») de la Banque (dont il est question ci-après).
- Le programme d'indicateurs de risques clés (« IRC ») de la Banque fournit à la direction un système de détection précoce des changements en ce qui a trait à l'exposition au risque susceptible d'indiquer que le seuil de tolérance au risque opérationnel peut avoir été enfreint. Les IRC sont présents dans chaque unité opérationnelle et à l'échelle de la Banque.
- Le programme des facteurs liés au contexte commercial et au contrôle interne prend en compte l'effet des principaux facteurs liés au contexte commercial et au contrôle interne dans les fonds propres réglementaires alloués aux secteurs en utilisant un tableau de bord propre au programme. Le tableau de bord sert à ajuster les calculs du capital effectués au moyen du modèle de capital de l'AMC et, en raison de sa nature prospective, il aide également à cerner les nouvelles tendances et les risques émergents.
- La base de données centralisée sur les pertes opérationnelles de la Banque, gérée et maintenue par l'unité centrale de gestion du risque opérationnel au sein du groupe Gestion du risque global, enregistre les principaux renseignements sur les pertes opérationnelles. Ces données sont analysées, comparées avec des données externes et des mesures significatives, puis elles sont communiquées à la haute direction et au conseil d'administration afin de leur donner une idée de la tolérance, des tendances et de l'exposition au risque opérationnel.
- En raison de sa nature même, le risque opérationnel est difficile à quantifier d'une manière exhaustive et précise. Souvent, le risque opérationnel est regroupé à un autre risque ou est un sous-produit d'un autre risque, et il est involontaire. Les outils de gestion et d'évaluation du risque opérationnel continuent d'évoluer dans le secteur mondial des services financiers. La Banque peut choisir entre deux méthodes de calcul des fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel aux termes des règles de Bâle II, à savoir l'approche standard et l'approche de mesures complexes (l'« AMC »). La Banque utilise toujours l'approche standard, et elle prévoit adopter l'AMC à l'exercice 2015, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation.

- La haute direction et le conseil d'administration de la Banque reçoivent un rapport du risque opérationnel. En plus des renseignements détaillés et des tendances en ce qui a trait aux pertes découlant du risque opérationnel, le rapport comprend également de l'information sur les évaluations et les scénarios relatifs aux risques et aux contrôles, sur les tendances du secteur et les événements importants, sur les indicateurs de risques clés et sur les résultats de l'analyse des facteurs liés au contexte commercial et au contrôle interne. La combinaison de ces sources d'information procure à la Banque une vision prospective et rétrospective du risque opérationnel.
- La Banque est membre de l'Operational Riskdata Exchange Association (l'« ORX »), consortium international de banques qui s'échangent des données de sources anonymes sur les pertes. Ces données de l'industrie servent à relever et à évaluer les risques et elles sont utilisées comme données d'entrée au modèle de capital de l'AMC de la Banque. Les forums de discussion de l'ORX permettent également à la Banque de se mettre au courant des meilleures pratiques et progrès du secteur.
- Le Bureau de la gestion des fraudes de la Banque, qui repère les menaces de crimes financiers, met en œuvre des systèmes et des processus de réduction des pertes et produit des rapports sur les pertes liées aux fraudes pour la haute direction.
- Le suivi par la Banque des événements touchant son secteur d'activité, qui permet de déceler les importantes pertes subies par d'autres institutions financières et fournit un cadre de référence pour l'examen et l'évaluation de sa propre exposition aux risques.
- Le groupe Conformité globale dirige un programme sur le risque de conformité au moyen d'un réseau établi et des processus connexes qui prévoient la surveillance des changements dans la réglementation, l'évaluation du risque de conformité, la mise en place de politiques et de procédures, de la formation, la surveillance et la résolution de problèmes ainsi que des rapports sur l'état de la conformité et des contrôles de conformité pour la haute direction, le conseil d'administration et les organismes de réglementation, au besoin.
- La politique de gestion du risque lié aux nouveaux produits et services de la Banque, qui décrit les principes généraux applicables à l'examen, à l'approbation et à la mise en œuvre de nouveaux produits et services au sein de la Banque vise à donner une orientation générale. Des processus sont en place à l'échelle de la Banque et dans chaque secteur d'activité pour l'évaluation des risques liés aux nouvelles activités, aux nouveaux services et aux nouveaux produits.
- Le service de gestion de la poursuite des activités de la Banque est responsable de la gouvernance et de la surveillance de la poursuite des activités de la Banque et surveille la conformité des unités à cet égard. Les politiques de gestion de la poursuite des activités de la Banque stipulent que toutes les unités opérationnelles doivent élaborer des mesures de poursuite des activités pour leurs fonctions respectives.
- La Banque est de plus en plus exposée au risque de cybercriminalité, qui peut comprendre le vol d'actifs, l'accès non autorisé aux renseignements de nature délicate ou des perturbations opérationnelles comme les atteintes à la cybersécurité. Dans cette optique, la Banque a mis en place un programme de cybersécurité robuste et en constante évolution afin de suivre le rythme des menaces. Bien que les systèmes informatiques de la Banque demeurent sujets à des tentatives de cybercriminalité, les contre-mesures en place demeurent efficaces. La Banque Scotia n'a subi aucune atteinte importante à la cybersécurité. La Banque continue de suivre activement ce risque, et elle a recours à des services de renseignements de sécurité, à une surveillance interne, à l'examen des meilleures pratiques et à la mise en œuvre de contrôles supplémentaires, le cas échéant, pour atténuer ces risques.
- La politique de gestion des risques à l'aide de modèles de la Banque prévoit le cadre pour l'examen au moyen de modèles et l'approbation sous la supervision du Comité de gestion du risque opérationnel.
- Les programmes de formation de la Banque, y compris les examens et les cours obligatoires sur la loi contre le blanchiment d'argent, le risque opérationnel et la sécurité des renseignements permettent aux employés d'être renseignés et outillés pour protéger les actifs des clients et de la Banque.
- Les programmes d'atténuation du risque prévoient l'utilisation de polices d'assurance pour transférer le risque de pertes graves, lorsqu'il est jugé approprié et possible de le faire.

Risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une publicité négative sur les pratiques commerciales ou les relations de la Banque, qu'elle soit fondée ou non, ait une incidence défavorable sur ses revenus, ses activités ou sa clientèle ou entraîne des litiges ou d'autres procédures juridiques onéreuses.

La publicité négative sur les pratiques commerciales d'une institution peut toucher tous les aspects de son exploitation, mais elle met habituellement en jeu des questions liées à la déontologie et à l'intégrité ou à la qualité des produits et des services offerts. La publicité négative et le risque de réputation qui s'y rattache découlent souvent d'un autre genre de manquement au niveau du contrôle de la gestion du risque.

Le risque de réputation est géré et contrôlé à l'échelle de la Banque au moyen de codes de conduite, de pratiques de gouvernance ainsi que de programmes, politiques, procédures et activités de formation en matière de gestion du risque. De nombreux freins et contrepoids pertinents sont décrits plus en détail dans d'autres rubriques traitant de la gestion du risque, plus particulièrement « Risque opérationnel », où l'on fait allusion au programme de conformité bien établi de la Banque. Il incombe à l'ensemble des administrateurs, dirigeants et employés d'exercer leurs activités conformément au Code d'éthique de la Banque et de manière à réduire au minimum le risque de réputation. Quoique tous les employés, dirigeants et administrateurs doivent protéger la réputation de la Banque Scotia en se conformant au Code d'éthique de la Banque, ce sont les activités des services Affaires juridiques, Secrétariat général, Affaires publiques, internes et gouvernementales et Conformité ainsi que du Comité de gestion du risque de réputation qui sont les plus axées sur la gestion du risque de réputation.

Avant d'accorder du crédit, de donner des conseils, d'offrir des produits à ses clients ou d'établir des relations, la Banque examine si l'opération ou la relation en cause comporte un risque de réputation. Elle a élaboré une politique bien établie et approuvée par le conseil d'administration à l'égard du risque de réputation, ainsi qu'une politique et des procédures pour gérer le risque de réputation et le risque juridique liés aux transactions de financement structurées. Le groupe Gestion du risque global joue un rôle primordial dans la détection et la gestion du risque de réputation dans le cadre de l'octroi de crédit. De plus, le Comité de gestion du risque de réputation peut aider le groupe Gestion du risque global ainsi que les autres comités de gestion du risque et les unités d'exploitation à évaluer le risque de réputation inhérent aux opérations, aux projets, aux nouveaux produits et aux services.

Le Comité de gestion du risque de réputation tient compte d'un large éventail de facteurs lorsqu'il évalue les opérations pour s'assurer que la Banque répondre aux exigences éthiques les plus strictes et qu'elle soit perçue comme ayant respecté ces exigences. Ces facteurs comprennent la portée et les résultats du contrôle diligent juridique et réglementaire propre à l'opération, le but économique de l'opération, l'incidence de l'opération sur la transparence de l'information financière d'un client, la nécessité de présenter de l'information au client ou au public, les conflits d'intérêts, les questions d'équité et la perception du public.

Le Comité peut imposer des conditions aux opérations des clients, notamment en exigeant des clients qu'ils communiquent de l'information afin de favoriser la transparence de l'information financière, de sorte que les transactions répondent aux normes de la Banque. Si le Comité recommande de ne pas donner suite à une transaction et si le proposant de celle-ci souhaite quand même aller de l'avant, il revient au Comité des politiques en matière de risque de prendre l'affaire en main.

Risque environnemental

Le risque environnemental s'entend de la possibilité que des questions d'ordre environnemental mettant en cause la Banque ou ses clients puissent nuire aux résultats financiers de la Banque.

Soucieuse de se protéger et de protéger les intérêts de ses parties prenantes, la Banque se conforme à une politique environnementale qui est approuvée par le conseil d'administration. Cette politique, qui oriente ses activités quotidiennes, ses pratiques de prêt, ses ententes avec les fournisseurs, la gestion de son parc immobilier et ses pratiques de communication de l'information financière, est complétée par des politiques et pratiques propres à chacun des secteurs d'activité.

Les risques environnementaux liés aux activités commerciales de chaque emprunteur et les biens immobiliers donnés en garantie sont pris en compte lors de l'évaluation de crédit. Cela inclut une évaluation environnementale, le cas échéant, et la prise en considération des changements climatiques qui pourraient avoir des incidences importantes (notamment en ce qui concerne la réglementation, l'état physique et la réputation) sur l'emprunteur. Le groupe Gestion du risque global est le principal responsable de l'établissement des politiques, processus et normes d'atténuation du risque environnemental dans le cadre des activités d'octroi de prêts de la Banque. Les décisions sont prises conformément au cadre de gestion du risque présenté à la page 61.

Pour le financement de projets, les Principes d'Équateur révisés sont intégrés aux processus et procédures internes de la Banque depuis 2006. Ces lignes directrices environnementales et sociales, qui s'appliquent au financement de projets dont le coût en capital est d'au moins 10 millions de dollars américains, sont fondées sur les politiques de la Société financière internationale, la branche « secteur privé » de la Banque mondiale. Ces principes définissent des mesures de protection à l'égard de projets critiques afin de protéger les habitats naturels et les droits des populations autochtones ainsi que des mesures de protection s'opposant au travail des enfants et au travail forcé.

Les préoccupations environnementales jouent également un rôle de premier plan dans l'orientation des pratiques immobilières et des décisions d'achat de la Banque. Le Service des immeubles adhère à une politique de respect de l'environnement et assure la gestion responsable du parc immobilier de la Banque. De plus, d'importants programmes de recyclage et de gestion des ressources ont été institués dans les succursales et bureaux de direction de la Banque. Des systèmes de repérage ont été mis en place afin de surveiller l'utilisation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») et la consommation de papier. En 2012, les données sur les émissions de GES pour le réseau de succursales et de bureaux du siège social ont fait l'objet d'une vérification externe. Diverses mesures de réduction de l'énergie, de l'utilisation du papier et des déchets ont été mises en place. Afin de réduire encore plus l'empreinte écologique de la Banque, une politique environnementale interne sur le papier a été instaurée.

Afin qu'elle puisse continuer à exercer ses activités dans le respect de l'environnement, la Banque surveille l'évolution des exigences politiques et législatives en établissant des relations soutenues avec les gouvernements, le secteur et les parties prenantes dans les pays où elle exerce ses activités. La Banque Scotia a rencontré des organismes environnementaux, des associations sectorielles et des organismes d'investissement éthique relativement au rôle que les banques jouent quant à des enjeux tels que les changements climatiques, la protection de la biodiversité, la promotion de pratiques forestières durables ainsi que d'autres enjeux environnementaux d'importance pour les clients et les collectivités dans les régions où la Banque est établie. La Banque revoit continuellement ses politiques dans ces domaines.

La Banque Scotia offre également certains produits et services liés à l'environnement pour répondre aux demandes de ses clients et promouvoir l'économie « verte », notamment un Programme de financement ÉcoÉnergie conçu pour appuyer les particuliers et les petites entreprises qui souhaitent élaborer des petits projets axés sur l'énergie renouvelable, un produit de prêts automobiles pour véhicules hybrides, électriques et au diesel propre, un groupe axé sur la vente et la négociation de marchandises liées à l'énergie qui aide les sociétés clientes à créer et à échanger des crédits de carbone, et un programme de rénovation domiciliaire écologique ÉcoVie.

Rapports en matière d'environnement

La Banque Scotia est également signataire et participante du Carbon Disclosure Project, qui fournit de l'information aux investisseurs sur les mesures prises par les sociétés à l'égard de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la gestion des changements climatiques. En 2013, la Banque Scotia a été incluse dans le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) (Amérique du Nord), qui est un examen annuel reconnaissant les chefs de file mondiaux sur les plans financier, social et environnemental.

Risque d'assurance

La Banque distribue des produits d'assurance de tiers et est exposée au risque d'assurance. En tant que distributeur de produits d'assurance de tiers, la Banque reçoit des commissions, mais ne prend aucun risque d'assurance. La Banque est exposée au risque d'assurance dans le cadre de son rôle de souscripteur, que ce soit par la souscription directe ou par la réassurance.

Le risque d'assurance correspond au risque qu'une perte financière potentielle soit causée par une situation qui, dans les faits, se révèle différente de ce qui avait été envisagé lors du processus de tarification des produits d'assurance.

Par nature, l'assurance comprend la distribution de produits qui transfèrent des risques individuels à l'émetteur en vue d'en tirer un rendement prévu au moyen des primes d'assurance gagnées. La Banque est exposée au risque d'assurance principalement par l'intermédiaire de l'assurance crédit, de l'assurance-vie, de certaines de ses assurances immobilières et assurances dommages ainsi que de ses produits de réassurance.

La structure de gouvernance et le cadre de gestion du risque d'assurance sont calibrés au sein de chaque filiale du secteur de l'assurance en fonction de la nature et de l'importance du risque encouru. Les hauts dirigeants au sein des unités opérationnelles d'assurance sont responsables au premier chef de gérer le risque d'assurance, sous la supervision du groupe Gestion du risque global par l'intermédiaire du Comité d'évaluation du risque d'assurance. Les filiales qui sont des sociétés d'assurances ont leurs propres conseil d'administration et actuaires nommés indépendants qui veillent également à la surveillance en matière du risque.

Les sociétés d'assurances maintiennent un certain nombre de politiques et de pratiques pour gérer le risque d'assurance, et la bonne conception de produits en constitue un élément essentiel. La grande majorité des risques assurés sont par nature à court terme, c'est-à-dire qu'ils ne comportent pas de garanties de prix à long terme. La diversification géographique et la diversification de la gamme de produits constituent également des éléments importants. La réassurance est couramment utilisée comme un outil efficace pour gérer l'exposition au risque d'assurance. La Banque gère le risque d'assurance par des pratiques efficaces de souscription et d'approbation des réclamations, par un suivi constant des résultats réels et par des analyses de scénarios d'essais dans des conditions critiques.

Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque que les stratégies d'affaires de la Banque soient inefficaces, ne soient pas bien mises en œuvre ou ne soient pas bien adaptées aux changements touchant le contexte commercial.

Le conseil d'administration est en définitive responsable de la surveillance du risque stratégique, en adoptant un processus de planification stratégique et en approuvant, annuellement, un plan stratégique pour la Banque.

La Banque gère son processus de planification stratégique grâce à une série de mesures coordonnées entre l'équipe de haute direction, les secteurs d'activité et les fonctions générales. Ces mesures tiennent compte d'un large éventail de questions pertinentes, y compris la répartition du capital et des ressources, les initiatives commerciales, les transactions et investissements stratégiques, les essais dans des conditions critiques et le respect du cadre de tolérance au risque de la Banque. Ces questions sont examinées d'une manière cohérente et rigoureuse, avec la participation de tous les membres de la haute direction et du conseil d'administration.

Chaque année, un rapport exhaustif sur la stratégie est préparé, lequel résume les principales questions stratégiques de la Banque, et présenté par le chef de la direction au conseil d'administration aux fins d'examen et d'approbation.

L'efficacité de la stratégie d'entreprise de la Banque est activement surveillée et évaluée grâce à un tableau de bord équilibré qui fait l'objet de rapports tout au long de l'année.

La mise en œuvre et l'évaluation des plans stratégiques de la Banque constituent des éléments fondamentaux du cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque. La Banque déploie des efforts soutenus afin de s'assurer que tous les employés sont au courant de l'orientation stratégique globale et des objectifs de la Banque, de même que des stratégies et objectifs de leur secteur d'activité ou fonction générale. Sur une base permanente, les secteurs d'activité et les fonctions générales répertorient, gèrent et évaluent les événements et les facteurs internes et externes – y compris les facteurs risque – qui peuvent influer sur l'atteinte des objectifs stratégiques. Ces questions sont examinées à l'échelle de la Banque par l'équipe de la haute direction de la Banque, qui y apporte des ajustements, le cas échéant.

CONTRÔLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Contrôles et procédures

La responsabilité qu'assume la direction à l'égard de l'information financière publiée dans le présent rapport annuel est décrite à la page 144.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information est recueillie, puis communiquée aux membres de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des affaires financières, s'il y a lieu, afin que ceux-ci soient en mesure de prendre rapidement des décisions concernant l'information devant être fournie.

En date du 31 octobre 2013, la direction de la Banque, avec le concours du chef de la direction et du chef des affaires financières, a procédé à une évaluation de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information, au sens des règles adoptées par la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») ainsi que par les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada, et elle a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque sont efficaces.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La mise en place et le maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombe à la direction de la Banque. Ce contrôle s'entend des politiques et des procédures qui :

- ont trait à la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des sorties d'actifs de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et que les encassemens et les décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou sortie non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers de la Banque est soit prévenue, soit détectée à temps.

Tous les systèmes de contrôle, sans égard à la qualité de leur conception, comportent des limites. Par conséquent, la direction de la Banque reconnaît que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne prévient pas et ne détecte pas toutes les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. En outre, l'évaluation par la direction des contrôles fournit seulement une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

En outre, la direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière en se fondant sur le cadre établi en 1992 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »). Par suite de cette évaluation, la direction est d'avis qu'au 31 octobre 2013, le contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque n'a eu ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence sur ce contrôle.

Principales estimations comptables

Les méthodes comptables de la Banque sont essentielles à la compréhension et à l'interprétation des résultats financiers présentés dans ce rapport annuel. Les principales méthodes comptables suivies pour dresser les états financiers consolidés de la Banque sont résumées à la note 3 qui figure aux pages 120 à 132. Certaines de ces méthodes exigent de la direction qu'elle fasse des estimations et prenne des décisions subjectives faisant appel à son jugement qui sont à la fois difficiles et complexes et qui portent souvent sur des enjeux essentiellement incertains. Les méthodes comptables dont il est question plus loin revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats opérationnels de la Banque du fait que toute

modification apportée aux décisions faisant appel au jugement et aux estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. Ces estimations sont ajustées dans le cours normal des activités de la Banque pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture sous-jacente.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances traduit la meilleure estimation de la direction des pertes sur créances probables à l'égard du portefeuille de dépôts auprès d'autres institutions, de prêts consentis aux emprunteurs et d'acceptations. La direction passe régulièrement en revue la qualité du crédit afin de déterminer si le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est suffisamment élevé. Ce processus requiert de la direction qu'elle fasse des estimations et prenne des décisions subjectives faisant appel à son jugement, et ce, à bien des égards. Ces décisions subjectives faisant appel au jugement comprennent notamment la détection des prêts douteux et la prise en compte des facteurs propres à chaque prêt de même que les caractéristiques et les risques du portefeuille. Le fait de modifier ces estimations ou encore de prendre d'autres décisions éclairées ou d'avoir recours à d'autres estimations raisonnables pourrait avoir une incidence directe sur la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances comprend tant les comptes de correction collectifs que ceux évalués individuellement.

Les comptes de correction de valeur à l'égard des risques de crédit individuels importants correspondent à une estimation des pertes probables qui seront subies à l'égard des prêts douteux existants. Pour déterminer ces comptes de correction de valeur à l'égard des risques de crédit individuels, la direction doit évaluer individuellement chaque prêt pour déterminer s'il existe des indications objectives de perte de valeur et juger si le prêt est douteux. Un prêt est considéré comme douteux lorsque la direction est d'avis qu'il n'y a désormais aucune assurance raisonnable quant au recouvrement des intérêts et des paiements sur le principal selon les modalités contractuelles originales. Lorsqu'il est établi qu'un prêt est douteux, la direction estime sa valeur de réalisation nette en faisant appel à son jugement quant au calendrier des flux de trésorerie futurs, à la juste valeur de la sûreté sous-jacente donnée en garantie, aux coûts de réalisation, aux valeurs de marché observables et aux perspectives futures de l'emprunteur et de ses garants.

La dotation au compte de correction de valeur individuel a été plus élevée en 2013 qu'en 2012, en raison surtout de la hausse des provisions au sein des Opérations internationales.

La direction estime sur une base collective les comptes de correction de valeur se rapportant aux risques liés à certains portefeuilles homogènes, y compris les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et la plupart des prêts aux particuliers. Cette évaluation collective à l'égard de ces positions comprend une estimation des pertes probables inhérentes au portefeuille au moyen d'une formule tenant compte de l'ensemble des pertes subies récemment.

Un compte de correction de valeur est également établi à l'égard des pertes probables subies relativement au portefeuille de prêts productifs qui sont inhérentes au portefeuille, mais qui n'ont pas encore été relevées spécifiquement sur une base individuelle. La direction détermine ce compte de correction de valeur sur une base collective au moyen de l'évaluation de facteurs quantitatifs et qualitatifs. À l'aide d'un modèle conçu par la Banque, la direction élaboré une première estimation quantitative du compte de correction de valeur collectif du portefeuille de prêts productifs en se fondant sur de nombreux facteurs, notamment les probabilités de défaut s'appuyant sur des données moyennes historiques, les taux de perte en cas de défaut et les facteurs jouant sur l'exposition en cas de défaut. Des modifications importantes apportées à l'un ou l'autre des paramètres ou hypothèses susmentionnées pourraient influer sur l'ampleur des pertes sur créances prévues et, par conséquent, sur le compte de correction de valeur collectif. Si, par exemple, la probabilité de défaut ou les taux de perte en cas de défaut pour le portefeuille des prêts autres qu'aux particuliers augmentaient ou diminuaient indépendamment de 10 %, le modèle indiquerait une augmentation ou une diminution d'environ 85 millions de dollars de l'estimation quantitative (90 millions de dollars en 2012). L'estimation quantitative liée aux prêts autres qu'aux particuliers de 2013 comprend un ajustement à l'égard de la variation et de l'incertitude inhérentes aux paramètres de crédit fondés sur des données historiques.

Une évaluation qualitative du compte de correction de valeur collectif est effectuée à l'aide de données observables, comme les tendances et la conjoncture économiques, la concentration du portefeuille, l'évolution du risque et les tendances récemment observées concernant le volume et la gravité des retards, ainsi qu'une composante pour le caractère imprécis du modèle et des paramètres utilisés dans celui-ci. La direction procède à un examen trimestriel du compte de correction de valeur collectif afin de s'assurer qu'il est établi en fonction de la taille du portefeuille, des risques de crédit inhérents et des tendances en matière de qualité du portefeuille.

Le compte de correction de valeur total pour pertes sur créances collectif s'établissait à 2 604 millions de dollars au 31 octobre 2013, soit une augmentation de 184 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable aux fluctuations de la qualité du crédit. Le montant du compte de correction de valeur collectif rend principalement compte des prêts productifs aux entreprises et aux administrations publiques (953 millions de dollars), le reste étant attribuable aux prêts personnels et aux prêts sur cartes de crédit (1 131 millions de dollars), ainsi qu'aux prêts hypothécaires à l'habitation (561 millions de dollars). Les montants des prêts personnels et des prêts sur cartes de crédit, ainsi que des prêts hypothécaires à l'habitation comprennent les comptes de correction de valeur au titre des prêts productifs et des prêts douteux.

Juste valeur des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les évaluations subséquentes des instruments financiers dépendent de leur classement. Les prêts et créances détenus à des fins autres que de transaction, certains titres et la plupart des passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, sauf s'ils sont classés ou désignés, à l'origine, à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme étant disponibles à la vente. Tous les autres instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur, y compris ceux qui sont désignés à l'origine à la juste valeur par le biais du résultat net.

La juste valeur s'entend de la contrepartie dont conviendraient les parties dans des conditions de concurrence normale, autrement que dans un contexte de vente forcée ou de liquidation, parties qui seraient informées et consentantes et qui agiraient en toute liberté. La meilleure indication de la juste valeur est fournie par le cours acheteur ou vendeur, selon le cas, dans un marché actif (niveau 1). Lorsque le cours acheteur ou vendeur ne peut être obtenu, par exemple lorsque le marché n'est pas liquide ou n'est pas actif, la Banque a recours au prix convenu lors de la dernière transaction conclue à l'égard de cet instrument, sous réserve des ajustements nécessaires. Cette valeur peut, au besoin, également être complétée par des modèles d'évaluation internes ayant recours à des données de marché observables importantes (niveau 2) ou à des données non observables (niveau 3). Lorsque le cours du marché ne peut être obtenu, la Banque utilise le cours d'un instrument financier similaire (c'est-à-dire comportant des caractéristiques et risques similaires) ou des modèles internes qui maximisent l'utilisation de données de marché observables pour estimer la juste valeur (niveau 2). Par ailleurs, le recours à des données non observables de marché pour estimer la juste valeur donnera lieu à un classement dans le niveau 3.

Les instruments financiers des actifs détenus à des fins de transaction de la Banque comprennent principalement des titres et des prêts. Ces instruments détenus à des fins de transaction sont inscrits à leur juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, les variations de la juste valeur des instruments détenus à des fins de transaction étant constatées dans le compte consolidé de résultat dans les « Autres revenus opérationnels – Revenus provenant des activités de transaction ». La juste valeur des titres est essentiellement fondée sur les cours sur des marchés actifs, s'il en est. Lorsque de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de prix de transactions récentes ou encore de prix fournis par des courtiers ou des services de fixation des prix. La juste valeur des fonds / fiducies de revenus et des fonds de couverture est fondée sur des cours de marché observables. Lorsqu'il n'existe aucun cours de marché ou aucun cours sur un marché actif, la juste valeur est établie en fonction de la valeur liquidative la plus récente, des états financiers du fonds et d'autres informations financières obtenues auprès de gestionnaires de fonds tiers au niveau du fonds. Ces données d'entrée ne sont pas considérées comme observables, puisque nous ne pouvons pas demander le rachat de ces fonds à leur valeur liquidative.

Les titres de sociétés et autres titres de créance sont évalués au moyen de prix fournis par des fournisseurs de données de marché indépendants ou des courtiers tiers. Lorsque les prix ne sont pas disponibles sur une base constante,

les plus récentes données disponibles sont utilisées et corroborées par une approche d'évaluation fondée sur les rendements. Dans certains cas, le prix des titres est calculé au moyen de rendements interpolés pour des obligations similaires. La Banque a recours à des modèles de fixation des prix fondés sur des données d'entrée observables confirmées par le marché, comme les courbes d'écart de crédit, les courbes de taux d'intérêt et les taux de récupération. Ces données d'entrée sont corroborées mensuellement au moyen d'un processus d'évaluation indépendant des prix au sein de la Banque. Dans certains cas, les prix ne sont pas disponibles et ne peuvent être corroborés par le marché. Dans le cas de certains titres pour lesquels il n'existe aucun marché actif, aucun prix établi par consensus et aucun prix indicatif ou exécutable fourni par des tiers, la Banque s'appuie sur les prix fournis par des fournisseurs tiers et ne peut facilement observer les données de marché utilisées pour établir le prix de ces instruments.

La juste valeur des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement est essentiellement fondée sur les cours sur des marchés actifs, s'il en est. Lorsque de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de prix de transactions récentes ou encore de prix fournis par des courtiers ou des services de fixation des prix. Dans le cas des titres qui ne sont pas négociés activement, la Banque a recours à un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, en tenant compte du rendement effectif d'un instrument similaire ajusté en fonction de facteurs propres au risque de l'instrument. Parmi les autres données non observables entrant dans le calcul des flux de trésorerie actualisés, mentionnons les écarts de crédit et les modalités contractuelles pertinentes.

Les prêts détenus à des fins de transaction comprennent des prêts sur métaux précieux (essentiellement l'or et l'argent) évalués au moyen d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie en fonction de diverses données, y compris le prix au comptant et le prix à terme des métaux précieux de même que les courbes de taux d'intérêt. Les autres prêts détenus à des fins de transaction qui servent de couverture aux swaps de crédit sur rendement total liés à des prêts sont évalués en fonction de prix fixés par consensus obtenus auprès de services indépendants de fixation des prix approuvés par la Banque.

Les titres désignés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur. Ces titres sont surtout évalués au moyen de prix cotés ou de méthodes d'évaluation utilisant des données observables de marché. Pour les titres de capitaux propres qui sont négociés moins fréquemment, la juste valeur est déterminée en fonction du plus récent cours de marché. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas accessibles facilement pour les titres, comme c'est le cas pour les titres de capitaux propres d'entités non cotées ou des titres de créance structurés, la juste valeur est fondée sur un multiple du bénéfice sous-jacent ou un pourcentage des actifs sous-jacents provenant des états du commandité tiers ou de titres de créance structurés similaires. D'autres ajustements sont apportés pour tenir compte de la faible liquidité de ces titres. Lorsqu'il existe un écart important entre le prix d'achat et le prix de vente, la juste valeur est déterminée en fonction du cours d'entités non cotées de titres similaires.

La juste valeur des titres hypothécaires est surtout déterminée au moyen de prix fournis par des courtiers tiers et des fournisseurs indépendants de données de marché, lorsque le marché est plus actif. Lorsque le marché n'est pas actif, on utilise un modèle standard prenant en compte des hypothèses relatives aux taux de remboursement anticipés, aux taux de défaut et aux pertes prévues en fonction du type de garantie utilisée.

Les profits et pertes latents qui sont attribuables aux variations de la juste valeur des titres disponibles à la vente sont inscrits à l'état consolidé du résultat global.

Les dérivés désignés dans une relation de couverture doivent être comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur. Toutes les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés, à l'exception de ceux désignés comme couvertures de flux de trésorerie et de ceux désignés comme couvertures d'investissement net, sont inscrites au compte consolidé de résultat, tandis que les variations de la juste valeur des dérivés désignés comme telles couvertures sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

La juste valeur des instruments dérivés cotés en Bourse se fonde sur les cours du marché, tandis que la juste valeur des instruments dérivés hors Bourse est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de données d'entrée telles que les prix actuellement en vigueur sur le marché, des prix contractuels des instruments sous-jacents, ainsi que de la valeur temps et de la courbe des taux ou de la volatilité des positions sous-jacentes. L'établissement de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit et des coûts directs continus sur la durée de vie des instruments.

Les produits dérivés évalués au moyen de techniques d'évaluation à l'aide de données non observables comprennent surtout les swaps de taux d'intérêt et les options, les swaps de devises et les contrats de change à terme. Les techniques d'évaluation les plus fréquentes comprennent les modèles de tarification de gré à gré et de swap, utilisant les calculs de la valeur actualisée. Les modèles intègrent diverses données dont le cours de change, les taux à terme et les courbes de taux d'intérêt.

Les produits dérivés évalués au moyen d'une technique d'évaluation utilisant des données non observables sont des contrats de longue date (swaps de taux d'intérêt, swaps de devises, contrats de change à terme, contrats d'options et certains swaps sur défaillance) et les autres produits dérivés qui font référence à un panier d'actifs, de marchandises ou de devises. Ces modèles intègrent certaines données non observables telles que la volatilité et la corrélation.

La Banque a mis en place des processus et contrôles pour veiller à ce que ses justes valeurs soient adéquates. Un groupe d'examen des modèles indépendant examine les modèles d'évaluation de la Banque et en approuve l'utilisation pour des produits en particulier.

Les politiques d'évaluation de la Banque exigent que toutes les sources d'établissement des prix ou des taux, tels que les courtiers et les services de prix établis par consensus, utilisées aux fins de vérification des prix indépendants soient externes à la Banque. Périodiquement, une évaluation indépendante des sources de tarification ou des taux est effectuée afin de déterminer la présence sur le marché ainsi que la représentation sur ceux-ci.

De plus, les groupes de vérification des prix, lesquels sont indépendants des fonctions présentant des risques, veillent à ce que les prix de marché observables et les paramètres fondés sur le marché soient utilisés pour l'évaluation lorsque cela est possible. Pour les produits présentant un risque important lié aux paramètres pour lesquels des risques de marché ne sont pas observables, un examen indépendant des hypothèses formulées relativement à la tarification est effectué.

Pour en arriver à la juste valeur, des ajustements d'évaluation peuvent être effectués afin d'assurer que les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Ces ajustements mensuels incluent des variables telles que la qualité du crédit de la contrepartie, la solvabilité de la Banque, les contraintes de liquidités et des paramètres non observables. Les ajustements d'évaluation enregistrés à l'égard de la juste valeur des actifs et des passifs financiers s'établissaient à 118 millions de dollars au 31 octobre 2013 (273 millions de dollars en 2012), déduction faite de toute radiation. Ces ajustements d'évaluation sont principalement attribuables aux considérations liées au risque de crédit de contrepartie relatif aux transactions sur dérivés. L'incertitude relative aux estimations utilisées dans les modèles pourrait modifier la juste valeur et les résultats financiers comptabilisés. Par le passé, il n'était pas prévu que l'incidence d'un changement dans ces estimations puisse être importante. Toutefois, la volatilité qui a récemment marqué les marchés, entraînant des changements considérables et rapides en ce qui a trait aux données observables utilisées dans les modèles, peut accentuer la volatilité de la juste valeur établie selon ces modèles. Lorsque des données de marché non observables importantes sont utilisées comme données d'entrée clés pour évaluer certains dérivés, le profit ou la perte à la mise en place de ces dérivés est différé sur la durée du contrat sur dérivés ou jusqu'à ce que les données aux fins d'évaluation deviennent observables. Ce montant est présenté à la note 6, à la page 137.

La Banque présente le classement de tous les instruments financiers inscrits à la juste valeur selon une hiérarchie basée sur le moyen de déterminer la juste valeur. Les niveaux hiérarchiques pour l'évaluation sont les suivants :

- Niveau 1 – La juste valeur est déterminée au moyen des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques;
- Niveau 2 – La juste valeur est déterminée au moyen de modèles s'appuyant sur des données observables de marché importantes autres que les prix cotés observables pour ces instruments;
- Niveau 3 – La juste valeur est déterminée au moyen de modèles s'appuyant sur des données importantes autres que les données observables de marché.

Les actifs et passifs de la Banque présentés à la juste valeur selon la hiérarchie des évaluations sont indiqués à la note 6 aux pages 135 et 136. Le pourcentage pour chaque catégorie d'actif et de passif, selon le niveau hiérarchique des évaluations à la juste valeur, se détaillent comme suit :

T57 Hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers

Hiérarchie des justes valeurs	Actifs			Passifs	
	Actifs détenus à des fins de négociation	Titres disponibles à la vente	Dérivés	Obligations relatives aux titres vendus à découvert	Dérivés
Niveau 1	63 %	54 %	3 %	90 %	3 %
Niveau 2	36 %	40 %	95 %	10 %	95 %
Niveau 3	1 %	6 %	2 %	– %	2 %
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Dépréciation des titres de placement

Les titres de placement font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situations révèlent une indication objective de dépréciation.

Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente en deçà de leur coût initial constitue une indication de dépréciation. La perte de valeur des instruments de créance classés comme étant disponibles à la vente et de titres de placement détenus jusqu'à leur échéance est évaluée selon les mêmes critères que la dépréciation des prêts.

Lorsque la perte de valeur d'un instrument de créance ou de capitaux propres disponibles à la vente est attribuable à une dépréciation, la valeur des titres est ramenée à leur juste valeur. Les pertes découlant de la dépréciation sont reclasées du cumul des autres éléments du résultat global vers le poste « Autres revenus opérationnels – Profit net sur les titres de placement » dans le compte consolidé de résultat.

Les pertes découlant de la dépréciation des titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisées sous « Autres revenus opérationnels – Profit net sur les titres de placement » dans le compte consolidé de résultat.

Les reprises de pertes de valeur d'instruments de créance disponibles à la vente découlant d'augmentations de la juste valeur liées à des événements survenus après la date de la dépréciation sont prises en compte sous « Autres revenus opérationnels – Profit net sur les titres de placement » dans le compte consolidé de résultat, jusqu'à concurrence de la perte de valeur initiale. Les reprises de pertes de valeur de titres de capitaux propres disponibles à la vente ne sont pas comptabilisées dans le compte consolidé de résultat; les augmentations de la juste valeur de ces instruments après la dépréciation sont portées aux capitaux propres.

Les reprises de pertes de valeur de titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont prises en compte sous « Autres revenus opérationnels – Profit net sur les titres de placement » dans le compte consolidé de résultat, jusqu'à concurrence du coût amorti du placement avant la perte de valeur initiale.

Au 31 octobre 2013, les profits bruts latents sur les titres disponibles à la vente portés au cumul des autres éléments du résultat global se chiffraient à 1 297 millions de dollars (1 312 millions de dollars en 2012) et les pertes brutes latentes, à 160 millions de dollars (219 millions de dollars en 2012), ce qui a occasionné des profits nets latents de 1 137 millions de dollars (1 093 millions de dollars en 2012) avant la prise en compte des instruments de couverture. Les profits nets latents compte tenu des instruments de couvertures s'établissaient à 980 millions de dollars (891 millions de dollars en 2012).

Au 31 octobre 2013, la perte latente portée au cumul des autres éléments du résultat global relativement aux titres en position de perte latente pour plus de 12 mois s'établissait à 84 millions de dollars (140 millions de dollars en 2012). Cette perte latente comprenait une tranche de 26 millions de dollars (80 millions de dollars en 2012) en titres de créance, une tranche de 44 millions de dollars (44 millions de dollars en 2012) liée à des actions privilégiées, et une tranche de 14 millions de dollars (16 millions de dollars en 2012) liée à des actions ordinaires. Les pertes latentes sur les titres de créance découlent essentiellement des fluctuations des taux d'intérêt et des écarts de taux. En ce qui a trait aux titres de créance, sur la base de plusieurs facteurs, y compris la qualité du crédit sous-jacente des émetteurs, la Banque prévoit qu'elle continuera de recevoir les paiements d'intérêts et les paiements sur le principal futurs en temps voulu, conformément aux modalités relatives aux titres.

Avantages du personnel

La Banque parraine divers régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages sociaux à l'intention des salariés admissibles au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les prestations de retraite sont généralement établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire moyen à la date de son départ à la retraite. En règle générale, la Banque offre également d'autres avantages, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite, de même que des avantages à long terme, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

La charge au titre des avantages futurs du personnel et les obligations connexes au titre des prestations constituées sont calculées selon des méthodes actuarielles et certaines hypothèses actuarielles. La plupart de ces hypothèses sont fondées sur les meilleures estimations de la direction et sont passées en revue et approuvées une fois l'an. Les hypothèses clés ont trait au rendement à long terme des actifs des régimes, à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, à la rotation du personnel, à l'âge du départ à la retraite et à la mortalité. Pour procéder à ces estimations, la direction tient compte des attentes relatives aux tendances et à la conjoncture économiques futures, y compris les taux d'inflation, ainsi que d'autres facteurs. La direction examine également les rendements passés, les hausses salariales et le coût des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées constitue une autre hypothèse importante. Ce taux est prescrit et doit généralement correspondre au rendement actuel des obligations à long terme de premier ordre émises par des sociétés et ayant une durée jusqu'à l'échéance semblable à celle des obligations au titre des prestations constituées. Les hypothèses de la direction ayant la plus forte incidence éventuelle sont celles qui touchent le rendement à long terme hypothétique des actifs et le taux d'actualisation utilisé aux fins d'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées. Si ce rendement à long terme hypothétique avait été inférieur (ou supérieur) de 1 %, la charge de l'exercice 2013 au titre des prestations constituées aurait été supérieure (ou inférieure) de 59 millions de dollars. Si le taux d'actualisation hypothétique avait été inférieur (ou supérieur) de 1 %, la charge de l'exercice 2013, au titre des prestations constituées, aurait été supérieure (ou inférieure) de 163 millions de dollars.

La Banque se sert de la date de mesure du 31 octobre. En fonction de cette date, la Banque a enregistré un déficit de 293 millions de dollars dans ses principaux régimes de retraite, comme l'indique la note 30 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 168 à 170. La situation de capitalisation des régimes s'est améliorée principalement en raison de l'excellent rendement des actifs. L'amélioration de la situation capitalisation des régimes aura une incidence sur la charge au titre des avantages du personnel pour 2014 et, éventuellement, sur celle des exercices futurs.

La différence entre les résultats réels et les hypothèses formulées par la direction donnera lieu à un écart actuariel net et entraînera une augmentation ou une diminution de la charge au titre des avantages du personnel des exercices futurs. Conformément aux IFRS, l'écart n'est pas immédiatement constaté comme bénéfice ou charge, puisque la Banque a choisi d'employer la méthode du corridor selon laquelle les écarts actuariels sont amortis en résultat pour les périodes futures.

La direction détermine si l'écart actuariel net non constaté correspond à plus de 10 % du plus élevé des actifs du régime ou des obligations au titre des prestations à l'ouverture de chaque exercice. Tout écart actuariel net non constaté en excédent du seuil de 10 % est généralement amorti par imputation aux résultats sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés, s'échelonnant de 6 à 17 ans pour les principaux régimes de retraite de la Banque et de 7 à 26 ans pour les principaux régimes d'avantages du personnel de la Banque.

Les détails concernant les régimes d'avantages du personnel de la Banque, notamment les montants relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages du personnel, les hypothèses clés de la direction ainsi qu'une analyse de la sensibilité des obligations et de la charge au titre des avantages du personnel à des changements à ces hypothèses sont présentés à la note 30 afférente aux états financiers consolidés de 2013, qui figure aux pages 168 à 170.

Impôt sur le résultat des sociétés

La direction doit recourir à son jugement pour calculer le montant de la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que celui des actifs et passifs d'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est établie en fonction des prévisions de la direction quant aux incidences fiscales de transactions et d'événements survenus au cours de l'exercice. La direction interprète les lois fiscales de chaque territoire où elle exerce ses activités et pose des hypothèses relativement à la date prévue de la résorption des actifs et des passifs d'impôt futur. Si l'interprétation de la loi que

fait la direction devait différer de celle de l'administration fiscale ou si la date réelle à laquelle a lieu la résorption des actifs ou des passifs d'impôt futur devait différer de celle qui a été prévue, la charge d'impôt sur le résultat des exercices futurs pourrait augmenter ou diminuer.

Le montant total des actifs d'impôt différé relativement aux pertes fiscales inutilisées de la Banque ayant eu lieu au cours d'exercices antérieurs se chiffrait à 756 millions de dollars au 31 octobre 2013 (800 millions de dollars au 31 octobre 2012). L'impôt lié aux différences temporaires et les pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière totalisent 279 millions de dollars (326 millions de dollars en 2012). Le montant se rapportant aux pertes fiscales non comptabilisées se chiffre à 34 millions de dollars. Ces pertes expireront comme suit : 4 millions de dollars, à compter de 2020, et 30 millions de dollars, sans date d'expiration établie.

La Banque constitue des provisions à l'égard de positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués chaque date de clôture.

La note 29 des états financiers consolidés de 2013, qui figure aux pages 166 et 167, fournit d'autres renseignements sur la charge d'impôt sur le résultat de la Banque.

Entités ad hoc

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes avec des entités ad hoc au nom de ses clients et pour son propre compte. Ces entités ad hoc sont généralement considérées comme des fonds multicédants émettant du papier commercial, des instruments de financement bancaire ou des entités de financement structuré. De plus amples détails sont fournis à la rubrique « Arrangements ne figurant pas à l'état de la situation financière », aux pages 46 à 48.

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer si une entité ad hoc doit être consolidée. Pour procéder à cette détermination, elle doit comprendre les ententes, déterminer si une entité est considérée comme une entité ad hoc et si la Banque contrôle l'entité ad hoc en fonction des facteurs suivants :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Banque selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Banque obtienne des avantages des activités de l'entité ad hoc;
- la Banque a le pouvoir décisionnel d'obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme de « pilotage automatique », la Banque a délégué ce pouvoir décisionnel;
- la Banque a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et, par conséquent, peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc;
- la Banque conserve la majorité des risques résiduels inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

L'analyse s'effectue au moyen de techniques d'analyse qualitative et quantitative et comporte le recours à un certain nombre d'hypothèses sur l'environnement dans lequel l'entité ad hoc exerce ses activités et sur le montant et la date de réalisation des flux de trésorerie futurs.

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer s'il s'est produit un changement du contrôle. Aux fins de l'application des directives aux termes des IFRS, la Banque est d'avis que les événements suivants laissent croire qu'une modification du contrôle peut avoir eu lieu : les documents qui gouvernent l'entité ad hoc ou les arrangements contractuels sont modifiés; la Banque ou des tiers cèdent une partie ou la totalité de leur participation à des parties non liées; ou de nouveaux instruments conférant des droits sont émis en faveur de la Banque ou de tierces parties.

En 2013, il ne s'est produit aucun événement ayant modifié le contrôle qui a obligé la Banque à revoir le contrôle des fonds multicédants qui sont des entités ad hoc.

Comme l'indique la note 14 afférente aux états financiers consolidés (aux pages 150 à 152), ainsi que l'analyse des arrangements ne figurant pas à l'état de la situation financière (aux pages 46 à 48), la Banque ne détient pas le contrôle des deux fonds multicédants canadiens émettant du papier commercial adossé à des actifs (« PCAA ») qu'elle parraine et n'est donc pas tenue de les consolider à l'état de la situation financière de la Banque. La Banque exerce un contrôle sur son fonds multicédants et consolide celui-ci dans son état consolidé de la situation financière.

Goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises doit être affecté à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition en cause.

Le goodwill n'est pas amorti; il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Aux fins du test de dépréciation du goodwill, les UGT auxquelles le goodwill a été attribué sont regroupées afin que le test de dépréciation ait lieu au niveau le moins élevé auquel le goodwill est surveillé aux fins de gestion interne.

La valeur comptable de l'UGT est déterminée par la direction au moyen de modèles de capital économique internes approuvés. Ces modèles tiennent compte de divers facteurs, y compris le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et d'autres risques commerciaux pertinents pour chaque UGT. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée au moyen de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La Banque détermine cette valeur au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de plusieurs facteurs, notamment du bénéfice net normalisé, des ratios cours/bénéfice et de la prime de contrôle. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, les cours des actions des filiales cotées en Bourse ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles. Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises.

La détermination de la valeur recouvrable des UGT et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation annuel selon la méthodologie applicable au 31 juillet 2013. Ce test n'a révélé aucune perte de valeur.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuellement et lorsque les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur.

La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La Banque utilise la méthode de la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle. La Banque détermine la valeur d'utilité au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de facteurs comme des projections de flux de trésorerie approuvés par la direction, un taux d'actualisation et un taux de croissance final. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont réévaluées à la date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur est reprise si les estimations utilisées pour évaluer la valeur recouvrable ont été modifiées. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

La valeur recouvrable est largement tributaire du taux d'actualisation et de la valeur terminale. La détermination de la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Les immobilisations incorporelles ont été soumises à un test de dépréciation annuel au 31 juillet 2013. Ce test n'a révélé aucune perte de valeur.

Provisions

Aux termes des IFRS, la Banque devrait comptabiliser une provision si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Dans le présent contexte, probable signifie plus probable qu'improbable.

Litiges et autres

Dans le cours normal de ses activités, la Banque et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites et de procédures judiciaires existantes ou éventuelles ou sont parties à des poursuites et procédures, y compris des actions intentées au nom de divers groupes de demandeurs. Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet. Toutefois, d'après les renseignements dont elle dispose actuellement, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges auront une incidence défavorable importante sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque ou sur ses résultats opérationnels.

Risques de crédit liés à des éléments non inscrits à l'état de la situation financière

Le compte de correction de valeur pour risques de crédit liés à des éléments non inscrits à l'état de la situation financière a surtout trait aux risques de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les engagements de prêts non prélevés, les lettres de crédit et les lettres de garantie. Ces risques sont évalués collectivement, conformément au compte de correction de valeur collectif pour les prêts productifs non inscrits à l'état de la situation financière.

Prises de position futures en comptabilité

La Banque surveille de près les nouvelles normes et les modifications de normes existantes de l'IASB ainsi que les règlements édictés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et le BSIF.

En vigueur au 1^{er} novembre 2013

L'IASB a publié bon nombre de nouvelles normes et de normes révisées que la Banque a appliquées en date du 1^{er} novembre 2013. La Banque a achevé son évaluation, et elle sera en mesure de satisfaire aux exigences des nouvelles normes au moment de l'établissement de son rapport du premier trimestre de 2014.

Avantages du personnel

L'IAS 19, *Avantages du personnel*, élimine le recours à l'approche du corridor (méthode qu'utilise actuellement la Banque) et exige que la valeur de l'excédent ou du déficit des régimes à prestations définies soit comptabilisée à l'état de la situation financière, les gains et pertes actuariels étant comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global. De fait, la position nette d'excédent ou de déficit sera prise en compte dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne seraient pas transférés au compte consolidé de résultat de la Banque. De plus, le taux d'actualisation utilisé pour comptabiliser le montant net du produit ou de la charge d'intérêts est fondé sur le taux d'actualisation des passifs, et non sur le taux de rendement attendu des actifs. Cette situation donnera lieu à une augmentation de la charge comptabilisée au compte consolidé de résultat en fonction de la situation de capitalisation du régime. Les soldes des autres éléments du résultat global varieront aussi directement en fonction des variations des gains et pertes actuariels. La norme est en vigueur pour la Banque depuis le 1^{er} novembre 2013 et elle est appliquée de façon rétrospective.

Le 1^{er} novembre 2012, le passif net au titre des prestations était de 1 163 millions de dollars. À l'adoption de la nouvelle norme, le passif net au titre des prestations augmentera de 1 228 millions de dollars pour s'établir à 2 391 millions de dollars. De plus, la hausse des actifs d'impôt différé sera de 318 millions de dollars, et la diminution nette des capitaux propres devrait s'établir à 910 millions de dollars. La diminution des capitaux propres est le fait des baisses du cumul des autres éléments du résultat global et des résultats non distribués respectivement de 723 millions de dollars et de 187 millions de dollars. Le 31 octobre 2013, le passif net au titre des prestations de la Banque était de 1 000 millions de dollars aux termes de la norme actuelle mais devrait s'accroître pour atteindre 1 549 millions de dollars selon la nouvelle norme.

Le coût des prestations est estimé à 395 millions de dollars aux termes de la nouvelle norme, comparativement à 301 millions de dollars aux termes de la norme actuelle.

RAPPORT DE GESTION

(292 millions de dollars aux termes de la nouvelle norme, comparativement à 238 millions de dollars aux termes de la norme actuelle en 2012).

Consolidation

Les nouvelles directives et directives révisées suivantes s'appliquent aux états financiers consolidés :

L'IFRS 10, *États financiers consolidés*;

L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*.

L'IFRS 10, remplace la directive de consolidation de l'IAS 27, *États financiers individuels*. Elle propose un modèle de contrôle unique fondé sur des principes pour toutes les entités afin de déterminer quelles entités sont consolidées et énonce les exigences à respecter en matière de préparation d'états financiers consolidés. Aux termes de l'IFRS 10, il y a contrôle si l'investisseur : 1) détient un pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité; 2) est exposé ou a droit à des rendements variables du fait de sa participation dans l'entité et 3) a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influer sur les rendements. La norme fournit également des précisions et des directives supplémentaires permettant à l'investisseur de déterminer s'il agit pour son propre compte ou comme mandataire au moment de la détermination du contrôle. Cette norme est appliquée rétrospectivement, avec possibilité de certaines exceptions pratiques et de dispositions transitoires.

À l'adoption de l'IFRS 10, la Banque s'attend à déconsolider certaines fiducies par l'intermédiaire desquelles elle émet des instruments de fonds propres réglementaires. La déconsolidation de ces fiducies donnera lieu à un reclassement du poste « Participations ne donnant pas le contrôle – Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres » vers le poste « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » d'un montant de 777 millions de dollars au 1^{er} novembre 2012 et de 743 millions de dollars au 1^{er} novembre 2013. Outre ce reclassement, l'adoption de la norme n'aura aucune incidence importante sur les actifs ou les passifs de la Banque.

L'IFRS 12 élargit la définition du terme intérêt dans d'autres entités et impose l'amélioration des informations à fournir sur les entités consolidées et non consolidées avec lesquelles la Banque fait affaire. La norme exige également la présentation d'informations supplémentaires sur les entités non consolidées parrainées par la Banque. L'adoption de l'IFRS 12 n'aura aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

Partenariats

L'IFRS 11, *Partenariats*, corrige les incohérences dans la présentation des partenariats par la suppression de la méthode de la consolidation proportionnelle comme méthode de comptabilisation visant les entités sous contrôle conjoint et améliore la comptabilisation des partenariats par l'introduction d'une approche fondée sur des principes qui exige d'une partie à un partenariat qu'elle comptabilise ses droits et obligations selon le type de partenariat, plutôt que selon sa forme juridique (comme c'est actuellement le cas). L'adoption de cette norme n'aura aucune incidence importante sur les actifs et les passifs de la Banque.

Évaluation de la juste valeur

L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, fournit une définition de la juste valeur, établit un cadre unique d'évaluation de la juste valeur et énonce des exigences d'information additionnelles sur la juste valeur pour toutes les IFRS. La Banque ne s'attend pas à ce que son adoption ait une incidence importante sur la détermination de la juste valeur, mais elle est d'avis qu'elle se traduira par la communication d'informations quantitatives et qualitatives supplémentaires. Certaines de ces informations à fournir supplémentaires seront exigées à la période de présentation intermédiaire et d'autres, à la clôture de l'exercice. Cette norme sera appliquée de manière prospective.

Informations à fournir – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

L'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers*, prévoit de nouvelles informations à fournir par la Banque, dont les montants bruts faisant l'objet de droits de compensation, les montants compensés et le risque de crédit net correspondant. La Banque est d'avis que l'adoption de cette norme donnera lieu à la communication d'informations supplémentaires.

En vigueur au 1^{er} novembre 2014 et par la suite

Droits ou taxes

L'IFRIC 21, *Droits ou taxes*, fournit des directives sur le moment de comptabilisation d'un passif lié à un droit ou à une taxe imposé par une autorité publique comptabilisé conformément à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'IFRIC 21 doit être appliquée rétrospectivement, et la Banque l'appliquera le 1^{er} novembre 2014. Bien que l'interprétation fixe le moment de comptabilisation, elle ne change en rien l'évaluation du montant à comptabiliser. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette interprétation.

Entités d'investissement

L'IASB a publié des modifications, en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2014, à l'IFRS 10, à l'IFRS 12 et à l'IAS 27, lesquelles exigent qu'une société mère qui est une entité d'investissement évalue ses participations dans des filiales comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de consolider la totalité de ses filiales dans ses états financiers consolidés. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ces modifications.

Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture (modification de l'IAS 39)

Cette modification de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ajoute une exception restreinte à l'IAS 39 permettant le maintien de la comptabilité de couverture s'il y a novation d'un dérivé qui a été désigné comme un instrument de couverture au profit d'une contrepartie centrale en conséquence de l'application de textes légaux ou réglementaires si certaines conditions sont réunies. La Banque appliquera cette modification le 1^{er} novembre 2014. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette modification.

Présentation

La modification de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, clarifie les exigences relatives à la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers. La Banque appliquera cette modification le 1^{er} novembre 2014. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette modification.

Informations à fournir sur les actifs non financiers

La modification de l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, énonce de nouvelles exigences d'information sur l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs dépréciés par suite de la publication de l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. La Banque appliquera cette modification le 1^{er} novembre 2014. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette modification.

Instruments financiers

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, remplacera en trois étapes distinctes les directives contenues dans l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, en ce qui a trait au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation d'actifs financiers et à la comptabilité de couverture. La macrocouverture fera l'objet d'une norme distincte. Le 19 novembre 2013, l'IFRS 9 a été officiellement modifiée dans le but de retirer la date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2015, conformément à la décision prise à la réunion de l'IASB en juillet 2013. De plus, l'IASB a décidé de façon provisoire, lors de sa réunion de novembre 2013, que l'IFRS 9 n'entrerait pas en vigueur obligatoirement avant les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. La Banque continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que ses répercussions.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque continue de réagir aux faits nouveaux en matière de réglementation à l'échelle mondiale, comme les exigences en matière de fonds propres et de liquidités aux termes des normes mondiales établies par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« Bâle III »), les réformes des dérivés négociés hors Bourse, les mesures de protection des consommateurs et les réformes financières ciblées, notamment la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*. La Banque surveille activement l'évolution de ces sujets et d'autres questions, et elle s'efforce de minimiser leur incidence sur ses activités, s'il en est.

Il y a lieu de se reporter aux pages 38 et 76 pour une analyse complète des faits nouveaux en matière de réglementation liés respectivement aux exigences en matière de fonds propres et de liquidités.

Le 14 décembre 2012, la Réserve fédérale des États-Unis a proposé des règles visant la mise en application des normes prudentielles plus strictes et des exigences portant sur l'application anticipée de mesures correctives figurant dans les articles 165 et 166 de la loi Dodd-Frank Act en ce qui a trait aux banques étrangères et aux sociétés financières étrangères autres que les banques. La Banque étudie actuellement ces propositions ainsi que leur incidence potentielle sur ses activités aux États-Unis. La date finale pour émettre des commentaires sur ces propositions était le 30 avril 2013 et la date d'entrée en vigueur devrait se situer aux environs de juillet 2015.

Transactions avec des parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants s'entendent des personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de superviser et de contrôler les activités de la Banque, tant directement qu'indirectement, à savoir notamment les administrateurs de la Banque, le chef de la direction, toutes les personnes qui relèvent directement de ce dernier ainsi que le chef des affaires financières.

T58 Rémunération des principaux dirigeants de la Banque

(en millions de dollars)	2013	2012
Salaires et incitatifs en trésorerie ¹⁾	20 \$	20 \$
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	34	31
Prestations de retraite et autres ¹⁾	2	1
Total	56 \$	52 \$

1) Passés en charges au cours de l'exercice.

2) Attribuée au cours de l'exercice.

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires de la Banque au prix du marché aux termes du Régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Depuis 2004, la Banque n'attribue plus d'options sur actions aux administrateurs qui ne sont pas des dirigeants (se reporter à la note 28 « Rémunération fondée sur des actions » pour en savoir davantage sur ces régimes).

Prêts et dépôts des principaux dirigeants

T59 Prêts et dépôts des principaux dirigeants

(en millions de dollars)	2013	2012
Prêts	1 \$	2 \$
Dépôts	12 \$	15 \$

Au Canada, des prêts sont actuellement consentis aux principaux dirigeants selon les modalités du marché. Le 1^{er} mars 2001, la Banque a cessé de consentir des prêts à taux avantageux aux principaux dirigeants canadiens. Les prêts de ce type ayant été consentis avant le 1^{er} mars 2001 bénéficient d'une clause d'antériorité jusqu'à leur échéance.

Au 31 octobre 2013, les prêts engagés par la Banque à l'égard d'entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevaient à 3,5 millions de dollars (4,3 millions de dollars en 2012), tandis que leur encours réel se chiffrait à 1,3 million de dollars (1,6 million de dollars en 2012).

Transactions avec des entreprises associées et des coentreprises

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre les services bancaires habituels à des sociétés associées ou liées et conclut des transactions avec celles-ci, selon des modalités analogues à celles qui sont offertes à des parties non liées. Les transactions qui sont éliminées au moment de la consolidation ne sont pas présentées dans les transactions avec des parties liées. Les transactions que la Banque conclut avec des sociétés associées et des coentreprises répondent aussi à la définition de transactions avec des parties liées et elles se présentent comme suit :

T60 Transactions avec des entreprises associées et des coentreprises

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)	2013	2012
Bénéfice net	20 \$	21 \$
Prêts	511	451
Dépôts	287	572
Garanties et engagements	58 \$	49 \$

La Banque gère des actifs de 1,7 milliard de dollars (1,7 milliard de dollars au 31 octobre 2012) ce qui représente une tranche des principaux actifs des régimes de retraite de la Banque Scotia, et elle touche des commissions de 4 millions de dollars (3 millions de dollars au 31 octobre 2012).

Surveillance et gouvernance

Les responsabilités en matière de surveillance du Comité d'audit et de révision (le « CAR ») en ce qui a trait aux transactions entre parties liées comprennent la revue des politiques et des pratiques afin de cerner les transactions entre parties liées qui risquent d'avoir une incidence notable sur la Banque et l'examen des procédures censées garantir la conformité aux dispositions de la *Loi sur les banques* en ce qui concerne les transactions entre parties liées. Les exigences de la *Loi sur les banques* portent sur une gamme plus vaste de transactions entre parties liées que celles prévues dans les PCGR. La Banque a mis en place divers processus pour s'assurer que l'information sur les parties liées est détectée et signalée au CAR semestriellement. Elle fournit au CAR des rapports détaillés qui attestent sa conformité quant aux procédures qu'elle a établies.

Le Service d'audit interne de la Banque procède aux contrôles voulus pour fournir au CAR l'assurance raisonnable que les politiques et procédures de la Banque en matière de détection, d'autorisations et de présentation des transactions avec des parties liées sont bien conçues et appliquées efficacement.

DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES*

Renseignements par secteurs géographiques

T61 Bénéfice net par secteurs géographiques

Pour les exercices (en millions de dollars)	2013					2012					2011							
	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Autres pays	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Autres pays	Total	
Revenus d'intérêts nets	5 699 \$	480 \$	1 048 \$	895 \$	3 342 \$	11 464 \$	4 762 \$	542 \$	846 \$	832 \$	3 144 \$	10 126 \$	4 613 \$	579 \$	879 \$	647 \$	2 382 \$	9 100 \$
Revenus nets tirés des frais et des commissions	4 588	459	452	416	1 226	7 141	4 227	422	416	376	1 004	6 445	4 014	395	409	343	744	5 905
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	239	—	4	5	659	907	214	—	3	4	377	598	219	—	1	—	377	597
Autres revenus opérationnels	905	286	122	72	955	2 340	1 489	275	58	23	986	2 831	825	171	46	16	926	1 984
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	472	38	130	246	410	1 296	515	20	89	180	348	1 152	621	(12)	145	85	297	1 136
Charges opérationnelles	6 372	464	1 049	628	3 223	11 736	5 715	412	878	587	2 915	10 507	5 483	441	869	520	2 269	9 582
Charge d'impôt sur le résultat	973	195	61	166	522	1 917	879	290	28	156	374	1 727	626	264	73	138	234	1 335
Bénéfice net	3 614 \$	528 \$	386 \$	348 \$	2 027 \$	6 903 \$	3 583 \$	517 \$	328 \$	312 \$	1 874 \$	6 614 \$	2 941 \$	452 \$	248 \$	263 \$	1 629 \$	5 533 \$
Ajustements du siège social ¹⁾					(206)												(203)	
						6 697 \$											5 330 \$	
Bénéfice net attribuable :																		
Aux participations ne donnant pas le contrôle																		
275																	149	
Aux actionnaires privilégiés																	216	
217																		
Aux actionnaires ordinaires																		
						6 205 \$											4 965 \$	

1) L'adoption de la norme visant les regroupements d'entreprises donne lieu à un changement quant à la définition du bénéfice net, qui exclut les participations ne donnant pas le contrôle.

T62 Prêts et acceptations par secteurs géographiques¹⁾

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	IFRS			PCGR du Canada			Pourcentage du total	
	2013	2012	2011	2010	2009	2013	2012	
Canada								
Provinces de l'Atlantique	15,1 \$	17,3 \$	15,7 \$	17,0 \$	15,7 \$	3,6 %	4,7 %	
Québec	23,7	22,3	20,5	17,7	16,0	5,7	6,1	
Ontario	148,3	123,9	109,7	101,7	96,0	35,7	34,0	
Manitoba et Saskatchewan	13,0	11,5	10,4	6,6	6,2	3,1	3,2	
Alberta	42,9	36,8	33,9	21,7	20,3	10,3	10,1	
Colombie-Britannique	48,8	39,7	36,1	21,1	18,8	11,7	10,9	
	291,8	251,5	226,3	185,8	173,0	70,1	69,0	
États-Unis	20,0	20,7	16,7	21,1	22,0	4,8	5,7	
Mexique	12,9	10,7	10,3	10,1	9,7	3,1	2,9	
Autres pays								
Amérique latine	36,8	33,0	28,5	23,4	21,5	8,9	9,1	
Europe	6,4	6,0	8,7	6,5	12,9	1,5	1,7	
Antilles et Amérique centrale	27,0	25,3	17,8	18,8	15,6	6,5	6,9	
Autres	21,1	17,2	21,1	17,0	15,1	5,1	4,7	
	91,3	81,5	76,1	65,7	65,1	22,0	22,4	
	416,0 \$	364,4 \$	329,4 \$	282,7 \$	269,8 \$	100,0 %	100,0 %	
Compte de correction de valeur pour pertes sur créance total ²⁾	(3,3) \$	(3,0) \$	(2,7) \$	(1,4) \$	(1,4) \$			
Total des prêts et des acceptations, déduction faite des pertes sur créances	412,7 \$	361,4 \$	326,7 \$	281,3 \$	268,4 \$			

1) Les chiffres pour 2012 et 2011 ont été retraités afin de rendre compte de l'exclusion des dépôts auprès d'institutions financières qui ne sont pas des banques auparavant classés dans les prêts à des fins de conformité avec la présentation de l'exercice à l'étude. Les chiffres des périodes antérieures à 2011 reflètent les soldes aux 30 septembre, et le compte de correction de valeur général aux 31 octobre.

2) Aux termes des IFRS, le compte de correction de valeur total comprend un compte de correction de valeur collectif au titre des prêts productifs (1 272 millions de dollars en 2013).

T63 Montant brut des prêts douteux par secteurs géographiques

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	IFRS		PCGR du Canada		
	2013 ¹⁾	2012 ¹⁾	2011 ¹⁾	2010	2009
Canada	1 022 \$	1 182 \$	1 168 \$	1 276 \$	1 258 \$
États-Unis	184	139	8	179	408
Mexique	223	145	152	250	238
Pérou	326	266	230	219	194
Autres pays	1 946	1 850	1 797	2 497	1 841
Total	3 701 \$	3 582 \$	3 355 \$	4 421 \$	3 939 \$

1) Exclusion faite des prêts garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

T64 Dotation au compte de correction de valeur au titre des prêts douteux par secteurs géographiques

Pour les exercices (en millions de dollars)	IFRS		PCGR du Canada		
	2013	2012	2011	2010	2009
Canada	472 \$	515 \$	621 \$	712 \$	804 \$
États-Unis	38	20	(12)	(13)	192
Mexique	130	89	145	168	185
Pérou	246	180	85	104	102
Autres pays	410	348	297	352	290
Total	1 296 \$	1 152 \$	1 136 \$	1 323 \$	1 573 \$

T65 Exposition au risque outre-frontière – pays choisis¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Prêts	Transactions	Dépôts interbancaires	Titres d'administrations publiques et autres titres	Participations dans des filiales et sociétés affiliées	Autres	Total de 2013	Total de 2012
Asie								
Chine	3 065 \$	3 925 \$	138 \$	453 \$	291 \$	55 \$	7 928 \$	6 164 \$
Hong Kong	871	325	210	272	–	117	1 795	1 185
Inde	1 966	1 711	5	220	–	25	3 928	3 767
Japon	186	57	24	391	–	110	768	1 581
Malaisie	870	74	–	394	286	2	1 626	1 449
Corée du Sud	1 584	1 046	–	405	–	61	3 096	2 368
Thaïlande	14	67	417	51	1 921	2	2 472	2 004
Turquie	279	1 493	–	–	–	–	1 772	1 282
Autres pays d'Asie ²⁾	1 205	693	55	54	–	16	2 022	1 494
Total	10 042 \$	9 392 \$	849 \$	2 240 \$	2 498 \$	388 \$	25 408 \$	21 294 \$
Amérique latine								
Brésil	1 804 \$	2 158 \$	– \$	159 \$	158 \$	8 \$	4 287 \$	3 636
Chili	3 034	452	168	14	2 639	100	6 407	5 800
Colombie	356	236	–	3	1 404	3	2 004	1 651
Mexique	1 989	310	–	111	2 700	36	5 145	5 158
Pérou	1 663	346	–	–	2 560	12	4 582	4 035
Uruguay	156	24	–	–	296	–	475	448
Autres pays d'Amérique latine	6	–	–	–	178	–	183	169
Total	9 006 \$	3 527 \$	168 \$	288 \$	9 934 \$	160 \$	23 084 \$	20 897 \$
Antilles et en Amérique centrale								
République dominicaine	693 \$	186 \$	62 \$	13 \$	– \$	3 \$	956 \$	747 \$
Jamaïque	110	3	–	–	483	–	596	610
Autres pays des Antilles et d'Amérique centrale ³⁾	1 640	68	13	–	291	–	2 011	2 863
Costa Rica	925	166	–	–	664	–	1 755	1 622
Salvador	461	63	–	–	427	–	951	714
Panama	2 744	147	30	–	–	12	2 933	2 296
Total	6 573 \$	632 \$	105 \$	13 \$	1 865 \$	15 \$	9 203 \$	8 852 \$

1) Une exposition au risque outre-frontière représente une réclamation contre un emprunteur situé dans un pays étranger, libellée dans une monnaie autre que la monnaie locale et établie en fonction du risque ultime. Les totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des chiffres dans les colonnes en raison de l'arrondissement des chiffres.

2) Comprend l'Indonésie, Macao, Singapour, Taïwan et le Vietnam.

3) Comprend d'autres pays des Antilles d'appartenance anglaise ou espagnole, comme les Bahamas, la Barbade, les îles Vierges britanniques, Trinité-et-Tobago et les îles Turques-et-Caïques.

Risque de crédit

T66 Prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs¹⁾

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2013		2012	2011
	Solde	Pourcentage du total		
		2013		
Prêts hypothécaires à l'habitation	209,9 \$	50,5 %	175,6 \$	161,7 \$
Prêts personnels et cartes de crédit	76,0	18,3	68,3	63,3
Prêts personnels	285,9 \$	68,8 %	243,9 \$	225,0 \$
Services financiers				
Non bancaires	11,6 \$	2,8 %	13,0 \$	8,9 \$
Bancaires ²⁾	12,1	2,9	7,8	9,3
Commerce de gros et de détail	14,1	3,4	13,4	11,0
Secteur immobilier et de la construction	14,2	3,4	12,2	11,3
Pétrole et gaz	10,4	2,5	9,8	8,3
Transport	7,8	1,9	8,1	7,4
Secteur de l'automobile	7,4	1,8	6,6	5,3
Agriculture	6,1	1,5	5,7	5,5
Hôtels et loisirs	3,4	0,8	3,6	3,5
Exploitation minière et métaux de première fusion	4,7	1,1	3,2	3,3
Services publics	4,4	1,0	5,3	4,6
Soins de santé	3,6	0,9	3,5	3,6
Technologies et médias	5,3	1,3	5,2	4,8
Produits chimiques	1,3	0,3	1,2	1,3
Aliments et boissons	3,1	0,7	2,5	2,7
Produits forestiers	1,5	0,3	1,3	1,1
Autres ³⁾	14,9	3,6	13,8	8,9
Emprunteurs souverains ⁴⁾	4,2	1,0	4,3	4,1
Prêts aux entreprises et administrations publiques	130,1 \$	31,2 %	120,5 \$	104,9 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances total	416,0 \$	100,0 %	364,4 \$	329,9 \$
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(3,3)		(3,0)	(2,7)
	412,7 \$		361,4 \$	327,2 \$

- 1) Les montants des périodes précédentes ont été retraités afin de refléter la présentation de la période à l'étude en ce qui a trait aux dépôts auprès d'autres institutions financières et aux garanties en trésorerie relatives aux titres empruntés ainsi qu'aux transactions sur dérivés (se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés).
 2) Institutions de dépôt et entreprises de négociation de titres.
 3) La catégorie Autres comprend 6 milliards de dollars en produits de financement, 1 milliard de dollars en services et 1 milliard de dollars en gestion de patrimoine.
 4) Comprend des banques centrales, des administrations publiques régionales et locales et des agences supranationales.

T67 Instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	IFRS		PCGR du Canada		
	2013	2012	2011	2010	2009
Engagements de crédit ¹⁾	118,8 \$	109,9 \$	104,7 \$	103,6 \$	104,5 \$
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	24,2	22,1	21,1	20,4	21,9
Prêts de titres, engagements d'achat de titres et autres	28,3	16,2	14,2	14,0	12,7
Total	171,3 \$	148,2 \$	140,0 \$	138,0 \$	139,1 \$

- 1) Exclusion faite des engagements qui sont résiliables sans condition en tout temps au gré de la Banque.

T68 Variations du montant net des prêts douteux

Pour les exercices (en millions de dollars)

	2013	2012	2011
Montant brut des prêts douteux¹⁾			
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 582 \$	3 355 \$	3 668 \$
Ajouts nets ²⁾			
Ajouts	2 863	2 825	2 790
Déclassements	(208)	(194)	—
Paiements	(1 178)	(1 177)	(1 708)
Ventes	(9)	(36)	—
Radiations	1 468	1 418	1 082
Prêts hypothécaires à l'habitation	(91)	(66)	(130)
Prêts personnels	(728)	(733)	(374)
Prêts sur cartes de crédit	(449)	(299)	(628)
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	(201)	(200)	(192)
Change et autres	(1 469)	(1 298)	(1 324)
Solde à la clôture de l'exercice	120	107	(71)
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux	3 701 \$	3 582 \$	3 355 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 609 \$	1 398 \$	1 377 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 296	1 252	1 076
Radiations	(1 469)	(1 298)	(1 324)
Recouvrements par portefeuille ⁵⁾	40	30	55
Prêts hypothécaires à l'habitation	179	185	71
Prêts personnels	113	76	152
Prêts sur cartes de crédit	111	84	71
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	443	375	349
Change et autres ³⁾	14	(118)	(80)
Solde à la clôture de l'exercice	1 893 \$	1 609 \$	1 398 \$
Montant net des prêts douteux			
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 973 \$	1 957 \$	2 291 \$
Variation nette du montant brut des prêts douteux	119	227	(313)
Variation nette du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux	(284)	(211)	(21)
Solde à la clôture de l'exercice	1 808 \$	1 973 \$	1 957 \$
Compte de correction de valeur collectif pour les prêts productifs	(1 272)	(1 272)	(1 224)
Solde après déduction du compte de correction de valeur collectif pour les prêts productifs à la clôture de l'exercice	536 \$	701 \$	733 \$

1) Exclusion faite des prêts garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

2) Les données de 2011 au titre des déclassements, des remboursements et des ventes sont présentées de façon globale dans les paiements.

3) Comprend un virement de 4 millions de dollars provenant des/vers les autres passifs (4 millions de dollars en 2012; 8 millions de dollars en 2011).

RAPPORT DE GESTION

T69 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Pour les exercices (en millions de dollars)	2013	2012	2011
Dotation brute	1 837 \$	1 637 \$	1 653 \$
Reprises	(98)	(110)	(168)
Recouvrements	(443)	(375)	(349)
Montant net de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux	1 296	1 152	1 136
Dotation au (reprise sur le) compte de correction de valeur collectif pour les prêts productifs	–	100	(60)
Total du montant net de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 296 \$	1 252 \$	1 076 \$

T70 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux par catégorie d'emprunteurs

Pour les exercices (en millions de dollars)	2013	2012	2011
Prêts hypothécaires à l'habitation	117 \$	112 \$	176 \$
Prêts personnels et cartes de crédit	1 004	875	760
Prêts personnels	1 121 \$	987 \$	936 \$
Services financiers	–	–	(7)
Services financiers non bancaires	–	1	–
Services bancaires	36	30	23
Commerce de gros et de détail	43	25	29
Secteur immobilier et de la construction	18	4	48
Pétrole et gaz	(3)	5	43
Transport	–	2	(2)
Secteur de l'automobile	4	17	(1)
Agriculture	9	10	6
Hôtels et loisirs	–	(1)	1
Exploitation minière et métaux de première fusion	10	2	3
Services publics	5	13	4
Soins de santé	6	7	16
Technologies et médias	–	–	–
Produits chimiques	2	(1)	3
Aliments et boissons	–	7	4
Produits forestiers	42	41	30
Autres	3	3	–
Emprunteurs souverains	175 \$	165 \$	200 \$
Entreprises et administrations publiques	1 296 \$	1 152 \$	1 136 \$
Total de la dotation au compte de correction de valeur pour prêts douteux			

T71 Prêts douteux par catégories d'emprunteurs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013 ¹⁾			2012 ¹⁾			
	Montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances		Montant net	Montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	
		Montant brut	Montant net			Montant Net	
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 270 \$	338 \$	932 \$	932 \$	1 301 \$	341 \$	
Prêts personnels et cartes de crédit	1 046	994	52	52	861	807	
Prêts personnels	2 316 \$	1 332 \$	984 \$				
Services financiers				2 162 \$	1 148 \$	1 014 \$	
Services non bancaires	3	—	3	2	—	2	
Services bancaires	2	1	1	1	1	—	
Commerce de gros et de détail	151	86	65	178	84	94	
Secteur immobilier et de la construction	351	119	232	274	55	219	
Pétrole et gaz	81	55	26	58	41	17	
Transport	47	22	25	89	35	54	
Secteur de l'automobile	8	3	5	9	3	6	
Agriculture	76	34	42	102	31	71	
Hôtels et loisirs	154	41	113	196	32	164	
Exploitation minière et métaux de première fusion	15	7	8	14	5	9	
Services publics	56	12	44	56	5	51	
Soins de santé	56	28	28	42	20	22	
Technologies et médias	52	29	23	100	37	63	
Produits chimiques	—	—	—	—	—	—	
Aliments et boissons	23	8	15	14	5	9	
Produits forestiers	12	9	3	15	10	5	
Autres	247	98	149	221	91	130	
Emprunteurs souverains	51	9	42	49	6	43	
Entreprises et administrations publiques	1 385 \$	561 \$	824 \$				
Total	3 701 \$	1 893 \$	1 808 \$	3 582 \$	1 609 \$	1 973 \$	

1) Exclusion faite des prêts garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

T72 Total de l'exposition au risque de crédit par secteurs géographiques¹⁾²⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013					2012	
	Prêts autres qu'aux particuliers						
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Prêts aux particuliers	Total		
Canada	58 348 \$	28 100 \$	29 499 \$	274 666 \$	390 613 \$	339 320 \$	
États-Unis	54 548	19 467	30 213	138	104 366	94 784	
Mexique	9 755	324	1 096	6 684	17 859	14 079	
Pérou	10 704	257	2 133	4 609	17 703	14 539	
Autres pays							
Europe	13 919	5 118	11 035	—	30 072	27 723	
Antilles et Amérique centrale	17 167	1 685	1 911	13 271	34 034	32 700	
Amérique latine	18 686	937	1 705	10 528	31 856	27 773	
Autres	30 862	3 901	2 106	90	36 959	32 485	
Total	213 989 \$	59 789 \$	79 698 \$	309 986 \$	663 462 \$	583 403 \$	

1) La répartition géographique se fonde sur le lieu d'origine du risque de crédit ultime. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres disponibles à la vente et les autres actifs.

2) Ces montants représentent l'exposition en cas de défaut.

3) Comprend les instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les instruments dérivés, les titrisations et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

T73 Exposition au risque de crédit par échéance selon l'approche NI avancée¹⁾²⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013				2012	
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Total		
Durée à courir jusqu'à l'échéance				Total		
Prêts autres qu'aux particuliers						
Moins de 1 an	108 156 \$	17 823 \$	47 740 \$	173 719 \$	138 958 \$	
De 1 an à 5 ans	53 539	37 674	27 960	119 173	120 812	
Plus de 5 ans	6 136	1 270	1 613	9 019	9 746	
Total des prêts autres qu'aux particuliers	167 831 \$	56 767 \$	77 313 \$	301 911 \$	269 516 \$	
Prêts aux particuliers						
Moins de 1 an	25 734 \$	13 591 \$	— \$	39 325 \$	31 904 \$	
De 1 an à 5 ans	166 712	—	—	166 712	145 232	
Plus de 5 ans	14 653	—	—	14 653	6 241	
Crédits renouvelables ⁴⁾	34 722	12 900	—	47 622	45 853	
Total des prêts aux particuliers	241 821 \$	26 491 \$	— \$	268 312 \$	229 230 \$	
Total	409 652 \$	83 258 \$	77 313 \$	570 223 \$	498 746 \$	

1) Durée à courir jusqu'à l'échéance des expositions au risque de crédit. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres disponibles à la vente et les autres actifs.

2) Exposition en cas de défaut, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

3) Comprend les instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les titrisations, les instruments dérivés et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

4) Cartes de crédit et lignes de crédit sans échéance déterminée.

T74 Total de l'exposition au risque de crédit et actifs pondérés en fonction des risques

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013						2012	
	Approche NI avancée		Approche standard ¹⁾			Total	Total	
	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques
Prêts autres qu'aux particuliers								
Exposition sur les entreprises								
Montants prélevés	78 107 \$	45 445 \$	38 102 \$	36 758 \$	116 209 \$	82 203 \$	112 974 \$	82 239 \$
Engagements non prélevés	42 811	18 608	2 947	2 939	45 758	21 547	43 056	20 311
Autres ³⁾	22 981	7 651	1 921	1 869	24 902	9 520	16 765	7 095
Exposition sur les banques	143 899	71 704	42 970	41 566	186 869	113 270	172 795	109 645
Montants prélevés	25 797	8 092	2 389	1 417	28 186	9 509	35 211	8 047
Engagements non prélevés	12 388	3 922	75	46	12 463	3 968	11 060	2 754
Autres ³⁾	10 971	1 681	390	390	11 361	2 071	7 842	1 190
Exposition sur les emprunteurs souverains	49 156	13 695	2 854	1 853	52 010	15 548	54 113	11 991
Montants prélevés	63 927	4 773	5 667	240	69 594	5 013	53 451	4 079
Engagements non prélevés	1 568	234	—	—	1 568	234	1 281	220
Autres ³⁾	4 837	84	—	—	4 837	84	291	27
Total des prêts autres qu'aux particuliers	70 332	5 091	5 667	240	75 999	5 331	55 023	4 326
Montants prélevés	167 831	58 310	46 158	38 415	213 989	96 725	201 636	94 365
Engagements non prélevés	56 767	22 764	3 022	2 985	59 789	25 749	55 397	23 285
Autres ³⁾	38 789	9 416	2 311	2 259	41 100	11 675	24 898	8 312
	263 387 \$	90 490 \$	51 491 \$	43 659 \$	314 878 \$	134 149 \$	281 931 \$	125 962 \$
Prêts aux particuliers								
Prêts hypothécaires à l'habitation aux particuliers								
Montants prélevés	188 395 \$	9 681 \$	21 186 \$	9 275 \$	209 581 \$	18 956 \$	175 114 \$	13 005 \$
Engagements non prélevés	—	—	—	—	—	—	—	—
Marges de crédit garanties	188 395	9 681	21 186	9 275	209 581	18 956	175 114	13 005
Montants prélevés	18 241	4 802	—	—	18 241	4 802	18 404	4 701
Engagements non prélevés	12 856	1 419	—	—	12 856	1 419	11 759	1 267
Expositions renouvelables sur les particuliers admissibles	31 097	6 221	—	—	31 097	6 221	30 163	5 968
Montants prélevés	15 174	7 105	—	—	15 174	7 105	14 414	6 444
Engagements non prélevés	12 900	1 672	—	—	12 900	1 672	11 613	1 397
Autres prêts aux particuliers	28 074	8 777	—	—	28 074	8 777	26 027	7 841
Montants prélevés	20 011	9 709	20 488	14 703	40 499	24 412	32 938	19 642
Engagements non prélevés	735	90	—	—	735	90	749	93
Total des prêts aux particuliers	20 746	9 799	20 488	14 703	41 234	24 502	33 687	19 735
Montants prélevés	241 821	31 297	41 674	23 978	283 495	55 275	240 870	43 792
Engagements non prélevés	26 491	3 181	—	—	26 491	3 181	24 121	2 757
	268 312 \$	34 478 \$	41 674 \$	23 978 \$	309 986 \$	58 456 \$	264 991 \$	46 549 \$
Exposition sur les actifs titrisés	17 901	6 978	74	71	17 975	7 049	17 636	4 170
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	20 623	6 977	—	—	20 623	6 977	18 845	5 434
Total partiel	570 223 \$	138 923 \$	93 239 \$	67 708 \$	663 462 \$	206 631 \$	583 403 \$	182 115 \$
Capitaux propres	3 728	3 728	—	—	3 728	3 728	3 155	3 155
Autres actifs	—	—	55 910	22 250	55 910	22 250	41 514	17 197
Total du risque de crédit avant le facteur scalaire	573 951 \$	142 651 \$	149 149 \$	89 958 \$	723 100 \$	232 609 \$	628 072 \$	202 467 \$
Ajout lié au facteur scalaire de 6 % ⁴⁾		8 331				8 331		7 499
Total du risque de crédit	573 951 \$	150 982 \$	149 149 \$	89 958 \$	723 100 \$	240 940 \$	628 072 \$	209 966 \$

1) Déduction faite des comptes de correction de valeur spécifiques pour pertes sur créances.

2) Montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments figurant à l'état de la situation financière et montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

3) Les autres expositions comprennent les instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

4) Le Comité de Bâle a imposé un facteur scalaire (6 %) s'appliquant aux actifs pondérés en fonction des risques pour les portefeuilles exposés au risque de crédit soumis aux notations internes.

Revenus et charges

T75 Analyse de la variation des revenus d'intérêts nets selon le volume et les taux

BMEF¹⁾

(en millions de dollars)	Augmentation (diminution) attribuable à la variation en 2013 c. 2012			Augmentation (diminution) attribuable à la variation en 2012 c. 2011 ²⁾		
	Du volume moyen	Du taux moyen	Variation nette	Du volume moyen	Du taux moyen	Variation nette
Revenus d'intérêts nets						
Total des actifs productifs	2 685 \$	(1 019)\$	1 666 \$	1 529 \$	(23)\$	1 296 \$
Total des passifs portant intérêt	972	(667)	305	657	(346)	311
Variation des revenus d'intérêts nets	1 713 \$	(352)\$	1 361 \$	872 \$	113 \$	985 \$
Actifs						
Dépôts auprès d'autres banques	(6)\$	(2)\$	(8)\$	67 \$	(55)\$	12 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	21	(25)	(4)	8	(12)	(4)
Titres pris en pension	73	(104)	(31)	58	(58)	–
Titres de placement	149	(192)	(43)	20	36	56
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 492	(573)	919	483	(401)	82
Prêts personnels et sur cartes de crédit	476	151	627	232	395	627
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	480	(274)	206	661	(138)	523
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances						
Total des prêts	2 448	(696)	1 752	1 376	(144)	1 232
Total des actifs productifs	2 685 \$	(1 019)\$	1 666 \$	1 529 \$	(23)\$	1 296 \$
Total des passifs						
Dépôts						
Dépôts de particuliers	556 \$	(301)\$	255 \$	114 \$	(173)\$	(59)\$
Dépôts des entreprises et des administrations publiques	217	(121)	96	384	(22)	362
Dépôts auprès d'autres banques	22	(38)	(16)	36	19	55
Total des dépôts	795	(460)	335	534	(176)	358
Obligations relatives aux titres mis en pension						
Débentures subordonnées	112	(89)	23	163	(255)	(92)
Instruments de fonds propres - composante passif	21	(63)	(42)	23	(11)	12
Autres passifs portant intérêt	(49)	10	(39)	(19)	12	(7)
Total des passifs portant intérêt	972 \$	(667)\$	305 \$	657 \$	(346)\$	311 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17. Les totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des chiffres dans les colonnes en raison de l'arrondissement des chiffres.

2) Les montants des périodes précédentes ont été retraités afin de refléter la présentation de l'exercice à l'étude.

T76 Charge d'impôt sur le résultat

Pour les exercices (en millions de dollars)	2013		2012		2011		2013 c. 2012
Impôt sur le résultat							
Charge d'impôt sur le résultat	1 763 \$	312	1 580 \$	288	1 423 \$	287	12 %
Ajustement sur une base de mise en équivalence fiscale ¹⁾							
Charge d'impôt sur le résultat (BMEF) ¹⁾	2 075		1 868		1 710		11
Autres impôts							
Charges sociales	277		247		222		12
Taxe d'affaires et taxe sur le capital	274		248		183		11
Taxe de vente harmonisée et autres taxes	268		252		263		6
Total des autres impôts	819		747		668		10
Total de l'impôt sur le bénéfice et des autres impôts (BMEF) ¹²⁾	2 894 \$		2 615 \$		2 378 \$		11 %
Bénéfice net avant impôt sur le résultat	8 460 \$		8 046 \$		6 753 \$		5 %
Taux d'impôt effectif (en pourcentage)	20,8		19,6		21,1		1,2
Taux d'impôt effectif (BMEF) ¹⁾ (en pourcentage) ³⁾	23,7		22,4		24,3		1,3
Total du taux d'impôt (en pourcentage) ⁴⁾	27,8		26,5		28,2		1,3

1) Base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17.

2) Ce montant se compose d'une tranche de 1 736 millions de dollars en impôts canadiens (1 555 millions de dollars en 2012; 1 398 millions de dollars en 2011) et de 1 158 millions de dollars en impôts étrangers (1 060 millions de dollars en 2012; 968 millions de dollars en 2011).

3) Charge d'impôt sur le résultat (BMEF) en pourcentage du bénéfice net avant l'impôt sur le résultat.

4) Total de l'impôt sur le résultat et des autres impôts en pourcentage du bénéfice net avant l'impôt sur le résultat et les autres impôts.

RAPPORT DE GESTION

T77 Actifs sous administration et actifs sous gestion

(en milliards de dollars)

	2013	2012	2011	2010 ⁽¹⁾
Actifs sous administration				
Particuliers				
Courtage au détail	132,9 \$	117,6 \$	108,1 \$	87,7 \$
Gestion de placements et services fiduciaires	85,2	79,9	72,6	68,8
	218,1	197,5	180,7	156,5
Fonds communs de placement	106,8	82,2	73,5	38,8
Institutions	52,9	48,3	43,5	32,8
Total	377,8 \$	328,0 \$	297,7 \$	228,1 \$
Actifs sous gestion				
Particuliers	29,7 \$	24,3 \$	18,4 \$	14,3 \$
Fonds communs de placement	96,5	73,8	67,7	33,2
Institutions	19,3	16,6	16,6	6,0
Total	145,5 \$	114,7 \$	102,7 \$	53,5 \$

1) Au 1^{er} novembre 2010.

T78 Honoraires versés aux auditeurs nommés par les actionnaires

Pour les exercices (en millions de dollars)

	2013	2012	2011
Services d'audit	24,4 \$	20,7 \$	18,9 \$
Services liés à l'audit	1,2	0,5	1,4
Services-conseils en fiscalité autres que d'audit	0,1	0,1	0,1
Divers services autres que d'audit	0,4	0,5	0,5
Total	26,1 \$	21,8 \$	20,9 \$

Informations trimestrielles choisies

T79 Informations trimestrielles choisies

	2013				2012			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Pour les trimestres								
Résultats opérationnels (en millions de dollars)								
Revenus d'intérêts nets	2 881	2 930	2 784	2 771	2 580	2 567	2 481	2 375
Revenus d'intérêts nets (BMEF ¹⁾)	2 884	2 935	2 787	2 775	2 584	2 572	2 484	2 380
Revenus autres que d'intérêts	2 535	2 593	2 438	2 411	2 284	2 945	2 223	2 246
Revenus autres que d'intérêts (BMEF ¹⁾)	2 609	2 667	2 517	2 481	2 354	3 017	2 289	2 309
Total des revenus	5 416	5 523	5 222	5 182	4 864	5 512	4 704	4 621
Total des revenus (BMEF ¹⁾)	5 493	5 602	5 304	5 256	4 938	5 589	4 773	4 689
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	329	314	343	310	321	402	264	265
Charges opérationnelles	2 949	2 984	2 841	2 813	2 713	2 618	2 565	2 507
Charge d'impôt sur le résultat	435	457	437	434	311	441	415	413
Charge d'impôt sur le résultat (BMEF ¹⁾)	512	536	519	508	385	518	484	481
Bénéfice net	1 703	1 768	1 601	1 625	1 519	2 051	1 460	1 436
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 573	1 649	1 479	1 504	1 398	1 946	1 336	1 343
Performance opérationnelle								
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,31	1,38	1,24	1,27	1,20	1,70	1,18	1,23
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,30	1,37	1,23	1,25	1,18	1,69	1,15	1,20
Bénéfice dilué ajusté par action ^{1), 2)} (en dollars)	1,31	1,39	1,24	1,27	1,20	1,70	1,16	1,22
Rendement des capitaux propres ¹⁾ (en pourcentage)	15,7	17,0	16,2	16,6	16,4	24,6	18,6	19,8
Ratio de productivité (en pourcentage) (BMEF ¹⁾)	53,7	53,3	53,6	53,5	54,9	46,9	53,7	53,5
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage) (BMEF ¹⁾)	2,32	2,34	2,31	2,30	2,35	2,33	2,37	2,25
Données tirées de l'état de la situation financière								
(en milliards de dollars)								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières ³⁾	53,3	52,2	55,2	53,1	47,3	54,1	59,3	45,4
Actifs détenus à des fins de transaction	96,5	101,8	104,3	104,5	87,6	93,8	94,2	88,1
Prêts ³⁾	402,2	397,2	394,7	388,6	352,5	346,7	336,3	333,0
Total des actifs	743,8	742,6	754,2	736,4	668,0	670,0	659,7	637,1
Dépôts ³⁾	516,6	506,0	517,9	512,6	463,6	461,0	460,9	451,6
Actions ordinaires	40,6	39,1	38,0	36,8	35,3	32,4	30,6	28,1
Actions privilégiées	4,1	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4
Actifs sous administration ¹⁾	377,8	360,5	362,6	352,1	328,0	315,4	318,2	310,8
Actifs sous gestion ¹⁾	145,5	134,6	135,2	130,6	114,7	108,7	108,7	106,0
Mesures des fonds propres⁴⁾								
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (en pourcentage)	9,1	8,9	8,6	8,2	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio de T1 (en pourcentage)	11,1	11,0	10,7	10,3	13,6	12,6	12,2	11,4
Ratio du total des fonds propres (en pourcentage)	13,5	13,8	13,6	13,5	16,7	14,4	14,0	13,2
Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires aux actifs pondérés en fonction des risques ¹⁾ (en pourcentage)	11,1	10,9	10,4	10,1	11,3	10,2	9,4	8,5
Ratio actif/fonds propres	17,1	17,1	17,5	17,3	15,0	17,2	17,5	17,7
Actifs pondérés en fonction des risques (en milliards de dollars)	288,2	282,3	280,7	280,1	253,3	252,4	252,9	253,1
Qualité du crédit								
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars) ⁵⁾	1 808	1 854	1 788	1 902	1 973	2 032	1 999	1 806
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars)	3 273	3 205	3 212	3 097	2 969	2 862	2 713	2 750
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ⁵⁾	0,44	0,45	0,44	0,48	0,55	0,57	0,58	0,53
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne des prêts et acceptations (annualisé) ³⁾	0,32	0,31	0,35	0,32	0,36	0,46	0,31	0,32
Données sur les actions ordinaires								
Cours des actions (en dollars) (TSX)								
Haut	64,10	60,15	61,84	59,20	55,00	54,89	57,18	56,95
Bas	57,35	55,10	56,33	52,30	51,24	50,25	50,22	47,54
Clôture	63,39	58,01	58,09	58,65	54,25	52,35	54,80	51,53
Actions en circulation (en millions)								
Moyenne (de base)	1 204	1 198	1 193	1 186	1 166	1 142	1 134	1 091
Moyenne (diluée)	1 210	1 207	1 213	1 204	1 184	1 160	1 168	1 125
Clôture du trimestre	1 209	1 203	1 198	1 192	1 184	1 146	1 141	1 103
Dividendes par action (en dollars)	0,62	0,60	0,60	0,57	0,57	0,55	0,55	0,52
Rendement de l'action ⁶⁾ (en pourcentage)	4,1	4,2	4,1	4,1	4,3	4,2	4,1	4,0
Capitalisation boursière (en milliards de dollars) (TSX)	76,6	69,8	69,6	69,9	64,3	60,0	62,5	56,8
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	33,57	32,51	31,73	30,85	29,76	28,29	26,78	25,49
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable	1,9	1,8	1,8	1,9	1,8	1,9	2,0	2,0
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres)	12,2	11,4	10,7	11,0	10,2	10,3	12,1	10,8

1) Le détail des mesures non conformes aux IFRS est présenté à la page 17.

2) Les montants pour 2012 ont été retraités afin de refléter la présentation de la période à l'étude. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » à la page 17.

3) Les montants et les ratios connexes pour 2012 ont été retraités afin de refléter la présentation adoptée pour la période écoulée en ce qui a trait aux dépôts auprès d'autres institutions financières et aux garanties en trésorerie relatives aux titres empruntés ainsi qu'aux transactions sur dérivés (se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés).

4) Depuis le 1^{er} novembre 2012, les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III selon la méthode « tout compris » (se reporter à la page 38). Les montants des périodes précédentes ont été déterminés selon les règles de l'accord de Bâle II et n'ont pas été retraités.

5) Exclusion faite des prêts garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

6) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour la période.

Statistiques des onze derniers exercices

T80 État consolidé de la situation financière

	IFRS		
	2013	2012	2011
Aux 31 octobre (en millions de dollars)			
Actifs			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières ¹⁾	53 338 \$	47 337 \$	38 723 \$
Métaux précieux	8 880	12 387	9 249
Actifs détenus à des fins de transaction			
Titres	84 196	74 639	62 192
Prêts	11 225	12 857	13 607
Autres	1 068	100	—
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	96 489	87 596	75 799
Titres pris en pension et titres empruntés ¹⁾	106	197	375
Instruments financiers dérivés ¹⁾	82 533	66 189	47 181
Titres de placement	24 503	30 338	37 322
Prêts	34 303	33 361	30 176
Prêts hypothécaires à l'habitation	209 865	175 630	161 685
Prêts personnels et sur cartes de crédit	76 008	68 277	63 317
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques ¹⁾	119 550	111 549	96 743
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	405 423	355 456	321 745
	3 273	2 969	2 689
	402 150	352 487	319 056
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	10 556	8 932	8 172
Immobilisations corporelles	2 228	2 260	2 504
Participations dans des sociétés associées	5 294	4 760	4 434
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	10 704	8 692	7 639
Actifs d'impôt différé	1 780	1 936	2 214
Autres actifs ¹⁾	10 924	11 572	11 579
	41 486	38 152	36 542
	743 788 \$	668 044 \$	594 423 \$
Passifs			
Dépôts			
Particuliers	171 048 \$	138 051 \$	133 025 \$
Entreprises et administrations publiques ¹⁾	312 487	291 361	262 934
Institutions financières ¹⁾	33 019	34 178	25 376
	516 554	463 590	421 335
Autres			
Acceptations	10 556	8 932	8 172
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	24 977	18 622	15 450
Instruments financiers dérivés	29 255	35 299	40 236
Obligations relatives aux titres mis en pension et titres prêtés ¹⁾	77 508	56 968	38 216
Débentures subordonnées	5 841	10 143	6 923
Instruments de fonds propres	650	1 358	2 003
Autres passifs	31 896	31 753	29 848
	180 683	163 075	140 848
	697 237	626 665	562 183
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			
Actions ordinaires	14 516	13 139	8 336
Résultats non distribués	25 315	21 978	18 421
Cumul des autres éléments du résultat global	545	(31)	(497)
Autres réserves	193	166	96
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	40 569	35 252	26 356
Actions privilégiées	4 084	4 384	4 384
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	44 653	39 636	30 740
Participations ne donnant pas le contrôle			
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	1 155	966	626
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	743	777	874
Total des capitaux propres	46 551	41 379	32 240
	743 788 \$	668 044 \$	594 423 \$

1) Les montants pour 2012 et 2011 ont été retraités afin de refléter la présentation adoptée pour la période écoulée en ce qui a trait aux dépôts auprès d'autres institutions financières et aux garanties en trésorerie relatives aux titres empruntés ainsi qu'aux transactions sur dérivés (se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés).

T81 Compte consolidé de résultat

	IFRS		
	2013	2012 ¹⁾	2011 ¹⁾
Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)			
Revenus			
Revenus d'intérêts			
Prêts	17 358 \$	15 605 \$	14 373 \$
Titres	995	1 041	986
Titres pris en pension et titres empruntés	190	221	221
Dépôts auprès d'autres institutions financières	279	287	275
	18 822	17 154	15 855
Frais d'intérêts			
Dépôts	6 282	5 947	5 589
Débentures subordonnées	339	381	369
Instruments de fonds propres	93	132	138
Autres	742	691	745
	7 456	7 151	6 841
Revenus d'intérêts nets	11 366	10 003	9 014
Revenus nets tirés des frais et des commissions	6 939	6 274	5 727
Autres revenus opérationnels	3 038	3 424	2 569
Total des revenus	21 343	19 701	17 310
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 296	1 252	1 076
Charges opérationnelles	11 587	10 403	9 481
Bénéfice avant impôt sur le résultat	8 460	8 046	6 753
Charge d'impôt sur le résultat	1 763	1 580	1 423
Bénéfice net	6 697 \$	6 466 \$	5 330 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	275 \$	223 \$	149 \$
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	244	198	91
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	31	25	58
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	6 422 \$	6 243 \$	5 181 \$
Actionnaires privilégiés	217	220	216
Actionnaires ordinaires	6 205 \$	6 023 \$	4 965 \$
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)			
De base	5,19 \$	5,31 \$	4,63 \$
Dilué	5,15 \$	5,22 \$	4,53 \$

1) Ces montants ont été retraités afin de refléter l'incidence du changement de présentation en ce qui a trait aux dépôts auprès d'autres institutions financières et aux garanties en trésorerie relatives aux titres empruntés (se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés).

RAPPORT DE GESTION

T80 Bilan consolidé – PCGR du Canada

		PCGR du Canada	
Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2010	2009
Actif			
Liquidités		46 027 \$	43 278 \$
Titres			
Détenus à des fins de transaction		64 684	58 067
Disponibles à la vente		47 228	55 699
Placement		–	–
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation		4 651	3 528
		116 563	117 294
Titres pris en pension		27 920	17 773
Prêts			
Prêts hypothécaires à l'habitation		120 482	101 604
Prêts personnels et sur cartes de crédit		62 548	61 048
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques		103 981	106 520
		287 011	269 172
Provision pour pertes sur créances		2 787	2 870
		284 224	266 302
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		7 616	9 583
Instruments dérivés ¹⁾		26 852	25 992
Terrains, bâtiments et matériel		2 450	2 372
Autres actifs ¹⁾		15 005	13 922
		51 923	51 869
		526 657 \$	496 516 \$
Passif et capitaux propres			
Dépôts			
Particuliers		128 850 \$	123 762 \$
Entreprises et administrations publiques		210 687	203 594
Banques		22 113	23 063
		361 650	350 419
Autres			
Acceptations		7 616	9 583
Obligations relatives aux titres mis en pension		40 286	36 568
Obligations relatives aux titres vendus à découvert		21 519	14 688
Instruments dérivés ¹⁾		31 990	28 806
Autres passifs ¹⁾		28 947	24 682
		130 358	114 327
		5 939	5 944
		500	500
Débentures subordonnées			
Obligations au titre des instruments de capitaux propres			
Capitaux propres		3 975	3 710
Actions privilégiées			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		5 775	4 946
Actions ordinaires et surplus d'apport		21 932	19 916
Bénéfices non répartis		(4 051)	(3 800)
Cumul des autres éléments du résultat étendu		23 656	21 062
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		27 631	24 772
Total des capitaux propres attribuables aux porteurs de titres de capitaux propres de la Banque		579	554
Participations ne donnant pas le contrôle		28 210	25 326
Total des capitaux propres		526 657 \$	496 516 \$

1) Les chiffres des exercices antérieurs à 2004 n'ont pas été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice à l'étude en ce qui a trait aux dérivés, étant donné que l'information ne peut être facilement obtenue.

PCGR du Canada					
2008	2007	2006	2005	2004	2003
37 318 \$	29 195 \$	23 376 \$	20 505 \$	17 155 \$	20 581 \$
48 292	59 685	62 490	50 007	43 056	42 899
38 823	28 426	—	—	—	—
—	—	32 870	23 285	15 576	20 141
920	724	142	167	141	152
88 035	88 835	95 502	73 459	58 773	63 192
19 451	22 542	25 705	20 578	17 880	22 648
115 084	102 154	89 590	75 520	69 018	61 646
50 719	41 734	39 058	34 695	30 182	26 277
125 503	85 500	76 733	62 681	57 384	64 313
291 306	229 388	205 381	172 896	156 584	152 236
2 626	2 241	2 607	2 469	2 696	3 217
288 680	227 147	202 774	170 427	153 888	149 019
11 969	11 538	9 555	7 576	7 086	6 811
44 810	21 960	12 098	12 867	15 488	15 308
2 449	2 061	2 103	1 836	1 823	1 944
14 913	8 232	7 893	6 777	7 119	6 389
74 141	43 791	31 649	29 056	31 516	30 452
507 625 \$	411 510 \$	379 006 \$	314 025 \$	279 212 \$	285 892 \$
118 919 \$	100 823 \$	93 450 \$	83 953 \$	79 020 \$	76 431 \$
200 566	161 229	141 072	109 389	94 125	93 541
27 095	26 406	29 392	24 103	22 051	22 700
346 580	288 458	263 914	217 445	195 196	192 672
11 969	11 538	9 555	7 576	7 086	6 811
36 506	28 137	33 470	26 032	19 428	28 686
11 700	16 039	13 396	11 250	7 585	9 219
42 811	24 689	12 869	13 004	16 002	14 758
31 063	21 138	24 799	18 983	13 785	14 145
134 049	101 541	94 089	76 845	63 886	73 619
4 352	1 710	2 271	2 597	2 615	2 661
500	500	750	750	2 250	2 500
2 860	1 635	600	600	300	300
3 829	3 566	3 425	3 317	3 229	3 141
18 549	17 460	15 843	14 126	13 239	11 747
(3 596)	(3 857)	(2 321)	(1 961)	(1 783)	(1 074)
18 782	17 169	16 947	15 482	14 685	13 814
21 642	18 804	17 547	16 082	14 985	14 114
502	497	435	306	280	326
22 144	19 301	17 982	16 388	15 265	14 440
507 625 \$	411 510 \$	379 006 \$	314 025 \$	279 212 \$	285 892 \$

RAPPORT DE GESTION

T81 État consolidé des résultats – PCGR du Canada

— PCGR du Canada —

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2010	2009
Revenu d'intérêts		
Prêts	12 171 \$	13 973 \$
Titres	4 227	4 090
Titres pris en pension	201	390
Dépôts auprès d'autres banques	292	482
	16 891	18 935
Frais d'intérêts		
Dépôts	6 768	8 339
Débentures subordonnées	289	285
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	37	37
Autres	1 176	1 946
	8 270	10 607
Revenu d'intérêts net	8 621	8 328
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 239	1 744
Revenu d'intérêts net après la dotation à la provision pour pertes sur créances	7 382	6 584
Autres revenus	6 884	6 129
Revenu d'intérêts net et autres revenus	14 266	12 713
Frais autres que d'intérêts		
Salaires et avantages sociaux	4 647	4 344
Autres ¹⁾	3 535	3 575
	8 182	7 919
Bénéfice avant la charge d'impôts	6 084	4 794
Charge d'impôts	1 745	1 133
Bénéfice net	4 339 \$	3 661 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	100 \$	114 \$
Bénéfice net attribuable aux porteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 239	3 547
Actionnaires privilégiées	201	186
Actionnaires ordinaires	4 038 \$	3 361 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)		
De base	1 032	1 013
Dilué	1 034	1 016
Bénéfice par action ordinaire (en dollars) ²⁾		
De base	3,91 \$	3,32 \$
Dilué	3,91 \$	3,31 \$
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	1,96 \$	1,96 \$

1) Les frais autres que d'intérêts comprennent une perte sur la cession des activités d'une filiale de 31 millions de dollars en 2003.

2) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions.

PCGR du Canada					
2008	2007	2006	2005	2004	2003
15 832 \$	13 985 \$	11 575 \$	9 236 \$	8 480 \$	9 073 \$
4 615	4 680	4 124	3 104	2 662	2 859
786	1 258	1 102	817	594	872
1 083	1 112	881	646	441	442
22 316	21 035	17 682	13 803	12 177	13 246
12 131	10 850	8 589	5 755	4 790	5 222
166	116	130	134	112	139
37	53	53	53	164	182
2 408	2 918	2 502	1 990	1 410	1 735
14 742	13 937	11 274	7 932	6 476	7 278
7 574	7 098	6 408	5 871	5 701	5 968
630	270	216	230	390	893
6 944	6 828	6 192	5 641	5 311	5 075
4 302	5 392	4 800	4 529	4 320	4 015
11 246	12 220	10 992	10 170	9 631	9 090
4 109	3 983	3 768	3 488	3 452	3 361
3 187	3 011	2 675	2 555	2 410	2 370
7 296	6 994	6 443	6 043	5 862	5 731
3 950	5 226	4 549	4 127	3 769	3 359
691	1 063	872	847	786	777
3 259 \$	4 163 \$	3 677 \$	3 280 \$	2 983 \$	2 582 \$
119 \$	118 \$	98 \$	71 \$	75 \$	160 \$
3 140	4 045	3 579	3 209	2 908	2 422
107	51	30	25	16	16
3 033 \$	3 994 \$	3 549 \$	3 184 \$	2 892 \$	2 406 \$
987	989	988	998	1 010	1 010
993	997	1 001	1 012	1 026	1 026
3,07 \$	4,04 \$	3,59 \$	3,19 \$	2,87 \$	2,38 \$
3,05 \$	4,01 \$	3,55 \$	3,15 \$	2,82 \$	2,34 \$
1,92 \$	1,74 \$	1,50 \$	1,32 \$	1,10 \$	0,84 \$

RAPPORT DE GESTION

T82 État consolidé de la variation des capitaux propres

	IFRS		
	2013	2012	2011
Pour les exercices clos les 31 octobre ¹⁾ (en millions de dollars)			
Actions ordinaires			
Solde à l'ouverture de l'exercice	13 139 \$	8 336 \$	5 750 \$
Émission d'actions	1 377	4 803	2 586
Rachat aux fins d'annulation	—	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	14 516 \$	13 139 \$	8 336 \$
Résultats non distribués			
Solde à l'ouverture de l'exercice (PCGR du Canada)	—	—	21 932
Ajustements selon les IFRS	—	—	(6 248)
Solde à l'ouverture de l'exercice (IFRS)	21 978	18 421	15 684
Ajustements	—	—	—
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque ⁴⁾	6 205	6 023	4 965
Dividendes : Actions privilégiées ⁵⁾	—	—	—
Actions ordinaires	(2 858)	(2 493)	(2 200)
Achat d'actions et prime au rachat d'actions	1	8	—
Autres	(11)	19	(28)
Solde à la clôture de l'exercice	25 315 \$	21 978 \$	18 421 \$
Cumul des autres éléments du résultat global			
Solde à l'ouverture de l'exercice (PCGR du Canada)	—	—	(4 051)
Ajustements selon les IFRS	—	—	4 320
Solde à l'ouverture de l'exercice (IFRS)	(31)	(497)	269
Effet cumulatif de l'adoption des nouvelles conventions comptables	—	—	—
Autres éléments du résultat global	576	466	(766)
Solde à la clôture de l'exercice	545 \$	(31)\$	(497)\$
Autres réserves⁷⁾			
Solde à l'ouverture de l'exercice	166	96	25
Paiements fondés sur des actions	36	38	46
Autres	(9)	32	25
Solde à la clôture de l'exercice	193 \$	166 \$	96 \$
Total des actions ordinaires	40 569 \$	35 252 \$	26 356 \$
Actions privilégiées			
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 384	4 384	3 975
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés de la Banque ⁴⁾	217	220	216
Dividendes sur les actions privilégiées ⁵⁾	(217)	(220)	(216)
Emission d'actions	—	—	409
Rachetées	(300)	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	4 084 \$	4 384 \$	4 384 \$
Participations ne donnant pas le contrôle			
Solde à l'ouverture de l'exercice (PCGR du Canada)	—	—	579
Ajustements selon les IFRS	—	—	936
Solde à l'ouverture de l'exercice (IFRS)	1 743	1 500	1 515
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	244	198	154
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(145)	(159)	(181)
Incidence des taux de change et autres	56	204	12
Solde à la clôture de l'exercice	1 898 \$	1 743 \$	1 500 \$
Total des capitaux propres à la clôture de l'exercice	46 551 \$	41 379 \$	32 240 \$

- 1) Les chiffres pour les périodes postérieures à 2010 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les chiffres antérieurs à 2010 et les périodes antérieures ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada »).
- 2) A trait à l'adoption des nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers aux termes des PCGR du Canada.
- 3) Se rapporte à l'adoption de la nouvelle norme comptable relative à la rémunération fondée sur des actions aux termes des PCGR du Canada.
- 4) Aux termes des PCGR du Canada, le bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés de la Banque était inclus dans les bénéfices non répartis.
- 5) Aux termes des IFRS, les dividendes sur les actions privilégiées sont portés en diminution des capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés. Aux termes des PCGR du Canada, les dividendes sont portés en diminution des bénéfices non répartis.
- 6) Se rapporte à l'adoption de la nouvelle norme comptable visant la perte de valeur et le classement des instruments financiers aux termes des PCGR du Canada.
- 7) Aux termes des PCGR du Canada, ces montants constituaient le surplus d'apport.

T83 État consolidé du résultat global

	IFRS		
	2013	2012	2011
Pour les exercices clos les 31 octobre ¹⁾ (en millions de dollars)			
Bénéfice net	6 697 \$	6 466 \$	5 330 \$
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat			
Variation nette des profits (pertes) de change latents	346	149	(697)
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente	110	151	(169)
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	93	116	105
Autres éléments du résultat global provenant de participations dans des sociétés associées	20	25	—
Autres éléments du résultat global	569	441	(761)
Résultat global	7 266 \$	6 907 \$	4 569 \$
Résultat global attribuable aux			
Actionnaires ordinaires de la Banque	6 784 \$	6 489 \$	4 199 \$
Actionnaires privilégiés de la Banque	217	220	216
Participations ne donnant pas le contrôle	234	173	96
Détenteurs d'instruments de fonds propres de la Banque – composante capitaux propres	31	25	58
	7 266 \$	6 907 \$	4 569 \$

- 1) Les chiffres pour les périodes postérieures à 2010 ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière. Les chiffres pour 2010 et les périodes antérieures ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

PCGR du Canada							
2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
4 946 \$ 804	3 829 \$ 1 117	3 566 \$ 266 (3)	3 425 \$ 184 (43)	3 316 \$ 135 (26)	3 228 \$ 172 (84)	3 140 \$ 117 (29)	3 002 \$ 163 (25)
5 750 \$	4 946 \$	3 829 \$	3 566 \$	3 425 \$	3 316 \$	3 228 \$	3 140 \$
19 916	18 549	17 460	15 843	14 126	13 239	11 747	10 398
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
4 239 (201) (2 023)	3 547 (186) (1 990)	3 140 (107) (1 896)	4 045 (51) (1 720)	3 579 (30) (1 483)	3 209 (25) (1 317)	2 908 (16) (1 110)	2 422 (16) (849) (201) (7)
— 1	— (4)	— (11)	— (10)	— (324)	— (973) (7)	— (290)	— (201) (7)
21 932 \$	19 916 \$	18 549 \$	17 460 \$	15 843 \$	14 126 \$	13 239 \$	11 747 \$
(3 800) —	(3 596) —	(3 857) —	(2 321) —	(1 961) —	(1 783) —	(1 074) —	102 —
— — (251)	— 595 ⁶⁾ (799)	— 261	— (2 219)	— (360)	— (178)	— (709)	— (1 176)
(4 051)\$	(3 800)\$	(3 596)\$	(3 857)\$	(2 321)\$	(1 961)\$	(1 783)\$	(1 074)\$
— 25	— —	— —	— —	1 (1)	1 —	1 —	— 1
25 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	1 \$	1 \$	1 \$
23 656 \$	21 062 \$	18 782 \$	17 169 \$	16 947 \$	15 482 \$	14 685 \$	13 814 \$
3 710	2 860	1 635	600	600	300	300	300
— — 265	— — 850	— — 1 225	— — 1 035	— — —	— 300	— —	— —
3 975 \$	3 710 \$	2 860 \$	1 635 \$	600 \$	600 \$	300 \$	300 \$
554	502	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
—	—	—	—	—	—	—	—
— 100 (35) (40)	— 114 (36) (26)	— S.O. S.O. S.O.	— S.O. S.O. S.O.	— S.O. S.O. S.O.	— S.O. S.O. S.O.	— S.O. S.O. S.O.	— S.O. S.O. S.O.
579 \$	554 \$	502 \$	497 \$	435 \$	306 \$	280 \$	326 \$
28 210 \$	25 326 \$	22 144 \$	19 301 \$	17 982 \$	16 388 \$	15 265 \$	14 440 \$

PCGR du Canada							
2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
4 339 \$	3 661 \$	3 259 \$	4 163 \$	3 677 \$	3 280 \$	2 983 \$	2 582 \$
(591) 278 62	(1 736) 894 43	2 368 (1 588) (519)	(2 228) (67) 76	(360) — —	(178) — —	(709) — —	(1 176) — —
(251)	(799)	261	(2 219)	(360)	(178)	(709)	(1 176)
4 088 \$	2 862 \$	3 520 \$	1 944 \$	3 317 \$	3 102 \$	2 274 \$	1 406 \$
3 787 \$ 201 100	2 562 \$ 186 114	3 294 \$ 107 119	1 775 \$ 51 118	3 189 \$ 30 98	3 006 \$ 25 71	2 183 \$ 16 75	1 230 \$ 16 160
4 088 \$	2 862 \$	3 520 \$	1 944 \$	3 317 \$	3 102 \$	2 274 \$	1 406 \$

RAPPORT DE GESTION

T84 Autres statistiques

	IFRS		
	2013	2012	2011
Pour les exercices clos les 31 octobre¹⁾			
Performance opérationnelle			
Bénéfice de base par action (en dollars)	5,19	5,31	4,63
Bénéfice dilué par action (en dollars)	5,15	5,22	4,53
Rendement des capitaux propres (en pourcentage) ²⁾	16,4	19,7	20,3
Ratio de productivité (en pourcentage) (BMEF ²⁾)	53,5	52,0	53,9
Rendement des actifs (en pourcentage)	0,89	0,98	0,91
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage) (BMEF ²⁾)	2,32	2,32	2,32
Marge nette sur intérêts sur le total des actifs moyens (en pourcentage) (BMEF ²⁾)	S.O.	S.O.	S.O.
Mesures des fonds propres³⁾			
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (en pourcentage)	9,1	S.O.	S.O.
Ratio de T1 (en pourcentage)	11,1	13,6	12,2
Ratio du total des fonds propres (en pourcentage)	13,5	16,7	13,9
Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires aux actifs pondérés en fonction des risques ²⁾ (en pourcentage)	11,1	11,3	9,6
Ratio actif/fonds propres	17,1	15,0	16,6
Données sur les actions ordinaires			
Cours de l'action (en dollars) (TSX)			
Haut	64,10	57,18	61,28
Bas	52,30	47,54	49,00
Clôture	63,39	54,25	52,53
Nombre d'actions en circulation (en millions)	1 209	1 184	1 089
Dividendes par action (en dollars)	2,39	2,19	2,05
Rendement de l'action (en pourcentage) ⁴⁾	4,1	4,2	3,7
Ratio cours-bénéfice ⁵⁾	12,2	10,2	11,3
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	33,57	29,76	24,20
Autres données			
Total des actifs moyens (en millions de dollars)	748 822	659 535	586 101
Nombre de succursales et de bureaux	3 330	3 123	2 926
Nombre de salariés	83 874	81 497	75 362
Nombre de guichets automatiques bancaires	8 471	7 341	6 260

1) Les ratios financiers et les montants des périodes postérieures à 2010 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les ratios financiers et les montants pour 2010 et les périodes antérieures ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les mesures des fonds propres antérieures à 2011 n'ont pas été retraitées pour tenir compte des IFRS étant donné qu'elles représentent les montants réels de la période en cause aux fins de la réglementation.

2) Se reporter à la page 17 pour une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

3) Depuis le 1^{er} novembre 2012, les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III selon la méthode « tout compris » (se reporter à la page 38). Les montants des périodes précédentes de 2007 à 2012 ont été déterminés selon les règles de l'accord de Bâle II. Les montants des périodes antérieures à 2007 ont été déterminés selon les règles de Bâle I et n'ont pas été retraités.

4) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

5) D'après le cours de clôture de l'action ordinaire.

PCGR du Canada							
2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
3,91	3,32	3,07	4,04	3,59	3,19	2,87	2,38
3,91	3,31	3,05	4,01	3,55	3,15	2,82	2,34
18,3	16,7	16,7	22,0	22,1	20,9	19,9	17,6
51,8	53,7	59,4	53,7	55,3	56,3	56,9	55,9
0,84	0,71	0,72	1,03	1,05	1,06	1,05	0,89
S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
1,73	1,68	1,75	1,89	1,95	2,00	2,10	2,16
S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11,8	10,7	9,3	9,3	10,2	11,1	11,5	10,8
13,8	12,9	11,1	10,5	11,7	13,2	13,9	13,2
9,7	8,3	6,6	7,4	8,3	9,3	9,7	8,8
17,0	16,6	18,0	18,2	17,1	15,1	13,8	14,4
55,76	49,19	54,00	54,73	49,80	44,22	40,00	33,70
44,12	23,99	35,25	46,70	41,55	36,41	31,08	22,28
54,67	45,25	40,19	53,48	49,30	42,99	39,60	32,74
1 043	1 025	992	984	990	990	1 009	1 011
1,96	1,96	1,92	1,74	1,50	1,32	1,10	0,84
3,9	5,4	4,3	3,4	3,3	3,3	3,1	3,0
14,0	13,6	13,1	13,2	13,7	13,5	13,8	13,8
22,68	20,55	18,94	17,45	17,13	15,64	14,56	13,67
515 991	513 149	455 539	403 475	350 709	309 374	283 986	288 513
2 784	2 686	2 672	2 331	2 191	1 959	1 871	1 850
70 772	67 802	69 049	58 113	54 199	46 631	43 928	43 986
5 978	5 778	5 609	5 283	4 937	4 449	4 219	3 918

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La responsabilité de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »), et celle-ci a conçu un tel contrôle interne à l'égard de l'information financière de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'après les critères établis dans le rapport de 1992 *Internal Control – Integrated Framework*, lequel constitue un cadre reconnu et adéquat élaboré par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission.

Le président et chef de la direction,
Brian Porter

Toronto, Canada
Le 6 décembre 2013

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

La direction a évalué la conception et le fonctionnement du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2013, et elle a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace. La direction n'a relevé aucune faiblesse importante à cet égard.

KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, qui ont audité les états financiers consolidés, ont également audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière et ils ont délivré le rapport ci-dessous.

Le vice-président à la direction et
chef des affaires financières,
Sean McGuckin

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque de Nouvelle-Écosse au 31 octobre 2013 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié en 1992 par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission. La direction de La Banque de Nouvelle-Écosse est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, laquelle évaluation figure dans le « Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque de Nouvelle-Écosse, sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque qu'il existe une faiblesse importante du contrôle interne, la mise en œuvre de tests et l'évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne selon notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société s'entend des politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions d'actifs de la société;

2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encassements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit prévenue, soit détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, La Banque de Nouvelle-Écosse maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2013 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié en 1992 par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, des états consolidés de la situation financière de La Banque de Nouvelle-Écosse au 31 octobre 2013 et au 31 octobre 2012 ainsi qu'au 1^{er} novembre 2010, des comptes consolidés de résultat, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2013 ainsi que des notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Notre rapport daté du 6 décembre 2013 exprime une opinion non modifiée (sans réserve) sur ces états financiers consolidés.

KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.
Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Canada)

Le 6 décembre 2013

États financiers consolidés

Table des matières

- 112 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 113 Rapport des auditeurs du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant
- 114 État consolidé de la situation financière
- 115 Compte consolidé de résultat
- 116 État consolidé du résultat global
- 117 État consolidé des variations des capitaux propres
- 118 Tableau consolidé des flux de trésorerie
- 119 Notes afférentes aux états financiers consolidés 2013

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité de l'intégrité et de la présentation d'une image fidèle de l'information financière contenue dans le présent rapport annuel incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »). Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers consolidés sont également conformes aux exigences comptables de la *Loi sur les banques*.

Les états financiers consolidés comprennent, au besoin, des montants qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est conforme à celle figurant dans les états financiers consolidés.

La direction reconnaît depuis toujours qu'il est important que la Banque maintienne et renforce les normes de conduite les plus élevées dans toutes ses activités, y compris l'établissement et la diffusion d'états qui donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque. À cet égard, la direction a mis au point et maintient un système de comptabilité et de présentation de l'information qui prévoit les contrôles internes nécessaires, de sorte que les opérations sont correctement autorisées et comptabilisées, les biens, protégés contre un usage ou une cession non autorisés et les passifs, dûment comptabilisés. Le système prévoit aussi des politiques et des procédures écrites, le recrutement judicieux et la formation appropriée de salariés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une répartition précise et appropriée des tâches ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des affaires à l'échelle de la Banque.

La direction, sous la supervision du président et chef de la direction et du chef des affaires financières et en collaboration avec ces derniers, a mis en place un processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière conformément aux règlements sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis.

Le système de contrôle interne est en outre renforcé par une équipe professionnelle d'auditeurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects des activités de la Banque. De plus, le chef de l'audit de la Banque

communique librement avec les membres du comité d'audit et de révision du conseil d'administration et les rencontre périodiquement. De plus, la fonction de conformité de la Banque maintient des politiques, des procédures et des programmes visant à assurer la conformité aux exigences réglementaires, notamment des règles établies en matière de conflit d'intérêts.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada, dont le mandat consiste à protéger les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la Banque, procède à un examen des activités et des affaires de la Banque ainsi qu'à toute enquête à leur sujet qu'il peut juger nécessaire, pour déterminer si les dispositions de la *Loi sur les banques* sont observées et si la situation financière de la Banque est saine.

Les membres du comité d'audit et de révision, qui sont tous des administrateurs externes, examinent les états financiers consolidés, de concert avec la direction et les auditeurs indépendants, avant qu'ils soient approuvés par le conseil d'administration et présentés aux actionnaires de la Banque.

Les membres du comité d'audit et de révision examinent toutes les transactions avec des parties liées pouvant avoir une incidence importante sur la Banque et font état de leurs conclusions au conseil d'administration.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2013 et au 31 octobre 2012 ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos le 31 octobre 2013 et le 31 octobre 2012 établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, et ils ont exprimé leur opinion à l'issue de leurs audits dans le rapport ci-après adressé aux actionnaires. Les auditeurs nommés par les actionnaires communiquent librement avec les membres du comité d'audit et de révision, qu'ils rencontrent périodiquement afin de discuter de leurs audits, notamment de leurs conclusions en ce qui a trait à l'intégrité de l'information financière et comptable de la Banque et aux questions connexes.

Le président adjoint
Rick Waugh

Le président et chef de la direction,
Brian Porter

Le vice-président à la direction
et chef des affaires financières,
Sean McGuckin

Toronto, Canada
Le 6 décembre 2013

Rapport des auditeurs du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Banque de Nouvelle-Écosse, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 octobre 2013 et au 31 octobre 2012, les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2013, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci

résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de la Banque portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de La Banque de Nouvelle-Écosse au 31 octobre 2013 et au 31 octobre 2012, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés de chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2013, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board.

Autre point

De plus, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), nous avons audité le contrôle interne de La Banque de Nouvelle-Écosse à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2013, en nous fondant sur les critères que le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission a énoncés dans sa publication *Internal Control – Integrated Framework* (1992). Dans notre rapport daté du 6 décembre 2013, nous avons exprimé une opinion non modifiée (sans réserve) sur l'efficacité du contrôle interne de La Banque de Nouvelle-Écosse à l'égard de l'information financière.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 6 décembre 2013

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

État consolidé de la situation financière

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	Notes	2013	2012
Actifs			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières ¹⁾	5	53 338 \$ 8 880	47 337 \$ 12 387
Métaux précieux			
Actifs détenus à des fins de transaction			
Titres	7 a)	84 196	74 639
Prêts	7 b)	11 225	12 857
Autres		1 068	100
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	8	96 489	87 596
Titres pris en pension et titres empruntés ¹⁾		106	197
Instruments financiers dérivés ¹⁾	9	82 533	66 189
Titres de placement	10	24 503	30 338
Prêts			
Prêts hypothécaires à l'habitation	11	209 865	175 630
Prêts personnels et sur cartes de crédit	11	76 008	68 277
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques ¹⁾	11	119 550	111 549
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	12 b)	405 423	355 456
		3 273	2 969
		402 150	352 487
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		10 556	8 932
Immobilisations corporelles	15	2 228	2 260
Participations dans des sociétés associées	16	5 294	4 760
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	17	10 704	8 692
Actifs d'impôt différé	29 c)	1 780	1 936
Autres actifs ¹⁾	18	10 924	11 572
		41 486	38 152
		743 788 \$	668 044 \$
Passifs			
Dépôts			
Particuliers	20	171 048 \$	138 051 \$
Entreprises et administrations publiques ¹⁾	20	312 487	291 361
Autres institutions financières ¹⁾	20	33 019	34 178
		516 554	463 590
Autres			
Acceptations		10 556	8 932
Obligations relatives aux titres vendus à découvert		24 977	18 622
Instruments financiers dérivés	9	29 255	35 299
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ¹⁾		77 508	56 968
Débentures subordonnées	21	5 841	10 143
Instruments de fonds propres	22	650	1 358
Autres passifs	23	31 896	31 753
		180 683	163 075
		697 237	626 665
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			
Actions ordinaires	25	14 516	13 139
Résultats non distribués		25 315	21 978
Cumul des autres éléments du résultat global		545	(31)
Autres réserves		193	166
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		40 569	35 252
Actions privilégiées	26	4 084	4 384
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		44 653	39 636
Participations ne donnant pas le contrôle			
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	33 b)	1 155	966
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	22	743	777
		46 551	41 379
		743 788 \$	668 044 \$

1) Les montants au 31 octobre 2012 ont été retraités pour refléter la présentation adoptée pour la période écoulée en ce qui a trait aux dépôts auprès d'autres institutions financières et aux garanties en trésorerie relatives aux titres empruntés et aux transactions sur dérivés. Se reporter à la note 2.

John T. Mayberry

Président du conseil

Brian Porter

Président et chef de la direction

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Compte consolidé de résultat

Exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	Note	2013	2012 ¹⁾	2011 ¹⁾
Revenus				
Revenus d'intérêts				
Prêts		17 358 \$	15 605 \$	14 373 \$
Titres		995	1 041	986
Titres pris en pension et titres empruntés		190	221	221
Dépôts auprès d'autres institutions financières		279	287	275
		18 822	17 154	15 855
Charges d'intérêts				
Dépôts		6 282	5 947	5 589
Débentures subordonnées		339	381	369
Instruments de fonds propres		93	132	138
Autres		742	691	745
		7 456	7 151	6 841
Revenus d'intérêts nets		11 366	10 003	9 014
Revenus tirés des frais et des commissions				
Services bancaires	34	3 492	3 215	2 872
Services de gestion de patrimoine	34	2 493	2 170	1 963
Commissions de placement et autres honoraires de services-conseils		503	493	492
Opérations de change à des fins autres que de transaction		404	365	349
Autres		345	293	267
		7 237	6 536	5 943
Charges liées aux frais et aux commissions		298	262	216
Revenus nets tirés des frais et des commissions		6 939	6 274	5 727
Autres revenus opérationnels				
Revenus provenant des activités de transaction	35	1 300	1 316	830
Profit net sur la vente de titres de placement	10 d)	375	185	285
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	16	680	442	433
Revenus d'assurance, déduction faite des sinistres		448	388	294
Autres		235	1 093	727
		3 038	3 424	2 569
Total des revenus		21 343	19 701	17 310
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	12 b)	1 296	1 252	1 076
		20 047	18 449	16 234
Charges opérationnelles				
Salaires et avantages du personnel		6 313	5 749	5 358
Locaux et technologie		1 815	1 607	1 446
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		520	450	413
Communications		409	373	344
Publicité et prospection		505	450	427
Honoraires		432	340	262
Taxe d'affaires et taxe sur le capital		274	248	183
Autres		1 319	1 186	1 048
		11 587	10 403	9 481
Bénéfice avant impôt sur le résultat		8 460	8 046	6 753
Charge d'impôt sur le résultat		1 763	1 580	1 423
Bénéfice net		6 697 \$	6 466 \$	5 330 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		275 \$	223 \$	149 \$
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	33 b)	244	198	91
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres		31	25	58
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		6 422	6 243	5 181
Actionnaires privilégiés		217	220	216
Actionnaires ordinaires		6 205 \$	6 023 \$	4 965 \$
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)				
De base	36	5,19 \$	5,31 \$	4,63 \$
Dilué	36	5,15 \$	5,22 \$	4,53 \$

1) Certains montants ont été retraités pour tenir compte de l'incidence des changements de présentation quant aux dépôts auprès d'autres institutions financières et aux garanties en trésorerie relatives aux titres empruntés. Se reporter à la note 2.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

État consolidé du résultat global

Exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2013	2012	2011
Bénéfice net	6 697 \$	6 466 \$	5 330 \$
Autres éléments du résultat global			
Variation nette des profits (pertes) de change latents :			
Profits (pertes) de change latents, montant net	687	85	(726)
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	(469)	(33)	47
Charge (économie) d'impôt sur le résultat			
Profits (pertes) de change latents, montant net	(1)	(62)	(1)
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	(127)	(35)	19
	346	149	(697)
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente :			
Profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente, montant net	378	331	(107)
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net ¹⁾	(289)	(176)	(112)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat			
Profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente, montant net	79	58	(4)
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	(100)	(54)	(46)
	110	151	(169)
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :			
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	280	32	91
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	(155)	124	57
Charge (économie) d'impôt sur le résultat			
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	85	3	25
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	(53)	37	18
	93	116	105
Autres éléments du résultat global provenant de participations dans des sociétés associées	20	25	–
Autres éléments du résultat global	569	441	(761)
Résultat global	7 266 \$	6 907 \$	4 569 \$
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	265 \$	198 \$	154 \$
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	234	173	96
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	31	25	58
Résultat global attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	7 001	6 709	4 415
Actionnaires privilégiés	217	220	216
Actionnaires ordinaires	6 784 \$	6 489 \$	4 199 \$

1) Comprend des montants ayant trait à des couvertures admissibles.

Tous les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global seront reclasés dans le compte consolidé de résultat au cours de périodes futures.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Etat consolidé des variations des capitaux propres

(en millions de dollars)	Cumul des autres éléments du résultat global										Participations ne donnant pas le contrôle			
	Actions ordinaires (note 25)	Résultats non distribués ¹⁾	Écarts de conversion	Réserve disponible à la vente	Réserve aux fins de la couverture des flux de trésorerie	Quote-part des sociétés associées	Autres réserves ²⁾	Total des actions ordinaires	Actions privilégiées (note 26)	Total des actions ordinaires et privilégiées	Détenteurs de participations d'instruments ne donnant pas le contrôle de fonds propres – composante capitaux propres (note 22)			
											Total	Participations dans des filiales [note 33b])	Total	
Solde au 1 ^{er} novembre 2012	13 139 \$	21 978 \$	(528)\$	597 \$	(135)\$	35 \$	166 \$	35 252 \$	4 384 \$	39 636 \$	966 \$	777 \$	41 379 \$	
Bénéfice net	– 6 205	–	–	–	–	–	–	6 205	217	6 422	244	31	6 697	
Autres éléments du résultat global	–	–	358	108	93	20	–	579	–	579	(10)	–	569	
Total du résultat global	– \$ 6 205 \$	358 \$	108 \$	93 \$	20 \$	– \$	6 784 \$	217 \$	7 001 \$	234 \$	31 \$	7 266 \$		
Actions émises	1 377	1	–	–	–	–	(35)	1 343	–	1 343	–	–	1 343	
Actions privilégiées rachetées	–	–	–	–	–	–	–	–	(300)	(300)	–	–	(300)	
Dividendes versés sur les actions ordinaires	–	(2 858)	–	–	–	–	–	(2 858)	–	(2 858)	–	–	(2 858)	
Dividendes versés sur les actions privilégiées	–	–	–	–	–	–	–	–	(217)	(217)	–	–	(217)	
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(80)	(65)	(145)	
Paiements fondés sur des actions	–	–	–	–	–	–	36	36	–	36	–	–	36	
Autres	–	(11)	(3)	–	–	–	26 ³⁾	12	–	12	35 ⁴⁾	–	47	
Solde au 31 octobre 2013	14 516 \$	25 315 \$	(173)\$	705 \$	(42)\$	55 \$	193 \$	40 569 \$	4 084 \$	44 653 \$	1 155 \$	743 \$	46 551 \$	
Solde au 1 ^{er} novembre 2011	8 336 \$	18 421 \$	(697)\$	441 \$	(251)\$	10 \$	96 \$	26 356 \$	4 384 \$	30 740 \$	626 \$	874 \$	32 240 \$	
Bénéfice net	– 6 023	–	–	–	–	–	–	6 023	220	6 243	198	25	6 466	
Autres éléments du résultat global	–	–	169	156	116	25	–	466	–	466	(25)	–	441	
Total du résultat global	– \$ 6 023 \$	169 \$	156 \$	116 \$	25 \$	– \$	6 489 \$	220 \$	6 709 \$	173 \$	25 \$	6 907 \$		
Actions émises	4 803	8	–	–	–	–	(26)	4 785	–	4 785	–	–	4 785	
Dividendes versés sur les actions ordinaires	–	(2 493)	–	–	–	–	–	(2 493)	–	(2 493)	–	–	(2 493)	
Dividendes versés sur les actions privilégiées	–	–	–	–	–	–	–	–	(220)	(220)	–	–	(220)	
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(44)	(115)	(159)	
Paiements fondés sur des actions	–	–	–	–	–	–	38	38	–	38	–	–	38	
Autres	–	19	–	–	–	–	58 ³⁾	77	–	77	211 ⁴⁾	(7)	281	
Solde au 31 octobre 2012	13 139 \$	21 978 \$	(528)\$	597 \$	(135)\$	35 \$	166 \$	35 252 \$	4 384 \$	39 636 \$	966 \$	777 \$	41 379 \$	
Solde au 1 ^{er} novembre 2010	5 750 \$	15 684 \$	– \$	616 \$	(357)\$	10 \$	25 \$	21 728 \$	3 975 \$	25 703 \$	559 \$	956 \$	27 218 \$	
Bénéfice net	– 4 965	–	–	–	–	–	–	4 965	216	5 181	91	58	5 330	
Autres éléments du résultat global	–	–	(697)	(175)	106	–	–	(766)	–	(766)	5	–	(761)	
Total du résultat global	– \$ 4 965 \$	(697)\$	(175)\$	106 \$	– \$	– \$	– \$	4 199 \$	216 \$	4 415 \$	96 \$	58 \$	4 569 \$	
Actions émises	2 586	–	–	–	–	–	(11)	2 575	409	2 984	–	–	2 984	
Dividendes versés sur les actions ordinaires	–	(2 200)	–	–	–	–	–	(2 200)	–	(2 200)	–	–	(2 200)	
Dividendes versés sur les actions privilégiées	–	–	–	–	–	–	–	–	(216)	(216)	–	–	(216)	
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(41)	(140)	(181)	
Paiements fondés sur des actions	–	–	–	–	–	–	46	46	–	46	–	–	46	
Autres	–	(28)	–	–	–	–	36	8	–	8	12 ⁴⁾	–	20	
Solde au 31 octobre 2011	8 336 \$	18 421 \$	(697)\$	441 \$	(251)\$	10 \$	96 \$	26 356 \$	4 384 \$	30 740 \$	626 \$	874 \$	32 240 \$	

1) Comprend des résultats non distribués de 43 \$ (38 \$ en 2012; 34 \$ en 2011) liés à une société associée à l'étranger soumise à des restrictions réglementaires locales.

2) Représente des montants liés aux paiements fondés sur des actions. Se reporter à la note 28.

3) Comprend l'incidence des composantes alternatives DAA auxquelles certains salariés ont renoncé tout en conservant les options sur actions correspondantes. Se reporter à la note 28.

4) Comprend les variations des participations ne donnant pas le contrôle découlant des regroupements d'entreprises et des sorties.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Rentrées (sorties) nettes de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2013	2012	2011
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Bénéfice net	6 697 \$	6 466 \$	5 330 \$
Ajustements pour :			
Revenus d'intérêts nets	(11 366)	(10 003)	(9 014)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	520	450	413
Profits liés aux acquisitions	—	—	(286)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 296	1 252	1 076
Charges dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en titres de capitaux propres	36	38	46
Profit net sur la vente de titres de placement	(375)	(185)	(285)
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	(680)	(442)	(433)
Profit sur la vente d'immobilisations corporelles	(57)	(864)	(5)
Charge d'impôt sur le résultat	1 763	1 580	1 423
Variations des actifs et des passifs opérationnels			
Actifs détenus à des fins de transaction	(6 793)	(11 976)	(2 758)
Titres pris en pension et titres empruntés ¹⁾	(9 866)	(19 514)	(6 611)
Prêts ¹⁾	(16 040)	(29 570)	(22 068)
Dépôts ¹⁾	6 778	36 859	38 997
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	5 458	3 560	(5 939)
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ¹⁾	17 455	18 955	6 206
Instruments financiers dérivés, montant net ¹⁾	296	2 199	(1 422)
Autres, montant net ¹⁾	4 605	(570)	(1 012)
Dividendes perçus	1 139	1 026	1 583
Intérêts reçus	18 005	16 224	17 535
Intérêts versés	(7 607)	(7 293)	(10 139)
Impôt sur le résultat payé	(1 520)	(1 041)	(1 304)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles	9 744	7 151	11 333
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières ¹⁾	(4 079)	(6 557)	(2 805)
Achat de titres de placement	(47 894)	(34 856)	(30 440)
Produit de la vente et de la venue à échéance de titres de placement	52 654	31 780	31 889
Acquisition/vente de filiales, de sociétés associées ou d'unités opérationnelles, déduction faite de la trésorerie acquise	(3 439)	(458)	(544)
Produit de la sortie de biens immobiliers	—	1 407	—
Autres immobilisations corporelles, déduction faite des sorties	(146)	(434)	(371)
Autres, montant net	(324)	(298)	(4 167)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(3 228)	(9 416)	(6 438)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit tiré des débentures subordonnées	—	3 250	—
Remboursement de débentures subordonnées	(4 210)	(20)	—
Remboursement d'instruments de fonds propres	(750)	(750)	(500)
Rachat d'actions privilégiées	(300)	—	—
Produit de l'émission d'actions ordinaires	1 256	4 200	736
Dividendes versés en trésorerie	(3 075)	(2 713)	(2 416)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(145)	(159)	(181)
Autres, montant net	19	287	(1 914)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(7 205)	4 095	(4 275)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	102	(88)	(59)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(587)	1 742	561
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice ^{1) 2)}	6 036	4 294	3 730
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice ^{1) 2)}	5 449 \$	6 036 \$	4 291 \$

1) Certains montants des périodes antérieures ont été retraités pour tenir compte de l'incidence des changements de présentation quant aux dépôts auprès d'autres institutions financières et aux garanties en trésorerie relatives aux titres empruntés et aux transactions sur dérivés. Se reporter à la note 2.

2) Représente la trésorerie et les dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières (se reporter à la note 5).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux

états financiers consolidés 2013

Table des matières

Page	Note	Page	Note
120	1. Entité présentant l'information financière	157	21. Débentures subordonnées
120	2. Base d'établissement	158	22. Instruments de fonds propres
120	3. Principales méthodes comptables	159	23. Autres passifs
132	4. Prises de position futures en comptabilité	159	24. Provisions
133	5. Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	159	25. Actions ordinaires
133	6. Juste valeur des instruments financiers	160	26. Actions privilégiées
138	7. Actifs détenus à des fins de transaction	162	27. Gestion du capital
138	8. Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	163	28. Rémunération fondée sur des actions
139	9. Instruments financiers dérivés	166	29. Impôt sur le résultat
143	10. Titres de placement	168	30. Avantages du personnel
146	11. Prêts	170	31. Secteurs opérationnels
148	12. Prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances	173	32. Transactions avec des parties liées
149	13. Décomptabilisation d'actifs financiers	174	33. Principales filiales et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales
150	14. Entités ad hoc	176	34. Revenus tirés des frais et des commissions
153	15. Immobilisations corporelles	176	35. Revenus provenant des activités de transaction
153	16. Participations dans des sociétés associées	176	36. Résultat par action
154	17. Goodwill et autres immobilisations incorporelles	177	37. Garanties et engagements
155	18. Autres actifs	179	38. Instruments financiers – gestion des risques
156	19. Contrats de location	188	39. Échéances contractuelles
157	20. Dépôts	190	40. Regroupements d'entreprises
		191	41. Événements postérieurs à la date de l'état consolidé de la situation financière

1 Entité présentant l'information financière

La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « *Loi sur les banques* »). La Banque est une banque inscrite à l'annexe I de la *Loi sur les banques* et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). La Banque est un fournisseur international de services financiers qui offre une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés ainsi que des services bancaires d'investissement. Le siège social de la Banque est situé au 1709 Hollis Street, Halifax (Nouvelle-Écosse), au Canada, et les bureaux de la direction sont situés au Scotia Plaza, 44 King Street West, Toronto, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

2 Base d'établissement

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et aux exigences comptables du BSIF, selon l'article 308 de la *Loi sur les banques*. L'article 308 stipule que, à moins d'indication contraire par le BSIF, les états financiers doivent être établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada »). Étant donné que le Conseil des normes comptables du Canada a adopté les IFRS, telles qu'elles sont publiées par l'IASB, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2011, les IFRS ont remplacé les PCGR du Canada comme référentiel d'information financière pour toutes les entreprises ayant une obligation d'information du public, y compris la Banque.

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 a été autorisée par le conseil d'administration le 6 décembre 2013.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments énoncés significatifs ci-après, lesquels sont présentés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière :

- Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction
- Actifs et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net
- Instruments financiers dérivés
- Titres de placement disponibles à la vente

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Banque. Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au million de dollars près.

Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des revenus et des charges de la période. Parmi les principaux domaines où la direction a porté des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des enjeux fondamentalement incertains, mentionnons le compte de correction de valeur pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers (y compris les dérivés), l'impôt sur le résultat des sociétés, les avantages du personnel, la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises, la dépréciation de titres de placement, la dépréciation d'actifs non financiers, la détermination du contrôle des entités ad hoc, le contrôle de fait d'autres entités et les provisions. Les résultats réels pourraient différer des estimations présentées ici et ailleurs.

D'importants jugements ont été effectués dans les secteurs suivants :

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Note 3 – page 125 Note 12 – page 148
Juste valeur des instruments financiers	Note 6 – page 134
Impôt sur le résultat des sociétés	Note 3 – page 128 Note 29 – page 165
Avantages du personnel	Note 3 – page 129 Note 30 – page 167
Goodwill	Note 3 – page 127 Note 17 – page 153
Dépréciation de titres de placement	Note 3 – page 124 Note 10 – page 143
Entités ad hoc	Note 3 – page 121 Note 14 – page 150
Provisions	Note 3 – page 129 Note 24 – page 158

Modifications apportées à la présentation des états financiers au cours de l'exercice

Au premier trimestre de 2013, le libellé « Dépôts auprès d'autres banques » a été remplacé par « Dépôts auprès d'autres institutions financières » afin d'inclure tous les dépôts auprès de banques et d'institutions financières autres que des banques. En conséquence, la trésorerie en dépôt auprès d'institutions financières autres que des banques a été reclassée rétrospectivement du poste « Prêts – Entreprises et administrations publiques » vers le poste « Dépôts auprès d'autres institutions financières ». Les garanties en trésorerie relatives aux titres empruntés ont été reclassées rétrospectivement des postes « Dépôts auprès d'autres institutions financières » et « Prêts – Entreprises et administrations publiques » vers le poste « Titres pris en pension et titres empruntés » afin de mieux refléter la nature de ces soldes. Ces changements de présentation n'ont eu aucune incidence sur la situation financière ou les principaux paramètres de rendement de la Banque et sont conformes aux pratiques courantes du secteur.

Les revenus d'intérêts connexes ont également été reclassés de façon rétrospective.

3 Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivies dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, y compris toute exigence comptable supplémentaire fixée par le BSIF, comme il est indiqué ci-dessous, ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, sauf indication contraire.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, la performance financière et les flux de trésorerie de la Banque et ceux de ses filiales, après élimination des transactions et des soldes intragroupe. Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Banque et ne comprennent pas les sociétés associées et les coentreprises. Les filiales de la Banque peuvent être classées dans les entités contrôlées au moyen de droits de vote ou les entités ad hoc.

La Banque consolide une filiale à partir de la date à laquelle elle obtient le contrôle. Le contrôle s'entend du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages des activités de l'entité.

Les participations ne donnant pas le contrôle, y compris les détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres, sont

présentées à l'état consolidé de la situation financière dans les capitaux propres, de façon distincte des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et privilégiés de la Banque. Les cessions partielles et les acquisitions supplémentaires de participations dans une filiale qui ne donnent pas lieu à un changement de contrôle sont comptabilisées à titre de transactions sur titres de capitaux propres avec les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle. Toute différence entre la valeur comptable de la participation vendue ou achetée et le montant de la transaction est comptabilisée à titre d'ajustement des résultats non distribués.

Filiales – droits de vote

Le contrôle est présumé lorsque la participation est constituée de plus de 50 % des droits de vote d'une entité.

La Banque peut consolider une entité lorsqu'elle détient moins de 50 % des droits de vote si elle possède au moins une des caractéristiques de pouvoir suivantes :

- le pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord;
- le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat;
- le pouvoir de nommer ou de démettre la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe;
- le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité compte tenu du nombre de droits de vote qu'elle détient par rapport au nombre des droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion et de la tendance du vote aux assemblées des actionnaires (c.-à-d. contrôle de fait).

Entités ad hoc

Les entités ad hoc sont créées pour réaliser certains objectifs bien définis. La Banque peut en devenir participante au stade de la formation ou à une date ultérieure. Les circonstances suivantes peuvent indiquer une relation dans laquelle la Banque contrôle une entité ad hoc et doit, en conséquence, consolider cette entité ad hoc :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Banque selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Banque obtienne des avantages des activités de l'entité ad hoc;
- la Banque a le pouvoir décisionnel d'obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme de « pilotage automatique », la Banque a délégué ce pouvoir décisionnel;
- la Banque a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et, par conséquent, peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc;
- la Banque conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

La Banque consolide toutes les entités ad hoc qu'elle contrôle, y compris le fonds multicédants aux États-Unis et certains instruments de financement et autres instruments.

Sociétés associées et coentreprises

Une société associée est une entité ayant des politiques financières et opérationnelles sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, mais non le contrôle. Ordinairement, la Banque est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. La Banque peut aussi exercer une influence notable par voie d'une représentation au sein du conseil d'administration. L'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exercables ou convertibles est pris en considération au moment d'apprécier si la Banque détient une influence notable.

Une coentreprise est un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint et chacune des parties a droit à sa quote-part dans le résultat net des activités de la coentreprise.

Les participations dans des sociétés associées et des coentreprises sont initialement inscrites au coût. Les participations dans des sociétés associées et des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle reflète la quote-part de la Banque dans la hausse ou la

baisse du résultat postérieurement à l'acquisition et certaines autres variations des capitaux propres de la société associée ou de la coentreprise.

Les profits et les pertes latents qui découlent de transactions conclues avec des sociétés associées et des coentreprises sont pris en compte dans la participation dans les sociétés associées et les coentreprises à hauteur de la participation de la Banque dans l'entreprise détenue.

Les participations dans des sociétés associées et des coentreprises font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent l'existence d'indications objectives de dépréciation. Lorsque la baisse de valeur d'une participation dans une société associée ou une coentreprise est attribuable à une dépréciation, la valeur comptable de la participation est ajustée pour refléter la valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée sous « Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées » dans le compte consolidé de résultat.

Conversion des devises

Les états financiers de chacun des établissements à l'étranger de la Banque sont évalués dans leur monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal de chaque établissement.

Les profits et les pertes de change liés aux éléments monétaires de la Banque sont comptabilisés au compte consolidé de résultat sous « Autres revenus opérationnels ». Les revenus et les charges libellés en monnaie étrangère sont convertis aux cours de change moyens, sauf l'amortissement des bâtiments achetés en monnaies étrangères, le matériel et les améliorations locatives de la Banque, qui sont convertis aux taux historiques. Les éléments non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis dans la monnaie de fonctionnement aux cours historiques. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie de fonctionnement au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les profits et les pertes de change sur les éléments non monétaires sont comptabilisés dans le compte consolidé de résultat si le profit ou la perte sur les éléments non monétaires est comptabilisé dans le compte consolidé de résultat. Les profits ou les pertes de change sur les éléments non monétaires sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat global si le profit ou la perte sur les éléments non monétaires est comptabilisé à l'état consolidé du résultat global.

Les profits et les pertes latents qui résultent de la conversion des établissements à l'étranger sont portés au crédit ou au débit du poste « Variation nette des profits (pertes) de change latents » à l'état consolidé du résultat global; il en va de même pour les profits ou les pertes découlant des couvertures de ces positions nettes des investissements dans la mesure où elles sont efficaces. Au moment de la sortie d'une filiale à l'étranger entraînant la perte du contrôle, les écarts de conversion précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés au compte consolidé de résultat. La Banque applique la méthode de comptabilisation par paliers pour déterminer le montant des soldes des écarts de conversion latents présenté dans le cumul des autres éléments du résultat global de la Banque et devant être reclassé dans le résultat net consolidé de la Banque lorsqu'un établissement à l'étranger fait l'objet d'une sortie.

Actifs et passifs financiers

Date de comptabilisation

La Banque comptabilise initialement les prêts, les dépôts, les débentures subordonnées et les titres de créance émis et effectués à la date à laquelle ils ont été créés ou achetés. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. Tous les autres actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés, sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Classement et évaluation initiaux

Le classement des actifs et des passifs financiers au moment de la comptabilisation initiale dépend de la raison pour laquelle les actifs financiers ont été acquis et les passifs financiers, engagés, ainsi que de leurs caractéristiques. Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale, autrement que dans un contexte de vente forcée ou de liquidation. La meilleure indication de la juste valeur est fournie par le cours acheteur ou vendeur d'un instrument financier coté sur un marché actif. Il n'est pas toujours possible d'obtenir un cours pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Dans de telles circonstances, des modèles internes qui optimisent le recours à des données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif ont été évalués à l'aide des cours indicatifs, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit exercer davantage de jugement dans son évaluation. En outre, le calcul de la juste valeur estimative se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future.

Les profits ou les pertes sur les dérivés survenus au moment de la conclusion du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose sur des données de marché observables; autrement, ils sont différés sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables.

Décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers

Décomptabilisation d'actifs financiers

Les critères de décomptabilisation s'appliquent au transfert d'une partie d'un actif plutôt que de l'actif entier uniquement si cette partie comprend des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique comme provenant de l'actif, une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie provenant de l'actif, ou une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie spécifiquement identifiés comme provenant de l'actif.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont expirés, que la Banque a transféré les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier ou qu'elle a pris en charge l'obligation de rembourser ces flux de trésorerie à un tiers indépendant et qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif à un tiers indépendant.

Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier n'est ni conservée ni transférée, la Banque ne décomptabilise l'actif transféré que lorsqu'elle a cessé d'exercer un contrôle sur l'actif. Le contrôle sur les actifs correspond à la capacité pratique de vendre l'actif transféré. Si la Banque conserve le contrôle sur l'actif, elle continuera de comptabiliser l'actif en proportion des liens conservés avec celui-ci. Ces liens conservés peuvent prendre la forme d'un placement dans des tranches de premier rang ou des tranches subordonnées de billets émis par des entités ad hoc non consolidées.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier, l'écart entre la valeur comptable et la somme de i) la contrepartie reçue (y compris tout nouvel actif obtenu après déduction de tout nouveau passif repris) et de ii) tout profit ou perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global doit être comptabilisé dans le compte consolidé de résultat.

Les transferts d'actifs financiers qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation sont présentés comme des financements garantis.

Décomptabilisation de passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation aux termes du passif est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre provenant de la même contrepartie dont les modalités sont实质iellement différentes, ou que les modalités du passif existant ont fait l'objet d'une modification substantielle, cet échange ou cette modification sont traités comme une décomptabilisation du passif financier original et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. La différence entre les valeurs comptables

respectives du passif existant et du nouveau passif est comptabilisée dans le compte consolidé de résultat comme profit ou perte.

Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers se rapportant à la même contrepartie sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières comprennent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des dépôts à vue auprès de banques et d'autres institutions financières et des placements très liquides facilement convertibles en trésorerie, qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et qui peuvent comporter des restrictions dans certaines circonstances. Ces placements comportent une échéance d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

Métaux précieux

Les métaux précieux sont comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, et toute variation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie est portée au débit ou au crédit des « Autres revenus opérationnels – Revenus provenant des activités de transaction » dans le compte consolidé de résultat.

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, et les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés au compte consolidé de résultat. Les profits et les pertes réalisés sur la sortie et les profits et les pertes latents attribuables aux variations de la juste valeur des actifs et passifs détenus à des fins de transaction sauf certains instruments dérivés sont comptabilisés comme composante des « Autres revenus opérationnels – Revenus provenant des activités de transaction » dans le compte consolidé de résultat. Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale.

Actifs et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers et les passifs financiers classés dans cette catégorie sont ceux qui ont été désignés par la Banque au moment de la comptabilisation initiale ou au moment du passage aux IFRS. La Banque ne peut désigner un instrument comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net que lorsqu'un des critères ci-après a été satisfait, et la désignation est faite instrument par instrument :

- la désignation élimine ou réduit significativement les traitements contradictoires qui autrement décleraient de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes;
- les actifs et les passifs font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers, ou les deux, qui sont gérés ensemble, leur performance est évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement, l'information sur ce groupe est fournie aux dirigeants clés, et il peut être démontré que les risques financiers significatifs sont éliminés ou considérablement réduits;
- l'instrument financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient significativement les flux de trésorerie autrement nécessaires.

Les actifs financiers et les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées sous « Autres revenus opérationnels – Autres » dans le compte consolidé de résultat, tout comme les dividendes et les intérêts gagnés ou accumulés.

Titres pris en pension et titres mis en pension

Les titres pris en pension (les « prises en pension ») et les titres mis en pension (les « mises en pension ») sont traités comme un financement garanti et sont comptabilisés au coût amorti. La partie qui débourse le montant prend possession des titres garantissant le financement et ayant

une valeur de marché égale ou supérieure au capital prêté. Les titres reçus aux termes de prises en pension et les titres livrés aux termes de mises en pension ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière ou décomptabilisés de celui-ci à moins que les risques et avantages liés au droit de propriété aient été obtenus ou abandonnés. Les revenus et charges d'intérêts connexes sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le compte consolidé de résultat.

Obligations relatives aux titres vendus à découvert

Les obligations relatives aux titres vendus à découvert surviennent dans le cadre d'activités de négociation ou de tenue de marché aux termes desquelles des titres de créance et des titres de capitaux propres sont vendus sans que les titres en question soient détenus.

De même, si des titres pris en pension sont par la suite vendus à des tiers, l'obligation de restituer les titres est comptabilisée comme une vente à découvert à l'état consolidé de la situation financière. Ces passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et les profits et pertes sont inclus sous « Autres revenus opérationnels – Revenus provenant des activités de transaction » dans le compte consolidé de résultat. Les charges d'intérêts sur les titres de créance vendus à découvert sont inscrites sous « Charges d'intérêts – Autres ».

Prêts et emprunts de titres

Les transactions de prêts et d'emprunts de titres sont généralement garanties par des titres ou de la trésorerie. Le transfert de titres aux contreparties n'est reflété dans l'état consolidé de la situation financière que lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété sont également transférés. La trésorerie versée ou reçue en garantie est comptabilisée soit comme un actif, soit comme un passif. Les frais reçus ou payés sont comptabilisés respectivement sous « Revenus tirés des frais et des commissions » ou « Charges liées aux frais et aux commissions » dans le compte consolidé de résultat.

Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière, sauf s'ils sont alors vendus à des tiers, auquel cas l'obligation visant à restituer les titres est comptabilisée comme un passif détenu à des fins de transaction et elle est évaluée à la juste valeur, les profits et les pertes étant inclus sous « Autres revenus opérationnels – Revenus provenant des activités de transaction » dans le compte consolidé de résultat.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est dérivée des taux d'intérêt, des taux de change, du prix des marchandises, du cours de titres de capitaux propres ou d'autres variables financières. La plupart des instruments financiers dérivés peuvent être regroupés sous les appellations suivantes : contrats de taux d'intérêt, contrats de change, contrats sur l'or, contrats sur marchandises, contrats sur titres de capitaux propres ou dérivés de crédit. Les instruments financiers dérivés sont des contrats négociés soit en bourse, soit de gré à gré. Les contrats négociés de gré à gré incluent les swaps, les contrats à terme de gré à gré et les options.

La Banque a recours à de tels dérivés aux fins de transaction de même qu'aux fins de la gestion des risques (c.-à-d. pour gérer l'exposition de la Banque aux risques de taux d'intérêt et de change ainsi qu'à d'autres risques). La Banque entreprend des activités de négociation afin de répondre aux besoins de ses clients de même qu'en vue de générer des revenus tirés des activités de transaction pour son propre compte.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats hôtes sont traités comme des dérivés séparés lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- leurs caractéristiques économiques et risques ne sont pas liés étroitement à ceux du contrat hôte;
- un instrument séparé assorti des mêmes modalités que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé;
- le contrat combiné n'est pas détenu à des fins de transaction ni désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Lorsqu'un dérivé incorporé peut être séparé du contrat hôte, mais que sa juste valeur, soit à la date de l'acquisition ou à la date de clôture, ne peut être évaluée séparément de manière fiable, le contrat combiné est évalué à la juste valeur. Tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base

combinée avec leur contrat hôte, bien qu'ils soient séparés aux fins d'évaluation quand les conditions de séparation sont réunies. Les variations subséquentes de la juste valeur des dérivés incorporés sont comptabilisées au poste « Autres revenus opérationnels – Autres » du compte consolidé de résultat. Les profits à la passation des dérivés incorporés comptabilisés séparément ne sont pas comptabilisés à ce moment, mais plutôt sur la durée de l'instrument.

Tous les dérivés, y compris les dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés séparément, sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. L'établissement de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit et des coûts directs continus sur la durée de vie des instruments. Les profits ou les pertes sur les dérivés survenus au moment de la mise en place du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose sur des données de marché observables; autrement, ils sont différés sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables.

Les profits et les pertes résultant des variations des justes valeurs des dérivés utilisés à des fins de transaction sont inscrits sous « Autres revenus opérationnels – Revenus provenant des activités de transaction » dans le compte consolidé de résultat.

Les variations de la juste valeur des dérivés utilisés à des fins autres que de transaction qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées sous « Autres revenus opérationnels – Autres » dans le compte consolidé de résultat. Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour gérer la volatilité des paiements fondés sur des actions, ces instruments dérivés sont inscrits à leur juste valeur et toute variation de la juste valeur en lien avec les unités couvertes est comptabilisée sous « Charges opérationnelles – Salaires et avantages du personnel » dans le compte consolidé de résultat.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées sous « Autres revenus opérationnels – Autres » dans le compte consolidé de résultat pour ce qui est des couvertures de juste valeur, et sous « Autres éléments du résultat global » dans l'état consolidé du résultat global pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net.

Titres de placement

Les titres de placement se composent des titres disponibles à la vente et des titres détenus jusqu'à leur échéance.

Titres de placement disponibles à la vente

Les titres de placement disponibles à la vente se composent de titres de capitaux propres et de titres de créance. Les placements en titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente sont ceux qui ne sont ni classés comme étant détenus à des fins de transaction, ni désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres de créance de cette catégorie sont ceux achetés en vue d'être détenus pour une durée indéterminée et qui peuvent être vendus si la Banque a besoin de liquidités ou en réaction à l'évolution de la conjoncture du marché. Les titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les profits et pertes latents étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. À leur réalisation, ces profits et pertes sont reclassés de l'état consolidé du résultat global au compte consolidé de résultat, au coût moyen. Le profit ou la perte comptabilisé dans les autres éléments du résultat global pour les titres de placement non monétaires désignés comme étant disponibles à la vente tient compte des profits ou pertes de change connexes, s'il en est. Les profits et pertes de change liés au coût amorti d'un titre de créance disponible à la vente sont comptabilisés dans le compte consolidé de résultat.

Les surcotes, décotes et coûts de transaction connexes sur les titres de créance disponibles à la vente sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument sous « Revenus d'intérêts – Titres » dans le compte consolidé de résultat, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente sont initialement inscrits à l'actif, puis intégrés au montant net du profit ou de la perte réalisé à la vente ultérieure de l'instrument dans le compte consolidé de résultat.

Titres de placement détenus jusqu'à leur échéance

Les titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la Banque a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et qui ne répondent pas à la définition de prêt, qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente. Après leur évaluation initiale, les titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la dépréciation. Le coût amorti est évalué compte tenu de toute décote ou surcote à l'acquisition, des coûts de transaction et des frais qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. L'amortissement est comptabilisé sous « Revenus d'intérêts – Titres » dans le compte consolidé de résultat.

La vente ou le reclassement d'une quantité non négligeable de placements détenus jusqu'à leur échéance donnerait lieu au reclassement de tous les instruments détenus jusqu'à leur échéance dans les placements disponibles à la vente et empêcherait la Banque de classer les titres de placement comme étant détenus jusqu'à leur échéance pour l'exercice visé et les deux exercices suivants. Il n'y aurait cependant aucun reclassement par suite de ventes ou de reclassements qui :

- sont tellement proches de l'échéance que des variations du taux d'intérêt du marché n'auraient pas un effet important sur la juste valeur de l'actif financier;
- surviennent après que la Banque a encaissé la quasi-totalité du montant en capital d'origine de l'actif;
- sont attribuables à des événements isolés, indépendants du contrôle de la Banque et qu'elle n'aurait pas pu raisonnablement anticiper.

Dépréciation des titres de placement

Les titres de placement font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation révèlent une indication objective de dépréciation.

Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente en deçà de leur coût initial constitue une indication de dépréciation. La perte de valeur des instruments de créance classés comme étant disponibles à la vente et de titres de placement détenus jusqu'à leur échéance est évaluée selon les mêmes critères que la dépréciation des prêts.

Lorsque la perte de valeur d'un instrument de créance ou de capitaux propres disponible à la vente est attribuable à une dépréciation, la valeur comptable du titre continue de refléter la juste valeur. Les pertes découlant de la dépréciation sont reclassées du cumul des autres éléments du résultat global vers le poste « Autres revenus opérationnels – Profit net sur les titres de placement » dans le compte consolidé de résultat.

Les pertes découlant de la dépréciation des titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisées sous « Autres revenus opérationnels – Profit net sur les titres de placement » dans le compte consolidé de résultat.

Les reprises de pertes de valeur d'instruments de créance disponibles à la vente découlant d'augmentations de la juste valeur liées à des événements survenus après la date de la dépréciation sont prises en compte sous « Autres revenus opérationnels – Profit net sur les titres de placement » dans le compte consolidé de résultat, jusqu'à concurrence de la perte de valeur initiale. Les reprises de pertes de valeur de titres de capitaux propres disponibles à la vente ne sont pas comptabilisées dans le compte consolidé de résultat; les augmentations de la juste valeur de ces instruments après la dépréciation sont portées aux capitaux propres.

Les reprises de pertes de valeur de titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont prises en compte sous « Autres revenus opérationnels – Profit net sur les titres de placement » dans le compte consolidé de résultat, jusqu'à concurrence du coût amorti du placement avant la perte de valeur initiale.

Prêts

Les prêts se composent de prêts et d'avances montés ou acquis par la Banque qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de

transaction, détenus jusqu'à leur échéance ni désignés comme étant à la juste valeur. Les titres de créance qui ne sont pas des titres détenus à des fins de transaction ou qui n'ont pas été désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont pas inscrits à la cote d'un marché actif sont également classés dans les prêts.

Les prêts montés par la Banque sont comptabilisés lorsque les sommes sont avancées à l'emprunteur. Les prêts acquis sont comptabilisés lorsque la contrepartie est payée par la Banque. Les prêts sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif moins les pertes de valeur, s'il en est. Les prêts sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Prêts acquis

Les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur à la date de l'acquisition. Dans son évaluation de la juste valeur, la Banque tient compte des ajustements au titre des taux d'intérêt et au titre des pertes sur créances. Tous les prêts acquis étant comptabilisés à la juste valeur, aucun compte de correction de valeur pour pertes sur créances n'est comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière à la date de l'acquisition. En conséquence, on ne considère pas que les prêts acquis ont subi une dépréciation à la date de l'acquisition.

L'ajustement au titre des taux d'intérêt à la date de l'acquisition est principalement lié aux prêts à taux fixe, et il reflète l'incidence de l'écart entre le taux d'intérêt contractuel du prêt et le taux d'intérêt s'appliquant au prêt à la date de l'acquisition pour sa durée résiduelle. L'ajustement au titre des taux d'intérêt est amorti intégralement par imputation aux revenus d'intérêts dans le compte consolidé de résultat sur la durée prévue du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Un ajustement global au titre des pertes sur créances est apporté afin de refléter les meilleures estimations de la direction quant à l'insuffisance des flux de trésorerie sur la durée des prêts, évaluée à la date de l'acquisition. L'ajustement au titre des pertes sur créances comporte un volet lié aux pertes sur créances subies et un volet lié aux pertes futures prévues.

Dans les cas où les prêts sont évalués individuellement, l'ajustement au titre des pertes sur créances établi à la date de l'acquisition fait l'objet d'un suivi sur la durée du prêt. Les variations des flux de trésorerie attendus de ces prêts depuis la date de l'acquisition donnent lieu à une dotation supplémentaire au compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans le compte consolidé de résultat ou à une reprise sur ce compte, selon le cas.

Dans les cas où les pertes ne sont pas évaluées individuellement pour chaque prêt, la Banque utilise une approche axée sur le portefeuille pour déterminer les pertes prévues à la date de l'acquisition. L'approche axée sur le portefeuille donne lieu à un ajustement au titre des pertes subies et à un ajustement au titre des pertes futures prévues. L'ajustement au titre des pertes subies est comparé au rendement du portefeuille de prêts chaque date de clôture, et une augmentation des flux de trésorerie prévus donnera lieu à une reprise sur le compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans le compte consolidé de résultat, alors que des flux de trésorerie inférieurs aux attentes entraîneront une dotation supplémentaire au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. L'ajustement au titre des pertes futures prévues est amorti par imputation au résultat au fur et à mesure que les pertes sont comptabilisées ou que le portefeuille de prêts réduit ses activités sur sa durée prévue. Le caractère raisonnable du solde non amorti au regard du portefeuille de prêts est réévalué chaque date de clôture. Un avantage global est comptabilisé uniquement si le montant amorti est supérieur aux pertes réellement subies. Une charge nette est comptabilisée si les pertes réelles sont supérieures aux montants amortis.

Pertes de valeur de prêts et compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La Banque considère qu'un prêt est douteux lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes survenus après la date de comptabilisation initiale du prêt et que cet événement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs attendus du prêt pouvant être estimée d'une manière fiable. Est

considérée comme une indication objective toute donnée observable portée à l'attention de la Banque sur les événements qui indiquent :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur;
- un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal;
- une probabilité élevée de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimatifs provenant du prêt ou des actifs sous-jacents au prêt.

S'il ne l'est pas déjà, le prêt sera classé comme douteux si un paiement exigible aux termes du contrat de prêt est en retard de 90 jours, sauf si le prêt est entièrement garanti, si la créance est en voie de recouvrement ou si les efforts en vue de recouvrer les sommes dues permettront, selon toute probabilité, d'obtenir le remboursement du prêt ou feront en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux dans les 180 jours suivant le premier jour de retard du paiement, selon les dispositions du contrat. Aussi, un prêt est classé comme douteux dans toutes les circonstances où un paiement exigible aux termes du contrat accuse un retard de 180 jours, sauf si le prêt est garanti ou assuré par le gouvernement du Canada, par l'un des gouvernements provinciaux du Canada ou par un organisme du gouvernement du Canada, auquel cas il est classé comme douteux après un retard de 365 jours, selon les dispositions du contrat. Un prêt sur carte de crédit est radié lorsqu'un paiement y afférent est en retard de 180 jours, selon les dispositions du contrat. Les pertes prévues au titre d'événements futurs ne sont pas comptabilisées.

La Banque examine les prêts et les avances individuellement et collectivement afin de déterminer la présence d'une indication de dépréciation.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances individuel

Une fois par période, la Banque détermine s'il y a lieu de comptabiliser une perte sur créances pour chaque prêt qui est considéré comme individuellement significatif.

La perte de valeur des prêts pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation et que la Banque considère comme dépréciés est évaluée en fonction de l'exposition globale de la Banque au client, en tenant compte des facteurs suivants :

- la capacité du client de générer des flux de trésorerie suffisants pour satisfaire aux obligations de service de la dette;
- la mesure dans laquelle les engagements des autres crébiteurs sont de rang supérieur ou égal à ceux de la Banque et la probabilité que les autres crébiteurs continuent de soutenir la société;
- la complexité de l'évaluation du montant global et du rang de toutes les réclamations des crébiteurs et la mesure dans laquelle il existe des incertitudes juridiques et liées à l'assurance;
- la valeur de réalisation du titre (ou autres facteurs d'atténuation du risque de crédit) et la probabilité de reprise de possession.

Les pertes de valeur sont évaluées au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus d'un prêt à son taux d'intérêt effectif initial et de la comparaison de la valeur actualisée résultante avec la valeur comptable du prêt à ce moment. Ainsi, les revenus d'intérêts sont comptabilisés au taux d'intérêt effectif initial.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif

La Banque regroupe les prêts qui n'ont pas été évalués individuellement comme ayant fait l'objet d'une dépréciation et elle les évalue collectivement. Des comptes de correction de valeur collectifs sont établis autant pour les prêts douteux que pour les prêts productifs. Les comptes de correction de valeur visant les prêts productifs constituent une estimation des pertes probables engagées qui sont inhérentes au portefeuille, mais qui n'ont pas encore été relevées spécifiquement comme faisant l'objet d'une perte de valeur.

Des paramètres de notation interne du risque de crédit sont utilisés dans le cadre du calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif. Pour les portefeuilles de prêts autres qu'aux particuliers, les paramètres de notation interne du risque de crédit constituent la base du calcul de la partie quantitative du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif visant les prêts productifs, à savoir :

- le taux de probabilité de défaut (« PD »), fondé sur la notation interne du risque de chaque emprunteur;

- le taux de perte en cas de défaut (« PCD »);
- le taux d'exposition en cas de défaut (« ECD »).

Les expositions provisionnées sont multipliées par la PD de l'emprunteur et par la PCD pertinente.

Les expositions provisionnées, mais non prélevées sont multipliées par le PD de l'emprunteur, par le PCD pertinent et par l'ECD pertinent. Un élément de crise modèle est également appliqué afin de refléter l'incertitude entourant les paramètres de risque de crédit ainsi que le fait que les taux de perte réels peuvent différer de la moyenne à long terme prise en compte dans le modèle.

Prêts aux particuliers

La Banque considère que les prêts aux particuliers, qui se composent des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts sur cartes de crédit et des autres prêts personnels, sont des groupes homogènes de prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. Tous les groupes homogènes de prêts font l'objet d'un test de dépréciation collectif.

La Banque utilise un modèle de taux de migration pour évaluer les pertes de valeur de ces éléments collectivement, étant donné qu'il n'est pas possible d'effectuer des évaluations individuelles de chaque prêt. Aux termes de cette méthode, les prêts présentant des caractéristiques de crédit similaires sont regroupés en fourchettes en fonction du nombre de jours d'arriéré, et une analyse statistique est utilisée pour déterminer la probabilité que les prêts de chaque fourchette franchissent les diverses étapes de défaut et s'avèrent éventuellement irrécouvrables. Ce modèle nécessite le recours à des analyses statistiques des données historiques et à l'expérience en matière de défaut pour estimer le montant des prêts qui seront finalement radiés par suite d'événements ne pouvant être rattachés à un prêt en particulier. Pour les petits portefeuilles ou lorsque les informations sont insuffisantes ou insuffisamment fiables pour appliquer un modèle de taux de migration, la Banque applique une formule de base fondée sur les taux de pertes historiques.

Prêts productifs

En plus des corrections de valeur individuelles et des corrections de valeur découlant de l'application du modèle de taux de migration aux prêts à des particuliers, les prêts évalués individuellement pour lesquels il n'existe aucune indication de dépréciation sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit aux fins de leur réévaluation collective. Cette méthode vise à refléter les pertes de valeur que la Banque a subies par suite d'événements pour lesquels aucune perte spécifique n'a été relevée.

Le compte de correction de valeur collectif pour ces prêts est déterminé compte tenu de ce qui suit :

- les taux de pertes historiques de portefeuilles dont les caractéristiques de risque de crédit sont semblables (p. ex. : par secteurs, catégories de prêts ou produits);
- la période estimative entre la naissance de la dépréciation et l'identification de la perte et sa matérialisation au moyen d'une correction de valeur appropriée du prêt individuel;
- le jugement de la direction, qui doit évaluer si la conjoncture de l'économie et du crédit est telle que le niveau réel des pertes inhérentes à la date de clôture sera vraisemblablement plus ou moins élevé que le suggèrent les données passées. Dès que la direction est mise au courant d'informations permettant de recenser les pertes sur des prêts individuels au sein du groupe, ces prêts sont sortis du groupe et font l'objet d'un test de dépréciation individuel.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière

Un compte de correction de valeur a été établi à l'égard des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière de la Banque et il est comptabilisé dans les autres passifs dans l'état consolidé de la situation financière. La méthode utilisée pour établir ce compte de correction est semblable à celle qui est utilisée pour les prêts. Toute variation du compte de correction de valeur est comptabilisée sous « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » dans le compte consolidé de résultat.

Radiation de prêts

Les prêts (et les comptes de correction de valeur connexes) sont habituellement radiés, en tout ou en partie, lorsque leur recouvrement est peu probable. Dans le cas des prêts garantis, cette radiation survient généralement après la réception du produit de la réalisation du titre, s'il en est. Si la valeur de réalisation nette de la garantie connexe a été déterminée et qu'il n'existe aucune attente raisonnable de recouvrement futur, la radiation peut survenir plus tôt.

Reprises de pertes de valeur

Si le montant d'une perte de valeur à l'égard d'un prêt diminue au cours d'une période ultérieure et que la diminution peut objectivement être reliée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, l'excédent est repris au moyen d'une baisse correspondante du compte de correction de valeur. La reprise est comptabilisée sous « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » dans le compte consolidé de résultat.

Prêts restructurés

Les prêts restructurés sont les prêts dont la Banque a renégocié les modalités d'origine en accordant des conditions avantageuses à l'emprunteur. Ces conditions avantageuses peuvent comprendre l'ajustement des taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements de principal et d'intérêt et la renonciation à une tranche du principal ou des intérêts. Une fois que les modalités du prêt ont été renégociées et que l'emprunteur les a acceptées, le prêt est considéré comme étant restructuré. À la date de la restructuration, l'investissement dans le prêt est ramené au montant des flux de trésorerie nets à recevoir aux termes des modalités modifiées, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Le prêt n'est plus considéré comme étant en souffrance, et la baisse de sa valeur comptable est comptabilisée dans les charges au titre des pertes de valeur de prêts dans le compte consolidé de résultat de la période au cours de laquelle le prêt a été restructuré. Dans d'autres cas, la Banque peut juger que la restructuration est assez importante pour entraîner la comptabilisation d'un nouveau prêt.

Engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les engagements potentiels de la Banque aux termes des acceptations figurent à titre de passif à l'état consolidé de la situation financière. La Banque possède un droit équivalent à l'égard de ses clients dans le cas d'un appel de fonds relatif à ces engagements, lequel est comptabilisé comme un actif. Les commissions qui lui sont versées figurent sous « Revenus tirés des frais et des commissions – Frais bancaires » dans le compte consolidé de résultat.

Comptabilité de couverture

La Banque consigne en bonne et due forme toutes les relations de couverture, de même que son objectif de gestion du risque et sa stratégie pour la mise en œuvre des diverses opérations de couverture, à la naissance de la relation. Les éléments documentés au titre des couvertures portent notamment sur l'actif, le passif, la transaction prévue visée par un engagement ferme ou dont la réalisation est éminemment probable et faisant l'objet de la couverture, la nature du risque couvert, l'instrument de couverture utilisé et la méthode servant à évaluer l'efficacité de la couverture. La Banque détermine aussi en bonne et due forme, à la fois à la date d'entrée en vigueur de l'opération de couverture et sur une base permanente, si les instruments dérivés utilisés dans le cadre des opérations de couverture contribuent de manière très efficace à compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Toute inefficacité d'une couverture est évaluée et comptabilisée sous « Autres revenus opérationnels – Autres » dans le compte consolidé de résultat.

Il existe trois types de couvertures : i) les couvertures de juste valeur, ii) les couvertures de flux de trésorerie et iii) les couvertures d'investissement net.

Couvertures de juste valeur

Dans une couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est contrebalancée dans le compte consolidé de résultat par la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. La Banque utilise les couvertures de juste valeur essentiellement

pour convertir le taux fixe des instruments financiers en taux variable. Les éléments couverts comprennent les titres de créance et de capitaux propres disponibles à la vente, les prêts, les passifs dépôts et les débentures subordonnées. Les instruments de couverture comprennent des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies, des contrats de change à terme et des passifs libellés en monnaies étrangères.

Couvertures de flux de trésorerie

Dans une couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les profits et pertes sur l'élément couvert soient comptabilisés dans le compte consolidé de résultat. La Banque utilise des couvertures de flux de trésorerie essentiellement pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie ayant trait aux instruments financiers à taux variable et les revenus prévus dont la réalisation est éminemment probable. Les éléments couverts comprennent les titres de créance disponibles à la vente, les prêts, les passifs dépôts et les revenus prévus dont la réalisation est éminemment probable. Les instruments de couverture comprennent des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies et des contrats de change à terme.

Couvertures d'investissement net

Dans une couverture d'investissement net, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les écarts de conversion correspondants au titre de l'investissement net couvert soient comptabilisés en résultat. La Banque désigne les passifs libellés en monnaies étrangères et les contrats de change à terme en tant qu'instruments de couverture pour gérer l'exposition aux monnaies étrangères et l'incidence sur les ratios de capital découlant des établissements à l'étranger.

Immobilisations corporelles*Terrains, immeubles et matériel*

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les immeubles (y compris les agencements), le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, s'il en est. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif correspondant moins toute valeur résiduelle, comme suit : immeubles – 40 ans; agencements – 15 ans; matériel – de 3 à 10 ans; et améliorations locatives – durée du bail plus une période de renouvellement, jusqu'à concurrence de 15 ans. L'amortissement est comptabilisé sous « Charges opérationnelles – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » dans le compte consolidé de résultat. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévalués à la fin de chaque exercice et ajustés au besoin.

Si les principales composantes des immeubles et du matériel sont assorties de durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément et amorties sur la durée d'utilité estimative de chaque composante.

Les profits nets et les pertes nettes découlant de la sortie sont comptabilisés sous « Autres revenus opérationnels – Autres » dans le compte consolidé de résultat de l'exercice au cours duquel la sortie survient.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, ou les deux. La Banque détient certains immeubles de placement qu'elle présente à l'état consolidé de la situation financière en tant qu'immobilisations corporelles selon le modèle du coût.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Ils sont amortis linéairement sur une durée d'utilité estimative de 40 ans. Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévaluées à la fin de chaque exercice et ajustées au besoin.

Au besoin, la Banque retient les services de spécialistes indépendants en immobilier pour évaluer la juste valeur des immeubles de placement aux fins de la communication de l'information au moyen de techniques d'évaluation reconnues. S'il existe des prix obtenus dans le cadre de transactions récentes sur des biens comparables, la juste valeur est fondée sur ces transactions.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non financiers acquis en contrepartie de prêts dans le cadre d'une réalisation ordonnée sont comptabilisés dans les actifs détenus en vue de la vente ou détenus pour être utilisés.

Les actifs sont considérés comme étant détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que de leur utilisation continue. L'actif acquis est comptabilisé dans les autres actifs à sa juste valeur (diminuée des coûts de sortie), jusqu'à concurrence de la valeur comptable du prêt (déduction faite de la correction de valeur pour pertes sur créances) à la date de l'échange. Les actifs détenus en vue de la vente ne sont pas amortis. Toute perte de valeur subséquente de l'actif acquis pour la ramener à la juste valeur diminuée des coûts de sortie est comptabilisée sous « Autres revenus opérationnels » dans le compte consolidé de résultat. Toute hausse subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, dans la mesure où celle-ci ne dépasse pas la perte de valeur cumulative, est également comptabilisée sous « Autres revenus opérationnels », de même que les profits ou pertes réalisés à la sortie.

Si l'actif acquis ne peut être considéré comme étant détenu en vue de la vente, il est considéré comme étant détenu pour être utilisé. Il est alors initialement évalué au coût et comptabilisé comme un actif semblable acquis dans le cours normal des activités.

Regroupements d'entreprises et goodwill

La Banque a recours à la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des acquisitions de filiales. Elle considère que la date d'acquisition correspond à la date à laquelle le contrôle est obtenu et la contrepartie des actifs acquis et des passifs repris de la filiale, légalement transférée. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie payée. La juste valeur de la contrepartie transférée par la Banque dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs transférés par la Banque, des passifs engagés par la Banque envers les anciens propriétaires de la société acquise de même que des participations, y compris les options, s'il en est, émises par la Banque. La Banque comptabilise la juste valeur à la date d'acquisition de toute participation auparavant détenue dans la filiale et de la contrepartie conditionnelle comme faisant partie de la contrepartie transférée en échange de l'acquisition. Un profit ou une perte sur les participations auparavant détenues dans une entreprise acquise, s'il en est, est comptabilisé sous « Autres revenus opérationnels – Autres » dans le compte consolidé de résultat.

En règle générale, les actifs identifiables acquis (y compris les immobilisations incorporelles) et les passifs repris (y compris les passifs éventuels) sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. La Banque comptabilise les immobilisations incorporelles identifiables, peu importe si la société acquise comptabilisait ou non ces immobilisations avant le regroupement. Les participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant, sont comptabilisées en fonction de leur quote-part de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables, sauf indication contraire. Lorsque la Banque a l'obligation d'acquérir une participation ne donnant pas le contrôle en contrepartie de trésorerie ou d'un autre actif financier, une tranche de la participation ne donnant pas le contrôle est comptabilisée à titre de passif financier en fonction de la meilleure estimation de la valeur actualisée du montant de remboursement que puisse établir la direction. Lorsque la Banque est en droit de régler l'acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle en émettant de ses propres actions ordinaires, aucun passif financier n'est inscrit.

Tout excédent du coût de l'acquisition par rapport à la part de la Banque de la juste valeur nette des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris est comptabilisé à titre de goodwill. Si le coût de l'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant à la Banque des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, le profit qui en résulte est immédiatement comptabilisé sous « Autres revenus opérationnels – Autres » dans le compte consolidé de résultat.

Au cours de la période d'évaluation (qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition), la Banque peut, de manière rétrospective, ajuster les montants comptabilisés à la date d'acquisition afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La Banque passe les coûts liés aux acquisitions en charges dans les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services, rendus.

Après l'acquisition, la Banque comptabilise les actifs et les passifs constatés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises de la manière décrite ci-après :

- Jusqu'à ce qu'ils soient réglés, les passifs éventuels sont évalués au montant qui ferait l'objet d'une provision ou au montant initialement comptabilisé, si celui est plus élevé, les variations étant comptabilisées dans le compte consolidé de résultat.
- Les actifs compensatoires sont évalués de la même manière que l'élément auquel la compensation est liée.
- Les contreparties éventuelles classées dans les passifs sont évaluées à la juste valeur et toute variation est constatée dans le compte consolidé de résultat.
- Les passifs relatifs aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle sont réévalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la variation correspondante étant comptabilisée en capitaux propres.

Après la comptabilisation initiale du goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le goodwill dans son ensemble est évalué au coût diminué des pertes de valeur cumulées. Le goodwill n'est pas amorti; il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est attribué à chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie (« UGT ») de la Banque qui devrait bénéficier de l'acquisition, et ce, à la date de l'acquisition. Les UGT auxquelles le goodwill a été attribué sont regroupées afin que le test de dépréciation ait lieu au niveau le moins élevé auquel le goodwill est surveillé aux fins de la gestion interne.

La direction détermine la valeur comptable de l'UGT au moyen de modèles du capital économique internes approuvés. Ces modèles tiennent compte de divers facteurs, dont le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et d'autres risques commerciaux pertinents à l'UGT. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La Banque détermine la juste valeur diminuée des coûts de sortie au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de plusieurs facteurs, notamment du bénéfice net normalisé, d'une prime de contrôle et des ratios cours/bénéfice. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, les cours des actions des filiales cotées en bourse ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles. Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises.

La détermination de la valeur recouvrable de l'UGT et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent des actifs non monétaires identifiables et elles sont acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ou encore générées en interne. Les immobilisations incorporelles de la Banque se composent essentiellement des logiciels, des relations clients, des immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base et des contrats de gestion de fonds.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises séparément comprend leur prix d'achat et les coûts directement attribuables à leur préparation pour leur utilisation prévue.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le coût des immobilisations incorporelles générées en interne comprend tous les coûts directement attribuables à la création, à la production et à la préparation des actifs en vue de leur exploitation de la manière envisagée par la direction.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont initialement évaluées au coût et amorties linéairement sur leur durée d'utilité comme suit : logiciels – de 5 à 10 ans; et autres immobilisations incorporelles – de 5 à 20 ans. L'amortissement est comptabilisé sous « Charges opérationnelles – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » dans le compte consolidé de résultat. Les immobilisations incorporelles étant considérées comme des actifs non financiers, le modèle d'amortissement des actifs non financiers est appliqué. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuellement et lorsque les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée.

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers de la Banque, à l'exception du goodwill et des actifs d'impôt différé, traités séparément, fait l'objet d'un test chaque date de clôture en vue de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Aux fins du test de dépréciation, les actifs non financiers qui ne peuvent être évalués individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

S'il existe une indication de dépréciation, la Banque estime la valeur recouvable de l'actif. La valeur recouvable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les actifs non sectoriels de la Banque ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe une indication qu'un actif non sectoriel pourrait s'être déprécié, la Banque détermine la valeur recouvable de l'UGT à laquelle l'actif non sectoriel appartient.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvable. Les pertes de valeur des activités poursuivies sont comptabilisées au compte consolidé de résultat dans les catégories de charges correspondant à la nature de l'actif déprécié. Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont réévaluées à la date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur est reprise si les estimations utilisées pour évaluer la valeur recouvable ont été modifiées. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Ces reprises sont comptabilisées dans le compte consolidé de résultat.

La détermination de la valeur recouvable des actifs non financiers et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Impôt sur le résultat des sociétés

La Banque utilise la méthode du report variable pour la comptabilisation de l'impôt sur le résultat. Aux termes de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé représentent l'impôt cumulatif applicable aux différences temporelles, qui s'entendent des différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices imposables suffisants pour y appliquer les actifs d'impôt différé. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels on s'attend à ce que les différences temporelles soient recouvrées ou réglées.

Les actifs et les passifs d'impôt différé et d'impôt exigible ne sont compensés que s'ils surviennent dans le même groupe fiscal et que la Banque a le droit juridique et l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

La Banque constitue des provisions à l'égard de positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués chaque date de clôture.

L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte consolidé de résultat, sauf s'il a trait à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé au même poste que l'élément connexe.

Contrats de location

La Banque en tant que bailleur

Les actifs loués à des clients aux termes de conventions qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, avec ou sans le titre juridique ultime, sont classés dans les contrats de location-financement et présentés sous « Prêts » dans l'état consolidé de la situation financière. Les actifs loués en vertu d'un contrat de location-financement sont décomptabilisés, et la Banque comptabilise une créance qui correspond à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat. Les coûts directs initialement engagés au titre de la négociation et de la conclusion d'un contrat de location-financement sont intégrés à la créance par le biais du taux d'actualisation appliqué au contrat. Les revenus au titre des contrats de location-financement sont comptabilisés sur la durée du contrat sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant de l'investissement net dans le contrat de location-financement.

Les actifs loués à des clients aux termes de conventions qui ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés dans les contrats de location simple. Les actifs loués sont inscrits sous « Immobilisations corporelles » dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Les loyers sont comptabilisés linéairement sur la durée du contrat sous « Autres revenus opérationnels – Autres » dans le compte consolidé de résultat. Les coûts directs initialement engagés au titre de la négociation et de la conclusion d'un contrat de location simple sont intégrés à la valeur comptable de l'actif loué et passés en charges linéairement sur la durée du contrat.

La Banque en tant que preneur

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont initialement comptabilisés dans les immobilisations corporelles à l'état consolidé de la situation financière, à un montant équivalant à la juste valeur de l'actif loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. L'obligation au titre des contrats de location-financement correspondante est incluse dans les autres passifs à l'état consolidé de la situation financière. Le taux d'actualisation servant au calcul de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est le taux d'intérêt implicite du contrat. Les loyers conditionnels sont passés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Les loyers au titre des contrats de location simple sont passés en charges linéairement sur la durée du contrat, qui débute dès que le preneur contrôle l'utilisation physique de l'actif. Les incitatifs à la location sont traités comme une réduction des charges locatives et sont également comptabilisés linéairement sur la durée du contrat. Les loyers conditionnels découlant des contrats de location simple sont passés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Cession-bail

La Banque comptabilise immédiatement en résultat net les profits et les pertes sur les transactions de cession-bail visant un actif non financier à la juste valeur de marché qui font en sorte que la Banque conserve un contrat de location simple (aux termes duquel le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété). Si la transaction de cession-bail donne lieu à un contrat de location-financement, le profit sur cession, s'il en est, est différé et comptabilisé en résultat net sur la durée résiduelle du contrat.

Améliorations locatives

Les améliorations locatives sont des investissements visant à adapter les immeubles et les bureaux visés par des contrats de location simple en vue de leur utilisation prévue. La valeur actualisée des coûts estimatifs de remise en état nécessaires pour restaurer un bien loué à sa condition initiale à la fin du contrat, si nécessaire, est inscrite à l'actif dans le total des coûts des améliorations locatives. Parallèlement, un passif correspondant est comptabilisé afin de refléter l'obligation engagée. Les coûts de rétablissement sont comptabilisés en résultat net par le biais de l'amortissement des améliorations locatives inscrites à l'actif sur leur durée d'utilité estimative.

Instruments de fonds propres

La Banque classe les instruments de fonds propres comme des passifs financiers, des titres de capitaux propres ou des instruments financiers composés qui contiennent à la fois une composante passif et une composante capitaux propres, selon les modalités contractuelles des instruments.

Lorsque certaines caractéristiques de paiement ne suscitent pas une obligation inévitable de payer en trésorerie, il s'agit alors de caractéristiques de capitaux propres. Lorsqu'un instrument de fonds propres renferme des caractéristiques de passif et de capitaux propres, il est alors considéré comme un instrument composé. La composante passif d'un instrument composé est évaluée initialement lors de la comptabilisation initiale, et la valeur résiduelle est attribuée à la composante capitaux propres.

La composante passif est classée sous « Instruments de fonds propres – composante passif » dans l'état consolidé de la situation financière, et les charges d'intérêts connexes sont comptabilisées au compte consolidé de résultat.

Les instruments de fonds propres qui sont considérés en totalité ou en partie comme des titres de capitaux propres sont présentés sous « Participations ne donnant pas le contrôle – Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres » dans l'état consolidé de la situation financière. Lorsque la Banque est tenue de verser des distributions à des détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres, les distributions sont déduites directement des capitaux propres et une hausse correspondante est inscrite sous « Autres passifs – Autres ». Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle représente le bénéfice net tiré des fiducies de financement, lequel bénéfice n'est pas attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque.

Lorsque la Banque rachète un instrument composé, elle affecte la contrepartie versée à la composante passif en fonction de la juste valeur à la date de rachat, tout montant restant étant constaté directement dans les capitaux propres. Tout écart entre la juste valeur du passif et sa valeur comptable est constaté à titre de profit ou de perte dans le compte consolidé de résultat et affecté entièrement aux participations ne donnant pas le contrôle, sous « Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres ».

Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation de la Banque quant à la contrepartie nécessaire pour régler l'obligation, compte tenu des risques et incertitudes connexes. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus actualisés à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques propres à ce passif.

L'augmentation de la provision pour refléter l'écoulement du temps est comptabilisée sous « Charges d'intérêts – Autres » dans le compte consolidé de résultat.

Contrats d'assurance

Les primes brutes au titre des contrats d'assurance-vie sont comptabilisées en revenus lorsqu'elles deviennent exigibles. Les primes brutes au titre des

autres contrats d'assurance, principalement des contrats d'assurance dommages, sont comptabilisées en revenus sur la durée des contrats.

Les primes non gagnées représentent la partie des primes souscrites pour l'exercice visé ayant trait à la période de risque après la date de clôture. Les recouvrements au titre des demandes de règlement sont comptabilisés en résultat dans la même période que les sinistres connexes.

Les demandes de règlement brutes au titre des contrats d'assurance-vie reflètent le coût de toutes les demandes survenues durant l'exercice. Les demandes de règlement brutes au titre des contrats d'assurance dommages comprennent les demandes réglées et les variations des passifs au titre des demandes non réglées. Les primes d'assurance cédées à des réassureurs sont passées en charges dans la même période que les primes des contrats d'assurance directs auxquels elles se rapportent.

Garanties

Les garanties comprennent les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les indemnités, les rehaussements de crédit et d'autres contrats similaires. Les garanties admissibles à titre de dérivés sont comptabilisées conformément à la méthode visant les instruments dérivés. Dans le cas des garanties qui ne peuvent être admissibles à titre de dérivés, un passif est comptabilisé pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à l'origine. La juste valeur de l'obligation à l'origine est généralement fondée sur les flux de trésorerie actualisés de la prime à recevoir au titre de la garantie, ce qui engendre un actif correspondant. Après la comptabilisation initiale, ces garanties sont comptabilisées selon le plus élevé du montant initial, diminué de l'amortissement pour tenir compte des commissions gagnées au cours de la période, et de la meilleure estimation du montant nécessaire à l'extinction de toute obligation financière résultant de la garantie. Toute augmentation du passif est comptabilisée dans le compte consolidé de résultat.

Avantages du personnel

La Banque offre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages sociaux aux salariés admissibles au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les régimes de retraite offerts prennent surtout la forme de régimes de retraite à prestations définies (lesquelles sont, en règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et du salaire moyen des cinq dernières années de service), et parfois celle de régimes de retraite à cotisations définies (en vertu desquels la Banque verse des cotisations définies et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires). La Banque offre également d'autres avantages, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite, de même que des avantages à long terme, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite

Le coût de ces avantages du personnel est établi annuellement par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses, notamment en ce qui a trait au taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes, à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, à la mortalité ainsi qu'à l'âge de départ à la retraite des salariés. Le taux d'actualisation est déterminé par référence au taux de rendement, à la date de clôture, d'obligations de sociétés de première qualité dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Banque. Le rendement attendu des actifs des régimes est fondé sur la juste valeur des actifs des régimes au 31 octobre.

L'actif net ou le passif net de la Banque au titre des régimes d'avantages du personnel est calculé séparément pour chacun des régimes et il correspond à la différence entre la valeur actualisée des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour les périodes antérieures et la juste valeur des actifs des régimes, ajustée pour tenir compte des écarts actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés non comptabilisés.

Lorsque le montant net figurant dans l'état consolidé de la situation financière est un actif, le montant de l'actif comptabilisé ne peut dépasser le total net des pertes actuarielles cumulées non comptabilisées, des coûts des services passés et de la valeur actualisée des avantages économiques

disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminutions des cotisations futures au régime. Pour calculer la valeur actualisée des avantages économiques, il faut tenir compte des exigences de financement minimal applicables à tout régime dont la Banque est le promoteur. Un avantage économique est disponible si la Banque peut le réaliser à un moment quelconque pendant la durée de vie des régimes ou au moment du règlement des passifs des régimes.

L'actif net ou le passif net est inclus sous « Autres actifs » ou sous « Autres passifs », selon le cas, dans l'état consolidé de la situation financière.

Si l'écart actuariel net cumulé non comptabilisé excède 10 % de la juste valeur des actifs des régimes ou de l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice si cette dernière est plus élevée, l'excédent à ce seuil de 10 % est alors généralement amorti sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés. Pour les principaux régimes de retraite et les principaux régimes d'avantages du personnel de la Banque, ces périodes s'échelonnent respectivement de 6 ans à 17 ans et de 7 ans à 26 ans.

Quand il y a augmentation (réduction) des avantages au titre d'un régime, la fraction de l'obligation au titre des prestations définies ainsi accrue (réduite) relative aux services passés rendus par les membres du personnel et dont les droits ne sont pas acquis est comptabilisée en résultat net, selon le mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis. Si des droits à prestations sont acquis immédiatement, il y a comptabilisation immédiate de la charge (du produit) en résultat net.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont comptabilisés de la même façon que les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite précités, sauf que les écarts actuariels et les coûts au titre des services passés sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Régimes à cotisations définies

Certains salariés à l'extérieur du Canada participent à des régimes de retraite à cotisations définies. Les coûts inhérents à ces régimes correspondent aux cotisations versées par la Banque au nom des salariés au cours de l'exercice.

Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées en charges si la Banque est manifestement engagée, et a un plan formalisé et détaillé, sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de cessation d'emploi à la suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires.

Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont comptabilisés en charges à mesure que les services correspondants sont rendus et un passif non actualisé est calculé, après déduction des paiements effectués.

Comptabilisation des revenus et des charges

Les revenus ne sont comptabilisés que s'il est probable que les avantages économiques iront à la Banque et que si le montant des revenus peut être évalué de façon fiable. Pour être en mesure de comptabiliser les revenus, la Banque doit d'abord satisfaire aux critères énoncés ci-dessous :

Intérêts et revenus et charges d'intérêts assimilés

Les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts liés à tous les instruments financiers portant intérêt, y compris les instruments détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de paiement anticipé) et inclut les commissions ou les coûts marginaux

directement imputables à l'instrument faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, mais ne tient pas compte des pertes sur créances futures.

Si la Banque révise ses estimations de décaissements ou d'encaissements, elle ajuste la valeur comptable des instruments financiers portant intérêt qui sont évalués au coût amorti ou classés comme étant disponibles à la vente. La Banque calcule la valeur comptable ajustée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial et comptabilise la variation de la valeur comptable sous « Autres revenus opérationnels » dans le compte consolidé de résultat.

Dès que la valeur comptable d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers similaires a été dépréciée à la suite d'une perte de valeur, les revenus d'intérêt continuent d'être comptabilisés en fonction du taux d'intérêt effectif net inhérent au placement.

Les coûts de montage de prêts sont différés et amortis dans les revenus d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue du prêt. Les commissions de montage de prêts sont comptabilisées dans les revenus d'intérêts de la période correspondant à la durée du prêt ou de l'engagement. Les frais liés au remboursement anticipé des prêts hypothécaires sont constatés dans les revenus d'intérêts à la réception, à moins qu'ils ne soient associés à de légères modifications apportées aux modalités du prêt hypothécaire, auquel cas les frais sont différés et amortis sur la durée résiduelle du prêt hypothécaire initial selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions d'engagement de prêts visant des prêts susceptibles d'être utilisés et les autres commissions de crédit sont différées (de même que les autres coûts marginaux) et prises en compte dans le taux d'intérêt effectif du prêt. Lorsqu'il est peu probable qu'un prêt sera utilisé, la commission d'engagement de prêt est comptabilisée selon le mode linéaire sur la durée de l'engagement.

Aux fins de la présentation au compte consolidé de résultat, les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts provenant des activités de transaction sont reclassés dans les revenus tirés des activités de transaction.

Revenus tirés des frais et des commissions

La Banque tire des revenus des frais et des commissions pour la prestation d'une vaste gamme de services à ses clients. Les revenus tirés des frais appartiennent à deux catégories :

Les revenus tirés des frais pour la prestation de services pendant une période donnée sont comptabilisés sur cette période. Ces revenus tirés des frais comprennent les revenus tirés des commissions, les honoraires de gestion d'actifs, les frais de garde et les autres honoraires de gestion et de services-conseils.

Les revenus tirés des frais découlant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers, comme un accord visant l'acquisition d'actions ou d'autres titres ou encore l'achat ou la vente d'entreprises, sont comptabilisés à la clôture de la transaction sous-jacente. Les revenus tirés des frais ou les composantes de ceux-ci qui sont liés à l'exécution sont comptabilisés lorsque les critères correspondants sont satisfaits.

Charges liées aux frais et aux commissions

Les charges liées aux frais et aux commissions ont trait à des frais au titre de transactions et de services qui sont passés en charges lorsque les services sont reçus.

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts dès qu'est établi le droit de la Banque d'en recevoir le paiement.

Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions attribués à des salariés sont constatés à titre de charge de rémunération au compte consolidé de résultat sur la période d'acquisition des droits selon le nombre d'attributions dont les droits devraient devenir acquis, compte tenu de l'incidence des renonciations prévues. Pour ce qui est des attributions qui sont accordées en tranches, chacune des tranches est reconnue comme une attribution distincte et amortie séparément.

Les droits à l'appréciation d'actions et autres droits qui sont réglés en trésorerie sont classés dans les passifs. Les droits classés dans les passifs sont réévalués à la juste valeur chaque date de clôture tant et aussi longtemps qu'ils restent en circulation.

Les options sur actions attribuées aux salariés qui sont assorties d'une composante alternative de droits à l'appréciation d'actions donnent aux salariés le droit d'exercer leurs options soit pour recevoir des actions, soit pour recevoir de la trésorerie. Ces options sont classées comme des passifs et sont réévaluées à la juste valeur chaque date de clôture tant et aussi longtemps qu'elles demeurent en circulation. Si une option est exercée, ce qui par le fait même annule la composante alternative de droits à l'appréciation d'actions, le produit du prix d'exercice ainsi que la charge à payer et l'impôt connexe sont inscrits sous « Capitaux propres – Actions ordinaires » dans l'état consolidé de la situation financière.

Les options sur actions classiques et autres attributions qui doivent être réglées en contrepartie d'actions sont classées comme des attributions réglées en titres de capitaux propres. Celles-ci sont passées en charges en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution avec une augmentation correspondante sous « Capitaux propres – Autres réserves » dans l'état consolidé de la situation financière. Si une option est exercée, le produit de l'exercice ainsi que le montant comptabilisé sous « Capitaux propres – Autres réserves » est porté sous « Capitaux propres – Actions ordinaires » dans l'état consolidé de la situation financière.

Pour ce qui est de la composante alternative de droits à l'appréciation d'actions, des droits à l'appréciation d'actions et des options sur actions classiques, la Banque estime leur juste valeur en recourant à un modèle d'évaluation des options. Ce modèle utilise des données telles que le prix d'exercice de l'option, le cours de l'action, le taux d'intérêt sans risque, les dividendes attendus, la volatilité attendue (laquelle est calculée en utilisant une pondération égale de la volatilité implicite et de la volatilité historique) et les comportements particuliers des salariés en matière d'exercice d'options, selon des données statistiques. Pour ce qui est des autres attributions, la juste valeur correspond au cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de clôture.

Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour couvrir la rémunération fondée sur des actions, les profits et pertes connexes découlant de l'évaluation à la valeur de marché sont pris en compte dans le poste « Salaires et avantages sociaux » sous la rubrique des charges opérationnelles au compte consolidé de résultat.

Toute renonciation volontaire à une composante alternative de droits à l'appréciation d'actions dans le cadre de laquelle le salarié conserve l'option sur actions correspondante sans qu'il n'y ait de changement à la juste valeur globale de l'attribution entraîne un reclassement du passif comptabilisé ainsi que de l'impôt connexe dans le poste « Capitaux propres – Autres réserves » à l'état consolidé de la situation financière. Ce reclassement est évalué à la juste valeur des attributions ayant fait l'objet d'une renonciation à la date de cette renonciation. Après les renonciations volontaires, les attributions sont comptabilisées à titre d'options sur actions classiques en fonction de la juste valeur à la date de la renonciation.

Programmes de fidélisation de la clientèle

La Banque exploite des programmes de fidélisation qui permettent à la clientèle d'accumuler des points lorsqu'ils utilisent les produits et les services de la Banque. En contrepartie de ses points cadeaux, le client peut obtenir des biens ou des services gratuits ou à moindre coût, si certaines conditions sont remplies.

La contrepartie reçue est répartie entre les biens vendus ou les services rendus et les points cadeaux émis, et la contrepartie affectée aux points cadeaux correspond à leur juste valeur. La juste valeur des points cadeaux est généralement établie au moyen de prix de détail équivalents pour une gamme de cadeaux dont l'échange était attendu. La juste valeur des points cadeaux attribués est différée dans les autres passifs et comptabilisée sous « Revenus tirés des services bancaires » lorsque les points sont échangés ou qu'ils expirent. La direction fait appel à son jugement lorsqu'elle détermine le taux d'échange entrant dans l'estimation des points qui seront échangés.

Dividendes sur les actions

Les dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées sont comptabilisés comme un passif et déduits des capitaux propres une fois approuvés par le conseil d'administration de la Banque. Les dividendes intermédiaires sont portés en réduction des capitaux propres au moment où ils sont déclarés et non pas à la discrétion de la Banque.

Information sectorielle

La détermination des secteurs opérationnels repose sur le point de vue interne de la direction. Les secteurs opérationnels sont ceux dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de la Banque en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci. La Banque compte quatre secteurs opérationnels, à savoir : Réseau canadien, Opérations internationales, Gestion de patrimoine et assurance mondiales et Services bancaires et marchés mondiaux. La catégorie Autres regroupe des secteurs opérationnels de moindre envergure comprenant la Trésorerie de groupe et d'autres postes se rapportant au siège social qui ne sont pas attribués à un secteur opérationnel. Ces secteurs opérationnels offrent différents produits et services et sont gérés séparément, en fonction de la structure de gestion et de présentation de l'information interne de la Banque. La direction de la Banque passe régulièrement en revue les rapports de gestion interne.

Les résultats de ces secteurs se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles qui sont suivies par la Banque dans l'établissement des états financiers consolidés. La seule différence importante en matière de mesure comptable a trait aux revenus exonérés d'impôt et au revenu provenant de sociétés associées, dont la valeur est majorée en fonction d'une base de mise en équivalence fiscale avant impôt dans le cas des secteurs en cause. Cette différence de mesure permet de comparer les revenus imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

En raison de la complexité des rouages de la Banque, il faut recourir à diverses estimations et à diverses méthodes de ventilation dans l'établissement de l'information financière sectorielle. La valeur de financement des actifs et des passifs est établie aux fins des prix de cession interne aux prix du marché de gros, et les charges du siège social sont réparties entre chacun des secteurs en fonction de l'utilisation. De même, le capital est réparti entre les secteurs selon une méthode fondée sur le risque. Les transactions conclues entre les secteurs sont inscrites dans les résultats de chacun d'eux comme si elles avaient été conclues avec un tiers et sont éliminées au moment de la consolidation.

Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le bénéfice net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période visée.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le bénéfice net ajusté de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, après dilution, en circulation au cours de la période visée. Dans le calcul du résultat dilué par action, le résultat est ajusté pour tenir compte des variations des revenus et des charges qui pourraient découler de l'émission d'actions dilutives. Le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation pour la période rend compte de la dilution qui pourrait survenir si des options, des titres ou d'autres contrats conférant à leurs détenteurs le droit d'obtenir des actions ordinaires avaient été en circulation depuis l'ouverture de la période (ou à une date ultérieure) jusqu'à la clôture de la période (ou à une date antérieure). Les instruments qui sont estimés avoir eu un effet antidiilatif au cours de la période sont exclus du calcul du résultat dilué par action.

Le résultat est ajusté en fonction du montant après impôt des distributions liées aux instruments de fonds propres dilutifs qui ont été comptabilisés au cours de la période. Pour ce qui est de la composante alternative de droits à l'appréciation d'actions qui est inscrite dans les passifs, la réévaluation après impôt incluse dans le poste « Salaires et avantages sociaux », déduction faite des couvertures connexes, est ajustée pour tenir compte de la charge comme si ces droits avaient été classés dans les capitaux propres.

Dans le cas des options dont le paiement est fondé sur des actions, le nombre d'actions supplémentaires prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action est déterminé à l'aide de la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, le nombre net d'actions ordinaires supplémentaires est déterminé en posant comme hypothèse que les options sur actions dans le cours sont exercées et que le produit est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen en vigueur durant la période.

Le nombre d'actions supplémentaires liées à des instruments de fonds propres qui pourraient donner lieu à une émission d'actions ordinaires est établi selon les modalités du contrat.

4 Prises de position futures en comptabilité

La Banque surveille de près les nouvelles normes et les modifications de normes existantes de l'IASB ainsi que les règlements édictés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et le BSIF.

En vigueur au 1^{er} novembre 2013

L'IASB a publié bon nombre de nouvelles normes et de normes révisées que la Banque a appliquées en date du 1^{er} novembre 2013. La Banque a achevé son évaluation, et elle sera en mesure de satisfaire aux exigences des nouvelles normes au premier trimestre de 2014.

Avantages du personnel

L'IAS 19, *Avantages du personnel*, élimine le recours à l'approche du corridor (méthode qu'utilise actuellement la Banque) et exige que la valeur de l'excédent ou du déficit des régimes à prestations définies soit comptabilisée à l'état de la situation financière, les gains et pertes actuariels étant comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global. De fait, la position nette d'excédent ou de déficit serait prise en compte dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne seraient pas transférés au compte consolidé de résultat de la Banque. De plus, le taux d'actualisation utilisé pour comptabiliser le montant net du produit ou de la charge d'intérêts est fondé sur le taux d'actualisation des passifs, et non sur le taux de rendement attendu des actifs. Cette situation donnera lieu à une augmentation de la charge comptabilisée au compte consolidé de résultat en fonction de la situation de capitalisation du régime. Les soldes des autres éléments du résultat global varieront aussi directement en fonction des variations des gains et pertes actuariels. Cette norme entrera en vigueur pour la Banque le 1^{er} novembre 2013 et elle s'appliquera de façon rétrospective.

Le 1^{er} novembre 2012, le passif net au titre des prestations de la Banque était de 1 163 millions de dollars. Au moment de l'application rétrospective de la norme modifiée, le passif net au titre des prestations augmentera de 1 228 millions de dollars, pour s'établir à 2 391 millions de dollars. De plus, la hausse des actifs d'impôt différé devrait être de 318 millions de dollars, et la diminution nette des capitaux propres devrait s'établir à 910 millions de dollars. La diminution des capitaux propres est le fait des baisses du cumul des autres éléments du résultat global et des résultats non distribués après impôt respectivement de 723 millions de dollars et de 187 millions de dollars. Le 31 octobre 2013, le passif net au titre des prestations de la Banque était de 1 000 millions de dollars aux termes de la norme actuelle mais devrait s'accroître pour atteindre 1 549 millions de dollars selon la nouvelle norme.

Le coût des prestations pour l'exercice 2013 est estimé à 395 millions de dollars aux termes de la nouvelle norme, comparativement à 301 millions de dollars aux termes de la norme actuelle (292 millions de dollars aux termes de la nouvelle norme en 2012, comparativement à 238 millions de dollars aux termes de la norme actuelle).

Consolidation

Les nouvelles directives et directives révisées suivantes s'appliquent aux états financiers consolidés :

L'IFRS 10, *États financiers consolidés*;

L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*.

L'IFRS 10, remplace la directive de consolidation de l'IAS 27, *États financiers individuels*. Elle propose un modèle de contrôle unique fondé sur des

principes pour toutes les entités afin de déterminer quelles entités sont consolidées et énonce les exigences à respecter en matière de préparation d'états financiers consolidés. Aux termes de l'IFRS 10, il y a contrôle si l'investisseur : 1) détient un pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité; 2) est exposé ou a droit à des rendements variables du fait de sa participation dans l'entité et 3) a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influer sur les rendements. La norme fournit également des précisions et des directives supplémentaires permettant à l'investisseur de déterminer s'il agit pour son propre compte ou comme mandataire au moment de la détermination du contrôle. Cette norme est appliquée rétrospectivement, avec possibilité de certaines exceptions pratiques et de dispositions transitoires.

À l'adoption de l'IFRS 10, la Banque s'attend à déconsolider certaines fiducies par l'intermédiaire desquelles elle émet des instruments de fonds propres réglementaires. La déconsolidation de ces fiducies donnera lieu à un reclassement du poste « Participation ne donnant pas le contrôle – Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres » vers le poste « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » d'un montant de 777 millions de dollars au 1^{er} novembre 2012 et de 743 millions de dollars au 1^{er} novembre 2013. Outre ce reclassement, l'adoption de la norme n'aura aucune incidence importante sur les actifs ou les passifs de la Banque.

L'IFRS 12 élargit la définition des intérêts détenus dans d'autres entités et impose l'amélioration des informations à fournir sur les entités consolidées et non consolidées dans lesquelles la Banque possède une participation. La norme exige également la présentation d'informations supplémentaires sur les entités non consolidées par la Banque. L'adoption de l'IFRS 12 n'aura aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

Partenariats

L'IFRS 11, *Partenariats*, corrige des incohérences dans la comptabilisation des partenariats en éliminant le recours à la consolidation proportionnelle pour la comptabilisation des entités contrôlées conjointement et améliore la comptabilisation des partenariats en introduisant une approche fondée sur les principes qui oblige une partie au partenariat à comptabiliser ses droits et obligations au titre du partenariat, plutôt que sa forme juridique (comme c'est actuellement le cas). L'adoption de cette norme n'aura aucune incidence importante sur les actifs et les passifs de la Banque.

Évaluation de la juste valeur

L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, fournit une définition de la juste valeur, établi un cadre unique d'évaluation de la juste valeur et énonce des exigences d'information additionnelles sur la juste valeur pour toutes les IFRS. La Banque ne s'attend pas à ce que son adoption ait une incidence importante sur la détermination de la juste valeur, mais elle est d'avis qu'elle se traduira par la communication d'informations quantitatives et qualitatives supplémentaires. Certaines de ces informations à fournir supplémentaires seront exigées à la période de présentation intermédiaire et d'autres, à la clôture de l'exercice. Cette norme sera appliquée prospectivement.

Informations à fournir – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

L'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers*, prévoit de nouvelles informations à fournir, lesquelles obligent la Banque à présenter les montants bruts faisant l'objet de droits de compensation, les montants compensés et le risque de crédit net correspondant. La Banque est d'avis que l'adoption de cette norme donnera lieu à la communication d'informations supplémentaires.

En vigueur au 1^{er} novembre 2014 et après cette date

Droits ou taxes

L'IFRIC 21, *Droits ou taxes*, fournit des directives sur le moment de comptabilisation d'un passif lié à un droit ou à une taxe imposé par une autorité publique comptabilisé conformément à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'IFRIC 21 doit être appliquée rétrospectivement, et la Banque l'appliquera le 1^{er} novembre 2014. Bien que l'interprétation fixe le moment de comptabilisation, elle ne change en rien l'évaluation du montant à comptabiliser. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette interprétation.

Entités d'investissement

L'IASB a publié des modifications, en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2014, à l'IFRS 10, à l'IFRS 12 et à l'IAS 27, lesquelles exigent qu'une société mère qui est une entité d'investissement évalue ses participations dans des filiales comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de consolider la totalité de ses filiales dans ses états financiers consolidés. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ces modifications.

Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture (modification de l'IAS 39)

Cette modification de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ajoute une exception restreinte à l'IAS 39 permettant le maintien de la comptabilité de couverture s'il y a novation d'un dérivé qui a été désigné comme un instrument de couverture au profit d'une contrepartie centrale en conséquence de l'application de textes légaux ou réglementaires si certaines conditions sont réunies. La Banque appliquera cette modification le 1^{er} novembre 2014. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette modification.

Présentation

La modification de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, clarifie les exigences relatives à la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers.

5 Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

Trésorerie et dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières	5 449 \$	6 036 \$
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	47 889	41 301
Total	53 338 \$	47 337 \$

1) Certains montants ont été retraités pour tenir compte de l'incidence des changements de présentation quant aux dépôts auprès d'autres institutions financières et aux garanties en trésorerie relatives aux titres empruntés (se reporter à la note 2).

Le montant des soldes que la Banque devait maintenir auprès des banques centrales, d'autres organismes de réglementation et de certaines contreparties totalisait 4 510 millions de dollars (3 473 millions de dollars en 2012).

6 Juste valeur des instruments financiers

Détermination de la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers a été estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes [se reporter à la note 9 d) pour obtenir la juste valeur des instruments dérivés].

La Banque présume que la juste valeur des ressources en trésorerie, des titres pris en pension et des titres empruntés, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, des autres actifs, des obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés, des acceptations, des obligations relatives aux titres vendus à découvert et des autres passifs se rapproche de leur valeur comptable puisqu'il s'agit d'éléments à court terme.

Prêts détenus à des fins de transaction

Les prêts détenus à des fins de transaction comprennent des prêts sur métaux précieux (essentiellement l'or et l'argent) évalués au moyen d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie en fonction de données d'entrée observables sur le marché, y compris le prix au comptant et le prix à terme des métaux précieux de même que les courbes de taux d'intérêt. Les autres prêts détenus à des fins de transaction qui servent de couverture aux swaps de crédit sur rendement total liés à des prêts sont évalués en fonction de prix fixés par consensus obtenus auprès de services indépendants de fixation des prix approuvés par la Banque (« services de fixation des prix »).

Titres émis ou garantis par le gouvernement

La juste valeur des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement est essentiellement fondée sur les cours sur des marchés actifs, s'il en est. Lorsque de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de prix de transactions récentes ou encore de prix fournis par des courtiers ou des services de fixation des prix.

Dans le cas des titres qui ne sont pas négociés activement, la Banque a recours à un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, en tenant compte du rendement effectif d'un instrument similaire ajusté en fonction de facteurs propres au risque de l'instrument. Parmi les autres données non observables entrant dans le calcul des flux de trésorerie actualisés, mentionnons les écarts de crédit et les modalités contractuelles pertinentes.

La Banque appliquera cette modification le 1^{er} novembre 2014. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette modification.

Informations à fournir sur les actifs non financiers

La modification de l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, énonce de nouvelles exigences d'information sur l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs dépréciés par suite de la publication de l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. La Banque appliquera cette modification le 1^{er} novembre 2014. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette modification.

Instruments financiers

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, remplacera en trois étapes distinctes les directives contenues dans l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, en ce qui a trait au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation d'actifs financiers et à la comptabilité de couverture. La macrocouverture fera l'objet d'une norme distincte. Le 19 novembre 2013, l'IFRS 9 a été modifiée en bonne et due forme afin de déplacer la date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2015, conformément à la décision rendue à l'assemblée de l'IASB tenue en juillet 2013. L'IASB a également provisoirement décidé à l'assemblée tenue en novembre 2013 que la date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 ne sera pas avant les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. La Banque continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que ses répercussions.

	2013	2012 ¹⁾
Trésorerie et dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières	5 449 \$	6 036 \$
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	47 889	41 301
Total	53 338 \$	47 337 \$

Titres de sociétés et autres titres de créance

Les titres de sociétés et autres titres de créance sont évalués au moyen de prix fournis par des fournisseurs de données de marché indépendants ou des courtiers tiers.

Lorsque les prix ne sont pas disponibles sur une base constante, les plus récentes données disponibles sont utilisées et corroborées par une approche d'évaluation fondée sur les rendements. Dans certains cas, le prix des titres est calculé au moyen de rendements interpolés pour des obligations similaires. La Banque a recours à des modèles de fixation des prix fondés sur des données d'entrée observables confirmées par le marché, comme les courbes d'écart de crédit, les courbes de taux d'intérêt et les taux de récupération. Ces données d'entrée sont corroborées mensuellement au moyen d'un processus d'évaluation indépendant des prix.

Dans certains cas, les prix ne sont pas disponibles et ne peuvent être corroborés par le marché. Dans le cas de certains titres pour lesquels il n'existe aucun marché actif, aucun prix établi par consensus et aucun prix indicatif ou exécutable fourni par des tiers, la Banque s'appuie sur les prix fournis par des fournisseurs tiers et ne peut facilement observer les données de marché utilisées pour établir le prix de ces instruments.

Titres hypothécaires

La juste valeur des titres hypothécaires est déterminée principalement au moyen de prix fournis par des courtiers tiers et des fournisseurs indépendants de données de marché, lorsque le marché est plus actif. Lorsque le marché n'est pas actif, on utilise un modèle standard prenant en compte des hypothèses relatives aux taux de remboursement anticipés, aux taux de défaut et aux pertes prévues en fonction du type de garantie utilisée.

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée au moyen de cours sur des marchés actifs, s'il en est. Pour les titres de capitaux propres qui sont négociés moins fréquemment, la juste valeur est déterminée en fonction du plus récent cours de marché.

Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas accessibles facilement, comme c'est le cas pour les titres de capitaux propres d'entités non cotées, la juste valeur correspond à un multiple du bénéfice sous-jacent ou à un

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

pourcentage des actifs sous-jacents tiré des états du commandité tiers. Lorsqu'il existe un écart important entre le prix d'achat et le prix de vente, la juste valeur est déterminée en fonction du cours de marché de titres similaires.

Fonds/fiducies de revenus et fonds de couverture

La juste valeur des fonds / fiducies de revenus et des fonds de couverture est fondée sur des cours de marché observables. Lorsqu'il n'existe aucun cours de marché ou aucun cours sur un marché actif, la juste valeur est établie en fonction de la valeur liquidative la plus récente disponible, des relevés du fonds et d'autres informations financières obtenues auprès de gestionnaires de fonds tiers au niveau du fonds.

Ces données d'entrée ne sont pas considérées comme observables, puisque nous ne pouvons pas demander le rachat de ces fonds à leur valeur liquidative.

Instruments dérivés

Les justes valeurs des instruments dérivés négociés en bourse sont fondées sur les cours de marché, alors que celles des instruments dérivés négociés de gré à gré ou négociés sur un marché inactif sont déterminées en fonction de modèles de fixation des prix, lesquels reposent sur des données d'entrée comme les cours de marché et les prix contractuels courants des instruments sous-jacents, ainsi que la valeur temps et la courbe de rendement, ou de facteurs de volatilité sous-jacents aux positions. L'établissement de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit et des coûts directs continués sur la durée des instruments.

Les produits dérivés évalués en fonction d'une méthode d'évaluation reposant sur des données d'entrée observables sur le marché sont principalement les swaps de taux d'intérêt, les options de taux, les swaps de devises et les contrats de change à terme. Les méthodes d'évaluation les plus fréquemment utilisées comprennent des modèles d'établissement des prix à terme et des swaps ayant recours à des calculs d'actualisation. Les modèles reposent sur diverses données d'entrée, y compris les taux de change au comptant et à terme et les courbes de taux d'intérêt.

Les produits dérivés évalués selon une méthode d'évaluation reposant sur d'importantes données d'entrée non observables sont les contrats à long terme (swaps de taux d'intérêt et de devises, contrats de change à terme, contrats d'options et certains swaps sur défaillance) et d'autres produits dérivés visant un groupe d'actifs, de marchandises ou de monnaies. Ces modèles tiennent compte de certaines données d'entrée non observables comme la volatilité et la corrélation.

Prêts

La juste valeur estimative des prêts comptabilisés au coût amorti tient compte des variations du niveau général des taux d'intérêt depuis le

Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments financiers de la Banque, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous. La juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels que les terrains, les bâtiments et le matériel, n'est pas incluse dans ces montants.

	2013			2012 ¹⁾		
	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Favorable (défavorable)	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Favorable (défavorable)
Aux 31 octobre (en millions de dollars)						
Actifs						
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	53 338 \$	53 338 \$	-\$	47 337 \$	47 337 \$	-\$
Métaux précieux	8 880	8 880	-	12 387	12 387	-
Actifs détenus à des fins de transaction	96 489	96 489	-	87 596	87 596	-
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	106	106	-	197	197	-
Titres pris en pension et titres empruntés	82 533	82 533	-	66 189	66 189	-
Instruments financiers dérivés (note 9)	24 503	24 503	-	30 338	30 338	-
Titres de placement	34 303	34 303	-	33 361	33 361	-
Prêts	404 645	402 150	2 495	359 091	352 487	6 604
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	10 556	10 556	-	8 932	8 932	-
Autres actifs	8 564	8 564	-	9 730	9 730	-
Passifs						
Dépôts	518 167	516 554	(1 613)	466 035	463 590	(2 445)
Acceptations	10 556	10 556	-	8 932	8 932	-
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	24 977	24 977	-	18 622	18 622	-
Instruments financiers dérivés (note 9)	29 255	29 255	-	35 299	35 299	-
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	77 508	77 508	-	56 968	56 968	-
Débentures subordonnées	6 059	5 841	(218)	10 482	10 143	(339)
Instruments de fonds propres	797	650	(147)	1 560	1 358	(202)
Autres passifs	26 072	26 072	-	26 317	26 317	-

1) Les montants de la période précédente ont été retraités afin de refléter la présentation de la période à l'étude (se reporter à la note 2).

montage ou l'achat des prêts. Les méthodes d'évaluation particulières qui ont été utilisées sont les suivantes :

- Pour les prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe canadiens, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus selon la meilleure estimation de la direction quant aux taux d'intérêt moyens offerts sur le marché pour des prêts hypothécaires comportant des durées à courir jusqu'à l'échéance similaires.
- Pour les prêts aux entreprises et aux administrations publiques à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus selon des taux d'intérêt déterminés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir.
- Pour tous les autres prêts à taux variable, les ajustements éventuels au titre des changements aux écarts de taux ne sont pas pris en compte dans l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, la juste valeur est présumée être égale à la valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts payables à vue ou à préavis ou des dépôts à taux variable payables à une date déterminée n'est pas ajustée au titre des changements aux écarts de taux. Par conséquent, il est présumé que la juste valeur de ces types de dépôts est égale à leur valeur comptable. La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe payables de particuliers au Canada est obtenue en actualisant les sorties de trésorerie futures contractuelles prévues en fonction des meilleures estimations de la direction quant aux taux d'intérêt moyens pratiqués sur le marché pour des dépôts comportant des durées à courir jusqu'à l'échéance similaires.

La juste valeur des dépôts aux termes du programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC ») est évaluée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus au moyen de données d'entrée observables du marché. La juste valeur de tous les autres dépôts à taux fixe est évaluée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus selon des taux d'intérêt déterminés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir.

Débentures subordonnées

La juste valeur des débentures subordonnées et des instruments de fonds propres est établie d'après le cours du marché. Lorsque le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur est estimée d'après le prix actuel sur le marché pour des titres de créance comportant des modalités et des risques similaires.

Les fluctuations des taux d'intérêt et des écarts de taux constituent la principale cause des variations de la juste valeur des instruments financiers de la Banque, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à la valeur comptable. En ce qui a trait aux instruments financiers de la Banque qui sont inscrits au coût ou au coût amorti, la valeur comptable n'est pas ajustée en fonction des augmentations ou des diminutions de la juste valeur découlant des fluctuations du marché, y compris celles attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt. La valeur comptable des titres de placement, des instruments dérivés et des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est continuellement ajustée en fonction de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs

La Banque évalue les instruments comptabilisés à la juste valeur à l'aide de prix cotés sur des marchés, lorsque de tels prix sont disponibles. L'utilisation de prix cotés sur des marchés donne lieu à une évaluation de niveau 1. Lorsque de tels prix cotés ne sont pas disponibles, la Banque utilise autant que possible des données observables dans ses modèles d'évaluation. Lorsque toutes les données importantes sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3.

Les instruments financiers évalués au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel à d'importantes données d'entrée non observables englobent des obligations non liquides de gouvernements, des obligations de sociétés fortement structurées, des placements non liquides dans des fonds, des titres de capitaux propres d'entités non cotées, des fiducies de revenus, des fonds de couverture et des dérivés complexes.

Les tableaux qui suivent présentent la hiérarchie des justes valeurs des instruments comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)

Actifs

Actifs détenus à des fins de transaction

Prêts
Titres émis ou garantis par le gouvernement – Canada et États-Unis
Titres émis ou garantis par le gouvernement – Autres pays
Titres de sociétés et autres titres de créance
Fonds / fiducies de revenus et fonds de couverture
Titres de capitaux propres

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
– \$	11 225 \$	– \$	11 225 \$	
23 826	–	–	23 826	
6 183	7 789	–	13 972	
219	10 878	31	11 128	
163	4 093	1 248	5 504	
29 468	214	84	29 766	
59 859 \$	34 199 \$	1 363 \$	95 421 \$	
– \$	69 \$	37 \$	106 \$	

Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Titres de placement¹⁾

Titres émis ou garantis par le gouvernement – Canada et États-Unis
Titres émis ou garantis par le gouvernement – Autres pays
Titres de sociétés et autres titres de créance
Titres hypothécaires
Titres de capitaux propres

9 496 \$	418 \$	– \$	9 914 \$	
5 506	7 695	402	13 603	
1 211	5 083	471	6 765	
–	116	12	128	
2 391	217	1 113	3 721	
18 604 \$	13 529 \$	1 998 \$	34 131 \$	
– \$	69 \$	37 \$	106 \$	

Instruments financiers dérivés

Contrats de taux d'intérêt
Contrats de change et sur l'or
Contrats sur actions
Dérivés de crédit
Autres

– \$	11 893 \$	88 \$	11 981 \$	
2	8 846	37	8 885	
242	785	302	1 329	
–	953	13	966	
461	874	7	1 342	
705 \$	23 351 \$	447 \$	24 503 \$	
– \$	69 \$	37 \$	106 \$	

Passifs

Instruments financiers dérivés

Contrats de taux d'intérêt
Contrats de change et sur l'or
Contrats sur actions
Dérivés de crédit
Autres

– \$	11 772 \$	15 \$	11 787 \$	
1	7 505	–	7 506	
464	2 503	745	3 712	
–	5 039	11	5 050	
371	828	1	1 200	
836 \$	27 647 \$	772 \$	29 255 \$	
22 441 \$	2 536 \$	– \$	24 977 \$	
– \$	174 \$	– \$	174 \$	

Obligations liées aux titres vendus à découvert

Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

1) Exclusion faite de placements détenus jusqu'à l'échéance de 172 \$.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2012 (en millions de dollars)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Actifs détenus à des fins de transaction				
Prêts	– \$	12 857 \$	– \$	12 857 \$
Titres émis ou garantis par le gouvernement – Canada et États-Unis	23 364	–	–	23 364
Titres émis ou garantis par le gouvernement – Autres	4 974	6 257	–	11 231
Titres de sociétés et autres titres de créance	110	9 482	37	9 629
Fonds / fiducies de revenus et fonds de couverture	167	4 348	1 281	5 796
Titres de capitaux propres	24 477	87	55	24 619
	53 092 \$	33 031 \$	1 373 \$	87 496 \$
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	– \$	165 \$	32 \$	197 \$
Titres de placement¹⁾				
Titres émis ou garantis par le gouvernement – Canada et États-Unis	11 312 \$	561 \$	– \$	11 873 \$
Titres émis ou garantis par le gouvernement – Autres	2 958	8 117	270	11 345
Titres de sociétés et autres titres de créance	886	5 305	481	6 672
Titres hypothécaires	–	126	–	126
Titres de capitaux propres	1 938	146	1 071	3 155
	17 094 \$	14 255 \$	1 822 \$	33 171 \$
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	– \$	17 889 \$	5 \$	17 894 \$
Contrats de change et sur l'or	38	8 824	98	8 960
Contrats sur actions	535	156	216	907
Dérivés de crédit	–	972	45	1 017
Autres	545	997	7	1 549
	1 118 \$	28 838 \$	371 \$	30 327 \$
Passifs				
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	– \$	17 377 \$	9 \$	17 386 \$
Contrats de change et sur l'or	43	8 178	–	8 221
Contrats sur actions	1 441	640	613	2 694
Dérivés de crédit	–	5 187	164	5 351
Autres	476	1 171	–	1 647
	1 960 \$	32 553 \$	786 \$	35 299 \$
Obligations liées aux titres vendus à découvert	14 778 \$	3 844 \$	– \$	18 622 \$
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	– \$	157 \$	– \$	157 \$

1) Exclusion faite de placements détenus jusqu'à l'échéance de 190 \$.

Variations de la juste valeur des instruments de niveau 3

Les tableaux qui suivent résument les variations se rapportant aux instruments de niveau 3.

	Actifs détenus à des fins de transaction ¹⁾	Instruments financiers dérivés ²⁾	Titres de placement
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (en millions de dollars)			
Solde au 31 octobre 2012	1 405 \$	(415)\$	1 822 \$
Profits (pertes) inscrits dans le résultat net ³⁾	198	(34)	88
Profits (pertes) inscrits dans les autres éléments du résultat global	–	1	59
Achats	74	4	781
Ventes et échéances	(275)	85	(723)
Transferts vers/depuis le niveau 3	(2)	34	(29)
Solde au 31 octobre 2013	1 400 \$	(325)\$	1 998 \$

1) Les titres détenus à des fins de transaction comprennent un montant négligeable d'actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2) Représente un passif net.

3) Les profits et les pertes se rapportant à des éléments de niveau 3 peuvent être compensés par des profits ou des pertes se rapportant à des couvertures connexes de niveaux 1 ou 2.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (en millions de dollars)

	Actifs détenus à des fins de transaction ¹⁾	Instruments financiers dérivés ²⁾	Titres de placement
Solde au 31 octobre 2011	1 537 \$	(496)\$	2 324 \$
Profits (pertes) inscrits dans le résultat net ³⁾	96	336	149
Profits (pertes) inscrits dans les autres éléments du résultat global	—	—	(18)
Achats	277	(250)	372
Ventes et échéances	(258)	38	(1 021)
Transferts vers/dépôt le niveau 3	(247)	(43)	16
Solde au 31 octobre 2012	1 405 \$	(415)\$	1 822 \$

1) Les variations des titres détenus à des fins de transaction de niveau 3 sont présentées déduction faite des variations des obligations relatives aux titres vendus à découvert.

2) Représente un passif net.

3) Les profits et les pertes se rapportant à des éléments de niveau 3 peuvent être compensés par des profits ou des pertes se rapportant à des couvertures connexes de niveaux 1 ou 2.

Analyse de sensibilité du niveau 3

La Banque exerce son jugement pour déterminer quelles données non observables utiliser pour calculer la juste valeur des instruments de niveau 3. La composition des instruments disponibles à la vente, des instruments détenus à des fins de transaction et des dérivés de niveau 3 pour lesquels une analyse de sensibilité est réalisée est fournie ci-après.

Les titres disponibles à la vente de niveau 3 de la Banque comprennent des placements en titres de capitaux propres d'entités non cotées (1 113 millions de dollars), des titres de créance non liquides composés de titres de créance de gouvernements détenus aux fins réglementaires (402 millions de dollars) et des placements de crédit structurés composés de titres adossés à des créances avec flux groupés (483 millions de dollars). Les instruments sous forme de titres de capitaux propres d'entités non cotées comprennent des titres de fonds de capital-investissement et de fonds de couverture de 968 millions de dollars. L'évaluation des placements en titres de capitaux propres de fonds de capital-investissement et de fonds de couverture est fondée sur les valeurs liquidatives publiées par les gestionnaires de fonds. Puisque l'évaluation des instruments sous forme de titres de capitaux propres d'entités non cotées ne fait pas appel à des modèles d'évaluation, ces titres n'ont pas été soumis à une analyse de sensibilité des hypothèses raisonnablement possibles.

Les principales données non observables utilisées pour évaluer les autres titres disponibles à la vente comprennent les corrélations de défauts, le rendement de certaines obligations, le moment et le montant des flux de trésorerie, les prix ajustés en fonction de la liquidité, les taux d'actualisation et les pertes attendues. Une analyse de sensibilité a été effectuée dans le but de déterminer le profit ou la perte éventuel, en faisant varier de 0,3 % à 5,0 % les données importantes pour ce qui est de ces titres disponibles à la vente. L'application de ces autres hypothèses raisonnablement possibles s'est traduite par un profit éventuel de 3 millions de dollars et une perte éventuelle de 3 millions de dollars. Ce profit éventuel ou cette perte éventuelle serait comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

Les titres détenus à des fins de transaction et les instruments dérivés de niveau 3 de la Banque comprennent des placements en titres de capitaux propres qui ne sont pas cotés sur un marché actif (1 332 millions de dollars), d'autres titres de créance (31 millions de dollars) et des dérivés de crédit, y compris certaines swaptions de devises et de taux d'intérêt et certains passifs liés à des options sur actions de gré à gré (325 millions de dollars). Les placements en titres de capitaux propres qui ne sont pas cotés sur un marché actif comprennent les instruments couverts au moyen de swaps sur rendement total (1 285 millions de dollars). Aucune analyse de sensibilité des hypothèses raisonnablement possibles n'a été effectuée à l'égard de ce

portefeuille faisant l'objet d'une couverture puisque toutes les variations de valeur sont transférées à la contrepartie du swap sur rendement total.

En ce qui a trait aux autres titres détenus à des fins de transaction (31 millions de dollars) et passifs dérivés (325 millions de dollars), les données non observables utilisées dans l'évaluation des titres détenus à des fins de transaction et des instruments dérivés comprennent principalement la volatilité des prix, les écarts par rapport au pair et la volatilité implicite des options. Une analyse de sensibilité a été effectuée à l'égard de ces évaluations, en faisant varier de 1 % à 10 % les données importantes. En ce qui a trait aux titres détenus à des fins de transaction, aux instruments dérivés et aux obligations relatives aux titres vendus à découvert de la Banque, l'application de ces autres hypothèses raisonnablement possibles s'est traduite par un profit net éventuel de 16 millions de dollars et une perte nette éventuelle de 16 millions de dollars.

Transferts importants

Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de nouvelles informations ou d'informations supplémentaires visant les données servant à l'évaluation et le caractère observable de ces dernières. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, les transferts importants suivants ont été effectués entre les niveaux 1, 2 et 3.

Des dérivés totalisant 34 millions de dollars ont été virés du niveau 2 au niveau 3 au cours de l'exercice étant donné que l'obtention de nouvelles informations a fait en sorte que les données ont été considérées comme non observables.

Au cours de l'exercice, des titres de placement totalisant 31 millions de dollars ont été virés du niveau 2 au niveau 3 du fait que des données de marché ont cessé d'être observables, tandis que des titres de placements totalisant 60 millions de dollars ont été virés du niveau 3 au niveau 1 du fait que des titres ont commencé à être cotés sur un marché actif.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012, les transferts importants suivants ont été effectués entre les niveaux 1, 2 et 3.

Au cours de l'exercice, des titres détenus à des fins de transaction totalisant 247 millions de dollars ont été virés du niveau 3. Des titres totalisant 116 millions de dollars ont été virés au niveau 2 en raison d'informations nouvelles obtenues par l'intermédiaire d'un service de fixation de prix par consensus, lesquelles sont considérées comme des données d'entrée observables. Des titres totalisant 131 millions de dollars ont été virés au niveau 1 en raison d'une information nouvelle permettant de considérer les données d'entrée comme étant observables.

Des passifs dérivés totalisant 43 millions de dollars et des titres de placement totalisant 16 millions de dollars ont été virés du niveau 2 au niveau 3 au cours de l'exercice du fait que des données de marché ont cessé d'être observables.

Profit initial

La Banque ne comptabilise aucun profit initial au titre des instruments évalués au moyen de méthodes d'évaluation fondées sur des données d'entrées qui ne sont pas toutes observables sur le marché. Lorsque les données d'entrée deviennent observables au cours de la durée de vie des instruments ou que les instruments sont cédés (décomptabilisés), le profit est comptabilisé en résultat.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2013	2012
Solde au début de l'exercice	8 \$	13 \$
Profit différé ou perte différée sur les nouvelles transactions	—	1
Comptabilisation dans le compte de résultat durant la période	(5)	(5)
Instruments cédés	—	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	3 \$	8 \$

7 Actifs détenus à des fins de transaction

a) Titres détenus à des fins de transaction

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable des titres détenus à des fins de transaction :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						2013	2012
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Sans échéance déterminée		
Titres détenus à des fins de transaction								
Titres de créance du gouvernement du Canada	2 117 \$	929 \$	5 107 \$	1 201 \$	2 233 \$	– \$	11 587 \$	13 535 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	882	1 175	1 787	1 122	1 731	–	6 697	4 633
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	299	1 220	7 337	1 475	1 908	–	12 239	10 168
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	1 587	946	1 842	1 553	1 347	–	7 275	6 261
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	35 270	35 270	30 417
Autres	1 033	1 398	6 883	1 295	519	–	11 128	9 625
Total	5 918 \$	5 668 \$	22 956 \$	6 646 \$	7 738 \$	35 270 \$	84 196 \$	74 639 \$
Total par monnaies (en dollars canadiens équivalents)								
Dollar canadien	3 798 \$	2 673 \$	10 606 \$	3 120 \$	4 257 \$	29 135 \$	53 589 \$	48 650 \$
Dollar américain	637	1 942	10 016	1 978	2 134	2 905	19 612	16 554
Peso mexicain	877	591	639	109	11	464	2 691	1 726
Autres monnaies	606	462	1 695	1 439	1 336	2 766	8 304	7 709
Total des titres détenus à des fins de transaction	5 918 \$	5 668 \$	22 956 \$	6 646 \$	7 738 \$	35 270 \$	84 196 \$	74 639 \$

b) Prêts détenus à des fins de transaction

Le tableau qui suit présente la répartition par secteurs géographiques des prêts détenus à des fins de transaction :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013		2012	
Prêts détenus à des fins de transaction^{1), 2)}				
États-Unis ³⁾		5 941 \$		5 984 \$
Europe ⁴⁾		2 485		3 108
Asie-Pacifique ⁴⁾		1 854		2 610
Canada ⁴⁾		97		134
Autres ⁴⁾		848		1 021
Total		11 225 \$		12 857 \$

1) La répartition par secteurs géographiques des prêts détenus à des fins de transaction se fonde sur le lieu d'origine du risque ultime de l'actif sous-jacent.

2) Prêts libellés en dollars américains.

3) Comprend des prêts détenus à des fins de transaction servant de couverture à des swaps de crédit sur rendement total liés à des prêts s'établissant à 3 220 \$ (2 315 \$ en 2012), tandis que le reste a trait aux activités de transactions sur métaux précieux et aux activités de prêt à court terme.

4) Ces prêts ont trait aux activités de transactions sur métaux précieux et aux activités de prêt à court terme.

8 Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

La Banque a choisi de désigner certains portefeuilles d'actifs et de passifs comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces éléments sont inscrits à leur juste valeur et les variations de cette juste valeur sont comptabilisées dans le compte consolidé de résultat.

Ces portefeuilles comprennent :

- certains titres de créance afin de réduire substantiellement la disparité de traitement en matière de comptabilisation entre les variations de la juste valeur de ces actifs et les variations de la juste valeur des dérivés connexes;
- certains passifs au titre de billets de dépôt comportant des modalités de prorogation afin de réduire considérablement la disparité de traitement en matière de comptabilisation entre les variations de la juste valeur de ces passifs et les variations de la juste valeur des dérivés connexes.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des actifs et des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations de la juste valeur.

31 octobre (en millions de dollars)	Juste valeur		Variations de la juste valeur ¹⁾	
	Aux		Pour les exercices clos les	
	2013	2012	2013	2012
Titres de placement – créances	106 \$	197 \$	6 \$	– \$
Passifs au titre de billets de dépôt ²⁾	174	157	10	(6)

1) Les montants des profits ou des pertes sont constatés sous « Autres revenus opérationnels – Autres ».

2) Au 31 octobre 2013, la Banque était tenue aux termes de contrats de verser 176 \$ aux détenteurs des billets à l'échéance (149 \$ en 2012).

Une analyse de la valeur comptable des instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est présentée ci-après :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						2013	2012
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Sans échéance déterminée	Valeur comptable		
						Valeur comptable		
Titres de placement								
Titres de créance	– \$	– \$	69 \$	– \$	– \$	69 \$	165 \$	
Autres	–	–	–	–	37	37	32	
Total	– \$	– \$	69 \$	– \$	37 \$	106 \$	197 \$	

9 Instruments financiers dérivés

a) Montants notionnels

Le tableau qui suit indique le total des montants notionnels des instruments dérivés non réglés par types et ventilés selon que la Banque les utilise à des fins de transaction ou les désigne dans des relations de couverture. Les montants notionnels de ces contrats représentent le volume d'instruments dérivés non réglés et non pas le profit ou la perte éventuel afférent au risque de marché ou au risque de crédit de ces instruments. Le montant notionnel représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué en vue de l'établissement des flux de trésorerie à échanger. Les dérivés de crédit classés dans la catégorie « Autres contrats dérivés » se composent principalement de swaps sur défaillance achetés ou vendus. Dans une moindre mesure, cette catégorie comprend également des swaps sur rendement total liés à des prêts et à des titres de créance. Les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres produits de base tels que l'énergie et les métaux communs sont classés sous « Autres contrats dérivés – autres ».

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013			2012		
	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
Contrats de taux d'intérêt						
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés	146 741 \$	– \$	146 741 \$	134 252 \$	– \$	134 252 \$
Options achetées	2 935	–	2 935	25 134	–	25 134
Options vendues	2 494	–	2 494	27 938	–	27 938
	152 170	–	152 170	187 324	–	187 324
De gré à gré						
Contrats de garantie de taux	72 392	–	72 392	196 647	–	196 647
Swaps	680 053	59 145	739 198	899 010	68 257	967 267
Options achetées	57 192	–	57 192	7 626	–	7 626
Options vendues	52 916	–	52 916	7 565	–	7 565
	862 553	59 145	921 698	1 110 848	68 257	1 179 105
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Contrats de garantie de taux	160 749	–	160 749	21 430	–	21 430
Swaps	1 326 419	20 065	1 346 484	693 351	–	693 351
Options achetées	–	–	–	–	–	–
Options vendues	–	–	–	–	–	–
	1 487 168	20 065	1 507 233	714 781	–	714 781
Total	2 501 891 \$	79 210 \$	2 581 101 \$	2 012 953 \$	68 257 \$	2 081 210 \$
Contrats de change et sur l'or						
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés	6 688 \$	– \$	6 688 \$	15 260 \$	– \$	15 260 \$
Options achetées	23	–	23	589	–	589
Options vendues	–	–	–	789	–	789
	6 711	–	6 711	16 638	–	16 638
De gré à gré						
Au comptant et à terme	272 633	14 337	286 970	281 915	18 256	300 171
Swaps	185 757	20 541	206 298	172 111	12 885	184 996
Options achetées	2 461	–	2 461	2 676	–	2 676
Options vendues	2 050	–	2 050	2 212	–	2 212
	462 901	34 878	497 779	458 914	31 141	490 055
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Au comptant et à terme	–	–	–	22	–	22
Swaps	–	–	–	–	–	–
Options achetées	–	–	–	–	–	–
Options vendues	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	22	–	22
Total	469 612 \$	34 878 \$	504 490 \$	475 574 \$	31 141 \$	506 715 \$
Autres contrats dérivés						
Cotés en bourse						
Capitaux propres de gré à gré	2 012 \$	– \$	2 012 \$	– \$	– \$	– \$
Crédit de gré à gré	–	–	–	–	–	–
Autres ¹⁾	51 529	–	51 529	37 185	–	37 185
	53 541	–	53 541	37 185	–	37 185
De gré à gré						
Capitaux propres de gré à gré	40 776	–	40 776	44 036	–	44 036
Crédit de gré à gré	70 383	–	70 383	68 383	–	68 383
Autres ¹⁾	37 397	–	37 397	28 400	–	28 400
	148 556	–	148 556	140 819	–	140 819
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Capitaux propres de gré à gré	3	–	3	1	–	1
Crédit de gré à gré	7 114	–	7 114	1	–	1
Autres ¹⁾	3	–	3	134	–	134
	7 120	–	7 120	136	–	136
Total	209 217 \$	– \$	209 217 \$	178 140 \$	– \$	178 140 \$
Total des montants notionnels des contrats en cours	3 180 720 \$	114 088 \$	3 294 808 \$	2 666 667 \$	99 398 \$	2 766 065 \$

1) Métaux précieux et autres marchandises.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

b) Durée à courir jusqu'à l'échéance

Le tableau qui suit présente un sommaire de la durée à courir jusqu'à l'échéance des montants notionnels des instruments financiers dérivés de la Banque par types :

Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	70 954 \$	75 658 \$	129 \$	146 741 \$
Contrats de garantie de taux	177 554	55 587	—	233 141
Swaps	637 811	1 020 130	427 741	2 085 682
Options achetées	51 010	8 298	819	60 127
Options vendues	45 329	8 344	1 737	55 410
	982 658	1 168 017	430 426	2 581 101
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	2 057	4 631	—	6 688
Au comptant et à terme	274 546	11 595	829	286 970
Swaps	34 362	114 192	57 744	206 298
Options achetées	2 115	369	—	2 484
Options vendues	1 824	226	—	2 050
	314 904	131 013	58 573	504 490
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	34 467	7 631	693	42 791
Crédit	44 777	30 832	1 888	77 497
Autres	44 316	43 996	617	88 929
	123 560	82 459	3 198	209 217
Total	1 421 122 \$	1 381 489 \$	492 197 \$	3 294 808 \$

Au 31 octobre 2012 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	79 807 \$	54 445 \$	— \$	134 252 \$
Contrats de garantie de taux	180 220	37 857	—	218 077
Swaps	539 768	801 444	319 406	1 660 618
Options achetées	28 495	3 504	761	32 760
Options vendues	29 250	5 139	1 114	35 503
	857 540	902 389	321 281	2 081 210
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	10 497	4 763	—	15 260
Au comptant et à terme	268 892	30 419	882	300 193
Swaps	29 246	103 449	52 301	184 996
Options achetées	2 181	1 084	—	3 265
Options vendues	2 080	921	—	3 001
	312 896	140 636	53 183	506 715
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	32 626	11 199	212	44 037
Crédit	16 351	49 224	2 809	68 384
Autres	36 562	28 097	1 060	65 719
	85 539	88 520	4 081	178 140
Total	1 255 975 \$	1 131 545 \$	378 545 \$	2 766 065 \$

c) Risque de crédit

Tout comme les autres actifs financiers, les instruments dérivés sont exposés au risque de crédit, qui découle de la possibilité que les contreparties manquent à leurs obligations envers la Banque. Toutefois, bien que le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers corresponde au montant du principal, déduction faite de tout compte de correction de valeur pour pertes sur créances applicable, le risque de crédit associé aux instruments dérivés ne correspond normalement qu'à une faible fraction du montant notionnel de l'instrument dérivé.

De façon générale, les contrats dérivés exposent la Banque au risque de pertes sur créances si les variations des taux du marché influent négativement sur la position d'une contrepartie et si celle-ci manque à son engagement de paiement. En conséquence, le risque de crédit associé aux instruments dérivés correspond à la juste valeur positive de l'instrument.

Les instruments dérivés négociés de gré à gré, présentent souvent un risque de crédit plus élevé que les instruments négociés sur un marché organisé. La variation nette de la valeur des contrats négociés en bourse est normalement réglée quotidiennement en trésorerie. Les détenteurs de ces

contrats se tournent vers un marché organisé pour l'exécution de ces derniers.

La Banque s'efforce de limiter le risque de crédit en négociant avec des contreparties qu'elle considère comme solvables, et les contreparties de grande qualité représentaient une proportion considérable de l'exposition au risque de crédit découlant des transactions sur produits dérivés de la Banque au 31 octobre 2013. Pour contrôler le risque de crédit lié aux produits dérivés, la Banque met en œuvre les mêmes mesures et processus de gestion du risque de crédit que ceux qui sont utilisés dans les activités de prêt aux fins de l'évaluation et de l'approbation du risque de crédit éventuel. La Banque établit des plafonds pour chaque contrepartie, évalue le risque comme étant la juste valeur positive actuelle, majorée pour tenir compte du risque futur, et fait appel à des techniques d'atténuation du risque de crédit comme la compensation et le nantissement.

La Banque obtient le droit de compensation au moyen de conventions-cadres de compensation conclues avec des contreparties (des accords généraux standards de l'ISDA), lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de

résiliation anticipée d'une opération. De cette manière, le risque de crédit associé aux contrats favorables faisant l'objet de la convention-cadre de compensation n'est éliminée que dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie ne sont réglés qu'après la réalisation des contrats favorables.

Le nantissement est généralement documenté sous la forme d'une annexe sur le soutien du crédit (« ASC ») de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC peuvent exiger qu'une partie nantisse une marge initiale au début de chaque opération. Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les quotités qui s'appliqueront à chaque type de garanties. Les modalités de l'accord général de compensation de l'ISDA et des ASC sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie (se reporter également à la page 70 du rapport annuel 2013).

Les instruments dérivés utilisés par la Banque comprennent les dérivés de crédit dans ses portefeuilles de placement et de prêts. La Banque accorde de

la protection de crédit comme solution de rechange à la prise en charge d'un risque découlant d'une participation dans des actifs constitués d'obligations ou de prêts, tandis qu'elle obtient de la protection de crédit pour gérer ou atténuer les risques de crédit.

Le tableau qui suit présente un sommaire du risque de crédit de la Banque lié aux instruments financiers dérivés. Le montant exposé au risque de crédit (« MERC ») représente le coût de remplacement estimatif, ou la juste valeur positive, pour tous les contrats, compte tenu de l'incidence de la convention-cadre de compensation ou de la garantie conclue. Le MERC ne reflète pas les pertes réelles ou prévues.

Le risque de crédit équivalent (« RCÉ ») est le MERC auquel on ajoute un montant au titre du risque de crédit éventuel. Ce montant est obtenu à partir d'une formule prescrite par le Surintendant dans sa ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres. Le solde pondéré en fonction des risques est obtenu en multipliant le RCÉ par les exigences en matière de capital (« K »), celles-ci étant multipliées par 12,5 et établies en fonction de la probabilité de défaut (« PD »), de la perte en cas de défaut (« PCD »), de l'échéance et des facteurs de corrélation déterminés. Le poste « Autres » sous « Autres contrats dérivés » comprend les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres marchandises, notamment les dérivés sur l'énergie et les métaux communs.

	2013				2012 ¹⁾			
	Montant notionnel	Montant exposé au risque de crédit (MERC) ²⁾	Risque de crédit équivalent (RCÉ) ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques ²⁾	Montant notionnel	Montant exposé au risque de crédit (MERC) ²⁾	Risque de crédit équivalent (RCÉ) ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques ²⁾
Aux 31 octobre (en millions de dollars)								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats à terme standardisés	146 741 \$	– \$	– \$	– \$	134 252 \$	– \$	– \$	– \$
Contrats de garantie de taux	233 141	7	883	29	218 077	–	144	25
Swaps	2 085 682	1 764	8 639	1 744	1 660 618	2 732	4 993	1 633
Options achetées	60 127	13	54	16	32 760	3	23	9
Options vendues	55 410	–	–	–	35 503	–	–	–
	2 581 101	1 784	9 576	1 789	2 081 210	2 735	5 160	1 667
Contrats de change et sur l'or								
Contrats à terme standardisés	6 688	–	–	–	15 260	–	–	–
Au comptant et à terme	286 970	1 338	3 946	1 067	300 193	956	3 812	819
Swaps	206 298	916	4 171	1 181	184 996	1 421	4 268	1 077
Options achetées	2 484	16	47	13	3 265	26	60	15
Options vendues	2 050	–	–	–	3 001	–	–	–
	504 490	2 270	8 164	2 261	506 715	2 403	8 140	1 911
Autres contrats dérivés								
Capitaux propres	42 791	460	4 017	1 775	44 037	445	1 750	515
Crédit	77 497	539	3 273	587	68 384	360	2 171	432
Autres	88 929	830	7 409	1 434	65 719	1 072	2 422	1 109
	209 217	1 829	14 699	3 796	178 140	1 877	6 343	2 056
Total des instruments dérivés	3 294 808 \$	5 883 \$	32 439 \$	7 846 \$	2 766 065 \$	7 015 \$	19 643 \$	5 634 \$
Montants réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales³⁾								
Cotés en bourse	212 422	–	5 668	113				
De gré à gré	1 514 353	–	4 637	93				
	1 726 775 \$	– \$	10 305 \$	206 \$				

- 1) Depuis 2013, le MERC et les actifs pondérés en fonction des risques sont déterminés conformément aux règles de Bâle III. Les montants de la période correspondante de l'exercice précédent ont été déterminés selon les règles de Bâle II et n'ont pas été retraités.
- 2) Les montants présentés ne comprennent pas les garanties et les conventions-cadres de compensation par produit. Les montants liés aux conventions-cadres de compensation et aux garanties ont totalisé 18 620 \$ (23 323 \$ en 2012) pour le MERC et 31 907 \$ (32 656 \$ en 2012) pour le RCÉ.
- 3) Les montants sont inclus dans le total des instruments dérivés présentés ci-dessus. Les montants comprennent les expositions réglées directement par l'intermédiaire de contreparties centrales de même que les expositions réglées par l'intermédiaire de membres de compensation des contreparties centrales.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

d) Juste valeur

La juste valeur des instruments dérivés cotés en bourse se fonde sur les cours du marché, tandis que la juste valeur des instruments dérivés de gré à gré et des instruments dérivés négociés sur un marché inactif est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de données d'entrée comme les prix en vigueur sur le marché, les prix contractuels des

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments dérivés par types, ventilés selon que la Banque les détient à des fins de transaction ou les désigne dans une relation de couverture.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2013		2012	
	Juste valeur moyenne ¹⁾		Juste valeur à la clôture de l'exercice	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
À des fins de transaction				
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats de garantie de taux	35 \$	30 \$	36 \$	25 \$
Swaps	13 629	13 450	11 116	10 901
Options	77	112	72	110
	13 741	13 592	11 224	11 036
	66 \$	50 \$		
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme de gré à gré	4 431	3 870	3 930	3 618
Swaps	4 773	4 037	4 247	3 488
Options	80	51	79	41
	9 284	7 958	8 256	7 147
	3 432	3 056		
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	1 215	2 659	1 323	3 713
Crédit	1 086	5 349	969	5 154
Autres	1 548	1 380	1 375	1 200
	3 849	9 388	3 667	10 067
	981	2 715		
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction				
	26 874 \$	30 938 \$	23 147 \$	28 250 \$
	28 553 \$	34 322 \$		
Couverture				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	701 \$	528 \$	1 191 \$	555 \$
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme de gré à gré	153	165	177	180
Swaps	502	312	417	242
	655	477	594	422
	1 785 \$	977 \$		
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de couverture				
Total des instruments financiers dérivés figurant dans l'état de la situation financière	1 356 \$	1 005 \$	1 785 \$	977 \$
	24 503 \$	29 255 \$	30 338 \$	35 299 \$
Moins : incidence des accords-cadres de compensation et des garanties ²⁾	18 620	18 620	23 323	23 323
Instruments financiers dérivés, montant net ²⁾	5 883 \$	10 635 \$	7 015 \$	11 976 \$

- La juste valeur moyenne de l'évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction s'est établie comme suit pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 : favorable dans une mesure de 33 737 \$ et défavorable dans une mesure de 38 290 \$. Les montants de la juste valeur moyenne se fondent sur les 13 derniers soldes de fin de mois.
- Les montants des accords-cadres de compensation sont fondés sur les exigences de fonds propres prescrites par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« CBCB ») et par le BSIF. Ces critères autorisent la compensation lorsqu'il y a des contrats juridiquement exécutoires qui prévoient un règlement net en cas de défaut, de faillite, de liquidation ou d'autres circonstances similaires.

e) Activités de couverture

Les activités de couverture de la Banque admissibles à la comptabilité de couverture sont les couvertures de juste valeur, les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissement net.

Inefficacité des relations de couverture

En raison de la partie inefficace des couvertures désignées, la Banque a inscrit les montants qui suivent sous « Autres revenus opérationnels – Autres » :

	2013		
	2012	2013	
Couvertures de juste valeur			
Profit inscrit (perte inscrite) sur les éléments couverts	441 \$	(318) \$	
Profit inscrit (perte inscrite) sur les instruments de couverture	(445)	317	
Inefficacité	(4) \$	(1) \$	
Couvertures de flux de trésorerie			
Inefficacité	9 \$	7 \$	
Couvertures d'investissement net			
Inefficacité	–	–	

instruments sous-jacents ainsi que la valeur temps et la courbe des taux ou de la volatilité des positions sous-jacentes.

L'établissement de la juste valeur des instruments dérivés tient compte du risque de crédit et des coûts directs permanents sur la durée de vie des instruments.

Instruments de couverture

La valeur de marché est présentée par types de relations :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013		2012	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture de juste valeur ¹⁾	687 \$	570 \$	1 413 \$	486 \$
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture de flux de trésorerie	532	274	221	367
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture d'investissement net ¹⁾	137	161	151	124
Total des instruments dérivés désignés dans des relations de couverture	1 356 \$	1 005 \$	1 785 \$	977 \$

1) Au 31 octobre 2013, la juste valeur des instruments non dérivés désignés dans des relations de couverture d'investissement net et de juste valeur s'établissait à 6 009 \$ (5 573 \$ en 2012). Ces instruments de couverture non dérivés sont présentés sous « Dépôts – Autres institutions financières » dans l'état consolidé de la situation financière.

Couvertures de flux de trésorerie

Les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie visant des éléments couverts devraient se produire ainsi que leur incidence sur le compte consolidé de résultat sont les suivants :

Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance		
	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans
Entrées de trésorerie liées à des actifs	2 347 \$	1 326 \$	77 \$
Sorties de trésorerie liées à des passifs	(3 230)	(9 649)	(77)
Flux de trésorerie nets	(883)\$	(8 323)\$	– \$

Au 31 octobre 2012 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance		
	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans
Entrées de trésorerie liées à des actifs	2 071 \$	410 \$	– \$
Sorties de trésorerie liées à des passifs	(1 365)	(3 791)	(92)
Flux de trésorerie nets	706 \$	(3 381)\$	(92)\$

Les revenus découlant des flux de trésorerie d'intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'instrument sous-jacent. Les profits ou les pertes de change découlant des flux de trésorerie futurs tirés des éléments monétaires figurant à l'état de la situation financière sont comptabilisés au fur et à mesure. Les revenus prévus sont comptabilisés sur la période à laquelle ils se rapportent.

10 Titres de placement

Les titres de placement comprennent des titres détenus jusqu'à leur échéance et des titres disponibles à la vente.

a) Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable des titres de placement :

Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Sans échéance déterminée	Valeur comptable
Disponibles à la vente							
Titres de créance du gouvernement du Canada Rendement ¹⁾ (en %)	607 \$ 0,9	1 126 \$ 2,8	4 117 \$ 1,8	1 268 \$ 2,5	1 \$ 2,6	– \$	7 119 \$ 2,0
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes Rendement ¹⁾ (en %)	71 0,3	112 3,0	2 794 1,4	279 1,6	7 3,2	–	3 263 1,5
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines Rendement ¹⁾ (en %)	166 –	592 0,1	2 077 0,4	–	7 0,3	–	2 842 0,4
Titres de créance d'administrations publiques étrangères Rendement ¹⁾ (en %)	2 771 2,1	3 348 2,2	2 844 4,3	722 7,5	459 7,1	–	10 144 3,3
Obligations de pays désignés à marché naissant Rendement ¹⁾ (en %)	5 9,1	51 6,5	10 9,3	–	83 10,2	–	149 8,5
Autres titres de créance Rendement ¹⁾ (en %)	861 4,2	1 158 2,9	4 339 2,1	104 3,8	431 2,6	–	6 893 2,5
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	384	384
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	3 337	3 337
Total des titres disponibles à la vente	4 481	6 387	16 181	2 373	988	3 721	34 131
Détenus jusqu'à leur échéance							
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	–	9	143	14	6	–	172
Total des titres de placement	4 481 \$	6 396 \$	16 324 \$	2 387 \$	994 \$	3 721 \$	34 303 \$
Total par monnaies (en dollars canadiens équivalents)							
Dollar canadien	622 \$	1 257 \$	5 824 \$	1 176 \$	26 \$	1 513 \$	10 418 \$
Dollar américain	594	1 232	5 587	312	530	1 629	9 884
Peso mexicain	657	12	1 821	0	0	45	2 535
Autres monnaies	2 608	3 895	3 092	899	438	534	11 466
Total des titres de placement	4 481 \$	6 396 \$	16 324 \$	2 387 \$	994 \$	3 721 \$	34 303 \$

1) Représente le rendement moyen pondéré des titres à revenu fixe.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	Durée à courir jusqu'à l'échéance						
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Sans échéance déterminée	Valeur comptable
Au 31 octobre 2012 (en millions de dollars)							
Disponibles à la vente							
Titres de créance du gouvernement du Canada	7 \$	153 \$	5 846 \$	720 \$	6 \$	– \$	6 732 \$
Rendement ¹⁾ (en %)	1,0	2,7	2,0	2,5	2,4	–	2,0
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	70	140	3 074	7	8	–	3 299
Rendement ¹⁾ (en %)	2,6	2,2	1,7	2,9	3,2	–	1,7
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	345	377	3 197	–	8	–	3 927
Rendement ¹⁾ (en %)	0,1	1,4	0,4	–	0,3	–	0,5
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	2 315	2 201	3 417	837	249	–	9 019
Rendement ¹⁾ (en %)	1,9	4,5	5,2	7,6	9,0	–	4,4
Obligations de pays désignés à marché naissant	–	–	54	9	134	–	197
Rendement ¹⁾ (en %)	–	–	6,5	13,9	11,6	–	9,7
Autres titres de créance	966	1 536	3 484	124	731	–	6 841
Rendement ¹⁾ (en %)	4,1	3,3	2,2	6,2	3,2	–	2,9
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	415	415
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	2 741	2 741
Total des titres disponibles à la vente	3 703	4 407	19 072	1 697	1 136	3 156	33 171
Détenus jusqu'à leur échéance							
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	–	76	99	7	8	–	190
Total des titres de placement	3 703 \$	4 483 \$	19 171 \$	1 704 \$	1 144 \$	3 156 \$	33 361 \$
Total par monnaies (en dollars canadiens équivalents)							
Dollar canadien	90 \$	289 \$	8 188 \$	546 \$	21 \$	1 679 \$	10 813 \$
Dollar américain	662	864	6 325	289	629	1 184	9 953
Peso mexicain	142	42	1 325	4	298	37	1 848
Autres monnaies	2 809	3 288	3 333	865	196	256	10 747
Total des titres de placement	3 703 \$	4 483 \$	19 171 \$	1 704 \$	1 144 \$	3 156 \$	33 361 \$

1) Représente le rendement moyen pondéré des titres à revenu fixe.

b) Le tableau qui suit présente une analyse des profits et des pertes latents sur les titres disponibles à la vente :

	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)				
Titres de créance du gouvernement du Canada	7 036 \$	84 \$	1 \$	7 119 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	3 240	27	4	3 263
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	2 845	4	7	2 842
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	10 068	96	20	10 144
Obligations de pays désignés à marché naissant	116	34	1	149
Autres titres de créance	6 649	276	32	6 893
Actions privilégiées	413	15	44	384
Actions ordinaires	2 627	761	51	3 337
Total des titres disponibles à la vente	32 994 \$	1 297 \$	160 \$	34 131 \$
Au 31 octobre 2012 (en millions de dollars)				
Titres de créance du gouvernement du Canada	6 606 \$	127 \$	1 \$	6 732 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	3 260	39	–	3 299
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	3 929	3	5	3 927
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	8 850	194	25	9 019
Obligations de pays désignés à marché naissant	124	73	–	197
Autres titres de créance	6 607	307	73	6 841
Actions privilégiées	442	18	45	415
Actions ordinaires	2 260	551	70	2 741
Total des titres disponibles à la vente	32 078 \$	1 312 \$	219 \$	33 171 \$

Le profit net latent sur les titres disponibles à la vente de 1 137 millions de dollars (1 093 millions de dollars en 2012) a diminué pour s'établir à 980 millions de dollars (891 millions de dollars en 2012), compte tenu de l'incidence des couvertures admissibles. Le profit net latent sur les titres disponibles à la vente est comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global.

- c) Le tableau qui suit présente une analyse des titres disponibles à la vente pour lesquels des pertes latentes existent de manière continue :

Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	Moins de douze mois			Douze mois ou plus			Total		
	Coût	Juste valeur	Pertes latentes	Coût	Juste valeur	Pertes latentes	Coût	Juste valeur	Pertes latentes
Titres de créance du gouvernement du Canada	712 \$	711 \$	1 \$	– \$	– \$	– \$	712 \$	711 \$	1 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	500	496	4	–	–	–	500	496	4
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	458	454	4	50	47	3	508	501	7
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	3 832	3 814	18	134	132	2	3 966	3 946	20
Obligations de pays désignés à marché naissant	16	15	1	–	–	–	16	15	1
Autres titres de créance	1 394	1 383	11	547	526	21	1 941	1 909	32
Actions privilégiées	6	6	–	390	346	44	396	352	44
Actions ordinaires	513	476	37	72	58	14	585	534	51
Total des titres disponibles à la vente	7 431 \$	7 355 \$	76 \$ 1 193 \$	1 109 \$	84 \$ 8 624 \$	8 464 \$	160 \$		
Au 31 octobre 2012 (en millions de dollars)	Moins de douze mois			Douze mois ou plus			Total		
	Coût	Juste valeur	Pertes latentes	Coût	Juste valeur	Pertes latentes	Coût	Juste valeur	Pertes latentes
Titres de créance du gouvernement du Canada	54 \$	53 \$	1 \$	– \$	– \$	– \$	54 \$	53 \$	1 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	29	29	–	–	–	–	29	29	–
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	2 207	2 205	2	48	45	3	2 255	2 250	5
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	2 166	2 156	10	91	76	15	2 257	2 232	25
Obligations de pays désignés à marché naissant	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres titres de créance	856	845	11	808	746	62	1 664	1 591	73
Actions privilégiées	8	7	1	403	359	44	411	366	45
Actions ordinaires	656	602	54	168	152	16	824	754	70
Total des titres disponibles à la vente	5 976 \$	5 897 \$	79 \$ 1 518 \$	1 378 \$	140 \$ 7 494 \$	7 275 \$	219 \$		

Au 31 octobre 2013, le coût des titres disponibles à la vente de 630 \$ (689 \$ en 2012) excédait de 160 millions de dollars leur juste valeur (219 millions de dollars en 2012). Cette perte latente est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global, dans les profits (pertes) latent(e)s sur les titres disponibles à la vente. Sur les titres de placement d'un montant de 630 \$ (689 \$ en 2012), des titres d'une valeur de 148 \$ (203 \$ en 2012) affichaient une perte latente de manière continue depuis plus de un an, ce qui se traduisait par une perte latente de 84 millions de dollars (140 millions de dollars en 2012). La diminution des pertes latentes sur les titres de créance est principalement attribuable à l'amélioration des écarts de taux. En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres, l'amélioration des marchés financiers est venue réduire la perte latente.

Les titres de placement sont considérés comme ayant subi une perte de valeur seulement s'il existe une indication objective qu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes se sont produits et ont eu une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés, compte tenu de la garantie disponible.

En règle générale, les garanties ne sont pas fournies directement par les émetteurs des titres de créance. Cependant, certains titres de créance peuvent être garantis par des actifs déterminés pouvant être obtenus en cas de défaillance.

Les titres de placement font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation révèlent l'existence d'indications objectives de dépréciation.

d) Profit net à la vente de titres de placement

Le tableau qui suit présente une analyse du profit net à la vente de titres de placement :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2013	2012
Profits ou pertes réalisés, montant net	433 \$	281 \$
Pertes de valeur ¹⁾	58	96
Profit sur la vente de titres de placement, montant net	375 \$	185 \$

1) Les pertes de valeur proviennent des titres de capitaux propres à hauteur de 28 \$ (74 \$ en 2012) et d'autres titres de créance à hauteur de 30 \$ (22 \$ en 2012).

11 Prêts**a) Prêts et acceptations en cours par secteurs géographiques¹⁾**

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2013	2012 ²⁾
Canada		
Prêts hypothécaires à l'habitation	188 937 \$	157 024 \$
Prêts personnels et sur cartes de crédit	58 848	53 503
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	33 584	32 158
	281 369	242 685
États-Unis		
Prêts personnels et sur cartes de crédit	1 374	1 207
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	18 585	19 405
	19 959	20 612
Mexique		
Prêts hypothécaires à l'habitation	4 369	3 771
Prêts personnels et sur cartes de crédit	2 997	1 893
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	5 508	5 047
	12 874	10 711
Chili		
Prêts hypothécaires à l'habitation	4 163	3 661
Prêts personnels et sur cartes de crédit	2 270	1 923
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	6 633	6 975
	13 066	12 559
Pérou		
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 518	1 195
Prêts personnels et sur cartes de crédit	3 223	3 451
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	6 634	5 508
	11 375	10 154
Autres pays		
Prêts hypothécaires à l'habitation	10 878	9 979
Prêts personnels et sur cartes de crédit	7 296	6 300
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	48 606	42 456
	66 780	58 735
Total des prêts	405 423	355 456
Acceptations³⁾	10 556	8 932
Total des prêts et des acceptations⁴⁾	415 979	364 388
Compte de correction de valeurs pour pertes sur prêts	(3 273)	(2 969)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur prêts	412 706 \$	361 419 \$

1) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu où se situe l'immeuble en ce qui a trait aux prêts hypothécaires à l'habitation; autrement, sur le lieu de résidence de l'emprunteur.

2) Certains montants ont été retraités conformément à la présentation adoptée pour la période à l'étude en ce qui a trait aux dépôts auprès d'autres institutions financières et aux garanties en trésorerie relatives aux titres empruntés et aux transactions sur dérivés (se reporter à la note 2).

3) 1% des emprunteurs sont des résidents à l'extérieur du Canada.

4) Les prêts et les acceptations libellés en dollars américains totalisaient 76 348 \$ (70 733 \$ en 2012), les prêts et les acceptations libellés en pesos mexicains se chiffraient à 10 626 \$ (8 165 \$ en 2012), les prêts et les acceptations libellés en pesos chiliens se chiffraient à 9 702 \$ (8 950 \$ en 2012) et les prêts et les acceptations libellés dans d'autres monnaies s'élevaient à 31 807 \$ (29 570 \$ en 2012).

b) Prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013		2012 ¹⁾	
	Solde	% du total	Solde	% du total
	209 865 \$	50,5 %	175 630 \$	48,2 %
Prêts hypothécaires à l'habitation	76 008	18,3	68 277	18,7
Prêts personnels et sur cartes de crédit				
Prêts aux particuliers	285 873 \$	68,8 %	243 907 \$	66,9 %
Services financiers				
Institutions financières autres que des banques	11 601	2,8	12 997	3,6
Banques ²⁾	12 063	2,9	7 809	2,1
Commerce de gros et de détail	14 117	3,4	13 443	3,7
Immobilier et construction	14 210	3,4	12 234	3,4
Pétrole et gaz	10 353	2,5	9 777	2,7
Transport	7 786	1,9	8 069	2,2
Automobile	7 346	1,8	6 595	1,8
Agriculture	6 113	1,5	5 745	1,6
Hôtels et loisirs	3 440	0,8	3 550	1,0
Exploitation minière et métaux de première fusion	4 723	1,1	3 187	0,9
Services publics	4 438	1,0	5 288	1,4
Soins de santé	3 641	0,9	3 498	1,0
Technologie et médias	5 266	1,3	5 189	1,4
Produits chimiques	1 286	0,3	1 169	0,3
Aliments et boissons	3 133	0,7	2 527	0,7
Produits forestiers	1 448	0,3	1 323	0,3
Autres ³⁾	14 897	3,6	13 828	3,8
Emprunteurs souverains ⁴⁾	4 245	1,0	4 253	1,2
Prêts aux entreprises et administrations publiques	130 106 \$	31,2 %	120 481 \$	33,1 %
Total du compte de correction de valeur pour pertes sur prêts	415 979 \$	100,0 %	364 388 \$	100,0 %
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur prêts	(3 273)		(2 969)	
	412 706 \$		361 419 \$	

- 1) Certains montants ont été retraités conformément à la présentation adoptée pour la période à l'étude en ce qui a trait aux dépôts auprès d'autres institutions financières et aux garanties en trésorerie relatives aux titres empruntés et aux transactions sur dérivés (se reporter à la note 2).
- 2) Institutions de dépôt et maisons de courtage.
- 3) Le poste « Autres » a trait à des produits de financement à hauteur de 5 740 \$, à des services à hauteur de 851 \$ et à la gestion de patrimoine à hauteur de 965 \$.
- 4) Comprend les banques centrales, les administrations publiques régionales et nationales et les agences supranationales.

c) Échéances des prêts

Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						Sensibilité aux taux			
	Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Total	Taux variable	Taux fixe ¹⁾	Aucune sensibilité aux taux	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	36 818 \$	154 940 \$	9 700 \$	6 961 \$	1 446 \$	209 865 \$	45 008 \$	163 006 \$	1 851 \$	209 865 \$
Prêts personnels et sur cartes de crédit	11 894	19 781	3 387	939	40 007	76 008	34 579	40 486	943	76 008
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	58 769	51 376	4 070	440	4 895	119 550	27 957	89 483	2 110	119 550
Total des prêts	107 481 \$	226 097 \$	17 157 \$	8 340 \$	46 348 \$	405 423 \$	107 544 \$	292 975 \$	4 904 \$	405 423 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances					(3 273)	(3 273)			(3 273)	(3 273)
Total des prêts, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	107 481 \$	226 097 \$	17 157 \$	8 340 \$	43 075 \$	402 150 \$	107 544 \$	292 975 \$	1 631 \$	402 150 \$

Au 31 octobre 2012 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						Sensibilité aux taux			
	Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Total	Taux variable	Taux fixe ¹⁾	Aucune sensibilité aux taux	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	29 495 \$	132 951 \$	5 300 \$	6 364 \$	1 520 \$	175 630 \$	49 965 \$	124 149 \$	1 516 \$	175 630 \$
Prêts personnels et sur cartes de crédit	9 586	14 999	4 434	675	38 583	68 277	33 850	33 668	759	68 277
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	54 016	46 423	6 021	1 248	3 841	111 549	24 336	85 212	2 001	111 549
Total des prêts	93 097 \$	194 373 \$	15 755 \$	8 287 \$	43 944 \$	355 456 \$	108 151 \$	243 029 \$	4 276 \$	355 456 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances					(2 969)	(2 969)			(2 969)	(2 969)
Total des prêts, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	93 097 \$	194 373 \$	15 755 \$	8 287 \$	40 975 \$	352 487 \$	108 151 \$	243 029 \$	1 307 \$	352 487 \$

1) Le montant total des prêts à taux fixe à payer après un an s'établissait à 162 milliards de dollars (130 milliards de dollars en 2012).

12 Prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances

a) Prêts douteux^{1),2)}

	2013			2012	
	Prêts douteux, montant brut ¹⁾	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net	Prêts douteux, montant brut ¹⁾	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances
Aux 31 octobre (en millions de dollars)					
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 385 \$	561 ³⁾ \$	824 \$	1 420 \$	461 ³⁾ \$
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 270	338 ⁴⁾	932	1 301	341 ⁴⁾
Prêts personnels et sur cartes de crédit	1 046	994 ⁴⁾	52	861	807 ⁴⁾
Total	3 701 \$	1 893 \$	1 808 \$	3 582 \$	1 609 \$
Par secteurs géographiques					
Canada			363 \$		479 \$
États-Unis			149		118
Autres pays			1 296		1 376
Total			1 808 \$		1 973 \$

- 1) Les revenus d'intérêts comptabilisés à l'égard des prêts douteux au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013 ont totalisé 19 \$ (24 \$ en 2012).
- 2) Compte non tenu des prêts garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.
- 3) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances en ce qui a trait aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques est évalué individuellement.
- 4) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances en ce qui a trait aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux prêts personnels et sur cartes de crédit est évalué sur une base collective.

Pour les exercices clos les 31 octobre 2013 et 2012, la Banque aurait comptabilisé des revenus d'intérêts supplémentaires de 263 millions de dollars et de 261 millions de dollars, respectivement, au titre des prêts douteux si ceux-ci avaient été classés dans les prêts productifs.

b) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

	2013				
	Solde au début de l'exercice	Radiations ¹⁾	Recouvrements	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Autres, y compris les écarts de conversion
Au 31 octobre (en millions de dollars)					
Individuel	461 \$	(201)\$	111 \$	163 \$	27 \$
Collectif	2 420	(1 268)	332	1 117	3
Total avant les prêts garantis par la FDIC	2 881	(1 469)	443	1 280	30
Prêts garantis par la FDIC ²⁾	88	–	–	16	4
	2 969 \$	(1 469)\$	443 \$	1 296 \$	34 \$
2012					
	Solde au début de l'exercice	Radiations ¹⁾	Recouvrements	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Autres, y compris les écarts de conversion
Au 31 octobre (en millions de dollars)					
Individuel	484 \$	(200)\$	80 \$	149 \$	(52)\$
Collectif	2 138	(1 098)	291	1 086	3
Total avant les prêts garantis par la FDIC	2 622	(1 298)	371	1 235	(49)
Prêts garantis par la FDIC ²⁾	67	–	4	17	–
	2 689 \$	(1 298)\$	375 \$	1 252 \$	(49)\$
				2013	2012
Représenté par :					
Compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux				1 893 \$	1 609 \$
Compte de correction de valeur à l'égard des prêts productifs et des prêts en souffrance autres que les prêts douteux ³⁾				1 272	1 272
Total avant les prêts garantis par la FDIC				3 165	2 881
Prêts garantis par la FDIC				108	88
				3 273 \$	2 969 \$

- 1) Les prêts douteux restructurés durant l'exercice se sont établis à 101 \$ (25 \$ en 2012). Les radiations de prêts douteux restructurés durant l'exercice ont été de 22 \$ (néant en 2012).
- 2) Il s'agit du montant brut du compte de correction de valeur pour pertes sur créances, puisque le montant à recevoir de la FDIC est inscrit séparément dans les autres actifs.
- 3) Le compte de correction de valeur à l'égard des prêts productifs est attribuable aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques de 953 \$ ((965)\$ en 2012), la tranche restante étant répartie entre les prêts personnels et sur cartes de crédit de 129 \$ ((121)\$ en 2012) et les prêts hypothécaires à l'habitation de 190 \$ ((186)\$ en 2012).

c) Total des prêts garantis par la FDIC

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2013	2012
R-G Premier Bank		
Encours du principal	2 929 \$	3 284 \$
Ajustements à la juste valeur	(499)	(648)
Valeur comptable nette	2 430	2 636
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(108)	(88)
	2 322 \$	2 548 \$

Les prêts acquis dans le cadre de l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico sont couverts par des ententes de partage des pertes conclues avec la FDIC. Aux termes de ces ententes, la FDIC garantit 80 % des pertes sur prêts. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances liée à ces prêts est présentée dans le compte consolidé de résultat déduction faite du montant qui devrait être remboursé par la FDIC. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est présenté selon le montant brut à l'état consolidé de la situation financière. Au 31 octobre 2013, la valeur comptable des prêts garantis par la FDIC s'établissait à 2,3 milliards de dollars (2,5 milliards de dollars en 2012) et le montant net à recevoir de la FDIC s'élevait à 366 millions de dollars (534 millions de dollars en 2012), et il était pris en compte sous « Autres actifs » dans l'état consolidé de la situation financière.

d) Prêts en souffrance autres que les prêts douteux¹⁾

Un prêt est considéré comme en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas classés dans les prêts douteux parce qu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'ils sont entièrement garantis et que les mesures de recouvrement devraient raisonnablement permettre d'obtenir leur remboursement ou faire en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux selon la politique de la Banque.

	2013 ^{2), 3)}				2012 ^{2), 3)}			
	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Aux 31 octobre (en millions de dollars)								
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 248 \$	496 \$	180 \$	1 924 \$	1 232 \$	424 \$	184 \$	1 840 \$
Prêts personnels et sur cartes de crédit	506	241	49	796	451	219	47	717
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	209	81	172	462	220	95	199	514
Total	1 963 \$	818 \$	401 \$	3 182 \$	1 903 \$	738 \$	430 \$	3 071 \$

- 1) Les prêts en souffrance depuis 30 jours ou moins ne sont pas présentés dans cette analyse, étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.
- 2) Compte non tenu des prêts garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.
- 3) Ces prêts seraient pris en compte dans la détermination d'un niveau approprié pour les comptes de correction de valeur collectifs même s'ils ne sont pas individuellement classés dans les prêts douteux.

13 Décomptabilisation d'actifs financiers

Titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation

La Banque titrise des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés en créant des titres hypothécaires (des « TH ») aux termes du Programme de TH de la *Loi nationale sur l'habitation* (le « Programme de TH LNH ») cautionné par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (la « SCHL »). Les TH créés aux termes de ce programme sont vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (la « FCH »), organisme gouvernemental, dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC »), ou à des tiers investisseurs. La FCH émet des titres en faveur de tiers investisseurs. La Banque a déjà vendu des TH directement à la SCHL dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (le « PAPHA »).

La valeur comptable des actifs transférés qui ne sont pas admissibles la décomptabilisation et des passifs connexes est présentée ci-après.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013 ¹⁾	2012 ¹⁾
Actifs		
Valeur comptable des prêts hypothécaires à l'habitation	15 832 \$	16 253 \$
Autres actifs connexes ²⁾	11 160	9 223
Passifs		
Valeur comptable des passifs connexes	27 289	25 706

- 1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 26 894 \$ (25 737 \$ en 2012) et la juste valeur des passifs connexes, à 27 577 \$ (26 042 \$ en 2012), ce qui correspond à une position nette de (683 \$) [(305) \$ en 2012].
- 2) Ces montants comprennent les actifs de placement autorisés par la FCH acquis aux termes du compte de réinvestissement du principal que la Banque doit maintenir afin de pouvoir participer aux programmes.

La vente de prêts hypothécaires dans le cadre des programmes susmentionnés ne satisfait pas aux exigences de décomptabilisation, la Banque conservant le risque de remboursement par anticipation et le risque de taux d'intérêt associés à ces prêts, lesquels risques constituent la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux actifs transférés.

Les prêts hypothécaires transférés demeurent pris en compte sous « Prêts hypothécaires à l'habitation » dans l'état consolidé de la situation financière. Le produit en trésorerie tiré du transfert est traité comme un emprunt garanti et est comptabilisé sous « Dépôts – Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » dans l'état consolidé de la situation financière.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Titres mis en pension et titres prêtés

La Banque conclut des transactions de mise en pension et de prêt de titres dans le cadre desquelles elle transfère des actifs en s'engageant à les racheter à une date ultérieure et conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété des actifs transférés. Les actifs transférés demeurent inscrits à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs transférés et des passifs connexes.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013 ¹⁾	2012 ¹⁾
Valeur comptable des actifs connexes à ce qui suit :		
Titres mis en pension ²⁾	68 868 \$	52 216 \$
Titres prêtés	25 609	14 157
Total	94 477	66 373
Valeur comptable des passifs connexes ³⁾	77 508 \$	56 968 \$

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 94 477 \$ (66 373 \$ au 31 octobre 2012) et la juste valeur des passifs connexes, à 77 508 \$ (56 968 \$ au 31 octobre 2012), ce qui correspond à une position nette de 16 969 \$ (9 405 \$ au 31 octobre 2012).

2) Compte non tenu du surnantissement des actifs.

3) Les passifs au titre des conventions de prêt de titres ne comprennent que les montants liés aux garanties en trésorerie reçues. Dans la plupart des cas, les garanties sont données sous forme de titres.

14 Entités ad hoc

a) Entités ad hoc consolidées

Le tableau suivant présente de l'information sur les entités ad hoc consolidées par la Banque :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013	2012
	Total des actifs	Total des actifs
Fonds multicédants américain géré par la Banque	5 988 \$	5 959 \$
Structures de financement de la Banque	35 956	25 038
Autres	196	242
Total	42 140 \$¹⁾	31 239 \$ ¹⁾

1) Comprend des instruments émis par d'autres entités de la Banque de 35,8 milliards de dollars (24,2 milliards de dollars en 2012) qui sont compensés lors de la consolidation.

Fonds multicédants américain

Le fonds multicédants parrainé par la Banque aux États-Unis achète des actifs financiers de première qualité auprès de tiers indépendants (les « vendeurs) au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs bénéficiant d'une cote élevée. Les vendeurs continuent de gérer les actifs financiers et de fournir des rehaussements de crédit au moyen de protections par surnantissement et de réserves de trésorerie.

Chacun des actifs achetés par le fonds multicédants est financé par une facilité de trésorerie qui lui est propre, fournie par la Banque sous la forme d'une convention d'achat d'actifs liquides (une « CAAL »). L'objet premier de la facilité de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de recharge dans l'éventualité où le fonds multicédants se trouverait dans l'incapacité d'émettre du papier commercial adossé à des actifs sur le marché. L'agent administratif peut exiger de la Banque, en sa qualité de fournisseur de trésorerie, qu'elle s'exécute conformément aux CAAL applicables, auquel cas la Banque est tenue d'acheter une participation dans les actifs connexes détenus par le fonds multicédants. La Banque n'est pas tenue de s'exécuter conformément aux CAAL si le fonds multicédants lui-même devient insolvable.

Les conventions de liquidités que la Banque a conclues avec le fonds multicédants exigent de celle-ci qu'elle finance la valeur nominale intégrale des actifs, y compris les actifs en souffrance, s'il en est, du fonds multicédants. Cette facilité sert à épouser les pertes relatives aux actifs en souffrance, s'il en est, qui sont en sus des pertes assumées par les rehaussements de crédit propres à des actifs particuliers. En outre, la Banque fournit au fonds multicédants un rehaussement de crédit pour l'ensemble du programme et détient les billets subordonnés émis par celui-ci.

L'exposition de la Banque liée au fonds multicédants américain aux termes de la CAAL, y compris l'obligation d'acheter des actifs en souffrance, le rehaussement de crédit pour l'ensemble du programme fourni par la Banque et le placement de la Banque dans les billets subordonnés du fonds multicédants obligent la Banque à épouser les pertes qui pourraient être importantes au regard de celui-ci, ce qui, de concert avec sa capacité de diriger les activités du fonds multicédants, fait en sorte que la Banque consolide le fonds multicédants américain.

La majorité des actifs du fonds multicédants sont inclus sous « Prêts aux entreprises et aux administrations publiques » dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque.

Structures de financement de la Banque

La Banque a recours à des structures de financement pour faciliter le financement économique de ses propres activités, y compris l'émission d'obligations couvertes, d'instruments de fonds propres et de certaines débentures subordonnées. Ces structures de financement comprennent la Fiducie Scotia Covered Bond Trust, la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia, la Fiducie de Capital Banque Scotia, la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia et la Fiducie à terme de créances Hollis II.

Les activités de ces entités ad hoc se limitent généralement à la détention de groupes d'actifs ou de créances générées par la Banque, ou d'un dépôt auprès de la Banque, et à l'utilisation des fonds pour financer des distributions à leurs investisseurs. Ces entités ad hoc sont consolidées, la Banque ayant le pouvoir décisionnel et la capacité d'obtenir la majorité des avantages des fiducies.

Les notes 21 et 22, respectivement, présentent le détail des émissions et des rachats de débentures subordonnées et d'instruments de fonds propres par les structures de financement consolidées de la Banque.

Programmes d'obligations couvertes

Fiducie d'obligations couvertes Scotia

Aux termes de son programme d'obligations couvertes à l'échelle mondiale, la Banque émet des titres de créance garantis par la Fiducie Scotia Covered Bond Trust (la « fiducie SCB ») en faveur d'investisseurs. Dans le cadre du programme, la fiducie SCB achète des prêts hypothécaires à l'habitation assurés par la SCHL auprès de la Banque, au moyen de financement fourni par cette dernière.

Au 31 octobre 2013, des obligations couvertes de 13,2 milliards de dollars (15,8 milliards de dollars au 31 octobre 2012) étaient en circulation, ce montant étant comptabilisé sous « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Les obligations couvertes en circulation de la Banque sont libellées en dollars américains et en dollars australiens. Au 31 octobre 2013, la valeur des actifs donnés en nantissement au titre des obligations couvertes s'élevait à 14,2 milliards de dollars (17,1 milliards de dollars au 31 octobre 2012).

Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia
La Banque a un programme enregistré d'obligations couvertes aux termes duquel elle émet des titres de créance garantis par la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia (la « société en commandite »). Dans le cadre de ce programme, la Société en commandite achète des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés auprès de la Banque, au moyen de financement fourni par cette dernière.

Au 31 octobre 2013, la société en commandite détenait des actifs de 11,7 milliards de dollars composés essentiellement de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la Banque. À cette date, la Banque n'avait émis aucune obligation couverte aux termes du programme enregistré d'obligations couvertes.

b) Entités ad hoc non consolidées

Le tableau qui suit présente des renseignements sur les autres entités ad hoc dans lesquelles la Banque détient une participation importante, mais sur lesquelles elle n'exerce pas le contrôle et que, par conséquent, elle ne consolide pas. En règle générale, il y a participation importante si la Banque est exposée à 10 % ou plus du risque de perte maximal de l'entité ad hoc non consolidée.

Au 31 octobre (en millions de dollars)

Total des actifs (inscrits dans les états financiers de l'entité ad hoc)

Actifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque

Actifs détenus à des fins de transaction

Titres de placement

Prêts¹⁾

Risque de perte maximal de la Banque

1) Les soldes des prêts sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour créances sur créances.

Au 31 octobre (en millions de dollars)

Total des actifs (inscrits dans les états financiers de l'entité ad hoc)

Actifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque

Actifs détenus à des fins de transaction

Titres de placement

Prêts¹⁾

Risque de perte maximal de la Banque

1) Les soldes des prêts sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Fiducie de titrisation de marges de crédit personnelles

La Banque titrise une partie de ses créances sur marges de crédit personnelles (les « créances ») sur une base renouvelable par l'intermédiaire de la Fiducie à terme de créances Hollis II (« Hollis »), entité ad hoc parrainée par la Banque. Hollis émet des billets en faveur d'investisseurs tiers, et le produit est affecté à l'acquisition d'une participation conjointe dans les créances montées par la Banque. Le recours des titulaires de billets se limite à la participation achetée.

La Banque est responsable de l'administration des créances transférées et des fonctions administratives de l'entité ad hoc. Les billets subordonnés émis par l'entité ad hoc sont détenus par la Banque.

La Banque consolide l'entité ad hoc, puisqu'elle a le pouvoir d'influer sur la SPE afin de tirer des avantages de ses activités et qu'elle est exposée ou a droit à la majorité de ses risques et avantages.

Les billets émis par l'entité ad hoc en faveur d'investisseurs tiers sont présentés au poste « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière.

Autres

Les actifs des autres entités ad hoc consolidées sont composés de titres, de dépôts auprès d'autres institutions financières et d'autres actifs visant à répondre aux besoins de la Banque et à ceux de ses clients.

Importantes restrictions

Des restrictions existent sur la capacité de certaines entités ad hoc consolidées de la Banque de transférer des fonds à la Banque. Ces restrictions découlent essentiellement d'exigences réglementaires, de lois en matière de sociétés ou de valeurs mobilières ou encore de dispositions contractuelles.

	2013			
	Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque	Entités de financement structuré	Autres	Total
Total des actifs (inscrits dans les états financiers de l'entité ad hoc)	3 018 \$	2 383 \$	1 008 \$	6 409 \$
Actifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque				
Actifs détenus à des fins de transaction	13	–	50	63
Titres de placement	–	123	62	185
Prêts ¹⁾	–	1 114	100	1 214
	13	1 237	212	1 462
Risque de perte maximal de la Banque	3 018 \$	1 257 \$	212 \$	4 487 \$

	2012			
	Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque	Entités de financement structuré	Autres	Total
Total des actifs (inscrits dans les états financiers de l'entité ad hoc)	2 638 \$	3 544 \$	815 \$	6 997 \$
Actifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque				
Actifs détenus à des fins de transaction	5	–	43	48
Titres de placement	–	126	47	173
Prêts ¹⁾	–	1 688	–	1 688
	5	1 814	90	1 909
Risque de perte maximal de la Banque	2 638 \$	1 826 \$	144 \$	4 608 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le risque de perte maximal de la Banque représente le montant notionnel des garanties, des facilités de trésorerie et des autres mécanismes de soutien au crédit offerts à l'entité ad hoc, le montant exposé au risque de crédit de certains contrats dérivés conclus avec les entités et le montant investi lorsque la Banque détient une participation dans l'entité ad hoc. La Banque a inscrit un montant de 1,5 milliard de dollars (2,0 milliards de dollars en 2012) à son état consolidé de la situation financière au 31 octobre 2013 au titre du risque de perte maximal total, montant qui correspond essentiellement à sa participation dans les entités ad hoc.

Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque

La Banque parraine deux fonds multicédants canadiens. Les fonds multicédants achètent des actifs auprès de tiers indépendants (les « vendeurs») au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs. Les vendeurs continuent de gérer les actifs et de fournir des rehaussements de crédit au moyen de protections par surnantissement et de réserves de trésorerie. La Banque ne détient aucun droit sur ces actifs, étant donné qu'ils sont disponibles pour couvrir les obligations des programmes respectifs, mais elle gère, contre rémunération, les programmes de vente de papier commercial. Pour assurer le remboursement du papier commercial en temps opportun, chaque groupe d'actifs financé par les fonds multicédants est assorti d'une convention d'achat d'actifs liquides (une « CAAL ») qui lui est propre, conclue avec la Banque. Aux termes de la CAAL, la Banque, en sa qualité de fournisseur de

trésorerie, est tenue d'acheter les actifs qui ne sont pas en souffrance, lesquels sont transférés par le fonds multicédants au coût initialement payé par celui-ci, comme l'indique le tableau ci-dessus. Aux termes des conventions de liquidités, la Banque n'est pas tenue d'acheter les actifs en souffrance. De plus, la Banque n'a fourni aucun rehaussement de crédit pour l'ensemble du programme au titre de ces fonds multicédants. La Banque fournit des facilités de trésorerie supplémentaires à ces fonds multicédants jusqu'à concurrence de 1,1 milliard de dollars (0,8 milliard de dollars en 2012) en fonction de leurs acquisitions futures d'actifs.

L'exposition de la Banque au fonds multicédants canadien ne l'oblige pas à absorber les pertes ou à recevoir les avantages qui pourraient potentiellement être importants au regard de ces fonds; par conséquent, elle ne consolide pas les deux fonds multicédants canadiens.

Entités de financement structuré

La Banque détient une participation dans des entités ad hoc qui aident les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation.

Autres

Cette catégorie comprend des placements dans des fonds sous gestion, des entités détentrices de titres adossés à des créances avec flux groupés et d'autres entités ad hoc. Le risque de perte maximal de la Banque inclut son placement net dans ces fonds.

c) Autres entités parrainées par la Banque non consolidées

La Banque parraine des entités ad hoc non consolidées dans lesquelles elle détient une participation négligeable ou inexiste à la date de clôture. La Banque parraine une entité lorsqu'elle est très impliquée dans la conception et la formation initiales de l'entité ad hoc et que l'entité utilise le nom de la Banque pour promouvoir les instruments, qui sont soutenus par la réputation et l'obligation de la Banque. La Banque tient également compte d'autres facteurs, comme sa participation continue et son obligation de déterminer si, en substance, elle parraine l'entité. Nous avons considéré que les entités parrainées par la Banque au 31 octobre 2013 comprenaient surtout des fonds communs qu'elle parrainait et des sociétés qu'elle gérait.

Le tableau qui suit fournit de l'information sur les revenus des entités ad hoc parrainées par la Banque non consolidées.

	2013		
	Fonds ¹⁾	Sociétés du groupe Scotia	Total
Au 31 octobre (en millions de dollars)			
Revenus	1 565 \$	20 \$	1 585 \$

1) Comprend les fonds communs de placement, les autres fonds et les fiducies.

La Banque a tiré des revenus de 1 585 millions de dollars de sa participation dans les entités ad hoc qu'elle parraine, mais qu'elle ne consolide pas pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, ce qui comprend un montant de 3 millions de dollars au poste « Revenus d'intérêts nets », un montant de 110 millions de dollars au poste « Revenus tirés des frais et des commissions – Services bancaires » et un montant de 1 472 millions de dollars au poste « Revenus tirés des frais et des commissions – Services de gestion de patrimoine », y compris les honoraires liés aux fonds de placement, les commissions de courtage et les honoraires de gestion de fiducies.

15 Immobilisations corporelles

(en millions de dollars)	Terrains	Immeubles	Matériel	Améliorations locatives	Total
Coût					
Solde au 31 octobre 2011	331 \$	2 053 \$	3 188 \$	1 107 \$	6 679 \$
Acquisitions	21	238	93	10	362
Entrées	2	158	289	56	505
Sorties ¹⁾	(56)	(792)	(253)	(94)	(1 195)
Écarts de conversion et autres	2	(10)	(1)	(1)	(10)
Solde au 31 octobre 2012	300 \$	1 647 \$	3 316 \$	1 078 \$	6 341 \$
Acquisitions	5	103	59	56	223
Entrées	10	108	165	47	330
Sorties	(22)	(152)	(144)	(31)	(349)
Écarts de conversion et autres	(9)	(57)	(56)	(4)	(126)
Solde au 31 octobre 2013	284 \$	1 649 \$	3 340 \$	1 146 \$	6 419 \$
Cumul des amortissements					
Solde au 31 octobre 2011	– \$	844 \$	2 625 \$	706 \$	4 175 \$
Amortissement	–	43	180	58	281
Sorties ¹⁾	–	(207)	(79)	(80)	(366)
Écarts de conversion et autres	–	5	(9)	(5)	(9)
Solde au 31 octobre 2012	– \$	685 \$	2 717 \$	679 \$	4 081 \$
Amortissement	–	53	177	71	301
Sorties	–	(19)	(96)	(30)	(145)
Écarts de conversion et autres	–	(28)	(23)	5	(46)
Solde au 31 octobre 2013	– \$	691 \$	2 775 \$	725 \$	4 191 \$
Valeur comptable nette					
Solde au 31 octobre 2012	300 \$	962 \$	599 \$	399 \$	2 260 \$ ²⁾
Solde au 31 octobre 2013	284 \$	958 \$	565 \$	421 \$	2 228 \$²⁾

1) En 2012, la Banque a vendu certains biens immobiliers, ce qui a donné lieu à une diminution de 295 \$ des terrains, des immeubles et du matériel et de 219 \$ des immeubles de placement, et à un profit après impôt de 708 \$.

2) Comprend des immeubles de placement de 36 \$ (33 \$ en 2012).

16 Participations dans des sociétés associées

Le tableau qui suit présente les participations importantes de la Banque dans des sociétés associées :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013				2012	
	Pays de constitution	Nature des activités	Pourcentage de participation	Date des états financiers ¹⁾	Valeur comptable	Valeur comptable
Sociétés associées						
CI Financial Corp. ²⁾	Canada	Gestion de patrimoine	36,9 %	30 septembre 2013	2 577 \$	2 511 \$
Thanachart Bank Public Company Limited ³⁾	Thaïlande	Services bancaires	49,0 %	30 septembre 2013	1 921	1 570
Maduro & Curiel's Bank N.V.	Curaçao	Services bancaires	48,2 %	30 septembre 2013	191	168
Bank of Xi'an Co. Ltd.	Chine	Services bancaires	19,0 % ⁴⁾	30 septembre 2013	291	227
Banco del Caribe	Venezuela	Services bancaires	26,6 %	30 septembre 2013	156	142

1) Reflète la date des plus récents états financiers ayant été publiés. Lorsqu'ils sont disponibles, des états financiers dressés par la direction de la société associée ou d'autres informations publiées sont utilisés afin d'estimer les variations au chapitre de la participation de la Banque depuis les plus récents états financiers publiés.

2) D'après le cours des actions de CI Financial Corp. à la Bourse de Toronto au 31 octobre 2013, la participation de la Banque s'établissait à 3 628 \$ (2 442 \$ en 2012).

3) Thanachart Bank a mené à terme la vente de la totalité de sa participation dans Thanachart Life Assurance Public Company Limited, sa filiale entièrement détenue, à Prudential Life Assurance pour une contrepartie en trésorerie totale de 18,4 milliards de bahts thaïs (environ 620 millions de dollars). La Banque a comptabilisé sa quote-part de 49 % du profit de 150 \$ lié à la transaction selon la méthode de la mise en équivalence.

4) La Banque a la capacité d'exercer une influence notable grâce à sa représentation au conseil d'administration. En 2013, la Banque a haussé sa participation dans Bank of Xi'an Co. Ltd. en acquérant une participation supplémentaire de 0,9 % pour environ 10 \$.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le tableau qui suit présente le sommaire de l'information financière des principales sociétés associées de la Banque :

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2013 et pour la période de douze mois close à cette date ¹⁾			
	Revenus	Bénéfice net	Total des actifs	Total des passifs
CI Financial Corp.	1 535 \$	405 \$	2 986 \$	1 218 \$
Thanachart Bank Public Company Limited	1 988	502	34 047	30 887
Maduro & Curiel's Bank N.V.	264	84	3 512	3 100
Bank of Xi'an Co. Ltd.	520	245	19 795	18 479
Banco del Caribe	754	142	10 141	9 202

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2012 et pour la période de douze mois close à cette date ¹⁾			
	Revenus	Bénéfice net	Total des actifs	Total des passifs
CI Financial Corp.	1 418 \$	345 \$	3 107 \$	1 452 \$
Thanachart Bank Public Company Limited	1 472	232	30 815	28 205
Maduro & Curiel's Bank N.V.	260	77	3 377	3 012
Bank of Xi'an Co. Ltd.	478	212	15 197	14 203
Banco del Caribe	607	180	7 902	7 202

1) Reflète les plus récents états financiers disponibles.

17 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

Le tableau qui suit présente les variations de la valeur comptable du goodwill par unités génératrices de trésorerie (« UGT ») :

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Gestion de patrimoine et assurance mondiales	Marchés des capitaux mondiaux	Services bancaires aux sociétés et Services bancaires d'investissement mondiaux	Amérique latine			Antilles/Amérique centrale	Pacifique	Total
Solde au 31 octobre 2011	334 \$	2 001 \$	16 \$	109 \$	1 235 \$	656 \$	– \$	4 351 \$		
Acquisitions	2	–	71	–	819 ¹⁾	–	–	–	–	892
Écarts de conversion et autres	(17)	14	–	–	9	(10)	–	–	–	(4)
Solde au 31 octobre 2012	319 \$	2 015 \$	87 \$	109 \$	2 063 \$	646 \$	– \$	5 239 \$		
Acquisitions	1 314 ²⁾	277	–	–	29	–	–	–	–	1 620
Écarts de conversion et autres	–	(9)	5	5	(14)	21	–	–	–	8
Solde au 31 octobre 2013	1 633 \$	2 283 \$	92 \$	114 \$	2 078 \$	667 \$	– \$	6 867 \$		

- 1) La variation du 31 octobre 2011 au 31 octobre 2012 s'explique essentiellement par l'acquisition de Banco Colpatria. Se reporter à la note 40 pour un complément d'information.
 2) La variation par rapport au 31 octobre 2012 s'explique par l'acquisition de la Banque ING du Canada (« ING DIRECT »). Se reporter à la note 40 pour un complément d'information.

Test de dépréciation du goodwill

Le goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises est attribué à chacun des groupes d'UGT de la Banque qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition en cause. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances peuvent donner lieu à une baisse de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT en deçà de sa valeur comptable.

La direction détermine la valeur comptable de l'UGT au moyen de modèles du capital économique internes approuvés. Ces modèles tiennent compte de divers facteurs, y compris le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et les autres risques d'affaires pertinents de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité si celle-ci est plus élevée. La valeur recouvrable de l'UGT est évaluée en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Afin de déterminer cette valeur pour l'UGT, la Banque a appliqué des ratios cours/bénéfice au bénéfice net normalisé des quatre trimestres les

plus récents, le résultat obtenu étant majoré d'une prime de contrôle fondée sur la moyenne pondérée sur cinq ans de la prime à l'acquisition versée pour des entreprises comparables, et les coûts de sortie sont portés en diminution de la juste valeur de l'UGT. La valeur recouvrable ainsi obtenue est ensuite comparée à la valeur comptable appropriée pour cerner toute dépréciation. Des ratios cours/bénéfice de 7 fois à 14 fois ont été utilisés.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie de l'UGT est sensible aux variations du bénéfice net, des ratios cours/bénéfice et de la prime de contrôle.

La direction est d'avis que des variations négatives raisonnables de l'une ou l'autre des principales hypothèses utilisées pour établir la valeur recouvrable de l'UGT ne donneraient pas lieu à une dépréciation.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation annuel en date du 31 juillet 2013 et du 31 juillet 2012, et aucune perte de valeur n'a été relevée.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées d'actifs à durée d'utilité indéterminée et d'actifs à durée d'utilité déterminée. Les actifs à durée d'utilité indéterminée sont principalement composés de contrats de gestion de fonds. Les contrats de gestion de fonds visent la gestion de fonds à capital variable. Les actifs à durée d'utilité déterminée sont composés d'actifs comme des logiciels, des relations clients et des dépôts de base représentant des immobilisations incorporelles.

(en millions de dollars)	Durée déterminée		Durée indéterminée		
	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Contrats de gestion de fonds ¹⁾	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût					
Solde au 31 octobre 2011	795 \$ ²⁾	887 \$	2 325 \$	65 \$	4 072 \$ ²⁾
Acquisitions	–	4	–	2	6
Entrées	263	90	–	–	353
Sorties	(3)	(2)	–	–	(5)
Écarts de conversion et autres	1	(2)	–	–	(1)
Solde au 31 octobre 2012	1 056 \$ ²⁾	977 \$	2 325 \$	67 \$	4 425 \$
Acquisitions	79	243	–	–	322
Entrées	293	2	–	–	295
Sorties	(8)	–	–	–	(8)
Écarts de conversion et autres	(20)	(4)	–	–	(24)
Solde au 31 octobre 2013	1 400 \$	1 218 \$	2 325 \$	67 \$	5 010 \$
Cumuls des amortissements					
Solde au 31 octobre 2011	296 \$ ²⁾	488 \$	– \$	– \$	784 \$ ²⁾
Amortissement	82	87	–	–	169
Sorties	(1)	–	–	–	(1)
Écarts de conversion et autres	–	20	–	–	20
Solde au 31 octobre 2012	377 \$ ²⁾	595 \$	– \$	– \$	972 \$
Amortissement	116	103	–	–	219
Sorties	(4)	–	–	–	(4)
Écarts de conversion et autres	(10)	(4)	–	–	(14)
Solde au 31 octobre 2013	479 \$	694 \$	– \$	– \$	1 173 \$
Valeur comptable nette					
Au 31 octobre 2012	679 \$ ³⁾	382 \$	2 325 \$	67 \$	3 453 \$
Au 31 octobre 2013	921 \$ ³⁾	524 \$	2 325 \$	67 \$	3 837 \$

1) Les contrats de gestion de fonds sont attribuables à Patrimoine Dundee inc.

2) Le solde d'ouverture du coût et du cumul des amortissements en ce qui a trait aux logiciels a été majoré et retraité d'un montant de 142 millions de dollars, sans qu'il n'y ait d'incidence sur la valeur comptable nette.

3) Les logiciels comprennent des logiciels achetés de 175 \$ (114 \$ en 2012), des logiciels générés en interne de 396 \$ (324 \$ en 2012) et des logiciels en cours d'élaboration non amortissables de 350 \$ (241 \$ en 2012).

Test de dépréciation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties. Elles sont plutôt soumises à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'immobilisation pourrait avoir subi une dépréciation. Dans le cadre du test de dépréciation, la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable des contrats de gestion de fonds est calculée en fonction de la valeur d'utilité, au moyen de la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes. Cette méthode utilise les projections de flux de trésorerie figurant aux budgets financiers qu'a approuvés la direction, lesquelles sont fondées sur des hypothèses clés liées à l'appréciation du marché, aux ventes nettes de fonds et aux marges opérationnelles, compte tenu de l'expérience passée et des attentes du marché. Les prévisions de flux de trésorerie portent sur une période de cinq ans, un taux de croissance final de 4,5 % étant appliqué par la suite. Ces flux de trésorerie ont été actualisés au taux de 10 %. La direction est d'avis qu'un changement négatif raisonnable de toute hypothèse clé donnée utilisée pour déterminer la valeur recouvrable ne donnerait pas lieu à une dépréciation.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été soumises à un test de dépréciation annuel au 31 juillet 2013 et au 31 juillet 2012, et aucune dépréciation n'a été relevée.

18 Autres actifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013	2012
Intérêts courus	1 610 \$	1 703 \$
Débiteurs	1 075	1 748
Actifs d'impôt exigible	539	488
Actifs au titre des prestations définies (note 30)	526	330
Montants à recevoir de courtiers et de clients	1 222	1 523
Montants à recevoir de la Federal Deposit Insurance Corporation	366	534
Autres	5 586	5 246 ¹⁾
Total	10 924 \$	11 572 \$

1) Les montants de la période précédente ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation de la période écoulée en ce qui a trait aux dépôts auprès d'autres institutions financières (se reporter à la note 2).

19 Contrats de location**a) La Banque en tant que bailleur****Créances au titre des contrats de location-financement**

La Banque propose du financement adossé à des actifs et elle travaille de concert avec un large éventail d'entreprises dans les secteurs de la technologie, de l'équipement industriel et du commerce afin d'offrir des programmes de financement sur mesure aux fabricants, aux négociants et aux distributeurs de biens.

Les créances au titre des contrats de location-financement sont incluses dans les prêts. L'investissement net de la Banque dans les créances au titre des contrats de location-financement s'établissait comme suit :

Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	Investissement brut dans les créances au titre des contrats de location-financement	Revenus financiers futurs	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location
Moins de un an	1 368 \$	174 \$	1 194 \$
Plus de un an, mais au plus cinq ans	3 021	314	2 707
Plus de cinq ans	277	34	243
Total	4 666 \$	522 \$	4 144 \$

Au 31 octobre 2012 (en millions de dollars)	Investissement brut dans les créances au titre des contrats de location-financement	Revenus financiers futurs	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location
Moins de un an	1 120 \$	142 \$	978 \$
Plus de un an, mais au plus cinq ans	2 536	213	2 323
Plus de cinq ans	466	49	417
Total	4 122 \$	404 \$	3 718 \$

Au 31 octobre 2013, une valeur résiduelle non garantie de 66 millions de dollars (25 millions de dollars en 2012) était comptabilisée, et le cumul du compte de correction de valeur pour paiements minimaux à recevoir au titre de la location irrécouvrables s'établissait à 16 millions de dollars (19 millions de dollars en 2012).

b) La Banque en tant que preneur**Engagements au titre des contrats de location simple**

La Banque loue divers bureaux, succursales et autres locaux aux termes de contrats de location simple non résiliables. La durée, les révisions de prix et les droits de renouvellement varient selon le contrat de location. Il n'y a aucun loyer conditionnel à payer. La Banque loue également du matériel aux termes de contrats de location non résiliables. Le montant des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables dans le cadre desquels la Banque est le preneur s'établit comme suit :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013	2012
Moins de un an	289 \$	283 \$
Plus de un an, mais au plus cinq ans	751	755
Plus de cinq ans	499	507
Total	1 539 \$	1 545 \$

Le montant total des paiements minimaux futurs à recevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables à la date de clôture s'établissait à 16 millions de dollars (18 millions de dollars en 2012).

Les frais de location d'immeubles, comptabilisés sous « Locaux et technologie » dans le compte consolidé de résultat, se sont élevés à 378 millions de dollars (321 millions de dollars en 2012).

20 Dépôts

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013					2012 ¹⁾
	Payables à vue					Total
	Portant intérêt	Ne portant pas intérêt	Payables sur préavis	Payables à une date déterminée		
Particuliers	4 435 \$	4 234 \$	86 568 \$	75 811 \$	171 048 \$	138 051 \$
Entreprises et administrations publiques	48 654	16 394	22 761	224 678	312 487	291 361
Institutions financières	5 728	1 308	1 734	24 249	33 019	34 178
Total	58 817 \$	21 936 \$	111 063 \$	324 738 \$	516 554 \$	463 590 \$
Composition :						
Canada					350 207 \$	308 085 \$
États-Unis					77 701	68 672
Royaume-Uni					10 701	15 561
Mexique					11 907	9 046
Pérou					10 552	8 064
Chili					5 723	5 597
Colombie					6 573	5 698
Autres pays					43 190	42 867
Total²⁾					516 554 \$	463 590 \$

- 1) Certains montants ont été retraités pour tenir compte de l'incidence des changements de présentation quant aux dépôts auprès d'autres institutions financières et aux garanties en trésorerie relatives aux titres empruntés (se reporter à la note 2).
- 2) Les dépôts libellés en dollars américains totalisaient 182 251 \$ (175 445 \$ en 2012), les dépôts libellés en pesos mexicains s'élevaient à 10 480 \$ (8 251 \$ en 2012) et les dépôts libellés dans d'autres monnaies se chiffraient à 44 612 \$ (40 858 \$ en 2012).

Se reporter à la note 39 pour connaître la structure par échéances contractuelles des dépôts, où les échéances de moins de un mois, de trois mois ou moins, de trois à six mois, de six à neuf mois, de neuf à douze mois, de un an à trois ans, de trois à cinq ans, de plus de cinq ans et sans échéance déterminée sont présentées.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des dépôts à terme au Canada de plus de 100 000 \$¹⁾.

(en millions de dollars)	Trois mois ou moins	De trois à six mois	De six à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Au 31 octobre 2013	37 514 \$	11 637 \$	15 731 \$	72 316 \$	6 391 \$	143 589 \$
Au 31 octobre 2012	50 136	9 044	21 431	64 409	5 189	150 209

- 1) La majeure partie des dépôts à terme provenant de l'étranger dépassent 100 000 \$.

21 Débentures subordonnées

Ces débentures, qui représentent des obligations directes non garanties de la Banque, sont subordonnées aux droits des déposants et autres créanciers de la Banque. Au besoin, la Banque conclut des swaps de taux d'intérêt et de devises pour couvrir les risques connexes.

Échéance	Taux d'intérêt (%)	Modalités ¹⁾	2013			2012
			Valeur nominale	Valeur comptable ²⁾	Valeur comptable ²⁾	Valeur comptable ²⁾
Septembre 2013	8,30	Arrivées à échéance le 27 septembre 2013.	-\$	-\$	250 \$	
Novembre 2017 ³⁾	5,25	Remboursées le 1 ^{er} novembre 2012.	-	-	1 000	
Janvier 2018	5,30	Remboursées le 31 janvier 2013.	-	-	300	
Mars 2018	4,99	Remboursées le 27 mars 2013.	-	-	1 704	
Octobre 2018	6,00	Remboursées le 3 octobre 2013.	-	-	950	
Avril 2019	4,94	Remboursables en tout temps. Après le 15 avril 2014, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 4,24 %.	1 000	1 000	1 000	
Janvier 2021	6,65	Remboursables en tout temps. Après le 22 janvier 2016, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 5,85 %.	1 000	1 000	1 000	
Août 2022	2,898	Remboursable à compter du 3 août 2017. Après cette date, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,255 %.	1 500	1 501	1 500	
Octobre 2024	3,036	Remboursable à compter du 18 octobre 2017. Après le 18 octobre 2019, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,14 %.	1 750	1 712	1 751	
Juin 2025	8,90	Remboursables en tout temps.	250	265	267	
Novembre 2037	3,015	10 milliards de yens japonais. Remboursables le 20 novembre 2017.	106	107	134	
Avril 2038	3,37	10 milliards de yens japonais. Remboursables le 9 avril 2018.	106	108	135	
Août 2085 ⁴⁾	Variable	145 millions de dollars américains portant intérêt à un taux variable égal au taux offert sur les dépôts de six mois en eurodollars majoré de 0,125 %. Remboursables à toute date de paiement d'intérêt.	148	148	152	
			5 860 \$	5 841 \$	10 143 \$	

- 1) Conformément aux dispositions de la ligne directrice du Surintendant sur la suffisance des capitaux propres, tous les remboursements sont assujettis à l'approbation des autorités de réglementation et aux modalités du prospectus concerné.
- 2) Il est possible que la valeur comptable des débentures subordonnées soit différente de leur valeur nominale en raison des ajustements relatifs à la comptabilité de couverture.
- 3) Il s'agit de billets secondaires – série A émis par la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia, entité ad hoc consolidée.
- 4) Les rachats ont totalisé quelque 10 \$ US pour l'exercice 2013 (20 \$ US en 2012).

Les échéances contractuelles des débentures sont résumées à la note 39.

22 Instruments de fonds propres

Selon l'évaluation réalisée, les instruments de fonds propres de la Banque constituent soit des instruments de passif, soit des instruments de capitaux propres, ou soit des instruments composés contenant à la fois une composante passif et une composante capitaux propres. Les instruments de fonds propres assortis de certaines modalités de paiement qui ne créent pas une obligation inévitable de livrer de la trésorerie sont classés, en totalité ou en partie, dans les « Participations ne donnant pas le contrôle – Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres ». Les instruments de fonds propres de la Banque sont émis par des entités ad hoc consolidées.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

			2013		2012
	Valeur nominale	Passif	Capitaux propres ¹⁾	Passif	Capitaux propres ¹⁾
Titres fiduciaires					
Titres fiduciaires émis par la Fiducie de capital Banque Scotia					
– Série 2003-1 ^{a)}	750 \$	– \$	– \$	708 \$	34 \$
– Série 2006-1 ^{b), d), e)}	750	–	743	–	743
Titres fiduciaires émis par la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia					
– Série 2009-1 ^{c), d), e)}	650	650	–	650	–
Total			650 \$	743 \$	1 358 \$
					777 \$

- 1) Déduction faite des distributions à payer comprises dans les autres passifs.
- a) Le 30 juin 2013, la Fiducie de capital Scotia a racheté la totalité des titres fiduciaires de la Banque Scotia de série 2003-1 émis et en circulation d'un montant de 750 millions de dollars.
- b) Le 28 septembre 2006, la Fiducie de Capital Banque Scotia a émis 750 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia de série 2006-1 (« TFB Scotia II de série 2006-1 »). Les TFB Scotia II de série 2006-1 donnent droit à une distribution semestrielle en trésorerie fixe et non cumulatif de 28,25 \$ par titre. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, ces titres pouvaient être rachetés en totalité ou en partie moyennant un paiement en trésorerie avant le 30 décembre 2011 si certains changements sont apportés à l'impôt ou aux fonds propres réglementaires ou à compter du 30 décembre 2011, au gré de la Fiducie de Capital Banque Scotia. Les titres pourront être échangés en tout temps, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série S à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série S donneront droit à un dividende semestriel en trésorerie de 0,4875 \$ par tranche d'action de 25,00 \$ (se reporter aux passages des notes 25 et 26 portant sur les restrictions sur les paiements de dividendes). Dans certaines circonstances décrites au paragraphe d) ci-dessous, les TFB Scotia II de série 2006-1 seraient échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série T à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série T donneront droit à un dividende semestriel en trésorerie non cumulatif de 0,625 \$ par tranche d'action de 25,00 \$. Si les TFB Scotia II de série 2006-1 sont échangés d'office contre des actions privilégiées de série T de la Banque, cette dernière deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.
- c) Le 7 mai 2009, la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia a émis 650 000 titres de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia de série 2009-1 (« TFB Scotia III de série 2009-1 »). Les intérêts sont payables semestriellement le dernier jour de juin et de décembre jusqu'au 30 juin 2019 et s'élèvent à 39,01 \$ par TFB Scotia III de série 2009-1. Après le 30 juin 2019 et chaque cinquième anniversaire par la suite jusqu'au 30 juin 2104, le taux d'intérêt sur les TFB Scotia III de série 2009-1 sera rajusté à un taux d'intérêt annuel correspondant au rendement des obligations du Canada sur cinq ans à ce moment, majoré de 7,05 %.

À compter du 30 juin 2014, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les TFB Scotia III de série 2009-1 pourront être rachetés en totalité ou en partie. Dans les circonstances décrites au paragraphe d) ci-dessous, les TFB Scotia III de série 2009-1, y compris l'intérêt couru et impayé sur ceux-ci, seraient échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série R à dividende non cumulatif nouvellement émises de la Banque. En outre, dans certaines circonstances, les porteurs de TFB Scotia III de série 2009-1 pourraient être tenus d'investir l'intérêt payé sur ceux-ci dans une nouvelle série d'actions privilégiées à dividende non cumulatif émises par la Banque (chacune de ces séries est désignée par la Banque sous le nom « actions privilégiées dans un cas de report »). Si les TFB Scotia III de série 2009-1 sont échangés d'office contre des actions privilégiées, la Banque deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.

- d) Les TFB Scotia II de série 2006-1 et les TFB Scotia III de série 2009-1 peuvent être échangés d'office, sans le consentement de leurs porteurs, contre des actions privilégiées à dividende non cumulatif de la Banque lorsque : i) des procédures sont entamées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque ou de ses actifs; iii) le ratio de T1 de la Banque est inférieur à 5 % ou le ratio total des fonds propres est inférieur à 8%; ou iv) le Surintendant ordonne à la Banque d'augmenter ses fonds propres ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à cet échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette ordonnance.
- e) Aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les TFB Scotia II de série 2006-1 et les TFB Scotia III de série 2009-1 si la Banque ne déclare pas de dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, si aucune action privilégiée n'est en circulation, sur ses actions ordinaires. Dans un tel cas, le montant net des fonds distribuables de la Fiducie sera payable à la Banque à titre de détenteur de la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie ne verse pas en totalité les distributions semestrielles sur les TFB Scotia II de série 2006-1 et les TFB Scotia III de série 2009-1, la Banque ne déclarera aucun dividende sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires pour une période donnée (se reporter aux passages des notes 25 et 26 portant sur les restrictions sur le paiement de dividendes).

23 Autres passifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2013	2012
Intérêts courus	1 864 \$	2 035 \$
Créditeurs et charges à payer	5 695	6 050
Passifs d'impôt exigible	863	887
Passifs d'impôt différé (note 29)	559	538
Certificats et lingots d'or et d'argent	3 622	3 617
Comptes sur marge et en garantie	3 417	3 469
Montants à payer à des courtiers et à des clients	499	766
Provisions pour risques de crédit au titre d'éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière et autres provisions (note 24)	347	365
Passifs au titre des prestations définies (note 30)	366	359
Autres passifs des filiales et des entités ad hoc	9 661	9 392
Autres	5 003	4 275
Total	31 896 \$	31 753 \$

24 Provisions

(en millions de dollars)

	Risques de crédit au titre d'éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière	Autres	Total
Au 1 ^{er} novembre 2012	184 \$	181 \$	365 \$
Provisions constituées durant l'exercice	–	91	91
Provisions utilisées ou devenues inutiles durant l'exercice	–	(109)	(109)
Solde au 31 octobre 2013	184 \$	163 \$	347 \$

Risques de crédit au titre d'éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière

La provision pour risques de crédit au titre d'éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière est essentiellement liée aux risques de crédit lié à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière comme les engagements non prélevés, les lettres de crédit et les lettres de garantie. Ceux-ci sont évalués collectivement d'une manière semblable au compte de correction de valeur collectif au titre des risques de crédit pour prêts productifs figurant à l'état de la situation financière.

Autres

Cette catégorie comprend essentiellement les provisions liées aux procédures juridiques. Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font régulièrement l'objet de poursuites et de procédures judiciaires existantes ou éventuelles ou sont parties à des poursuites et procédures, y compris des actions intentées au nom de divers groupes de demandeurs. Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet. Toutefois, d'après les renseignements dont elle dispose actuellement, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces procédures auront une incidence défavorable importante sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque ou sur ses résultats opérationnels.

25 Actions ordinaires

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées :

	2013	2012		
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Aux 31 octobre (en millions de dollars)				
Actions ordinaires				
En circulation à l'ouverture de l'exercice	1 184 368 672	13 139 \$	1 088 972 173	8 336 \$
Émises aux termes du Régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires ¹⁾	19 005 803	1 100	15 764 487	822
Émises au titre de paiements fondés sur des actions, montant net (note 28)	3 500 283	178	3 282 012	134
Émises dans le cadre d'un appel public à l'épargne	–	–	66 350 000	3 329
Émises dans le cadre de l'acquisition d'une filiale ou d'une société associée	1 714 231	99²⁾	10 000 000	518 ³⁾
En circulation à la clôture de l'exercice	1 208 588 989⁴⁾⁽⁵⁾	14 516 \$	1 184 368 672 ⁴⁾⁽⁵⁾	13 139 \$

- Le 7 décembre 2012, le conseil a approuvé l'ajout de 22 900 000 actions ordinaires au bassin d'actions réservées pour émission future aux termes du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires (le « régime »). Au 31 octobre 2013, 10 997 688 actions ordinaires étaient réservées pour émission aux termes du régime.
- Représente un montant de 99 \$ d'actions émises dans le cadre de l'acquisition de Colfondos SA le 19 décembre 2012.
- Représente un montant de 518 \$ d'actions émises dans le cadre de l'acquisition de Banco Colpatria le 17 janvier 2012.
- Dans le cours normal de ses activités, la filiale de courtage réglementée de la Banque achète et vend des actions ordinaires de la Banque afin de faciliter les activités de transaction et les activités liées aux clients institutionnels. Le nombre d'actions ainsi achetées et vendues au cours de l'exercice 2013 s'est établi à 13 559 563 (15 546 467 en 2012).
- Compte non tenu de 133 318 actions détenues par la Banque en 2013 (204 938 en 2012) relativement aux régimes de rémunération à base d'actions annulés.

Restrictions sur le paiement de dividendes

Aux termes de la *Loi sur les banques*, il est interdit à la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées si une telle déclaration devait la placer en contravention des dispositions concernant la suffisance des fonds propres, la liquidité ou toute autre directive de réglementation émanant de la *Loi sur les banques*. De plus, les dividendes ne pourront être versés sur les actions ordinaires que si tous les dividendes

auxquels les actionnaires privilégiés ont droit sont payés ou s'il y a suffisamment de fonds réservés à cette fin.

Dans le cas où les distributions en trésorerie applicables sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia (se reporter à la note 22, intitulée « Instruments de fonds propres ») ne sont pas versées à une date régulière, la Banque s'est engagée à ne pas déclarer de dividendes d'aucune sorte sur ses actions privilégiées ou ordinaires.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

De façon semblable, si la Banque ne déclare aucun dividende régulier sur ses actions privilégiées ou ordinaires directement émises et en circulation, aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia. À l'heure actuelle, ces restrictions n'ont pas d'incidence sur le paiement de dividendes sur les actions privilégiées ou ordinaires.

Dividende

26 Actions privilégiées

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées :

Actions privilégiées	2013		2012	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Aux 31 octobre (en millions de dollars)				
Série 12 ^{b)}	–	– \$	12 000 000	300 \$
Série 13 ^{a) c)}	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 14 ^{a) d)}	13 800 000	345	13 800 000	345
Série 15 ^{a) e)}	13 800 000	345	13 800 000	345
Série 16 ^{a) f)}	13 800 000	345	13 800 000	345
Série 17 ^{a) g)}	9 200 000	230	9 200 000	230
Série 18 ^{a) h)}	7 497 663	187	13 800 000	345
Série 19 ^{a) h)}	6 302 337	158	–	–
Série 20 ^{a) i)}	8 039 268	201	14 000 000	350
Série 21 ^{a) i)}	5 960 732	149	–	–
Série 22 ^{a) j)}	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 24 ^{a) k)}	10 000 000	250	10 000 000	250
Série 26 ^{a) l)}	13 000 000	325	13 000 000	325
Série 28 ^{a) m)}	11 000 000	275	11 000 000	275
Série 30 ^{a) n)}	10 600 000	265	10 600 000	265
Série 32 ^{a) o)}	16 345 767	409	16 345 767	409
Total des actions privilégiées	163 345 767	4 084 \$	175 345 767	4 384 \$

Modalités des actions privilégiées

Actions privilégiées	Dividende par action	Date d'émission	Prix d'émission	Dividende initial	Date de versement du dividende initial	Taux du dividende révisé	Date de rachat		Prix de rachat
							Date de rachat	Prix de rachat	
Série 12 ^{b)}	0,328125 \$	14 juillet 1998	25,00 \$	0,381164 \$	28 octobre 1998	–	29 octobre 2013	25,00 \$	
Série 13 ^{c)}	0,300000	15 mars 2005	25,00	0,440500	27 juillet 2005	–	26 avril 2013 au 27 avril 2014	25,25	
Série 14 ^{d)}	0,281250	24 janvier 2007	25,00	0,283560	26 avril 2007	–	26 avril 2013 au 25 avril 2014	25,75	
Série 15 ^{e)}	0,281250	5 avril 2007 17 avril 2007	25,00	0,348290	27 juillet 2007	–	29 juillet 2013 au 28 juillet 2014	25,75	
Série 16 ^{f)}	0,328125	12 octobre 2007	25,00	0,391950	29 janvier 2008	–	29 janvier 2013 au 28 janvier 2014	26,00	
Série 17 ^{g)}	0,350000	31 janvier 2008	25,00	0,337530	28 avril 2008	–	25 avril 2014	26,00	
Série 18 ^{h)}	0,209375	25 mars 2008 27 mars 2008	25,00	0,431500	29 juillet 2008	2,05 %	26 avril 2018	25,00	
Série 19 ^{h)}	0,189750	26 avril 2013	25,00	0,189250	29 juillet 2013	2,05 %	26 avril 2013 au 26 avril 2018	25,50	
Série 20 ⁱ⁾	0,225625	10 juin 2008	25,00	0,167800	29 juillet 2008	1,70 %	26 octobre 2018	25,00	
Série 21 ⁱ⁾	0,167875	26 octobre 2013	25,00	0,167875	29 janvier 2014	1,70 %	26 octobre 2013 au 26 octobre 2018	25,50	
Série 22 ^{j)}	0,312500	9 septembre 2008	25,00	0,482900	28 janvier 2009	1,88 %	26 janvier 2014	25,00	
Série 24 ^{k)}	0,390600	12 décembre 2008	25,00	0,586500	28 avril 2009	3,84 %	26 janvier 2014	25,00	
Série 26 ^{l)}	0,390625	21 janvier 2009	25,00	0,415240	28 avril 2009	4,14 %	26 avril 2014	25,00	
Série 28 ^{m)}	0,390625	30 janvier 2009	25,00	0,376710	28 avril 2009	4,46 %	26 avril 2014	25,00	
Série 30 ⁿ⁾	0,240625	12 avril 2010	25,00	0,282200	28 juillet 2010	1,00 %	26 avril 2015	25,00	
Série 32 ^{o)}	0,231250	1 ^{er} février 2011 28 février 2011	25,00	0,215410	27 avril 2011	1,34 %	2 février 2016	25,00	

Les dividendes versés sur les actions ordinaires se sont établis à 2 858 millions de dollars (2,39 \$ par action) en 2013 et à 2 493 millions de dollars (2,19 \$ par action) en 2012. Lors de sa réunion du 5 décembre 2013, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,62 \$ par action ordinaire. Ce dividende trimestriel sera versé le 29 janvier 2014 aux actionnaires inscrits le 7 janvier 2014.

- a) Les dividendes privilégiés non cumulatifs en trésorerie sur les actions de séries 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 26, 28, 30 et 32 est payable trimestriellement lorsqu'il est déclaré par le conseil d'administration, le cas échéant. Les dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans (de séries 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30 et 32) sont versés au taux applicable pour la première période de taux fixe de cinq ans se terminant un jour avant la date de rachat. Après la première période de taux fixe de cinq ans, et après révision tous les cinq ans par la suite, les dividendes sur toutes les actions privilégiées à taux révisé seront déterminés par la somme des taux du gouvernement du Canada sur cinq ans et du taux de dividende révisé, multipliée par 25,00 \$. S'ils sont à payer, les dividendes en trésorerie privilégiés non cumulatifs sur les actions privilégiées de séries 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31 et 33 sont payables trimestriellement lorsqu'un tel dividende est déclaré par le conseil d'administration, le cas échéant. Les dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé (de séries 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31 et 33) sont payables au moyen du versement d'un montant par action égal à la somme du taux des bons du Trésor et du taux de dividende révisé des actions privilégiées converties, multipliée par 25,00 \$. Les détenteurs d'actions privilégiées à taux révisé pourront choisir de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées à taux variable d'une série appropriée à la date de conversion de la série à taux révisé applicable et tous les cinq ans par la suite. Si la Banque détermine que les choix reçus de se prévaloir de cette option de conversion auront pour résultat que le nombre d'actions privilégiées des séries 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30 ou 32 émises et en circulation deviendra inférieur à 1 000 000 à la date de conversion applicable, la totalité des actions privilégiées de série 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30 et 32 émises et en circulation seront automatiquement converties à la date de conversion applicable en un nombre équivalent d'actions privilégiées de séries 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31 ou 33.
- b) Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 12 ont été rachetées par la Banque le 29 octobre 2013 à leur valeur nominale à un prix de 25,00 \$ par action, majoré de tous les dividendes déclarés qui n'avaient pas été versés.
- c) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 13 pourront être rachetées par la Banque au cours de la période du 26 avril 2013 au 27 avril 2014 moyennant un paiement de 25,25 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat jusqu'au 27 avril 2014; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.
- d) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 14 pourront être rachetées par la Banque au cours de la période du 26 avril 2013 au 25 avril 2014 moyennant un paiement de 25,75 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat et, par la suite, d'une prime annuelle dégressive jusqu'au 26 avril 2016; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.
- e) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 15 pourront être rachetées par la Banque au cours de la période du 29 juillet 2013 au 28 juillet 2014 moyennant un paiement de 25,75 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat et, par la suite, d'une prime annuelle dégressive jusqu'au 26 juillet 2016; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.
- f) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 16 pourront être rachetées par la Banque au cours de la période du 29 janvier 2013 au 28 janvier 2014 moyennant un paiement de 26,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat et, par la suite, d'une prime annuelle dégressive jusqu'au 26 janvier 2017; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.
- g) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 17 pourront être rachetées par la Banque au cours de la période du 26 avril 2013 au 25 avril 2014 moyennant un paiement de 26,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat et, par la suite, d'une prime annuelle dégressive jusqu'au 25 avril 2017; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.
- h) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 18 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 19 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2018 et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 18 pourront être rachetées par la Banque le 26 avril 2018 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 19 pourront être rachetées par la Banque moyennant un paiement de i) 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu le 26 avril 2018 ou le 26 avril tous les cinq ans par la suite, ou de ii) 25,50 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu à toute autre date à compter du 26 avril 2013.
- i) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 20 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 21 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 octobre 2018 et chaque 26 octobre tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 20 pourront être rachetées par la Banque le 26 octobre 2018 et tous les cinq ans par la suite, au prix de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 21 pourront être rachetées par la Banque moyennant un paiement de i) 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu le 26 octobre 2018 ou le 26 octobre tous les cinq ans par la suite, ou de ii) 25,50 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu à toute autre date à compter du 26 octobre 2013.
- j) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 22 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 23 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 janvier 2014 et chaque 26 janvier tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 22 et, le cas échéant, les actions privilégiées de série 23 pourront être rachetées par la Banque le 26 janvier 2014 et le 26 janvier 2019, respectivement, et chaque 26 janvier tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- k) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 24 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 25 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 janvier 2014 et chaque 26 janvier tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 24 et, le cas échéant, les actions privilégiées de série 25 pourront être rachetées par la Banque le 26 janvier 2014 et le 26 janvier 2019, respectivement, et chaque 26 janvier tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- l) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 26 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 27 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2014 et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 26 et, le cas échéant, les actions privilégiées de série 27 pourront être rachetées par la Banque le 26 avril 2014 et le 26 avril 2019, respectivement, et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- m) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 28 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 29 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2014 et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 28 et, le cas échéant, les actions privilégiées de série 29 pourront être rachetées par la Banque le 26 avril 2014 et le 26 avril 2019, respectivement, et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.

- n) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 30 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 31 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2015 et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 30 et, le cas échéant, les actions privilégiées de série 31 pourront être rachetées par la Banque le 26 avril 2015 et le 26 avril 2020, respectivement, et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- o) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 32 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 33 à dividende non cumulatif et à taux variable le 2 février 2016 et chaque 2 février tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 32 et, le cas échéant, les actions privilégiées de série 33 pourront être rachetées par la Banque le 2 février 2016 et le 2 février 2021, respectivement, et chaque 2 février tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.

Restrictions sur le paiement de dividendes

Aux termes de la *Loi sur les banques*, il est interdit à la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées si une telle déclaration devait la placer en contravention des dispositions concernant la suffisance des fonds propres, la liquidité ou toute autre directive de réglementation émanant de la *Loi sur les banques*. De plus, des dividendes ne pourront être versés sur les actions ordinaires que si tous les dividendes auxquels les actionnaires privilégiés ont droit sont payés ou s'il y a suffisamment de fonds réservés à cette fin.

Dans le cas où les distributions en trésorerie applicables sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia (se reporter à la note 22, intitulée « Instruments de fonds propres ») ne sont pas versées à une date régulière, la Banque s'est engagée à ne pas déclarer de dividendes d'aucune sorte sur ses actions privilégiées ou ordinaires. De la même façon, si la Banque ne déclare aucun dividende régulier sur ses actions privilégiées ou ordinaires directement émises et en circulation, aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia. À l'heure actuelle, ces restrictions n'ont pas d'incidence sur le paiement des dividendes sur les actions privilégiées ou ordinaires.

Pour chacun des exercices considérés, la Banque a versé la totalité des dividendes non cumulatifs sur ses actions privilégiées.

27 Gestion du capital

La Banque s'est donné un cadre de gestion du capital afin de mesurer, d'utiliser et de surveiller son capital disponible et d'en évaluer la suffisance. Ce cadre de gestion du capital vise à atteindre les quatre principaux objectifs suivants : dépasser les seuils réglementaires et atteindre les cibles internes de capital à plus long terme, conserver des notations de crédit élevées, gérer le capital en fonction du profil de risque de la Banque et offrir un rendement intéressant aux actionnaires de la Banque.

Le capital est géré conformément à la politique de gestion du capital, qui est approuvée par le conseil d'administration. La haute direction élabore la stratégie en matière de capital et supervise les processus de gestion du capital de la Banque. Les groupes Finance, Trésorerie du Groupe et Gestion du risque global de la Banque jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie de la Banque en matière de capital et dans la gestion du capital. Le capital est géré en fonction de mesures des fonds propres réglementaires et de mesures internes.

Même si la Banque est assujettie à plusieurs exigences en matière de capital dans les différents secteurs d'activité et les divers pays dans lesquels elle exerce ses activités, la suffisance des fonds propres est gérée sur une base consolidée. La Banque prend également des mesures pour s'assurer que ses filiales respectent ou dépassent les exigences réglementaires en matière de fonds propres au niveau local. La principale autorité de réglementation à laquelle la Banque doit se conformer à l'égard de la suffisance de ses fonds propres consolidés est le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »). Les règles en matière de suffisance des fonds propres au Canada sont conformes dans une large mesure aux normes internationales fixées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« CBCB »).

Depuis le 1^{er} novembre 2012, les banques canadiennes sont assujetties aux nouvelles exigences en matière de suffisance des fonds propres publiées par le CBCB, lesquelles sont désignées sous le nom de « Bâle III ».

Aux termes des règles de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, un ratio de T1 et un ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques.

Bâle III a introduit une nouvelle catégorie de fonds propres, à savoir les « actions ordinaires et assimilées de T1 », qui sont principalement constituées des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires après les ajustements réglementaires. Ces ajustements réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles déduction faite des passifs d'impôt différé, les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs nets au titre de régimes de retraite à prestations définies, l'insuffisance des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances attendues et les placements dans d'autres institutions financières en sus de certains seuils. De plus, certains éléments nouveaux ou révisés sont désormais inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, à savoir les pertes latentes sur les titres et les montants réduits liés aux participations ne donnant pas le contrôle. Bâle III accroît également le niveau des actifs pondérés en fonction des risques pour les investissements importants et les montants d'impôt différé sous certains seuils précis, les expositions aux institutions financières importantes ou non réglementées répondant à certains critères, les expositions au titre des dérivés aux contreparties centralisées et les expositions qui donnent lieu à un risque de corrélation défavorable.

Le CBCB a introduit des exigences portant sur la faible capacité d'absorption des pertes de fonds propres au point de non-viabilité, lesquelles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013 pour les banques canadiennes. Ces exigences ont une incidence sur l'admissibilité des instruments aux fins d'inclusion dans les fonds propres réglementaires. Les actions privilégiées, les instruments de fonds propres et les débentures subordonnées actuels de la Banque sont tous réputés ne pas être admissibles.

Afin de permettre aux banques de respecter les nouvelles normes, Bâle III contient des dispositions transitoires applicables du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2019. Les exigences transitoires entraîneront la mise en place progressive sur cinq ans de nouvelles déductions et de nouveaux éléments des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Le retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles se fera sur dix ans et l'introduction progressive d'un volant de conservation des fonds propres, sur quatre ans.

À compter de janvier 2019, aux termes des règles du CBCB, la Banque sera tenue de respecter les nouvelles exigences minimales suivantes : un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de 4,5 % et un volant de conservation de capital de 2,5 %, pour un total de 7 %. Compte tenu du volant de conservation des fonds propres, le ratio minimal de T1 sera de 8,5 % et le ratio total des fonds propres, de 10,5 %.

Le BSIF exige que les institutions de dépôt canadiennes appliquent la totalité des réformes stipulées dans l'accord de Bâle III 2019 en 2013, sans dispositions transitoires d'adoption progressive à l'égard des déductions de fonds propres (adoption dite « tout compris »), et atteignent un ratio cible pour les actions ordinaires d'au moins 7 % d'ici le premier trimestre de 2013. Les actifs pondérés en fonction des risques correspondent à l'exposition de la Banque au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel. Ils sont obtenus au moyen de l'application d'une combinaison de mesures internes du risque de crédit de la Banque et des pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF à l'exposition au risque au titre d'éléments figurant à l'état de la situation financière ou n'y figurant pas. Aux termes du cadre de Bâle, il existe deux méthodes principales pour le calcul du risque de crédit : l'approche standard, qui fait appel à des pondérations prescrites, et l'approche fondée sur les notations internes, qui permet l'utilisation par une banque de modèles internes pour calculer une partie ou la totalité des données clés qui entrent dans le calcul des fonds propres réglementaires. Les utilisateurs de l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée ») doivent avoir des systèmes de gestion du risque perfectionnés pour calculer les fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit. Lorsqu'une banque parvient à prouver sa conformité totale aux exigences de l'approche NI avancée et que le BSIF approuve l'utilisation de cette approche, la banque peut alors l'utiliser pour calculer les fonds propres requis. La Banque utilise l'approche NI avancée pour calculer le risque de crédit à l'égard de ses portefeuilles importants du Canada, des États-Unis et de l'Europe et, depuis 2011, à l'égard d'une proportion importante du portefeuille de prêts aux sociétés et aux entreprises à l'échelle internationale. La Banque continue d'évaluer la pertinence d'appliquer l'approche NI avancée à ses autres portefeuilles dans l'avenir. En 2012, la Banque a mis en œuvre le cadre révisé par le Comité de Bâle régissant le risque de marché. La Banque utilise l'approche standard pour calculer les fonds propres requis au titre du risque opérationnel.

Le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres de la Banque se présentaient comme suit :

	2013 ¹⁾	2012 ¹⁾	
	Adoption tout compris	Dispositions transitoires	Bâle II
Aux 31 octobre (en millions de dollars)			
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires²⁾	40 569 \$	40 569 \$	34 755 \$
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales	479	–	966
Goodwill et immobilisations incorporelles non admissibles, déduction faite des passifs d'impôt différé	(9 772)	–	(5 239)
Déductions liées à un seuil	(3 630)	–	S.O.
Actifs d'impôt différé (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires), montant net	(752)	–	S.O.
Autres ajustements aux actions ordinaires et assimilées de T1 ³⁾	(535)	(2 548)	S.O.
Actions ordinaires et assimilées de T1	26 359 \$	38 021 \$	S.O.
Actions privilégiées ⁴⁾	4 084	4 084	4 384
Instruments de fonds propres – composante passif – titres fiduciaires ⁴⁾	1 400	1 400	2 150
Autres ajustements aux fonds propres de T1 ⁵⁾	71	(5 484)	(2 580)
Fonds propres de T1, montant net	31 914 \$	38 021 \$	34 436 \$
Débentures subordonnées, après amortissement ⁴⁾	5 841	5 841	9 893
Autres ajustements aux fonds propres de T2 ⁵⁾	1 086	(504)	(2 136)
Fonds propres réglementaires totaux	38 841 \$	43 358 \$	42 193 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques	288 246 \$	293 252 \$	253 309 \$
Ratios de fonds propres			
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1	9,1 %	13,0 %	S.O.
Ratio de T1	11,1 %	13,0 %	13,6 %
Ratio total des fonds propres	13,5 %	14,8 %	16,7 %
Ratio actifs/fonds propres ⁶⁾	17,1x	17,1x	15,0x

- 1) Depuis 2013, les fonds propres réglementaires sont déterminés conformément aux règles d'adoption tout compris de Bâle III. Les montants comparatifs de la période correspondante de l'exercice précédent ont été déterminés selon les règles de Bâle II et n'ont pas été retraités.
- 2) Les soldes au 31 octobre 2012 ne tiennent pas compte des composantes du cumul des autres éléments du résultat global qui n'étaient pas admissibles à titre de fonds propres de T1 aux termes de Bâle II.
- 3) Les autres ajustements aux actions ordinaires et assimilées de T1 aux termes de l'adoption tout compris comprennent les actifs au titre de régimes de retraite à prestations définies et d'autres éléments. Aux termes des dispositions transitoires, les dispositions comprennent ce qui suit : les déductions aux actions ordinaires et assimilées de T1 aux termes de l'adoption tout compris, multipliées par un facteur transitoire annuel (0 % en 2013) et un ajustement au titre des autres déductions aux éléments de T1 pour lesquelles les autres éléments de T1 sont insuffisants.
- 4) Les instruments de fonds propres non admissibles de T1 et de T2 font l'objet d'un retrait progressif sur dix ans.
- 5) Les autres ajustements aux fonds propres de T1 et de T2 aux termes de l'adoption tout compris comprennent les participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans des filiales. En outre, les fonds propres de T2 comprennent le compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif admissible et le compte de correction excédentaire. Aux termes des dispositions transitoires, les autres ajustements aux fonds propres de T1 et de T2 comprennent le montant non déduit de l'ajustement réglementaire des actions ordinaires et assimilées de T1 qui représentait une déduction aux fonds propres de T1 et de T2 selon les règles de Bâle II (comme 50 % des investissements significatifs dans d'autres institutions financières).
- 6) Le ratio actifs/fonds propres est calculé en divisant les actifs totaux de la Banque, y compris certains éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière, par les fonds propres réglementaires totaux (aux termes des dispositions transitoires de Bâle III en vigueur en 2013).

Au 31 octobre 2013, la Banque dépassait largement la cible en matière de capital établie par le BSIF. Le BSIF a également prescrit un ratio actifs/fonds propres maximum, que la Banque respectait au 31 octobre 2013.

28 Rémunération fondée sur des actions

a) Régimes d'options sur actions

Aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés, la Banque attribue des options sur actions, des composantes alternatives de droits à l'appréciation d'actions (les « composantes alternatives DAA ») et des droits à l'appréciation d'actions (les « DAA ») autonomes. Des options permettant d'acheter des actions ordinaires ou de recevoir un paiement équivalent en trésorerie, selon le cas, peuvent être attribuées à certains salariés. Le prix d'exercice ne doit pas être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de bourse précédent la date de l'attribution. De plus, pour les options attribuées à compter de décembre 2005, le prix d'exercice ne doit pas être inférieur au cours moyen pondéré en fonction du volume à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de l'attribution.

Les droits à ces options s'acquièrent de façon linéaire sur une période de quatre ans, et celles-ci peuvent être exercées au plus tard 10 ans après la date d'attribution. Si la date d'expiration tombe à l'intérieur d'une période de blocage aux fins d'opérations d'initiés, cette date sera reportée à 10 jours ouvrables après la fin de la période de blocage. Comme l'ont approuvé les actionnaires, 129 millions d'actions ordinaires au total ont été réservées en vue de leur émission aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés. De ce nombre, 90,5 millions d'actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'options et 22,9 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins des options en circulation, ce qui laisse 15,6 millions d'actions ordinaires pouvant être émises au titre des options. Les options en circulation arrivent à échéance entre le 5 décembre 2013 et le 10 décembre 2022.

Le coût de ces options est constaté en fonction de l'acquisition progressive des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition des droits liés à une tranche, auquel cas le coût est constaté entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite.

Les régimes d'options sur actions comprennent les éléments suivants :

▪ Composantes alternatives de droits à l'appréciation d'actions

Les options sur actions attribuées aux salariés du 5 décembre 2003 au 1^{er} novembre 2009 sont assorties de composantes alternatives DAA permettant aux salariés d'exercer soit les options sur actions, soit les composantes alternatives DAA et, par conséquent, de recevoir la valeur intrinsèque des options sur actions en trésorerie. Au 31 octobre 2013, il y avait 643 851 composantes alternatives DAA en circulation (4 628 608 en 2012).

L'obligation liée aux paiements fondés sur des actions au titre des composantes alternatives DAA acquises s'établissait à 11 millions de dollars au 31 octobre 2013 (56 millions de dollars en 2012). Au 31 octobre 2013, la valeur intrinsèque de cette obligation totalisait 12 millions de dollars (56 millions de dollars en 2012).

En 2013, un avantage de 2 millions de dollars (23 millions de dollars en 2012) a été enregistré sous « Salaires et avantages du personnel » dans le compte consolidé de résultat. Cet avantage tient compte des profits de 15 millions de dollars (22 millions de dollars en 2012) découlant d'instruments dérivés utilisés pour gérer la volatilité de la rémunération fondée sur des actions.

Renonciation aux composantes alternatives DAA

Au cours de l'exercice, certains salariés ont volontairement renoncé à 2 835 008 composantes alternatives DAA (6 739 163 en 2012) tout en conservant les options sur actions correspondantes. Ces renonciations ne sont pas considérées comme des modifications des options sur actions aux termes des IFRS. En conséquence, il n'est pas nécessaire de réévaluer les options sur actions, et la charge à payer existante de 36 millions de dollars (75 millions de dollars en 2012) et l'actif d'impôt différé connexe de 10 millions de dollars (20 millions de dollars en 2012) ont été reclasés dans les capitaux propres, ce qui a entraîné une hausse nette de

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

26 millions de dollars au poste « Capitaux propres –Autres réserves » (55 millions de dollars en 2012). Les composantes alternatives DAA en circulation restantes demeurent classées dans les passifs, et elles sont réévaluées à la juste valeur chaque période de présentation de l'information.

▪ Options sur actions

Les options sur actions attribuées aux salariés à compter de décembre 2009 sont classées dans les capitaux propres, ce qui veut dire qu'elles doivent être réglées en actions et ne sont pas assorties de la composante alternative DAA.

Le montant comptabilisé au poste « Capitaux propres – Autres réserves » au titre des options sur actions acquises s'établissait à 180 millions de dollars au 31 octobre 2013 (151 millions de dollars en 2012).

En 2013, une charge de 34 millions de dollars (31 millions de dollars en 2012) a été enregistrée sous « Salaires et avantages du personnel » dans le compte consolidé de résultat. Au 31 octobre 2013, les coûts de rémunération non comptabilisés futurs au titre des options sur actions non acquises s'élevaient à 9 millions de dollars (11 millions de dollars en 2012), montant qui sera comptabilisé sur une période moyenne pondérée de 1,58 an (1,56 an en 2012).

Dans le cadre de l'acquisition du 1^{er} février 2011, les options sur actions de Patrimoine Dundee ont été converties en 1 293 308 options sur actions ordinaires de la Banque. Ces options expirent entre le 12 février 2015 et le 20 janvier 2021. Aucune option sur actions n'a été attribuée aux termes de ce régime depuis le 1^{er} février 2011.

▪ Droits à l'appréciation d'actions

Des DAA autonomes sont attribués en lieu et place d'options sur actions à certains salariés résidant dans des pays dont les lois peuvent empêcher la Banque d'émettre des actions. Lorsqu'un DAA est exercé, la Banque verse en trésorerie le montant qui correspond à l'appréciation du cours de ses actions ordinaires depuis la date d'attribution.

Au cours de l'exercice 2013, 296 824 DAA ont été attribués (319 552 en 2012); au 31 octobre 2013, 2 007 718 DAA étaient en circulation (2 195 093 en 2012), et les droits visant 1 896 242 DAA étaient acquis (2 079 498 en 2012).

L'obligation liée aux paiements fondés sur des actions comptabilisée au titre des DAA acquis s'établissait à 27 millions de dollars au 31 octobre 2013 (21 millions de dollars en 2012). La valeur intrinsèque de cette obligation totalisait 29 millions de dollars au 31 octobre 2013 (19 millions de dollars en 2012).

En 2013, un avantage de 3 millions de dollars (charge de 2 millions de dollars en 2012) a été enregistré sous « Salaires et avantages du

Les tableaux qui suivent présentent des détails sur le Régime d'options sur actions à l'intention des salariés de la Banque¹⁾ :

	2013		2012		
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	
Aux 31 octobre					
En circulation à l'ouverture de l'exercice					
Attribuées ²⁾	23 111	46,30 \$	22 406	43,39 \$	
Exercées en tant qu'options	3 982	55,63	3 837	49,93	
Exercées en tant que composantes alternatives DAA	(3 390)	37,90	(2 790)	28,11	
Renoncements ²⁾	(36)	30,67	(125)	28,55	
Expirations ²⁾	(51)	51,68	(197)	54,51	
	(7)	53,42	(20)	47,98	
En circulation à la clôture de l'exercice ³⁾	23 609	49,09 \$	23 111	46,30 \$	
Exercables à la clôture de l'exercice ⁴⁾	13 825	46,25 \$	13 252	44,02 \$	
Réservées aux fins d'attribution	15 819		19 706		
Options en circulation					
Nombre d'options sur actions (en milliers) Durée contractuelle moyenne pondérée restante (en années) Prix d'exercice moyen pondéré					
Au 31 octobre 2013					
Fourchette de prix d'exercice					
De 27,24 \$ à 33,89 \$	3 159	4,86	33,65 \$	3 141	33,69 \$
De 38,19 \$ à 46,02 \$	1 953	1,69	43,11 \$	1 929	43,17 \$
De 47,39 \$ à 52,00 \$	8 801	6,42	49,40 \$	5 006	49,42 \$
De 52,57 \$ à 55,63 \$	9 696	7,38	55,04 \$	3 749	54,13 \$
	23 609	6,21	49,09 \$	13 825	46,25 \$
Options exercables					
Nombre d'options sur actions (en milliers) Prix d'exercice moyen pondéré					

1) Compte non tenu des DAA.

2) Compte non tenu des composantes alternatives DAA auxquelles certains salariés ont renoncé tout en conservant les options sur actions correspondantes.

3) Comprend des options en circulation composées de 643 851 composantes alternatives DAA (4 628 608 en 2012) et de 712 714 options initialement émises aux termes des régimes de Patrimoine Dundee (847 800 en 2012).

4) Comprend des options exercables composées de 643 851 composantes alternatives DAA (4 192 242 en 2012) et de 370 922 options initialement émises aux termes des régimes de Patrimoine Dundee (314 723 en 2012).

personnel » dans le compte consolidé de résultat. Cet avantage tient compte des profits de 17 millions de dollars (4 millions de dollars en 2012) découlant d'instruments dérivés utilisés pour gérer la volatilité des paiements fondés sur des actions.

Détermination des justes valeurs

L'obligation liée aux paiements fondés sur des actions et la charge correspondante liée aux DAA et aux options assorties de la composante alternative DAA ont été quantifiées au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes, en fonction des hypothèses moyennes pondérées et de la juste valeur par attribution résultante qui suivent :

Aux 31 octobre	2013	2012
Hypothèses		
Taux d'intérêt sans risque	1,06 % – 1,58 %	1,26 % – 1,79 %
Rendement prévu de l'action	3,70 %	3,96 %
Volatilité prévue	13,54 % – 25,58 %	15,64 % – 23,57 %
Durée prévue de l'option	0,02 – 4,33 années	0,04 – 6,24 années
Juste valeur		
Juste valeur moyenne pondérée	14,81 \$	11,39 \$

La charge de rémunération fondée sur des actions liée aux options sur actions (qui ne sont pas assorties de la composante alternative DAA) a été quantifiée au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes à la date de l'attribution. Les attributions d'options sur actions des exercices 2013 et 2012 ont été évaluées à la juste valeur en fonction des hypothèses moyennes pondérées et de la juste valeur par attribution résultante qui suivent :

	Attributions de 2013	Attributions de 2012
Hypothèses		
Taux d'intérêt sans risque	1,74 %	1,74 %
Rendement prévu de l'action	3,84 %	4,16 %
Volatilité prévue	23,58 %	26,50 %
Durée prévue de l'option	6,23 années	6,23 années
Juste valeur		
Juste valeur moyenne pondérée	8,15 \$	7,25 \$

Le taux d'intérêt sans risque est fondé sur les taux des Bons du trésor canadiens interpolés en fonction de l'échéance correspondant à la durée prévue jusqu'à l'exercice des options. Le rendement prévu de l'action est fondé sur les dividendes historiques. La volatilité prévue est déterminée au moyen de la volatilité historique de la rémunération. Aux fins de la comptabilité, la Banque a recours à une moyenne du consensus du marché quant à la volatilité implicite des options sur nos actions ordinaires négociées et à la volatilité historique.

b) Régimes d'actionnariat des salariés

Les salariés admissibles peuvent généralement cotiser jusqu'à concurrence d'un pourcentage déterminé de leur salaire en vue de l'achat d'actions ordinaires de la Banque. En règle générale, la Banque verse de son côté un montant correspondant à 50 % des cotisations admissibles jusqu'à concurrence d'un plafond en dollars, lequel est passé en charges au poste « Salaires et avantages du personnel ». En 2013, les cotisations de la Banque ont totalisé 30 millions de dollars (28 millions de dollars en 2012). Les cotisations, qui sont utilisées pour acheter des actions ordinaires sur le marché libre, ne se traduisent pas par une charge ultérieure pour la Banque en raison de l'appréciation du cours des actions.

Au 31 octobre 2013, 20 millions d'actions ordinaires étaient détenues aux termes des régimes d'actionnariat des salariés (20 millions en 2012). Les actions détenues aux termes des régimes d'actionnariat des employés sont incluses dans les actions en circulation aux fins du calcul du bénéfice de base et du bénéfice dilué par action de la Banque.

c) Autres régimes de rémunération fondée sur des actions

Les autres régimes de rémunération fondée sur des actions utilisent des unités notionnelles dont la valeur correspond au cours des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto. Ces unités cumulent des équivalents de dividendes sous la forme d'unités supplémentaires fondées sur les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque. Ces régimes sont réglés en trésorerie et, par conséquent, sont classés dans les passifs. Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions de la Banque ont une incidence sur la charge de rémunération fondée sur des actions de la Banque. Comme il est décrit ci-dessous, la valeur d'une partie des unités d'actions liées à la performance varie également en fonction de la performance de la Banque. Au moment de l'exercice ou du rachat, des paiements sont versés aux salariés, la charge à payer étant réduite d'autant.

En 2013, une charge totale de 192 millions de dollars (191 millions de dollars en 2012) a été enregistrée sous « Salaires et avantages du personnel » dans le compte consolidé de résultat à l'égard de ces régimes. Cette charge tient compte de profits découlant des instruments dérivés utilisés pour couvrir la volatilité de la rémunération fondée sur des actions de 144 millions de dollars (43 millions de dollars en 2012).

Au 31 octobre 2013, le passif lié à la rémunération fondée sur des actions comptabilisé au titre des attributions acquises dans le cadre de ces régimes s'établissait à 840 millions de dollars (627 millions de dollars en 2012).

Ces autres régimes de rémunération fondée sur des actions sont décrits ci-dessous :

Régime d'unités d'actions à dividende différé (« UADD »)

Aux termes du Régime UADD, les hauts dirigeants admissibles peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie des primes en trésorerie devant leur être versées en vertu du Programme d'intéressement annuel (que la Banque passe en charges au poste « Salaires et avantages du personnel » dans le compte consolidé de résultat) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Les unités peuvent être rachetées, contre trésorerie, uniquement lorsque le dirigeant cesse de travailler pour la Banque, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant un tel événement. Au 31 octobre 2013, 1 887 092 unités étaient en circulation (1 825 777 en 2012).

Régime d'unités d'actions à dividende différé à l'intention des administrateurs (« UADDA »)

Aux termes du Régime UADDA, les administrateurs ne faisant pas partie de la direction de la Banque peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires pour l'exercice visé (que la Banque passe en charges au poste « Autres frais » dans le compte consolidé de résultat) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Les unités peuvent être rachetées, contre trésorerie, uniquement lorsque l'administrateur quitte volontairement son poste ou part à la retraite, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant. Au 31 octobre 2013, 358 859 unités étaient en circulation (413 723 en 2012).

Régime de souscription d'unités d'actions restreintes (« SUAR »)

Aux termes du Régime SUAR, certains salariés reçoivent une prime sous forme d'unités d'actions restreintes dont les droits sont acquis après trois

ans, le paiement des unités aux salariés étant effectué en trésorerie au bout de ce délai. La charge de rémunération fondée sur des actions est constatée de façon linéaire sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Au 31 octobre 2013, 2 337 448 unités avaient été attribuées et étaient en circulation (2 070 376 en 2012), et les droits visant 1 581 071 unités étaient acquis (1 456 926 en 2012).

Régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »)

Les dirigeants admissibles se voient attribuer des unités d'actions liées à la performance dont les droits deviennent acquis après une période de trois ans. Une partie des attributions d'UAP est soumise à des critères de performance mesurés sur une période de trois ans, aux termes desquels un multiplicateur est appliqué, lequel a une incidence sur le nombre additionnel d'actions en circulation à remettre aux salariés. Ces mesures de la performance sur trois ans tiennent compte du rendement sur les capitaux propres par rapport au chiffre cible et au chiffre total de la performance pour les actionnaires en comparaison d'un groupe de sociétés comparables avant l'attribution. Afin d'estimer l'incidence du multiplicateur, la Banque utilise la moyenne des montants de tous les résultats possibles, pondérés par leurs probabilités respectives. La charge de rémunération fondée sur des actions est constatée sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Cette charge varie en fonction de la performance obtenue par rapport aux mesures de la performance établies. Le paiement des unités aux salariés est effectué en trésorerie au moment de l'acquisition des droits. Au 31 octobre 2013, 9 570 495 unités (9 144 347 en 2012) avaient été attribuées et étaient en circulation, y compris 9 570 495 unités (9 144 347 unités en 2012) soumises à des critères de performance, et les droits visant 7 872 540 unités étaient acquis (7 370 947 en 2012).

Régime de paiements différés

Aux termes du Régime de paiements différés, une partie des primes attribuées aux salariés des Services bancaires et marchés mondiaux (montants comptabilisés et passés en charges au cours de l'exercice auquel ils se rapportent) est versée sous forme d'unités. Par la suite, ces unités sont payées en trésorerie aux salariés admissibles au cours de chacun des trois exercices suivants. Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions ordinaires de la Banque sont passées en charges de la même manière que les autres régimes de rémunération fondée sur des actions classés dans le passif de la Banque sous « Salaires et avantages du personnel » dans le compte consolidé de résultat.

d) Régimes d'actions gratuites et de primes de maintien en poste

Avant l'acquisition de Patrimoine Dundee le 1^{er} février 2011, celle-ci avait établi des régimes d'actions gratuites à l'intention des participants admissibles. Les régimes d'actions gratuites permettaient l'émission de nouvelles actions ordinaires de Patrimoine Dundee ou l'acquisition d'actions sur le marché. Au moment de l'acquisition de Patrimoine Dundee, les actions gratuites qui avaient été attribuées, mais dont les droits n'étaient pas encore acquis ont été converties en 377 516 nouvelles actions ordinaires de la Banque de Nouvelle-Écosse. Au 31 octobre 2013, il y avait 40 950 actions gratuites en circulation aux termes des régimes d'actions gratuites de Patrimoine Dundee (79 102 en 2012). En 2013, 35 114 nouvelles actions ordinaires ont été émises pour ces régimes (153 675 en 2012) et 3 038 attributions ont fait l'objet d'une renonciation (24 501 en 2012). Aucune action gratuite n'a été attribuée au titre de ces régimes depuis le 1^{er} février 2012.

Avant l'acquisition de Patrimoine Dundee, celle-ci avait établi des régimes de primes de maintien en poste fondées sur des actions selon lesquels Patrimoine Dundee achetait sur le marché des actions qui étaient conservées en fiducie pour certains salariés et gestionnaires de portefeuille. Au moment de l'acquisition de Patrimoine Dundee, les primes de maintien en poste ont été converties en actions ordinaires de la Banque, en autres titres et en trésorerie. Au 31 octobre 2013, il y avait 133 318 actions ordinaires de la Banque détenues en fiducie au titre de ces régimes (204 938 en 2012). Aucune attribution n'a été faite au titre de ces régimes depuis le 1^{er} février 2011.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les régimes d'actions gratuites et de primes de maintien en poste sont considérés comme des attributions classées dans les capitaux propres. En 2013, une charge de 2 millions de dollars (7 millions de dollars en 2012) a été enregistrée sous « Salaires et avantages du personnel » dans le compte consolidé de résultat. Le montant comptabilisé sous « Capitaux propres – Autres réserves » au titre des attributions acquises s'établissait à 13 millions

de dollars au 31 octobre 2013 (15 millions de dollars en 2012). Au 31 octobre 2013, les coûts de rémunération non comptabilisés futurs au titre des actions gratuites non acquises et aux primes de maintien en poste s'élevaient à 1 million de dollars (4 millions de dollars en 2012), montant qui sera comptabilisé sur une période moyenne pondérée de 0,97 an (1,26 an en 2012).

29 Impôt sur le résultat

La Banque a constaté l'impôt sur le résultat suivant dans ses états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 octobre :

a) Composantes de la charge d'impôt sur le résultat

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2013	2012	2011
Charge d'impôt sur le résultat inscrite au compte consolidé de résultat			
Impôt sur le résultat exigible			
Canada			
Impôt fédéral	460 \$	94 \$	253 \$
Impôts provinciaux	376	200	260
Ajustements liés aux périodes antérieures	(8)	12	(10)
Étranger			
Ajustements liés aux périodes antérieures	856	784	747
	(13)	(21)	1
	1 671	1 069	1 251
Impôt sur le résultat différé			
Canada			
Impôt fédéral	51	296	113
Impôts provinciaux	36	186	30
Étranger	5	29	29
	92	511	172
	1 763 \$	1 580 \$	1 423 \$
Total de la charge d'impôt sur le résultat inscrite au compte consolidé de résultat			
Charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé des variations des capitaux propres			
Impôt sur le résultat exigible	(99)\$	(47)\$	(61)\$
Impôt sur le résultat différé	(4)	12	72
	(103)	(35)	11
Presenté dans :			
Autres éléments du résultat global	(117)	(53)	11
Résultats non distribués	(3)	–	–
Actions ordinaires	5	(2)	–
Autres réserves	12	20	–
Total de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé des variations des capitaux propres	(103)	(35)	11
Total de la charge d'impôt sur le résultat	1 660 \$	1 545 \$	1 434 \$
Eléments de la charge d'impôt sur le résultat inscrite au compte consolidé de résultat :			
Charge (économie) d'impôt différé au titre de la naissance/du renversement de différences temporaires	144 \$	571 \$	128 \$
Charge (économie) d'impôt différé au titre des modifications du taux d'impôt	(5)	(41)	44
Économie d'impôt différé liée aux pertes fiscales non comptabilisées antérieurement, des crédits d'impôt et des différences temporaires	(47)	(19)	–
	92 \$	511 \$	172 \$

b) Rapprochement avec le taux d'impôt prévu par la loi

L'impôt sur le résultat comptabilisé dans le compte consolidé de résultat diffère pour les raisons suivantes du montant que la Banque aurait obtenu si elle avait appliqué le taux d'impôt combiné fédéral et provincial prévu par la loi :

	2013		2012		2011	
	Montant	Pourcentage du bénéfice avant impôt	Montant	Pourcentage du bénéfice avant impôt	Montant	Pourcentage du bénéfice avant impôt
Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)						
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi	2 215 \$	26,2 %	2 122 \$	26,4 %	1 893 \$	28,0 %
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat imputable aux éléments suivants :						
Diminution du taux d'impôt moyen applicable aux filiales et aux succursales à l'étranger	(254)	(3,0)	(240)	(3,0)	(257)	(3,8)
Bénéfice non imposable provenant des titres	(214)	(2,5)	(185)	(2,3)	(309)	(4,6)
Incidence sur l'impôt différé sur le résultat des modifications du taux d'impôt quasi adoptées	(5)	(0,1)	(41)	(0,5)	44	0,7
Autres, montant net	21	0,2	(76)	(1,0)	52	0,8
Total de l'impôt sur le résultat et taux d'impôt effectif	1 763 \$	20,8 %	1 580 \$	19,6 %	1 423 \$	21,1 %

En 2013, en 2012 et en 2011, les modifications des taux d'impôt prévus par la loi s'expliquent essentiellement par la baisse des taux d'impôt du gouvernement fédéral du Canada et des gouvernements provinciaux.

c) Impôt différé

Le tableau qui suit présente les principales composantes des actifs et des passifs d'impôt différé de la Banque :

31 octobre (en millions de dollars)	Compte de résultat		État de la situation financière	
	Pour les exercices clos les		Aux	
	2013	2012	2013	2012
Actifs d'impôt différé :				
Reports prospectifs de pertes	46 \$	330 \$	756 \$	800 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(33)	27	600	551
Rémunération différée	18	(39)	228	262
Revenus différés	3	18	239	256
Immobilisations corporelles	(27)	9	164	133
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite	53	37	375	408
Titres	7	(69)	186	120
Autres	115	167	379	413
Total des actifs d'impôt différé	182 \$	480 \$	2 927 \$	2 943 \$
Passifs d'impôt différé				
Revenus différés	37 \$	(5)\$	61 \$	110 \$
Immobilisations corporelles	13	37	56	37
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	35	25	108	77
Titres	(43)	(142)	62	135
Immobilisations incorporelles	(16)	(49)	932	852
Autres	64	103	487	334
Total des passifs d'impôt différé	90 \$	(31)\$	1 706 \$	1 545 \$
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net ¹⁾	92 \$	511 \$	1 221 \$	1 398 \$

1) Aux fins de la présentation de l'état consolidé de la situation financière, les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués par entités. Par conséquent, le montant net des actifs d'impôt différé, soit 1 221 \$ (1 398 \$ en 2012) est composé d'actifs d'impôt différé de 1 780 \$ (1 936 \$ en 2012) et de passifs d'impôt différé de 559 \$ (538 \$ en 2012) à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente les principales variations du montant net d'impôt différé :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2013	2012
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 398 \$	1 736 \$
Économie (charge) d'impôt différé de l'exercice comptabilisée en résultat	(92)	(511)
Économie (charge) d'impôt différé de l'exercice comptabilisée dans les capitaux propres	4	(12)
Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	(52)	80
Autres	(37)	105
Solde à la clôture de l'exercice	1 221 \$	1 398 \$

L'impôt lié aux différences temporaires et les pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière totalisent 279 millions de dollars (326 millions de dollars en 2012). Le montant se rapportant aux pertes fiscales non comptabilisées se chiffre à 34 millions de dollars. Ces pertes expireront comme suit : 4 millions de dollars à compter de 2020 et 30 millions de dollars n'ayant pas de date d'expiration établie.

Les actifs d'impôt différé nets comprennent des avantages fiscaux de 49 millions de dollars (76 millions de dollars en 2012) comptabilisés à l'égard de certaines filiales au Canada et à l'étranger qui ont subi des pertes durant l'exercice en cours ou l'exercice précédent. Pour déterminer si elle doit comptabiliser ces avantages fiscaux, la Banque s'est appuyée sur des

prévisions des bénéfices imposables futurs devant être dégagés à l'aide des stratégies de planification fiscale.

Des passifs d'impôt différé n'ont pas à être comptabilisés au titre des différences temporaires imposables générées par des participations dans des filiales et entreprises associées et par des participations dans des partenariats lorsque la Banque contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. À la clôture de l'exercice, conformément à ces exigences, les différences temporaires imposables, d'un montant de 32,7 milliards de dollars (28,5 milliards de dollars en 2012), liées aux participations de la Banque dans des filiales n'ont pas été comptabilisées à titre de passifs d'impôt différé.

30 Avantages du personnel

La Banque parraine un certain nombre de régimes d'avantages sociaux, y compris des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages sociaux (avantages postérieurs au départ à la retraite et autres avantages sociaux à long terme) à l'intention de la majorité de ses salariés dans le monde. Les tableaux qui suivent présentent l'information financière liée aux régimes les plus importants de la Banque, soit les régimes de retraite, les régimes

d'avantages postérieurs au départ à la retraite et les autres régimes d'avantages sociaux à long terme les plus importants au Canada, aux États-Unis, au Mexique, au Royaume-Uni, en Irlande, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago et dans d'autres pays des Antilles où la Banque exerce des activités.¹⁾

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

Variation de l'obligation au titre des prestations

Obligation au titre des prestations à l'ouverture de l'exercice

Coût des prestations gagnées au cours de l'exercice

Coût financier afférent à l'obligation au titre des prestations

Cotisations des salariés

Prestations versées

Perte actuarielle (gain actuariel)

Coût des services passés

Regroupements d'entreprises

Compressions

Règlements

Conversion des monnaies étrangères

Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice

Variation de la juste valeur des actifs

Juste valeur des actifs à l'ouverture de l'exercice

Rendement prévu des actifs des régimes²⁾

Gain actuariel (perte actuarielle)²⁾

Cotisations de l'employeur

Cotisations des salariés

Prestations versées

Regroupements d'entreprises

Règlements

Conversion des monnaies étrangères

Juste valeur des actifs à la clôture de l'exercice³⁾

Situation de capitalisation

Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice

Perte actuarielle (gain actuariel) non comptabilisé(e), montant net

Coût des services passés non comptabilisé

Incidence des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs et de l'exigence de capitalisation minimale

Actif (passif) à la clôture de l'exercice, montant net

Ventilation :

Autres actifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque

Autres passifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque

Actif (passif) à la clôture de l'exercice, montant net

Charge au titre des prestations de l'exercice

Coût des prestations gagnées au cours de l'exercice

Coût financier afférent à l'obligation au titre des prestations

Coût des services passés

Rendement prévu des actifs²⁾

Amortissement de la perte actuarielle nette (du gain actuariel net), compte tenu des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs

Montant (du profit) de la perte sur compression

Montant (du profit) de la perte sur règlement

Variation des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs et de l'exigence de capitalisation minimale

Charge (revenus) au titre des prestations, compte non tenu de la charge au titre des régimes à cotisations définies

Charge au titre des prestations à cotisations définies

Total de la charge au titre des prestations

	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages sociaux		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
6 678 \$	5 434 \$	5 560 \$	1 501 \$	1 405 \$	1 369 \$	
236	174	173	43	61	56	
326	322	316	77	83	80	
18	17	15	—	—	—	
(397)	(345)	(435)	(61)	(59)	(58)	
60	1 064	(150)	(68)	34	(18)	
—	19	34	3	(23)	—	
—	—	75	—	—	—	
—	—	—	—	(2)	—	
—	—	(122)	—	—	—	
19	(7)	(32)	15	2	(24)	
6 940 \$	6 678 \$	5 434 \$	1 510 \$	1 501 \$	1 405 \$	
5 607 \$	5 213 \$	5 499 \$	311 \$	286 \$	287 \$	
395	372	372	23	24	22	
628	32	(262)	(10)	—	(10)	
403	338	154	59	56	64	
18	17	15	—	—	—	
(397)	(345)	(435)	(61)	(59)	(58)	
—	—	75	—	—	—	
—	—	(170)	—	—	—	
(7)	(20)	(35)	10	4	(19)	
6 647 \$	5 607 \$	5 213 \$	332 \$	311 \$	286 \$	
(293)\$	(1 071)\$	(221)\$	(1 178)\$	(1 190)\$	(1 119)\$	
498	1 100	63	42	78	4	
5	5	6	(24)	(23)	(1)	
(50)	(63)	(60)	—	—	—	
160 \$	(29\$)	(212\$)	(1 160)\$	(1 135\$)	(1 116\$)	
526 \$	330 \$	170 \$	— \$	— \$	— \$	
(366)	(359)	(382)	(1 160)	(1 135)	(1 116)	
160 \$	(29\$)	(212\$)	(1 160)\$	(1 135\$)	(1 116\$)	
236 \$	174 \$	173 \$	43 \$	61 \$	56 \$	
326	322	316	77	83	80	
1	19	82	2	—	—	
(395)	(372)	(372)	(23)	(24)	(22)	
43	—	(1)	(20)	(42)	4	
—	—	—	—	(2)	—	
—	—	(2)	—	—	—	
(8)	6	(84)	—	—	—	
203	149	112	79	76	118	
19	13	7	—	—	—	
222 \$	162 \$	119 \$	79 \$	76 \$	118 \$	

1) D'autres régimes administrés par certaines filiales de la Banque ne sont pas considérés comme importants et ne sont pas pris en compte dans les présentes informations.

2) Les rendements réels des actifs des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages sociaux se sont établis à 1 023 \$ et à 13 \$, respectivement (404 \$ et 24 \$ en 2012; 110 \$ et 12 \$ en 2011).

3) La juste valeur des actifs des régimes de retraite investis dans des titres (actions et obligations) de la Banque s'élevait à 509 \$ (429 \$ en 2012; 421 \$ en 2011). La juste valeur des actifs des régimes de retraite investis dans des biens immobiliers occupés par la Banque totalisait 4 \$ (3 \$ en 2012; 3 \$ en 2011).

L'obligation au titre des prestations comprend les montants suivants se rapportant aux régimes qui ne sont pas capitalisés et des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages sociaux		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Obligation au titre des prestations des régimes qui ne sont pas capitalisés	342 \$	339 \$	289 \$	1 121 \$	1 132 \$	1 060 \$
Obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	6 598	6 339	5 145	389	369	345

Sommaire de l'information historique – exercice considéré et exercice précédent

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages sociaux		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	6 940 \$	6 678 \$	5 434 \$	1 510 \$	1 501 \$	1 405 \$
Juste valeur des actifs à la clôture de l'exercice	6 647	5 607	5 213	332	311	286
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	(293)	(1 071)	(221)	(1 178)	(1 190)	(1 119)
Profits (pertes) liés à l'expérience relatifs à l'obligation au titre des prestations	89	28	–	(13)	(53)	50
Profits (pertes) liés à l'expérience relatifs aux actifs	628	32	(262)	(10)	–	(10)

Hypothèses clés moyennes pondérées (en pourcentage)¹⁾

Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour évaluer l'obligation et la charge au titre des prestations sont résumées dans le tableau qui suit :

Pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages sociaux		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Pour déterminer l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice						
Taux d'actualisation	5,04 %	4,80 %	5,90 %	5,56 %	5,00 %	5,90 %
Taux de croissance de la rémunération future ²⁾	2,84 %	2,80 %	3,30 %	4,49 %	4,40 %	4,60 %
Pour déterminer la charge (les revenus) au titre des prestations pour l'exercice						
Taux d'actualisation	4,80 %	5,90 %	5,80 %	5,00 %	5,90 %	5,90 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs	7,03 %	7,15 %	7,25 %	7,17 %	8,43 %	7,94 %
Taux de croissance de la rémunération future ²⁾	2,80 %	3,30 %	3,80 %	4,40 %	4,60 %	4,80 %
Taux tendanciels du coût des soins de santé à la clôture de l'exercice						
Taux de départ	S.O.	S.O.	S.O.	6,51 %	6,60 %	6,20 %
Taux final	S.O.	S.O.	S.O.	4,98 %	4,90 %	3,90 %
Exercice au cours duquel le taux final sera atteint	S.O.	S.O.	S.O.	2029	2029	2029

- 1) Tient compte des régimes à l'étranger qui, normalement, présentent des taux plus élevés que ceux des régimes canadiens. Le taux d'actualisation utilisé afin de déterminer la charge au titre des prestations de 2013 s'établit à 4,6 % (5,7 % en 2012; 5,6 % en 2011) pour tous les régimes de retraite canadiens et à 4,5 % (5,5 % en 2012; 5,6 % en 2011) pour les autres régimes d'avantages sociaux canadiens. Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice 2013 s'établit à 4,8 % (4,6 % en 2012; 5,7 % en 2011) pour tous les régimes de retraite canadiens et à 4,8 % (4,5 % en 2012; 5,5 % en 2011) pour les autres régimes d'avantages sociaux canadiens. Le taux de rendement à long terme prévu des actifs pour 2013 se chiffre à 7,0 % (7,0 % en 2012; 7,0 % en 2011) pour tous les régimes de retraite canadiens.
- 2) Les taux moyens pondérés de croissance de la rémunération future présentés pour les autres régimes d'avantages sociaux ne tiennent pas compte des régimes flexibles d'avantages postérieurs au départ à la retraite canadiens mis en place au cours de l'exercice 2005, étant donné que ces régimes ne subissent pas l'incidence de la croissance de la rémunération future.

Analyse de sensibilité

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages sociaux	
	Obligation au titre des prestations	Charge au titre des prestations	Obligation au titre des prestations	Charge au titre des prestations
Incidence d'une baisse de 1 % du taux d'actualisation	1 045 \$	136 \$	238 \$	27 \$
Incidence d'une baisse de 1 % du taux de rendement à long terme prévu des actifs	S.O.	56	S.O.	3
Incidence d'une hausse de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération future	76	16	1	0
Incidence d'une hausse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	S.O.	S.O.	144	18
Incidence d'une baisse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	S.O.	S.O.	(115)	(14)

Actifs

De façon générale, les investissements dans les actifs des régimes de retraite les plus importants de la Banque visent l'optimisation à long terme du rendement global prévu, selon un niveau de risque acceptable eu égard à l'obligation au titre des prestations. La composition des portefeuilles d'actifs constitue un facteur clé de la gestion du risque lié aux investissements à long terme. La diversification des investissements dans les actifs des régimes par types d'actifs et par secteurs géographiques favorise l'atténuation du risque et réduit au minimum l'incidence des baisses relatives à un type d'actif, à une région ou à un type d'investissement donné. Pour chaque type d'actif, les services de sociétés de gestion de portefeuilles, y compris de gestionnaires liés, sont retenus et des mandats précis leur sont confiés.

Les lignes directrices liées à la composition des portefeuilles d'actifs des régimes de retraite sont établies à long terme et elles sont consignées dans la politique en matière d'investissements de chacun des régimes. De façon générale, la politique en matière de composition des portefeuilles d'actifs tient également compte de la nature de l'obligation au titre des prestations des régimes. Les lois imposent certaines restrictions quant à la composition

des portefeuilles d'actifs. Par exemple, des limites sont généralement fixées en ce qui a trait à la concentration d'un investissement donné. D'autres limites relatives à la concentration et à la qualité des investissements sont prévues dans les politiques en matière d'investissements. L'utilisation d'instruments dérivés est normalement interdite, à moins qu'elle soit autorisée à des fins précises. À l'heure actuelle, les instruments dérivés servent essentiellement de couvertures des fluctuations des monnaies étrangères. Les lignes directrices relatives à la composition des portefeuilles d'actifs sont évaluées au moins une fois l'an et, au besoin, elles sont modifiées en fonction des conditions et des occasions sur le marché. Cependant, d'importants transferts de types d'actifs sont rares et ils reflètent normalement un changement dans la situation d'un régime de retraite (p. ex. sa résiliation). La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen périodique, et on détermine s'il est nécessaire qu'elle soit rééquilibrée en fonction de la composition cible, habituellement sur une base semestrielle. De façon générale, les autres régimes d'avantages sociaux de la Banque ne sont pas capitalisés, les actifs indiqués pour ces régimes étant liés à des programmes au Mexique et au Canada.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les taux de rendement à long terme prévus des actifs des régimes sont fondés sur les attentes à long terme en matière d'inflation, de taux d'intérêt, de primes de risque et de répartition cible des divers types d'actifs. Ces

Les répartitions moyennes pondérées réelles et cibles des actifs des régimes les plus importants de la Banque aux 31 octobre, par types d'actifs, se présentaient comme suit :

Types d'actifs (en pourcentage)	Régimes de retraite				Autres régimes d'avantages sociaux			
	Répartition cible 2013	Répartition réelle 2013	Répartition réelle 2012	Répartition réelle 2011	Répartition cible 2013	Répartition réelle 2013	Répartition réelle 2012	Répartition réelle 2011
Placements en titres de capitaux propres	64 %	68 %	69 %	66 %	40 %	44 %	40 %	40 %
Placements en instruments à revenu fixe	31 %	28 %	30 %	34 %	60 %	54 %	60 %	60 %
Autres placements	5 %	4 %	1 %	—	—	2 %	—	—
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Evaluations actuarielles

Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation du principal régime de retraite de la Banque sont réalisées annuellement, la plus récente ayant été effectuée en date du 1^{er} novembre 2012 et la prochaine étant prévue pour le 1^{er} novembre 2013 (ce régime représente 74 % de l'obligation au titre des prestations des régimes de retraite les plus importants et 77 % de la juste valeur des actifs des régimes de retraite les plus importants). Les plus récentes évaluations actuarielles de la plupart des autres régimes d'avantages sociaux les plus importants de la Banque ont eu lieu le 31 juillet 2011 pour ce qui est des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et le 1^{er} avril 2013 pour ce qui est des autres régimes d'avantages sociaux à long terme.

Paiements et cotisations en trésorerie

Au cours de l'exercice 2013, la Banque a effectué des paiements en trésorerie de 403 millions de dollars (338 millions de dollars en 2012; 154 millions de dollars en 2011) au titre de la capitalisation de ses régimes

estimations tiennent compte des rendements historiques des types d'actifs, et elles sont déterminées avec l'aide des conseillers en placements et des actuaires-conseils des régimes.

Les répartitions moyennes pondérées réelles et cibles des actifs des régimes les plus importants de la Banque aux 31 octobre, par types d'actifs, se présentaient comme suit :

de retraite à prestations définies les plus importants, notamment pour le versement de prestations aux prestataires dans le cadre d'ententes de retraite non capitalisées. La Banque a également effectué des paiements en trésorerie de 59 millions de dollars (56 millions de dollars en 2012; 64 millions de dollars en 2011) au titre des autres régimes d'avantages sociaux les plus importants. La majeure partie de ces paiements est liée aux prestations versées aux prestataires aux termes de ces régimes. La Banque a également effectué des paiements en trésorerie de 19 millions de dollars (13 millions de dollars en 2012; 7 millions de dollars en 2011) au titre des régimes de retraite à cotisations définies les plus importants.

Selon les estimations préliminaires, la Banque prévoit effectuer des cotisations de 400 millions de dollars au titre des régimes de retraite à prestations définies les plus importants, de 50 millions de dollars au titre des autres régimes d'avantages sociaux les plus importants et de 20 millions de dollars au titre des régimes de retraite à cotisations définies les plus importants pour l'exercice qui sera clos le 31 octobre 2014.

31 Secteurs opérationnels

La Banque Scotia est une institution de services financiers diversifiée qui offre une vaste gamme de produits et de services financiers aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés dans le monde entier. Les activités de la Banque sont regroupées en quatre secteurs d'activité, à savoir : Réseau canadien, Opérations internationales, Gestion de patrimoine et assurance mondiales, et Services bancaires et marchés mondiaux. Les autres secteurs opérationnels de moindre envergure sont pris en compte dans le secteur Autres. Les résultats de ces secteurs se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles suivies dans l'établissement des états financiers consolidés, tel qu'il en est fait

mention à la note 3 afférente aux états financiers consolidés. Les différences importantes en matière de mesure comptable sont les suivantes :

- Les ajustements de normalisation fiscale liés à la majoration des revenus des sociétés associées. Cet ajustement normalise le taux d'impôt effectif des divisions en vue de mieux présenter l'apport des sociétés associées aux résultats des divisions.
- La valeur des revenus d'intérêts nets exonérés d'impôt et des autres revenus opérationnels est majorée en fonction d'une base de mise en équivalence fiscale avant impôt dans le cas des secteurs en cause.

Ces différences de mesure permettent de comparer les revenus d'intérêts nets et les autres revenus opérationnels imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

Les tableaux qui suivent présentent la répartition sectorielle des résultats et des actifs moyens de la Banque Scotia.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013

Sur une base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine et assurance mondiales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ¹⁾	Total
						(454)\$
Revenus d'intérêts nets	5 577 \$	4 936 \$	486 \$	821 \$	(454)\$	11 366 \$
Revenus nets tirés des frais et des commissions	1 507	1 403	2 934	1 290	(195)	6 939
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	10	668	230	—	(228)	680
Autres revenus opérationnels	37	426	423	1 534	(62)	2 358
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	477	781	3	35	—	1 296
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	189	205	67	53	6	520
Autres charges opérationnelles	3 345	3 908	2 333	1 543	(62)	11 067
Charge d'impôt sur le résultat	816	595	359	523	(530)	1 763
Bénéfice net	2 304 \$	1 944 \$	1 311 \$	1 491 \$	(353)\$	6 697 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	195	39	9	1	244
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	—	—	—	—	31	31
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	—	—	—	—	—	—
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 304 \$	1 749 \$	1 272 \$	1 482 \$	(385)\$	6 422 \$
Actifs moyens (en milliards de dollars)	272 \$	121 \$	14 \$	250 \$	92 \$	749 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	191 \$	78 \$	18 \$	189 \$	229 \$	705 \$

1) Comprend les résultats de tous les autres secteurs opérationnels de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les autres revenus opérationnels nets et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (312 \$, pour parvenir aux montants présentés dans le compte consolidé de résultat, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs opérationnels).

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012

Sur une base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine et assurance mondiales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets	4 756 \$	4 468 \$	502 \$	792 \$	(515)\$	10 003 \$
Revenus nets tirés des frais et des commissions	1 477	1 299	2 469	1 246	(217)	6 274
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	4	384	210	1	(157)	442
Autres revenus opérationnels	50	347	392	1 543	650	2 982
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	506	613	3	30	100	1 252
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	148	181	63	53	5	450
Autres charges opérationnelles	3 004	3 506	2 004	1 466	(27)	9 953
Charge d'impôt sur le résultat	691	464	333	541	(449)	1 580
Bénéfice net	1 938 \$	1 734 \$	1 170 \$	1 492 \$	132 \$	6 466 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle						
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	2	169	25	2	–	198
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	–	–	–	–	25	25
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 936 \$	1 565 \$	1 145 \$	1 490 \$	107 \$	6 243 \$
Actifs moyens (en milliards de dollars)	225 \$	109 \$	14 \$	219 \$	93 \$	660 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	150 \$	70 \$	16 \$	165 \$	222 \$	623 \$

- 1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs opérationnels de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les autres revenus opérationnels nets et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (288 \$), pour parvenir aux montants présentés dans le compte consolidé de résultat, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs opérationnels.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011

Sur une base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine et assurance mondiales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets	4 553 \$	3 579 \$	444 \$	768 \$	(330)\$	9 014 \$
Revenus nets tirés des frais et des commissions	1 418	1 076	2 205	1 198	(170)	5 727
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	7	378	212	–	(164)	433
Autres revenus opérationnels	13	356	576	1 174	17	2 136
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	592	509	2	33	(60)	1 076
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	159	146	50	51	5	411
Autres charges opérationnelles	2 925	2 892	1 850	1 431	(28)	9 070
Charge d'impôt sur le résultat	645	375	280	367	(244)	1 423
Bénéfice net	1 670 \$	1 467 \$	1 255 \$	1 258 \$	(320)\$	5 330 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle						
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	3	59	29	–	–	91
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	–	–	–	–	58	58
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 667 \$	1 408 \$	1 226 \$	1 258 \$	(378)\$	5 181 \$
Actifs moyens (en milliards de dollars)	210 \$	93 \$	12 \$	192 \$	79 \$	586 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	143 \$	59 \$	13 \$	147 \$	194 \$	556 \$

- 1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs opérationnels de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les autres revenus opérationnels nets et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 (287 \$), pour parvenir aux montants présentés dans le compte consolidé de résultat, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs opérationnels.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Secteurs géographiques¹⁾

Les tableaux qui suivent présentent un résumé des résultats financiers de la Banque par secteurs géographiques. Les revenus et les charges qui n'ont pas été attribués à des secteurs opérationnels précis sont pris en compte sous « Ajustements du siège social ».

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	5 699 \$	480 \$	1 048 \$	895 \$	3 342 \$	11 464 \$
Revenus nets tirés des frais et des commissions	4 588	459	452	416	1 226	7 141
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	239	—	4	5	659	907
Autres revenus opérationnels	905	286	122	72	955	2 340
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	472	38	130	246	410	1 296
Charges opérationnelles	6 372	464	1 049	628	3 223	11 736
Charge d'impôt sur le résultat	973	195	61	166	522	1 917
	3 614 \$	528 \$	386 \$	348 \$	2 027 \$	6 903 \$
Ajustements du siège social						(206)
Bénéfice net						6 697 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle						275
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales						244
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres						31
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque						6 422 \$
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	433 \$	110 \$	21 \$	15 \$	143 \$	722 \$
Ajustements du siège social						27
Total des actifs moyens, compte tenu des ajustements du siège social						749 \$

1) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	4 762 \$	542 \$	846 \$	832 \$	3 144 \$	10 126 \$
Revenus nets tirés des frais et des commissions	4 227	422	416	376	1 004	6 445
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	214	—	3	4	377	598
Autres revenus opérationnels	1 489	275	58	23	986	2 831
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	515	20	89	180	348	1 152
Charges opérationnelles	5 715	412	878	587	2 915	10 507
Charge d'impôt sur le résultat	879	290	28	156	374	1 727
	3 583 \$	517 \$	328 \$	312 \$	1 874 \$	6 614 \$
Ajustements du siège social						(148)
Bénéfice net						6 466 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle						223
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales						198
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres						25
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque						6 243 \$
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	378 \$	91 \$	20 \$	12 \$	131 \$	632 \$
Ajustements du siège social						28
Total des actifs moyens, compte tenu des ajustements du siège social						660 \$

1) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	4 613 \$	579 \$	879 \$	647 \$	2 382 \$	9 100 \$
Revenus nets tirés des frais et des commissions	4 014	395	409	343	744	5 905
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	219	–	1	–	377	597
Autres revenus opérationnels	825	171	46	16	926	1 984
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	621	(12)	145	85	297	1 136
Charges opérationnelles	5 483	441	869	520	2 269	9 582
Charge d'impôt sur le résultat	626	264	73	138	234	1 335
	2 941 \$	452 \$	248 \$	263 \$	1 629 \$	5 533 \$
Ajustements du siège social						(203)
Bénéfice net						5 330 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle						149
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales						91
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres						58
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque						5 181 \$
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	360 \$	62 \$	19 \$	10 \$	113 \$	564 \$
Ajustements du siège social						22
Total des actifs moyens, compte tenu des ajustements du siège social						586 \$

1) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

32 Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants de la Banque

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque, directement ou indirectement, y compris les administrateurs, le chef de la direction, toutes les personnes relevant directement de ce dernier ainsi que le chef des affaires financières.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2013	2012
Salaires et incitatifs en trésorerie ¹⁾	20 \$	20 \$
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	34	31
Prestations de retraite et autres ¹⁾	2	1
Total	56 \$	52 \$

1) Passé en charges durant l'exercice.

2) Attribué durant l'exercice.

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires de la Banque au prix du marché aux termes du Régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de

recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Veuillez vous reporter à la note 28 pour connaître davantage de détails sur ces régimes.

Prêts et dépôts de principaux dirigeants

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013	2012
Prêts	1 \$	2 \$
Dépôts	12 \$	15 \$

Au Canada, des prêts sont actuellement consentis aux principaux dirigeants selon les modalités du marché. Le 1^{er} mars 2001, la Banque a cessé de consentir des prêts à taux avantageux aux principaux dirigeants canadiens. Les prêts de ce type ayant été consentis avant le 1^{er} mars 2001 bénéficient d'une clause d'antériorité jusqu'à leur échéance.

Au 31 octobre 2013, les prêts engagés par la Banque à l'égard d'entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevaient à 3,5 millions de dollars (4,3 millions de dollars en 2012), tandis que leur encours réel se chiffrait à 1,3 million de dollars (1,6 million de dollars en 2012).

Transactions avec des sociétés associées et des coentreprises

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre les services bancaires habituels à des sociétés associées ou liées et conclut des transactions avec celles-ci selon des modalités analogues à celles qui sont offertes à des parties non liées. Les transactions qui sont éliminées au moment de la consolidation ne sont pas présentées dans les transactions avec des parties liées. Les transactions que la Banque conclut avec des sociétés associées et des coentreprises répondent aussi à la définition de transactions avec des parties liées et elles ont été comptabilisées comme suit :

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)	2013	2012	2011
Bénéfice net	20 \$	21 \$	25 \$
Prêts	511	451	255
Dépôts	287	572	392
Garanties et engagements	58	49	41

La Banque gère des actifs de 1,7 milliard de dollars (1,7 milliard de dollars au 31 octobre 2012), ce qui représente une tranche des actifs des régimes de retraite les plus importants de la Banque Scotia, et elle touche des commissions de 4 millions de dollars (3 millions de dollars au 31 octobre 2012).

33 Principales filiales et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales**a) Principales filiales¹⁾**

Le tableau qui suit présente les principales filiales détenues, directement ou indirectement, par la Banque. Toutes ces filiales sont prises en compte dans les états financiers consolidés de la Banque.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Emplacement du siège social	Valeur comptable des actions	
		2013	2012
Au Canada			
BNS Investments Inc.	Toronto (Ontario)	11 707 \$	11 711 \$
Compagnie Montréal Trust du Canada	Montréal (Québec)		
Banque Dundee du Canada ²⁾	Toronto (Ontario)	822	784
Patrimoine Dundee inc. ²⁾	Toronto (Ontario)	3 869	3 713
Banque ING du Canada	Toronto (Ontario)	3 267	—
National Trustco Inc.	Toronto (Ontario)	640	620
Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse	Toronto (Ontario)		
Compagnie Trust National	Stratford (Ontario)		
RoyNat Inc.	Toronto (Ontario)	47	34
Gestion d'actifs 1832 S.E.C.	Toronto (Ontario)	373	318
Scotia Capitaux Inc.	Toronto (Ontario)	1 045	994
Scotia Dealer Advantage Inc.	Burnaby (Colombie-Britannique)	267	195
Agence d'assurances Scotia Inc.	Toronto (Ontario)	3	2
Scotia-Vie compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	148	110
Financière ScotiaVie	Toronto (Ontario)	2	1
Société Hypothécaire Scotia	Toronto (Ontario)	589	496
Placements Scotia Inc.	Toronto (Ontario)	52	54
À l'étranger			
Banco Colpatria Multibanca Colpatria S.A. (51 %)	Bogota, Colombie	1 241	1 122
The Bank of Nova Scotia Berhad	Kuala Lumpur, Malaisie	286	268
The Bank of Nova Scotia International Limited	Nassau, Bahamas	11 698	10 393
BNS (Colombia) Holdings Limited (99,9 %)	Nassau, Bahamas		
Grupo BNS de Costa Rica, S.A.	San Jose, Costa Rica		
The Bank of Nova Scotia Asia Limited	Singapour		
The Bank of Nova Scotia Trust Company (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas		
Scotiabank & Trust (Cayman) Ltd.	Grand Caïmans, Iles Caïmans		
Scotiabank (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas		
Scotiabank (Belize) Ltd.	Belize City, Belize		
Scotiabank (British Virgin Islands) Limited	Road Town, Tortola, I.V.B.		
Scotiabank (Hong Kong) Limited	Hong Kong, Chine		
Scotiabank (Ireland) Limited	Dublin, Irlande		
Scotiabank (Turks and Caicos) Ltd.	Providenciales, îles Turques-et-Caïques		
Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, S.A. de C.V. (97,4 %)	Mexico, D.F., Mexique	2 700	2 317
Nova Scotia Inversiones Limitada	Santiago, Chili	2 452	2 349
Scotiabank Chile (99,6 %)	Santiago, Chili		
Scotia Capital (Europe) Limited	Londres, Angleterre	69	64
Scotia Capital (USA) Inc. ³⁾	New York, New York		
Scotia Group Jamaïca Limited (71,8 %)	Kingston, Jamaïque	483	493
The Bank of Nova Scotia Jamaica Limited	Kingston, Jamaïque		
Scotia Investments Jamaica Limited (77,0 %)	Kingston, Jamaïque		
Scotia Holdings (US) Inc. ⁴⁾	Houston, Texas		
The Bank of Nova Scotia Trust Company of New York	New York, New York		
Scotiabanc Inc.	Houston, Texas		
Scotia International Limited	Nassau, Bahamas	863	846
Scotiabank Anguilla Limited	The Valley, Anguilla		
Scotiabank Brasil S.A. Banco Multiplo	Sao Paulo, Brazil	158	179
Scotiabank de Puerto Rico	San Juan, Puerto Rico	937	853
Scotiabank El Salvador, S.A. (99,3 %)	San Salvador, El Salvador	427	382
Scotiabank Europe plc	Londres, Angleterre	1 996	1 848
Scotiabank Peru S.A.A. (97,8 %)	Lima, Pérou	2 560	2 236
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited (50,9 %)	Port of Spain, Trinité-et-Tobago	291	262

1) Sauf indication contraire, la Banque (ou la société mère immédiate d'une entité) détient 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chacune des filiales. La liste ne comprend que les filiales importantes.

2) Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2013, le nom Banque Dundee du Canada a été changé pour Banque canadienne Hollis, et le nom Patrimoine Dundee inc. a été changé pour Patrimoine Hollis inc.

3) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de Scotia Capitaux Inc., sa société mère.

4) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de BNS Investments Inc., sa société mère.

La date de clôture de l'exercice des filiales peut différer de celle de la Banque, soit le 31 octobre. Ces différences peuvent découler de divers facteurs, notamment d'exigences locales en matière de communication de l'information ou de lois fiscales. Conformément à ses méthodes comptables, la Banque apporte des ajustements au titre des filiales ayant une date de clôture d'exercice différente aux fins de leur inclusion dans les états financiers consolidés de la Banque.

b) Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

Les principales participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales de la Banque sont les suivantes :

	Aux			Pour les exercices			2012
	2013		2012	2013			
	Pourcentage de la participation ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	
31 octobre (en millions de dollars)							
Banco Colpatria Multiblanca Colpatria S.A. ¹⁾	49,0 %	423 \$	327 \$	129 \$	31 \$	100 \$	– \$
Scotia Group Jamaica Limited	28,2 %	229	232	36	16	37	16
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited	49,1 %	262	234	44	24	43	17
Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, S.A. de C.V.	2,6 %	141	137	10	3	9	6
Scotiabank Peru S.A.A.	2,2 %	23	20	7	3	5	2
Autres	s.o.	77	16	18	3	4	3
Total		1 155 \$	966 \$	244 \$	80 \$	198 \$	44 \$

1) Les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans Banco Colpatria Multiblanca Colpatria S.A. ont le droit de vendre leur participation à la Banque après le septième anniversaire (17 janvier 2019) et à des intervalles convenus par la suite à la juste valeur de marché.

Le tableau suivant résume l'information financière des filiales de la Banque ayant d'importantes participations ne donnant pas le contrôle.

	Au 31 octobre 2013 et pour l'exercice clos à cette date			
	Revenus	Total du résultat global	Total de l'actif	Total du passif
(en millions de dollars)				
Banco Colpatria Multiblanca Colpatria S.A.	917 \$	263 \$	10 516 \$	8 862 \$
Scotia Group Jamaica Limited	350	116	3 894	3 156
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited	204	89	3 231	2 692
Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, S.A. de C.V.	1 624	390	23 020	20 163
Scotiabank Peru S.A.A.	1 311	347	16 434	14 249

	Au 31 octobre 2012 et pour l'exercice clos à cette date			
	Revenus	Total du résultat global	Total de l'actif	Total du passif
(en millions de dollars)				
Banco Colpatria Multiblanca Colpatria S.A.	621 \$	201 \$	8 975 \$	7 528 \$
Scotia Group Jamaica Limited	352	101	3 985	3 234
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited	190	88	2 814	2 329
Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, S.A. de C.V.	1 302	327	18 944	16 462
Scotiabank Peru S.A.A.	1 181	300	13 441	11 463

34 Revenus tirés des frais et des commissions

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des revenus tirés des services bancaires et des revenus tirés des services de gestion de patrimoine compris dans les revenus tirés des frais et des commissions.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2013	2012	2011
Services bancaires			
Revenus sur cartes	816 \$	768 \$	608 \$
Services de dépôt et de paiement	1 122	1 083	973
Commissions de crédit	943	897	856
Autres	611	467	435
Total des revenus tirés des services bancaires	3 492 \$	3 215 \$	2 872 \$
Services de gestion de patrimoine			
Fonds communs de placement	1 280 \$	1 125 \$	940 \$
Commissions de courtage	848	721	728
Frais de gestion de placements et frais de fiducie	365	324	295
Total des revenus tirés des services de gestion de patrimoine	2 493 \$	2 170 \$	1 963 \$

35 Revenus provenant des activités de transaction

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des revenus provenant des activités de transaction.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2013	2012	2011
Taux d'intérêt et crédit	598 \$	520 \$	322 \$
Titres de capitaux propres	120	115	27
Marchandises	338	425	335
Conversion des monnaies étrangères	198	232	181
Autres	46	24	(35)
Total	1 300 \$	1 316 \$	830 \$

36 Résultat par action

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2013	2012	2011
Bénéfice de base par action ordinaire			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 205 \$	6 023 \$	4 965 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 195	1 133	1 072
Bénéfice de base par action ordinaire ¹⁾ (en dollars)	5,19 \$	5,31 \$	4,63 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 205 \$	6 023 \$	4 965 \$
Ajustements du bénéfice net ²⁾			
Instruments de fonds propres	18	54	71
Options au titre de paiements fondés sur des actions et autres	3	(21)	(21)
Bénéfice ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	6 226 \$	6 056 \$	5 015 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 195	1 133	1 072
Ajustements du nombre moyen d'actions attribuables aux éléments suivants ²⁾ (en millions)			
Instruments de fonds propres	8	23	30
Options au titre de paiements fondés sur des actions et autres	6	4	6
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 209	1 160	1 108
Bénéfice dilué par action ordinaire ¹⁾ (en dollars)	5,15 \$	5,22 \$	4,53 \$

1) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions en circulation.

2) Certaines attributions de composantes alternatives de droits à l'appréciation d'actions et d'options, dont des obligations de la Banque d'acquérir des participations ne donnant pas le contrôle qui, au gré de la Banque, peuvent être réglées par l'émission d'actions ordinaires, étaient antidilutives au cours des périodes présentées et, par conséquent, n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action.

Le calcul du bénéfice dilué par action tient compte de l'effet dilutif de certains instruments de fonds propres (titres fiduciaires de la Banque Scotia de séries 2000-1, 2002-1 et 2003-1) pour les périodes au cours desquelles ces titres étaient en circulation. L'incidence de l'inclusion de ces instruments sur le bénéfice dilué par action s'est chiffrée à 0,02 \$ (0,06 \$ en 2012; 0,05 \$ en 2011). Le calcul tient également compte de l'effet dilutif des options au titre de paiements fondés sur des actions, des composantes alternatives DAA et des autres options. L'incidence de ces instruments s'est chiffrée à 0,02 \$ (0,03 \$ en 2012; 0,05 \$ en 2011).

Au cours de l'exercice, certains salariés ont volontairement renoncé à 2 835 008 composantes alternatives DAA (6 739 163\$ en 2012) tout en conservant les options sur actions correspondantes (se reporter à la note 28). Ces renonciations n'ont eu aucune incidence importante sur le bénéfice dilué par action.

37 Garanties et engagements

a) Garanties

La Banque conclut divers types de garanties dans le cours normal de ses activités. Une garantie s'entend d'une entente avec une contrepartie aux termes de laquelle un paiement devra être effectué advenant des événements déclencheurs définis. Les garanties et engagements d'indemnisation que la Banque propose à sa clientèle et à d'autres parties sont présentés ci-dessous.

	2013	2012
	Plafond de paiements futurs éventuels ¹⁾	Plafond de paiements futurs éventuels ¹⁾
Aux 31 octobre (en millions de dollars)		
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	24 201 \$	22 136 \$
Facilités de trésorerie	4 411	3 926
Instruments dérivés	5 705	4 910
Engagements d'indemnisation	557	552

1) Le plafond des paiements futurs éventuels représente les garanties qui peuvent être quantifiées, mais il exclut les autres garanties qui ne peuvent l'être. Étant donné que bon nombre de ces garanties ne seront pas mises en jeu et que le plafond des paiements futurs éventuels indiqué ci-dessus ne tient pas compte d'un recouvrement possible par voie de recours ou de dispositions constitutives d'une sûreté prévus dans la garantie, les montants susmentionnés ne sont pas représentatifs des besoins futurs de trésorerie, du risque de crédit ni des pertes prévues de la Banque découlant de ces arrangements.

i) Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie

Les lettres de crédit de soutien et lettres de garantie sont émises à la demande d'un client de la Banque afin de garantir ses obligations de paiement ou d'exécution à l'endroit d'un tiers. Ces garanties représentent une obligation irrévocable de la Banque de payer le tiers bénéficiaire sur présentation de la garantie, une fois satisfaites les exigences documentaires qui y sont stipulées, sans qu'il faille enquêter sur la validité de la créance du bénéficiaire à l'endroit du client. En règle générale, l'échéance de ces garanties n'excède pas quatre ans. Les types et les montants de garantie additionnelle détenue par la Banque pour ces garanties sont habituellement identiques à ceux qui sont exigés pour les prêts. Au 31 octobre 2013, un montant de 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2012) était inscrit sous « Autres passifs » dans l'état consolidé de la situation financière au titre de ces garanties.

ii) Facilités de trésorerie

La Banque fournit des facilités de trésorerie de sûreté à des fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, lesquels sont gérés par la Banque et par des tiers. Ces facilités représentent habituellement une source de financement de rechange, advenant qu'une perturbation du marché empêche un fonds multicédants d'émettre du papier commercial ou que certaines conditions convenues ou mesures de performance ne soient pas respectées. Ces facilités ont habituellement une échéance maximale de trois ans. Des facilités de trésorerie de sûreté fournies à des fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs de 4 411 millions de dollars (3 926 millions de dollars en 2012), une tranche de 94 % (89 % en 2012) correspondait à la trésorerie affectée aux fonds multicédants parrainés par la Banque.

iii) Instruments dérivés

La Banque conclut des contrats sur produits dérivés de crédit aux termes desquels la contrepartie est compensée pour les pertes sur un actif désigné, habituellement un prêt ou une obligation, advenant un événement déclencheur défini. La Banque conclut également des options aux termes desquelles la contrepartie reçoit le droit, mais non l'obligation, de vendre une quantité donnée d'un instrument financier à un prix prédéterminé à une date fixée d'avance ou avant cette date. Ces options sont habituellement liées à des taux d'intérêt, à des taux de change, à des prix de marchandises ou à des cours d'actions. En règle générale, une société ou une administration publique est la contrepartie aux contrats sur produits dérivés de crédit et aux options qui réunissent les caractéristiques des garanties décrites ci-dessus. Le plafond des paiements futurs éventuels présenté dans le tableau ci-dessus se rapporte aux contrats sur produits dérivés de crédit, aux options de vente et aux planchers. Par contre, il exclut certains contrats sur produits dérivés tels que les plafonds, la nature de ces contrats empêchant la quantification du plafond des paiements futurs éventuels. Au 31 octobre 2013, un montant de 234 millions de dollars (372 millions de dollars en 2012) était inscrit dans les passifs liés aux

instruments dérivés dans l'état consolidé de la situation financière relativement à ces instruments dérivés.

iv) Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut de nombreux contrats prévoyant des dispositions d'indemnisation, dont des contrats d'achat, des conventions de service, des contrats de licence de marques, des contrats d'entiercement, des ventes d'actifs ou d'entreprises, des ententes d'impartition, des contrats de location, des conventions de systèmes de compensation, des mécanismes de prêt de titres et des transactions structurées. En ce qui concerne certains types d'entente, la Banque peut, à son tour, obtenir un engagement d'indemnisation d'une autre partie à l'entente ou elle peut avoir accès à une garantie aux termes des recours prévus au contrat. Dans bien des cas, les dispositions d'indemnisation ne renferment aucun montant ou plafond prédéterminés, et il est difficile de prédire quand auront lieu les événements susceptibles d'entraîner un paiement. Par conséquent, la Banque ne peut estimer dans tous les cas le plafond des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser ni le montant de la garantie ou des actifs disponibles aux termes des recours prévus au contrat qui atténuerait ces paiements. À ce jour, la Banque n'a jamais versé de paiements appréciables aux termes de ces engagements d'indemnisation. Au 31 octobre 2013, un montant de 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2012) était inscrit sous « Autres passifs » dans l'état consolidé de la situation financière au titre des engagements d'indemnisation.

b) Autres engagements indirects

Dans le cours normal des activités, divers autres engagements indirects sont en cours, lesquels ne sont pas reflétés dans l'état consolidé de la situation financière. Ces engagements peuvent prendre diverses formes, notamment :

- des lettres de crédit commerciales aux termes desquelles la Banque s'engage à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités;
- des engagements de crédit, qui représentent une promesse de rendre disponible, à certaines conditions, un crédit soit sous forme de prêt ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés;
- le prêt de titres lorsque la Banque, à titre de mandant ou de mandataire, consent à prêter des titres à un emprunteur. L'emprunteur doit garantir le prêt de titres en tout temps par l'affection de biens suffisants. La valeur de marché des biens affectés en garantie est surveillée et comparée aux sommes dues aux termes du prêt et, s'il y a lieu, la Banque obtient une garantie additionnelle;
- des engagements d'achat de titres aux termes desquels la Banque s'engage à financer des placements futurs.

Ces instruments financiers sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit, de contrôle financier et de surveillance.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le tableau ci-dessous donne une répartition détaillée des autres engagements indirects de la Banque, représentés par les montants contractuels des engagements ou contrats s'y rattachant qui ne sont pas reflétés dans l'état consolidé de la situation financière.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013	2012
Lettres de crédit commerciales	1 801 \$	1 133 \$
Engagements de crédit ¹⁾		
Échéance initiale de un an ou moins	44 312	40 691
Échéance initiale de plus de un an	74 472	69 178
Prêts de titres	25 839	14 408
Engagements d'achat de titres et autres engagements	625	678
Total	147 049 \$	126 088 \$

1) Comprend les facilités de trésorerie, déduction faite des rehaussements de crédit.

c) Actifs donnés en nantissement et mise en pension de titres

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne des titres et d'autres actifs en nantissement de passifs. Des titres sont par ailleurs mis en pension. La valeur comptable des actifs donnés en nantissement et le détail des activités connexes sont présentés ci-dessous :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013	2012 ³⁾
Actifs donnés en nantissement aux entités suivantes :		
Banque du Canada ¹⁾	25 \$	25 \$
Administrations publiques et banques centrales étrangères ¹⁾	4 346	4 859
Systèmes de compensation et de paiement et dépositaires ¹⁾	1 069	1 920
Actifs donnés en nantissement au titre de transactions sur instruments dérivés négociés en bourse	1 507	1 465
Actifs donnés en nantissement à titre de garantie pour les titres empruntés et prêtés	54 917	38 624
Actifs donnés en nantissement au titre de transactions sur instruments dérivés négociés de gré à gré	5 773	5 371
Actifs donnés en nantissement au titre du programme d'obligations couvertes (note 14)	14 197	17 071
Actifs donnés en nantissement aux termes des programmes de la SCHL (note 13)	26 992	25 476
Autres	3 418	3 005
Total des actifs donnés en nantissement	112 244 \$	97 816 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension	68 868	52 216
Total²⁾	181 112 \$	150 032 \$

- 1) Comprend les actifs donnés en nantissement aux fins de participation dans des systèmes de compensation et de paiement ou en vue d'avoir accès à des dépositaires ou aux installations de banques centrales dans des territoires étrangers.
- 2) Les actifs donnés en nantissement comprennent des actifs qui ont été reçus de contreparties dans le cours normal des activités dans le cadre de transactions de financement ou de transactions sur dérivés.
- 3) Les montants de la période précédente ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation de la période écoulée.

d) Autres contrats à exécuter

La Banque et ses filiales ont conclu certains contrats à exécuter à long terme relativement à des services impartis. Les ententes d'impartition importantes sont assorties de taux variables fondés sur l'utilisation et sont résiliables moyennant préavis.

38 Instruments financiers – gestion des risques

Les principales activités commerciales de la Banque donnent lieu à un état de la situation financière composé essentiellement d'instruments financiers. En outre, la Banque utilise des instruments financiers dérivés tant à des fins de transaction que de couverture. Les principaux risques financiers découlant de la transaction d'instruments financiers comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le cadre de gestion du risque élaboré par la Banque pour contrôler, évaluer et gérer ces risques est le même que celui qui était en place au 31 octobre 2012 :

- des pratiques exhaustives de gestion du risque qui déterminent la tolérance de la Banque au risque, qui établissent les plafonds et contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités et qui tiennent compte des exigences des autorités de réglementation. Ces politiques sont approuvées par le conseil d'administration de la Banque, directement ou par l'entremise du Comité de direction et de gestion du risque (le conseil);
- des lignes directrices sont élaborées afin de clarifier les plafonds inhérents au risque et les conditions aux termes desquelles les politiques de gestion du risque de la Banque doivent être mises en œuvre;
- des processus sont mis en place afin de permettre la définition, l'évaluation, la documentation, la communication et le contrôle des risques. Des normes établissent l'étendue et les attentes en matière de qualité de l'information nécessaire à la prise de décision;
- l'observation des politiques, des plafonds et des lignes directrices en matière de gestion du risque est évaluée et contrôlée, et des rapports à cet effet sont produits afin de veiller à ce que les objectifs établis soient atteints.

De plus amples détails sur la juste valeur des instruments financiers et sur la façon dont ces montants sont établis sont fournis à la note 6. La note 9 fournit des détails sur les modalités des instruments financiers dérivés de la Banque, notamment les montants notionnels, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre des activités de transaction et de couverture.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Banque subisse une perte si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles. Le groupe Gestion du risque global élabore la stratégie de gestion du risque et la politique sur le risque de crédit de la Banque, et celles-ci sont examinées et approuvées tous les ans par le conseil d'administration. La stratégie de gestion du risque de crédit définit les marchés cibles et le seuil de tolérance à l'égard du risque qui sont établis à l'échelle de la Banque, lesquels sont ensuite redéfinis en fonction de chaque secteur d'activité. Cette stratégie a pour objectifs de veiller à ce que pour la Banque, y compris chacun des secteurs d'activité :

- les marchés cibles et les produits offerts soient bien définis;
- les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles soient bien précisés;
- les transactions, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, soient gérées de manière à ce que les objectifs du portefeuille global soient atteints.

La politique de gestion du risque de crédit précise entre autres choses le détail des systèmes d'évaluation du risque de crédit et des paramètres estimatifs connexes, ainsi que de la délégation de pouvoir sur la question de l'octroi de crédit, du calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances et de l'autorisation des radiations. Elle fait partie intégrante des

politiques et procédures à l'échelle de la Banque qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle.

Les systèmes de notation du risque de crédit de la Banque permettent d'établir les paramètres estimatifs clés du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une transaction. Pour les expositions autres qu'envers les portefeuilles de prêts aux particuliers, les paramètres sont associés à chaque facilité de crédit au moyen d'une notation pour l'emprunteur et d'une notation pour la transaction. Le risque inhérent à l'emprunteur est évalué à l'aide de méthodes propres à un secteur du marché ou à un secteur d'activité donné. Le risque inhérent aux facilités accordées à un emprunteur donné est évalué à la lumière de la structure des facilités et des garanties. En ce qui concerne les portefeuilles de prêts aux particuliers, chaque cas est attribué à une catégorie (prêts hypothécaires garantis, autres transactions de détail – crédit à terme, crédit renouvelable non garanti) et, au sein de chaque catégorie, à une notation du risque. Cette méthode permet de bien différencier les risques et d'estimer, d'une manière appropriée et uniforme, les caractéristiques de la perte éventuelle au niveau de la catégorie et des notations du risque. Il y a lieu de se reporter à la note 9 c) pour obtenir plus de détails sur le risque de crédit se rapportant aux dérivés.

i) Expositions au risque de crédit

Les expositions au risque de crédit présentées ci-dessous sont fondées sur des approches conformes au cadre de Bâle appliquées par la Banque, c'est-à-dire les expositions sujettes à une exigence de fonds propres en regard du risque de crédit. Tous les portefeuilles canadiens, américains et européens d'une importance significative sont soumis à l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée »), et il en est de même pour une proportion importante des portefeuilles de sociétés et d'entreprises à l'échelle internationale depuis 2011. L'approche standard est appliquée aux autres portefeuilles, y compris à d'autres portefeuilles individuels. Aux termes de l'approche NI avancée, la Banque utilise des paramètres estimatifs internes du risque fondés sur des données historiques en ce qui a trait à la probabilité de défaut (« PD »), à la perte en cas de défaut (« PCD ») et à l'exposition en cas de défaut (« ECD »), lesquelles expressions sont définies comme suit :

- ECD : correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments figurant à l'état de la situation financière et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière.
- PD : correspond à la probabilité, exprimée en pourcentage, que l'emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.
- PCD : correspond à la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Aux termes de l'approche standard, le risque de crédit est estimé selon les pondérations de risque définies par le cadre de Bâle, en fonction soit des évaluations du crédit effectuées par des agences de notation externes, soit du type de contrepartie en ce qui a trait aux expositions autres qu'envers les prêts aux particuliers et du type de produit pour les expositions envers les prêts aux particuliers. Les pondérations de risque aux fins de l'approche standard tiennent également compte d'autres facteurs tels que les provisions spécifiques pour les expositions en défaut, les garanties admissibles et le ratio prêt/valeur pour les expositions liées aux prêts aux particuliers garantis par des biens immeubles.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

Catégories	2013			2012
	Montants prélevés ²⁾	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Total
Par types de contreparties				
Prêts autres qu'aux particuliers				
Portefeuille soumis à l'approche NI avancée				
Prêts aux sociétés	78 107 \$	42 811 \$	48 325 \$	169 243 \$
Prêts aux banques	25 797	12 388	21 586	59 771
Prêts aux emprunteurs souverains	150 143	1 568	7 402	159 113
	254 047	56 767	77 313	388 127
Portefeuille soumis à l'approche standard				
Prêts aux sociétés	38 102	2 947	1 995	43 044
Prêts aux banques	2 389	75	390	2 854
Prêts aux emprunteurs souverains	5 667	–	–	5 667
	46 158	3 022	2 385	51 565
Total – prêts autres qu'aux particuliers	300 205 \$	59 789 \$	79 698 \$	439 692 \$
Prêts aux particuliers				
Portefeuille soumis à l'approche NI avancée				
Prêts garantis par des biens immeubles	120 420 \$	12 856 \$	– \$	133 276 \$
Prêts renouvelables admissibles	15 174	12 900	–	28 074
Autres prêts aux particuliers	20 011	735	–	20 746
	155 605	26 491	–	182 096
Portefeuille soumis à l'approche standard				
Prêts garantis par des biens immeubles	21 186	–	–	21 186
Autres prêts aux particuliers	20 488	–	–	20 488
	41 674	–	–	41 674
Total – prêts aux particuliers	197 279 \$	26 491 \$	– \$	223 770 \$
Total	497 484 \$	86 280 \$	79 698 \$	663 462 \$
Par secteurs géographiques⁴⁾				
Canada	306 523 \$	54 591 \$	29 499 \$	390 613 \$
États-Unis	54 686	19 467	30 213	104 366
Mexique	16 439	324	1 096	17 859
Autres pays				
Europe	13 919	5 118	11 035	30 072
Antilles	30 438	1 685	1 911	34 034
Amérique latine (sauf le Mexique)	44 527	1 194	3 838	49 559
Tous les autres pays	30 952	3 901	2 106	36 959
Total	497 484 \$	86 280 \$	79 698 \$	663 462 \$
				583 403 \$

- 1) L'exposition en cas de défaut est présentée compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit. L'exposition ne tient pas compte des titres de capitaux propres disponibles à la vente ni des autres actifs.
- 2) Les montants prélevés au titre des prêts autres qu'aux particuliers comprennent les prêts, les acceptations, les dépôts auprès d'autres institutions financières et les titres de créance disponibles à la vente. Les montants prélevés liés aux portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit et les autres prêts personnels.
- 3) Les expositions autres qu'envers les prêts autres qu'aux particuliers comprennent les instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les titrisations, les instruments dérivés et les transactions de pension sur titres (prises en pension, mises en pension ainsi que prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes. Ne s'applique pas aux expositions envers les prêts aux particuliers.
- 4) La répartition géographique se fonde sur le lieu d'origine du risque de crédit ultime.

Catégories d'actifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière, ventilées selon leur exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente les catégories d'actifs inscrites à l'état de la situation financière qui sont incluses dans les différentes catégories d'exposition aux risques aux termes de l'accord de Bâle III, telles que celles-ci sont présentées dans le sommaire des expositions au risque de crédit figurant à la page 178 des présents états financiers. Il présente également les autres expositions au risque de marché ou d'autres actifs qui ne sont pas soumis au risque de marché et au risque de crédit, ainsi qu'un rapprochement avec l'état de la situation financière. Les montants aux termes des règles de Bâle III ne comprennent pas certains actifs tels que la trésorerie, les métaux précieux, les titres de placement (capitaux propres) et les autres actifs. Les expositions au risque de crédit aux termes de l'accord de Bâle III excluent également certains actifs détenus à des fins de transaction et tous les actifs des filiales d'assurance de la Banque.

Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	Expositions sujettes à une exigence de fonds propres en regard du risque de crédit						Autres expositions	
							Expositions sujettes à une exigence de fonds propres en regard du risque de marché	Tous les autres ¹⁾
	Montants prélevés ¹⁾			Autres expositions				
	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisations	Transactions de pension sur titres	Instruments dérivés			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	51 274 \$	-\$	-\$	-\$	-\$	236 \$	1 828 \$	53 338 \$
Métaux précieux	-	-	-	-	-	-	8 880	8 880
Actifs détenus à des fins de transaction								
Titres	-	-	-	-	-	84 195	1	84 196
Prêts	7 812	-	-	-	-	3 413	-	11 225
Autres	-	-	-	-	-	1 068	-	1 068
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	69	-	-	-	-	-	37	106
Titres pris en pension et titres empruntés	-	-	-	82 533	-	-	-	82 533
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	24 503	-	-	24 503
Titres de placement	29 293	-	225	-	-	-	4 785	34 303
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation ²⁾	86 729	123 039	-	-	-	-	97	209 865
Prêts personnels et sur cartes de crédit	-	74 068	1 933	-	-	-	7	76 008
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	113 505	-	5 811	201	-	-	33	119 550
Comptes de correction de valeur pour pertes sur créances ³⁾	(774)	-	-	-	-	-	(2 499)	(3 273)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	10 556	-	-	-	-	-	-	10 556
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	2 228	2 228
Placement dans des sociétés associées	-	-	-	-	-	-	5 294	5 294
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	10 704	10 704
Autres (y compris les actifs d'impôt différé)	1 741	172	-	-	-	-	10 791	12 704
Total	300 205 \$	197 279 \$	7 969 \$	82 734 \$	24 503 \$	88 912 \$	42 186 \$	743 788 \$

1) Comprènent les actifs des filiales d'assurance de la Banque et tous les autres actifs qui ne sont pas soumis aux risques de marché et de crédit.

2) Comprend des prêts hypothécaires de 86,2 milliards de dollars garantis par la Société canadienne d'hypothèque et de logement, y compris 90 % des prêts hypothécaires assurés par le secteur privé.

3) Avant les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des expositions aux prêts soumis à l'approche NI avancée et déduction faite des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des expositions aux prêts soumis à l'approche standard.

Au 31 octobre 2012 (en millions de dollars)	Expositions sujettes à une exigence de fonds propres en regard du risque de crédit						Autres expositions	
							Expositions sujettes à une exigence de fonds propres en regard du risque de marché	Tous les autres ¹⁾
	Montants prélevés ¹⁾			Autres expositions				
	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisations	Transactions de pension sur titres	Instruments dérivés			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	46 217 \$	-\$	-\$	-\$	-\$	312 \$	808 \$	47 337 \$
Métaux précieux	-	-	-	-	-	-	12 387	12 387
Actifs détenus à des fins de transaction								
Titres	-	-	-	-	-	74 638	1	74 639
Prêts	10 495	-	-	-	-	2 362	-	12 857
Autres	-	-	-	-	-	100	-	100
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	165	-	-	-	-	-	32	197
Titres pris en pension et titres empruntés	-	-	-	66 189	-	-	-	66 189
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	30 338	-	-	30 338
Titres de placement	28 793	-	158	-	-	-	4 410	33 361
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation ²⁾	90 075	85 477	-	-	-	-	79	175 631
Prêts personnels et sur cartes de crédit	-	66 506	1 771	-	-	-	-	68 277
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	105 023	-	6 442	-	-	-	84	111 549
Comptes de correction de valeur pour pertes sur créances ³⁾	(546)	-	-	-	-	-	(2 423)	(2 969)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 932	-	-	-	-	-	-	8 932
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	2 260	2 260
Placement dans des sociétés associées	-	-	-	-	-	-	4 760	4 760
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	8 692	8 692
Autres (y compris les actifs d'impôt différé)	1 226	143	-	-	-	-	12 138	13 507
Total	290 380 \$	152 126 \$	8 371 \$	66 189 \$	30 338 \$	77 412 \$	43 228 \$	668 044 \$

1) Comprènent les actifs des filiales d'assurance de la Banque et tous les autres actifs qui ne sont pas soumis aux risques de marché et de crédit.

2) Comprend des prêts hypothécaires de 88,7 milliards de dollars garantis par la Société canadienne d'hypothèque et de logement, y compris 90 % des prêts hypothécaires assurés par le secteur privé.

3) Avant les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des expositions aux prêts soumis à l'approche NI avancée et déduction faite des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des expositions aux prêts soumis à l'approche standard.

ii) Qualité du crédit relative aux prêts autres qu'aux particuliers

Les décisions en matière de crédit sont fondées sur l'évaluation du risque de crédit de l'emprunteur ou de la contrepartie. Parmi les principaux facteurs dont l'évaluation tient compte, mentionnons l'équipe de direction de l'emprunteur, les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur, le secteur au sein duquel l'emprunteur exerce ses activités, les tendances économiques et le risque géopolitique. Les unités opérationnelles de la Banque et le groupe Gestion du risque global passent régulièrement en revue la qualité du crédit du portefeuille de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer si des tendances

économiques ou des événements particuliers peuvent avoir une incidence sur le rendement du portefeuille.

Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers de la Banque est bien diversifié par secteurs. Aux 31 octobre 2013 et 2012, une proportion considérable du portefeuille de prêts aux entreprises et aux sociétés autorisés était constituée de prêts évalués en interne selon une notation qui correspondrait, en règle générale, à une notation de première qualité de la part d'agences de notation externes. Les concentrations du risque de crédit n'affichent aucune variation importante par rapport au 31 octobre 2012.

Des notations internes (« NI ») sont utilisées afin de définir le risque de défaut d'un emprunteur. Le tableau qui suit présente les notations internes attribuées aux emprunteurs par la Banque et les notations équivalentes des agences de notation externes.

Notations internes et notations externes équivalentes¹⁾

Notations externes équivalentes					
S&P	Moody's	DBRS	Notation interne	Code de NI	Fourchette de PD
De AAA à AA+	De Aaa à Aa1	De AAA à AA (élevé)		99 – 98	0,0000 % – 0,0610 %
De AA à A+	De Aa2 à A1	De AA à A (élevé)		95	0,0610 % – 0,1699 %
De A à A-	De A2 à A3	De A à A (bas)	Première qualité	90	0,0951 % – 0,2249 %
BBB+	Baa1	BBB (élevé)		87	0,1187 % – 0,2977 %
BBB	Baa2	BBB		85	0,1481 % – 0,3941 %
BBB-	Baa3	BBB (bas)		83	0,1849 % – 0,5216 %
BB+	Ba1	BB (élevé)		80	0,3026 % – 0,6923 %
BB	Ba2	BB		77	0,4950 % – 0,9189 %
BB-	Ba3	BB (bas)	Qualité inférieure	75	0,8099 % – 1,2196 %
B+	B1	B (élevé)		73	1,2196 % – 1,6188 %
De B à B-	De B2 à B3	De B à B (bas)		70	1,6188 % – 3,1128 %
CCC+	Caa1	–		65	3,1128 % – 10,9168 %
CCC	Caa2	–	Sous surveillance	60	10,9168 % – 21,6358 %
CCC- à CC	Caa3 à Ca	–		40	21,6358 % – 36,8521 %
–	–	–		30	36,8521 % – 61,4244 %
Défaut			Défaut	27 – 21	100 %

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers

2) Les fourchettes de PD chevauchent les catégories de codes de NI étant donné que la Banque utilise deux systèmes de notation pour les portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, et que chaque système de notation des risques a son propre système de correspondance de la NI avec la PD.

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée, selon les catégories de risque des notations internes attribuées aux emprunteurs :

Aux 31 octobre (en millions de dollars) Catégories de notations internes	Bâle III					Bâle II	
						2013	
	Exposition en cas de défaut ²⁾					2012 ¹⁾	
Code de NI	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Total	Total		
Première qualité	99-98	47 730 \$	2 013 \$	13 691 \$	63 434 \$	52 263 \$	
	95	12 745	7 801	21 103	41 649	42 171	
	90	15 380	9 319	16 006	40 705	31 697	
	87	9 969	8 985	7 854	26 808	23 452	
	85	18 111	8 392	5 992	32 495	27 011	
	83	18 680	7 381	4 004	30 065	30 447	
Qualité inférieure	80	16 609	7 035	2 920	26 564	21 855	
	77	10 467	2 605	1 394	14 466	15 196	
	75	8 488	1 990	2 968	13 446	12 919	
	73	2 915	686	735	4 336	3 938	
	70	3 126	415	233	3 774	3 651	
Sous surveillance	65	939	58	33	1 030	903	
	60	556	23	12	591	875	
	40	658	28	20	706	848	
	30	9	1	1	11	35	
Défaut	27-21	1 449	35	43	1 527	1 997	
Total, exclusion faite des prêts hypothécaires à l'habitation		167 831 \$	56 767 \$	77 009 \$	301 607 \$	269 258 \$	
Prêts hypothécaires à l'habitation garantis par l'État ⁴⁾		86 216			86 216	88 744	
Total		254 047 \$	56 767 \$	77 009 \$	387 823 \$	358 002 \$	

1) Les montants de la période précédente n'ont pas été retraités puisqu'ils représentent les montants réels présentés pour cette période à des fins réglementaires.

2) Après les mesures d'atténuation du risque de crédit.

3) Comprend des instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que des lettres de crédit de soutien, des lettres de garantie, des titrisations exclusion faite de la protection contre les premières pertes de 304 \$ (258 \$ au 31 octobre 2012), des dérivés et des transactions de pension sur titres (prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes.

4) Ces expositions sont classées à titre d'expositions aux emprunteurs souverains et font partie de la catégorie des prêts autres qu'aux particuliers.

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard
 Au 31 octobre 2013, le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard se composait de montants prélevés, d'engagements non prélevés et d'autres expositions liées à des prêts à des sociétés, à des banques et à des emprunteurs souverains totalisant 52 milliards de dollars (49 milliards de dollars au 31 octobre 2012). Les expositions liées à la plupart des prêts à des sociétés et à des entreprises, principalement aux Antilles et en Amérique latine, se rapportent à des contreparties dont la cote de solvabilité n'est pas de première qualité selon les systèmes de notations internes de la Banque.

iii) Qualité du crédit relative aux prêts aux particuliers

Les méthodes de la Banque en matière d'octroi de crédit et de modélisation des risques sont davantage centrées sur le client que sur le produit. En règle

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Les données du tableau qui suit présentent la répartition de l'exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée pour chaque notation de PD, par catégories d'exposition.

Notation de PD	Bâle III					Bâle II	
	2013					2012 ¹⁾	
	Exposition en cas de défaut ²⁾						
		Prêts garantis par des biens immeubles				Total	Total
	Fourchette de PD	Prêts hypothécaires	Marges de crédit	Prêts renouvelables admissibles	Autres prêts aux particuliers		
Extrêmement faible	0,0000 % – 0,0499 %	16 000 \$	3 \$	16 \$	559 \$	16 578 \$	15 159 \$
Très faible	0,0500 % – 0,1999 %	51 163	22 918	11 433	1 741	87 255	65 371
Faible	0,2000 % – 0,9999 %	26 478	1 450	6 578	11 552	46 058	32 685
Moyenne faible	1,0000 % – 2,9999 %	3 430	3 958	6 073	4 467	17 928	16 149
Moyenne	3,0000 % – 9,9999 %	3 862	2 183	2 718	1 906	10 669	7 775
Élevée	10,0000 % – 19,9999 %	–	303	630	1	934	1 747
Très élevée	20,0000 % – 99,9999 %	1 002	252	423	400	2 077	1 097
Défaut	100 %	244	30	203	120	597	503
Total		102 179 \$	31 097 \$	28 074 \$	20 746 \$	182 096 \$	140 486 \$

1) Les montants de la période précédente n'ont pas été retraités puisqu'ils représentent les montants réels présentés pour cette période à des fins réglementaires.

2) Après les mesures d'atténuation du risque de crédit.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard

Au 31 octobre 2013, le portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard se chiffrait à 42 milliards de dollars (36 milliards de dollars au 31 octobre 2012) et se composait de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts personnels, de prêts sur cartes de crédit et de marges de crédit consenties à des particuliers, principalement aux Antilles et en Amérique latine. Une tranche de 21 milliards de dollars (19 milliards de dollars au 31 octobre 2012) du portefeuille total de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard correspondait à des prêts hypothécaires et à des prêts garantis par des biens immeubles résidentiels, la plupart de ceux-ci ayant un ratio prêt/valeur inférieur à 80 %.

iv) Garanties

Garanties détenues

Dans le cours normal de ses activités, la Banque réduit son exposition au risque de contrepartie en obtenant des garanties relativement à des dérivés, à des prêts de titres ainsi qu'à d'autres transactions relatives aux marchés financiers. La liste qui suit présente des exemples de modalités usuelles en matière de garanties pour les transactions de cette nature :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en nantissement incombe à l'emprunteur sur garantie.
- Des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur sur garantie.
- La Banque est habituellement autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties qu'elle reçoit; ce droit dépend cependant de l'entente aux termes de laquelle chacune des garanties est donnée.
- Une fois l'obligation acquittée, la Banque doit rendre les actifs donnés en nantissement, sauf lorsque la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties reçues. La Banque peut alors rendre un actif comparable à l'emprunteur sur garantie.

générale, les décisions liées aux prêts à la consommation sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation. Chaque demande de crédit est traitée par le logiciel d'approbation de crédit de la Banque, qui permet de calculer la dette maximale que le client peut contracter. Les portefeuilles de prêts aux particuliers de la Banque se composent de prêts d'un montant relativement peu élevé à un grand nombre d'emprunteurs. Ces portefeuilles sont répartis dans tout le Canada ainsi que dans un grand nombre de pays. En raison de leur nature, ces portefeuilles sont donc très diversifiés. Par ailleurs, au 31 octobre 2013, une tranche de 55 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien était assurée, et le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille s'établissait à 57 %.

Au 31 octobre 2013, la valeur de marché des garanties acceptées pouvant être vendues ou redonnées en nantissement par la Banque se chiffrait à environ 90,6 milliards de dollars (73,8 milliards de dollars au 31 octobre 2012). (Les chiffres de la période précédente ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation de la période écoulée. Se reporter à la note 2.) Ces garanties sont détenues principalement dans le cadre de prises en pension, de prêts de titres ainsi que de transactions sur dérivés.

Garanties données

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir des obligations, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. La nature et l'envergure des nantissements d'actifs de la Banque sont présentées en détail à la note 37 c). Les nantissements d'actifs sont exécutés selon les modalités habituelles et usuelles applicables aux activités normales visant des dérivés, aux activités de financement de titres de même qu'aux autres activités d'emprunt. La Banque met en œuvre des contrôles de gestion des risques en ce qui a trait au nantissement d'actifs.

Actifs acquis en échange de prêts

La valeur comptable des actifs non financiers acquis en échange de prêts se chiffrait à 388 millions de dollars au 31 octobre 2013 (375 millions de dollars au 31 octobre 2012). Ces actifs étaient essentiellement composés de biens immobiliers inscrits comme actifs détenus en vue de la vente ou détenus pour être utilisés, selon le cas.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Le risque de liquidité de la Banque fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré dans le cadre des politiques et des plafonds approuvés par le conseil d'administration. Celui-ci reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux plafonds approuvés. Le Comité de gestion du passif (« CGP ») supervise le risque de liquidité pour la haute direction et se réunit chaque semaine à cette fin.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque sont les suivants :

- établissement de plafonds pour la mesure et la gestion du risque de liquidité, y compris des plafonds à l'égard des sorties de fonds nettes maximales par devises pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme donnée;
- diversification prudente des activités de financement de gros au moyen de divers programmes de financement afin d'accéder aux marchés des capitaux internationaux et de gérer son profil d'échéance, lorsque cela est nécessaire;
- maintien d'un bloc considérable d'actifs liquides aux fins du soutien des activités. De façon générale, la Banque peut vendre ces actifs ou les donner en nantissement en vue d'honorer ses obligations;
- simulations de crise visant la liquidité, y compris des scénarios à l'échelle de la Banque, à l'échelle mondiale et systémiques, ainsi qu'à l'échelle de la Banque et systémiques;

c) Risque de marché

Le risque de marché découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, le cours des actions, les cours de change et le prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Le risque de marché fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré au moyen du cadre de politiques et de plafonds à l'égard du risque de marché approuvé par le conseil d'administration. Le CGP et le Comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques veillent à l'application du cadre établi par le conseil et surveillent les risques de marché auxquels la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ces risques.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour évaluer et contrôler le risque de marché. Les mesures utilisées sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité donnée. Les principales techniques d'évaluation sont la valeur à risque (« VaR »), les simulations de crise, l'analyse de sensibilité, les modèles de simulation et l'analyse de l'écart de sensibilité aux taux d'intérêt. Le conseil d'administration passe en revue les résultats de ces mesures sur une base trimestrielle. Les modèles sont validés séparément par la Banque avant leur mise en œuvre et ils font l'objet d'un examen périodique officiel.

La VaR est une mesure statistique qui sert à estimer la perte de valeur potentielle des positions vendeur de la Banque attribuable aux fluctuations défavorables des cours du marché sur un horizon temporel déterminé et selon un seuil de confiance donné. La qualité de la VaR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VaR est comparée aux résultats nets hypothétique et réel. À titre de complément à la VAR, la Banque a aussi recours à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement amples dans les facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Le programme de simulations de crise est conçu de manière à déterminer les principaux risques et à faire en sorte que le capital de la Banque puisse absorber les pertes potentielles résultant d'événements anormaux. La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à un ensemble de simulations de crise chaque jour, chaque semaine et chaque mois.

L'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'effet des variations des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des actifs et des passifs. Les modèles de simulation selon différents scénarios sont particulièrement importants au regard de la gestion du risque inhérent aux produits de dépôt, de prêt et de placement que la Banque offre aux

- plans d'urgence en matière de liquidité.

Les établissements de la Banque à l'étranger ont des cadres de gestion de la liquidité qui sont semblables à celui de la Banque. En ce qui a trait au risque de liquidité, les dépôts locaux sont gérés en fonction des cadres de gestion locaux et des exigences réglementaires locales.

i) Engagements de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque contracte des engagements de crédit qui représentent une promesse de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Ces engagements, qui ne sont pas reflétés dans l'état consolidé de la situation financière, sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit de même qu'aux procédures usuelles de contrôle financier et de contrôle du risque. Aux 31 octobre 2013 et 2012, la majorité des engagements de crédit avaient une durée à courir jusqu'à l'échéance de moins d'un an.

ii) Instruments dérivés

La Banque est exposée au risque de liquidité lorsqu'elle a recours à des instruments dérivés pour répondre aux besoins des clients, pour générer des revenus de ses activités de transaction, pour gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités d'octroi de prêts, de financement et de placement ainsi que pour réduire le coût de son capital. Un sommaire du profil d'échéance des montants notionnels des instruments dérivés de la Banque est présenté à la note 9 b).

particuliers. L'analyse de l'écart de sensibilité aux taux d'intérêt sert à évaluer la sensibilité aux taux d'intérêt afférente aux services aux particuliers, aux services bancaires de gros et aux opérations internationales de la Banque. Dans le cadre d'une telle analyse, les actifs et les passifs ainsi que les instruments dérivés sensibles aux taux d'intérêt sont classés selon des périodes données, selon les dates contractuelles d'échéance ou de révision des taux d'intérêt, en prenant la date la plus proche, en fonction des dates prévues de modification des taux.

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt, y compris le risque d'écart de taux, correspond au risque de perte imputable aux variations du degré, de la forme et de l'inclinaison de la courbe de rendement, à la volatilité des taux d'intérêt, aux taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires, aux variations du prix du crédit sur le marché et à la solvabilité d'un émetteur donné. La Banque gère activement son exposition au risque de taux d'intérêt en vue d'améliorer les revenus d'intérêts nets dans le cadre de tolérances établies à l'égard du risque. Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de financement et de placement de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds globaux approuvés par le conseil, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres. Le plafond relatif au bénéfice mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur le bénéfice net de la Banque au cours des douze prochains mois, tandis que celui qui est lié à la valeur économique mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des actifs nets de la Banque. Celle-ci utilise aussi des plafonds d'écart pour contrôler le risque de taux d'intérêt afférent à chaque monnaie.

Écart de sensibilité aux variations des taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente un sommaire de la valeur comptable des actifs, des passifs et des capitaux propres ainsi que les montants notionnels des instruments dérivés afin d'établir l'écart de sensibilité aux variations de taux d'intérêt de la Banque à la date contractuelle d'échéance ou de révision des taux d'intérêt, selon celle qui est la plus rapprochée. À cette fin, des ajustements sont apportés pour tenir compte des remboursements de prêts hypothécaires et d'autres prêts d'après les tendances historiques et reclasser les instruments détenus à des fins de transaction de la Banque dans les catégories « Sensibilité immédiate aux variations de taux d'intérêt » et « Trois mois ou moins ». Des hypothèses relatives au comportement des consommateurs sont utilisées pour reclasser certains actifs et passifs qui ne sont pas arrivés à échéance.

Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	Sensibilité immédiate aux variations des taux d'intérêt ¹⁾					Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêt	Total
		Trois mois ou moins	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	35 486 \$	12 732 \$	90 \$	– \$	– \$	5 030 \$	53 338 \$
Métaux précieux	–	–	–	–	–	8 880	8 880
Actifs détenus à des fins de transaction	2 607	9 903	6 898	23 712	16 376	36 993	96 489
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	–	–	106	106
Titres pris en pension et titres empruntés	31 105	39 366	8 402	74	–	3 586	82 533
Titres de placement	1	11 564	6 017	11 175	2 278	3 268 ²⁾	34 303
Prêts	20 042	176 087	44 851	144 874	14 925	1 371 ³⁾	402 150
Autres actifs	–	–	–	–	–	65 989 ⁴⁾	65 989
Total des actifs	89 241 \$	249 652 \$	66 258 \$	179 835 \$	33 579 \$	125 223 \$	743 788 \$
Dépôts	73 162 \$	265 960 \$	58 141 \$	93 346 \$	6 399 \$	19 546 \$	516 554 \$
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	153	285	2 009	14 034	6 011	2 485	24 977
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	40 079	29 141	6 976	–	–	1 312	77 508
Instruments de fonds propres	–	–	–	–	650	–	650
Débentures subordonnées	–	–	1 148	2 712	1 981	–	5 841
Autres passifs	829	2 741	1 101	2 346	2 366	62 324 ⁴⁾	71 707
Capitaux propres	–	856	900	2 328	750	41 717 ⁴⁾	46 551
Total des passifs et des capitaux propres	114 223 \$	298 983 \$	70 275 \$	114 766 \$	18 157 \$	127 384 \$	743 788 \$
Écart lié aux éléments figurant à l'état de la situation financière	(24 982)\$	(49 331)\$	(4 017)\$	65 069 \$	15 422 \$	(2 161)\$	– \$
Écart lié aux éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière	–	16 316	(23 155)	(1 488)	8 668	(341)	–
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt en raison des révisions contractuelles	(24 982)\$	(33 015)\$	(27 172)\$	63 581 \$	24 090 \$	(2 502)\$	– \$
Ajustement en fonction des révisions contractuelles prévues	66 038	8 411	11 025	(47 094)	(17 620)	(20 760)	–
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt, montant total	41 056 \$	(24 604)\$	(16 147)\$	16 487 \$	6 470 \$	(23 262)\$	– \$

Au 31 octobre 2012 (en millions de dollars)

Écart de sensibilité aux taux d'intérêt, montant total	35 476 \$	(24 131)\$	(20 254)\$	21 269 \$	6 618 \$	(18 978)\$	– \$
--	-----------	------------	------------	-----------	----------	------------	------

1) Correspond aux instruments financiers dont le taux d'intérêt varie en même temps que le taux d'intérêt sous-jacent, par exemple les prêts portant intérêt au taux préférentiel.

2) Comprend les actions ordinaires, les actions privilégiées et les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

3) Comprend le montant net des prêts douteux, déduction faite du compte de correction de valeur collective se rapportant aux prêts productifs.

4) Comprend les instruments non financiers.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Taux effectifs moyens à la date contractuelle de révision ou d'échéance, selon la date la plus proche

Les tableaux ci-après donnent un aperçu des taux effectifs moyens des instruments financiers sensibles aux variations des taux d'intérêt à la date contractuelle de révision ou d'échéance, selon la date la plus proche.

Au 31 octobre 2013 (en pourcentage)	Sensibilité immédiate aux variations de taux d'intérêt						Aucune sensibilité aux variations de taux d'intérêt	Total
		Trois mois ou moins	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	0,3 %	1,2 %	0,5 %	– %	– %	– %	– %	0,5 %
Métaux précieux	–	–	–	–	–	–	–	–
Actifs détenus à des fins de transaction	0,9	1,0	1,6	3,0	3,9	–	–	2,7
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres pris en pension et titres empruntés	0,4	0,7	0,5	1,2	–	–	–	0,6
Titres de placement ¹⁾	1,5	3,1	2,5	2,3	3,3	–	–	2,7
Prêts ²⁾	4,5	3,8	4,7	4,2	6,0	–	–	4,2
Dépôts ³⁾	1,1	0,9	1,7	2,2	3,3	–	–	1,3
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	–	0,2	0,4	1,9	3,1	–	–	2,0
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ³⁾	0,2	1,4	0,3	–	–	–	–	0,7
Instruments de fonds propres ³⁾	–	–	–	–	7,8	–	–	7,8
Débentures subordonnées ³⁾	–	–	4,4	4,4	3,7	–	–	4,2 ⁴⁾
Autres passifs	2,6	4,0	1,7	4,0	4,5	–	–	3,7

Au 31 octobre 2012 (en pourcentage) ⁵⁾	Sensibilité immédiate aux variations de taux d'intérêt						Aucune sensibilité aux variations de taux d'intérêt	Total
		Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	0,3 %	1,1 %	2,0 %	– %	– %	– %	– %	0,5 %
Métaux précieux	–	–	–	–	–	–	–	–
Actifs détenus à des fins de transaction	0,6	1,4	1,8	2,1	4,1	–	–	2,4
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres pris en pension et titres empruntés	0,5	0,8	0,4	–	–	–	–	0,7
Titres de placement ¹⁾	–	3,0	3,9	2,7	3,8	–	–	3,0
Prêts ²⁾	4,5	4,0	5,9	4,6	6,6	–	–	4,5
Dépôts ³⁾	0,8	1,1	2,5	2,5	3,4	–	–	1,5
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	0,6	0,6	0,6	1,2	2,0	–	–	1,4
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ³⁾	0,2	1,3	0,3	–	–	–	–	0,9
Instruments de fonds propres ³⁾	–	–	6,3	–	7,8	–	–	7,1
Débentures subordonnées ³⁾	–	5,3	5,4	4,6	3,6	–	–	4,7 ⁴⁾
Autres passifs	2,3	4,5	1,8	3,8	2,5	–	–	3,5

- 1) Le taux effectif est fonction du coût ou du coût amorti et des taux d'intérêt contractuels ou de dividende déclarés, ajustés pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes. Le taux effectif des titres exonérés d'impôt n'a pas été calculé sur une base de mise en équivalence fiscale.
- 2) Le taux effectif est fonction de la valeur comptable, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances, et des taux d'intérêt contractuels, ajustés pour tenir compte de l'amortissement des revenus non acquis.
- 3) Le taux effectif est fonction de la valeur comptable et des taux contractuels.
- 4) Après ajustement pour tenir compte de l'incidence des instruments dérivés connexes, le taux effectif s'établit à 3,9 % (4,2 % en 2012).
- 5) Les rendements de 2012 ont été retraités pour refléter la présentation actuelle des dépôts auprès d'autres institutions financières de même que des garanties en trésorerie sur les titres empruntés et les transactions dérivées (se reporter à la note 2).

Sensibilité aux taux d'intérêt

Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt, le tableau qui suit indique l'incidence pro forma après impôt sur le bénéfice net au cours des douze prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres de la Banque d'une hausse ou d'une baisse immédiate et durable de 100 et de 200 points de base des taux d'intérêt, pour les principales monnaies, tel qu'il a été déterminé par la Banque.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2013						2012	
	Bénéfice net			Valeur économique des capitaux propres			Bénéfice net	Valeur économique des capitaux propres
	Dollar canadien	Autres monnaies	Total	Dollar canadien	Autres monnaies	Total		
+ 100 points de base	28 \$	69 \$	97 \$	(349) \$	(223) \$	(572) \$	78 \$	(460) \$
- 100 points de base	(28) \$	(75) \$	(103) \$	171 \$	249 \$	420 \$	(85) \$	294 \$
+ 200 points de base	56 \$	138 \$	194 \$	(807) \$	(435) \$	(1 242) \$	158 \$	(983) \$
- 200 points de base	(57) \$	(143) \$	(200) \$	224 \$	467 \$	691 \$	(167) \$	377 \$

ii) Risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de change correspond au risque de perte découlant de la fluctuation des cours au comptant et des cours à terme et de la volatilité des taux de change. Aussi appelé « risque de change structurel », le risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction découle essentiellement des placements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger autonomes, et il est assujetti à un plafond approuvé par le conseil d'administration. Ce plafond tient compte de la

volatilité éventuelle des capitaux propres et de l'incidence éventuelle des fluctuations des taux de change sur les ratios de fonds propres. Chaque trimestre, le CGP examine l'exposition de la Banque à ces placements nets. La Banque peut couvrir en totalité ou en partie cette exposition par le financement des placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

La Banque est exposée au risque de change sur le bénéfice de ses établissements à l'étranger. Pour gérer ce risque, la Banque prévoit ses revenus et ses charges en monnaies étrangères, qui sont principalement libellés en dollars américains, sur un certain nombre de trimestres futurs. Le CGP évalue aussi les données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer quelle tranche des revenus et des dépenses estimatifs futurs en monnaies étrangères doit être couverte. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur monnaies étrangères ainsi que les options sur devises et les swaps de devises.

En l'absence de couverture, au 31 octobre 2013, une hausse (baisse) de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les monnaies dans lesquelles la Banque exerce ses activités entraînerait une diminution (augmentation) de son résultat annuel avant impôt d'environ 47 millions de dollars (37 millions de dollars au 31 octobre 2012), principalement en raison de sa position en dollars américains. Au 31 octobre 2013, compte tenu des activités de couverture, une variation similaire du dollar canadien donnerait lieu à une augmentation (diminution) d'environ 224 millions de dollars (185 millions de dollars au 31 octobre 2012) des pertes de change latentes dans le cumul des autres éléments du résultat global figurant dans les capitaux propres.

iii) Risque sur actions

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant de fluctuations défavorables du cours des titres de capitaux propres. Le risque sur actions est souvent divisé en deux catégories : le risque sur actions général, qui désigne la sensibilité d'un instrument ou de la valeur d'un portefeuille aux fluctuations du cours de l'ensemble des titres de capitaux propres, et le risque lié à des titres particuliers, qui désigne la partie de la volatilité du cours d'un instrument de capitaux propres donné qui est déterminée selon les caractéristiques propres à l'entité.

La Banque est exposée au risque sur actions par l'intermédiaire de ses portefeuilles de placement en titres de capitaux propres, lesquels portefeuilles font l'objet de plafonds en matière de portefeuilles, de VaR et de simulations de crise approuvés par le conseil d'administration. Les placements en titres de capitaux propres comprennent les actions ordinaires et privilégiées ainsi qu'un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers.

La plupart des portefeuilles de placement en titres de capitaux propres de la Banque sont gérés par la Trésorerie du Groupe sous l'orientation stratégique du CGP. La Trésorerie du Groupe délègue la gestion d'une partie des portefeuilles de titres de capitaux propres et de titres de nature semblable à d'autres gestionnaires de fonds externes afin de bénéficier de leur expertise dans des créneaux et des produits déterminés.

La juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente est présentée à la note 10.

(en millions de dollars)

Écart de crédit majoré des taux d'intérêt ¹⁾	
Écart de crédit	
Taux d'intérêt	
Actions	
Change	
Marchandises	
Risque propre à la dette	
Effet de la diversification	
VaR à l'échelle de la Banque	
VaR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	

1) Ce poste s'intitulait auparavant « Taux d'intérêt ». Une granularité additionnelle a été ajoutée afin de tenir compte de l'écart de crédit et du taux d'intérêt de la VaR individuellement et collectivement.

Le tableau qui suit présente les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché au 31 octobre 2013.

(en millions de dollars)

VaR à l'échelle de la Banque	192 \$
VaR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	397
Exigence de fonds propres incrémentale	338
Mesure du risque global	166
Surcharge au titre de la mesure du risque global	112
Approche standard	31
Total du capital – risque de marché	1 236 \$¹⁾

1) Équivaut à 15,5 milliards de dollars d'actifs pondérés en fonction des risques.

iv) Gestion du risque lié aux portefeuilles de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client, mais elles tiennent également compte des besoins propres de la Banque.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds approuvés par le conseil d'administration, y compris les plafonds globaux établis au moyen de la VaR et de simulations de crise.

Les portefeuilles de transaction sont évalués à la valeur de marché conformément aux politiques d'évaluation de la Banque. Les positions sont évaluées à la valeur de marché quotidiennement, et les évaluations sont examinées de façon régulière et indépendante par les services administratifs ou par les unités du groupe Gestion du risque global. En outre, ces unités établissent des rapports sur le résultat net, sur la VaR et sur le respect des plafonds établis. Elles remettent ces rapports aux dirigeants des secteurs d'activité et à la haute direction, qui les évaluent et y donnent suite au besoin. La Banque calcule la VaR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour. Par conséquent, il est prévu qu'une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VaR. La Banque calcule la VaR liée au risque de marché général et au risque spécifique aux capitaux propres à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour la VaR liée au risque spécifique à la dette, la Banque utilise une simulation fondée sur la méthode de Monte Carlo. Le tableau ci-dessous présente la VaR de la Banque par facteurs de risque :

d) Risque opérationnel

Le risque opérationnel s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison de l'insuffisance ou de l'échec de processus ou systèmes, d'erreurs humaines ou d'événements externes. Le risque opérationnel comprend le risque juridique et réglementaire, le risque lié aux processus d'affaires et au changement, les manquements aux obligations de fiduciaire ou aux obligations d'information, la défaillance de la technologie, les crimes financiers et les risques environnementaux. Le risque opérationnel est présent d'une façon ou d'une autre dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque. Outre des pertes financières, il peut donner lieu à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque. La Banque a élaboré des politiques, des procédures et des méthodes d'évaluation pour faire en sorte que le risque opérationnel soit bien détecté et géré au moyen de contrôles efficaces dans le but de protéger les actifs des clients et de préserver la valeur pour les actionnaires.

39 Échéances contractuelles

Le tableau qui suit présente les échéances des actifs et des passifs ainsi que les engagements hors bilan en fonction des dates d'échéance contractuelle. Du point de vue du risque de liquidité, la Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus. Plus particulièrement, pour les titres ayant une échéance déterminée, la capacité de générer des liquidités au moyen de ces titres et le délai connexe sont des facteurs plus importants

que l'échéance contractuelle au regard de la gestion des liquidités. Pour les autres actifs et dépôts, la Banque pose des hypothèses quant aux taux de refinancement lorsqu'elle évalue le risque de liquidité normal et le risque de liquidité ayant subi une simulation de crise. Dans un même ordre d'idées, la Banque a recours à des hypothèses lorsqu'elle évalue les prélevements potentiels au titre des engagements de crédit selon divers scénarios.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2013									
	Moins de un mois	De un à trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	De neuf à douze mois	De un an à trois ans	De trois à cinq ans	Plus de cinq ans	Sans échéance déterminée	Total
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	48 721 \$	1 173 \$	163 \$	44 \$	13 \$	77 \$	29 \$	10 \$	11 988 \$	62 218 \$
	5 698	6 588	2 551	2 845	1 722	15 036	9 220	16 495	36 334	96 489
Actifs détenus à des fins de transaction	—	—	—	—	—	69	—	—	37	106
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	61 155	12 902	5 735	1 513	1 154	74	—	—	—	82 533
Titres pris en pension et titres empruntés	924	1 712	1 182	764	1 025	5 220	3 919	9 757	—	24 503
Instruments financiers dérivés	1 598	2 883	3 073	2 103	1 219	11 242	5 081	3 383	3 721	34 303
Titres de placement	23 514	20 805	19 196	22 972	20 994	137 136	88 961	25 497	43 075	402 150
Prêts	8 114	2 312	129	1	—	—	—	—	—	10 556
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	—	—	—	—	—	30 930	30 930
Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Passifs et capitaux propres										
Dépôts	59 728 \$	60 295 \$	46 156 \$	18 572 \$	19 574 \$	78 062 \$	35 715 \$	6 636 \$	191 816 \$	516 554 \$
Acceptations	8 114	2 312	129	1	—	—	—	—	—	10 556
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	406	32	1 009	209	792	7 240	6 795	6 011	2 483	24 977
Instruments financiers dérivés	1 065	1 812	1 609	1 248	1 128	7 087	5 320	9 986	—	29 255
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	56 290	14 104	4 256	434	2 419	5	—	—	—	77 508
Débentures subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	5 841	—	5 841
Instruments de fonds propres	—	—	—	—	—	—	—	—	650	650
Autres passifs	406	601	228	192	247	2 727	1 865	3 009	22 621	31 896
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	46 551	46 551
Engagements hors bilan										
Contrats de location simple	24 \$	51 \$	75 \$	71 \$	68 \$	455 \$	296 \$	499 \$	— \$	1 539 \$
Engagements de crédit ¹⁾	3 042	3 143	9 637	11 671	12 060	32 088	43 834	2 670	5	118 150
Garanties financières ²⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	26 002	26 002
Obligations d'impartition	20	39	61	59	59	388	285	2	1	914

1) Comprend la tranche non prélevée des facilités de crédit et de trésorerie consenties.

2) Comprend le solde en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales qui pourraient expirer sans avoir été utilisées.

Au 31 octobre 2012

(en millions de dollars)	Moins de un mois	De un à trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	De neuf à douze mois	De un an à trois ans	De trois à cinq ans	Plus de cinq ans	Sans échéance déterminée	Total
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	40 256 \$	812 \$	221 \$	136 \$	424 \$	854 \$	9 \$	53 \$	16 959 \$	59 724 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	6 242	5 704	2 249	2 080	3 155	15 902	8 074	13 674	30 516	87 596
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	—	16	14	74	61	—	32	197
Titres pris en pension et titres empruntés	51 252	9 100	3 213	2 103	324	—	—	—	197	66 189
Instruments financiers dérivés	1 452	2 049	1 089	1 446	653	6 894	5 262	11 493	—	30 338
Titres de placement	1 901	1 802	2 179	1 154	1 150	13 103	6 068	2 848	3 156	33 361
Prêts	23 992	16 062	17 541	18 511	16 991	107 175	87 198	24 042	40 975	352 487
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 696	1 932	299	5	—	—	—	—	—	8 932
Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	29 220	29 220
Passifs et capitaux propres										
Dépôts ¹⁾	78 770 \$	49 434 \$	34 850 \$	22 715 \$	23 736 \$	64 819 \$	34 129 \$	5 446 \$	149 691 \$	463 590 \$
Acceptations	6 696	1 932	299	5	—	—	—	—	—	8 932
Obligations relatives aux titres vendus à découvert ¹⁾	465	240	321	297	457	4 432	3 447	5 203	3 760	18 622
Instruments financiers dérivés ¹⁾	2 184	2 670	1 370	1 779	1 108	7 252	6 610	12 326	—	35 299
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ¹⁾	49 727	971	2 931	2 405	13	921	—	—	—	56 968
Débentures subordonnées ¹⁾	—	—	—	—	250	—	—	9 893	—	10 143
Instruments de fonds propres ¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	1 358	1 358
Autres passifs ¹⁾	954	—	1 659	411	212	1 706	1 549	2 547	22 715	31 753
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	41 379	41 379
Engagements hors bilan										
Contrats de location simple	24 \$	49 \$	72 \$	70 \$	68 \$	449 \$	306 \$	507 \$	— \$	1 545 \$
Engagements de crédit ²⁾	2 096	3 029	8 038	9 723	13 703	28 544	41 814	2 593	—	109 540
Garanties financières ³⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	23 269	23 269
Obligations d'impartition	15	32	46	46	46	140	13	—	—	338

1) Les montants ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation de la période écoulée

2) Comprend la tranche non prélevée des facilités de crédit et de trésorerie consenties.

3) Comprend le solde en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales qui pourraient expirer sans avoir été utilisées.

40 Regroupements d'entreprises

Exercice considéré

Acquisition au Canada

Acquisition d'ING DIRECT

Le 15 novembre 2012, la Banque a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque ING du Canada (« ING DIRECT ») pour une contrepartie en trésorerie de 3 126 millions de dollars. Banque à charte canadienne, ING DIRECT offre essentiellement des produits bancaires aux

particuliers. ING DIRECT est prise en compte dans le Réseau canadien. L'acquisition élargit la base de financement de la Banque et soutient ses objectifs de croissance globaux.

Juste valeur comptabilisée à l'acquisition (en millions de dollars)

Actifs

Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	582 \$
Titres pris en pension et titres empruntés	3 550
Instruments financiers dérivés	21
Titres de placement	4 552
Prêts	30 808
Immobilisations corporelles	20
Immobilisations incorporelles	236
Autres actifs	313
	40 082 \$

Passifs

Dépôts	37 029 \$
Instruments financiers dérivés	62
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	492
Autres passifs	687
	38 270 \$
Juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables, y compris les immobilisations incorporelles, montant net	1 812
Goodwill découlant de l'acquisition	1 314
Contrepartie en trésorerie transférée	3 126 \$

Les immobilisations incorporelles sont principalement liées aux dépôts de base représentant des immobilisations incorporelles, aux logiciels et aux autres avantages tirés des contrats. Le goodwill reflète essentiellement la plateforme unique et les perspectives de croissance d'ING DIRECT.

Pour en arriver à la juste valeur des prêts acquis, la Banque a inscrit un ajustement pour pertes sur créances total de 40 millions de dollars (ajustement pour pertes subies de 11 millions de dollars et ajustement pour pertes futures attendues de 29 millions de dollars). Cet ajustement

représente la meilleure estimation de la direction quant à l'insuffisance des flux de trésorerie au titre des prêts sur leur durée entière, établie à la date de l'acquisition. Le portefeuille de prêts acquis ne comprenait aucun prêt à forte décote.

Depuis la date de l'acquisition, ING DIRECT a contribué 510 millions de dollars et 198 millions de dollars, respectivement, au total des revenus et au bénéfice net de la Banque, y compris l'avantage découlant de la valeur des dépôts de clients. La direction est d'avis que ces montants n'auraient pas été sensiblement différents si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} novembre 2012.

Acquisition à l'étranger

Retrait de l'offre d'acquisition de la Banque de Guangzhou

Depuis l'annonce du placement proposé en septembre 2011, la Banque Scotia et la Ville de Guangzhou ont réévalué le partenariat envisagé à la lumière de nouvelles circonstances. En conséquence, le 12 juillet 2013, la

Banque a annoncé avoir retiré sa proposition d'achat d'une participation de 19,99 % dans la Banque de Guangzhou.

Les couvertures connexes de l'exposition de la Banque ont aussi été dénouées.

Exercice précédent

Acquisition à l'étranger

Acquisition de Banco Colpatria, en Colombie

Le 17 janvier 2012, la Banque a acquis le contrôle de Banco Colpatria Multibanca S.A. (« Banco Colpatria »), en Colombie, par voie de l'acquisition de 51 % de ses actions ordinaires. En contrepartie de l'acquisition, la Banque a payé 500 millions de dollars américains en trésorerie et émis 10 000 000 d'actions ordinaires. La juste valeur des actions ordinaires, selon le cours des actions de la Banque à la date d'acquisition, s'élevait à environ 518 millions de dollars.

Banco Colpatria est une filiale de la Banque, ce qui entraîne la consolidation de la totalité de ses actifs et passifs et la comptabilisation d'une participation ne donnant pas le contrôle à l'égard de la participation de 49 % détenue par un autre actionnaire. La participation ne donnant pas le contrôle a été évaluée à la juste valeur estimée à la date d'acquisition (ce qui exclut la quote-part du goodwill).

Le tableau qui suit présente la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de Banco Colpatria à la date de l'acquisition.

Juste valeur comptabilisée à l'acquisition (en millions de dollars)

Actifs

Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	571 \$
Titres de placement	480
Prêts	5 566
Immobilisations incorporelles découlant de l'acquisition	65
Autres actifs	384
	<u>7 066 \$</u>

Passifs

Dépôts	5 007 \$
Autres passifs	<u>1 606</u>
	<u>6 613 \$</u>
Total des actifs nets identifiables à la juste valeur	453 \$
Quote-part de la Banque des actifs nets identifiables à la juste valeur	231
Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle des actifs nets identifiables à la juste valeur	222
Montant transféré au titre de la contrepartie de l'acquisition	1 029 \$
Quote-part de la Banque des actifs nets identifiables à la juste valeur	231
Goodwill découlant de l'acquisition	798
Composantes du montant transféré au titre de la contrepartie de l'acquisition	
Trésorerie	511 \$
Actions ordinaires	<u>518</u>
	<u>1 029 \$</u>

Les immobilisations incorporelles de 65 millions de dollars sont essentiellement liées aux dépôts de base représentant des immobilisations incorporelles, à la marque de commerce ainsi qu'aux autres avantages et droits découlant de diverses ententes contractuelles. Le goodwill de 798 millions de dollars reflète en grande partie la forte présence de Banco Colpatria sur le marché ainsi que ses perspectives de croissance.

Le montant contractuel brut des prêts acquis s'est établi à 6 115 millions de dollars. La Banque a comptabilisé un ajustement à la juste valeur représentant un ajustement au titre des pertes sur créances de 549 millions de dollars. Cet ajustement comprend un montant de 385 millions de dollars

au titre des pertes subies et un montant de 164 millions de dollars au titre des pertes prévues évalué au niveau du portefeuille.

La première année, Banco Colpatria a contribué au bénéfice net de la Banque à hauteur de 204 millions de dollars (104 millions de dollars attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque).

La direction est d'avis que, si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} novembre 2011, l'apport de Banco Colpatria au bénéfice net consolidé de l'exercice clos le 31 octobre 2012 aurait atteint environ 260 millions de dollars. Pour déterminer ce montant, la direction a présumé que les ajustements à la juste valeur à la date d'acquisition auraient été identiques si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} novembre 2011.

41 Événements postérieurs à la date de l'état consolidé de la situation financière

Dividende déclaré

Lors de sa réunion du 5 décembre 2013, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,62 \$ par action ordinaire. Ce dividende trimestriel sera versé aux actionnaires inscrits le 7 janvier 2014 et est payable le 29 janvier 2014.

Approbation des états financiers consolidés

Le 6 décembre 2013, le conseil d'administration a examiné les états financiers consolidés de 2013 et en a autorisé la publication.

Information à l'intention des actionnaires

Assemblée annuelle

Les actionnaires sont invités à assister à la 182^e Assemblée annuelle des actionnaires ordinaires, qui se tiendra le 8 avril 2014 au Delta Okanagan Resort and Conference Centre, 1310 Water Street, Kelowna (Colombie-Britannique), Canada, à compter de 10 h (heure locale).

Renseignements sur le portefeuille d'actions et les dividendes

Les actionnaires peuvent obtenir des renseignements sur leur portefeuille d'actions et les dividendes en communiquant avec l'agent des transferts.

Service de dépôt direct

Les actionnaires qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans leurs comptes tenus par des institutions financières membres de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'écrire à l'Agent des transferts.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

Le régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque Scotia permet aux actionnaires ordinaires et privilégiés d'acquérir d'autres actions ordinaires en réinvestissant leurs dividendes en trésorerie sans avoir à acquitter de frais de courtage ou d'administration. Les actionnaires admissibles ont également la possibilité d'affecter, au cours de chaque exercice, une somme ne dépassant pas 20 000 \$ à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Tous les frais liés à la gestion du régime sont à la charge de la Banque. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le régime, il suffit de communiquer avec l'Agent des transferts.

Inscription boursière

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la cote des bourses de Toronto et de New York.

Les actions privilégiées de la Banque des séries 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 26, 28, 30 et 32 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Symboles boursiers

ACTIONS	SYMBOLES BOURSIERS	CODES CUSIP
Actions ordinaires	BNS	064149 10 7
Actions privilégiées de série 13	BNS.PR.K	064149 79 2
Actions privilégiées de série 14	BNS.PR.L	064149 78 4
Actions privilégiées de série 15	BNS.PR.M	064149 77 6
Actions privilégiées de série 16	BNS.PR.N	064149 76 8
Actions privilégiées de série 17	BNS.PR.O	064149 75 0
Actions privilégiées de série 18	BNS.PR.P	064149 74 3
Actions privilégiées de série 19	BNS.PR.A	064149 73 5
Actions privilégiées de série 20	BNS.PR.Q	064149 72 7
Actions privilégiées de série 21	BNS.PR.B	064149 71 9
Actions privilégiées de série 22	BNS.PR.R	064149 69 3
Actions privilégiées de série 24	BNS.PR.S	064149 13 1
Actions privilégiées de série 26	BNS.PR.T	064149 67 7
Actions privilégiées de série 28	BNS.PR.X	064149 65 1
Actions privilégiées de série 30	BNS.PR.Y	064149 63 6
Actions privilégiées de série 32	BNS.PR.Z	064149 61 0

Dates de paiement des dividendes pour 2014

Dates de clôture des registres et de paiement des dividendes déclarés sur les actions ordinaires et privilégiées, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES	DATE DE PAIEMENT
7 janvier	29 janvier
1 ^{er} avril	28 avril
2 juillet	29 juillet
7 octobre	29 octobre

Cours au jour de l'évaluation

Aux fins de l'impôt sur le résultat au Canada, le cours des actions ordinaires de La Banque de Nouvelle-Écosse a été établi à 31,13 \$ par action le 22 décembre 1971, jour de l'évaluation, ce qui correspond au cours de 2,594 \$ déterminé à la suite du fractionnement d'actions à raison de deux pour une survenu en 1976, du fractionnement d'actions à raison de trois pour une survenu en 1984 et du fractionnement d'actions à raison de deux pour une survenu en 1998. Le dividende en actions de 2004 n'a pas eu d'incidence sur la valeur au jour de l'évaluation, les actions reçues dans le cadre de ce dividende en actions n'étant pas incluses dans le groupe des actions émises avant 1972.

Envoi de documents en plusieurs exemplaires

Certains actionnaires inscrits de La Banque de Nouvelle-Écosse reçoivent plus d'un exemplaire des documents qui leur sont destinés, par exemple le présent Rapport annuel. Bien que nous nous efforçons de l'éviter, une telle duplication de l'information pourrait survenir si vos portefeuilles d'actions sont inscrits sous plus d'un nom ou plus d'une adresse. Si vous désirez mettre fin à des envois multiples que vous n'avez pas demandés, veuillez communiquer avec l'Agent des transferts afin de regrouper les comptes.

Notations de crédit

DÉPÔTS/CRÉANCES DE PREMIER RANG À LONG TERME

DBRS	AA
Fitch	AA -
Moody's	Aa2
Standard & Poor's	A+

DÉPÔTS À COURT TERME/PAPIER COMMERCIAL

DBRS	R-1 (élevé)
Fitch	F1+
Moody's	P-1
Standard & Poor's	A-1

CRÉANCES DE SECOND RANG

DBRS	AA (bas)
Fitch	A+
Moody's	A2
Standard & Poor's	A-

ACTIONS PRIVILÉGIÉES À DIVIDENDE NON CUMULATIF

DBRS	Pfd-1 (bas)
Moody's	Baa1 (hyb)
Standard & Poor's	BBB+ / P-2 (élevé)*

* Selon l'échelle canadienne

Glossaire

Acceptation bancaire : Titre de créance à court terme négociable, garanti contre commission par la banque de l'émetteur.

Actifs pondérés en fonction des risques : Composés de trois grandes catégories, à savoir le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, lesquels sont évaluées conformément au cadre de l'accord de Bâle II. Les actifs pondérés en fonction des risques de crédit sont fondés sur des formules stipulées dans le cadre de l'accord de Bâle II en fonction du degré de risque de crédit pour chaque catégorie de contreparties. Les instruments ne figurant pas à l'état de la situation financière sont convertis en équivalents figurant à l'état de la situation financière selon des facteurs de conversion précis, avant l'application des mesures de pondération de risque pertinentes. La Banque a recours tant à des modèles internes qu'à des approches standard pour calculer le capital lié au risque de marché et elle a recours à une approche standard pour calculer le capital lié au risque opérationnel. La conversion de ces exigences en matière de capital en actifs pondérés en fonction des risques équivalents est effectuée au moyen de la multiplication par un facteur de 12,5.

Actifs sous administration et actifs sous gestion : Actifs qui appartiennent à des clients auxquels la Banque procure des services de gestion et de garde. Ces actifs ne sont pas inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque.

BSIF : Bureau du surintendant des institutions financières Canada, qui constitue l'autorité de réglementation des banques canadiennes.

Base de mise en équivalence fiscale (« BMEF ») : La Banque analyse les revenus d'intérêts nets, les autres revenus opérationnels et le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (« BMEF »). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les autres revenus opérationnels jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des autres revenus opérationnels découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant imposable équivalent. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.

Capital : Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, actions privilégiées à dividende non cumulatif, instruments de fonds propres et débentures subordonnées. Le capital contribue à la croissance de l'actif, constitue un coussin contre les pertes sur prêts et protège les déposants.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances : Montant mis en réserve qui, de l'avis de la direction, suffit à absorber toutes les pertes sur créances du portefeuille de prêts de la Banque. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances inclut des comptes individuels et collectifs.

Contrat à terme standardisé : Engagement d'achat ou de vente d'un montant fixé de marchandises, de titres ou de monnaies étrangères à une date et à un prix stipulés d'avance. Les contrats à terme standardisés sont négociés sur des bourses reconnues. Les profits ou pertes sur ces contrats sont réglés chaque jour en fonction des cours de clôture.

Contrat de change à terme : Engagement d'achat ou de vente d'un montant donné d'une monnaie à une date fixe et à un taux de change stipulé d'avance.

Contrat de garantie de taux : Contrat négocié entre deux parties en vertu duquel un taux d'intérêt fixé s'applique à un montant notionnel pour une période prédéterminée. L'écart entre le taux établi par contrat et le taux en vigueur sur le marché est versé en trésorerie à la date de règlement. Ce genre de contrat offre une protection contre les fluctuations futures des taux d'intérêt ou permet d'en tirer parti.

Courbe de rendement : Représentation graphique de la structure par échéance des taux d'intérêt où sont tracées des courbes de taux de rendement de titres obligataires de même ordre selon leur terme jusqu'à échéance.

Couverture : Protection contre l'exposition aux risques de prix, de taux d'intérêt ou de change au moyen de positions qui devraient permettre de compenser les variations des conditions du marché.

Entité ad hoc : Entité créée pour réaliser un objectif précis et bien défini. Une entité ad hoc peut prendre la forme d'une société, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. Les entités ad hoc sont souvent créées avec des clauses juridiques qui imposent des limites strictes et quelquefois permanentes au pouvoir de décision de l'organe de direction, du fiduciaire ou de la direction quant aux transactions de l'entité ad hoc.

Évaluation à la valeur de marché : Évaluation à la juste valeur de certains instruments financiers à la date de clôture.

Instruments de crédit structuré : Vaste gamme de produits financiers qui comprend les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des prêts avec flux groupés, les véhicules de placement structuré et les titres adossés à des actifs. Ces instruments représentent des placements dans des groupes d'actifs adossés à des créances, dont la valeur est avant tout tributaire du rendement des groupes sous-jacents.

Instrument de fonds propres : Instrument novateur, faisant généralement partie des fonds propres réglementaires, émis indirectement par l'intermédiaire d'une entité ad hoc dans le but d'obtenir du financement pour la Banque. Un instrument de fonds propres peut comporter des caractéristiques de passif, des caractéristiques de capitaux propres ou les deux à la fois (il s'agit alors d'un instrument composé).

Instrument ne figurant pas à l'état de la situation financière : Engagement de crédit indirect, y compris les engagements de crédit en vertu desquels aucune somme n'a été prélevée et les instruments dérivés.

Juste valeur : Montant de la contrepartie dont il serait convenu dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions normales de concurrence entre des parties consentantes et agissant en toute connaissance de cause.

Lettre de crédit de soutien et lettre de garantie : Engagement de la Banque d'effectuer des paiements pour le compte de clients envers des tiers. La Banque possède un droit de recours contre les clients auxquels elle avance ainsi des fonds.

Marge sur activités bancaires principales : Revenus d'intérêts nets (sur une base de mise en équivalence fiscale) sur les actifs productifs moyens, exclusion faite des acceptations bancaires et du total des actifs moyens liés au groupe Marché des capitaux mondiaux du secteur Services bancaires et marchés mondiaux. Les intérêts nets tirés des activités de transaction sont comptabilisés dans les revenus provenant des activités de transaction, qui sont inclus dans les autres revenus opérationnels.

Mise en pension : Ou encore « Obligation relative aux titres mis en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque vend des actifs, généralement des obligations d'administrations publiques, à un client et convient au même moment de les lui racheter à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de financement à court terme.

Montant notionnel : Montant prévu au contrat ou montant en principal devant servir à déterminer le paiement de certains instruments ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que des contrats de garantie de taux, des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises. Ce montant est dit « notionnel » parce qu'il ne fait pas lui-même l'objet d'un échange, mais constitue uniquement une référence pour le calcul des montants qui changent effectivement de main.

Option : Contrat entre un acheteur et un vendeur conférant à l'acheteur de l'option le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise, un instrument financier ou une monnaie en particulier à un prix ou à un taux préétabli, au plus tard à une date future convenue d'avance.

Point de base : Unité de mesure équivalant à un centième de un pour cent.

Prêt douteux : Prêt dans le cas duquel la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer les intérêts et le principal à la date prévue, ou à l'égard duquel un paiement prévu par contrat est en souffrance à la fin d'une période prescrite. Les intérêts ne sont pas comptabilisés dans le cas d'un prêt douteux.

Prise en pension : Ou encore « titres pris en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque achète des actifs, généralement des obligations d'administrations publiques, auprès d'un client et convient au même moment de les lui revendre à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de prêt garanti à court terme. Ces prêts ne comprennent pas les prêts garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC »).

Produit dérivé : Contrat financier dont la valeur est fonction d'un cours, d'un prix, d'un taux d'intérêt, d'un taux de change ou d'un indice boursier sous-jacent. Les contrats à terme standardisés, les options et les swaps sont tous des instruments dérivés.

Ratio de productivité : Mesure de l'efficacité de la Banque utilisée par la direction. Ce ratio exprime les charges opérationnelles en pourcentage du total des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale). Une diminution de ce ratio indique une hausse de la productivité.

Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires

ordinaires : Rapport entre les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires et les actifs pondérés en fonction des risques. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires constituent généralement l'une des mesures les plus importantes de la vigueur du capital d'une banque, et il est souvent utilisé par les agences de notation et les investisseurs afin d'évaluer la situation de capital d'une banque. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires représentent le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires plus les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales, le goodwill et les immobilisations incorporelles non amorties (après impôt).

Ratios de T1 et ratio total des fonds propres : Rapports entre les fonds propres et les actifs pondérés en fonction des risques, tels qu'ils sont stipulés par le BSIF, conformément aux lignes directrices de la Banque des règlements internationaux. Les fonds propres de T1, qui sont considérés comme le plus permanent, se composent surtout des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, des participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales et des instruments de fonds propres, plus les actions privilégiées à dividende non cumulatif, moins le goodwill et les immobilisations incorporelles non admissibles et non amorties. Les fonds propres de T2 se composent surtout de débentures subordonnées et de la tranche admissible du compte de correction de valeur général. Collectivement, les fonds propres de T1 et de T2, moins certaines déductions, constituent les fonds propres réglementaires totaux.

Rendement des capitaux propres : Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Swap : Un swap de taux d'intérêt est un contrat visant l'échange de flux de paiements d'intérêts, habituellement un taux variable contre un taux fixe, pour une période donnée et portant sur un montant notionnel. Un swap de devises est un contrat visant l'échange de paiements dans différentes monnaies, sur des périodes déterminées à l'avance.

Titrisation : Procédé dans le cadre duquel des actifs financiers (généralement des prêts) sont cédés à une fiducie qui émet habituellement différentes catégories de titres adossés à des actifs à des investisseurs afin de financer l'achat de prêts. La Banque comptabilise normalement ces transactions comme des ventes, sous réserve de certaines conditions; les prêts en cause sont donc retirés de l'état consolidé de la situation financière de la Banque.

Valeur à risque (« VaR ») : Estimation de la perte de valeur qui, à l'intérieur d'un intervalle de confiance déterminé, pourrait éventuellement découler du fait que la Banque maintienne une position pendant une période déterminée

Glossaire de l'accord de Bâle III

Paramètres du risque de crédit

Exposition en cas de défaut (« ECD ») : Correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant de l'exposition liée à des éléments figurant à l'état de la situation financière et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière.

Probabilité de défaut (« PD ») : Correspond à la probabilité, exprimée en pourcentage, qu'un emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.

Perte en cas de défaut (« PCD ») : Correspond à la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Types d'expositions au risque

Expositions non liées aux particuliers

Exposition sur les entreprises : Correspond à un titre de créance d'une société, d'une société de personnes ou d'une entreprise individuelle.

Exposition sur les banques : Correspond à un titre de créance d'une banque ou de l'équivalent [y compris certains organismes publics (« OP ») auxquels le même traitement que pour les banques est appliqué].

Exposition sur les emprunteurs souverains : Correspond à un titre de créance d'un État souverain, d'une banque centrale, de certaines banques multilatérales de développement ou de certains OP auxquels le même traitement que pour les emprunteurs souverains est appliqué.

Titrisation : Placement figurant à l'état de la situation financière dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des prêts avec flux groupés ou des titres adossés à des créances avec flux groupés; facilités de trésorerie ne figurant pas à l'état de la situation financière visant des fonds multicédants parrainés par la Banque ou par des tiers; et rehaussements de crédit.

Expositions liées aux particuliers

Prêts hypothécaires à l'habitation : Prêts à des particuliers sur des biens immobiliers résidentiels (quatre unités ou moins).

Marges de crédit garanties : Marges de crédit personnelles renouvelables adossées à des biens immobiliers résidentiels.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles : Cartes de crédit et marges de crédit non garanties consenties à des particuliers.

Autres prêts aux particuliers : Tous les autres prêts aux particuliers.

Sous-catégories d'expositions au risque

Montants prélevés : Montant en cours des prêts, des contrats de location, des acceptations, des dépôts auprès d'autres institutions financières et des titres de créance disponibles à la vente.

Engagements non prélevés : Tranche non utilisée des marges de crédit consenties.

Autres expositions au risque

Transactions de pension sur titres : Prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres.

Dérivés de gré à gré : Contrats dérivés négociés de gré à gré.

Autres éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière : Effets remplaçant directement des instruments de crédit tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les lettres de crédit commercial et les lettres et garanties de bonne exécution.

Contrats dérivés négociés en bourse : Contrats dérivés (par ex. : contrats à terme standardisés et options) qui sont négociés sur un marché à terme organisé. Parmi ceux-ci, on retrouve les contrats à terme standardisés (position acheteur et position vendeur), les options achetées et les options vendues.

Contreparties centrales éligibles : Contreparties centrales agréées qui sont en conformité avec les normes de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (« OICV ») et qui peuvent aider leurs banques de compensation membres à provisionner adéquatement les expositions aux contreparties centrales.

Corrélation de valeur entre actifs (CVA) : Les règles de Bâle III ont accru la pondération des risques de certaines institutions financières au titre des sociétés non financières en introduisant une mesure de corrélation de valeur entre actifs. Le facteur de corrélation pris en compte dans la formule pondérée des risques est multiplié par cette CVA, qui correspond à 1,25 pour toutes les expositions aux institutions financières réglementées dont l'actif total est supérieur ou égal à 100 milliards de dollars américains et pour toutes les expositions aux institutions financières non réglementées.

Risque de corrélation défavorable (RCD) particulier : Ce risque survient lorsque l'exposition à une contrepartie donnée affiche une corrélation positive avec probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature de la transaction avec cette contrepartie.

Renseignements supplémentaires

DIRECTION GÉNÉRALE

Banque Scotia
Scotia Plaza
44 King Street West
Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-866-6161
Courriel : email@scotiabank.com

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Centre service clientèle
1-800-4-SCOTIA

Affaires financières
Banque Scotia
44 King Street West Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-866-4790
Télécopieur : 416-866-4048
Courriel : corporate.secretary@scotiabank.com

Analystes financiers, gestionnaires de portefeuille et autres investisseurs institutionnels
Téléphone : 416-775-0798
Télécopieur : 416-866-7867
Courriel : investor.relations@scotiabank.com

En ligne

Pour obtenir des renseignements sur les produits et sur la société, de l'information financière et de l'information à l'intention des actionnaires veuillez consulter le site www.banquescotia.com.

Service des affaires publiques, internes et gouvernementales
Banque Scotia
44 King Street West Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-866-6161
Télécopieur : 416-866-4988
Courriel : corporate.communications@scotiabank.com

Services aux actionnaires

Agent des transferts et agent principal des registres
Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue, 8th Floor Toronto (Ontario)
Canada M5J 2Y1
Téléphone : 1-877-982-8767
Télécopieur : 1-888-453-0330
Courriel : service@computershare.com

Coagent de transferts (États-Unis)

Computershare Trust Company N.A.
250 Royall Street Canton, MA 02021, États-Unis
Téléphone : 1-800-962-4284



Responsabilité sociale

La Banque Scotia aide à bâtir un **avenir meilleur** aux quatre coins du monde par l'application de pratiques bancaires **éthiques**, par une **sensibilisation** aux questions environnementales et par un **engagement** envers les collectivités.

La Banque Scotia ne peut se dissocier de sa responsabilité sociale et elle s'engage à intégrer dans ses activités commerciales de tous les jours des pratiques saines pour l'environnement, les causes sociales et la gouvernance. Notre succès ne se mesure pas qu'en fonction de critères financiers, mais aussi selon la satisfaction de la clientèle, l'engagement du personnel, une gouvernance exemplaire et le soutien à la collectivité.

Conscience environnementale

La Banque Scotia s'est dotée d'une politique environnementale mondiale qui propose une approche intégrée aux questions environnementales, qu'il s'agisse d'évaluer le risque lié à l'environnement touchant le portefeuille de prêts de la Banque, de réduire la consommation de papier et d'énergie ou de concevoir des produits et services qui respectent l'environnement.

Au Canada, la Banque Scotia œuvre de concert avec ses clients et autres parties prenantes grâce au programme ÉcoVie, programme environnemental phare de la Banque qui permet de faire des choix plus écologiques à la maison et de réduire sa facture énergétique.

Dans le cadre de ce programme, les Prix ÉcoVie de la Banque Scotia soulignent et récompensent l'innovation en matière d'efficacité énergétique résidentielle susceptible de captiver l'intérêt du public et le passionner. Les gagnants des Prix ÉcoVie 2013 sont présentés sur le site Web du programme ÉcoVie à ecovie.banquescotia.com.

Parrainer l'éducation financière

La Banque Scotia reconnaît sa responsabilité de promouvoir l'éducation financière et comprend que les décisions financières responsables sont essentielles pour se bâtir un avenir meilleur. Ayant compris le besoin d'éducation financière parmi les enfants et les jeunes, elle collabore avec Jeunes Entreprises afin que l'éducation financière soit enseignée dans les écoles situées dans les marchés où elle mène des activités.

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, la Banque a travaillé avec Jeunes Entreprises partout au Canada ainsi qu'aux Antilles et en Amérique latine.

La Banque Scotia et Jeunes Entreprises ont collaboré au lancement du programme L'économie pour le succès dans 12 pays des Antilles et d'Amérique latine. Ce programme fournit aux étudiants des notions de base en finance au moyen de conseils pratiques sur l'élaboration d'un budget, la planification et la gestion de l'argent.



En soutien à l'éducation financière, environ 60 bénévoles ont donné des cours en finance à des élèves d'écoles secondaires de villes du Pérou sur une période de six semaines. S'inscrivant dans le cadre du programme philanthropique Un avenir meilleur de la Banque Scotia, ces ateliers aident les étudiants à découvrir leurs habiletés, les intérêts et leurs valeurs ainsi qu'à expérimenter un milieu de travail. Ils font aussi l'apprentissage de la finance personnelle afin d'atteindre leurs objectifs personnels et professionnels.

Instaurer une culture d'inclusion

L'inclusion est au cœur de la culture de la Banque Scotia. Nous véhiculons l'esprit d'inclusion notamment par l'entremise de nos groupes de ressources pour les employés. Ces groupes sont formés d'employés qui partagent des intérêts ou des antécédents communs. Les associations actuelles comprennent les groupes représentant la diversité – Autochtones, hispanophorie, Antilles, LGBT (personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres), jeunes professionnels, accès universel et alliance interculturelle.

Cette année, deux groupes de ressources pour les employés ont été créés. L'alliance pour la santé mentale sous l'égide de la Banque Scotia sensibilise les gens à cette question et incite à la compréhension et elle offre du soutien aux employés touchés par des problèmes de santé mentale. L'alliance Asie du Sud de la Banque Scotia a été formée pour favoriser le réseautage et le perfectionnement professionnel.

L'instauration d'une culture d'inclusion pour accueillir la diversité est un élément important de la réussite de la Banque Scotia.

Trois domaines touchés par la responsabilité sociale

1 GOUVERNANCE

La gouvernance décrit comment les valeurs de la Banque se manifestent dans les pratiques de tous les jours, notamment dans les politiques de gestion de risques pour la protection des actionnaires, des employés, des clients et d'autres parties intéressées.

2 ÉCONOMIE

Les pratiques de la Banque ont un effet sur l'économie lorsque nous améliorons la situation financière des clients à l'aide de produits et de services appropriés, en plus d'offrir des outils et des solutions originaux tels que l'éducation financière et l'aide au microcrédit.

3 SOCIÉTÉ

Les pratiques d'embauche de la Banque Scotia, sa défense des droits de la personne, ses œuvres caritatives et son engagement dans la collectivité ont une incidence sociale.

La plus internationale des banques canadiennes

Le personnel de la Banque Scotia au service des clients dans le monde[‡]

Clients : plus de

21 millions

Succursales et bureaux

3 330

(exclusion faite des sociétés affiliées)

Employés : plus de

83 000

(exclusion faite des sociétés affiliées)



Amérique du Nord

Canada, États-Unis, Mexique

Amérique centrale et Amérique du Sud

Belize, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Guyana, Nicaragua, Panama, Pérou, Uruguay, Venezuela



Antilles

Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbade, Bonaire, Cuba, Curaçao, Dominique, Grenade, Haïti, îles Caïmans, îles Turks et Caicos, îles Vierges américaines, îles Vierges britanniques, Jamaïque, Puerto Rico, République dominicaine, Saint-Eustache, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Martin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago

Europe et Moyen-Orient

Égypte, France, Émirats arabes unis, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Turquie

Asie-Pacifique

Australie, Chine, Corée (République de), Inde, Malaisie, RAS de Hong Kong-République populaire de Chine, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Vietnam



 **Banque Scotia**^{MD}